

DUKE UNIVERSITY

LIBRARY

The Glenn Negley Collection
of Utopian Literature

Rec'd *November 19, 1900*

Library Budget

Fund



LE LIBERTINAGE AU XVII^e SIÈCLE

LES SUCCESSEURS
DE
CYRANO DE BERGERAC

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Gabriel de Foigny et *La Terre Australe connue*, reproduction du texte original sur l'unique exemplaire de l'édition de Genève, 1676, avec les variantes de l'édition de Paris, 1692. — Denis Veiras et *l'Histoire des Sévarambes*, 1677-1679 (extraits). — Claude Gilbert et *l'Histoire de Calejava*, 1700 (extraits). — Denis Tyssot de Patot et les *Aventures de Jacques Massé*, 1710 (résumé). — Appendice : La première Utopie française du xvii^e siècle : *Histoire du grand et admirable royaume d'Antanqil*, 1616 (résumé).



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
EDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais

—
1922

anson
4.02
m. lang



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Duke University Libraries

De ce livre de l'homme fin



**LES SUCCESSEURS
DE CYRANO DE BERGERAC**

LE LIBERTINAGE AU XVII^e SIÈCLE

I. — Le Procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales, portraits et fac-similé, 2 volumes in-8 de XLVI, 592 et 448 pp., tiré à 500 exemplaires numérotés.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Saintour, de l'Académie française, 1910.

II. — Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La Vie et les Poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). In-8 de XIV et 351 pp., tiré à 500 exempl. numérotés.

III. — Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau (corrigées, diminuées et augmentées), publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, suivie de pièces de Théophile qui ne sont ni dans l'édition d'Esprit d'Aubert (1633), ni dans celle d'Alleaume (1855). In-8 de 145 pp., tiré à 205 exempl.

IV. — Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626). Bibliographie de ces recueils et bio-bibliographie des auteurs qui y figurent donnant : 1^o L'historique et la description de chaque recueil. — 2^o Les pièces de chaque auteur (titre et premier vers) avec une notice et une biographie dudit auteur. — 3^o Une table générale des pièces anonymes avec le nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées, etc. Suivie, 1^o Du dépeuillement : d'un recueil satirique publié à l'étranger : *Les Epitaphia joco-seria*; des Ms. 854 et 24.322 de la Bibl. Nat.; du Ms. Villenave (*Le Petit Cabinet de Priape*); de partie du Ms. Conrart, 4.123 (*Sonnets gaillards et priapiques*); du Ms. l'Estoile (*Recueil bigarré du grave et du facétieux*). — 2^o D'une table des pièces non signées de ces Ms. qui ne se trouvent pas à la Table des pièces anonymes des recueils libres et satiriques. — 3^o Des poésies inédites de Berthelot, Regnier et Sigognes du Ms. 534 du Musée Condé. In-4 de 8 ff et 604 pp., tiré à 305 exempl. numérotés.

Mention très honorable (Prix Brunet, 1915) de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

V. — Les Œuvres libertines de Claude Le Petit, parisien, brûlé le 1^{er} septembre 1662, précédées d'une notice biographique : *L'Escole de l'Interest*. — *L'Heure du Berger*. — *Le Bordel des Muses (poésies diverses, Paris ridicule, Madrid ridicule. etc.)*. In-8 de LVII et 242 pp. chiffr. Tiré à 202 exempl. numérotés.

VI. — Les chansons libertines de Claude de Chouvinny, baron de Blot-l'Eglise, avec leur musique, précédées d'une notice biographique et suivies de couplets de ses amis. In-8 de XLVIII et 143 pp. chiffr., tiré à 280 exempl. numérotés.

VII. — Mélanges : Trois grands procès de libertinage : *L'Ancêtre*, Geoffroy Vallée, et *La Béatitude des Chrestiens* (1573); Jean Fontanier, et *Le Trésor inestimable* (1624); Michel Millot et Jean L'Ange : *L'Escole des Filles* (1655). — Une victime de Henri IV, le comte de Beaumont-Harlay et mademoiselle de La Haye, 1607. — Claude Belurgey, l'auteur présumé des *Quatrains du Déiste*, 1620. — *Les Exercices de ce Temps* et leur auteur, 1617 (?). — Voltaire et le curé Meslier, etc., etc. In-8 de 315 pp. chiffr., tiré à 227 exempl. numérotés.

VIII. — Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac, précédées d'une notice. Tome premier. *L'Autre Monde* : I. *Voyage dans la Lune*; II. *Histoire Comique des Etats et Empires du Soleil*. Première édition contenant tous les passages supprimés d'après les Ms. de Paris et de Munich. — Tome second. *Le Pédant joué*, texte du Ms. de la Bibl. Nat.; *La Mort d'Agrippine*; *Mazarinades, Lettres*, texte du Ms. de la Bibl. Nat., etc. In-8, 2 vol. de CLX, 205 pp. et 335 pp., tirés à 502 exempl. numérotés.

Prix Saintour, de l'Académie française, 1922.

IX. Les Œuvres de Jean Dehénault, parisien (1611?-1682) le maître de madame Des Houlières, précédées d'une notice et suivies d'un *Complément aux Œuvres* de J. Dehénault : *Mélieuse, tragi-comédie pastorale*. In-8, LII et 135 pp. Tiré à 227 ex.

LE LIBERTINAGE AU XVII^e SIÈCLE

LES SUCCESSEURS
DE
CYRANO DE BERGERAC

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

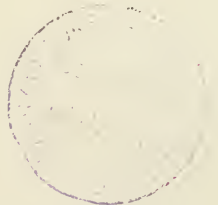
Gabriel de Foigny et *La Terre Australe connue*, reproduction du texte original sur l'unique exemplaire de l'édition de Genève, 1676, avec les variantes de l'édition de Paris, 1692. — Denis Veiras et *l'Histoire des Sévarambes*, 1677-1679 (extraits). — Claude Gilbert et *l'Histoire de Calejava*, 1700 (extraits). — Denis Tyssot de Patot et les *Aventures de Jacques Massé*, 1710 (résumé). — Appendice : La première Utopie française du xvii^e siècle : *Histoire du grand et admirable royaume d'Antangil*, 1616 (résumé).



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
EDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais

1922

138



TIRÉ
à 302 exemplaires
dont
2 sur papier de Hollande

Copyright by Frédéric Lachèvre, 1922

UTOPIA
RBR
L137S

AVANT-PROPOS

Plus nous avançons dans la monographie des libertins du XVII^e siècle et dans la publication de leurs œuvres, plus se précise notre définition du libertin : un faible d'esprit incapable de maîtriser ses passions, en d'autres termes un homme rétif à toute discipline intellectuelle volontairement consentie et ayant perdu le sens des réalités ; un déséquilibré chez qui la sensation l'emporte sur la raison.

Si nous ne nous trompons pas, que devient l'opinion à peu près universellement acceptée aujourd'hui, qui a fait des libertins du XVII^e siècle des intelligences se dégageant librement des chaînes du passé, les précurseurs, en un mot, de l'esprit philosophique, nettement anti-chrétien.

On conçoit la gravité du choix entre ces deux conceptions du libertin.

Si les libertins sont de simples déséquilibrés, ils ne peuvent faire figure dans l'histoire de la libre-pensée sans déprécier fortement cette dernière. Qu'attendre de raisonnable et de pratique d'impulsifs incapables de distinguer le chimérique du réel ? Rien. Quelle importance attacher à ces contempteurs des bases de l'ancienne société et aux projets qu'ils ont formés de constituer un monde nouveau ? En vérité, aucune.

Le XVIII^e siècle a vu le triomphe du libertinage, l'ancienne société s'est écroulée en 1789. Pourquoi ? Parce que le libertinage avait gagné les classes dirigeantes, parce que la mentalité de ces classes était devenue libertine. Ce fait est sans contestation possible.

De la régence de Philippe d'Orléans à la veille de la Révolution, la Noblesse et la haute bourgeoisie n'ont eu qu'une unique pensée : jouir ; les sens ont dominé la raison, aussi tout a été à l'unisson : la littérature en grande partie sadique, l'art voluptueux, la philosophie matérialiste, etc. Créhillon fils et Jean-Jacques Rousseau sont les deux pôles du XVIII^e siècle ; la sensibilité, sous sa double forme : l'éréthisme tout court et l'éréthisme cérébral, a prédominé, la seconde forme ayant été aussi néfaste que la première. Le XVIII^e siècle a donc vu l'éclipse complète du bon sens.

Cette simple constatation justifie notre définition du libertin : Gabriel de Foigny dont nous nous occupons aujourd'hui ne nous démentira pas !

212583

SUR LE SENS DU MOT *LIBERTIN*

Nous devons nous expliquer nettement sur le sens que nous donnons au mot *Libertin* :

Au xvii^e siècle il signifiait : l'esprit d'indépendance et d'hostilité à la tradition et aussi le refus de s'assujettir aux croyances et aux pratiques de la religion; au xviii^e siècle son sens s'étend au dérèglement des mœurs. Nous le prenons comme réunissant ces divers sens.

Naudé, Fr. de La Mothe Le Vayer, Saint-Evremond, etc., auraient été au xvii^e siècle qualifiés de libertins, ils ne sont que des sceptiques ou, en langage plus moderne, des libres-penseurs, tandis que Théophile de Viau, Des Barreaux, Blot, etc., sont vraiment des libertins.

LES SUCCESSEURS DE CYRANO DE BERGERAC

Cyrano de Bergerac, beaucoup plus assidu aux tables de jeu qu'aux réunions où l'on pouvait discuter et philosopher, n'a pas eu de disciples, et son œuvre maîtresse, publiée seulement au lendemain de sa mort, a été tronquée de presque tous les passages scabreux capables d'éveiller l'attention, soit au point de vue de la religion, soit au point de vue de la sociologie. C'est le premier écrivain de langue française qui, sous le voile de la fiction, a voulu faire connaître ses opinions nettement anti-chrétiennes et ses critiques des bases de la société, indiscutées jusqu'alors. Il est vraiment l'initiateur de l'esprit philosophique, rationaliste, ayant pour objet la destruction du christianisme, c'est-à-dire des religions révélées et particulièrement du catholicisme qui faisait corps avec la monarchie.

Il a eu, au xvii^e siècle, trois successeurs qui possédaient une mentalité analogue à la sienne : *Gabriel de Foigny*, *Denis Veiras* et *Claude Gilbert*.

Gabriel de Foigny, dont on lira la biographie suggestive, nous apparaît comme un vulgaire paillard, un déséquilibré complet, représentant comme Cyrano de Bergerac toutes les caractéristiques des libertins du xvii^e siècle :

Sans la moindre conviction, il n'est pas plus protestant que catholique; ce qu'il veut c'est la liberté complète des mœurs, en user et en abuser.

Il aime le scandale : les membres de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève et des Consistoires de Genève et de Morges en ont su quelque chose.

Il sent le besoin de s'affirmer comme un novateur, comme un esprit libéré de la tradition; il est désireux de faire connaître au monde ses conceptions particulières d'une société idéale, bien différente de celle dans laquelle il vivait :

Les Australiens de Foigny, dit M. Gilbert Chinard, qui ne possèdent rien en propre, qui s'en remettent à l'Etat du soin d'élever les citoyens

et de les former tous sur le même moule, qui passent un tiers de la journée à des recherches scientifiques, ressemblent étrangement aux plus hardis de nos socialistes : en même temps, cette fraternité, cette disparition des sexes, cet emploi du temps, réglé au son de la cloche et le même pour tous les citoyens, ce régime végétarien, et, surtout ses longues méditations silencieuses dans le temple, tout, jusqu'au désir de trouver après les agitations du monde *requiem aeternam*, nous fait invinciblement penser à la vie monacale. Ce moine défroqué, converti au protestantisme, qui a la cervelle farcie des légendes sur les Hyperboréens des *Images du Monde*, de rêves scientifiques étranges empruntés sans doute à la *Nova Atlantis* de Bacon, et de théories matérialistes, n'a abouti, malgré tous ses efforts, qu'à nous présenter la peinture d'une société communiste de philosophes épicuriens, qui n'est autre chose qu'un couvent d'où la religion aurait disparu¹. »

Denis Veiras est né protestant, c'est un déiste qui met au même plan toutes les sectes chrétiennes. Il a aussi les plus notables caractéristiques des libertins. La prédominance du moi s'accuse chez Veiras sous une double forme en dehors, bien entendu, des nouveautés hardies sur lesquelles il fondait sa future renommée. Son nom roturier lui pèse; il s'adjuge celui de sa ville natale sous le prétexte d'une parenté fantaisiste avec un baron d'Allais, si bien que son panégyriste, le religionnaire français Prosper Marchand², réfugié en Hollande, le fait figurer à l'article *Allais* de son *Dictionnaire historique*. Personne n'aurait pu supposer que dans son utopie des *Sévarambes*, il raconte sa vie en retraçant les aventures du capitaine Siden (anagramme de Denis) et l'histoire du législateur sévarambe Sevaris (anagramme de Veiras). M. Georges Ascoli a soupçonné ce travestissement, ce qui lui a permis de contrôler et de rectifier quelques erreurs d'interprétation que P. Marchand avait commises en se servant de la notice rédigée en 1689 par C. Thomasius, et dont les éléments avaient été fournis probablement par un réfugié français des amis de Veiras. De plus, une série de pièces, mises au jour également par M. Ascoli, prouvent que ce réformateur de la société était dénué de tout scrupule : M. D'Allais (sic) appréciait à leur juste valeur les avantages matériels à attendre d'une trahison à l'amitié, avec cette circonstance aggravante qu'il a cherché à en tirer le maximum de profits possible ! Enfin si nous ne connaissons rien de sa vie privée, son existence agitée laisse

1. *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, 1913. Nous avons fait de larges emprunts à cet ouvrage absolument remarquable, mais sans oublier de citer son auteur.

2. Prosper Marchand, né à Saint-Germain-en-Laye, le 11 mars 1678.

supposer que sa conduite a été assez irrégulière, d'autant que ce n'est pas son attachement à la religion protestante qui a nécessité ses déplacements à l'étranger. L'auteur de l'*Histoire des Sévarambes* est certainement aussi hostile au christianisme que son prédécesseur Cyrano de Bergerac.

Veiras a eu l'habileté d'obtenir un privilège pour chacune des deux parties¹ de cette *Histoire des Sévarambes*, soit quatre volumes assez anodins, et il l'a dédiée à Riquet, baron de Bonrepos, l'un des hommes les plus remarquables du xvii^e siècle, créateur du Canal du Midi. Sous la sauvegarde de ces privilèges, il publie au début de 1679, un cinquième volume : la *Conclusion de l'Histoire des Sévarambes* dans laquelle les attaques sournoises ou brutales contre les religions révélées montrent le fond de sa pensée². L'*Histoire de l'imposteur Omigas* (ou *Stroukaras*) serait celle de tous les fondateurs de religions ; les allusions à Jésus-Christ n'y sont pas ménagées et le discours du philosophe sévarambe Scromenas qui engage les compagnons de Siden à se convertir à la religion des Sévarambes réussit à les convaincre !

Fait surprenant, alors que *La Terre Australe connue* qui a vu le jour à Genève est réimprimée à Paris par les soins de l'abbé François Raguenet, l'année même de la mort de Foigny (1692), avec un privilège en bonne et due forme, sous le titre : *Les Aventures de Jacques Sadeur* (probablement sur un manuscrit de l'œuvre de l'ex-cordelier dûment amputée et écrite en quelque sorte à nouveau par lui-même, sans en modifier cependant ni le fond ni les tendances), l'*Histoire des Sévarambes* n'est plus rééditée qu'à l'étranger, en terre protestante. Denis Veiras d'abord et les libraires parisiens ensuite ont compris qu'il eût été imprudent de tenter la fortune une seconde fois. Peut-être l'*Histoire des Sévarambes* a-t-elle été interdite en France ? C'est possible. Il est à retenir que la fiction de Veiras a rencontré deux apologistes : l'allemand Christian Thomasius et le bibliographe français Prosper Marchand, réfugié en Hollande.

Claude Gilbert, avocat dijonnais, est une figure très effacée ; elle ne peut être mise en parallèle avec celles de Foigny et de Veiras.

1. Denis Veiras obtient un premier privilège le 13 février 1676 pour dix ans et un second daté du 20 août 1677. La III^e partie, cinquième volume : *Conclusion* n'en a pas.

2. Nous donnons dans la partie de ce livre consacrée à Denis Veiras, l'analyse de ses conceptions sociales et religieuses, d'après Prosper Marchand et M. Gilbert Chinard.

Ces derniers cherchaient à créer une illusion; ils ont produit leurs opinions dans le cadre de voyages imaginaires qui expliquent et excusent en quelque sorte leurs audaces de pensée. Chez Gilbert, dans son *Histoire de Calejava*, la fiction, à peine ébauchée, nous met en face de discussions philosophiques. L'œuvre mutilée¹ est restée inconnue du public, la destruction en ayant été faite par les soins de l'auteur au lendemain de son impression. Gilbert a eu aussi la sagesse de percevoir le danger auquel il s'exposait, danger très relatif, mais qui aurait profondément troublé sa quiétude; il n'avait probablement ni l'âme d'un apôtre, ni celle d'un martyr.

Il serait injuste de ne pas citer à leur suite le protestant Simon Tyssot de Patot, professeur de mathématiques à l'école illustre de Deventer, parce qu'il forme le trait d'union entre ces utopistes et ceux du XVIII^e siècle. Ses *Voyages et Aventures de Jacques Massé* sont de 1740, ils ont vu le jour également en Hollande sous la rubrique : *Bordeaux*. Ce religionnaire est féroce contre la Bible et le Christianisme; il est plus brutal encore que Veiras et Gilbert, mais avec moins de prétentions à réformer la société; c'est un esprit affranchi de tout dogme².

* * *

Les trois premières fictions à tendances philosophiques et réformatrices ont été imprimées en France, nous le répétons, avec privilège : *L'Histoire comique* de Cyrano (tronquée, il est vrai) en 1657, la deuxième édition remaniée de *La Terre Australe* sous le titre : *Les Aventures de Jacques Sadeur en 1692 et 1705*, et *L'Histoire des Sévarambes*, de 1677 à 1679. La liberté d'exprimer sa pensée n'était pas si jugulée dans la France de Louis XIV qu'on le suppose généralement. D'ailleurs, il faut l'avouer, ni Cyrano, ni Gabriel de Foigny,

1. Il manque dans l'imprimé les chapitres suivants supprimés par Gilbert lui-même. Dans le Livre second : *Des dispositions requises pour devenir Availle*, le III^e dialogue; dans le Livre troisième : *De l'existence de Dieu*, le IV^e dialogue; dans le Livre quatrième : *De l'immortalité de l'âme*, le III^e dialogue; dans le Livre sixième : *Abrégé de la morale et de la théologie des Availles*, la VII^e leçon; le Livre septième : *Du judaïsme*, en entier; le Livre huitième : *Du christianisme*, en entier. — Un manuscrit de *L'Histoire de Calejava*, déposé à la Bibliothèque de Dijon, n'est qu'une copie de l'imprimé dont l'unique exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale.

2. On trouvera à la fin de cet ouvrage un résumé de la vie de Tyssot de Patot et l'analyse des *Voyages et Aventures de Jacques Massé*, d'après le Dr J.-C. van Slec, etc.

ni Veiras, n'ont retenu l'attention. Cyrano a été considéré comme fou, Foigny et Veiras ont sombré dans une indifférence complète. Leurs élucubrations n'ont trouvé de lecteurs et de commentateurs que dans les pays où la religion réformée dominait, c'est-à-dire dans les Pays-Bas et en Allemagne. Comme ce n'est pas le libertinage qui a incliné l'esprit de Christian Thomasius et de Prosper Marchand à admirer les conceptions de Veiras, il faut en conclure qu'ils devaient cette tendance à ce que M. Faguet a appelé « l'indiscipline intellectuelle », caractéristique de la mentalité protestante.

Le protestantisme, en effet, a sa part de responsabilité dans l'éclipse complète du bon sens et dans l'entrée en scène de la chimère qui est la dominante du xviii^e siècle. Le vieil édifice social, fondé sur le principe d'autorité, est jeté par terre et la reconstitution de la société se fait sur des principes nouveaux dont la malfaisance de certains¹ éclate à tous les yeux. Pour comprendre cette action du protestantisme il faut remonter à ses origines. Au quinzième siècle le catholicisme, la plus magnifique expression de l'ordre moral, régnait en maître et *l'unité intellectuelle, au point de vue seulement de la religion*, était maintenue dans la nation autant qu'il est possible de la maintenir. Avec l'entrée en scène de Calvin et de Luther la situation se modifie. Sous prétexte d'établir le véritable christianisme — il y avait quatorze siècles qu'il existait seulement en apparence — ces deux révoltés se dressent contre la Papauté, c'est-à-dire contre l'unité en matière d'interprétation des textes bibliques et évangéliques ; à la foi collective ils opposent la foi individuelle, ils créent, en un mot, l'anarchie en matière doctrinale. Il est certain que les premiers adeptes de la Réforme ne l'ont pas envisagée sous cet angle, mais, le principe accepté, les conséquences, en dépit des intentions, suivaient inéluctables. Il est inutile de nous étendre longuement sur ce sujet, les faits sont là qui témoignent. Le protestantisme a été, dans sa lettre et dans son esprit, une régression

1. Deux ou trois exemples suffisent à justifier notre assertion : la suppression de la liberté de tester qui équivaut à la destruction de la famille et à l'extinction de la race ; le service militaire obligatoire qui a entraîné des guerres cent fois plus coûteuses que celles du passé et causé l'égoûtement de millions d'hommes au lieu de quelques dizaines de mille ; la pleine licence accordée aux paroles et aux écrits qui a permis l'exploitation de toutes les convoitises et entraîné des répressions épouvantables au lieu de la suppression de quelques mauvais bergers. Qu'on regarde l'action d'un Lénine causant la mort de centaines de milliers d'hommes, réduisant un peuple entier à la famine et anéantissant des centaines de milliards de richesses et on se demandera si une pareille aberration « la liberté absolue de parole » est explicable autrement que par l'éclipse complète du bon sens, etc., etc.

vers le judaïsme¹; il a fait perdre au christianisme son caractère de religion universelle², il l'a morcelé, il a essayé de le décapiter, il a annihilé en partie son action générale.

En fait le protestantisme en inclinant l'esprit au doute a, nous le répétons, ouvert la voie au libertinage, à l'exaltation et à la suprématie du moi. Le plus pauvre d'esprit, le plus dépourvu d'intelligence acquérait du coup la faculté de discerner le vrai du faux en matière de religion. Calvin a entendu conquérir les intelligences par l'orgueil. La prédestination : se créer soi-même Elu de Dieu, à la condition d'adhérer aux doctrines du grand Réformateur, n'a pas eu d'autre but. L'absurdité manifeste d'une pareille prétention a fait qu'elle n'a pu persister. Le calvinisme a subi le sort qui l'attendait : la prédestination disparue, il ne restait que le libre-examen illimité, auquel d'ailleurs le Réformateur n'avait jamais pensé, et ce libre-examen ne pouvait rien laisser debout d'une croyance basée sur la révélation et les prophéties. A Genève, l'ex « Rome protestante » le calvinisme existe à l'état de souvenir. Point n'est besoin aujourd'hui de croire à la divinité du Christ pour être reçu pasteur. Calvin serait un étranger dans la vieille cité où il a vu allumer tant de bûchers pour la bonne cause!

Le protestantisme a eu également une répercussion indirecte sur les mœurs. En attaquant violemment et grossièrement la religion catholique, en cherchant à couvrir de ridicule ses pratiques et ses sacrements, il a discrédité dans les esprits areligieux les moyens

1. « Un incendie causé par la foudre ayant abattu en 1556 la grande croix qui surmontait l'église de Saint-Pierre à Genève, on en conclut qu'aux yeux de Dieu c'était honte que telle croix, marque et enseigne de la diablerie papale, fut là laissée », et le Conseil décida que toutes les croix qui se trouvaient encore sur les églises devaient être enlevées. Dans cette cité du Dieu justicier, les signes séculaires du pardon divin disparurent. L'esprit de l'ancien Testament planait désormais, sans rival. Nombreux étaient les enfants qui recevaient, au baptême, des prénoms empruntés à l'ancienne histoire d'Israël et qui semblaient prédestinés. Les petits Genevois de ce temps étaient des Abraham, des Isaac, des Moïse, des Isaïe, des Jonathas (Georges Goyau).

2. « La Rome catholique du xvii^e siècle organisera la Propagande pour épanouir à travers les terres païennes les bienfaits de l'Évangile, et son impulsion fera surgir de grandes sociétés de missionnaires qui porteront aux Païens avec la chair et le sang du Christ, leur propre sang. Mais dans la Réforme, alors même que l'Angleterre et la Hollande, nations protestantes, seront devenues de grandes puissances coloniales, il faudra attendre jusqu'au xviii^e siècle pour qu'en Allemagne les Moraves, pour qu'en Angleterre, le savetier Carey, commencent à songer aux Païens... L'esprit de l'Ancien Testament fera parfois oublier aux Genevois de Calvin les instructions qu'avaient données le Nouveau. Trois cents ans plus tard, à la date de 1835, le théologien Auguste Bouvier, parlant sur les missions, observera que l'Église de Genève n'a encore produit aucun missionnaire! Dans l'histoire de la diffusion du nom du Christ, la Genève de Calvin tient très peu de place (Georges Goyau).

matériels qui obligeaient l'homme à un examen de conscience et, de la sorte, il a contribué à laisser le champ libre aux passions. Il a facilité l'appétit de jouissance qui a caractérisé le XVIII^e siècle et les progrès de la philosophie matérialiste, contribuant ainsi au déséquilibre général de cette époque. C'est d'ailleurs le genevois Rousseau qui a commencé à s'élever éloquemment contre les malheurs de l'homme civilisé et à mettre en lumière les vices de la société fondée sur l'inégalité des conditions et sur la propriété, divagations manifestes qui ont permis aux rhéteurs et aux mauvais bergers d'exploiter les plus bas instincts de l'humanité, à ce point que la société moderne, issue de l'Encyclopédie, incapable de se défendre, paralysée qu'elle est par des formules généreuses mais absurdes, retourne à la barbarie primitive en glissant lentement vers l'anarchie.

Nous terminons cette rapide esquisse de quelques-unes des conséquences de la Réforme, au point de vue du libertinage¹, en reproduisant la page, admirable d'élévation de pensée et de style, dans laquelle Charles Maurras a synthétisé la modification profonde que Luther a apporté à la marche de l'humanité :

« Le 31 octobre 1517, il y a quatre siècles aujourd'hui², Martin Luther affichait ses propositions à la porte de l'église de Wittemberg. Une immense révolution commença ce jour-là sur le monde et, comme toujours, elle se fit d'abord sentir dans le royaume de l'esprit. On la définirait d'un mot pour toute la région qui fut influencée par le luthérianisme : le ciel fut, ce jour-là, séparé de la terre, les morts du cœur des vivants. Tout le Moyen-Age catholique avait cru que le sublime de l'existence des hommes et son sacrifice supérieur pouvait être offert par les survivants, pour l'amour de ceux qui les avaient précédés et que le poids de leur faute tenait encore prisonniers de leur peine expiatoire. Le moine allemand se rua au travers de cette foi magnifique et pour quelques abus certains que les indulgences avaient suscités, il en supprima tout l'usage; il fit disparaître des intelligences d'abord, des consciences ensuite, cette haute pensée que les mérites sont recueillis et que les vivants éprouvés peuvent encore mériter pour ceux qui sont sortis de l'épreuve et obtenir d'une bonté supérieure la substitution de leurs propres maux sur terre. Par un mouvement très logique, l'esprit de la Réforme finit par supprimer jusqu'à la notion de purgatoire qui, de Platon à Dante, avait satisfait et ennobli tant de grandes âmes. L'homme fut seul, en tête-à-tête avec une altière Justice dépouillée de tous les tempéraments de la charité. Le culte de la Vierge-mère, l'idée de Notre-Dame, honneur, joie et gloire du Moyen-Age

1. Sur le libertinage, signalons l'étude maîtresse de M. René de Planhol qui a paru dans l'excellente *Revue critique des Idées et des Livres*, juillet-septembre 1921 : *Les libertins du XVII^e siècle*.

2. *Action française* du 31 octobre 1917.

tomba aussi par toutes les parties de l'Europe infestées par Luther. La médiation entre Dieu et l'homme fut dépouillée du charme divin qui l'humanisait.

« Ces événements se passaient bien au-dessus des peuples et des rois entre terre et ciel. Comme ils étaient très généraux, leur influence pénétrait avec une rapidité inouïe et la politique, ébranlée déjà à mille égards, fut, pour cette fois, bouleversée. Après la scission du monde surnaturel, les conséquences de 1517 opérèrent la scission de l'Europe. La République chrétienne périt. L'ordre des peuples et des trônes moralement subordonné au siège papal fut rompu d'une façon qui n'est pas encore réparée. Il n'y a pas beaucoup d'affaire comparable dans l'histoire du monde à cette revanche des barbares saxons que Boniface et Charlemagne avaient mal convertis. Ni la prise de la Bastille, ni l'informe Déclaration des Droits de l'Homme ne représentent une régression comparable à celle que décréta le moine Luther. Nous en voyons les conséquences se continuer sous nos yeux et, si un grand pays du centre européen combine aux perfectionnements de la science matérielle une anarchie spirituelle et morale sans précédent, même au fond du centre africain, il faut pour le comprendre remonter de stade en stade, par delà Fichte, par delà Kant, par delà Rousseau, jusqu'à leur principe avoué, à Luther et à sa pensée, père et mère de déchirements qui commencent à la guerre des Paysans et à la guerre de Trente ans, que les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont pu achever et que la pire de toutes, celle de 1914-1918, développe... Il verra pis encore, si la réaction ne se fait pas par en haut et si l'esprit humain ne se ressaisit pas. »

On voit maintenant que Prosper Marchand se trouvait en bonne posture intellectuelle pour apprécier favorablement les utopies de Denis Veiras, à l'époque où J.-J. Rousseau publiait son *Discours sur l'inégalité des conditions*. Le français, émigré en Hollande pour cause de religion, et le genevois étaient bien faits pour se comprendre, leur esprit avait été coulé dans le même moule.

GENÈVE

Avant de raconter l'existence menée par Foigny pendant son séjour en Suisse (1666-1684) il nous paraît intéressant de mettre sous les yeux du lecteur un aperçu des institutions religieuses et politiques de Genève qui ont eu à s'occuper de lui.

Reconnaissons-le tout d'abord loyalement Genève n'était plus, on le verra par la vie de Foigny, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, la cité idéale de Calvin; les détails qui suivent, en donnant une idée suffisante de la tolérance qui y régnait durant les dernières années du grand « Réformateur » et au lendemain de sa mort, permettront d'apprécier la différence des deux époques :

1560-1566.

« Dans l'espace de cinq ans, de 1560 à 1566, il est prononcé à Genève soixante condamnations capitales, pour crimes divers et souvent horribles mais aussi pour de simples larcins, pour sorcellerie et pour adultère. Des escoliers sont pendus et étranglés pour avoir volé de la soie, des boutons dorés et quelques écus, afin de s'équiper pour prendre part à la guerre. Douze sorciers furent brûlés vifs en 1562. Une femme est noyée dans le Rhône pour avoir commis plusieurs fois l'adultère et un marchand banquier, Le Neveu, bourgeois de Genève, coupable du même crime, loue le jugement qui le punit de mort. Il est vrai qu'il ne servait guère de protester ou de faire appel : Henri Philippe en 1560 avait été condamné au fouët public pour le même motif; il adressa un recours en grâce au Grand Conseil, qui trouvant la peine trop légère prononça une condamnation capitale, parce qu'il avait conservé depuis quinze ans une « figure empreinte sur verre, qu'il appeloit un diable familier, par le moyen duquel il s'estoit vanté de sçavoir les infidélitez que sa femme entreprendroit de lui faire. »

« L'intempérance de langage, les blasphèmes, la moindre attaque contre les « spectables ministres » ou contre les « magnifiques seigneurs » des Conseils étaient punis avec la dernière rigueur. Une déséquilibrée, Marie Ringard, ayant dit à Calvin qu'il était son mari, est bannie de la ville après avoir assisté au châtiment d'une de ses compagnes, Marguerite Guamerey, qui subit la peine du fouët pour avoir déclaré être la « femme environnée du soleil et des douze étoiles dont il est fait mention en l'A-

pocalypse ». Jacques Chapellaz, « sur ses confessions d'avoir maugréé Dieu en chemin et dit qu'il avait mangé le diable et ne pouvait avaler ses cornes d'autant que déjà par ci-devant a été châtié pour tel maugrément et ne s'est amendé », est condamné à avoir la langue coupée. Ayant prétendu à la suite d'une élection, que la majorité avait été obtenue par supercherie, Claude Chevrens tombe aussi sous le coup d'une sentence déclarant que ces propos séditieux impliquent le crime de lèse-majesté et qu'il a mérité la mort, mais qu'en raison de sa grande jeunesse il est seulement condamné à crier merci, les genoux en terre et la corde au cou, avec une torche ardente à la main. Quelques jours après l'emprisonnement de Spifame et de Servin, un ancien syndic, Jean Porral, chez lequel ce dernier avait logé, eut la tête tranchée, par ordre des Conseils, pour avoir fait circuler un libelle accusant certains membres des assemblées de s'être enrichis aux dépens du peuple. Le malheureux laissait sept enfants et une femme enceinte qui fut réduite à la charité publique¹. »

1666-1684.

L'atmosphère était moins lourde à respirer à Genève de 1666 à 1684, cependant, au point de vue religieux, la sévérité, une sévérité mitigée, y régnait encore. Grégorio Leti, dans son *Histoire de Genève* (1685) observe avec étonnement, et présente comme un fait extraordinaire, que le célèbre érudit Ezéchiel Spanheim, se trouvant à Genève un dimanche, n'assiste pas au service du matin et néglige la prédication du soir; il ne s'explique pas une conduite aussi contraire aux usages reçus. Il faut dire que les ordonnances de 1609 et 1617 n'avaient pas été abrogées, elles enjoignaient à tout individu d'assister régulièrement aux sermons et surtout à ceux du dimanche et du jeudi, les boutiques devaient être exactement fermées pendant le service divin et il était défendu aux aubergistes et cabaretiers de donner à manger et à boire aux étrangers pendant les heures de sermon sous peine de soixante sous d'amende. Il valait mieux frapper à la poche qu'à la tête!

Les habitants de Genève étaient divisés en trois catégories :

Les Citoyens, nés de citoyens et baptisés dans la ville. Seuls ils pouvaient faire partie du Conseil Etroit.

Les Bourgeois (étrangers reçus bourgeois) étaient membres du Conseil Général et même éligibles au Conseil des Deux-Cents.

Les Etrangers admis à résidence n'avaient aucun droit politique. Ce sont les enfants de ces étrangers qui formèrent, plus tard, la classe nom-

1. Extrait de l'article : *Le Procès de Spifame (1666)*. *Revue de Paris*, t. IV, juillet-août 1911, par le comte Servin.

breuse des natifs. Les professions libérales leur étaient interdites, ils ne pouvaient pas non plus figurer comme chefs à la tête d'une entreprise industrielle ou d'une maison de commerce.

Genève n'avait donc pas de noblesse, mais une espèce d'aristocratie, composée d'anciennes familles riches et des hommes les plus éminents du refuge, s'y était formée. C'est elle qui, en réalité, détenait le pouvoir.

POUVOIR POLITIQUE

Le pouvoir politique à Genève était représenté, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, par quatre Conseils :

I. Le Conseil Général; — II. Le Conseil des Deux-Cents ou Grand Conseil. — III. Le Conseil des Soixante chargé des affaires diplomatiques; — IV. Le Conseil ordinaire ou Petit Conseil ou encore Conseil Étroit.

Quatre Syndics en charge élus pour un an par le Conseil Général (composé des têtes de maison ou chefs de familles), quatre anciens Syndics et dix-sept conseillers formaient le *Petit Conseil* ou *Conseil des XXV*, le seul qui nous intéresse. Il se réunissait à l'Hôtel de Ville deux fois la semaine. Les Conseillers recevaient un sou par séance et un verre de Malvoisie à la condition d'être présents à l'ouverture de cette séance; c'est eux qui administraient Genève.

Les membres du Petit Conseil étaient confirmés ou rejetés par le Conseil des Deux-Cents. Lorsqu'il y avait une décision importante à prendre dans les cas difficiles ou ingrats, on convoquait soit le Conseil des Soixante soit le Conseil des Deux-Cents. Le Conseil Général désignait les membres de ces deux corps.

Les Syndics exerçaient la justice criminelle, assistés de quatre membres du Petit Conseil, et le Lieutenant de justice, assisté également de quatre auditeurs, la justice correctionnelle. Ce dernier était choisi par le Conseil Général pour un an et n'était rééligible, comme les Syndics, qu'au bout de trois ans.

POUVOIR RELIGIEUX

La « Vénérable Compagnie » et le « Consistoire » exerçaient le pouvoir religieux.

Vénérable Compagnie.

La Vénérable Compagnie datait de Calvin. La charge des docteurs ou direction spirituelle lui était confiée. Ce corps se composait des pasteurs de la Ville et des paroisses rurales et des professeurs de l'École de Théologie.

Ses attributions étaient le soin de la doctrine, la surveillance des études théologiques, l'administration et la direction de l'Église, la consécration

des ministres, et l'élection des pasteurs sous la ratification du Conseil des Deux-Cents.

Lorsqu'un poste se trouvait vacant la Compagnie, jointe avec une députation des Conseillers, faisait subir des examens sévères aux postulants, puis les Conseillers se retiraient et l'élection avait lieu à la majorité absolue. Le choix, approuvé par le Conseil des Deux-Cents, était annoncé du haut de la chaire le dimanche suivant, et, si nulle objection ne se présentait, le pasteur élu était consacré.

Afin d'effacer toute idée de préséance ou de hiérarchie la Compagnie nommait elle-même son Président, qui fut d'abord élu pour l'année, et plus tard tous les huit jours, sous le simple titre de *Modérateur*.

Consistoire.

Le Consistoire, créé également par Calvin, se composait des pasteurs de la Ville et de douze « Anciens » nommés par le Petit Conseil après entente entre les Pasteurs et les Deux-Cents. Chaque jeudi au moins cet aréopage avait séance, un Syndic le présidait; il formait un tribunal pour les mœurs et prononçait, sinon des peines, du moins des censures contre les coupables de certains délits que ne pouvaient atteindre les tribunaux ordinaires.

Les pouvoirs du Consistoire étaient limités; il avait puissance d'admonester si les cas étaient légers et non de les juger; il pouvait cependant priver de la Cène les obstinés en leur péché.

En fait, avec son recrutement d'anciens et de pasteurs, le Consistoire était en quelque sorte une émanation du Petit Conseil; il se retournait ensuite vers cette même assemblée pour appeler les pénalités d'Etat sur les coupables qui les avaient méritées.

Voilà les trois organismes : Petit Conseil, Vénérable Compagnie et Consistoire, devant lesquels Foigny a dû comparaître pour répondre de sa vie libertine.

LA VIE DE GABRIEL DE FOIGNY

Nous ne saurions trop marquer notre reconnaissance à M. Paul E. Martin, archiviste d'Etat de Genève, nous avons trouvé près de lui un accueil qu'il nous était impossible d'espérer aussi cordial et aussi empressé. Non seulement il nous a ouvert les *Archives d'Etat* de Genève mais grâce à son inépuisable amabilité nous avons pu avoir la copie de toutes les pièces des archives du *Consistoire* et de la *Vénérable Compagnie* des pasteurs. Dans la partie de notre vie déjà longue, consacrée aux recherches historiques, nous n'avons pas d'exemple d'une courtoisie pareille. Nous adressons encore nos très vifs remerciements à M. G. Kurz, archiviste d'Etat de Berne, et à M. Reymond, archiviste d'Etat de Lausanne, qui nous ont envoyé tous les renseignements que nous leur avons demandés.

On sait peu de chose de l'enfance, de la jeunesse et des dernières années de Gabriel de Foigny, notre documentation ne porte que sur son séjour en Suisse (1666-1684), la période d'ailleurs la plus importante de sa vie au point de vue libertin. Ce n'est donc pas ici une biographie complète de Foigny, mais simplement l'analyse des pièces le concernant existant encore aux « Archives d'Etat » de Genève, Lausanne, Morges et Berne et au « Consistoire » et à la « Vénération Compagnie, de Genève. »

I. 1630-1666. FOIGNY AVANT SON ARRIVÉE EN SUISSE. —
SON PREMIER SÉJOUR A GENÈVE.

Gabriel de Foigny naquit vers 1630 à Foigny, petit village de 150 feux environ près Rethel et Reims¹, qui possédait une importante abbaye de Cisterciens². On ne sait rien sur ses proches. Faisait-il partie de la famille de Jean et de Simon de Foigny, imprimeurs à Reims? C'est probable, mais nous ignorons son degré de parenté avec eux³. Notre libertin a dû recevoir une bonne éducation et une instruction soignée. Ses humanités terminées, il a suivi les cours

1. Foigny en Picardie, diocèse et élection de Laon, parlement de Paris, intendance de Soissons. On y compte 161 feux y compris ceux de La Boueille. Cette paroisse est située dans une île que forme la petite rivière d'Aubenton, à une lieue et demie N. E. de Laon (D'Expilly).

2. Cette abbaye d'hommes, de l'Ordre de Cîteaux et de la filiation de Clairvaux, était au xviii^e siècle en commende; taxée seulement en Cour de Rome 600 florins, elle valait 16000 livres de rente au sujet auquel le roi la donnait.

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, les anciens bâtiments de cette abbaye correspondaient fort bien à la grandeur de l'église (2.400 pieds de longueur sur 82 de largeur soutenue par 44 gros piliers et par autant de petits d'une grande beauté) dédiée en 1124 à Saint-Bernard. Aujourd'hui il ne reste que des vestiges de cette abbaye.

3. Voici la mention de quelques Foigny habitant Reims : 1567, Jean, imprimeur et Simon, son fils; 1618, Simon et Jehan, son frère, s'associent; 1622, Jean, procureur de l'officialité de Reims; 1623, Simon, imprimeur; 1628, Simon, marchand libraire. Les Foigny étaient entrés dans l'imprimerie par la cession que Nicolas Bacquenois, imprimeur à Lyon, qui était venu s'établir à Reims vers 1550, avait faite de son fonds à Jean de Foigny le 17 octobre 1561. — Il y avait aussi des Foigny, parents des précédents, dans l'Eglise : Jacques, docteur en théologie, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur, curé de Connicy, auteur de l'ouvrage : *Les Merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims*, 1618, in-8.

de théologie. Connaissant à fond la langue latine, doué d'une grande facilité d'élocution, déjà au courant de la vie monastique qu'il avait vu pratiquer à Foigny, il se résolut à entrer dans l'Ordre des Cordeliers de l'Observance. Ses supérieurs le remarquèrent et le choisirent bientôt comme prédicateur. N'ayant aucune des qualités indispensables à un bon religieux, d'un tempérament voluptueux, à peu près dépourvu de sens moral, il en vint bientôt à mener une conduite scandaleuse. Elle lui valut des remontrances, plus que des remontrances, Foigny s'en soucia assez peu et se décida seulement à sortir de l'Ordre quand sa situation y devint impossible.

Jeter le froc aux orties aurait entraîné en France des désagréments de toute sorte, il ne lui restait d'autre alternative que celle de quitter le royaume et de changer de religion. Il se décida en février 1666 à partir pour Genève. La Rome protestante n'apparaissait guère comme un lieu de retraite pour un épicurien doublé d'un libertin. La discipline austère, instituée par Calvin, s'était, il est vrai, un peu relâchée, les bûchers ne s'allumaient plus comme au xvi^e siècle¹, mais la Vénérable Compagnie chargée de diriger l'Église réprimait encore durement les moindres écarts de mœurs. Foigny ne l'ignorait pas et était disposé, croyons-nous, ne pouvant l'éviter, à s'imposer une certaine réserve.

Son dénuement est tel en arrivant à Genève que la Vénérable Compagnie pourvoit à son logement. Il sollicite aussitôt le droit d'habiter dans la cité et l'autorisation de faire abjuration devant le Consistoire² de la foi catholique et romaine. Cette apostasie était, à ses yeux, une simple formalité; ses convictions religieuses n'y entraient pour rien. Les questions de dogme le laissaient indifférent; seule la paillardise, — elle l'avait mis dans l'obligation de faire peau neuve — le tourmentait. Enfin la sévérité genevoise lui semblait moins à redouter que l'hostilité qu'il aurait rencontrée dans sa patrie. Les registres du Consistoire nous apportent sous la date du 6 mars, le texte de sa déclaration affirmant son désir d'être reçu au nombre des membres de la « Vraie Eglise » :

Jeudy 8 mars 1666. Gabriel de Foigny, du lieu de Foigny en Champagne, s'est présenté avec déclaration qu'ayant croupy l'espace de trente-six ans en l'Église romaine, où il a été cordelier de l'observance et prédicateur, Dieu l'ayant daigné illuminer, il a pris résolution de venir se

1. Voir notre notice : « Genève », p. XV.

2. Le Consistoire avait, on l'a vu, dans sa juridiction, celle des atteintes à la discipline religieuse.

ranger à la vraie Eglise et religion réformée, ayant produit par écrit les motifs de son changement, contenant divers points conformes à notre créance, de par laquelle il requiert le recevoir à son abjuration des erreurs de l'Eglise Romaine. A esté advisé de le recevoir pour membre de la vraie Eglise après qu'a renoncé à tous abus et erreurs de l'Eglise Romaine, particulièrement au prétendu sacrifice de la messe, pour vivre selon la confession de foÿ des Eglises réformées¹.

Dès le lendemain la Vénérable Compagnie s'occupe, toujours sur la demande de Foigny, des moyens de lui venir en aide. Elle règle son hôtesse sur le pied de dix-huit sols par jour et décide « de lui tendre la main quelque temps jusqu'à ce qu'il ait reçu ses hardes². »

Un mois après, malgré le logement moins onéreux qui lui a été procuré, malgré ses propres efforts pour gagner un peu d'argent, soit au titre de correcteur d'imprimerie, soit au titre de professeur de musique, Foigny est dans la misère. « La Bourse française » dont l'objet était de s'occuper des réfugiés de sa nationalité n'ayant voulu lui verser « qu'un écu », il s'adresse encore à la Vénérable Compagnie et se livre à son entière discrétion. Celle-ci est si bien intentionnée qu'elle consent à payer sa pension d'avril et celle de mai, probablement chez son nouvel hôte, mais, ce sacrifice fait, notre libertin devra chercher un domicile ou quitter la ville³.

Grande était la perplexité de notre Foigny. Sans un sou en poche, qui consentirait à le nourrir et à l'abriter? Il n'avait, non plus, aucune chance de trouver un meilleur accueil dans une autre localité du canton de Vaud. Que faire? Une heureuse inspiration le tire d'embarras. En épousant une Genevoise, il se créera un droit de cité et puis... la continence lui pesait si lourdement! Décidé à sauter le pas, il conte fleurette à une veuve, puis subitement s'amourache de la fille de la maîtresse de l'Hôpital-Général : Léa de La Maison, veuve Ducrest, d'une réputation détestable. Craignant un arrêt d'expulsion si une plainte était portée par la délaissée, Foigny se présente à la direction de l'Hôpital-Général, la requérant de lui signer les papiers nécessaires à la publication de ses bans. Comme il ne peut verser la somme exigée, Léa se porte caution de son futur époux⁴. Quatre jours après, grâce à la générosité de la *Bourse*

1. Registres du Consistoire de Genève, vol. 59. Déclaration de Gabriel de Foigny.

2. Délibération de la *Vénérable Compagnie* du vendredi 9 mars 1666 : Frais pour un prosélyte (cote L, 25 août 1665-8 septembre 1671), le rapporteur était le pasteur Amédée Mestrezat.

3. Id. du vendredi 13 avril 1666. Pension pour un prosélyte.

4. Hôpital-général, Reg. de la Direction, vol. 57, f. 15-20, dimanche 9 septembre 1666.

française, Foigny est en règle¹, mais la veuve évincée clame ses doléances à tous les échos. Elles arrivent aux oreilles de plusieurs pasteurs, d'autres rumeurs défavorables sont également perçues. Le Consistoire s'en occupe dans la séance du jeudi 13 septembre. La vie privée de Foigny passe, ce jour-là, au crible. Malgré le soin qu'il a de réitérer que sa conversion est due à un simple mouvement de conscience et non à des considérations mondaines, les pasteurs sont forcés de constater l'opposition existant entre ses actes et ses paroles : bien que d'un orgueil extraordinaire et d'une présomption insupportable, il mène l'existence d'un libertin ; il a attenté à la pudeur de plusieurs servantes et tenu des discours suspects laissant entendre que son attitude équivoque le mettait en situation d'obtenir de l'argent d'ecclésiastiques catholiques ; il s'insinue partout et va jusqu'à débaucher un étranger en l'entraînant au jeu et en le soustrayant à la surveillance des personnes auxquelles ses supérieurs l'avaient confié, etc., etc. Les membres présents concluent à ce que les Syndics de Genève inviteront la Duerest à sortir de la ville et à ce qu'il sera posé à Messieurs du Conseil de Genève la question de savoir « s'il est expédient qu'un tel homme soit toléré dans la ville, autorisé à s'y établir et à y créer une famille². »

La discussion soulevée au Consistoire, sur le cas de Foigny, a son écho le lendemain 14 chez la Vénérable Compagnie ; les mêmes accusations, ressassées contre lui, déterminent une résolution analogue : Le précédent Modérateur invitera les Syndics de Genève à expulser l'indésirable³. Notre libertin se défend et, en dépit de l'évidence, cherche à se justifier⁴. Le Consistoire néglige le mémoire que Foigny dépose à cet effet, Messieurs de Genève devront passer outre.

Le 29 septembre le Conseil de Genève délibère sur les propositions et suggestions du Consistoire. Après en avoir rappelé le dispositif, il décide le retrait de la signature apposée par le Syndic au bas de la publication des bans de Foigny et la convocation de ce dernier en la maison du premier Syndic pour entendre les plaintes dont il a été l'objet. Cette communication faite, on l'engagera à sortir de la cité⁵.

Le Syndic, recevant Foigny, lui fait remarquer que, nonobstant

1. Extrait du Livre des *Cautionnements de la Bourse française*, 12 septembre 1666.

2. Archives du Consistoire de Genève, 59 (15 janvier 1663-26 mars 1668), jeudi 13 septembre 1666.

3. Vénérable Compagnie, cote L à la date du vendredi 14 septembre 1666.

4. Consistoire de Genève, 59, jeudi 20 septembre 1666.

5. Conseil de Genève, 166, f. 194^v du samedi 29 septembre 1666.

les défenses du Consistoire, il continue à fréquenter la Ducrest et à coucher avec elle. A cette allégation Foigny répond : « Il ne m'a jamais été défendu de parler à ma fiancée, je ne couche pas avec elle », et il insiste sur son mémoire justificatif : le Conseil de Genève doit en prendre connaissance. Peine perdue ! le Syndic lui notifie d'avoir à quitter Genève dans les huit jours et la Ducrest devra rembourser l'argent que Foigny lui a baillé¹.

Avant d'obéir à cette injonction, Foigny présente le 4 octobre au Consistoire une série de réclamations². Il requiert tout d'abord qu'on lui remette témoignage de sa conversion, de son abjuration et de sa réception dans la « Vraie Eglise » ; puis il voudrait que la Vénérable Compagnie renonce à lui réclamer les sommes qu'elle lui a avancées lors de son arrivée à Genève afin de lui permettre de vivre, et ce, en les prenant sur les deniers qu'il a obtenus de la « Bourse française » comme caution de son mariage, enfin que les témoignages qu'il a apportés de l'Eglise romaine lui soient restitués. Renvoyées à la Vénérable Compagnie, ces réclamations sont examinées le 5³. La Vénérable Compagnie accueille en partie sa seconde demande, refuse la troisième ; pour la première, Foigny sera satisfait par une simple déclaration. La rigueur de ces décisions est palliée par le fait que le Modérateur et le pasteur Amédée Mestrezat l'en instruiront verbalement. Il ne restait plus à Foigny qu'à se soumettre !

II. 1666-1668. FOIGNY A LAUSANNE.

Foigny arrive à Lausanne le 17 octobre 1666 ayant en poche le certificat de son abjuration. Le Conseil consent à le tolérer dans la ville s'il se comporte bien. Afin de lui aider à vivre on lui verse un écu blanc en attendant qu'il puisse enseigner la jeunesse⁴.

Ce n'est pas être « toléré » en Suisse qu'entendait Foigny, il veut une autorisation en bonne et due forme, aussi va-t-il la solliciter lui-même des hauts Seigneurs de Berne. Non seulement il l'obtient :

Nous l'Advoyer et Conseil de la ville de Berne, sçavoir faisons. Que spectable Gabriel de Foigny, natif de la province de Champagne, ayant en la ville de Genève fait abjuration formelle des Erreurs de l'Eglise

1. Conseil de Genève, 166, f. 197^r, du lundi 1 octobre 1666.

2. Consistoire de Genève, 39, jeudi 4 octobre 1666.

3. Vénérable Compagnie, cote L : du vendredy 5 octobre 1666 : sieur de Foigny renvoyé.

4. Extrait des Manuaux de Lausanne. T. XV. 18 octobre 1666.

Romaine, et embrassé nostre Religion Evangélique, nous a supplié humblement de luy vouloir faire la grâce, et lui permettre retraicte, et libre demeure riere nos terres et pays, pour vivre souz notre protection en la profession de nostre d. religion Evangélique ; Nous sur ce annuants benignem. à sa d. requeste, luy avons permis et accordé retraicte, habitation et demeure En nos terres et pays, Concédants quant et quant à nos subjects ès villes et Communaultez où il s'adressera, le pouvoir de luy permettre sa demeure et libre habitation riere eux pour y chercher son entretien et nourriture par quelque honneste vocation, Commendants par ainsy à nos Ballifs et autres nos officiers et subjects de donner lieu à ceste nostre concession charitable, tandis qu'il se comportera en homme de bien et d'honneur, conformém. à nos ordonnances Chrestiennes ; En foy des présentes munies de nostre sceau accoustumé. Ce 6^e Novembre 1666¹.

mais encore le Gouvernement, prenant en considération sa pauvreté, le gratifie de dix thalers et paie pour son compte, à l'hôtel du Faucon où il était descendu, une note s'élevant à 16 th. 6 p. 8 d.².

La Ducrest, demeurée tranquillement à Genève, annonçait ostensiblement son intention d'aller retrouver Foigny à Lausanne. Le pasteur Bacuet en informe le Consistoire qui le prie d'user de son influence pour la retenir à Genève. Bacuet échoue, notre libertin ayant de Berne réclamé à Léa³ l'exécution de sa promesse. Appelée le 29 novembre devant le Consistoire, sa fiancée se présente assistée de sa mère, Andrée de La Maison. Elle déclare : « Foigny m'a fait grand honneur en me recherchant en mariage, je ne lui connais que des qualités et c'est pourquoi je désire si vivement la publication de mes bans. » Il lui est objecté : « Ce mariage ne pouvant être autorisé, elle devrait d'elle-même y renoncer ». Léa réplique : « J'ai excellente opinion de mon promis, et n'en attends que du bien ». Le Consistoire, impressionné par la netteté de son langage, la renvoie au premier Syndic qui, s'il le juge à propos, signera ses bans avec Foigny⁴.

La Ducrest ne devait pas obtenir satisfaction. Le Conseil de Genève, probablement chapitré par des membres influents du Consistoire, l'avertit que, le Syndic refusant sa signature, elle ait à quitter la ville si elle persiste à épouser Foigny⁵. En femme de res-

1. Lausanne. Décrets romands, B 33⁴ 1660-1685, p. 272.

2. Berne. R. N^o 154, 153.

3. Consistoire, 59, jeudi 22 novembre 1666.

4. Consistoire, 59, jeudi 29 novembre 1666.

5. Conseil de Genève, 166, samedi 1 décembre 1666.

source, elle s'adresse immédiatement au pasteur de son quartier, le priant de lui délivrer une attestation de bonne vie et mœurs destinée à lui servir à Lausanne. Calendrin¹ se dérobe sous le prétexte de consulter le Consistoire. Celui-ci l'autorise à signer le certificat réclamé².

Léa s'empresse de rejoindre l'ex-cordelier à Lausanne où il était de retour. Peu de temps après, en se mariant au Temple, ils unissaient leurs deux détresses. Foigny essaie d'utiliser sa connaissance des langues française et latine, de la géographie et de la musique, en cherchant à recruter des élèves. La difficulté était d'attirer une petite clientèle? Les familles riches ou aisées n'auraient jamais accepté un professeur mal vu du Consistoire et de la Vénérable Compagnie, et les membres de ces assemblées tenaient Foigny en médiocre estime; ils n'ignoraient rien de ses antécédents à Genève. Force est donc à notre libertin de se rabattre sur les étrangers en résidence temporaire à Lausanne, aussi arrive-t-il à grand peine à ne pas mourir de faim avec sa femme et l'enfant qui leur était né. Découragé, las de lutter contre le mauvais sort, il part pour Berne, résolu à employer un moyen héroïque capable de désarmer ses adversaires : prouver son attachement à la religion protestante et cela en écrivant et publiant un livre d'édification dont le titre trahissait nettement les intentions : *Les Attraits au service divin*. Le manuscrit achevé, comment en tirer parti? L'offrir à un imprimeur ou à un libraire ne présentait aucune probabilité de succès; sa qualité de coureur de cachets, sa notoriété plutôt discutable, étaient loin de le recommander. Le sujet traité réclamait la signature d'un pasteur de préférence à celle d'un laïque, et d'un laïque qui sentait le fagot. Foigny, convaincu d'avoir réalisé une œuvre méritoire, adresse une requête à Messieurs de Berne les sollicitant de s'intéresser aux *Attraits au service divin*. Il caressait le secret espoir que la magie de son style et la pureté de sa doctrine engageraient le Gouvernement à faire imprimer cet ouvrage à ses frais. Les seigneurs de Berne communiquent le manuscrit au professeur Hibner et au pasteur français Clerc. Ces théologiens, prenant à gré l'intention et voulant encourager Foigny dans la voie où il s'engage, déclarent ce petit traité utile et édifiant, jugeant cependant « que son impression manquerait d'à

1. Benedict Calendrin, dont la famille était originaire de Lucques, né en 1639, professeur de philosophie à l'Académie de Genève en 1664, recteur en 1673, mort en 1720.

2. Consistoire, 59, jeudi 13 décembre 1666.

propos ». Le manuscrit lui est rendu avec un présent de seize thalers destiné à atténuer l'amertume du refus¹.

III. 1669-1671. FOIGNY A MORGES.

Au moment où Foigny, dépité de cet échec, ne savait à quel saint se vouer, la Providence se réservait de lui offrir une compensation : On se plaignait à Morges de l'insuffisance, attestée par le peu de progrès des écoliers, d'un des régents du Collège. Le bruit en arrive aux oreilles de Foigny. N'était-il pas tout indiqué pour occuper ce poste ? Parmi ses rares élèves il comptait de jeunes allemands appartenant à une famille, bien en cour près du Gouvernement de Berne, dont il avait réussi à conquérir la confiance et l'amitié. Il fait intervenir son chef utilement. On ne sait qui a suggéré au Bailli de Morges l'idée d'offrir à Foigny la place du régent congédié. Foigny l'accepte et entre en fonctions le 1^{er} mars 1669. En dehors du salaire, s'élevant à 250 florins, il avait droit au logement dans la cure, chez le pasteur Devenoge, moyennant vingt-cinq écus par an, plus douze coupes de froment, un chart de vin blanc, et la jouissance d'une partie du jardin derrière l'hôpital².

Voici le texte de la délibération du Conseil de Morges :

Du lundi 1^{er} mars 1669.

Mes honorez Seigneurs du Conseil, ayants considéré le peu d'avancement des escolliers, ont trouvé à propos d'appeler certain monsieur De Foynier, Liounois, cy-devant demeurant à Lausanne. Lequel a promis de bien se comporter et apprendre et instruire les enfans qui luy seront remis, en toute diligence conformément à l'estat couché par escript par Monsieur le Secrétaire en un pappier à part, mis dans la boîte des obligati, en l'un des pacquets. Et pour le Salaire et pension annuelle en attendant autre changement luy a esté ordonné douze coupes de froment, un chart de vin blanc, son logement et en deniers 250 fl. En outre son logement dans la cure est traicté avec Monsieur Devenoge à 25 escus par an. Avec ceste réserve qu'il se comportera comme les autres deux régens. En outre une partie du Jardin derrière l'hospital³.

Le 29 mai Foigny reçoit le chart de vin blanc.

A peine installé il a la fâcheuse inspiration de montrer à des amis

1. Berne. R. M. 159, 445 et 451.

2. *Manuaux de Morges*, N° E, 1670, p. 5^r.

3. Extrait des Manuaux du Conseil de la ville de Morges N° D 1649-70, p. 161. En marge : Changement du collège et réception d'un régent et renvoy d'un autre. Au commencement de may a reçu un demy-chart de vin blanc.

son fameux manuscrit : *Les Attraits au service divin* ; l'un d'eux le communique à quelques membres du Consistoire. Les pasteurs de Morges avaient souvent l'occasion de rencontrer ceux de Genève qui nourrissaient, nous le savons, à l'égard de Foigny des préventions assez fondées. Aussi ce que n'avaient discerné ni le professeur Hibner, ni le pasteur français Clerc, le Consistoire de Morges le découvre du premier coup d'œil : l'esprit papiste infectait *Les Attraits au service divin* ; la mysticité dont ce livre était vraisemblablement empreint ne cadrerait guère avec la raideur calviniste.

N'osant attaquer ouvertement l'opinion de M. M. Hibner et Clerc — autorités considérables en la matière — le Consistoire de Morges saisit celui de Berne de ses doutes, ou plutôt de ses scrupules, sur l'orthodoxie des *Attraits au service divin*. Il craint, si on venait à imprimer ce traité, la déplorable influence de sa propagation parmi les fidèles, aggravée par le fait de la qualité de son auteur : régent au collège. Le danger apparaissait pressant d'autant que Foigny, dont la conduite était toujours loin d'être irréprochable, se proposait de publier un second volume conçu dans le même esprit et sur le même sujet. Ces considérations impressionnent le Consistoire de Berne. Le 29 janvier 1670 il charge le Bailli de Morges de présenter un rapport sur la manière dont Foigny administre le collège et sur sa façon de vivre¹.

En possession de ce rapport, les pasteurs de Berne invitent Foigny à se rendre près d'eux afin de discuter les assertions contestables des *Attraits au service divin*. Il ne sortit rien de sérieux de cet examen contradictoire, sinon que l'ouvrage de l'ex-cordelier ne devait jamais voir le jour.

En dehors de cet incident, plutôt tendancieux, Foigny semble avoir assez bien réussi à Morges au point de vue pédagogique. En avril 1671, c'est-à-dire onze mois après son entrée au Collège, il est premier régent ; le document suivant en apporte la preuve :

*Propositions du Sieur de Foigny, premier Régent.
du lundy dix-septième avril 1671.*

Le Sieur de Foigny, premier régent, s'estant présenté en Conseil, et représenté divers articles :

A esté premièrement commis Messieurs Blanchenay et Warnery pour faire le compte de sa pension du passé.

1. Berne, R. M. 161, 230.

Plus le dit Sieur de Foigny a rendu la lettre qu'il avoit de feu Monsieur Le Banderet Regis.

Pour l'establisement et loix du Collège il en sera fait un projet qui durant ces fêtes estant rendu sera publié et affiché à la salle du Collège.

Pour les congez ils seront insérez dans l'establisement.

Pour les pensions elles seront aussi marquées dans iceluy et le tout signé par les Sieurs Régens.

Pour le chant des pseumes, il en sera usé comme du passé, en attendant qu'il y ait des escoliers capables de quelque musique.

Pour une Comédie aux promotions, renvoyé d'une année pour diverses considérations¹.

L'avancement donné à Foigny indispose le Consistoire qui suspecte son attachement à l'Eglise établie et ses principes religieux. Le Bailli de Morges, informé, refuse de payer les appointements du premier régent. En présence de cet ostracisme, Foigny écrit au Gouvernement de Berne demandant à être examiné tant au point de vue de la philosophie que de la théologie. Sa proposition acceptée, il sort triomphant de l'épreuve : non seulement la Compagnie des Pasteurs de Berne le déclare orthodoxe, mais ordonne le paiement immédiat de ses gages échus².

Ni le Bailli, ni les pasteurs de Morges, mécontents du désaveu de Berne, ne désarment. C'est Foigny qui va leur fournir l'occasion de le perdre. A la paillardise il avait ajouté un nouveau vice : l'ivrognerie. Dans ses moments d'ébriété il s'exprimait en termes virulents sur les membres du Consistoire ; de bonnes âmes répétaient aussitôt ces propos à ceux qu'ils visaient. Un jour dans le Temple, au service du soir où l'on distribuait la Sainte-Cène, il est pris de vomissements alcooliques à la table de communion. Le scandale fut grand³. Le Consistoire le condamna à deux écus blancs d'amende, à subir des remontrances et à faire des excuses aux personnes diffamées.

Sans attendre sa révocation inévitable de premier régent du Col-

1. Manuaux de Morges N° E, 1670, p. 47.

2. Berne, R. M., 163-211 et 228.

3. Bayle, suivant les renseignements qu'il avait reçus de Genève, à la date du 13 mars 1697 dit que Foigny a été chantre de l'église de Morges, et qu'un jour ayant fait la débauche, il commit des intécécences dans le temple. Ces indications ne concordent pas avec les nôtres; peut-être y a-t-il eu confusion avec la tentative de Foigny d'obtenir la place de chantre de Saint-Pierre à Genève? C'est d'autant plus probable qu'il n'a jamais été fait allusion dans les procès-verbaux de la *Vénérable Compagnie* et du *Consistoire* de Genève à cette situation de chantre à Morges qui aurait constitué pour lui un précédent à invoquer.

lège, Foigny prend les devants. Dès le 18 octobre il sollicite du Conseil de Genève le droit d'enseigner dans cette ville les langues latine et française, en invoquant les lettres d'habitation obtenues dès 1666 et le fait que sa femme est genevoise. Il se leurrant de l'espoir que les membres du Conseil et ceux du Consistoire avaient oublié ses fredaines. En cela, il se trompait ! on rejette sa requête¹.

Douze jours après, le Conseil de Morges le relève de ses fonctions de premier régent : il devra les résigner avant Noël. Les motifs invoqués masquent les véritables raisons infiniment plus graves : Foigny a pu déplaire aux bourgeois de Morges dont il instruisait les enfants, au Bailli parce qu'il chantait les psaumes à sa façon et non suivant la liturgie², mais tout ceci était peccadilles au regard de son existence peu décente, de sa liberté de langage et... de son ivrognerie.

Le Bailli de Morges, au courant des intentions de Foigny, s'oppose à son départ de la ville tant qu'il n'aura pas versé les deux écus blancs, subi les remontrances, et fait les excuses auxquelles il avait été condamné. S'étant préalablement ménagé l'appui de ses protecteurs, Foigny en appelle au Consistoire de Berne. Celui-ci écrit au Bailli de Morges le 30 novembre 1671 de lui envoyer un rapport sur les inculpations dont notre libertin est l'objet. Ce rapport, rapidement établi, au lieu de diminuer les charges pesant sur Foigny, les aggrave d'une accusation d'usure. Sont-ce ses termes — ils laissent supposer une animosité personnelle — sont-ce les suggestions des amis de Foigny qui déterminent le Consistoire de Berne à déposséder le Bailli de Morges de l'instruction sur le cas d'usure ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, le Consistoire de Berne arrête : « Foigny sera tenu de payer les deux écus blancs, il aura à subir les remontrances et à payer les frais de voyage du Bailli et du député du Consistoire de Morges ; l'enquête, au sujet de l'usure, sera confiée au Consistoire de Morges et non aux autorités baillifvales. » Le texte de la lettre de Messieurs du Consistoire de Berne au Bailli de Morges est explicite sur tous ces points :

Nos aimables salutations prémises.

Ayant été autrement informés touchant le Sieur de Foigny, et ayant au long entendu les griefs de vos commis sur le subject des lettres à luy dernièrement octroyées, nous avons voulu changer nostre ordonnance en icelle contenue en ce que ledit de Foigny en conformité de nos précé-

1. Conseil de Genève, 171, f. 201^r du mardi 18 octobre 1671.

2. *Manuaux de Morges* E, 1670, p. 22^r.

dentes lettres à vous adressées sera tenu de vous délivrer les deux escus blancs auxquels il avoit esté condamné, si desjà cela n'a esté fait ; que la recherche de l'usure de quoy on se plaint se fera par vous et non par la séance ballifvale, et qu'en cas que telle plainte se vérifie il sera non seulement procédé contre luy jouxte la teneur des loix, mais en outre méritoirement sera tenu de payer à vos dits commis les despends du présent voyage, la députation desquels commis n'auroit esté sans ce sujet nécessaire, et en outre devra subir une sérieuse remontrance pour ses déportements et pour les despects dont il a usé envers vous. C'est de quoy nous avons voulu vous advertir, vous recommandans à la protection divine. Donnè ce 18 décembre 1671¹.

Ce petit succès — très relatif — enhardit Foigny ; il se met en route pour Berne, ayant en poche un mémoire contenant dix-sept articles répondant aux griefs formulés à son endroit et portant de graves accusations à l'encontre du Bailli et du Consistoire de Morges. Les juges de Berne, après en avoir pris connaissance, décident de le transmettre aux intéressés, avec mission pour le Bailli de Morges d'informer sur les faits allégués et de faire apporter à Berne les résultats de l'enquête par un député du Consistoire de Morges. Ils décident également, le 23 janvier 1672, de nommer une commission composée de trois membres du « Conseil Etroit » de Berne : MM. Luterhaun, Kilchberguer et Vincent Stürler, chargés d'arranger l'affaire à l'amiable. Cette commission tient deux séances. Le Bailli, son assesseur M. de Beausobre, et M. de Margel, député du Consistoire de Morges, sont entendus. Le jugement, rendu le 2 février, maintient la condamnation à deux écus blancs, le principe seulement de la remontrance, car cette dernière est esquivée sous le prétexte que le Bailli ne pouvant se rencontrer présentement avec Foigny, ce sont les Seigneurs de Berne qui la feront en son lieu et place, et il est spécifié qu'à l'avenir il n'en sera plus question. Quant aux autres procédures civiles, « baillifvales » et consistoriales, engagées contre Foigny « dont les motifs n'ont pas été dûment vérifiés et éclairés » ainsi que les plaintes de Foigny visant le Bailli et ses paroles injurieuses envers certaines personnes, elles sont purement et simplement supprimées ou effacées « afin de ne préjudicier à la bonne renommée ni des uns ni des autres. » Cependant en réparation de son attitude irrespectueuse à l'égard du Bailli de Morges, Foigny devra reconnaître sa faute ; tous ses effets lui seront restitués hormis une aiguïère, appartenant à M. d'Eschiehens, sur laquelle il avait prêté de l'argent.

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

Pour rentrer dans ses avances il aura la faculté d'assigner M. d'Eschiehens en paiement de ce qui lui était dû et, en cas d'insolvabilité, il se la fera adjuger.

Les dépens du procès sont compensés, excepté une somme de soixante-cinq florins représentant les dépenses de l'envoyé du Consistoire de Morges. Celle-ci payée, ainsi que les deux écus blancs, notre libertin pourra emporter son mobilier de Morges et s'établir où il lui plaira.

L'importance de cette pièce nous engage à la reproduire textuellement.

Le juge et assesseurs du Consistoire de Berne.

Addressées au Seigneur Ballif de Morge, et aux Seigneurs Ministres et assesseurs communs du Consistoire dudit lieu.

Le sieur Gabriel de Foigny, ci-devant régent d'eschole à Morges, s'estant présenté par devant leurs Excellences nos souverains seigneurs en Conseil à Berne, pour faire plaintes du procédé contre luy tenu à Morges à son despart pour Genève, et pour ce fait auroit produit un mémorial contenant dix-sept articles, dequoy communication a esté donnée tant au Magnifique noble et très honoré Seigneur Ballif de Morges qu'au vénérable Consistoire dudit lieu, avec commandement souverain adressé au Sieur Lieutenant ballifval de prendre information desdites plaintes pour les en après envoyer ici avec un député dudit vénérable Consistoire, ce qu'ayant eu son effet, Leurs dites Excellences pour faire examiner le tout ont renvoyé le fait en commission par devant les Magnifiques, hauts et puissants Seigneurs de Luterhaun, Kilchberguer et Vincent Stürler, tous du conseil estroit de ladite ville, mes très honorés Seigneurs, avec commandement d'entendre sadite noble seigneurie ballifvale, comme aussi les autres parties sur les dites plaintes et informations, et si possible est de le accorder, soit faire rapport du faict à Leurs dites Excellences, en obtempération de quoy mesdits très honorés Seigneurs se sont assemblés par deux fois, et de poinct en poinct oui, sa dite Seigneurie assistée de Monsieur de Beausobre, assesseur ballifval audit Morges, avec les autres intéressés en leurs obligations et réciproques raisons, tant verbales que littérales, ils ont après meure considération du faict trouvé pour éviter ultérieure attédiation à Leurs Excellences, comme aussi pour mettre toutes les parties en repos et tranquillité estre le meilleur à déterminer ceste difficulté, et à cet effect ils ont prononcé :

Premièrement : puisque les lectres du supresme Consistoire en datte du 18 octobre dernièrement passé condamnent ledit S^r De Foigny à payer au vénérable Consistoire de Morges deux escus blancs et de recevoir une remonstrance de sa seigneurie ballifvale, mesdits très honorés Seigneurs ont reconfirmé ceste sentence afin que lesdits deux escus blancs, sans ultérieure conteste, soyent par ledit De Foigni payés audit vénérable

Consistoire. Et quant à la censure, puisque Monseigneur le Ballif ne se peut pas présentement rencontrer au pays, elle a esté donnée audit S^r De Foigni par les seigneurs commis, afin qu'à l'advenir il n'en soit plus parlé comme estant une chose décidée. Et quant aux procédures, suites et instances, tant civiles que consistoriales, contre ledit S^r De Foigny à son départ à Morges tenues, comme aussi les plaintes par ledit De Foigni, tant contre ledit très honoré seigneur Ballif, que contre le vénérable consistoire, soit la ville de Morges en corps et particuliers, faictes, lesquelles n'ont pas esté deüement vériüées et esclaircies, mesdits très honorés Seigneurs, les ont pour bien de paix, avec toutes les paroles aigres et injurieuses, enlevées pour icelles n'estre préjudiciables à la bonne renommée, ni des uns, ni des autres. Néantmoins depuis que ledit S^r De Foigni n'a pas porté le respect den à sadite Seigneurie ballifvale, mes très honorés Seigneurs ont ordonné qu'il ait à recognoistre sa faute et à demander pardon à mondit seigneur le Ballif, entendants aussi la barre devoir estre enlevée et tous les effets audit S^r De Foigni fidèlement et sans ultérieure sufferte remis et restitué, hormis l'aigüière appartenante à M. d'Eschiehens pour laquelle ledit sieur Defoigny se servira des formalités accoustumées soit pour se faire payer de son juste deu ou la lui faire adjuger.

Concernant les despends de ce voyage, ils sont pour bonne considération et par commisération compensés, hormis ceux de la part du vénérable consistoire ou par leurs députés eües, mes très honorés seigneurs leur ont adjugé soixante-cinq florins, payables par ledit Sieur Defoigni, n'atouchants de rien à ceux qui ont esté adjugés et modérés par le supresme consistoire, dont iceluy, après qu'il les aura payés avec les susdits deux escus, ne doit plus estre molesté afin qu'il puisse paisiblement sortir du pays et autant plus facilement trouver sa fortune ailleurs. Ce qu'audit S^r Defoigni rapporté, il a avec remerciements accepté ceste ordonnance et en présence de mesdits seigneurs très honorés les députés demande très humblement pardon audit très noble seigneur Ballif avec prière de le vouloir par un effet de sa générosité revenir à merci de toutes les plaintes injurieuses qu'il avoit faites contre luy aussi bien que contre d'autres, à mettre le tout en oubli et à l'advenir l'avoir en recommandation. Parquoy mon dit très honoré seigneur Ballif a esté esmeu à pardonner au dit S^r Defoigni. Après quoy le S^r Margel, député du Vénérable consistoire de Morges, s'est aussi déclaré se vouloir au nom qu'il agit reigler au contenu de la susdite ordonnance. En foy des présentes munies par commandement de la signature de moy sousigné secrétaire. — Fait et passé à Berne ce second de febvrier 1672¹.

Foigny remercie les seigneurs souverains du Conseil de Berné, subit leur remontrance et fait devant eux amende honorable au Bailli de Morges (absent) en présence du représentant du Consistoire.

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

IV. 1672-1675. SECOND SÉJOUR DE FOIGNY A GENÈVE.
 IL DEMANDE A ÊTRE NOMMÉ CHANTRE DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE.
 CONFLIT A SON SUJET ENTRE LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE
 QUI S'OPPOSE A SA NOMINATION ET LE CONSEIL DE GENÈVE.

La sentence du 2 février avait été presque une victoire. Foigny sortait de Morges la tête haute et voyait s'ouvrir toutes grandes devant lui les portes de Genève. Le Conseil de cette ville, obligé de céder, lui refuse cependant — satisfaction platonique — de se prévaloir des lettres d'habitation de 1666¹. Un mois après Foigny assiste à la venue au monde de son troisième enfant, un garçon²; les deux premiers : un fils et une fille, étaient nés à Lausanne et à Morges.

Entre temps apprenant la vacance de la charge de chantre du Temple de Saint-Pierre³, il la sollicite. Les émoluments, plutôt modestes, le tentaient moins que le vernis de respectabilité dont elle auréolait son titulaire. Cependant il est absent de la liste des candidats; seuls Burnat, chantre à Saint-Gervais (il faisait l'intérim de Saint-Pierre), Brusier et Pela sont appelés pour être examinés au double point de vue de la connaissance de la musique et du chant par la commission de la Vénérable Compagnie : le Modérateur et MM. Turretin, Sartoris et Calendrin⁴. Grâce à l'intervention du Syndic de Genève, Foigny est admis à concourir, il échoue. On lui trouve de la voix, mais, ainsi qu'à Brusier, une pratique insuffisante de la musique; Pela n'a pas de voix; Burnat, au contraire, a toutes les qualités requises. Au moment où le chantre de Saint-Gervais va recueillir l'unanimité des suffrages bien qu'il eût déclaré se refuser à concurrencer Brusier et Pela, le Syndic de Genève informe la Vénérable Compagnie que Foigny chantera le 9 mars à Saint-Pierre. C'était là un véritable coup de force. La riposte est immédiate. Le modérateur Sarrazin objectera au Syndic, en produisant des pièces estimées probantes et fournies par l'intéressé lui-même, soit une lettre de M. Stürler de Berne, une autre de M. Forel, de Morges, et deux attestations : la première de M. d'Aulanna, châtelain au dit Morges, et la seconde de M. Papau, ministre à Au-

1. Conseil de Genève 172, p. 84 : vendredi 4 mars 1672.

2. Registre des baptêmes de Saint-Pierre, mars 1672. C'est le pasteur François Turretin qui baptisa Jean-Anthoine Foigny, le parrain fut Jean Anthoine Lullin.

3. Vénérable Compagnie, cote M. (15 septembre 1671, 15 août 1679) : du vendredi 21 février 1673 : convocation pour pourvoir à la place de chantre à Saint-Pierre.

4. Id. vendredi 28 février 1673 : Brusier, Foigny et Pela indiqués pour la place de chantre; même jour, convocation pour la provision de la place de chantre à Saint-Pierre, et pour l'emploi des envoyés quant à la prédication.

bonne, « qu'il y a certaines choses contre Foigny qui mériteraient d'être éclaircies ». Il sera donc réclamé aux Consistoires de Morges et de Lausanne des précisions sur la vie menée par Foigny dans ces deux villes. En attendant, la Vénérable Compagnie proposera que Brusier chante le jeudi suivant à Saint-Pierre et le sieur Burnat à Saint-Gervais¹.

Jacques Sarrazin fait part au Syndic des résolutions de la Vénérable Compagnie en ajoutant qu'un délai de quinze jours est nécessaire pour recevoir les résultats de l'enquête faite à Morges et à Lausanne. Le Syndic ne s'y oppose pas sur le moment, mais le lendemain revirement complet. Le Conseil de Genève, s'appuyant sur l'ordonnance de Berne qui a déchargé Foigny des griefs invoqués contre lui, confirme qu'il chantera le lendemain dimanche à Saint-Pierre².

Notre libertin avait tout lieu d'être satisfait³. Il chante à Saint-Pierre le 9 mars. Cependant le Consistoire, se refusant à capituler, propose de remplacer Foigny le dimanche 16 et le jeudi 20 par le sieur Pela. Le premier Syndic, dans l'appréhension que la Vénérable Compagnie procède à l'élection définitive du chantre de Saint-Pierre, laisse entendre au Modérateur qu'il désire voir cette élection reculée après le jugement d'une affaire Daudet. La suggestion est accueillie favorablement, la Vénérable Compagnie comptait sur trois lettres qu'elle entendait bien mettre auparavant sous les yeux du Conseil de Genève : deux de MM. de l'Eglise de Morges émanant du pasteur Devenoge et du sieur Blanchon, diacre, et une du sieur Decombe, pasteur à Lausanne, au nom de l'Eglise de Lausanne⁴.

Nous avons seulement, à cette date, la lettre Devenoge. Il supplie, en la terminant, ses très bons frères de la Vénérable Compagnie de ne pas employer Foigny à l'impression des livres « de notre sainte confession, et même de l'éconduire » s'il désirait les connaître.

1. Vénérable Compagnie, cote M. vendredi 7 mars 1673 : Rapport des commissaires sur la capacité des sieurs Brusier, Foigny, Pela, Burnat pour le chant.

2. Conseil de Genève, 173, f. 36, samedi 8 mars 1673.

3. Vénérable Compagnie, cote M. vendredi 14 mars 1673. Le Conseil mande au modérateur de faire excuser le chantre de S. Pierre par le sieur Foigny.

4. Id. cote M. vendredi 21 mars 1673 : Provision d'un chantre renvoyée... et même jour offre de M. Jean-Antoine Lullin pour former des chantages : même jour : lecture de lettres écrites de Morges, Lausanne, Berne, touchant le sieur Foigny. — On n'avait pas encore la lettre de Blanchon, ni celle de Decombe; il est probable que cette dernière qui est perdue n'ajouterait rien à ce que nous connaissons déjà des mœurs et de la conduite de Foigny.

Messieurs et très honorés frères,

Après vous avoir souhaité la grâce et la paix de nostre Dieu en Jésus-Christ et au nom d'iceluy présenté aussi nos cordiales et humbles salutations.

Nous respondons en vérité et charité à celle que M^r Sarrasin nous a écrite de votre part.

En charité pour n'empescher pas que la personne nommée en sa lettre à laquelle nous avons pardonné les offenses qu'il nous a faites ne soit aidée et proméue par vostre sage et prudente pourvoyance à la daignance offerte.

En vérité touschant les trois choses requises de sa conduite et vie, de deux arrests souverains, notamment du dernier définitif du différent que nostre consistoire a eu avec elle à cause de ses manquements publics et privés. Pour la conduite du personnage elle est tellement voilée que nous n'estimons pas que nostre cognoissance puisse pénétrer si avant dans son intérieur qu'elle en fasse la découverte.

Les deux arrests souverains qui le concernent vous sont envoyés bien copiés et collationnés.

Le dernier définitif de la difficulté y est compris.

Les taxes des despends obtenus par nostre assemblée outre luy et pour des voyages faits à Berne par les députés de nostre vénérable consistoire et pour des comparoissances à cause de ses usures et de son vomissement public arrivé au Temple de Dieu, un jour de Ste Cène au sermon du soir, ne vous estans pas nécessaires, nous les avons gardées entre nos mains.

Quant à moy subsigné il supplie, messieurs mes très honorés frères, que ceste personne ne soit point employée en l'imprimerie en laquelle des livres de nostre Ste Confession seront sous la presse, voire qu'elle en soit esconduite.

Et continuant mes prières à nostre Dieu pour tous ceux qui composent vostre vénérable congrégation à ce qu'il les remplisse de l'abondance des dons de son St Esprit pour poursuivre le cours de leur ministère à sa gloire et à l'édification de son peuple je me diray εν τῇ τῆς καρδίας εἰδι δερ-
vez messieurs et très honorés frères vostre humble et très affectionné et obéissant serviteur.

Devenoge le pasteur.

A Morges, ce 12 de mars 1673.

(Suscription) : A messieurs et très honorés frères messieurs les pasteurs de la vénérable congrégation de Genève, *citissimè*, à Genève.¹

Le Conseil de Genève ayant sous les yeux, le 21 mars, le dossier Foigny s'en désintéresse : aussi trois semaines après, le 11 avril², la Vénérable Compagnie rappelle au premier Syndic que le délai demandé jusqu'au jugement du procès Daudet étant expiré, elle

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

2. Vénérable Compagnie, cote M, vendredi 11 avril 1673 : Demande d'élire un chantre.

procèdera à l'élection définitive du chantre de Saint-Pierre le vendredi 18 avril.

Ce jour-là, à l'entrée en séance, le premier Syndic notifie à la Vénérable Compagnie « d'attendre encore quelque temps¹. » Sur le rapport de M. Turretin, un nouveau sursis est accordé à Messieurs de Genève.

Tout à coup, le 9 mai, le Sautier avertit le Modérateur que le Conseil de Genève désire « qu'on pourvoie absolument » à la charge de chantre de Saint-Pierre », en d'autres termes qu'on nomme Foigny! Devant cette mise en demeure déguisée, le Modérateur, au nom de la Vénérable Compagnie, parle au second Syndic. Il lui fait observer que l'élection en question, retardée sur l'injonction du premier Syndic, ne pourra avoir lieu que dans la quinzaine, les pasteurs étant dispersés à cause de la Sainte Cène².

Le sieur Blanchon, diacre à Morges, répond le 11 mai à Jacques Sarrazin, en envoyant copie de la lettre des juges et assesseurs du Consistoire de Berne du 2 février 1672 et en insistant sur ce « que ledit personnage a bien donné de la peine et qu'il a été bien difficile de désabuser plusieurs de nos seigneurs de Berne, qu'il avait prévenus ».

Voici cette lettre :

Monsieur et très honoré frère.

Aussi tost votre paquet receu nous l'avons ouvert et ayans veu ce que vous désiriez de nous au sujet du sieur Defoungny qui est à présent en vostre ville, nous n'avons pas hésité à vous envoyer un extrait des actes que nous avons en main émanés de nos souverains Seigneurs L. E. de Berne pour ces affaires, afin que vous puissiez vous en servir en temps et lieu selon que messieurs de vostre vénérable compagnie le jugeront nécessaire; pour mon particulier je ne puis vous taire que ledit personnage nous a bien donné de la peine et qu'il nous a esté bien difficile de désabuser plusieurs de nos seigneurs à Berne qu'il avoit prévenus, enfin pourtant nos députés ayans esté oüis ils obtiennent la satisfaction qu'ils désiroyent et par ce moyen avons esté délivrés de l'homme, Dieu veuille qu'il ne vous trouble pas de mesme, il seroit long de vous raconter tout le différent par le menu, ce qui m'oblige de finir en me disant

Monsieur et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur et frère au Seigneur.

Signé : Blanchon.

1. Vénérable Comp., M, 18 avril 1673 : Sur l'élection d'un chantre à Saint-Pierre.

2. Id. id. vendredi 9 mai 1673 : Messieurs trouvent bon qu'on pourvoie à la charge de chantre de Saint-Pierre.

A Morges, ce XI^e may 1673.

(Suscription). Monsieur, Monsieur Sarrazin, f. m. d. S. E. (fidèle ministre du Saint-Evangile¹).

Elle porte le coup de grâce à la candidature de Foigny. Le 30 mars, pour bien marquer son exclusion, la Vénérable Compagnie décide que le chantre fera la première et la seconde salle du Collège et se présentera annuellement à la censure du Consistoire en même temps que les régents. On procède alors au vote sur les candidatures de Burnat, Foigny, Brusier, Pela et Clément. Après plusieurs tours de scrutin, Burnat est élu².

Cette élection, notifiée au Conseil de Genève, le premier Syndic oppose à la voix trop faible du sieur Burnat qui le rend impropre au rôle de chantre, celle du sieur Foigny qui a toutes les qualités nécessaires et, s'appuyant sur la sentence de Berne du 2 février 1672, le Conseil de Genève conclut à la désignation de Foigny en remplacement de Burnat dont l'élection sera annulée. La Vénérable Compagnie, dans sa séance du 6 juin, résiste en rappelant l'insuffisance musicale de Foigny, sa qualité de professeur de langue latine (en usage dans l'Eglise catholique!) et d'autres faits préjudiciables à sa respectabilité, mais l'assistance étant peu nombreuse, le débat est renvoyé au vendredi suivant. En attendant, le chantre de l'Eglise allemande chantera le 8 juin à la place de Burnat. MM. Favre³ et Gaudy⁴ en aviseront le Conseil de Genève, profitant de ce délai pour compléter l'instruction ouverte contre Foigny⁵!

Une indisposition de M. Fabre empêche la démarche projetée près du Conseil de Genève. Le 9 juin, dans une réunion officieuse des membres de la Vénérable Compagnie, M. Dufour⁶ (désigné en remplacement de M. Fabre) et M. Gaudy reçoivent tous les renseignements recueillis sur Foigny, particulièrement un mémoire de M. Turretin contenant les imputations les plus graves. Ce mémoire sera déposé au Conseil de Genève s'il persiste à réclamer la communication écrite des charges relevées contre Foigny. Les délégués se présentent le mercredi 11 juin devant Messieurs de Genève, déposent

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

2. Vénérable Compagnie; cote M., vendredi 30 mai 1673 : Le Sr Burnat élu chantre de Saint-Pierre et du Collège.

3. F. J. Fabre, pasteur en 1668, mort en 1679.

4. P. Gaudy, pasteur en 1672, mort en 1710.

5. Vénérable Compagnie, cote M., vendredi 6 juin 1673.

6. Charles Dufour, pasteur en 1650, mort en 1698.

le mémoire Turretin en appuyant sur ce que Foigny a été moine, et qu'enseignant la langue latine, il pourrait, s'il habitait le Collège et donnait des leçons particulières à quelques élèves, causer certains troubles parmi eux; enfin ils insistent sur sa conduite peu édifiante. Le Conseil de Genève évite de se prononcer, si bien que la Vénérable Compagnie laisse les choses en l'état tout en chargeant le sieur Pela d'enseigner la musique¹.

Cependant quelques jours après Messieurs de Genève désignent le sieur Jean Dupan, ancien syndic, comme rapporteur de l'enquête sur Foigny².

Le 2 juillet, devant le Conseil de Genève, Jean Dupan³ donne d'abord lecture du mémoire Turretin et présente ensuite le résultat de sa contre-enquête⁴.

Ce mémoire est très précis :

Mémoire remis par monsieur le Professeur Turretin⁵, de la part de la Vénérable compagnie des pasteurs et professeurs pour sur iceluy informer contre ledit sieur Fougny.

Monsieur le Commis est prié de s'informer à l'égard du sieur Foigny, des sieurs Ramondon, peintre et de Barry, dixenier, et de François Bonvard, imprimeur, de ce qu'ils peuvent savoir de la vie et des déportements dudit Foigny au milieu de nous et de ce qu'il peut leur avoir dit touchant la religion, l'état et l'église et messieurs les Suisses. Et en particulier du sieur Ramondon, s'il n'est pas vray qu'un jour qu'il étoit auprès de son feu discourant des affaires du tems, ledit Foigny luy dit qu'on ne pourroit pas éviter que l'Évêque ne fut rétabli à Genève parce que le Roy le vouloit, et sur ce que ledit Ramondon après diverses choses luy dit que messieurs les Suisses ne le permettroient jamais, il luy répliqua : « Avez-vous été en Suisse? Les Suisses sont des lâches, si le roy venoit sur la frontière avec dix mille hommes, il n'y en auroit pas un qui luy fist résistance, ils s'en fuïroient tous comme des poltrons », et qu'au reste il luy parla fort désavantageusement de messieurs les Suisses. S'il n'est pas vray que le sieur Debarry a dit audit Ramondon comme il luy faisoit la plainte de semblables discours, qu'il luy en avoit bien dit d'autres et que ledit Debarry avoit dit audit Foigny qu'il devoit se contenir, autrement qu'il se feroit chasser de la ville.

Il est prié de s'informer du sieur Debarry si ledit Foigny ne luy a pas dit que dans l'Église Romaine il y avoit beaucoup de bonnes choses et qui n'étoient pas à rejeter et sur ce qu'on luy contredisoit il contestoit

1. Vénérable Compagnie, cote M, 13 juin 1673.

2. Id. id. id. 20 juin 1673.

3. Jean Dupan, entré au Petit Conseil en 1650, syndic en 1655, mort en 1684.

4. Conseil de Genève, 173 mercredi 2 juillet 1673.

5. François Turretin, recteur de l'Académie de Genève en 1668, né en 1623, mort en 1687, il professait la théologie depuis 1648; sa famille était originaire de Lucques.

fortement. Et de François Bonvard, s'il ne luy a pas dit qu'il n'y avoit pas tant de mal en l'Eglise Romaine comme l'on disoit et diverses autres choses qui marquoyent le peu de fermeté qu'il avoit pour la Religion¹.

Grâce à la contre-enquête, les dires de Foigny perdent beaucoup de leur importance, ils apparaissent comme de simples boutades excusables dans le milieu où il s'y est livré.

Le premier témoin n'est plus le sieur Ramondon, mais le sieur de Bary, il confirme les confidences de Ramondon au sujet de l'Evêque de Genève et de l'Eglise romaine, mais nie absolument les propos de Foigny sur la lâcheté des Suisses; il se serait seulement étendu sur la guerre de Hollande. Foigny, d'ailleurs, excellent père de famille, fait lire journallement la parole de Dieu à ses enfants, et lui-même Ramondon a prié quelquefois Dieu avec eux!

François Bonvard, second témoin, est complètement d'accord avec de Bary. Il n'a jamais rien vu que d'honnête dans la maison de Foigny, et celui-ci lui a fait le plus grand éloge de sa propre femme.

Avec Ramondon nous avons, au contraire, la justification complète du rapport Turretin comme on va le voir dans « l'information » de J. Dupan :

Information prise par nous Jean Dupan, ancien Syndic, commis par arrest de nos Seigneurs le (la date manque) juin 1673 contre le sieur Fougni et suivant le mémoire à nous donné par Monsieur le Professeur Turretin de la part de la Vénéérable compagnie des Pasteurs et Professeurs de ceste Eglise. Du 2 juillet 1673.

Et premièrement le sieur Nicolas, fils de feu Jaques De Barri, citoyen, maître orlogeur, aagé de 48 ans, après avoir presté serment de dire vérité, interrogé sur les faits contenus dans ledit mémoire a dict et déposé estre vray que le nommé Raymondon, peintre, luy dict, il y a environ quatre jours que le sieur Foucigny, luy parlant des affaires du temps, luy avoit dict que Messieurs de Genève ne pourroient pas éviter de recevoir l'Evesque si le Roy le vouloit, mais quant au surplus dont il a esté interrogé contenu audict article concernant les Suisses principalement, n'en avoir rien ouy dudict Raymondon, ne luy ayant dict autre chose sur ce subject que ce qu'il a déclaré ci-dessus.

Item a dict et déposé estre vray que ledit Fougni est assez libre à parler sur tout quand il parle de la guerre d'Hollande.

Item que discourant ensemble il luy dict qu'il y avoit beaucoup de bonnes choses en l'Eglise Romaine et qui n'estoyent pas à rejeter, ce que pourtant fust sans conteste de part ny d'autre.

Item a dict n'avoir remarqué que le dict Fougni vivoit bien en sa

1. Archives de Genève, 173, mercredi 2 juillet 1673.

famille, faisoit lire la parolle de Dieu, chanter des pseumes et faire faire journellement ses prières à ses escholiers et que luy qui dépose a prié Dieu quelques fois avec eux.

Sur ses interrogats généraulx a respondu pertinement et a adjoutté avoir esté apellé cy devant par messieurs les Pasteurs Sartoris, L'Esmillière et Martine dans le lieu de la Bibliothèque, y a environ trois semaines qu'ils luy firent les mesmes interrogats qui luy ont esté présentement faits par nous et luy dirent qu'il promettoit devant Dieu de leur dire la vérité et qu'ils estoient députez par la Vénéérable compagnie pour cela, et qu'au mesme temps fust aussi apellé le sieur Raymondon et ouy par ces messieurs et autre, a dict ne sçavoir. Répété a persévéré et signé.

Nicolas de Bary.

Item, François, fils de feu François Bonvard, habitant de Genève, compagnon imprimeur travaillant chez M. de Tournes, aagé de trente-deux ans, après avoir presté serment de dire vérité, interrogé sur le mémoire de la vénérable compagnie a dict et desposé cognoistre le sieur Fogni pour l'avoir veu chez le sieur La Pierre où luy qui dépose travailloit pour lors et où le dict Fogni fist imprimer une grammaire. Parlant ensemble il dict qu'il n'y avoit pas tant de mal en l'Eglise Romaine comme l'on disoit, que l'on chantoit des pseumes pénitentioux et d'autres bonnes choses; ce qui fut dict sans chaleur ni empressement dudict et tant seulement par manière de discours et qu'alors ils leurent ensemble et ne luy a point ouy tenir de mauvais discours contre nostre religion.

Item, a dict qu'estant allé souvent chez ledict Fogni pour prendre les copies, qu'il n'a jamais rien veu ni ouy que d'honneste et qu'il vivoit fort bien avec sa femme, que mesme il disoit à luy qui dépose qu'il estoit bien heureux d'avoir rencontré une telle femme qui n'avoit véritablement pas des moyens mais qu'il vivoit bien en paix avec elle et que s'il en heust que une méchante il n'auroit pas peu subsister ici avec.

Sur les interrogats généraux a respondu pertinement. Bien a dict qu'il y a environ un mois que M. Sartoris l'envoya quérir et luy demanda s'il avoit pas ouy parler à Fogni contre l'estat et la religion, et qu'il devoit dire en conscience ce qu'il en sçavoit, auquel luy déposant raconta ce que desja et ayant esté interrogé sur quelque autre fait il luy dict, en conscience, n'en rien sçavoir et autre n'a dict répété, a persévéré et signé.

François Bonvard.

Du 3 juillet 1673.

Item, sieur Abraham, fils de feu Gabriel Ramondon de Bordeaux, peintre, habitant ceste cité, aagé de cinquante ans, après avoir presté serment de dire vérité a dict et déposé sur les interrogats qui lui ont esté faits, cognoistre le sieur du Fogni seulement pour avoir iceluy esté conduit et dans la maison de luy qui dépose par le sieur de Barri, maître orlogeur, pour luy faire quelque graveure dont ils ne demeurèrent pas

d'accord parce qu'il ne voulut point s'embarasser avec luy ne l'ayant point veu ailleurs.

Item, a dict que sa première entreveue qui fust l'hyver passé comme il desjunoit en la chambre du déposant, ils s'entretinrent de quelques discours concernant les Holandois et en suite ledict de Fousigni (sic) dict que ceux de Genève ne pouvoient pas s'éviter de recevoir l'Evesque, que le Roy le vouloit et sur ce que le déposant dict qu'il n'y avoit pas aparances pour ce que si le Roy vouloit establir un François, le Duc de Savoye ne le souffriroit pas et que si c'estoit un Savoyard, il seroit créature du duc et le Roy ne le voudroit pas, oultre que les Suisses s'y opposeroient, alors ledict Foygni respondit à luy qui dépose : « Avez-vous esté en Suisse ? Ce sont les plus grands poltrons du monde. Si le Roy venoit avec dix mille hommes sur les frontières, personne ne luy feroit teste, néantmoins le Roy nous laisseroit dans la liberté de conscience.

Item, a dict avoir esté quelques jours après faire plainte au sieur Debarri de tout ce que dessus sans en avoir obmis aucune circonstance, lequel luy répondit qu'il avoit bien aussi remarqué que cest homme étoit mal intentionné et autre, a dict ne sçavoir et sur les interrogats généraux a répondu pertinemment sauf qu'il a desclaré avoir dict ce que dessus à messieurs les professeurs Turretin et Sartoris dans leurs logis où il estoit allé les visiter, et que il y a environ un mois que M. Turretin l'apella en sa maison et luy demanda s'il ne se souvenoit pas de ce qu'il leur avoit dict ci-devant du sieur Foygni et le luy fiet encore réciter et que quelques jours après M. Sartoris le fist apeler à la bibliothèque et luy dict les mesmes choses en présence de M. de l'Ésmilière et de M. Martine. Répété a persévéré et signé.

A. Ramondon¹.

Foigny, appelé à s'expliquer devant les Syndics de Genève² le 11 Juillet 1673, est catégorique : il se refuse à reconnaître ce dont on l'incrimine et requiert la communication des noms et surnoms des témoins à seule fin d'être confronté avec eux. Cette cranerie convainct des juges bien disposés. Tout en le déchargeant des accusations portées contre lui, le Conseil ne se résout pas encore à le choisir pour chantre du Temple de Saint-Pierre³.

Enfin quatre mois après, le 7 novembre, la décision intervient : le sieur Pêtre est désigné par la Vénérable Compagnie sous la condition suspensive de se rendre capable dans un délai d'un an d'enseigner la musique au collège où il demeurera⁴. L'élection est signifiée à Messieurs de Genève par le Modérateur primat et président.

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

2. Conseil de Genève, 173, f. 80^r, vendredi 11 juillet 1673.

3. Id. id. f. 81^r, samedi 12 juillet 1673.

4. Vénérable Compagnie, M., vendredi 7 novembre 1673.

Le Conseil de Genève, s'inclinant pour une fois devant la Vénérable Compagnie, approuve la nomination du sieur Pètre, mais réduit à six mois le délai accordé pour son instruction musicale¹. Pètre prête serment, Foigny était définitivement battu.

V. 1675. FOIGNY ÉCRIVAIN. LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE
DEMANDE AU CONSEIL DE GENÈVE LA SUPPRESSION DE SON ÉDITION
DES « PSEAUMES DE MAROT ET DE BÈZE. »

Pendant les dix mois que se déroulent les incidents relatifs à sa candidature de chantre au Temple de Saint-Pierre, Foigny, ayant une femme et des enfants à nourrir, se préoccupe d'améliorer sa situation pécuniaire; elle était loin d'être brillante. Une vie dissipée ne vise guère à l'économie. Les élèves se recrutaient aussi difficilement qu'à Lausanne et à Morges, et seulement parmi les étrangers venant séjourner quelque temps à Genève, car les vrais genevois, en rapports permanents avec les pasteurs, le tenaient toujours pour suspect; ils se gardaient d'oublier sa tare d'ancien papiste. Ce qu'il était impuissant à obtenir directement en payant de sa personne, Foigny le cherchera encore une fois indirectement. Il utilisera ses dons d'écrivain. Durant ses loisirs à Morges il avait composé une sorte de grammaire latine et française destinée à faciliter l'étude des deux langues; il la met au point, la fait imprimer chez La Pierre, et la publie chez Jean Herman Widerhold sous le titre : *La Facilité et l'Élégance des langues latine et française*². Le Mécène auquel il dédie son travail est allemand, le prince Ferdinand de Wirtemberg. Nous sommes fondé à croire que le noble seigneur se montra plutôt chiche; en tout cas l'écoulement de l'ouvrage fut laborieux. Les élèves du régent d'école achetèrent peu d'exemplaires, et pour cause. L'année suivante *La Facilité et l'Élégance des langues latine et française*, complétée d'une partie nouvelle de 96 pages : *L'usage du jeu royal de la langue latine* se présente en effet sous le patronage du Conseiller d'État de Genève, Marc de Roset, seigneur de Fernex, non plus à Genève, mais à Lyon

1. Vénérable Compagnie, M, vendredi 14 novembre 1673.

2. *La facilité et l'élégance des langues latine et française comprises en XCI leçons, expliquées avec tant de clarté qu'une personne de jugement pourra se perfectionner en l'une et en l'autre langue en un an et moins; de plus un abrégé de toutes les phrases françaises plus difficiles à expliquer en latin, avec un petit traité des poésies latine et française. A Genève, pour Jean Herman Widerhold, 1673, in-8 en 2 parties.*

chez la Veuve de Benoit Coral, Rue Mercière, à la Victoire. Pourquoi? N'est-ce pas tout simplement parce que l'édition dite de Lyon serait celle de Genève, augmentée du *Jeu Royal*, avec un nouveau titre¹.

Le plaisir de se voir imprimé pour la première fois fortifie sa vocation littéraire. Foigny se délasse l'esprit en lançant un almanach où il laisse libre cours à sa verve légèrement satirique. Cet almanach : *Le Grand Garantus*² renfermait probablement, à côté de renseignements astronomiques, d'indications pratiques, des historiettes divertissantes, de façon à instruire en amusant.

L'idée était heureuse, elle rencontre l'hostilité d'un concurrent : Gentil, de Lausanne³, qui la manifeste ouvertement en achetant à Ravey tous les exemplaires du *Grand Garantus* afin de vendre seul son propre almanach. Foigny porte ses doléances au Conseil de Genève, expose qu'il débite son almanach, au grand bénéfice du public, à moitié prix de celui de Gentil, obligeant ainsi ce dernier à suivre son exemple, et ajoute — le trait est joli et peint l'homme — qu'il distribuera gratuitement chaque année le *Grand Garantus* aux nobles seigneurs du Conseil pour leurs étrennes! Cet appât a certainement été sans influence sur l'acceptation ou le rejet de sa protestation.

Voici sa requête :

Magnifiques et très honnrez Seigneurs,

Représente humblement à vos Seigneuries leur très humble serviteur, Gabriel De Foigny, qu'ayant remarqué plusieurs defauts dans les Almanachs ordinaires, il fit l'année passée un essay pour éprouver s'il réussiroit mieux. Ce qu'ayant fait avec succès on l'a prié de continuer cette année et d'accommoder la pièce aux deux stils pour la rendre plus utile en ce pays. A cet effet il en a demandé et obtenu la permission de M. le Syndic Lullin, vôte Scholarque en charge pendant cette année, et s'est mis en frais pour laditte impression. Or comme il apprend qu'un certain Gentil cherche de le traverser parce qu'il prétend que ce travail lui est préjudiciable, il supplie vos seigneuries de l'appuier de votre autorité et ce d'autant plus que Gentil vend ses almanachs le double de ceux du suppliant et même a acheté les copies de Ravey afin d'être seul et de les vendre à sa volonté. Ce faisant vos Seigneuries pourvoiront au bien du public en empêchant ce monopole et obligeront Gentil de les vendre à

1. *L'usage du jeu royal de la langue latine. Avec la facilité et l'élégance des langues latine et françoise comprises en XCI leçons. Le tout expliqué avec tant de clarté qu'on pourra se perfectionner en l'une et en l'autre langue, en six ou sept mois.... Lyon, Vve Benoist Coral, 1674, in-8.*

2. Nous n'en connaissons pas d'exempl., ni à Paris, ni à Genève.

3. Registre du Conseil de Genève, 173, f. 91^v : mardi 22 août 1673.

meilleur compte et le suppliait ne manquera pas d'en offrir libéralement à vos Seigneuries pour leurs étreines autant de fois qu'il en imprimera¹.

Après *Le Grand Garant* il lance un « Jeu de cartes en blason » ; nous ne savons s'il en tira un petit profit.

Foigny s'était ménagé dans la ville quelques relations intéressées à lui procurer des élèves en vantant ses méthodes et en dénigrant celles appliquées au Collège. Des parents se plaignent au Consistoire de cette concurrence au Collège, sous prétexte qu'on les contraint de s'adresser à Foigny et à un nommé Floud, professeur libre, en leur faisant payer un écu par enfant, dépense considérée comme excessive². Le Consistoire ne semble pas avoir réprimandé Foigny à ce sujet.

Ces déboires successifs l'aiguillonnent plutôt qu'ils ne le découragent. Il est prêt à engager la lutte contre des adversaires se dissimulant dans l'ombre, il se le figure tout au moins alors que son véritable adversaire c'est lui-même : sa légèreté et son absence de sens moral. Faute de mieux il recommence la tentative avortée des *Attrait*s au service divin. Cette fois il se gardera de faire œuvre originale. Rééditer les *Pseaumes de Marot et de Bèze* en les entourant d'arguments et de prières affirmerait hautement son zèle pour la religion réformée et atténuerait peut-être l'hostilité du Consistoire et de la Vénérable Compagnie. A peine formé le projet est exécuté. Dans sa précipitation Foigny néglige de solliciter une permission. En cela il est excusable, la nécessité d'une permission ne s'explique guère quand on a en vue d'offrir aux fidèles les cantiques rituels de l'Eglise de Genève, imprimés plus de cent fois depuis 1560, Les effusions de son cœur vers Christ qui les accompagnaient lui étaient personnelles, il est vrai, mais en quoi ces témoignages d'adoration dépendaient-ils de la censure ecclésiastique ? Si la conscience religieuse n'était pas opprimée à Genève comme dans les pays catholiques, elle pouvait s'épancher à l'aise. Le malheureux se trompait doublement et sur le libéralisme de l'Eglise de Genève et sur ses propres forces. Sa mentalité, toujours sous l'influence de la corruption romaine, l'avait entraîné à un lyrisme qui sentait vraisemblablement l'idolâtrie papistique. Foigny respirant depuis huit ans l'air de la Suisse, dont quatre dans la Cité de Calvin, était loin de posséder l'esprit évangélique ; cet esprit lui manquait à tel point

1. Archives de Genève. Procès criminel, 4260.

2. Vénérable Compagnie, M., vendredi 6 février 1674.



Portrait de Marc de Roset, en tête de *La Facilité et l'Elégance des langues latine et française*, Lyon, 1674.

qu'au lendemain de la publication de son livre, ses arguments, oraisons et prières vont provoquer des poursuites contre leur auteur. Des protestations s'élèvent de toutes parts. Informés, le Recteur et le précédent Modérateur se rendent, l'un chez Foigny, l'autre chez Gamonet l'imprimeur¹, qui donnent à chacun d'eux un exemplaire des dits psaumes sur le titre desquels on lit : *Imprimé à Charenton chez*... et ceux-ci les apportent à la Vénérable Compagnie², estimant que cet ouvrage ne mérite pas d'être mis en lumière, non seulement à cause des impertinences relevées dans les arguments et dans les prières suivant chaque psaume, mais encore parce qu'il s'y rencontre des expressions dangereuses, sans compter l'omission de la liturgie, remplacée par un abrégé de la vie du chrétien. Enfin, chose non moins grave, Foigny se vante d'avoir agi « par l'autorité et sur le conseil de l'ancien syndic Dupan et du pasteur Mestrezat³ ». Ce dernier le nie. La Vénérable Compagnie, indignée de tant de duplicité et émue des critiques dont cette édition des *Pseaumes* est l'objet, envoie à dix heures Ph. Mestrezat à l'Hôtel de Ville avec mission d'en empêcher la mise en vente. Les Scolarques⁴ écoutent le Recteur seulement quelques instants : M. Dupan « reconnaît avoir approuvé ce livre sur le vu de quelques passages et déclare que les remarques de la Vénérable Compagnie devront être couchées par écrit. » Vers midi Ph. Mestrezat et le secrétaire demandent derechef à MM. les Scolarques d'user de leur autorité pour interdire ce livre et obtenir que les exemplaires soient déposés en sûreté jusqu'à ce que la Vénérable Compagnie en ait délibéré « puisqu'il s'agit d'un rituel concernant l'usage public de l'Eglise⁵ ».

Les Scolarques répondent affirmativement ; ils font prêter serment à Foigny de n'en distribuer aucun exemplaire en attendant le jugement de la Vénérable Compagnie. L'ancien syndic Butiny⁶ accepte d'aller chez l'auteur retirer tous les exemplaires sur lesquels il en prélèvera plusieurs destinés aux Scolarques et au Recteur⁷.

1. Les Gamonet étaient imprimeurs à Genève depuis 1612 (*Gaulieur, Etudes sur la Typographie genevoise*).

2. Cette mention semble indiquer que Foigny et son imprimeur avaient l'intention d'écouler en France une grande partie de cette édition.

3. Vénérable Compagnie, M., 13 et 20 novembre 1674.

4. Philippe Mestrezat, né en 1618, mort en 1690, professeur de Philosophie à l'Académie de Genève, recteur de 1670 à 1672.

5. Les Scolarques étaient les délégués laïques du Petit Conseil de Genève.

6. Vénérable Compagnie, M., vendredi 20 novembre 1674.

7. Gabriel Butiny, entré au Conseil en 1663, syndic en 1672, mort en 1683.

8. Vénérable Comp., M., vendredi 27 novembre, le recteur de l'Académie était alors Bénédicte Calendrin.

La Vénérable Compagnie, bien et dûment éclairée, condamne le livre de Foigny. Ce jugement est signifié le 2 décembre aux Scolarques qui décident la comparution de Foigny le 3 en présence du modérateur Bénédicte Calendrin et du secrétaire Amy Mestrezat¹. A l'heure dite ces derniers relèvent les choses les plus condamnables de l'édition des *Pseaumes* de Marot; mais notre libertin demande la communication écrite de leurs objections et terme et délai pour y répondre. Les délégués de la Vénérable Compagnie font observer que, sous cette forme, satisfaction lui est refusée, Foigny se rendra chez l'un d'eux qui lui fera cette communication de vive voix. Les Scolarques acceptent, Foigny ira donc trouver au plus tôt MM. Mestrezat et Gaudy².

L'entrevue a lieu le jour même, Foigny essaie de se défendre, puis, subitement, tourne court, se bornant à « requérir » que ces Messieurs proposent à leurs confrères d'accepter un expédient quelconque, expédient qui atténuerait la perte qu'il subit du chef de l'édition des *Pseaumes* de Marot, et éviterait le scandale à craindre. Dès le lendemain la Vénérable Compagnie rejette l'expédient dont l'exécution, impraticable, « ne préviendrait ni ne supprimerait » le scandale » et persiste à réclamer l'interdiction de cet ouvrage. Le mardi suivant, B. Calendrin et A. Mestrezat, au nom de la Vénérable Compagnie, renouvellent leurs remontrances au Conseil de Genève³.

Le Conseil de Genève propose alors une délibération commune entre les Scolarques et les députés de la Vénérable Compagnie sur les mesures à prendre en vue de l'édification publique et dans le but d'indemniser Foigny, les arguments mis en tête de chaque psaume et les prières qui les suivent étant supprimés.

La Vénérable Compagnie ne s'arrête pas à ce projet transactionnel, elle charge son Modérateur d'aviser le premier Syndic qu'elle maintient son jugement sur les *Pseaumes*, mais si le Conseil de Genève persiste dans son désir d'une conférence, MM. Mestrezat, Gaudy et le Modérateur s'y rendront avec mission de répéter qu'ils n'ont aucun avis à émettre au sujet de l'indemnité à allouer au sieur Foigny, lesdits *Pseaumes* se débitant malgré les précautions prises⁴.

La ténacité des pasteurs se heurte à la résistance non moins obstinée du Conseil de Genève. Les Scolarques répètent au recteur

1. Amy Mestrezat, dit Mestrezat le jeune, pasteur, professeur depuis 1658 à l'Académie de Genève.

2. Vénérable Compagnie, M., vendredi 4 décembre 1674.

3. Conseil de Genève, 174, p. 364, mardi 8 décembre 1674.

4. Vénérable Compagnie, M., vendredi 11 décembre 1674.

Bénédict Calendrin et à Amy Mestrezat qu'il serait nécessaire — le temps se passant sans agir — de conférer sur les moyens ou de contenter Foigny ou d'aviser comment on exécutera la décision de la Vénérable Compagnie et la résolution du Conseil. La Vénérable Compagnie fait la sourde oreille, ses délégués parleront aux Scolarques et les prieront de terminer cette affaire¹.

Le conflit passe ainsi à l'état aigu. Le Recteur et le Secrétaire de la Vénérable Compagnie se rencontrent avec les Scolarques le samedi 8 janvier. M. Dupan, ancien syndic, réitère l'offre de Foigny : « la suppression des arguments et des prières en tête et à la fin de chaque psaume », et insiste sur la nécessité de l'expédient. La Vénérable Compagnie répond qu'ayant déjà délibéré sur « l'expédient », elle n'a nulle raison de changer d'avis, et, au cas où les Scolarques maintiendraient cette suggestion, ils ne sauraient trancher la question sans son assentiment. En tout cas, elle requiert à nouveau le dépôt « en sûreté » des exemplaires de cette édition des *Pseaumes*. Les Scolarques, après s'être expliqués entr'eux, répliquent qu'ils ne peuvent rien faire avant la réunion du Conseil de Genève. La Vénérable Compagnie enverra, en conséquence, ses délégués représenter au dit Conseil les motifs qui l'obligent à demander la suppression de l'ouvrage de Foigny².

Du 9 janvier au mois d'avril 1675 la situation est stationnaire. Vers le 20 seulement, dans l'intention d'en finir, le premier Syndic appelle devant lui et les autres Scolarques, le Recteur et les pasteurs de la Vénérable Compagnie pour examiner à nouveau si cette édition des *Pseaumes*, en changeant quelque chose aux titres et aux prières, pourrait subsister. Le Recteur et les pasteurs se refusent à discuter à cause du grand nombre des « erreurs, impiétés et incongruités dont l'édition est remplie » et exigent sa condamnation. Le Conseil de Genève cède enfin, l'ouvrage sera supprimé, les exemplaires confisqués pour être remis en la bibliothèque publique³.

Si la ténacité est une qualité, Foigny la possédait à un haut degré quand ses intérêts matériels étaient en jeu. A peine informé de la capitulation du Conseil de Genève dans lequel, nous le savons, il

1. Vénérable Compagnie, M., vendredi 1 janvier 1675.

2. Vénérable Compagnie, M., vendredi 8 janvier 1675.

3. Conseil de Genève 175, p. 194, vendredi 23 avril 1675. Il ne faut pas s'illusionner sur cette dernière phrase, elle signifiait que les livres seraient détruits et détruits au point que ni la Bibliothèque de Genève ni le Consistoire ne possèdent un exemplaire de cette édition des *Pseaumes*.

avait des intelligences notre libertin présente une nouvelle requête, répétition de la précédente, tendant à ce que l'on cherche encore, tant auprès des hoirs Gamonet qu'auprès de la Vénérable Compagnie, un moyen de l'indemniser de son édition des *Pseaumes*.

Voici la délibération du Conseil de Genève sur cette requête :

Veué sa requeste expositive que suivant le sentiment des spectacles pasteurs assemblés par devant les seigneurs scholarques il auroit pleu au Conseil de condamner son édition des psalms avec confiscation pour estre les exemplaires mis dans la Bibliothèque publique. il se void constitué en une grande perte par les frais qu'il a fait, pour ladite impression qui l'oblige à recourir céans à ce qu'il nous plaise par un motif de compassion chercher selon la prudence du Conseil quelque expédient pour le dédommager aucunement contre les hoirs Gamonet qui a (sic) cette souffrance, ou autrement, veu que le but dudit de Foigny a esté d'édifier le public par cet ouvrage, a esté dit que ladite requeste sera monstrée auxdits hoirs Gamonet et cependant que l'on prendra occasion de parler auxdits spectacles pasteurs pour voir si on les pourra disposer à chercher quelque expédient pour luy bénéficier de quelque chose¹.

Le « moyen » était impossible à trouver, la Vénérable Compagnie demeurant irréductible ; la preuve en est que dans sa séance du vendredi 7 mai, elle se borne à demander au Conseil de Genève une copie du jugement supprimant le livre de Foigny².

Le Syndic de Genève recevant le Recteur, au lieu de lui délivrer copie dudit jugement, répète que la Vénérable Compagnie devrait dédommager Foigny. La Vénérable Compagnie, quoique surprise de cette insistance inexplicable, continue simplement à réclamer l'exécution de l'arrêt du Conseil de Genève³.

Foigny reconnaissant son impuissance attaque trois mois après, comme il l'avait fait prévoir, les héritiers de Gamonet, son imprimeur. M. Dutil, orfèvre, tuteur du jeune Gamonet, en appelle, pour défendre les intérêts de son pupille, à la Vénérable Compagnie. Celle-ci, dans l'impossibilité légale d'intervenir, estime que quelque particulier (l'un de ses membres) pourrait en parler à nos Seigneurs de Genève⁴.

Enfin, le 20 août 1675, la Vénérable Compagnie obtient satisfaction, l'arrêt du Conseil de Genève supprimant le livre de Foigny

1. Conseil de Genève, 175, f. 198, mercredi 28 avril 1675.

2. Vénérable Compagnie, M., vendredi 7 mai 1675.

3. Vénérable Compagnie, M., vendredi 14 mai 1675.

4. Id. id. id. 13 août 1675.

lui est remis. M. Delesmilières, modérateur, veillera à son exécution¹.

VI. 1676-1677. LE PROCÈS DE « LA TERRE AUSTRALE CONNUE. »

L'année 1676 marque le point culminant de la vie libertine de Foigny. Il n'aurait pas été un franc libertin si la tarentule de l'orgueil ne l'avait piqué. Il sentait le besoin de dévoiler à l'Univers le grand homme inconnu qu'il se croyait être. Son édition des *Pseaumes de Marot et de Bèze* visait surtout à rappeler son attachement à la Réforme, à désarmer ses adversaires, tout comme sa première tentative restée manuscrite : *Les Attraits au service divin*; on a vu d'ailleurs avec quel succès! *L'Elégance et la Facilité des langues latine et françoise* et son *Jeu Royal*, prouvaient sa connaissance des langues de Cicéron et de Balzac; le tout formait un bagage trop léger pour passer à la postérité. Il fallait donc trouver autre chose, quelque chose sortant des sentiers battus, capable d'étonner et de scandaliser. Il y était d'autant plus disposé que l'attitude de la Vénérable Compagnie à son égard l'avait profondément ulcéré: l'intransigeance de l'Eglise de Genève dépassait celle de l'Eglise de Rome; il mettait aujourd'hui, au même rang, calvinisme et catholicisme. Dans cet état d'esprit la pensée de composer une utopie imitée de celles de Thomas Morus² et de Campanella³ a dû lui traverser la cervelle; il ne s'y est pas arrêté. Il lui eût été difficile, sous cette forme surannée, de surprendre le lecteur. *L'Histoire Comique*, ou plutôt le *Voyage dans la Lune* de Cyrano de Bergerac⁴, n'était pas non plus à recommencer, mais à la place de la Lune on pouvait choisir une terre inconnue dont l'existence paraissait certaine : la Terre Australe⁵ par exemple — on s'en entretenait beaucoup à cette époque⁶ — et la peupler d'êtres inventés de toutes pièces,

1. Vénérable Compagnie, M., 20 août 1675.

2. *L'Utopie* de Thomas Morus, avait été traduite par Sorbière et publiée à Amsterdam, Jean Blaeu, 1643, in-12.

3. *La Cité du Soleil* publiée en latin (1643 à Utrecht).

4. Publiée en 1657 : Paris, Ch. de Seres, in-12.

5. Foigny, dans l'avis « Au Lecteur » de l'édition originale de son livre a indiqué sa source principale : *Copie de la Requeste présentée au Roy d'Espagne par le capitaine P. Ferdinand de Quir sur la découverte de la cinquième partie du Monde intitulée terre Australe inconnue, Paris, 1617, in-8.*

6. « Ce ne fut qu'après 1663 que l'attention du public français fut vraiment attirée vers le prétendu continent austral. Le géographe Thévenot publie ses *Voyages curieux* (1661-1672) pour demander formellement au Roi d'envoyer une expédition vers ces pays que les Hollandais semblent vouloir occuper : « Du costé du Midy, disoit-il, on devra à votre Majesté la découverte de la terre australe qui en fait une cinquième partie aussi grande peut-être que pas une des autres... (Gilbert Chinard).

dans un cadre absolument nouveau : institutions, lois, coutumes, religion, seraient très supérieures à celles adoptées en Europe. En faisant connaître le premier ce *Cinquième Monde*, quelle renommée Foigny ne s'assurerait-il pas? Séduit par ce projet, il se mit à l'œuvre. Son premier soin dans l'*Avis au lecteur* fut d'authentifier sa relation, de lui prêter un caractère de vérité, puis l'imagination farcie des légendes sur les Hyperboréens des *Images du Monde*, de rêves scientifiques étranges empruntés sans doute à la *Nova Atlantis* de François Bacon¹ et des récits de voyages des missionnaires en Amérique qu'il avait lus dans la Bibliothèque des Cordeliers, il raconte que son héros, après maintes péripéties extraordinaires, aborde la Terre Australe où vit un peuple différent du reste des hommes. On sait le rôle considérable que joue la question sexuelle dans les préoccupations des libertins, surtout chez ceux du tempérament de Gabriel de Foigny, aussi l'écarte-t-il, pour ne pas se trahir, en faisant de Sadeur un hermaphrodite, de façon à ce qu'il puisse être toléré parmi une nation d'androgynes. Y a-t-il là une réminiscence de Platon, ou une connaissance indirecte des conceptions d'Antoinette Bourignon, (elle a décrit Adam avant le péché²). Cette dernière hypothèse est peu probable, d'autant qu'il s'est abstenu de toute description anatomique et qu'il a fait à peu près la nuit sur la façon dont les Australiens mettent leurs enfants au monde, autrement il aurait été plus explicite! Cette idée baroque de l'Androgynisme a pu lui venir sans aucun intermédiaire. Il nous décrit une société à son image : gaspillant ce qu'il gagnait au fur et à mesure qu'il le gagnait, incapable de créer une vraie famille, n'ayant le souci que de son moi; l'idéal, à ses yeux, eût été une communauté où tout serait à tous,

1. Gustave Chinard.

2. Voici la description du sexe d'Adam — avant le péché — d'après Antoinette Bourignon : « au lieu des parties bestiales que l'on ne nomme pas, il estoit fait comme seront rétablis nos corps dans la vie éternelle, et que je ne sai si je dois dire. Il avoit dans cette région la structure d'un nez, de mesme forme que celui du visage; et c'estoit là une source d'odeurs et de parfums admirables : de là devoient aussi sortir les hommes, dont il avoit tous les principes dans soi, car il y avoit dans son ventre un vaisseau où naissoient de petits œufs, et un autre vaisseau plein de liqueur qui rendoit ces œufs féconds. Et, lors que l'homme s'eschauffoit dans l'amour de son Dieu, le désir où il estoit qu'il y eust d'autres créatures que lui, pour louer, pour aimer et pour adorer cette grande Majesté, faisoit répandre par le feu de l'amour de Dieu cette liqueur sur un ou plusieurs de ces œufs, avec des délices inconcevables : et cet œuf rendu fécond sortoit quelque temps après par ce canal hors de l'homme en forme d'œuf et venoit peu après à éclore un homme parfait. . . » (*Vie continuée de damoiselle Antoinette Bourignon, reprise depuis sa naissance, et suivie jusqu'à sa mort. T. II des OEvres de Mlle Aut. Bourignon contenues en XIX volumes. Amsterdam, Henry Wetstein, 1686*).

c'est le collectivisme. Il se sentait d'autant plus porté vers cette doctrine qu'il l'avait pratiquée sous l'habit de cordelier. La croyance en l'Être Suprême des Australiens, tout intérieure, ne doit jamais s'exprimer afin d'éviter des discussions qui offenseraient la divinité. Au fond, la conception sociale de Gabriel de Foigny est « celle d'un couvent d'où la religion aurait disparu¹. »

Son utopie terminée, Foigny s'adressa à La Pierre², l'imprimeur de son ouvrage : *L'Élégance et la Facilité des langues latine et françoise*, l'assurant qu'elle n'était pas de sa composition, mais d'un sieur Sadeur de Nîmes. Il en tenait le manuscrit d'un nommé Bille ou Pille, libraire à Clermont en Auvergne. Le scolarque Jean Lullin³ lui avait accordé l'autorisation écrite de la publier. Assertion gratuite ! La Pierre fut-il dupe des affirmations de Foigny ? Nous en doutons : Au titre de *La Terre Australe connue*, on lit : *A Vannes, chez Jacques Verneuil, au lieu de Genève!*

La Vénérable Compagnie allait encore prendre l'initiative de poursuivre *La Terre Australe* et son auteur ! A peine avisée de la parution de ce livre elle invite, le 10 novembre 1676, MM. les Professeurs de Théologie à s'en procurer un exemplaire et à faire connaître leur opinion dans la huitaine.

Du vendredi 10 novembre 1676.

A été proposé qu'on publie un livre fait par le S^r Fougny qui a pour titre *Les terres australes* où il y a quantité d'impertinences. Advisé que mess. les Professeurs seront priés d'en tirer et voir quelqu'exemplaire et d'en rapporter dans la huitaine⁴.

Quinze jours se passent sans que la Vénérable Compagnie s'occupe de *La Terre Australe*. Le pasteur A. Mestrezat le jeune a parcouru cette fiction et il la résume le 24 novembre à ses confrères : elle renferme « plusieurs faussetés, impertinences, diverses fables, impiétés et autres sottises » ; La Pierre ou De Lapierre l'aurait im-

1. Gilbert Chinard. Voici d'ailleurs son appréciation de *La Terre Australe* : « œuvre bizarre où l'on trouve, entassées dans une confusion très peu artistique les légendes les plus absurdes et les théories philosophiques les plus hardies. « Les aventures de Sadeur, qui annoncent sur tant de points les doctrines du xviii^e siècle sont encore imprégnées de l'esprit du moyen-âge ; la rencontre est curieuse et, en même temps, très significative ; elle nous fait mieux sentir la parenté qui existe entre la nostalgie de l'Eden des siècles de foi et le rêve de bonheur social du xviii^e siècle, et j'oserai dire du xx^e ».

2. Gaullieur : *Etudes sur la Typographie genevoise*, mentionne Jean de La Pierre, imprimeur à Genève, dès 1641.

3. Jean Lullin, syndic en 1661, mort en 1676.

4. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M., à la date.

primée. Il est décidé que les Professeurs de Théologie en feront des extraits et y joindront leurs remarques. Le tout sera transmis par une députation au Conseil de Genève avec l'avis que la Vénération Compagnie émettra dans sa prochaine séance.

Du vendredi 24 novembre 1676.

M. Mestrezat le jeune a fait rapport qu'il a leu le livre que Fougny a fait, nommé *La Terre Australe connue* et qu'il a remarqué dans ledit livre qu'il a esté imprimé par le sieur Lapiere et qu'il y a plusieurs faussetés, impertinences et diverses fables et impiétés et autres sottises. Advisé qu'on commest messieurs les professeurs pour le lire et faire les extraits sur ledit livre. Et après avoir fait les remarques sur ledit livre elles seront portées au Conseil par députation avec l'avis de la compagnie qui sera assemblée sur semaine pour ce sujet.

Cette séance a lieu le mardi 28 novembre. Comme il avait été impossible de réunir le nombre d'exemplaires nécessaires à MM. les Professeurs de Théologie, l'examen de *La Terre Australe* est reporté au vendredi 1^{er} décembre. Ce jour-là, Amy Mestrezat et Després¹ exposent à nouveau que l'élucubration de Foigny est « pleine d'extravagances, de faussetés et même de choses dangereuses, infâmes et impies », particulièrement dans les chapitres V et VI.

Voyons quelles sont ces « extravagances, faussetés et choses dangereuses et impies » signalées à la vindicte de la Vénération Compagnie! Avouons-le, il n'y a que l'embarras du choix. Prenons au hasard en résumant les chapitres V et VI :

Chapitre V. *De la Constitution des Australiens et de leurs Coutumes.*

Les Australiens naissent avec les deux sexes, ce en quoi ils sont à peu près semblables à Jacques Sadeur, le héros de Foigny. Leur nudité est absolue; en se couvrant on se déclare « ennemy de la nature et contraire à la raison ». La raison est incompatible chez les Européens avec l'existence de la femme, tout simplement par ce qu'il est indispensable qu'un homme soit entier, c'est-à-dire à la fois mâle et femelle, pour pouvoir raisonner; nous fournissons nous-même la preuve de cette nécessité dans notre enseignement religieux par la seconde personne de la Sainte-Trinité et aussi par ce grand principe de notre philosophie « que tant plus un être est parfait, tant moins il n'a de besoin pour agir ». Les Australiens ne sont pas moins logiques dans la question de la paternité : du moment que l'homme et la femme s'unissent chez nous pour engendrer, il n'y a ni premier ni second, la paternité n'appartient donc ni à l'un ni à l'autre. Et comme la mère peut concourir avec un autre homme, « est-ce le second

1. Després, comme Amy Mestrezat, était professeur depuis 1664 à l'Académie de Genève.

LA TERRE
AVSTRALE
CONNVE:

C'EST A DIRE,

LA DESCRIPTION
de ce pays inconnu jusqu'ici,
de ses mœurs & de ses

COÛTUMES.

PAR MR SADEYR

*Avec les aventures qui le conduisirent en
ce Continent, & les particularitez du
sejour qu'il y fit durant trente-cinq ans
& plus, & de son retour.*

Reduites & mises en lumière par les
soins & la conduite de G. de F.

A VANNES,

Par IAQVES VERNEVIL. m^{cc}.
S. Gilles 1676.

Titre de l'édition originale de Genève, 1676.

ou le premier qu'il faudrait choisir pour père? » La conclusion, c'est le péché originel qui nous a mis dans l'obligation de nous couvrir alors que les Australiens n'ont pas eu de part à la faute d'Adam..., etc.

Chapitre VI. *De la religion des Australiens.*

Les Australiens — nous le répétons — ne parlent jamais de Dieu, autrement dit : de « l'Incompréhensible ». On le suppose, on l'honore intérieurement. Ce serait un crime inouï de s'en entretenir, soit par dispute, soit par forme d'éclaircissement parce que l'on ne saurait discourir de sa perfection sans l'offenser. La révélation, base de la religion chrétienne, est une absurdité. Pourquoi Dieu s'adresserait-il plutôt aux uns qu'aux autres, pourquoi favoriserait-il plutôt les uns que les autres? Les miracles, quelle valeur y attacher alors que les uns y croient et que d'autres n'y croient pas! Leur fondement est la crédulité de ceux qui se laissent plus facilement persuader, etc. La connaissance de Dieu ne sert d'ailleurs qu'à nous diviser, nous tourmenter et nous rendre malheureux! L'espérance d'un monde meilleur (l'immortalité de l'âme) est un non sens. Ce serait la conciliation de deux choses opposées : qu'un vivant ne puisse voyager dans l'*Autre Monde*, et qu'un mourant puisse faire ce voyage, les morts auraient plus de mouvement que les vivants! La prière est également un acte irréflecti. En priant Dieu nous supposons qu'il ignore nos désirs, c'est le blasphémer; s'il les connaît et ne les réalise pas, c'est de l'impiété; s'il est indifférent, c'est sacrilège! etc., etc. ».

Les membres de la Vénérable Compagnie ont dû être ahuris à la lecture de semblables aberrations publiées tout au moins — si elles ne sortaient pas de son cerveau — par le collecteur, avec prières nouvelles, des *Pseaumes de Marot et de Bèze*! Le seul moyen de voir un peu clair dans ces ténèbres, était d'inviter Foigny à s'expliquer. Il est donc décidé que Foigny comparaitra dans les premiers jours de la semaine suivante. On l'interrogera sur le manuscrit original de *La Terre Australe*, sur son impression et sur les « choses intolérables contenues en ce livre ».

Du vendredi 1^{er} décembre 1676.

M. Després, précédent modérateur, a rapporté que quant au livre de Foigny on ne put pas mardy dernier faire le rapport des remarques que peuvent avoir fait ceux qui ont été chargés de le lire, parce qu'alors on n'avoit pas pu recouvrer des exemplaires. Que depuis en ayant eus on pouvoit en parler maintenant dans la Compagnie. Sur quoy ont esté ouïs MM. les professeurs en théologie Mestrezat et M. Després, lesquels nous ont rapporté que ce livre est plein d'extravagances et de faussetés, et

1. C'est exactement la doctrine de Geoffroy Vallée (que Foigny ignorait certainement) dans sa *Béatitude des Chrestiens ou le Fléu de la Foy*, voir *Le Libertinage au XVII^e siècle : Mélanges. L'Ancêtre des libertins du XVII^e siècle.*

même de choses dangereuses, infâmes et impies comme il se peut voir principalement dans les chapitres 5 et 6. A été avisé qu'on appellera devant la Compagnie un des premiers jours de la semaine prochaine le sieur de Foigny pour le faire répondre sur l'original, l'impression dudit livre et sur les choses qu'on trouve intolérables dans ledit livre¹.

La Vénérable Compagnie siège le lundi 4 Décembre pour entendre Foigny, mais celui-ci a fait savoir qu'ayant été visiter un de ses enfants, placé en nourrice dans un village aux portes de Genève, il viendrait seulement s'il était de retour à temps. Les pasteurs Després et A. Mestrezat produisent leurs remarques sur *La Terre Australe*, mais Foigny ne donnant pas signe de vie, la séance est levée après avoir décidé qu'on préparera, avant de l'interroger, la liste des questions à lui poser.

Du lundy 4 décembre 1676.

M. le modérateur ayant fait appeller la Compagnie à cause du sieur Foigny qu'il a fait avertir pour comparoir aujourd'huy et que sa femme a répondu qu'il ne pouvoit pas se présenter aujourd'hui parce qu'il étoit allé dehors à un village où on nourrit un de ses enfans, que s'il étoit de retour de bonne heure il ne manqueroit pas de comparaitre. A été avizé qu'il sera de nouveau cité pour vendredy prochain et cependant que... (mots illisibles) qui ont vu son livre en produit (sic) leurs remarques, assavoir M. le modérateur et M. Mestrezat le jeune; ensuyte de quoy on a trouvé bon de les rapporter encore vendredy pour délibérer comment on aura à luy parler².

Le vendredi 8 décembre Foigny attend sa comparution dans l'antichambre de la salle des délibérations de la Vénérable Compagnie. Son interrogatoire sera limité aux points suivans : I. Est-il l'auteur de *La Terre Australe*? — II. Dans la négative, comment en a-t-il eu la copie? — III. S'il en possède l'original? — IV. S'il l'a fait imprimer, et qui lui a octroyé la permission?

Introduit, Foigny raconte une petite histoire cadrant assez bien avec les indications de son avis « Au lecteur ». Sauf cet avis, dont il accepte la responsabilité, il n'a fait que « traduire » l'ouvrage d'un nommé Sadeur et l'a donné à imprimer à La Pierre. Un marchand étranger, acheteur du manuscrit original, le lui a envoyé pour le mettre au jour. Foigny, son travail achevé, s'est adressé au syndic Jean Lullin — mort il y a une dizaine de mois — afin d'obtenir l'au-

1. Registre de la Vénérable Compagnie, M., à la date.

2. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M., à la date.

torisation d'imprimer; il l'a eue et elle figurait sur la première feuille; La Pierre l'a reçue de ses mains. Les exemplaires de *La Terre Australe* ainsi que le manuscrit sont tous chez le « marchand étranger ». Ce livre est fort pudique, les Australiens ignorant l'impudicité. L'absence au titre de la rubrique *Genève* est imputable à Lullin : il a conseillé ce léger acroc à la vérité parce que Sadeur raisonne comme un papiste et non comme un huguenot; deux Scolarques d'ailleurs ont lu *La Terre Australe*.

Foigny payait d'audace. A moins de considérer les membres de la Vénérable Compagnie comme des niais, il devait présumer qu'ils ne s'arrêteraient pas à ses assertions fantaisistes.

Sorti de la salle, Foigny reste à la disposition de la Vénérable Compagnie, elle décide aussitôt :

1° La comparution immédiate de La Pierre. Il devra apporter le manuscrit de *La Terre Australe* et le permis d'imprimer de Lullin.

2° Foigny déclarera le nom du marchand qui a acheté l'original de *La Terre Australe* et celui de la personne à laquelle il a montré « sa copie » avant de l'envoyer à l'imprimeur.

3° On demandera à Foigny si les doctrines exposées par les Australiens ont son approbation.

La Pierre tardant à venir, Foigny est introduit à nouveau. Il désigne le marchand étranger, acquéreur du manuscrit original : un sieur Bille ou Pille, libraire à Clermont en Auvergne, précise qu'il a « traduit » pour son compte *La Terre Australe*. l'a fait imprimer, et lui a, en outre, délivré les exemplaires sans en conserver un seul. Il n'a recommandé dans la préface (l'avis « Au Lecteur ») que les aventures de Sadeur; quant à la matière « il la regarde, sans y ajouter foi, comme une révélation analogue à l'*Alcoran!* »

L'imprimeur La Pierre entendu ensuite dépose une partie de la copie de Foigny, en reconnaissant qu'il a remis à ce dernier en février ou mars 1677 les cinq cents exemplaires de *La Terre Australe*. La permission signée Lullin lui a été montrée, mais il ne peut la représenter.

Foigny, interpellé à ce sujet, répond qu'il ne l'a pas non plus; il se rappelle l'avoir laissée à La Pierre.

Cette confrontation terminée, la Vénérable Compagnie reprend le cours de sa séance, et, après en avoir délibéré, arrête :

Le précédent modérateur Després et son prédécesseur Calendrin verront le syndic Buliny et le mettront au courant des allégations de Foigny et de La Pierre. Ils lui communiqueront les remarques

contenant les choses fausses, deshonnêtes et impies dont *La Terre Australe* est pleine. Ceci fait, les deux délégués se présenteront devant le Conseil de Genève, au nom de la Vénérable Compagnie, portant plainte contre Foigny et La Pierre, lesquels se couvrent de la permission de Lullin, puis déclareront que *La Terre Australe* mérite d'être condamnée pour des passages contraires à la vérité, aux bonnes mœurs et à la religion, et que la présence de Foigny est dangereuse à Genève. Enfin il prieront MM. de Genève d'écrire à M. de La Chaumette, pasteur à Maringues, au sujet du nommé Bille ou Pille, libraire à Clermont en Auvergne.

Voici le procès-verbal de cette importante séance que nous venons de résumer :

Du vendredy 8^e décembre 1676.

Le sieur de Foigny étant à l'antichambre a été avizé de l'interroger seulement, premièrement s'il est l'auteur dudit livre, comment il a eu la copie dudit livre, et s'il en a l'original, et s'il ne l'a pas fait imprimer et où, et qui luy en a donné la permission.

Lequel étant entré et ayant été interrogé comme dessus a répondu qu'il a fait la translation du livre de Sadur et qu'il a fait le préliminaire et qu'il a fait imprimer ici par accident par les sieurs Delapierre et qu'ayant obtenu de celuy à qui avoit été vendu l'original qui estoit un marchand étranger qui luy a ordonné de le faire imprimer et qu'il en a eu la permission il y a environ dix mois par feu M. Lullin écrite en la première feuille, et qu'il en a eu seulement la commission et que tous les exemplaires sont par devers celuy qui a acheté ledit original. Que s'il y a quelque chose qu'on n'approuve pas on ne luy peut pas imputer puisqu'il n'a fait l'office que de traducteur et la permission est par devers l'imprimeur et qu'il n'y a rien dans le livre qui ne soit une création fort pudique, puisque ceux dont l'histoire est récitée ne savent que c'est d'impudicité et si le nom de Genève n'est pas mis sur l'imprimé, il a suivi le conseil dudit seigneur Lullin, ayant dit que deux scolarques ont veu ledit livre. Et ayant donné liberté on a avisé. 1^o que l'imprimeur qu'il a nommé sera appelé et averti d'apporter présentement à la Compagnie la copie dudit livre et la permission de l'imprimer, 2^o que ledit Foigny sera sommé de déclarer qui est le marchand qui a acheté l'original et la copie de la translation, à qui il l'a fait voir devant que l'imprimer, s'il approuve toutes les choses quelle contient? Lequel estant rentré il a nommé le S^r Bille de Clermont en Auvergne, marchand libraire, auquel il a vendu ledit livre. Quant à la matière dudit livre, s'il l'a recommandé en la préface, ce n'est que quant à l'histoire, il n'y ajoute pas entièrement foy; que ce n'est qu'une révélation, comme peut-être l'alcoran; qu'il n'a agi en l'impression que comme ayant la commission dudit Pille auquel il a remis tous les exemplaires, n'en ayant pas un seul de réserve par devers soy; qu'il y a environ dix mois que M. Lullin luy a donné la permission, lequel n'a pas trouvé bon qu'on mit le nom de

Genève parce que celui qui en est l'auteur parle en papiste, et non comme un homme de notre religion. Que les autres... sic... Et le Sieur Delapierre le cadet imprimeur a avoué d'avoir imprimé ledit livre il y a dix mois ; que le sieur de Foigny en a retiré tous les exemplaires au nombre de cinq cents, luy ayant fait voir la permission de l'imprimer signée par M. Lullin, laquelle l'un et l'autre ont nié l'avoir présentement, ni savoir ce qu'elle est devenue, quoyque Foigny a soutenu l'avoir laissée audit Delapierre, lequel a remis dans la Compagnie une partie de la copie qui luy avoit été baillée par ledit de Foigny.

La Compagnie ayant délibéré sur toute cette affaire, a résolu que MM. le modérateur présent et précédent verront M. le syndic Butigny, scolarque, auquel ils réciteront les démarches que la Compagnie a fait envers le sieur Foigny et le sieur Delapierre et communiqueront les remarques faites sur le livre contenant choses fausses, deshonestes, impies et fort dangereuses. Et qu'ensuite, nos dits frères pourront se présenter devant nos Seigneurs au nom de la Compagnie pour se plaindre contre le sieur de Foigny et même contre Delapierre, lesquels prennent prétexte de se couvrir d'une permission obtenue de feu M. l'ancien syndic Lullin, représenter au Conseil que le livre de *Terre australe connue* est plein de choses insupportables comme il a été dit, afin que messieurs jugent sur ce qui est à faire, la Compagnie estimant que le séjour dudit Foigny est dangereux parmi nous et que ledit livre mérite d'estre condamné comme contraire à la vérité, aux bonnes mœurs et à la religion. Qu'il faudra écrire à M. de la Chaumette, pasteur à Maringues, et s'enquérir dudit marchand nommé par ledit sieur Foigny¹.

Les pasteurs Després et Calendrin remplissent près du syndic Butiny la mission qu'ils avaient acceptée le 8 décembre. Butiny leur répond que dès qu'il aura lu *La Terre Australe*, il avertira Calendrin soit de se présenter au Conseil, soit de venir en conférer avec les Scolarques, soit de s'expliquer par lettre.

Un des pasteurs de la Vénérable Compagnie, Delesmilières², a rencontré Fabri, nouveau scolarque, et Isaac Lullin. Aux yeux de Fabri *La Terre Australe* doit être supprimée et l'imprimerie fermée, il s'en entretiendra avec ses collègues. Le fils de l'ancien Syndic lui a déclaré : « Il est contre la vérité que mon père ait donné la permission d'imprimer, son état de maladie ne lui a pas permis de voir ce livre, il n'aurait rien fait d'ailleurs sans l'autorisation de ses collègues, n'étant pas alors premier syndic ».

Enfin, Calendrin a eu l'occasion de remettre au syndic Jacques Sara-

1. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M., à la date.

2. Gamaliel Delesmilières, professeur à l'Académie de Genève, en 1666, mort en 1704.

zin le mémoire concluant à ce qu'il ait à s'informer de l'existence d'un nommé Bille, libraire à Clermont en Auvergne.

La séance de la Vénérable Compagnie s'ouvre dans ces conditions le vendredi 8 septembre.

Après l'exposé des démarches et des faits ci-dessus, il est rapporté que quelques membres du Conseil de Genève désirent prendre connaissance de *La Terre Australe*. Cette exigence, capable de faire traîner l'affaire en longueur, prouve l'action de Foigny agissant en sous-main près de Messieurs de Genève. Il est au mieux, en effet, avec le premier Syndic, et cherche à influencer sa décision. Un des pasteurs présents fait remarquer que l'attitude de Butiny et de ses collègues est telle que la remontrance de la Vénérable Compagnie a chance de rester lettre morte, tant que le Conseil actuel demeurera en fonctions. Ces déclarations impressionnent la Vénérable Compagnie; elle reprendra la question Foigny aussitôt après la réponse définitive du syndic Butiny au sujet de la remontrance.

Du vendredy 15 décembre 1676.

M. le précédent modérateur et M. Calendrin ont veu M. le syndic Butiny, suivant la résolution prise vendredy dernier en la Compagnie touchant le sieur Foigny, son livre et l'impression qui en a été faite. Ledit seigneur ayant promis qu'après la veue dudit livre il avertira notre dit frère, soit pour se présenter au Conseil, soit pour en faire communication avec MM. les Scolarques, ses collègues, par la Compagnie ou par lettre. Et M. Delesmilières a dit aussi qu'ayant veu M. Fabri, nouveau scolarque, ils s'entretiendront du livre de la terre australe connue, lequel ledit seigneur a leu et il le condamne, ayant expressément déclaré que ce livre mérite d'être supprimé et mêmes l'imprimerie de ceux qui en ont fait l'édition. M. Calendrin a rapporté qu'il a donné un mémoire à M. le Syndic Sarasin pour s'informer du nommé Bille, libraire de Clermont. A été encore dit que quelques particuliers du Conseil ont déjà leu ledit livre et que les autres désirent de le lire, ce qui portera l'affaire en longueur, le dit Foigny tâchant de prévenir le jugement de nos Seigneurs. Et mêmes quelqu'un a remarqué par avis de particuliers du Conseil que M. le premier syndic supporte ledit de Foigny et qu'il est à appréhender que la remontrance de la Compagnie ne soit infructueuse devant le présent syndicat. Enfin M. Delesmilières a représenté que s'étant rencontré avec M. Lullin et ayant parlé de Foigny et du livre de la terre australe connue, M. Isaac Lullin, fils de M. le syndic Lullin, a soutenu qu'il est contre vérité que M^r son père ait donné la permission de l'impression dudit livre parce qu'il y a dix mois que ledit seigneur n'étoit pas en état, à cause de sa maladie qui l'affligeoit déjà, de voir ledit livre et qu'il n'eût pas entrepris de voir sans communication avec ses collègues, n'estant pas alors le premier scolarque. A été avizé qu'on attendra l'exécution de la remon-

trance devant nos Seigneurs jusques à ce que M. le Syndic Butiny ait fait sa réponce¹.

La suspicion portée contre le Conseil de Genève en entier paraît justifiée. Le Syndic avait été circonvenu par Foigny au point que Butiny, ayant eu vent de la « remontrance » et bien qu'ayant lu *La Terre Australe*, dit au pasteur Calendrin qu'il serait à propos d'attendre quelque temps avant de la faire!

Du vendredy 22 décembre 1676.

M. Calendrin, ayant dit que M. le syndic Butiny a veu le livre de Foigny, a donné avis qu'il serait à propos d'attendre quelque tems pour exécuter la remontrance résolue par la Compagnie. A été avizé de suivre ledit avis²

La Vénérable Compagnie sent qu'elle est bernée; elle est trop politique pour avoir l'air de s'en apercevoir! MM. Calendrin et Delesmilières s'assureront simplement si les Syndics de Genève ont vu Foigny et s'ils sont disposés à suivre l'avis de la Vénérable Compagnie. C'était prendre l'affaire de biais. De plus Foigny ayant publié son *Garantus* de l'année 1677 dans lequel il aurait glissé quelques prédictions hardies, les membres de la Vénérable Compagnie ayant parcouru cet almanach sont chargés d'en présenter un rapport.

Du vendredy 19 janvier 1677.

Quant au livre de *La Terre australe connue* dont le sieur Foigny a répondu devant la Compagnie a été avizé que MM. Calandrin et Lesmilières auront soin de savoir si MM. les solarques l'ont veu, pour agir ensuite selon l'avis de la Compagnie résolu par ci-devant. Sur quoy ayant été dit qu'en l'almanach qu'il a fait pour cette année il y avoit quelques prédictions hardies a été avizé que ceux qui le pourront voir en fassent rapport².

L'ancien syndic Sarazin, au lieu de s'adresser à M. de La Chaumette, pasteur à Maringues, le correspondant de la Vénérable Compagnie (était-ce méfiance?), avait écrit au sieur Chabrol, médecin à Clermont; celui-ci lui répond le 27 janvier : Depuis cent ans il n'existe aucun libraire ou imprimeur de ce nom à Clermont; voici la liste des imprimeurs : Jaquart, Perdrix et Barbier, celle des libraires, les mêmes et Rolart. Avant ceux-là on ne connaît

1. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

2. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

que Durand, et Pierrot venu de Metz. Le pasteur Calendrin à qui cette lettre est communiquée immédiatement en fait part à ses collègues de la Vénérable Compagnie.

Du vendredi 26 janvier 1677.

M. Calendrin a produit un extrait d'une réponce de M. Chabrol, médecin, demeurant à Clermont, à M. l'ancien syndic Sarazin touchant un nommé Pille, libraire, allégué par Foigny sur son livre de la Terre australe, etc., lequel extrait est exprimé aux termes suivants : Extrait d'une lettre de M. Chabrol, écrite de Clermont en Auvergne le 27 janvier 1677 : Je me suis soigneusement enquis en cette ville s'il n'y avoit pas eu un libraire ou imprimeur nommé Pylle et n'en ai trouvé aucunes nouvelles et on m'a assuré que depuis 100 ans on n'en a point ouï parler de ce nom et je suis certain que depuis 37 ans que je suis habitant de cette ville il n'y en a point eu. Il faut qu'on vous ait baillé un nom pour l'autre. Nous avons pour imprimeurs Jaquart, Perdrix et Barbier et pour libraires les mesmes et Rolart, et avant ceux-là les anciens estoient Durand et Pierrot qui estoit venu de Metz. Si vous avés quelques circonstances qui puissent servir à découvrir surement ce que vous désirez, prenez la peine de me le mander, afin que je puisse vous mieux satisfaire sur ce sujet¹.

Il ne devait pas y avoir grand chose de répréhensible dans le *Garantus* de 1677, on n'en parlera plus. Au contraire, la lettre du sieur Chabrol offre un prétexte d'exécuter la remontrance décidée et ajournée depuis deux mois. Calendrin et Delesmilières la feront à MM. de Genève, au nom de la Vénérable Compagnie. Il restait cependant encore à savoir si les Scolarques avaient tous lu *La Terre Australe*¹.

Du vendredi 9 février 1677.

MM. Calendrin et Delesmilières auront soin d'exécuter la députation envers nos Seigneurs touchant la résolution prise cy et n'oublieront de représenter ce qui a été écrit à M. l'ancien syndic Sarazin touchant le nommé Bille par le sieur Chabrol, l'extrait de sa lettre étant couché sur le registre le 26 janvier dernier².

Les Scolarques et le Conseil de Genève ont enfin pris connaissance des remarques des pasteurs Calendrin et Mestrezat et des extraits de *La Terre Australe*. M. Delesmilières en rapporte l'exem-

1. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

2. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date. Il y a là une erreur, la lettre Chabrol était du 27, cela veut dire probablement à la suite du procès-verbal de la séance du 26.

plaire de la part des Syndics à la Vénérable Compagnie. Aucun obstacle ne s'oppose plus maintenant à la « remontrance ».

Du vendredi 23 février 1677.

M. Delesmilières a retiré le livre de Foigny de la *Terre Australe* des mains de MM. les scolarques qui l'ont vu avec les remarques et les extraits de la Compagnie. A été proposé ce qu'il échet à faire présentement. A été avizé que nos dits frères Calendrin et Delesmilières exécuteront au plutôt la remontrance envers nos Seigneurs, résolue par la Compagnie.

Cette fois le coup a porté : le Conseil de Genève se résout à donner l'ordre d'emprisonner Foigny et La Pierre. Cette mesure est justifiée par « les impiétés et mauvais dogmes » de *La Terre Australe*, et ces impiétés sont appuyées sur des raisons telles qu'on ne peut les produire devant l'assistance!

Du mercredi 28 febvrier 1677.

Sieur Gabriel de Foigny.

Spectables Benedict Calendrin, Jean Martine, députés de la Vénérable Compagnie, après avoir satisfait à l'ordre ont remontré que leur Compagnie, de laquelle ils sont députés, ayant examiné un livre nouvellement imprimé en cette ville intitulé : « La Terre Australe conuë » qu'on dit avoir esté composé par un nommé Sadur, de Nismes et mis en lumière par le sieur Gabriel de Foigny et trouvé qu'il est scandaleux et rempli de dogmes dangereux et erreurs ainsi qu'il a esté raporté par ceux de leur corps qui en ont eu la commission et par les Seigneurs scolarques qui l'ont vu. Leur compagnie, estime que ce livre doit estre condamné et supprimé tant à cause des inepties dont il est rempli que parcequ'il contient des impiétés et mauvais dogmes par des raisons qu'ils n'osent proférer pour estre odieuses et infâmes, comme le peut voir par les feuillets marqués, requerans qu'ayant esté imprimé sans permission, quoyque le dit Foigny soutienne l'avoir retirée par escrit de feu noble Jean Lullin, scolarque, sans l'avoir peu produire, il nous plaise le supprimer, laissant à la prudence du Conseil de procéder contre le nommé Foigny et l'imprimeur comme il luy plaira. Et de ce opiné, a esté dit qu'iceluy de Foigny et l'imprimeur seront appellés céans et envoyés en prison pour en respondre¹.

Le 1^{er} mars Foigny et La Pierre sont incarcérés. Leurs interrogatoires porteront sur les « impiétés et choses étranges contraires à la Sainte-Ecriture et à la Religion » contenues dans *La Terre Australe*, et sur leurs fausses déclarations relatives à la permission de Lullin, et à l'existence du libraire Pille à Clermont en Auvergne.

1. Registre Conseil Genève, 177, p. 96.

Du vendredy 2 de mars 1677.

M. Calendrin a rapporté qu'il s'acquît mercredi dernier de la remou-trance à Nos Seigneurs touchant le livre de Foigny au sujet de la terre australe connue et qu'il se présenta au conseil avec M. Martine, où il re-quit la Seigneurie de supprimer ledit livre avec châtement de Foigny et de l'imprimeur à cause des impiétés et choses étranges contenues audit livre contraires à la Sainte-Ecriture et à la Religion, et que l'impression s'étoit faite sans permission quoyque Foigny et La Pierre ayent soutenu faussement d'avoir eu le consentement et la permission de feu M. l'ancien syndic Lullin, et enfin parceque Foigny s'estoit impliqué en fausseté ayant nié d'être l'auteur dudit livre et allégué qu'un nommé Pyle, li-braire imprimeur de Clermont, luy avoit donné la commission de l'impri-meur et cependant par lettres écrites d'un personnage digne de foy de ladite ville, il se trouve qu'il n'a jamais ouy parler de 37 ans d'aucun homme dudit nom. Que nos Seigneurs ont résolu que ledit Foigny et De la Pierre respondront devant eux dans les prizons criminellement¹.

Devant les Syndics, Foigny a perdu sa belle assurance. Il répète qu'il a reçu il y a treize mois, c'est-à-dire au début de 1676, l'auto-risation de Lullin, mais ne sait ce qu'il en a fait. Sur l'observation que Lullin était déjà malade, il répond qu'il avait frappé à la porte du syndic Dupan sans le rencontrer. Evidemment son histoire de permis d'imprimer est une fable. L'opinion du professeur Tronchin² qu'il invoque pour sa défense est curieuse : *La Terre Australe* aurait été écrite « par un mélancolique ». Il avoue avoir raconté des balivernes aux pasteurs qui l'interrogeaient. Enfin après avoir protesté de sa fidélité à la religion réformée, il essaie d'attendrir ses juges en leur parlant de « sa pauvre famille ». Foigny obtient d'être mis en liberté jusqu'au lundi suivant.

Du 3 mars 1677.

Responses du Sieur Gabriel Foigny.

Interrogé s'il est vray qu'il a fait imprimer un livre intitulé « La Terre Australe ».

Respondu qu'ouy.

I. Qui luy en a donné la permission.

R. Qu'il l'a euë de feu M. le Conseiller Lullin qui la luy bailla par es-cript il y a desjà treize mois et qu'il fut plusieurs fois chez lui pour ce sujet.

I. Si ledict Sieur Lullin avoit veu son livre.

R. Qu'il ne le sçait, mais qu'il le garda quelque temps, et que comme il luy dit qu'il l'avoit fait voir à des professeurs de ceste ville notamment

1. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

2. Louis Tronchin, professeur de théologie en 1664, recteur de l'Académie de Genève en 1663, né en 1629, mort en 1676.

à M. Tronchin, néantmoins qu'encore qu'il ne croye pas qu'il y ait rien de blasmable, veu que ce n'est que l'explication du livre de la Genèse. Il avoit pourtant donné ordre de n'en débiter aucun en ceste ville, qu'au reste, il n'a jamais rien commis qui soit digne de répréhension, qu'il a la religion réformée à cœur et qu'il en a cognoissance autant que qui que ce soit. Cependant qu'il est persécuté mal à propos et enfin que la nécessité l'a, en quelque façon, obligé de le faire imprimer.

I. S'il a remis la dicte permission à l'imprimeur.

R. Qu'ouy ne sachant ce qu'il en a fait et s'il la luy a rendue.

I. D'où vient qu'il s'adressa au dict Sieur Lullin qui estoit malade au lieu de s'adresser au premier Scholarque.

R. Qu'il a bien esté chez M. Dupan mais ne le trouva pas.

I. Que c'est que lui dit le spectable professeur Tronchin.

R. Qu'il luy dit que c'estoit quelque mélancholique qui avoit composé ce livre et le traita en quelque façon de mépris.

I. S'il n'a pas dit qu'il a vendu la copie du dit livre à un marchand de Clermont en Auvergne.

R. Qu'il est vray qu'il dit quelque chose de semblable à messieurs les ministres par équivoque, bien est vray que ne les recognoissant pas pour son magistrat, il ne croioit pas d'estre obligé leur rendre compte de tout comme il feroit céans, qu'au reste il n'a rien fait à mauvaie intention et prie le conseil s'il y a quelque faute de la luy vouloir condamner et d'avoir pitié de luy et de sa pauvre famille.

A esté renvoyé sous promesse par serment de se représenter à lundy prochain¹.

Ce répit est utilisé par Foigny. Il présente au Conseil de Genève une requête verbale, puis écrite, dans laquelle il se plaint d'avoir été emprisonné en compagnie de La Pierre, alors qu'il avait remis à l'imprimeur la permission du feu syndic Jean Lullin. Il a l'aplomb d'ajouter que La Pierre ne le démentira pas. Et pour cause! Foigny était homme de ressources, un gros mensonge ne l'effrayait pas.

Le Conseil, évidemment sympathique au prévenu, reçoit sa requête et ajourne sa décision :

Du samedi 3 mars 1677.

Sieur Gabriel de Foigny ayant obtenu l'entrée céans a fait sa très humble remonstrance au Conseil, verbalement et par escrit, au sujet de ce qu'il a esté condamné de revestir les prisons avecques La Pierre qui a imprimé son livre de « La Terre Australe » veu qu'il a soustenu en avoir eu la permission par escrit de feu noble Jean Lullin, Scholarque, laquelle il a remise à l'imprimeur qui ne le désavouëra pas s'il est appelé pour le déclarer. A esté remis d'en résoudre à un autre jour².

1. Archives d'Etat à Genève, procès criminel 4391.

2. Registre Conseil Genève, 177, p. 102.

Après dix jours de réflexion le Conseil de Genève arrête que, comme sanction à la publication de *La Terre Australe* imprimée sans permission, Foigny aura à quitter Genève dans un mois.

Du mercredi 14 mars 1677.

Sieur Gabriel de Foigny. Veuës les responces données céans au sujet du livre intitulé « La Terre australe » qu'il a fait imprimer en cette ville sans permission, a esté dit qu'on lui ordonne de se retirer avec sa famille dans un mois prochain, ce qui lui sera mandé par arrest¹.

On remarquera qu'il n'est fait aucune mention dans cette décision de la suppression de *La Terre Australe*. La Vénérable Compagnie en reçoit seulement communication verbale par son Modérateur. Elle a des doutes sur son exécution ; des doutes surtout parce que MM. de Genève ont laissé à Foigny toute latitude d'exposer ses erreurs dangereuses, aussi délègue-t-elle Turretin, professeur de théologie, près du premier Syndic afin d'obtenir copie du texte même du Conseil de Genève ; lecture en sera faite à la prochaine séance. Turretin insistera près du premier syndic sur la suppression de *La Terre Australe* et la saisie de tous les exemplaires.

Du vendredy 16^e de mars 1677.

M. le précédent modérateur a rapporté que ayant parlé à M. le syndic touchant le livre de Foigny de la Terre australe, ledit seigneur syndic l'a assuré que le Conseil estoit disposé à le faire sortir de la ville et même a été ajouté que mercredy dernier Nos Seigneurs ont jugé que Foigny et sa famille vuideroient la ville dans le mois. Et parce qu'il a été dit que Foigny en répondant devant Nos Seigneurs adébité beaucoup de choses pour soutenir ses erreurs dangereuses contenues dans ledit livre, a esté avizé que M. Turretin, professeur de Théologie, voye M. le premier syndic pour s'informer de luy touchant le jugement de Nos Seigneurs à l'égard de Foigny et de son livre et le rapporter ensuite à la Compagnie, et enfin M. le premier syndic sera prié au nom de la Compagnie que ledit livre sera supprimé en pourvoyant que tous les exemplaires soyent rapportés².

La Vénérable Compagnie avait certes raison de suspecter le premier Syndic. On a bien confirmé à M. Turretin la délibération contre Foigny, mais en ce qui a trait à la suppression de *La Terre Australe*, il lui a été répondu qu'elle était « supposée » par ledit jugement ! Ce manque — volontaire — de précision dans la rédaction d'un acte aussi important inquiète la Vénérable Compagnie déjà mise

1. Registre Conseil Genève, 177, p. 102.

2. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

en défiance. Et son anxiété grandit en apprenant : 1^o que les « gouverneurs des comtes de Promnic¹ et Zeder ont demandé à Turretin et à d'autres de la Vénérable Compagnie de prier les membres du Conseil de Genève d'accorder à Foigny la permission de demeurer à Genève avec sa famille. 2^o Que ce dernier distribue lui-même les exemplaires de *La Terre Australe* qui doivent être portés à la Bibliothèque. Cette propagande ouverte montre que la Vénérable Compagnie a été jouée. Le Conseil de Genève n'ayant jamais décidé la suppression de *La Terre Australe*, elle ne pouvait donc obtenir le texte authentique de cet arrêt.

Du vendredi 23^e de mars 1677.

Le même (Turretin, professeur en théologie) a dit que touchant Foigny, Monsieur le premier syndic luy a confirmé ce qui a esté rapporté touchant l'arrest de Nos Seigneurs, que pour la suppression du livre elle estoit supposée par le jugement du Conseil. Cependant plusieurs étrangers et nommément les gouverneurs des comtes de Promnic et Zeder ont parlé à notre dit frère et à d'autres de cette Compagnie en faveur du dit Foigny pour prier Nos Seigneurs d'adoucir le jugement en lui permettant de demeurer avec sa famille parmi nous².

(Même jour)

Quant aux exemplaires de livres (sic) de la Terre australe connue dont les exemplaires n'ont pas été rapportés par Foigny et cependant il en sème et distribue luy-même divers livres, avizé d'en faire plainte à Monsieur le premier Syndic pour exécuter irrévocablement l'arrêt fait contre lui et pour l'obliger de les remettre à la Seigneurie afin qu'ils soient ensuite portés à la Bibliothèque.

Les amis de Foigny l'emportent sur la Vénérable Compagnie. La délibération du Conseil de Genève du mois d'avril reste lettre morte. Non seulement notre libertin réside encore à Genève, mais il donne des leçons à nombre d'étrangers auxquels il offre gratuitement *La Terre Australe*, et ce livre scandaleux se répand dans le pays de Vaud. Il y a plus encore, Foigny se trouve impliqué dans une affaire de faux qui se déroule à Bordeaux au sujet d'un acte portant le nom supposé du sieur Argand, genevois, demeurant audit Bordeaux.

La Vénérable Compagnie décide qu'on enquêtera sur la conduite de Foigny à Genève et sur l'affaire de Bordeaux. Aussitôt la mois-

1. Ne serait-ce pas Promnitz, famille noble de Silésie dont les membres portaient le titre de baron depuis le 20 novembre 1559 et de comte depuis le 9 juin 1652.

2. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

son faite, elle agira envers Messieurs de Genève pour l'exécution de la décision contre Foigny.

Il faut croire que l'inculpation de faux n'était pas sérieuse, il n'en sera plus question.

Du vendredi 6^e de juillet 1677,

A été représenté que nonobstant que le Conseil à la poursuite de la Compagnie ait ordonné que Foigni sortit de cette ville dès la fin du mois d'avril dernier, ledit Foigni demeure encore parmi nous enseignant à beaucoup d'étrangers auxquels il donne le livre de la Terre australe fort scandaleux qui le rend intolérable et qu'il a aussi épandu par le païs de Vaux. A quoy a été ajouté qu'il s'est impliqué dans Bordeaux au crime de faux en un acte de procédure portant le nom faussement du sieur Argand genevois demeurant audit Bordeaux. A été avizé qu'on s'informerá exactement de sa conduite parmi nous et de ladite affaire de Bordeaux et après les moissons la Compagnie agira envers Nos Seigneurs pour exécuter leur arrêt contre ledit Foigny¹.

Un mois après, soit le 4 août 1677, Foigny n'a pas quitté Genève. le délai qui lui était imparti pour sortir de la Ville est expiré depuis plus de quarante-cinq jours. Le modérateur de la Vénérable compagnie, Philippe Mestrezat, en informe le premier Syndic le sollicitant d'exécuter l'arrêt du 14 mars.

Du samedi 4 août 1677,

Sieur Gabriel de Foigny. Ayant esté représenté par monsieur le premier syndic que Spectable Philippe Mestrezat, Modérateur, luy seroit venu dire de la part de la Vénérable Compagnie que ledit de Foigny ayant esté congédié de cette ville par arrest de céans il ne laisse d'y demeurer, ce que le magistrat est supplié de ne pas souffrir et de se faire obéir. A esté remis d'en parler².

Foigny, ou plutôt ses protecteurs paralysent les « supplications » de la Vénérable Compagnie. Non seulement presque un mois et demi se passe sans qu'il soit statué sur son cas, mais dans la séance où le Conseil de Genève s'en occupe, c'est pour déclarer qu'il sera toléré à Genève tant qu'il plaira au premier Syndic!

Du samedi 15 septembre 1677,

Saint Mauris, Sieur de Foigny, Troussy L'Espérance. Ledit Seigneur Syndic a encores représenté que Spectables Jean Martine, pasteur, et Pierre Sarazin, anciens députés du vénérable Consistoire, luy seroyent

1. Registre de la Vénérable Compagnie, cote M, à la date.

2. Registre Conseil Genève, 177, p. 301.

venus faire instance pour faire exécuter les arrêts du Conseil à l'esgard des nommés Saint Mauris, de Foigny et L'Espérance auxquels a esté enjoit de se retirer de la ville et qui néanmoins ne laissent d'y demeurer et que ce dernier est suspect de fabriquer des fausses monoyes et de s'estre retiré de son païs pour avoir commis un homicide, outre qu'estant papiste, il habite une maison à Chesne dépendante de la souveraineté, de quoi en opinant auroit esté interjetté qu'il y a encores un garde de scel papiste qui réside audit lieu dans une maison de la souveraineté. Arresté que l'on commet Noble Pierre Rillet pour faire sortir ledit Saint Mauris de ceste cité. que l'on tolère le nommé de Foigny dans la ville pour bonnes considérations durant le bon plaisir de la Seigneurie, surceoyant de résoudre ce qu'il escherra de faire concernant le nommé L'Espérance de quelques jours¹.

VII. 1679-1684. FOIGNY ET SA SERVANTE JEANNE BERLIE.

SON RETOUR A LA RELIGION CATHOLIQUE. IL QUITTE GENÈVE.

Foigny, bien qu'ayant obtenu gain de cause, se rend compte qu'on ne joue pas impunément avec le feu. Le voilà momentanément assagi. Il n'est mêlé à aucun scandale de 1678 à 1683; son nom ne figure que dans des actes relatifs à sa progéniture :

En octobre 1679 il a un troisième fils, présenté au baptême par un professeur de droit Gabriel Vitrius et, le 15 janvier 1680, il met en apprentissage son aîné, Benjamin, chez Jacques Jay, maître horloger.

Son quatrième fils, né le 1^{er} mars 1681, est baptisé quelques jours après; son parrain est Jean de la Combe.

Enfin le 23 juin 1683 il invoque sa profession de maître d'école pour être déchargé de loger des soldats².

Six années de vie raisonnable et sérieuse c'était plus qu'on ne pouvait espérer de Foigny. Largement quinquagénaire nous le retrouvons veuf et en prison, accusé du crime de paillardise : il a débauché sa servante, Jeanne Berlie, enceinte de ses œuvres. Le conseil de Genève presse Jeanne Berlie de soulager sa conscience et ordonne qu'elle sera visitée par un chirurgien et une sage-femme; le premier s'assurera qu'elle n'a pas le mal vénérien³.

Le 5 avril 1684 le jugement est rendu : la Berlie devra reconnaître sa faute, genoux en terre; Foigny se chargera de l'enfant et suppor-

1. Registre Conseil Genève, 177, p. 359.

2. Conseil Genève, 183, p. 211.

3. Id. 184, p. 60.

tera les dépenses occasionnées par l'accouchement; tous deux paieront les frais, etc, et ils sont renvoyés devant le Consistoire.

Du samedi 5 avril 1684,

Gabriel de Foigny, Jane Berlie. Prisonnier sur l'accusation de Jane Berlie. Veuës ses responcez, répétitions, confrontations et raport de visite pour sçavoir si elle est enceinte, arrêté qu'on les condamne à recognoistre leur faute céans, ladite Berlie à genoux en terre et ledit Foigny à se charger de l'enfant¹ et frais de l'accouchement, sauf son recours et defences au contraire et chacun en leurs despens solidairement avec recours contr'elle s'il paye les frais d'icelle et renvoyés au Vénéable Consistoire¹.

Foigny entend bien se laver de cette flétrissure en en laissant le poids sur Jeanne Berlie. Il prépare, de concert avec son ex-servante, une petite comédie destinée à le faire passer comme la victime d'une erreur judiciaire. Devant un sieur Mauris, châtelain et notaire ducal à Bernay, Jeanne Berlie déclare qu'elle a faussement chargé Foigny de la paternité de son enfant; il serait d'un nommé Mathieu Migard de Versoix qui lui aurait promis le mariage et c'est à la suggestion de leurs voisins, un sieur Morell entr'autres, qu'elle a fait sa fausse déclaration. Le Consistoire saisi à nouveau le 17 avril du cas de Jeanne Berlie, laisse le jugement à Dieu et à sa conscience; elle sera censurée de sa faute et fera réparation en demandant pardon à Dieu, genoux en terre, avec défense de recevoir la Sainte-Cène.

Le jeudi 17 avril 1684,

A comparu Jeanne Berlie appelée pour sa paillardise, ce qu'elle a advoüé et de l'avoir commise avec un nommé Matthieu Migard de Versoix, sous promesse de mariage s'en trouvant enceinte, advouant d'avoir chargé le sieur Fouenix, son maistre, en justice, mais l'avoir fait pour y avoir été sollicitée et persuadée par leurs voisins, comme le sieur Morell et autres. Sommée d'advouer la vérité et ne charger un innocent, puisque ledit Fouenix, son maistre, a esté condamné par la sentence de Nos Seigneurs, il est chargé de l'enfant, a persisté en sa déclaration. Advisé d'en laisser le jugement à Dieu et à sa conscience et la grièvement censurée de sa faute de laquelle elle fera réparation, demandant pardon à Dieu genoux en terre avec defense de la Sainte Cène absolue².

Huit jours après, Foigny est appelé, à son tour, devant le Consistoire. Naturellement il nie formellement ses rapports avec Jeanne

1. Registre Conseil Genève, 184, f. 62r.

2. Consistoire de Genève, n° 65, à la date.

Berlie et s'appuie sur la déclaration de cette dernière faite devant le notaire Mauris. Malgré ce témoignage, en apparence décisif, les membres du Consistoire l'adjurent d'avouer la vérité, car cette rétractation leur paraît suspecte. Foigny persiste, mais lorsqu'il entend la sentence laissant le jugement à Dieu et l'obligeant à congédier ladite fille, il se trahit en demandant qu'il puisse continuer à s'en servir pour éviter un plus grand mal, dans l'appréhension où il est que le désespoir de Jeanne Berlie lui fasse faire quelque faux pas. Une pareille mansuétude vis-à-vis d'une femme qui a tenté de le deshonorer éclaire le Consistoire : non seulement il refuse d'autoriser Jeanne Berlie à demeurer dans la maison de Foigny, mais il devra la congédier sans aucun délai.

Le jeudi 24 avril 1684,

A comparu Sieur Gabriel Fouenix de Foueny en Champagne, habitant appelé, accusé d'avoir commis paillardise avec sa servante, ce qu'il a formellement nyé, et en effect il se trouva par l'acte qu'il produit, reçu par maistre Mauris, chastelain et notaire ducal à Bernay, de la déclaration faite par devant luy en présence de tesmoins, par Jeanne Berlie, servante sus ditte qu'il est innocent de ceste accusation, ayant chargé un Matthieu Migard de Versoix de l'enfant dont elle se trouve enceinte, déclarant l'avoir accusé luy, par la persuasion et sollicitation du sieur Morell et des siens. Sommé d'avouer la vérité si laditte Berlie n'est pas enceinte de son fait ou s'il n'a pas eu sa compagnie, d'autant qu'on n'a aucun esgard à la susditte déclaration faite par laditte Berlie par devant ledit Mauris, notaire, lequel a persisté en sa négative. Advisé d'en laisser le jugement à Dieu et à sa conscience, avec exhortation à une bonne conduite et vie chrestienne et à congédier laditte fille et à ne la souffrir chez luy, a supplié de luy vouloir permettre qu'il puisse continuer de s'en servir pour éviter un plus grand mal, dans l'appréhension où il est que le désespoir, pour ne sçavoir où se retirer, ne luy face faire quelque faux pas. Advisé qu'on ne peut luy accorder sa demande, au contraire on luy deffend de plus fort de la souffrir chez luy et de s'en servir ains la congédier sans aucun délai¹.

La Berlie accouche à Bernay et fait baptiser son enfant par un prêtre catholique après s'être elle-même convertie. Foigny est soupçonné d'avoir été l'instigateur de cette abjuration et le Consistoire doute si notre libertin, lui aussi, n'est pas revenu à la religion romaine. La conclusion des pasteurs c'est que Foigny est un homme de néant, qu'il est bien le père de l'enfant de Jeanne Berlie, celle-ci s'étant retirée chez lui à Bernay, et qu'il ne reste

1. Registre du Consistoire de Genève, n° 65 à la date.

qu'à l'expulser de Genève. Bénédicte Calendrin confirme, d'après le sieur Morell, l'accouchement de Jeanne Berlie, son baptême à la messe, etc. Le Consistoire le charge alors, de concert avec « l'Ancien de son quartier », de s'informer plus exactement de la vérité des faits.

Le mardi 13 may 1684,

A esté représenté que la servante du sieur Fouenix estoit accouchée à Bernay et son enfant esté baptizé à la messe et qu'elle a aussi changé de religion et ledit Fouenix soupçonné de commettre la mesme faute et qu'on ne doit douter qu'il ne soit véritablement le père dudit enfant, en sorte que c'est un personnage de néant et dont la conduite est fort suspecte, lequel ne devroit estre souffert en ceste ville. Advisé de s'informer plus outre de la vérité de ce fait par monsieur le pasteur du quartier et rapporter ensuite¹.

(Même jour).

A esté représenté par monsieur le pasteur Calandrin qu'il avait appris du sieur Morell qu'il estoit bien véritable que la servante du sieur Fournix estoit accouchée à Bernay chez le sieur Mauris, chastelain et notaire du lieu, et baptizé à la messe et que le soupçon est grand que cest enfant appartient bien audit Fouenix puisque ceste fille s'estoit retirée chez luy audit Bernay, mais que le curé du lieu ne l'a voulu souffrir. Advisé que mess. les pasteur et ancien du quartier s'informent plus exactement de la vérité des dits faits².

Le 27 mai, soit quinze jours après, le pasteur Calendrin apporte le résultat de ses investigations : les « faits » déjà connus sont pleinement confirmés, avec cette aggravation que c'est Foigny qui a conduit Jeanne Berlie chez le sieur Mauris où elle se serait révoltée(?) Ces renseignements sont dus au sieur Régis et à sa femme qui ont du bien à Bernay. Ils ont ajouté que Foigny était soupçonné d'être retourné à l'Eglise romaine, car il vendait ses effets pour quitter Bernay. Le Consistoire charge MM. Tronchin et Sarrazin, pasteurs, de parler à Foigny pour connaître ses véritables intentions.

Le jedy 29 may 1684,

A esté représenté par monsieur le pasteur Calandrin que suivant sa commission il se seroit informé du sieur Morell concernant la servante du sieur Fouenix de laquelle a esté rapporté qu'elle a voit accouché au village de

1. Consistoire de Genève, 65, à la date. Plainte contre la servante du sieur Fouenix et contre lui-même.

2. Registre du Consistoire de Genève, 65 à la date. Plainte contre le sieur Fouenix et sa servante.

Bernay, chez le nommé Mauris, curial audit Bernay, lequel a esté baptizé à la messe et que ledit Fouenix l'auroit luy-mesme conduite en la maison dudit Mauris, et que laditte servante s'y seroit révoltée et que c'estoit le sieur Régis et sa femme qui ont du bien audit Bernay, où sont fort souvent, qui ont fait ledit rapport comme l'ayant veue eux-mesmes, estant en outre fort soupçonné que ledit Fouenix a dessein de retourner dans l'Eglise romaine puisqu'il vend ses effects pour se retirer. Advisé de prier messieurs Tronchin et Sarrazin, pasteurs de parler audit Fouenix pour pouvoir découvrir la vérité de son dessein et rapporter¹.

MM. Tronchin et Sarrazin vont voir Foigny; il leur déclare nettement qu'il entend redevenir catholique ainsi que ses enfants. Il a gardé sa servante et l'a envoyée au village de Bernay où il la retient contre sa volonté. D'ailleurs les mauvais traitements et les persécutions dont l'accablent ces créanciers le mettent dans l'impossibilité de subsister, et, dans ses conditions, il se retirera avec sa famille dans un lieu où il sera à l'abri de leurs poursuites. Le Consistoire, un peu désarçonné par la franchise de Foigny, décide de saisir le Conseil de Genève de la question et de faire parler aux parens et parrains des enfants de Foigny, afin qu'ils les maintiennent dans l'Eglise réformée.

Le jeudi 5 juin 1684,

A esté représenté par messieurs Tronchin et Sarrazin, pasteurs, qu'ensuite de leur commission ils avoyent parlé au sieur Fouenix sur le rapport fait céans jeudi dernier, qu'il estoit en volonté de retourner à faire profession de la religion Romaine et à y attirer ses enfans, ayant gardé sa servante contre la promesse par luy faite céans, laquelle il a envoyé dans sa maison au village de Bernay où il la tient et laquelle s'y est révoltée. Ledit sieur Fouenix leur aurait advoué que laditte servante estoit véritablement chez luy audit Bernay et pour ce qui le concerne en particulier, il leur a déclaré qu'il seroit obligé de chercher son repos et se retirer en un lieu où il peust y estre, attendu le mauvais traitement et persécution que luy font ses créanciers, estant réduit dans un estat qu'il luy est impossible de pouvoir subsister en ceste ville. Sur quoy a esté représenté qu'il prétend de sortir aussi ses enfans et les emmener avec luy. Advisé d'en faire renvoy à Nosseigneurs et parler aux parens et parrains desdits enfans pour en prendre soin et veiller sur eux².

Le pasteur Dufour représente le 12 juin au Consistoire qu'il a réussi à mettre la main sur trois des enfants de Foigny amenés chez lui par un sieur Perrin, leur père ayant quitté Genève. Est-ce exact?

1. Registre du Consistoire de Genève, 65 à la date. Plainte contre le sieur Fouenix.

2. Registre du Consistoire, 65, à la date. Renvoy contre le sieur Fouenix.

C'est plus que douteux ; nous verrons plus loin que Foigny était toujours à Genève. Nous sommes probablement en présence d'une manœuvre dont le but se résume en un mot : empêcher le retour des enfants de Foigny à l'Église romaine. On remarquera d'ailleurs combien le texte du procès-verbal de la séance du Consistoire est obscur, presque incompréhensible.

Le jeudi 12 juin 1684,

A esté représenté par Monsieur le pasteur Dufour qu'on lui auroit amené trois des enfans du sieur Fouenix, lequel s'est retiré de la ville les ayant abandonnés pour ne l'avoir voulu suivre, dans l'apprehension qu'il ne les fist révolter avec luy, afin de pourvoir à leur subsistance et sécurité, lesquels il auroit par provision recommandés au nommé Perrin officier, leur voisin, qui les luy avoit amenés, et prié d'en prendre soin, qu'on le contenteroit et satisferoit de tous les soins qu'il supporteroit pour cela. Advisé d'en donner advis à Monsieur le premier syndic et à messieurs de la Bourse françoise et à leurs parrains et parens¹.

Mais personne ne veut s'occuper des enfans de Foigny retrouvés par le pasteur Dufour. Les parens et le sieur Perrin s'y refusent malgré les démarches du pasteur Pinaud : aussi le Consistoire décide qu'on avertira le Procureur général, afin qu'il leur nomme un curateur en attendant que la Bourse française se charge des dits enfans.

Le jeudi 19 juin 1684,

A esté représenté par monsieur le pasteur Pinaud qu'il auroit suivant sa commission parlé aux parens des enfans de Fouenix et à Perrin l'officier qui s'en estoit chargé provisionnellement, afin que ledit Perrin et leurs parens prissent soin des dits enfans et pourveussent à leurs nécessitez et seureté, d'autant que ledit Fouenix, qui s'est retiré de la ville avec l'aisné desdits enfans pour retourner à la papauté estoit en volonté de les demander pour les perdre avec luy, mais que les dits Perrin et leurs parens font difficulté de s'en charger et que la Bourse françoise de mesme, pour y avoir du bien de leur père et mère suffisamment pour leur entretien. Advisé de prier monsieur le procureur général de faire establir un curateur auxdits enfans et messieurs de la Bourse françoise priés d'en prendre soin et faire agir ledit curateur pour pourvoir à leurs nécessitez et seureté².

Foigny, de son côté, ayant saisi l'Evêque de son projet de quitter Genève, celui-ci en fait part au résident de France, Roland Dupré ;

1. Registre du Consistoire, 65, à la date. Enfans du sieur Fouenix.

2. Registre du Consistoire, 65, à la date. Enfans du sieur Foigny.

notre libertin lui-même écrit à ce dernier, c'est ce que nous apprend la lettre suivante de Croissy à Dupré :

Versailles, 15 juillet 1684,

J'ai reçu votre lettre du 22^e du mois de juin dernier¹ avec celles qui nous ont esté escrites par le promoteur de l'évêché de Genève et par le sieur de Foigny, j'en ai rendu compte au Roy, et Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire que vous rendiés audit sieur de Foigny toutes les assistances dont il pourra avoir besoing auprès des magistrats de Genève, sans cependant compromettre son autorité. Je suis, etc.².

D'accord avec l'Evêque de Genève et Dupré, Foigny présente au Conseil de Genève une requête et un mémoire dans lesquels ils réclame ses quatre enfants³ qu'il présume être à Genève, et demande à retirer ses livres et ses meubles et à vendre sa maison, réservant bien entendu, le droit de ses créanciers. Le Conseil donne son autorisation.

Du lundi 29 septembre 1684,

Sieur Gabriel de Foigny. Veüë sa requeste et mémoire pour retirer à soy quatre enfans qu'il présume estre dans la ville et ses livres et meubles avec la permission de vendre sa maison. Arresté qu'on permet à ses enfans, s'ils sont ici, de se retirer vers leur dit père s'ils le veulent et de retirer ses effets si aucuns y a sans préjudice du droit des créanciers d'iceluy, comme aussi de vendre sa maison ce que Monsieur le premier syndic déclarera à celuy qui viendra demander la responce⁴.

Malgré l'autorisation, la chose ne va pas toute seule. Foigny ne peut obtenir ses enfants, ni retirer ses effets, il en appelle au Résident de France qui interroge le Conseil. On délègue les conseillers Gallatin et Pictet⁵ qui confirment à Dupré la décision du 29 septembre en précisant que si Foigny indique où sont ses enfants, on les lui fera rendre. Remarquons, sans insister, que MM. de Genève et le Consistoire savaient bien où étaient trois des enfants de Foigny!

Du samedi 4 octobre 1684,

Résident, Gabriel de Foigny. Le secrétaire de Monsieur Dupré, Résident de France en cette ville, ayant demandé quelque conseiller de sa part, luy ont esté envoyés les nobles Gallatin et Pictet le jeune, anciens

1. Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

2. Croissy à Dupré, A. E. Genève, vol. III, sup. f. 212.

3. Il ne lui restait que trois fils et une fille.

4. Registre du Conseil de Genève, 184 f. 152^r.

5. Ezéchiel Gallatin, entré au Conseil en 1667, syndic en 1677, mort en 1709. — J. Pictet, syndic en 1678, mort en 1721.

syndics, lesquels en estans incontinent revenus ont raporté que ce ministre leur a déclaré avoir reçu une lettre du Roy concernant le nommé de Foigny. Il désire savoir, avant que répondre, si nous sommes disposés à rendre les enfans et les effets dudit de Foigny, à quoy ils ont répondu que Monsieur le premier syndic avoit desjà fait entendre audit sieur, son secrétaire, que le conseil n'empeschoit que ledit de Foigny retire ses enfans s'ils sont dans nostre ville et ses effets si aucuns y a, les créanciers par un préalable payés, et délibéré ce qu'on ira dire audit seigneur Résident, arrêté que lesdits nobles Gallatin et Pictet y retournent pour luy déclarer que si l'on indique où sont lesdits enfans, qu'on s'adresse au Magistrat, qui les fera rendre si ceux qui les pourroyent avoir en faisoient difficulté et que, pour les effets, on n'empesche que Foigny les retire, les créanciers satisfaits par un préalable¹.

Dupré, stimulé par Foigny, ne se lasse pas ; il envoie son secrétaire au Conseil de Genève, toujours au sujet des enfans et des effets de Foigny. Le Conseil de Genève, contraint et forcé, avoue enfin que trois enfans sont chez les diacres de la Bourse française et précise qu'on a déjà délivré une partie des effets.

Du lundi 20 octobre 1684.

Gabriel de Foigny. — Noble Augustin Pan, ancien syndic, représente que le secrétaire de Monsieur le Résident l'estant venu voir pour faire rendre les enfans et les effets du dit de Foigny, il l'informa de l'estat auquel sont les choses, et sur l'ordre qu'il a eu de céans de s'enquérir, plus particulièrement de cette affaire, il a appris des sieurs diacres françois qu'ils avoient pris le soin des dits enfans et ont délivré quelques effets que le fils aîné estoit venu faire vendre d'ordre de son père et qu'il y a en cette ville trois enfans, sur ce luy a esté ordonné de dire audit sieur secrétaire que l'on n'empesche qu'il ne retire lesdits enfans et les effets qu'il y a dans la maison avec la clef, moyennant deüë descharge et dont il dressera son verbal, le tout néantmoins sans préjudice des créanciers et du droit du tiers².

La troisième démarche du secrétaire du Résident de France réussit à terminer l'affaire le 8 novembre. Sur la vue de la requête de Foigny, le Conseil de Genève décide que Augustin Pan, ancien syndic, remettra les trois enfans au dit secrétaire, à la condition qu'il en signe la décharge au bas de la requête de Foigny :

Du samedi 8 novembre 1684,

Résident. Gabriel de Foigny. Noble Augustin Pan, ancien syndic, rapporte que le secrétaire de Monsieur le Résident se seroit adressé à luy

1. Registre Conseil de Genève, 184, f. 152^v.

2. Registre Conseil de Genève, 184, f. 160.

pour les enfans de Gabriel de Foigny, sur ce veu la requeste de Foigny par luy signée. Arresté qu'on mande au dit noble Pan de les faire remettre audit secrétaire moyennant qu'il en face deue descharge au bas de la dite requeste qu'a ledit seigneur commis, dans laquelle il devra énoncer le pouvoir, qu'il a dudit Foigny par lettre ou autre acte¹.

Un seul des enfans, une fille : Catherine, était restée introuvable, ou du moins elle avait quitté Genève. Quant à Foigny, retiré dans un couvent de Savoie, il s'occupait de sa réhabilitation; c'est ce que nous apprend une lettre de Dupré à Croissy du 5 décembre 1684 :

« Je crois inutile de refaire de ce que j'ay fait icy en faveur du Sieur de Foigny, ensuite des ordres qu'il (Croissy) luy a plu de m'en donner de la part du Roy. Cet homme, qui, ayant esté augustin dans une des provinces du Royaume, s'est abandonné pendant ving-deux ans aux erreurs dont on fait profession dans Genève, a eu le bonheur, par un retour de la grâce, de rentrer dans son devoir. Il est présentement dans le séminaire de Monseigneur l'Evesque de Genève, qui travaille du costé de Rome à le faire réhabiliter. J'ay fait faire inventaire des effets qu'il a laissez icy; on les a vendus et le prix luy en a esté remis. Le plus difficile a esté de retirer ses enfans, que les plus zélés huguenots avaient grand soin de cacher. Cependant, j'en ay desjà mis trois en lieu de seureté et je ne suis plus à la queste que de la fille aisnée que l'on a dépaïsée et qui est allée en Suisse².

Comment son second fils Anthoine était-il encore à Genève en 1688? Nous ne nous l'expliquons pas. En tout cas la direction de la Bourse française le fait entrer comme apprenti chez Louis Pernet, marchand tailleur, pour trois années à partir du 7 juin 1688, moyennant un salaire de dix-huit écus blancs dont on lui paye la moitié³.

Quant à sa fille Catherine, elle avait été mise en apprentissage chez dame Jeanne Reynaud de Tourneyse, tailleuse, et celle-ci prie, le 6 août 1688, la Bourse française de lui faire payer les cent florins qui lui restent dus sur ledit apprentissage expiré depuis longtemps, ce qui lui est accordé⁴.

Catherine se marie en l'église de Chancy le 21 mars 1693 avec Jacques Simon, fils de Jean Simon, « maître faiseur de boetes et estuits de montres⁵ ». Son père, qu'elle n'avait pas revu, était mort en 1692 dans ce couvent de Savoie où il expiait les scandales de sa

1. Registre Conseil Genève, 184, f. 170^r.

2. A. E. (Genève), vol. III, sup. f. 220.

3. Bourse française. Mémoires de la Direction, vol. 6, p. 402, lundi 4 juin 1688.

4. Id. id. p. 406, lundi 6 août 1688.

5. Archives notariales de François Joly, 17^e vol. f. 379, 21 mars 1693 (Archives de Genève). Elle est dénommée dans cet acte Catherine Michée.

vie passée, l'année même où François Raguenet rééditait *La Terre Australe*, sous le titre *Les Aventures de Jacques Sadeur*, largement amputée et presque refaite au point de vue du style. Il est douteux que cet abbé soit l'auteur des suppressions et des modifications apportées au texte. Très vraisemblablement, en relations épistolaires avec Foigny, il a reçu de ce dernier le manuscrit corrigé et mis au point pour cette seconde édition, dont notre cordelier espérait peut-être quelque notoriété. Foigny a-t-il succombé avant le 14 juin, date de l'achèvement d'imprimerie ou après? Nous l'ignorons.

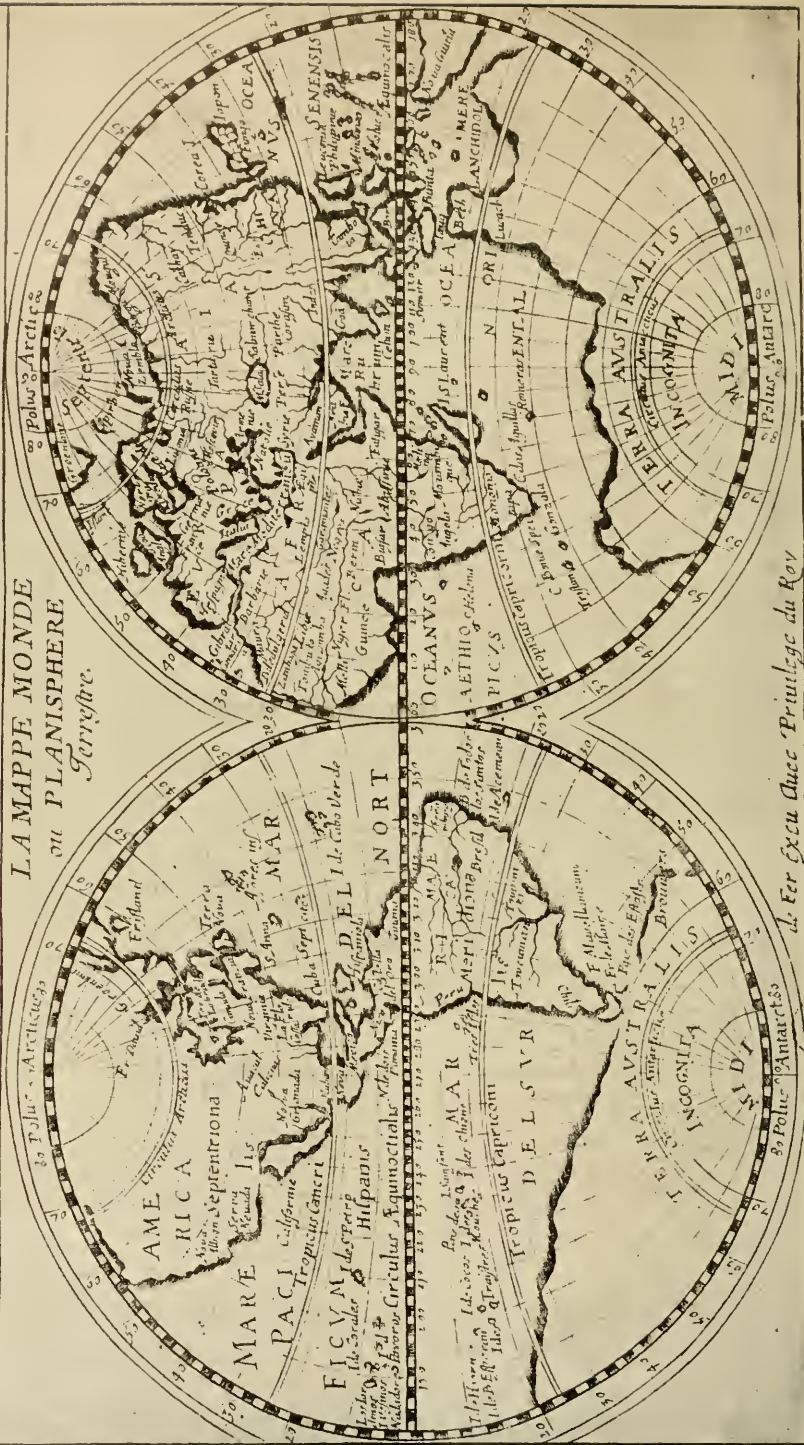
Foigny, comme Cyrano, aspirait à se survivre dans son œuvre maîtresse. Raguenet a joué à son égard le rôle de Le Bret vis-à-vis de Cyrano, avec cette différence que Le Bret, Cyrano disparu, pouvait sans inconvénient louer son ami, avantage dont a été privé notre libertin!

FRÉDÉRIC LACHÈVRE.

Mappemonde (1663).

TYPUS ORBIS TERRARVM DESCRIPTION DE LA TERRE VNIVERSELLE

LA MAPPE MONDE
ou PLANISPHERE
Terrestre.



L'ER D'EXC'ELLENTISSIMO PRIVILEGIO DEL REY

LA
TERRE AUSTRALE
CONNUE

C'EST-A-DIRE

la description de ce pays inconnu jusqu'ici.
de ses mœurs et de ses coutumes

PAR

M. SADEUR

avec les aventures qui le conduisirent en ce Continent
et les particularitez du séjour qu'il y fit durant
trente-cinq ans et plus, et de son retour

réduites et mises en lumière par les soins et la conduite
de G. de F.

A VANNES

par JAQUES VERNEUIL, rue S. Gilles, 1676

Nous reproduisons ici la première édition genevoise (*A Vannes, Par Jacques Verneuil, 1676*). Le texte *en italique* ne se retrouve plus dans la seconde édition — celle-là parisienne — due à l'abbé Raguenet, publiée avec privilège du roi accordé à Claude Barbin le 9 mai 1692, pour huit années, sous le titre : *Les Aventures de Jacques Sadeur dans la découverte et le voiage de la Terre Australe. Contenant Les Coutumes et les Mœurs des Australiens, leur Religion, leurs Exercices, leurs Etudes, leurs Guerres, les Animaux particuliers à ce Païs, et toutes les Raretez curieuses qui s'y trouvent. A Paris, Chez Claude Barbin, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chapelle, M.DC.XCII (1692). Avec privilège du Roy*. Cette seconde édition, très diminuée, a été complètement remaniée, probablement par Foigny lui-même, au point de vue du style. Nous nous sommes borné à donner en note le texte substitué à celui qui a été supprimé et les variantes qui peuvent avoir quelque intérêt.

L'Homme ne porte aucun caractère plus naturel que le désir de pénétrer dans ce qu'on estime difficile, et de comprendre ce qui paroît à plusieurs inaccessible. Il est né avec cette passion, et il en donne autant de preuves qu'il entreprend de nouveaux desseins. Il veut même monter dans les Cieux et non content de raisonner et discourir des qualités des étoiles, il s'efforce d'approfondir dans les secrets de la Divinité. Cette considération oblige plusieurs personnes de s'étonner, quand ils font réflexion qu'on ne cesse depuis quatre ou cinq cens ans de proposer une terre Australe inconnue, sans qu'aucun jusqu'ici ait fait paroître son courage et ses soins, pour la rendre connue^b.

Il est vray que Magellan a conservé quelque tems la gloire de l'avoir découverte^c l'an 1520 sous le nom de « Terra del fuego », mais les Hollandois lui ont enlevé cet honneur en nous assurant^d qu'il n'avoit vu que certaines Isles, qui sont plutôt des dépendances de l'Amérique que des suites de la Terre Australe. Plusieurs croient que le sieur de Gonnevillle, François, pourroit avec justice s'attribuer cet avantage, puis qu'ayant équipé un vaisseau à Honfleur, et levé l'ancre le 12 juin de l'an 1603, il arriva heureusement au Cap de bon Espérance où, perdant sa route à cause d'une furieuse tempête, il fut jetté sur une mer inconnue et ensuite contre des côtes Australes où, ayant demeuré six mois, il prit la résolution de retourner en France, et en amena un jeune homme qu'il qualifioit fils d'un Roy de ces Quartiers.

C'est ce qu'il dit : mais comme il ne marque aucune particularité de l'assiette ni de l'étendue de ce pays, on ne peut asseoir aucun jugement solide sur sa relation. Marc Paul, vénitien, fit davantage longtemps auparavant, si nous voulons nous arrêter à son rapport, puis qu'il découvrit, à l'opposite de la Grande Iava, la Province de Boeach qu'il qualifie pleine de richesses, le

a) Var. 1692 : Préface. — b) Quoique les aventures surprenantes de Sadeur, et la découverte du Païs dont on va lire les particularitez soient quelque chose de fort extraordinaire, le lecteur n'aura pas beaucoup de peine à y ajouter foi, quand il sçaura que depuis deux cens ans on parle d'une Terre Australe inconnue. Il aura seulement lieu de s'étonner qu'on ait été si longtems sans la découvrir, le Monde étant plein de Pilotes si habiles, et de Voageurs si curieux, et il jugera avec assez de fondement que ceux qui ont entrepris de faire cette découverte ont péri dans le voiage, où ont été tuez par les Habitans de ce Païs, après y avoir pénétré, comme l'auroit été Sadeur lui-même, sans les prodiges de bravoure et de courage qu'il fit paroître, aux yeux des Australiens, en combattant contre des Animaux d'une grandeur et d'une force monstrueuse, ce qui charma tellement ces Peuples, naturellement fort braves, qu'ils lui accordèrent le privilège de demeurer avec eux contre les Loix les plus solennelles de leur Païs. La naissance de Sadeur, son éducation, ses malheurs, et ses naufrages paroîtront à tout le monde, comme les effets d'une destinée qui sembloit ne l'avoir fait naître que pour le conduire dans cette Terre inconnue, dont nous n'avons eu aucune Relation véritable avant lui. — c) s'est attribué l'honneur d'avoir découvert ce Païs. — d) nous ont montré très clairement.

Royaume de Maletur abondant en épiceries^a, l'Isle de Petan remplie d'arbres aromatiques, et une autre isle qu'il nomma petite Java. Mais les Hollandais qui ont un commerce ordinaire^b en la grande Java^c, nous assenrent que toute cette découverte n'est que de plusieurs isles, et non du continent de la terre Australe. Cela est d'autant plus recevable^d que Fernandès Galego écrit qu'ayant parcouru toute cette vaste mer, depuis le détroit de Magellan jusqu'aux Moluques, il trouva une telle suite d'Isles qu'il en compta jusques à mille et soixante et dix.

Tous ces débats et toutes ces oppositions de personnes, d'ailleurs fort célèbres, donnent beaucoup de poids à la proposition de Monsieur de Banty en son introduction à « La Cosmographie », que « personne n'a veu jusqu'ici ce que c'estoit que la terre Australe, ni même si elle estoit habitée ».

Il est vrai que comparant la relation de Fernandez de Quir, Portugais^d, avec la description qui doit suivre, on est obligé d'avouer que si quelqu'un en est approché cet honneur lui est deu privativement à tous ses devanciers.

Nous trouvons dans sa huitième Requête à Sa Majesté Catholique que dans les découvertes qu'il fit l'an 1610, il vid des pays dans la terre Australe qui surpassent l'Espagne en fertilité^e, où les habitans sont en grand nombre, d'une humeur gaye, affable et aimable, d'un naturel plein de reconnoissance, d'un port grave, d'un corps plus gros et plus long que les nôtres, d'une santé ferme et de longue vie, d'une adresse admirable à faire quantité d'ouvrages, et particulièrement des parterres, des barques et des draps. Louys Paëz de Torrès estoit Admiral de la même flotte et il confirma le rapport de Quir au Conseil d'Espagne, ajoutant que ces contrées sont d'un air si sain et si conforme au tempérament de l'homme qu'on y couche à platte terre sans aucune incommodité, et que ses soldats et luy-même y dorment indifféremment au Soleil et à la Lune avec plaisir; que les fruits y sont si nourrissans et si excellens qu'ils suffisent seuls à la nourriture; qu'on y boit d'une liqueur plus agréable que nos vins; qu'on ne sçait ce que c'est que l'usage des

a) Var. 1692 : a joui aussi assez longtemps de la gloire de cette découverte, lorsqu'ayant été jetté par la tempête beaucoup au delà de l'Isle de Java, surnommée la Grande, il découvrit le Roiaume de Maletur, la Province de Boeach. — b) qui sont établis. — c) et qui en font tout le commerce. — d) par toutes leurs relations, que tous les Païs que ce pilote a vus, ne sont autre chose qu'un amas de plusieurs Isles qui ne tiennent par aucun endroit au Continent de la Terre Australe; et cela est d'autant plus vraisemblable. — e) il trouva un Païs beaucoup plus fertile et plus peuplé que tous ceux de l'Europe.

1. Voici les sources de Foigny sur de Quir : La relation en latin de la Terre Australe de Pierre Fernandez de Quiros qui fait partie du volume suivant : *Descriptio ac delineatio geographica detectionis freti, sive transitus ad oceanum super-terras americanas...*, recens investigati (par Henr. Hudson). — Item, *narratio regis Hispaniæ facta super tractu in quinta orbis terrarum parte, cui Australiæ incognitæ nomen est, recens detecto, per Pet. Ferd. de Quir, etc. Amstelod., ex officina Hesselii Gerardi, 1612 (ou 1613)*. Petit in-4. — La relation de Quir a été traduite en français sous le titre : *Copie de la requête présentée au roi d'Espagne par le capitaine P. Ferdinand de Quir, sur la découverte de la cinquième partie du monde, appelée la Terre Australe incogneüe. Paris, 1617, in-8.*

habits; que les sciences naturelles y sont en grande estime. Voilà le raccourci des rapports de ces deux personnages dont la mémoire ne peut estre que glorieuse, et la suite fera voir que, s'ils n'ont pas parcouru ces vastes pays, ils en ont approché de fort près. Ce n'est cependant qu'un léger crayon qui altère plus qu'il ne satisfait, puis qu'ils ne particularisent rien^a.

Le beau jour de ces ombrages étoit réservé au règne de Louys le Redouté et le Triomphant, afin que si deux terres fermes ne fussent pas à ses conquêtes, il ait l'avantage d'en connoître une troisième mieux située et incomparablement plus réglée que les autres. On disputera peut-estre du pays à qui nous avons l'obligation de ces riches lumières, et l'Espagne prétendra se les attribuer parce que notre Auteur doit son éducation au Portugal. Mais puisque le fruit appartient à l'arbre qui l'a porté, et que son père et sa mère ont été François, nous pouvons assurer que cet avantage appartient à la France.

Et certes les connoissances si rares et si éclatantes qu'il nous donne ne doivent avoir aucune autre origine qu'une nation qui éclatte plus que jamais sur toute la terre. J'avoüe que si je ne m'étois trouvé à Livorgne l'an 1661 au temps de son débarquement, ses mémoires seroient tombez en des mains étrangères qui lui auroient ravi sans doute cette gloire. Mais le bon-heur, qui l'accompagne toujours, aussi bien que la générosité ne pouvant souffrir cette injustice, me conduisit d'une façon assez particulière pour empêcher cet inconvénient.

J'étois sur le port quand le vaisseau qui l'avoit apporté de Madagascar y mouilla l'ancre. On débarqua avec quelque précipitation comme c'est l'ordinaire après de si longs voyages, ce qui fit que notre Auteur affoibli sans doute des incommoditez que cause un chemin de trois ou quatre mille lieuës, passant sur la planche, glissa et tomba dans l'eau avec une petite valise qu'il portoit. Ce bon homme se noyoit malheureusement au port, sans qu'on fit aucune diligence pour le sauver, j'y courus touché de pitié, et je trouvai le moyen de lui tendre une perche à la faveur de laquelle il évita le naufrage. Étant sorti de l'eau, et n'ayant témoigné beaucoup de reconnoissance, plutôt par ses gestes que par ses paroles, il me fit connoître qu'il étoit dénué de tout secours en ce monde et qu'il voudroit avoir le tems de me faire le récit de sa fortune. La douceur de son visage et la bonne grâce de ses façons de faire me donnèrent de la tendresse pour lui, et bien que je fusse Étranger, je le conduisis en mon logis, et fis ce que doit un Chrétien en cette occasion. A peine eut-il changé d'habit et pris quelque nourriture que deux Mariniers m'abordèrent et me demandèrent quinze pistoles, tant pour son port que pour sa subsistance depuis Madagascar. Je voulus les satisfaire de paroles; mais comme je n'avançois rien, j'allai trouver le Capitaine du vaisseau qui me receut avec quelque courtoisie,

a) Var. 1692 : fort cultivées. Mais avec tout cela, il faut demeurer d'accord qu'ils n'avoient qu'une connoissance fort superficielle de ce Païs, et que ce qu'ils en ont dit ne pouvoit servir qu'à exciter la curiosité qu'on avoit déjà de le connoître, bien loin de pouvoir la satisfaire.

à cause qu'il étoit François, et qui eut pitié de ce pauvre Voyageur m'assurant qu'il lui avoit donné beaucoup de lumière de la terre Australe pendant le voyage. Etant de retour au logis, j'appercens que ce bon vieillard étoit baigné dans ses larmes, et je fis mon possible pour le consoler. Il me répéta plusieurs fois qu'il croyoit que j'étois son Ange et que Dieu m'avoit envoyé pour le secourir. Je le priai instamment de s'acquiter de ses promesses, et il entra en discours de ses aventures avec une naïvete que j'admirois. Il parla presque deux heures entières en Latin, et je prenois tant de satisfaction à l'entendre que le temps ne me paroissoit rien. Je vis cependant qu'il se lassoit, et préférant sa santé à mon contentement, je souhaitois qu'il interrompit son histoire. « Je voudrois — ajouta-t-il — pouvoir achever maintenant ce que je désire vous communiquer. Je ne crois pas que nous puissions trouver d'autres occasions. Je sens bien que je suis enfin au bout de ma fusée, et en vérité je trouve qu'elle a été bien longue et bien pénible ». Je tâtai son pouls et j'y reconnus beaucoup d'altération, ce qui m'obligea de le faire cesser de parler, et de le prier de prendre du repos. Le jour suivant je connus qu'il étoit effectivement malade, et ayant fait venir le Médecin, il lui ordonna une saignée qu'il ne voulut point accepter disant que c'estoit un remède inutile et qu'il étoit à la fin de sa vie. La fièvre redoublant le soir, il fit ce que doit faire un Chrétien pour se préparer au grand voyage de l'Eternité. Le lendemain qui estoit le vingt-cinq de mars et le jour de l'Incarnation du Fils de Dieu, il m'appella vers les trois heures du matin, et me dit qu'il étoit sur le point de quitter ce Monde; il me remercia fort affectueusement de mes soins et, m'ayant prié d'ouvrir sa valise, j'y trouvai une espèce de livre fait de feuilles, long de demi-pied, large de six doigts et épais de deux : c'étoit un recueil de ses aventures écrit en Latin, partie à Crin dans la terre Australe, partie à Madagascar. Il y avoit encore quatre petits rouleaux chacun de deux aunes de longueur, et d'un pied de largeur, d'un ouvrage fort délicat, et qui auroit eu du lustre si l'eau ne l'eût pas terni.

C'est ce qu'il m'offrit de fort bonne grâce en la présence de notre hôte, me priant à même temps d'avoir le soin de le satisfaire et de faire les frais de sa sépulture. A peine eut-il achevé ce discours qu'il me présenta la main et, comme il me la serroit d'une façon extraordinaire, j'apperceus qu'il rendoit les derniers soupirs. On ne tarda pas d'avertir le Gouverneur qu'un Etranger étoit mort, et qu'il avoit laissé des pièces rares et précieuses en mourant. Je fus donc obligé de les lui porter et, comme il menaçoit de les faire confisquer pour son Altesse, je les quittai à la réserve du livre qui me coûta la dépense du Deffunt. Je l'ai lu, bien qu'avec beaucoup de peine, à cause des taches que l'eau de mer y avoit causées; je l'ai gardé quinze ans entiers comme un trésor inestimable. Enfin je me suis déterminé à le donner au Public parce qu'en découvrant une infinité de traits de la divine Sagesse, il nous oblige d'en admirer la conduite, et donne de la confusion à ceux qui se disent Chrétiens, et assistez très particulièrement de la grâce, vivent pis que des Bêtes, pendant que des Payens, fondez seulement sur des lumières naturelles, font paroître plus de vertus que les Réformez ne font profession d'en garder.

Je sçay bien que ceux qui veulent mesurer la Toute puissance avec les bornes de leurs imaginations, ne regarderont cette pièce que comme une fiction faite à plaisir, mais il n'est pas juste de flater leur vanité en épargnant des véritez qui doivent édifier toute l'Europe. Il ne faut avoir qu'une légère teinture de la raison, pour être persuadé que n'y ayant rien d'impossible en toute cette pièce, on est au moins obligé de suspendre son jugement sur ce qui est en effet. Au reste je me suis attaché à la suite du Discours de notre Auteur autant que sa phrase l'a pu permettre, j'en ay seulement détaché la pluspart des matières purement Philosophiques, afin de rendre son Histoire plus pure et plus divertissante. Ce n'est pas que je prétende les refuser au public; mais je me suis imaginé que si j'en faisois un traité particulier, on jugeroit mieux des grandes lumières dont jouïssent les Australiens par rapport aux ténèbres dont nos esprits sont enveloppez^a.

a) Var. 1692 : La Préface de 1692 qui est très courte, comme on vient de s'en assurer, se termine de la sorte : « C'est donc à Sadeur, dont on va lire la relation, à qui on aura toute l'obligation de la découverte de cette Terre. Et je ne doute point que bien des gens ne soient surpris de ce que le nom d'un homme à qui on est si redevable, est demeuré jusqu'à présent inconnu, aussi bien que le détail de ses découvertes. Mais cette surprise cessera sans doute lorsqu'on sçaura que les mémoires sur lesquels cette relation a été composée, ont toujours été enfermés dans le Cabinet d'un Grand Ministre, d'où on ne les a pu avoir qu'après sa mort. »

TABLE DES CHAPITRES DE CE LIVRE

- Chap. I. De la naissance de Sadeur, et de son éducation.
— II. Du voyage de Sadeur au Royaume de Congo.
— III. Des accidens qui conduisirent Sadeur en la terre Australe.
— IV. Description de la terre Australe, la carte géographique de la terre Australe.
— V. De la constitution des Australiens et de leurs Coutumes.
— VI. De la religion des Australiens.
— VII. Des sentiments des Australiens sur cette vie.
— VIII. Des Exercices des Australiens.
— IX. De la Langue australienne et des études de ce pays.
— X. Des animaux de la terre Australe.
— XI. Des raretez utiles à l'Europe qui se trouvent dans le pays Austral.
— XII. Des Guerres ordinaires des Australiens.
— XIII. Du retour de Sadeur jusques à l'Isle de Madagascar.
— XIV. Du séjour de Sadeur en l'isle de Madagascar.

CHAPITRE PREMIER

DE LA NAISSANCE DE SADEUR ET DE SON ÉDUCATION

Comme il m'est impossible de faire réflexion sur toutes les aventures de ma vie, sans admirer la *divine Conduite sur ses créatures*^a, j'ai crû que j'en devois faire un recueil, et en marquer toutes les particularitez plus considérables. Et bien que je ne connoisse aucun moyen *d'en pouvoir édifier*^b mon païs puisque je ne vois aucune apparence d'y retourner, je trouve à propos de les réduire par écrit pour ma satisfaction particulière, afin de les repasser plus souvent par ma mémoire *pour bénir mon adorable Conducteur, et lui rendre de continuelles actions de grâces.*

J'ai reçu un mémoire d'un P. Jésuite de Lisbonne en Portugal, lors que j'étois à Villafranca qui contient ma naissance *et ses suites*^c comme je vais les décrire.

Mon père s'appeloit Jaques Sadeur et ma mère Guillemette Otin^d, l'un et l'autre de Chatillon-sur-Bar, du ressort de Rethel en Champagne, province de France. Mon père connoissoit plusieurs secrets dans les Mathématiques, plutôt de nature que par étude ou par l'assistance de quelque Maître.

Il excelloit particulièrement aux inventions pour faciliter le transport des gros fardeaux. Monsieur de Vanre qui avoit alors quelque intendance sur la Marine l'ayant connu, l'attira à Bourdeau, et de Bourdeau aux Indes occidentales, avec des promesses qui eurent autant d'effet qu'il le crut nécessaire à son service.

Ma mère qui l'avoit suivi, le pressa de retourner après neuf ou dix mois de séjour au port Royal et, s'étant embarquée le 25 avril 1603, elle me mit au monde quinze jours après son embarquement. Monsieur de Sare qui étoit capitaine du vaisseau voulut être mon parrain, *et on trouva à propos de me nommer Nicolas, parce que j'estois né sur les eaux où ce saint est particulièrement invoqué.* J'ay donc été conçu dans l'Amérique, et je suis né sur l'Océan, présage trop assuré *de ce que je devois être un jour*^e.

Le voyage fut heureux dans toutes les routes qu'on estime dangereuses jusques à ce que, voyant les côtes d'Aquitaine, une tempête imprévue secoua si furieusement le vaisseau qu'elle le jetta contre les côtes d'Es-

a) Var. 1692 : variété prodigieuse des événemens dont elle a été remplie. — b) de les envoyer en. — c) les aventures de mes premières années. — d) Itin. — e) des malheurs dont je devois être agité pendant toute ma vie.

pagne, et le fit eschoüer proche le Cap de « *fine terrae*^a », en la province de Gallice, avec la perte de mon père et de ma mère. Le même mémoire porte comme ma mère, voyant que le navire faisoit eau de toute part, me leva de mon berceau, et m'embrassant d'une extrême tendresse dit, avec deux ruisseaux de larmes : « Ah, mon cher enfant, t'ay-je fait sur les eaux, pour te voir aussitost être englouti des mêmes eaux, au moins auray-je la consolation de périr avec toy ». Elle n'avoit point achevé cette plainte qu'un flot plus impétueux que les autres, enfonçant le vaisseau, la jetta assez loin de mon père. Ce fut en cette extrémité que chacun connut qu'on n'estime rien de plus cher que la conservation de sa vie. Il n'y eut que mes parens qui, me préférant à leurs propres personnes, s'exposèrent au danger évident de périr pour tâcher de me conserver. L'amour de ma mère fit qu'elle ne me quitta point et que, me levant sans cesse de ses bras sur les eaux, elle en fut enfin suffoquée. Le courage que mon père fit paroître en cette occasion fut assez particulier puis que, s'oubliant de soy-même, au lieu de se porter vers le bord comme les autres, il vint à nous à la mercy des ondes et, embrassant ma mère qui me soulevoit encore, nous tira à la rive et nous mit sur le sable. Mais soit qu'il épuisa entièrement ses forces en cette action, soit qu'il crût que nous fussions sans vie, il tomba évanoui en me tenant entre ses bras. Bien que tous les Particuliers fussent alors fort embarrassés, il n'y en eut pas un qui ne considérât ce spectacle et qui n'en fût étonné, plusieurs même coururent pour nous soulager. Comme on reconnut que j'avois encore du souffle, on m'arracha des bras de mon père, et on m'entendit auprès du feu que les habitans avoient allumé par compassion. On ne trouva aucune marque de vie en ma mère et, l'ayant exposée quelque temps au feu, on fut persuadé qu'elle ne demandoit plus que la terre.

Ceux qui avoient plus particulièrement connu mon père, le déplorent avec des cris qui tiroient les larmes des naturels du pays. « O homme d'éternelle mémoire ! » disoient les uns, « O cœur trop généreux ! faut-il que tu meures pour avoir voulu sauver la vie à ta famille ? — Ah », disoient les autres, « a-t-on jamais *ouï parler*^b d'une pareille tragédie ! Une mère s'expose pour son enfant, un père s'expose pour la mère, et tous ces courages se terminent à *ne voir que des morts*^c ».

Je ne sçais si tant de cris rendirent quelque sentiment à ce bon homme, mais on apperceut qu'il ouvrit doucement les yeux, et on ouït qu'il dit d'une voix foible et languissante : « Où es-tu, chère Amie ? » Ce discours qui n'estoit pas attendu surprit l'assemblée et, comme on ne luy répondit pas assez promptement, il ajouta : « Mourons donc tous trois ensemble ». Ce sont les dernières paroles qu'il prononça, après quoy il ferma les yeux à cette vie. On dit qu'il s'étoit signalé en plusieurs *choses*^d dans ce voyage, mais il tira l'admiration de tout le monde en cette extrémité. Pendant qu'il poussoit les derniers soupirs, *je donnois plusieurs marques de vie, et on m'a dit que* quelques-uns de la compagnie avoient peine de me voir sans *indignation*^e. « Pauvre rejetton »,

a) Var. 1692 : Finistère. — b) veu. — c) la mort des uns et des autres. — d) occasions. — e) être touchés de compassion.

disoient-ils, « que peux-tu devenir? Peux-tu avoir quelque bonheur en ce monde étant la cause si funeste de la mort de ceux qui t'ont donné la vie? » Quelques-uns pensoient que je ne pouvois survivre *parce que mon père m'avoit demandé en mourant. Mais ce n'étoit que des paroles qui n'avoient point d'autre fondement qu'une vaine imagination*^a. Je ne faisais que commencer une tragédie qui dure déjà depuis cinquante-cinq ans, avec tant et de si étranges catastrophes qu'on ne les *sçauroit croire*^b quand je les pourrois toutes raconter. La chaleur du feu me donna assez de vigueur pour me plaindre, et pleurer d'un accent qui fit connoître que j'étois hors des prises de la mort.

Un naturel du pays savoit suffisamment de françois pour entendre ce qui se passoit, et le souvenir qu'il avoit d'un unique [enfant] qui luy étoit mort depuis peu, à qui je ressemblois *en quelque chose*, l'obligea de me demander. On représenta à monsieur de Sare que cette occasion étoit très favorable, et qu'il ne la pouvoit refuser sans s'embarasser et me mettre en un danger évident. Il m'accorda donc plutô par la nécessité qui le contraignoit que par aucune autre considération. Cet homme me prit d'abord en la place de son fils et sa femme, ayant oüy le récit de ce qui s'étoit passé, m'embrassa et me receut *d'une extrême tendresse*^c. Monsieur de Sare et quelques-uns des plus qualifiez du vaisseau, connoissant qu'ils étoient *assez proches de S. Jaques*, prirent la résolution *de le visiter*^d, et ils y trouvèrent par bon-heur des marchands de connoissance pour s'équiper, et avoir le moyen de retourner honnêtement à Oléron. Il ne tarda guaire après son arrivée à faire le détail de ses aventures, et à décrire le naufrage qu'il avoit échappé. Mais sa femme fut quelque temps sans y faire réflexion parce que la joye de revoir son mary, délivré des dangers d'un si long et si fâcheux voyage, *divertissoit alors toutes les tendresses qu'elle fit paroître ensuite pour ma personne*^e. Elle pria son mary quelque temps après de luy répéter l'histoire de son naufrage, et elle ne pouvoit cesser d'admirer l'amour conjugal et paternel de mes parens qui les avoit réduits à une mort volontaire. Au lieu de concevoir de l'indignation pour ma chétive personne, elle me prit en telle affection, sur tout après avoir appris que son mary étoit mon parrain, qu'elle le pressoit continuellement de trouver les moyens de me ravoir. Il s'embarqua donc environ vingt-deux mois après son retour, et il vint en quinze jours à Camarinas où il me trouva en très bonne disposition, aagé environ de trente mois, chéry également du père et de la mère que je croyois mes parens. Ayant fait ouverture des raisons de sa venuë, et du dessein qu'il avoit de *les satisfaire*^f du tems qu'ils m'avoient gardé, ces bonnes gens s'offencèrent fort et se déterminèrent de ne me pas quitter : Monsieur de Sare alléguoit son droit de parrain, et l'Espagnol insistoit sur sa donation et sur sa possession. La cause fut agitée devant la justice de Camarinas qui l'ayant décidée en faveur de mes nourriciers,

a) Var. 1692 : de beaucoup après les violens efforts que j'avois essué dans un naufrage presque consommé. Mais hélas. — b) pourroit jamais se les figurer dans toute leur étendue. — c) avec beaucoup de caresses. — d) d'aller visiter l'Eglise qui est consacrée à Dieu sous le nom de ce Saint. — e) l'occupoit tout entière dans ces premiers momens de son retour. — f) leur paier ma pension à proportion.

Monsieur de Sarc, *plus soldat qu'homme de lettres*, se résolut, de peur d'avoir fait un voyage à sa confusion, de m'enlever et de fuir à la faveur du vent qui étoit alors favorable. Il entra brusquement avec un valet dans la maison et, n'y voyant qu'une servante qui me tenoit, il m'arracha de ses bras et gagna la barque qui étoit disposée à faire voiles.

La crainte, jointe à l'émotion suivie de mes cris, me réduisit à pâmer et me causa une fièvre *qui devoit être mortelle*. Mon nourricier, averti et justement irrité de cet attentat, courut avec quelques-uns de ses amis^a au port, où étant et voyant que nous étions hors d'attaque, ils firent une décharge qui donna occasion à un vaisseau portugais qui alloit au Sud de décharger une volée de canons, avec tant de *fatalité*^b qu'un boulet fracassa la planche de fleur d'eau de notre vaisseau et le coula à fond, non sans regret de causer la mort à des personnes qu'ils ne connoissoient pas. Ceux de la rade voyant cet accident fûrent, et les Portugais envoyèrent deux chaloupes pour tâcher de sauver ceux qui périssoient.

Toute leur diligence profita seulement à la vie d'un valet qui savoit mieux nager que les autres et, comme je flottois sur les eaux à la faveur de la paille du berceau où j'étois, il arriva aussi que je fus recueilli. Je frémis d'écrire ce qu'on ne sçauroit lire sans me considérer *pis qu'un vipéreau*^c, puisqu'il semble que je ne vivois que pour causer la mort à ceux qui travailloient davantage à me conserver la vie. Les Portugais craignant un juste reproche d'un crime *si dérégé*, se mirent promptement en pleine mer et, trouvant que j'avois encore de la vie *bien que fort altérée*, ils eurent pitié de moy, et me donnèrent au soin d'une matrone portugaise qui se trouva dans le vaisseau. Elle témoigna beaucoup de désir de me servir jusqu'à ce qu'elle eut reconnu que j'étois des deux sexes, je veux dire Hermaphrodite. Depuis cette connoissance cette femme conceut tant d'aversion de ma personne qu'à peine pouvoit-elle me regarder et, comme ma fièvre s'augmentoît *beaucoup*, ma mort étoit inévitable sans les soins particuliers du valet de monsieur de Sarc. On pourroit croire que Dieu ne l'avoit conservé que pour me soulager, si j'avois été utile de quelque façon à son service. Étant arrivé à Leiria, il me portoit de porte en porte, et me recommandoit avec autant de tendresse que si j'eusse été son enfant. Les Portugais, bien aises de s'être déchargés de nous pour plusieurs raisons, partirent à l'insu de cet homme qui, étant averti qu'il trouveroit plus d'assistance au grand Hospital de Lisbonne que dans Leiria, se résolut de m'y porter. Il fut reçu avec d'autant plus d'humanité qu'on le reconnut François; mais à peine fut-il *en repos*^d qu'il se sentit saisi d'une fièvre mortelle qui l'emporta au septième [jour] entre les bras d'un jésuite, auquel il communiqua toutes les particularitez que j'ay rapportées, et dont il me donna un mémoire quinze ans après, comme j'ay dit. Le pauvre mourant au lieu de regretter son malheur et de me détester, comme en étant la cause, ne cessoit de me recommander à ceux qui l'assistoient, avec plus d'empressement que si je luy eusse appartenu.

a) Var. 1692 : gens. — b) malheur pour nous. — c) comme une espèce de vipère. — d) arrivé.

J'ay sceu que les P. Jésuites, avertis de tous les maux dont j'avois été occasion jusques-là, firent une consulte fort sérieuse de ce que je devois être, et que le résultat fut qu'il falloit avoir un soin particulier de connoître mes inclinations *et de se comporter selon icelles*^a. A peine eus-je atteint l'âge de cinq ans qu'ils en connurent assez pour juger *asseurément que je n'avois aucun mauvais penchant, et qu'il falloit plutost attribuer au hazard qu'à ma nature les désordres qui avoient suivy de ma naissance*^b. On vid que j'aimois la vie dévote, et que si mon esprit étoit cultivé, il ne promettoit rien de médiocre. Ils me présentèrent à la comtesse de Villa-Franca en ma huitième année, après luy avoir fait le récit de mes tristes aventures. Cette dame, qu'on pouvoit avec justice comparer aux plus illustres de toutes celles qui l'ont précédée, me recut avec tant de tendresse qu'elle voulut qu'on me traitât et qu'on m'enseignât comme le Comte, son fils, âgé alors de neuf ans. Bien que je portasse les couleurs *pendant huit ans*, je n'avois autre obligation que celle de luy tenir compagnie en ses études, et j'appris avec luy les langues Latine, Grecque, François, Italienne et les principes de l'Africaine, la Géométrie, la Géographie, la Philosophie et l'Histoire d'Espagne avec la Chronologie. La Comtesse qui me témoignoit les mêmes affections que si j'avois été de ses Proches, apprenant que je servois beaucoup aux progrès du Comte, voulut que je quittasse les couleurs entrant en Philosophie; et, l'ayant achevée, on trouva bon de disposer le Comte à des thèses publiques dans l'Université de Coïmbre, où je fus obligé de haranguer à *son honneur* et de donner ouverture à la dispute. Je fus plus de quinze jours auparavant notre départ tellement agité *et bouleversé en mon esprit* que je desséchois visiblement. Tantôt le sang me glaçoit, comme si on me devoit bientost supplicier, et le cœur me palpitoit comme si j'eusse été sur le *bord d'un précipice*^c, tantôt on me voyoit pâlir et incontinent après rougir. Ce qui m'étoit le plus fâcheux dans cette suite d'accidens, c'est que tout le monde croyoit qu'ils n'étoient causez que de la crainte que j'avois de paroître en public. Je ne dis rien des songes, des spectres et de mille *cas*^d, semblables qui me menaçoient sans cesse d'une extrême désolation. Comme je scûs que le Comte étoit résolu d'aller par mer, tout ce qu'on m'avoit dit des malheurs qui étoient arrivez sur l'eau à ma considération, se représenta si fortement en ma mémoire que je croyois qu'il n'y avoit aucun milieu entre m'embarquer *en sa compagnie et entre sa perte assurée*^e. Je fis donc en sorte qu'on m'accordât que je ferois le voyage par terre avec une partie de son train. Mais que les précautions servent de peu pour combattre notre destin! Ce que je cherchois avec plus d'empressement pour éviter le mal dont j'étois menacé, fut justement ce qui me le rendit inévitable. Je faisois tant d'Adieu quelques jours auparavant mon départ qu'on m'estimoit ridicule, et la Comtesse me voyant pleurer à ses pieds me traita de foible et d'efféminé. Le Comte avec qui j'étois familier comme avec mon frère, me dit un jour : « Sadeur, nous voulez-vous quitter? Vous n'êtes plus vous-même, qu'est-ce qui vous

a) Var. 1692 : afin de régler sur cela mon sexe. — b) juger que je devois être élevé parmi les hommes. — c) point d'être précipité. — d) choses. — e) et le périr.

tourmente? Je crois que vous roulez quelque dessein particulier dans votre esprit; la crainte de paroître en public n'est pas capable de vous agiter d'une telle force que vous perdiez le sens commun. — Monsieur » luy dis-je « si Dieu me fait la grâce de retourner j'auray sujet d'avoüer la foiblesse de mon esprit, mais accordez-moy cette faveur de suspendre votre Jugement jusqu'au retour ». Cette réponse donna tant de surprise à ce jeune Seigneur, qu'il protesta, ou de ne me point quitter, ou que je ne ferois point le voyage.

« Pour le voyage, répondis-je, « comme il s'agit de votre honneur, je le feray ou je mourray à *la peine*^a; pour vous accompagner sur l'eau, s'il n'étoit question que de ma vie je l'abandonnerois avec plaisir, mais de souffrir que la vôtre soit exposée, je serois homme à trouver quelque extrémité violente, plutôt que de vous obéyr ». Ce discours, joint à l'affection qu'il avoit pour moy, fit qu'il ne dit plus rien, et nous partîmes le jour suivant. Il faut se souvenir que Philippe second, roy de Castille, ayant pris possession du royaume de Portugal l'an mille cinq cens quatre vingt-et-un, éleva plusieurs Familles pour soutenir cette illustre conquête avec plus de facilité. L'une de celles qu'il rendit plus puissantes fut la Seigneurie de Villa-franca, non sans la jalousie de plusieurs qui s'estimoient autant et plus qu'elle. Comme il est plus facile de conquérir des terres que des cœurs, plusieurs Portugais demeurèrent si attachez à la famille de Bragance qu'ils ne cherchoient que le moyen de secouer le joug des Castillans, et de couronner le Duc de cette Maison. Bien que le pays fût entièrement soumis à l'obéissance des Rois d'Espagne, les révoltes secrettes des particuliers estoient fort fréquentes, et la Mer n'estoit pas sans Ecumeurs qui faisoient voir en toutes les rencontres qu'ils avoient de l'aversion pour la domination espagnole, et qu'ils ne pouvoient supporter ses créatures. On sceut l'embarquement du Comte qui fut le quinze may de l'an mil six cens vingt-trois, et deux vaisseaux, partisans de Bragance, se résolurent de l'enlever. Ils attaquèrent à cet effet deux Voiles qui l'escortoient, vers les côtes de *Tomar*^b, mais elles soutinrent leur choc avec tant de vigueur que l'attaque ne fut qu'à leur confusion et à la gloire du Comte. Je suivois de loin avec le train qui étoit^c par terre, et je n'apperceus aucune chose de ce qui s'étoit passé jusques à ce que ces *injustes* ennemis, nous distinguant par les couleurs éclatantes du Comte, mirent à terre une trentaine de mousquetaires qui firent leurs décharges d'une embuscade, et tuèrent un Page, deux Valets et ma monture. Le reste étant incapable de se défendre prit la fuite au grand galop, et ces *inhumains*^d, *pis que loups carnaciers*, m'ayant tiré avec beaucoup de précipitation^e dans leurs vaisseaux, gagnèrent la pleine mer.

a) Var. 1692 : en chemin. — b) Ternais. — c) alloit. — d) je me trouvay seul abandonné à la discrétion de ces pirates qui. — e) emmené.

CHAPITRE II

DU VOYAGE DE MONSIEUR SADEUR AU ROYAUME DU CONGO

Il est bien vray de dire que c'est à l'homme de proposer, et qu'il n'appartient qu'à Dieu de disposer. Je croyois qu'allant par terre j'évitais les dangers de la mer, et la mer, s'il faut ainsi dire, me vint trouver sur la terre, et me réduisit à tous les malheurs que je m'efforçois de fuir. Les Pyrates ne furent pas longtemps en pleine mer, qu'elle s'enfla terriblement et devint si orageuse que les Maitres-pilotes désespérèrent de pouvoir échapper. Le mât de notre vaisseau ne tarda point à être brisé, le gouvernail se fendit et le navire faisoit eau de toute part. Nous demeurâmes près de vingt-quatre heures *bouleversez* à la mercy des vagues, tirant jour et nuit à six grandes pompes jusqu'à ce qu'estant accablé du travail, l'eau gagna enfin le dessus et coula le navire à fond. Je me trouvay, par je ne sçais quelle rencontre, proche de la porte de la chambre du Capitaine qui se souleva et commença à flotter. Comme je périssois, je m'y attachay plutôt par un effort^a naturel que par aucun raisonnement ou par quelque conduite. Je ne puis dire le temps que je restay de la sorte parce que j'étois troublé et sans aucun jugement. Seulement, diray-je, que je fus apperceu, à la faveur de la Lune, d'un vaisseau qui voguoit vers le Sud, et qui détacha une chaloupe pour reconnoître ce que je pouvois être. Etant asseurez que j'étois un homme qui périssoit, on me tira et porta au vaisseau. A peine fus-je rentré en moy-mesme qu'on me prit pour un Portugais, et on ne tarda pas à connoître qu'on m'avoit veu à Lisbonne, et que j'étois au service de la maison de Villa-Franca. Le capitaine du vaisseau ordonna qu'on eut un soin particulier de ma personne parce qu'il avoit beaucoup d'obligation à cette illustre famille. Je ne fus pas longtemps sans recouvrer une pleine santé, et aussitôt je conjuray la compagnie de se décharger de moy à quelque prix que ce fût. Je fis le récit de toutes les disgrâces qui m'étoient arrivées sur les eaux, et je n'omis rien pour faire comprendre que cet élément m'étoit extrêmement fatal. Mais plus je trouvois de raisons pour les obliger, plus je me rendois ridicule auprès d'eux. Je crus donc que je *devois m'abandonner entièrement à la divine Providence, et à toutes les suites de son adorable disposition, sans insister davantage*^b. Le capitaine me dit que les respects^c qu'il conservoit pour la maison où il m'avoit toujours veu l'obligeoient de me garder jusqu'à ce qu'il pût me rendre à la Comtesse, ajoutant qu'il estimoit cette rencontre plus heureuse que toutes les autres fortunes qu'il pouvoit faire dans son voyage.

Je connus aussitôt que c'étoit une flotte portugaise composée de quatre vaisseaux marchands qui alloient aux Indes Orientales, de laquelle le pre-

a) Var. 1692 : et un instinct. — b) ne devois pas insister davantage, et qu'il valoit mieux que je m'abandonnasse au cours de ma destinée. — c) et la reconnoissance.

mier secrétaire se trouvant fort indisposé, on me pria d'exercer sa charge.

Le vent nous fut si favorable qu'ils disoient hautement que j'avois apporté du bon-heur à *leur dessein*^a. Nous arrivâmes pleins de vie et de santé à la Ligne le quinze juillet, et au royaume de Congo le premier de septembre où nous mouillâmes l'ancre le 6 à Maninga. Il n'y avoit à plaindre que la maladie de notre Secrétaire qui s'augmentoit de plus en plus, et le médecin jugea qu'il falloit luy donner quelque repos sur terre *ou qu'il n'y avoit aucune apparence de le pouvoir guérir*. Tous les capitaines et les pilotes jugèrent, à même temps, qu'il ne falloit pas s'exposer à doubler le cap de Bonne-Espérance pendant les approches de l'Equinoxe, ce qui fit qu'on arrêta de demeurer en ce port jusqu'au mois de décembre tant pour l'amour du malade que pour éviter le danger.

Nous rencontrâmes trois Portugais à Maninga qui entendoient la langue du pays, et qui nous dépeignoient tant de raretez de ce Royaume que nous ne pouvions assez les admirer. C'étoit un vray paradis terrestre qu'ils décrivoient remply de tous les avantages que *l'esprit humain*^b peut souhaiter pour la santé, pour les commoditez et pour les plaisirs de la vie, sans aucune nécessité de cultiver la terre; en quoy elle est bien différente de la nôtre qui est souvent ingrate après mille travaux, et toujours exposée aux rigueurs des *vents et des excez de chaleur*^c. L'inclination naturelle que j'ay toujours conservée de connoître les raretez de la nature, faisoit que je recevois un plaisir très sensible [à les écouter] et à même tems me pressoit d'aller et de venir pour voir en effet ce que je ne croyois que sur la foy d'autrui. Voicy un abrégé des remarques que je fis alors.

Ce pays n'est pas habité à moitié près comme le Portugal, et je ne sçais si on doit l'attribuer au peu d'inclination *qu'on y remarque pour la génération* ou à la difficulté qu'on y voit d'engendrer. Les hommes y sont entièrement nus, si ce n'est depuis quelques années qu'il s'en trouve [quelques-uns] qui commencent, à l'imitation des Européens, à couvrir ce qu'on appelle honteux. Il est constant que l'abondance de leur contrée les rend négligens, paresseux, simples et stupides. Après les avoir quelque temps considérez, je fus forcé de *confesser que notre nature*^d devenoit paresseuse quand elle ne manquoit de rien, et que l'oisiveté la rendoit *brute et comme insensible*^e. Je conclus aussi que c'estoit une nécessité que l'homme fut exercé, qu'il prétendit et qu'il aspirât *sous peine de devenir pierre*^f, et qu'aussitôt qu'il ne demandoit plus rien il devenoit *immobile*^g et sans action. La terre de ces quartiers, surtout entre les rivières du Zaïr et de Cariza, produit des fruits en abondance sans qu'on se mette en peine de la labourer. Et ces fruits sont si délicats et si nourrissans qu'ils *contentent et rassasient* pleinement ceux qui en mangent. L'eau même de certaines fontaines a je ne sçais quoy de délicieux et de succulent qui satisfait en la beuvant. Nous y fimes un séjour assez considérable mais sans aucune dépense, tant parce que le peuple méprise le gain, que parce que la campagne nous fournissoit avec abondance tout ce

a) Var. 1692 : au vaisseau. — b) l'homme. — c) mauvaises saisons. — d) reconnoître que l'homme naturellement. — e) semblable aux bêtes. — f) à quelque chose. — g) insensible.

que nous souhaitions. Les maisons sont si *fort négligées*^a en ce pays qu'on n'y entre presque point. Comme les nuits ont toute la douceur qu'on peut désirer, on se porte mieux de coucher dehors que dedans un logis. On ne sçait pas même se servir de lict et, à la réserve de quelques matelats pour les moins robustes, il n'est personne qui ne dorme sur la platte terre. Toutes ces considérations me faisoient concevoir un peuple qui, n'étant point obligé de travailler, vit avec quelque justice dans une oysiveté qui le rend pesant, négligent, endormy, dédaigneux, *et sans perfection, puisque la perfection demande de l'exercice, du travail et de la peine. Et ainsi bien loin que la béatitude consiste à posséder ce qu'on désire, quand même on ne désireroit rien que de bon, nous devons être assurez qu'un homme qui ne souhaite plus rien en ce monde devient stupide et ne mérite plus de vivre, puisqu'il est incapable d'agir*^b.

Notre Capitaine m'accorda, et à trois de la compagnie, de monter par le Zaïr jusques au lac du même nom, *et quand je pourrois raconter les divertissemens et la satisfaction que nous receumes en ce voyage on ne me sçauroit croire*^c. Voicy une partie des remarques plus considérables que je fis alors, autant que ma mémoire peut me les fournir. Nous arrivâmes en vingt-quatre jours à l'embouchure du lac, nous le parcourûmes en dix, et nous nous rendîmes à la flotte en vingt. Le fleuve Zaïr n'est pas rapide et, comme nous avions quatre puissans rameurs, nous pouvions faire sans peine les quinze et dix-huit lieues par jour. Il est constant cependant que nous n'en fîmes jamais plus de huit en allant, d'où je conclus que les cartes géographiques manquent notablement d'éloigner le lac Zaïr de trois cens lieues de la mer. Ce qui nous obligeoit à de si petites journées étoit la continuation des curiositez qui se présentoient sans cesse à nos yeux en fruits, fleurs, poissons et animaux privez. Nous ne pouvions presque remarquer un endroit, dans de vastes prairies de soixante et quatre-vingt lieuës de longueur, qui ne fut enrichy d'une tapisserie merveilleuse de fleurs qui passeroient pour rares dans les parterres les plus accomplis de l'Europe. Je ne pouvois voir fouler aux pieds tant de miracles de nature sans indignation, mais la grande quantité étoit cause qu'on n'en faisoit pas plus d'estime que de nos marguerites champêtres.

A peine y a-t-il un arbre qui ne soit fruitier, et qui ne porte quelques fruits que nous jugions précieux pour être incomparables à tous ceux que nous connoissions. Et la nature les a tellement accomodez à la portée des habitans qu'on les peut cueillir sans incommodité et sans danger. Nous ne vivions d'aucune autre nourriture que de celle-là, et *nous en recevions tant de contentement* que nous ne désirions rien davantage. Notre maistre pilote Sebastiano de Lez, homme d'une grande expérience, voyant que nous nous étonnions de ce qu'on alloit jusques aux Indes pour en transporter des délicatesses et des curiositez qui n'approchoient pas de celles que nous expérimentions en ce pays, nous dit qu'il étoit de ces fruits comme des viandes bien cuites et bien assaisonnées qui ne peuvent se

a) Var. 1692 : peu nécessaires. — b) sans exercice et sans action. — c) nous eûmes tout le plaisir et toute la satisfaction possible dans ce voiage.

conserver quatre jours avec leur goût ordinaire. Son discours m'obligea d'en faire l'expérience, et je vis qu'en effet on ne les pouvoit garder longtemps sans corruption. Il est vrai qu'en les mangeant on connoit qu'ils sont parfaitement cuits, nourrissans et conformes à l'estomach, bien loin des nostres qui nuisent toujours plus qu'ils ne profitent, et qui causent au moins autant d'amertume au cœur que de douceur à la bouche. C'est ce qui fait qu'il peuvent se conserver à cause de leur crudité qui combat la chaleur naturelle, au lieu que ceux de Manicongo, étant parfaitement cuits, se corrompent aussitôt qu'on tarde à s'en servir. C'est à quoy la nature a pourveu de telle sorte qu'il en meurit tous les jours en suffisance, et que les arbres y sont toujours chargez de fleurs, de boutons et de fruits, dont les uns sont verts, les autres sont meurissans et les autres propres à être mangez.

Entre la grande quantité de poissons que je remarquay dans le Zaïr, j'en vis de deux sortes qui me surprisent. Je pourrois nommer les uns Amphibies, puis qu'ils approchent en quelque chose de nos gros chiens barbets et que, sortant assez facilement de l'eau, ils sautent presque comme des renards, avec cette différence que leurs pattes sont larges comme les pieds de nos canards, et celles de devant sont deux ou trois fois plus courtes que celles de derrière. Ils ont tant d'inclination pour l'homme qu'ils le cherchent et s'offrent à luy comme autant de victimes. Il arrive même quelquefois qu'ils sautent dans les bateaux et qu'ils viennent auprès des matelots pour les caresser à la façon des chiens. C'est ce que je vis de mes yeux et je voulus mal à un rameur qui en assomma un à mes pieds. Les naturels du pays les appellent Cadseick, et leur chair doit ressembler à nos loutres d'Espagne.

Les autres poissons que j'admiray sont volans et nous pourrions les appeler des paons marins, mais beaucoup plus beaux et d'une couleur plus éclatante que les terrestres. C'est rarement qu'ils nagent au fond de l'eau, on les voit presque toujours à fleur. Leurs plumes paroissent véritablement comme des écailles de poissons, mais avec une diversité de verd, de bleu, de jaune et de rouge tacheté qui ravit ceux qui les considèrent. Ceux que je vis hors de l'eau me paroisoient comme de grandes Aigles, avec deux ailes chacune de cinq à six pieds *au moins*. On auroit facilement pensé qu'ils affectoient de se faire voir, et admirer; tantôt ils caracolloient à l'entour du bateau, tantôt ils se reposoient vis à vis de ceux qui les contemploient, se tournant et contournant de toutes les façons, avec une queue qui éblouissoit nos yeux.

Les rivages étoient pleins de plusieurs sortes d'animaux, mais les plus communs et les plus charmans ressembloient à nos moutons de Leiria, excepté que nous en voyions presque de toutes les couleurs, je veux dire d'un rouge, d'un verd, d'un jaune et d'un bleu si éclatant que notre pourpre et notre soye la mieux préparée n'en approche pas. Je m'informay pourquoy on ne faisoit aucune emplette de tant de si brillantes raretez, et on me dit que *ce teint*^a naturel se dissipoit avec la vie de ces animaux.

a) Var. 1692 : ces couleurs.

Etant arrivés au lac nous employâmes dix jours à le parcourir, et nous nous en rendîmes compte que sa longueur étoit environ soixante lieues et sa largeur de quarante. Nous vîmes la sortie du Niger qui est belle, assez spacieuse et assez profonde pour porter un vaisseau, mais elle ne tarde pas de se perdre dans les montagnes de Bénin. Nous nous arrêtàmes sur le Nil qui ne cède rien au Niger en son commencement, et s'il continuë avec la gravité dont il sort et avance environ trois lieues, il n'est aucune difficulté de descendre dans la mer Méditerranée, et conséquemment la communication des deux mers est très belle et très commode par cet endroit.

Je m'informai avec beaucoup de soin où étoient les Cocodrilles (*sic*) que les historiens mettent en grande quantité en ces quartiers. Mais on ne connut pas même ce que je voulois dire, ce qui me fit croire que ce n'étoit que des contes faits à plaisir *pour épouvanter les simples, et donner lieu aux orateurs de former des comparaisons selon leurs desseins*. S'il est vray de dire qu'il est permis à ceux qui ont fait de longs voyages, d'en faire accroire aux autres qui ne connoissent que le lieu de leur naissance, il est encore plus vray d'asseurer qu'ils se prévalent tant de cette licence qu'ils n'affectent presque que des fictions. La raison est qu'il arrive souvent qu'on fait de très grands chemins sans voir autre chose que quelques ports où on ne repose qu'un moment, et où les fâcheuses incommoditez que causent mille tracas donnent tant d'ennuis et de lassitudes qu'on ne pense qu'à prendre quelque soulagement. Cependant, comme on est persuadé qu'il faut dire quelque nouveauté quand on vient de loin, plus les esprits sont subtils, plus ils en inventent. Et comme il n'est personne qui puisse leur contredire, on reçoit avec plaisir et on débite avec empressement leurs inventions, comme des vérités auxquelles on n'oseroit répugner sans passer pour téméraire.

Nous passâmes ensuite dans une petite Isle qui est au milieu du lac, qui appartient au Roi de Zassaler^a, qui se dit aussi Roy du Lac. Les naturels la nomment Zassla, et le Roy y tient une forteresse qu'on estime beaucoup en ce pays, bien qu'à la vérité ce soit très peu de chose en comparaison de nos forts de l'Europe. C'est la plaine qui est un vray sujet d'admiration et on n'y peut rien désirer *que quelque température des senteurs aromatiques qui donnent trop fortement au cerveau*^b. Les fruits y sont si beaux, si délicats et avec tant de profusion, que la beauté jointe à la quantité nous causoit de l'ennuy. Mais ce qui *suspendit nos esprits*,^c et ce dont je n'avois pas encore ouï parler, c'est une source que nous trouvâmes plus douce que notre hypocras et qui réjouit et fortifie plus que notre vin d'Espagne. Nous raisonnâmes assez longtemps d'où pouvoit provenir une si agréable liqueur, et nous conclûmes que comme tout étoit embaumé dessus cette campagne, l'intérieur le devoit être aussi, et que si l'on trouvoit des sources de très mauvais goût, c'étoit une suite nécessaire qu'on en pût trouver de très douces et de très agréables. Nous en beuvions avec un plaisir que je ne puis expliquer, et un chacun

a) Var. 1692 : Jassaler. — b) pour le plaisir général de tous les sens, si ce n'est que l'odeur des herbes aromatiques y fût un peu moins forte. — c) nous surprit plus que tout le reste.

souhaitoit de pouvoir établir sa demeure en ce lieu, lorsqu'un naturel du pays vint avec empressement nous *faire comprendre*^a que cette boisson causoit la mort à ceux qui en beuvoient avec quelque excez. Nous ne fûmes pas longtems à éprouver la vérité de son dire, car nous devinmes si fort assoupis qu'il fallut que nous nous couchassions sur la place, où nous demeurâmes endormis plus de quinze heures. Ce sommeil cependant n'eut aucun mauvais effet, et nous nous levâmes *tous autant et plus alaires*^b que nous *n'étions*^c auparavant. Les uns attribuoient ce long repos à la trop grande quantité des odeurs qui avoient rempli et appesanti nos *cerveaux*^d, et les autres croyoient que cette délicieuse boisson que nous avions prise en avoit été la cause.

De cette Isle nous voulûmes voir la source de la rivière de Cuama que nous trouvâmes étroite et incapable de porter aucun bateau. Peu de temps après nous découvrîmes les sources du lac, et nous comptâmes plus de deux cens ruisseaux qui tombent des montagnes qui regardent le midy, et que les Espagnols ont appellées « Montagnes de la Lune », parce que Vasco de Gama doublant le premier le Cap de Bonne-Espérance l'an 1497, pour découvrir les Indes Orientales, voyant que la Lune qui étoit du côté de ces montagnes, paroissoit comme si elle en eut touché les pointes, leur donna ce nom. Les naturels les nomment montagnes d'Ors, c'est-à-dire d'eau, à cause de l'abondance des eaux qui en découlent continuellement.

Ceux qui confondent ou qui mêlent le Zembre avec le Zaïr parlent sur des rapports fort défectueux. On nous assura qu'il étoit de l'autre côté de ces montagnes à cinquante lieues et plus de distance du Zaïr.

La plupart des Historiens placent quantité de monstres en ces quartiers, mais c'est sans autre fondement que le récit de ceux qui les ont inventez. Toutes nos enquêtes ne servirent qu'à trouver l'origine d'une nation voisine que les Européens appellent *Caffres*, et les naturels *Tordî*. Nous apprîmes donc qu'un homme du pays ayant élevé une petite Tigresse devint si familier avec cette bête, qu'il l'aima charnellement et commit le crime infâme avec elle, *d'où suivit un homme monstre*^e qui a donné l'origine à ces Sauvages qu'on ne peut humaniser. Une preuve *invincible*^f de cette histoire, c'est que *leurs faces*^g et leurs pieds ont de grands rapports avec les Tigres, et leurs corps mêmes ne sont pas exemps de plusieurs taches pareilles à celles de ces animaux.

Nous retournâmes par la rivière de Cariza, et demeurâmes vingt jours sur la route avec les mêmes divertissemens que nous avons receus sur le fleuve Zaïr, excepté que tout ce que nous admirions en venant, nous étant devenu commun, excitoit moins nos admirations qu'au commencement.

a) Var. 1632 : avertir. — b) aussi gais et aussi sains. — c) étions. — d) têtes. — e) dont il vint un animal demi-homme et demy-bête, monstre. — f) très vraisemblable. — g) leur tête.



*Je ne pensois alors à autre chose qu'à
leur ferme.*

Illustration de Marillier pour les *Aventures de Jacques Sadeur*,
dans la collection des *Voyages imaginaires*.

CHAPITRE III

DES ACCIDENS QUI CONDUISIRENT SADEUR
DANS LA TERRE AUSTRALE

Aussitôt que nous fûmes de retour, on fit voiles avec un vent et une mer autant favorables que nous les pouvions souhaiter. Nous arrivâmes en huit jours au cap de Bonne-Espérance, où nous ne voulûmes pas séjourner de peur de perdre l'occasion du bon temps qui est fort rare en cet endroit. Nous étions parvenus à la veuë du port d'Annanbolo de l'Isle de Madagascar, lorsqu'une bonnace entière nous arrêta plus de quarante-six heures en la même place. Après cette bonnace un vent d'Est agita si puissamment la mer *contre sa coutume*, et nous poussa avec tant d'impétuosité qu'il brisa tous nos cordages et nous jetta à plus de mille lieues du côté de l'Oüest. Plusieurs virent quelques Isles à la droite vers le Nord et les prirent pour celles qu'on nomme de la Trinité. Ce fut là qu'un rocher à fleur d'eau fendit notre vaisseau en deux parties et que nous nous trouvâmes aussitôt, *tant Pilotes que Capitaines et Mariniers et tous les autres*, exposez à la merci du plus impitoyable de tous les éléments. Je n'ay jamais pu savoir ce que devinrent les autres navires, ny quelle fut la fortune de mes compagnons de naufrage, parce que nous étions dans une nuit fort obscure, et que je ne pris garde qu'aux moyens de pouvoir me sauver. Mon autre naufrage m'avoit donné de l'expérience et de la confiance. J'avois cherché une planche légère à manier, et *avois disposé^a* pendant les dangers de la tempête *tous les moyens les plus propres pour échapper*. Je diray à ma confusion qu'étant éloigné des *prises^b* de la mort, j'ay toujours fait paroistre beaucoup d'indifférence pour la vie. Mais les dangers évidens se présentant, je n'ay jamais été capable d'aucune autre pensée que de celle de pouvoir être sauf. Je flottay plusieurs heures à la faveur de mon appuy, avec une agitation et un bouleversement qu'on ne sçauroit s'imaginer sans frémir; tantôt l'impétuosité des ondes m'enfonçoit, tantôt la pesanteur des flots me renversoît, et ma nature eut assez de forces pour supporter toutes ces détresses, jusqu'à ce qu'ayant perdu et *sens^c* et connoissance je ne sais bonnement ny ce que je devins, ny par quel moyen je fus préservé. Ce dont je me souviens est, qu'ouvrant les yeux, *et rentrant aucunement en moy-même*, je trouvay du calme à la mer; j'apperceus une Isle fort proche, et je sentis mes mains si collées à mon ais, qu'à peine pûs-je les détacher, et les doigts m'en sont restez courbes, sans aucun moyen de pouvoir les redresser. La veuë de cette Isle m'encouragea beaucoup et, enfin estant venu à bord, je me traînay sous un arbre *avec plus de regret de me voir encore en vie que de consolation, considérant^d* que je ne pouvois plus vivre que pour languir et être plus longtems à mourir. Je trouvay sous cet arbre

a) Var. 1692 : je l'avois préparée. — b) approches. — c) sentiment. — d) sans penser à aucune autre chose, sinon.

deux fruits de la grosseur et presque de la couleur de nos grenades, avec cette différence que le *suc*^a me parut plus délicat, plus substantiel et plus nourrissant. Ayant mangé le premier, mon cœur se fortifia et se réjouit, et en mangeant le second, je me trouvay *avec une nouvelle vigueur*^b. Mais comme j'étois tellement brisé que j'avois une peine extrême de me soutenir, je m'étendis et m'endormis d'un si profond sommeil que je fus au moins vingt-quatre heures sans me réveiller. Après ce sommeil je fus fort dispos, mes habits se trouvèrent secs, et le beau Soleil qui m'éclairoit m'anima d'un certain courage qui me faisoit espérer. Je renconray deux autres fruits que je mangeay et, m'étant appliqué à chercher l'élévation du soleil, je jugeay que je pouvois être au trente-troisième degré de latitude Australe, mais je ne pus rien connoître de la longitude. Après quelque repos, je me résolus d'avancer dans cette Isle pour découvrir les habitans qu'elle pouvoit avoir. Je voyois effectivement quelques apparences de chemins, mais ils conduisoient dans des broussailles fort espaisées et on n'y pouvoit passer sans se baisser, ce qui me donnoit d'étranges pensées. Ayant rencontré un arbre d'une hauteur plus considérable que les autres, je crus qu'en y montant je pourrois appercevoir quelque chose. Mais comme je montois, j'ouïs un grand bruit et vis à même temps deux prodigieuses bêtes volantes qui vinrent fondre sur cet arbre, et qui m'obligèrent de descendre beaucoup plus viste que je ne montois. Je prie le Lecteur de ne pas s'étonner de ce nom de bêtes que je donne à des oyseaux; leur grosseur démesurée me surprit, et je parle comme je pensois alors. Je me jettay^c d'une extrême vitesse *sous des arbrisseaux voisins attendant avec une grande suspension d'esprit ce qui devoit suivre*. Je ne fus pas longtemps sans oïir des cris *si prodigieux et si effroyables* que je croyois à tout moment me voir dévoré. Enfin je rentray *aucunement* en moy-même et, faisant réflexion sur la misère où je me voyois réduit, je conclus qu'il valoit mieux périr bientôt que de chercher de languir davantage. « Après tout — disois-je — c'est une nécessité que je périsse d'une façon ou d'une autre, et je ne puis éviter un danger que pour retomber dans un plus grand. »

Je tournay donc mes yeux vers le Ciel d'un cœur serré et contrit disant : « Seigneur, je vous remercie de ce que vous avez daigné me faire » connoître que vous êtes le Maître de ma vie, comme vous en êtes l'Autheur. Je sais aussi, mon Dieu, qu'il est très juste que je vous glorifie » de la façon qui vous est la plus agréable et que les faveurs que j'ay » receuës jusqu'ici de vostre divine conduite surpassent tout ce qu'on en » peut penser. Il est vray, mon Sauveur, que je ne puis et ne dois sans » témérité en attendre ni en espérer davantage et, en vérité, l'état où je » suis réduit fait que je suis persuadé que la faveur la plus signalée que » je puisse recevoir de votre paternelle bonté, est de ne point tarder de » mourir. Miséricorde, mon Rédempteur, Miséricorde, à cette pauvre » créature que vous avez daigné créer et racheter de votre sang précieux. » et accordez-moy que les extrémités où je suis réduit soyent le chemin » de la félicité que vous m'avez voulu mériter. »

a) Var. 4692 : goust. — b) pleinement rassasié. — c) à terre.

Ma prière étant achevée, je me levay avec toute la résolution de mourir, et la pensée que mon père et ma mère étoient morts sur le bord de la mer lit que je m'avançay de ce côté auprès de ma planche. A peine fus-je sorti de ma place que je fus suivy d'un si grand nombre d'animaux, qu'il me fut impossible de les distinguer. J'avois cependant l'esprit fort tranquille et le jugement aussi entier qu'on peut l'avoir en pareille occasion. Il me semble que je vis certaines espèces de chevaux, mais avec des têtes pointuës et des pattes qui finissoient en griffes; je ne puis dire si c'étoit ces bêtes qui étoient venues fondre sur l'arbre où j'étois. Je crois cependant qu'elles étoient emplumées et qu'elles avoient des ailes. Je vis certaines espèces de gros chiens, et plusieurs autres sortes d'animaux qui n'ont rien de semblable dans l'Europe, d'un air, selon qu'ils me paraissoient, fort gay, et comme étonnez de voir ce qu'ils n'avoient sans doute jamais veu. Je leur dis en langue Castillane : « Dieu vous garde mes amis. » Et, à même temps elles firent un bruit qui étoit, ce me sembloit, de joye et d'allégresse. J'ajontay : « Vous m'êtes bien obligées, puis que je suis venu de si loin pour vous divertir, et pour être votre victime^a. » Comme elles redoublaient leurs cris, je me résolus de vendre plutôt ma vie que de la donner avec lâcheté. Je pris ma planche, et fis quelque forme d'exercice, la tournant et la retournant, ce qui les rendoit fort attentives. jusqu'à ce que deux des plus grosses s'approchant pour me joindre, j'en rencontray une et la frappay assez rudement pour l'obliger à retourner. Étant de retour, leurs voix de réjoïssances se changèrent en hurlements et, après s'être retirées à quelques pas de là, je fus saisi d'une extrême crainte par le redoublement des cris effroyables que j'entendois. Je recueillis promptement trois fruits de l'arbre dont j'ay parlé, et me jettay dans l'eau avec mon ais. Après avoir nagé une distance assez raisonnable pour être éloigné du danger, j'arrêtay ma veuë sur l'Isle pendant quelque temps. Lors que tout à coup le même nombre de ces bêtes parut sur le bord de l'eau, dont une partie se mit promptement à la nage et me poursuivit avec tant de vigueur et tant de légèreté qu'elles ne furent pas longtemps à m'approcher. Elles faisoient comme un grand U renversé en nageant. Comme je vis que c'étoit une nécessité que fusse attrapé, je me tournay contre elles, et leur présentay le bout de ma planche avec un succes assez heureux. A mesure qu'elles s'efforçoient d'en prendre et d'en mordre le bout, elles la pousoient et me faisoient avancer autant qu'elles. Ce train continua jusqu'à ce que j'arrivay sur une espèce d'Isle à fleur d'eau, qui se trouva flottante et qui me porta avec assez de vitesse pour ôter les moyens à mes ennemies de me joindre. Elles suivoient cependant avec un courage ou plutôt avec une rage qui s'augmentoit, à mesure qu'elles me voyoient hors de leur prise. Enfin mon Isle perdant son mouvement, elles eurent le tems de me rapprocher. Je ne savois ny où j'étois, ny ce qui m'avoit porté^b, lors que quatre de ces gros animaux volants, venant au secours des

a) Var. 1692 : ils firent de grands cris sitôt qu'ils m'aperçurent, ils s'avancèrent vers moi. — b) plus où j'en étois, et je faisois d'inutiles réflexions pour deviner la cause de l'immobilité de l'Isle dont le mouvement m'avoit été si favorable.

autres, fondirent sur moy. J'eus l'adresse de me couvrir de ma planche pour éviter leur première attaque qui fut si rude que, d'un coup de bec, elles la percèrent. Ce fut alors que mon Isle se dressant tout à coup d'une extrême impétuosité me secoua à plus de cinquante pas d'elle¹. Je crois que c'étoit une espèce de baleine dont les^a naturalistes ne font point de mention; et que l'un de ces monstrueux oiseaux s'étant assis sur son dos avoit enfoncé ses griffes dans sa chair. Elle s'éleva, ce me semble, plus de cent coudées hors de l'eau avec un bruit si terrible qu'il s'approchoit de nos tonnerres.

La secousse m'enfonça dans l'eau et le bouleversement d'esprit où j'étois réduit^b fit que je ne puis dire ce qui se passa en ce rencontre. Mes doigts crochus furent cause que je ne quittay point ma planche. Etant un peu rentré en moy-même, je vis encore la bête qui silloit et qui jetoit de l'eau par tant de pattes ou de têtes que j'en distinguois plus de cent, qui avoient à peu près la figure de nos grosses araignées de Portugal. Le poisson enfin reentra^c dans la mer; les oiseaux qui me poursuivoient s'étoient retirés, et la conclusion de toutes ces catastrophes fut que^d je restay seul au milieu des eaux sans pouvoir distinguer autre chose que les quatre maîtresses parties du monde, à la faveur d'un agréable soleil qui étoit le seul spectateur de cette tragédie. On auroit vu alors un pauvre homme exposé à la mercy des ondes, sans autre secours que d'un morceau de bois, et sans autre pensée que celle du tems auquel il achemeroit de mourir. On auroit vu un languissant recru de tant de fatigues et d'eau salée, qu'il falloit sans cesse avaler, qu'on ne croiroit jamais qu'un homme fût capable d'en tant souffrir. Enfin on auroit vu un homme nonobstant tant de peines, d'un esprit fort rassis, soumis à la volonté de Dieu et résigné parfaitement à ses ordres. Bien que tous les maux m'accablissent, et que je ne visse aucune apparence d'échapper, j'espérois toujours et je ne pouvois me persuader que je deusse mourir dans cet amas de morts qui m'environnoient^e. Je me souvins de mes fruits, et j'en mangeay deux avec appétit et courage. Après les avoir mangés je me sentis tout abbatu de sommeil, et je fus obligé de me renverser sur ma planche la face contre le Ciel pour être en quelque façon hors du danger d'être suffoqué des eaux. Voilà l'état auquel je fermy les yeux, et je ne sais le temps que je demeuray en cette posture. Je m'éveillay excité, à ce que je pense, par les rayons qu'un soleil fort éclatant darroit sur mon visage, et je trouvay que j'étois poussé d'un vent de Nord-ouest avec beaucoup de vitesse, bien que sans agitation considérable de

a) Var. 1692 : quelques. — b) me bouleversa tellement l'esprit. — c) les naseaux, avec des sifflements horribles. Enfin elle s'enfonça tout à fait. — d) Ainsi. — e) de la mort, à laquelle je vois bien que je ne pouvois échapper. J'étois si abatu des fatigues que j'avois eues et si incommode de l'eau que j'avois avalée, qu'on ne croiroit jamais qu'un homme fût capable de résister à tant de maux, dans cet état.

1. « Il est inutile de faire remarquer combien les souvenirs du Moyen-âge abondent dans toute cette partie des aventures de Sadeur; on a reconnu le *Kraken* de Norwège, ou le monstrueux *Physetere* de Rabelais et l'oiseau *Rok* dont les serres pouvaient supporter le poids d'un éléphant, et, à plus forte raison, d'un homme. Foigny a certainement lu les vieilles cosmographies (Gilbert Chinard).

la mer. Je sentis mon cœur *si* gay en mon réveil, et mon esprit dans une *si* douce assiette que je ne pûs m'empêcher de chanter et d'entonner le Pseaume « *Dominus illuminatio mea et salus mea* », que je chantay tout du long avec un contentement intérieur qui faisoit que je mêlois mes larmes de joye avec les eaux de la mer. Je m'estimois heureux d'être tout à mon Dieu, et de ne dépendre que de sa Providence. J'employay près de trois heures en cette méditation, avec un plaisir qui surpassoit toutes les récréations que j'avois jamais eues; après quoy je me trouvay assez proche d'une terre, où le vent me poussa sans de particulières incommoditez. Mes doigts crochus étoient si collez à ma planche qu'il me fut presque impossible de les détacher pour monter sur la rive. Mes habits étoient si pesants de l'eau salée dont ils étoient pénétrez que j'avois peine à les porter. Le grand tems que j'avois été agité et bouleversé, joint aux eaux^a que j'avois avallées, avoit tellement chargé ma tête que je ne pouvois presque me soutenir. J'étois comme un homme que l'excès du vin ou plusieurs tours ont étourdi et rendu incapable de faire un pas à propos. Tout ce que je pûs faire, fut de me traîner à quatre pas du bord^b et de me coucher, attendant de la conduite de Dieu tout ce qu'elle avoit ordonné de sa pauvre Créature. Je m'endormis aussitôt et mon sommeil qui fut, autant que je pus compter de seize heures entières, rétablit en quelque manière mon cerveau, et dessécha mes habits que je frottay pour les rendre moins incommodes. Je me souvins que j'avois encore un fruit de ceux dont j'ay parlé et, l'ayant mangé, je connus que ma foiblesse n'étoit causée que d'un défaut de nourriture. J'avança donc dans l'Isle pour rencontrer quelque chose et, après deux cens pas ou environ, je trouvay plusieurs arbres, mais je n'apperceus aucun fruit, soit qu'en effet ils en fussent privez, soit que la foiblesse de ma veuë fort altérée m'empêchât de les voir. Je me prosternay la face contre terre et poussay ces mots du fond de mon cœur : « Ah, Seigneur, avez-vous voulu me conserver « au milieu de tant de périls sur les eaux, et me mettre sur la terre pour « y mourir de faim ! Seigneur, votre volonté soit faite, je mourray avec « plaisir, pourveu que je meure selon vos ordres. » A peine eus-je achevé ma prière que, me tournant pour voir où je pourrois me coucher et attendre la fin de ma chétive vie, je vis^c deux fruits qui étoient couverts de quelques feuilles. Je les pris comme un présent du Ciel et une marque assurée que Dieu ne vouloit pas que je périsse. Après en avoir mangé un, je sentis une certaine force qui m'encouragea d'avancer chemin, et de considérer le lieu où je pouvois être, qui étoit environ au trente cinquième degré Austral. Je voyois plusieurs signes qui me faisoient croire que la terre ferme n'étoit pas beaucoup éloignée, l'eau se trouvoit fort douce, les vents souffloient du côté du Sud, et je les remarquois fort entre-coupez. Je sentois certaines vapeurs extraordinaires; en un mot je me flattois que je voyois quelque apparence de pays. A force d'avancer je trouvay un arbre chargé de gros fruits dont les branches étoient abbais-

a) Var. 1692 : L'agitation de la mer et l'eau salée. — b) jusqu'à une certaine distance. — c) je tombay alors dans une profonde rêverie, pendant laquelle je ne laissois pas de toujours avancer, et comme j'allois la tête baissée, je vis à terre.

sées jusqu'à terre, la place était tapissée d'un coloris de diverses fleurs très belles et d'une senteur agréable. Aussitôt que j'eus mangé de ces fruits, je tombay dans un grand assoupissement. *Je dormois ou plutôt j'étois abbatu de telle sorte que j'apercevois et connoissois tout ce qui se passoit aux environs, sans en pouvoir être ému ni touché^a.*

J'ouïs d'abord plusieurs voix confuses qui me causoient un je ne sais quel divertissement. Je vis en après^b sept bêtes de la grosseur et de la couleur de nos gros ours, à la réserve que chaque patte me paroissoit aussi grosse que toute la tête. Il me sembloit qu'elles s'approchoient de moy, et que, sans me toucher, elles se retiroient; cela se fit à diverses reprises. Enfin elles commencèrent tout de bon à me dévorer et j'étois déjà tout en sang lors que deux gros oyseaux de la forme de ceux dont j'ay parlé vinrent fondre sur la place^c et les obligèrent à fuir dans des trous voisins. Ces nouveaux venus firent de longues poursuites pour les attraper mais comme ils n'avançoient rien, ils vinrent à moy et, après quelques coups de griffes, l'un m'empoigna de ses deux serres et m'enleva. La ceinture de plusieurs doubles dont j'étois ceint par le milieu du corps me sauva la vie parce qu'elle empêcha que je ne fusse percé jusqu'aux entrailles. Le sentiment m'étant revenu, je souffris des peines difficiles à expliquer^d.

Après un assez long chemin ces animaux se posèrent sur un rocher, où mon porteur se déchargea pour charger son compagnon qui m'empoigna à peu près comme l'autre. La douleur qu'il me causa m'étant enfin insupportable et, me portant dans une espèce de furie, je me jettay brusquement à son col, et je trouvay assez de forces dans mon désespoir pour luy arracher les yeux à belles dents. Son aveuglement l'obligea à tomber dans l'eau, et à penser plutôt à me laisser qu'à me serrer davantage, et j'eus la liberté de me mettre sur son dos. Son compagnon qui avoit pris le devant pour fendre l'air s'étant avisé que l'autre ne suivoit pas et, nous ayant veus sur l'eau, rebroussa chemin, et fondit sur moy avec une impétuosité incroyable^e. Il se percha sur mes épaules et me lança des coups qui devoient être tous mortels s'ils m'avoient rencontré. J'avois toujours gardé un petit poignard à ma ceinture que j'enfonçay dans son ventre à force de sonder et de pousser. Car c'est chose étonnante que ces oyseaux sont presque impénétrables comme nous verrons ensuite, et on pourroit les comparer à nos tortuës à cause des deux écailles qui les environnent et qui les défendent. Pendant que je combattois contre ce second ennemi, le premier se glissa de dessous mes cuisses et me quitta, cela fit que je m'attachay si fortement à l'une des pattes de celui-cy que bien qu'il m'élevât fort haut, je tins ferme de peur de périr. Il cria terriblement comme un animal qu'on assomme. Après s'être fort élevé, il se précipitoit dans la mer et, à la faveur de cet élément, j'eus la liberté de me jeter à son col, et ensuite de monter sur son dos. Il hurloit en perdant son sang, et il me tourmentoit avec autant d'adresse que plusieurs

a) Var. 1692 : sans remarquer rien de distinct. — b) Peu de temps après j'entendis plusieurs hurlements de bêtes qui me semblèrent être fort près de moi et presque aussitôt j'en aperceus. — c) ces animaux. — d) maux effroyables. — e) épouvantable.

hommes de grand jugement l'auroient pû faire, ou pour me noyer ou du moins pour me contraindre à l'abandonner.

Il *virevoltait*, voltigeoit et se contournoit pour me secoïer. Je n'avois alors autre pensée que de me tenir ferme pour empêcher l'effet de ses efforts, parce que ma planche étant perdue, qui étoit mon seul appuy et ma seule garde, je ne voyois point de milieu entre périr et le quitter. Enfin il s'arrêta sur l'eau sans autre mouvement que celui d'un bœuf éborgné qui se meurt, confessant par son repos qu'il étoit vaincu. Ayant donc quelque loisir de respirer et de sentir mes playes, je ne sus distinguer nulle partie en tout mon corps qui ne fut marquée de quelque coup et couverte de sang. Mes habits furent tous déchirés sans qu'il m'en restât aucune pièce. L'eau de la mer, bien que fort douce en cet endroit, avoit encore assez de sel pour me causer des douleurs qui firent que je perdis tout sentiment.

Je sus quelque temps après que quelques Gardes de la mer virent une partie de ce combat, et que quatre se détachèrent sur une petite chaloupe pour venir reconnoître qui j'étois. Il me crurent sans vie et me tirèrent dans leur bateau comme un mort qui avoit expiré dans sa victoire. Aussitôt qu'ils reconnurent du mouvement en mon cœur, ils mirent dans ma bouche, dans mon nez, dans mes oreilles *et dans les fondements* une liqueur qui me fit bientôt ouvrir les yeux, et voir mes bienfaiteurs. Ils me firent boire une sorte d'eau qui me donna, *même en la beuvant*, de nouvelles forces, et qui me réjouit le cœur. Ils me lavèrent le corps d'une eau odoriférante, ils oignirent mes playes, et les bandèrent fort proprement. M'ayant mis hors de danger, il poursuivirent mes ennemis, et ayant tiré le dernier dans le bateau, ils le mirent à mes pieds. L'autre avoit encore du mouvement et, comme je leur eus expliqué par signes que je luy avois arraché les yeux, ils le poursuivirent, l'assommèrent et le tirèrent sur l'autre avec des marques de *conjoïssance*^a (sic) difficiles à expliquer. Ils retournèrent à terre d'où nous étions éloignés à peu près de trois heures, *où étant*, et m'ayant mis sur le bord, ils apportèrent les deux oyseaux à mes pieds avec *une espèce de titre, en leur langue, qui portoit* « *Victoire miraculeuse du vainqueur*^b ».

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DE LA TERRE AUSTRALE

S'il est chose qui doive faire connoître et admirer la divine Providence^c, c'est l'histoire que je viens de décrire, où on aura peine à distin-

a) Var. 1692 : réjouissance. — b) des acclamations semblables à celles qu'ils avoient coutume de faire dans leurs plus grandes victoires. — c) S'il y a quelque chose au monde qui puisse persuader la fatalité inévitable des choses humaines, et l'accomplissement infallible des événements dont la suite compose la destinée des hommes.

guer un trait qui ne serve au dessein qu'elle avoit de me conduire *en ce pays*^a. Il falloit que la quantité des naufrages m'accoutumassent à les pouvoir soutenir, les deux sexes m'étoient nécessaires sous peine d'être perdu à mon arrivée, comme on verra par la suite; il falloit que je fusse tout nud *ou j'aurois été reconnu d'abord et assommé*^b. Sans ce combat qui me signala et qui me mit en réputation, j'aurois été obligé de subir un examen fort rigoureux, suivy de ma perte. En un mot, plus on considérera toutes les circonstances de ce voyage et de mes périls, plus on *y verra éclater la conduite de Dieu qui sait disposer de ses créatures pour les faire arriver infailliblement au but qu'elle s'est proposée, bien que par des chemins qui paroissent contraires*^c.

La coutume est entre ces hommes pour souffrir quelqu'un dans un quartier, de savoir sa naissance, *son pays*^d et son humeur; mais le combat qu'ils admiroient fit que, sans aucune enquête, je fus admis dans le quartier voisin, et qu'un chacun me vint baiser les mains *et les parties*. Ils vouloient aussi m'élever sur leurs têtes qui est la grande marque de la haute estime qu'ils font d'une personne, mais comme on connut que cela ne se pouvoit faire, sans m'incommoder, on omit cette cérémonie. Ma réception étant faite, ceux qui m'avoient découvert et soulagé, me portèrent dans leur maison du Heb qu'on pourroit rendre en notre langue Maison d'éducation. On avoit pourvu à ma place et à ma nourriture avec un soin, une diligence et une honnêteté qui surpassent la civilité des plus spirituels Européens. A peine fus-je arrivé que deux cens jeunes Australiens me vinrent saluër d'une façon gaye et obligeante. *Comme je me trouvey mieux*, la démangeaison que j'avois de parler me fit souvenir de certains mots que j'avois retenus de Congo : « rim lem » c'est-à-dire, « je suis votre serviteur » *qu'ils entendirent comme si la force de parler m'étoit revenuë et comme si j'avois dit* : « je suis du pays supérieur^e ». *Cela fit qu'ils s'écrièrent avec des signes de joye* : « le clé, le clé, notre frère, notre frère ». On me présenta deux fruits d'un rouge d'écarlate entre-mêlé d'azur, j'en mangeay un qui me réjoüit en me fortifiant. On me donna ensuite une espèce de bourse jaunâtre qui tenoit environ un bon verre, que je beus avec un plaisir que je n'avois pas encore expérimenté. J'étois en ce pays et entre ces nouveaux visages comme un homme tombé des nuës, et j'avois peine à croire que je visse véritablement ce que je voyois. Je disois quelquefois en moy-même que j'étois peut-être ou mort ou du moins aliéné d'esprit et, quand je prouvois par plusieurs raisons que je vivois assurément et que j'avois le sens bon, je ne pouvois me persuader que je fusse en la même terre, ni avec des hommes de même nature qu'en Europe. Je fus guéry *et dispos* en quinze jours. et j'appris suffisamment la langue en cinq mois pour entendre les autres et m'ex-

a) Var. 1692 : ou à me maintenir dans ce nouveau Païs, où il étoit arrêté que je serois un jour transporté. — b) autrement j'aurois été reconnu pour Eiranger dans un Païs où personne n'est habillé — c) verra clairement qu'il y a un certain ordre de choses dans le sort des hommes, et un enchaînement d'effets, dont rien ne peut empêcher la suite et qui nous conduisent par mille routes imperceptibles à la fin pour laquelle nous sommes destinez. — d) sa patrie. — e) à ce mot me croiant de leur Païs.

pliquer. Voicy donc exactement, autant que je l'ay pû comprendre par plusieurs relations et que je le puis décrire selon les méridiens de Ptolémée, les limites de la terre Australe.

Elle commence au trois cent quarantième méridien vers le cinquante-deuxième degré d'élévation australe, et elle avance du côté de la Ligne en quarante méridiens jusques au quarantième degré; toute cette terre se nomme *Huff*^a. La terre continuë dans cette élévation environ quinze degrez et on l'appelle *Hube*. Depuis le quinzième méridien la mer gagne et enfonce petit à petit en vingt-cinq méridiens jusques au cinquante et unième degré, et toute cette côte qui est occidentale s'appelle *Hump*. La mer fait là un golfe fort considérable qu'on appelle *Slab*^b. La terre repousse ensuite vers la Ligne et, en quatre méridiens, elle avance jusques au quarante-deuxième degré et demi, et cette côte orientale se nomme *Hued*. La terre continue dans cette élévation environ trente-six méridiens, et on l'appelle *Huod*. Après cette longue étenduë de terre, la mer regagne et avance jusques au quarante-neuvième degré en trois méridiens, et puis ayant fait une espèce de demi-cercle en cinq méridiens, la terre retourne et pousse jusques au trentième degré en six méridiens. La côte qui est sur l'occident, se nomme *Hug*; le fond du golfe *Pug*, et l'autre côte *Pur*. La terre continuë environ trente-quatre méridiens presque dans la même élévation et c'est le pays de *Sub*. Après quoy la mer s'enfle et étant, ce semble, devenuë plus puissante qu'à l'ordinaire, elle l'emporte entièrement sur la terre, et enfonce à peu près jusques au pôle, la terre cédant peu à peu jusques au cent soixantième méridien. On trouve sur cette côte les pays de *Sug*^c, *Pulg*, *Mulg*. Vers le cinquante-quatrième degré d'élévation on voit l'embouchure du fleuve *Sulm* qui fait un golfe fort considérable. C'est sur les bords de ce fleuve que demeure un peuple qui approche fort des Européens, et qui vit sous l'obéyssance de plusieurs Roys.

Voilà ce que j'ai pû savoir de certain des côtes de la terre Australe qui regardent la Ligne. Pour les limites qui sont vers le pôle, ce sont de prodigieuses montagnes beaucoup plus hautes et inaccessibles que les Pyrénées qui séparent la France de l'Espagne. On les nomme *Ivads*^d et elles commencent vers le cinquantième degré, enfonçant insensiblement pendant soixante-cinq méridiens jusques au soixantième degré, et puis remontant jusqu'au quarante-huitième, et retournant ensuite jusqu'au cinquante-cinquième degré; après quoy elles s'avancent jusques au quarante-troisième et se terminent en la mer.

Aux pieds de ces montagnes on distingue les pays suivans : le *Curf* qui s'étend depuis la montagne jusques au *Huff*; le *Curd* suit et puis le *Gurf*, le *Durf*, le *Iurf*, et le *Surf* qui se termine à la mer. Dans le milieu du pays, entre les montagnes et les côtes Australes, on trouve le *Hum*^e, le *Sum*, le *Burd*, le *Purd*, le *Rurf*^f, le *Furf*^g, le *Iurf* et le *Pulg* qui aboutit à la mer. Somme de tous ces pays : vingt-sept terres très considérables qui contiennent environ trois mille lieues de longueur et quatre à cinq cens de largeur.

a) Var. 1692 : *Hust*. — b) *Ilab*. — c) : *Hug*. — d) *Ivas*. — e) *Trum*. — f) *Burf*. — g) *Turf*.

La vallée qui est au delà des montagnes est quelquefois de vingt degrez de largeur et quelquefois de dix seulement. Elle est partagée par deux fleuves fort étendus en leurs embouchures, dont l'un coule vers l'occident et s'appelle *Sulms*^a, et l'autre contre l'orient qui se nomme *Sulm*^b. La longueur de ce pays est environ de huit cens lieues, et sa largeur de six cens en certains endroits et communément de trois cens. Toute cette vaste terre se nomme *Fund*, et elle est sujette à douze ou treize souverains qui se font ordinairement de cruelles guerres les uns contre les autres *et qui ne cherchent que les moyens de fondre dans les pays Australs*.

Ce qui *passé toute admiration*^c, c'est que toute la terre Australe est sans montagne, *et j'ay appris de très bonne part que les Australiens les avoient toutes aplanies*. Il faut ajouter à ce *miracle de l'art ou de la nature*^d l'uniformité admirable de langues, de coutumes, de bâtimens, et de *culture de la terre*^e qui se rencontrent en ce grand pays. C'est assez d'en connoître un quartier pour porter jugement de tous les autres. Ce qui provient du naturel de tous les particuliers qui sont nés avec cette inclination de ne vouloir absolument rien plus que les autres, et s'il arrivoit que quelqu'un eût quelque chose qui ne fut pas commun, il luy seroit impossible de s'en servir.

On compte quinze mille seizains dans cette prodigieuse étendue de pays. Chaque seizain contient seize quartiers sans compter le *Hab* et les quatre *Hebs*. On trouve vingt-cinq maisons dans chaque quartier, et chaque maison a quatre séparations qui contiennent chacune quatre hommes. Il y a conséquemment quatre cens maisons dans chaque seizain, et six mille quatre cens personnes, lesquelles multipliant par quinze mille seizains, on trouvera le compte de tous les habitans de la terre Australe qui sont environ quatre-vingt et seize millions, sans compter toute la jeunesse et tous les maîtres qui sont dans les *Hebs* qui sont au moins en chacun huit cens personnes. Ainsi se trouvant soixante mille *Hebs* dans quinze mille seizains on y compte quarante-huit millions ou environ tant de jeunes gens que de maîtres qui les enseignent.

La grande maison du seizain qu'ils appellent *Hab*, c'est-à-dire maison d'élevation, est toute bâtie de pierres diaphanes et transparentes que nous pourrions comparer à notre plus fin crystal de roche, pourvu que nous y ajoutions certaines figures naturelles inestimables de *bleu, de rouge, de verd, de jaune doré*^f qu'il renferme avec un mélange qui forme tantôt des personnes humaines, tantôt des paysages, quelquefois des soleils, et d'autrefois d'autres figures d'une vivacité qu'on ne sauroit croire, *quand je pourrois l'expliquer*^g. Tout le bâtiment est sans aucun autre artifice que de la taille très polie de cette pierre, avec des reposoirs tout à l'entour, et seize grandes tables d'un rouge qui surpasse notre pourpre.

Il a quatre entrées fort considérables qui répondent aux quatre grands chemins sur lesquels il est situé. Tout le dehors est par degrez d'une invention d'autant plus rare qu'elle paroît moins. On y peut monter

a) Var. 1692 : Sulm. — b) Hulm. — c) surprend davantage. — d) prodige. — e) des autres choses. — f) toutes sortes de couleurs. — g) assez admirer.

jusques au sommet par mille degrez, après lesquels on est sur une espèce de plateforme qui peut contenir aisément quarante personnes. Le pavé de cette superbe maison n'est pas beaucoup éloigné de notre Jaspe, pourveu que nous y concevions des couleurs plus vives, avec des veines d'un riche bleu et jaune qui surpasse l'éclat de l'or. Personne n'y fait sa demeure ordinaire, mais chaque quartier doit, par tour, garnir tous les jours sa table pour douze personnes, afin que les passants y trouvent leur subsistance *sans aucune difficulté*. Elle est située au milieu de seizain et elle a environ cent pas de diamètre et trois cens et treize pas de circuit.

La maison des quatre quartiers qu'ils appellent Heb, c'est-à-dire maison d'éducation, est toute bâtie de la matière dont le pavé du Hab est composé, à la réserve du dessus qui est de pierres transparentes pour l'éclairer et lui communiquer le jour. Le pavé a quelque rapport à notre marbre blanc, mais il est mêlé de plusieurs traces d'un rouge et d'un vert très précieux^a. Ce beau bâtiment est partagé en quatre quartiers par deux murs croisez^b qui font comme quatre demi-diamètres. *Il est placé sur la croisée des quatre quartiers*; il a cinquante pas de diamètre et environ cinquante-trois pas de circuit; *le pas faisant cinq pieds et demy à treize pouces royaux le pied*. Chaque séparation est destinée à la jeunesse du quartier qu'elle regarde, et il y a au moins deux cens jeunes hommes^c qu'on élève avec un grand soin et avec les mères des petits depuis qu'elles ont conceu jusques à deux ans après la naissance de leurs fruits. *Ce nombre est divisé en cinq bandes*^d. La première est occupée à se perfectionner aux principes, et elle a six Maîtres; la seconde est de ceux à qui on expose les raisonnemens communs des choses naturelles, et ils ont quatre Maîtres; la troisième de ceux à qui on permet de raisonner, et ils ont deux Maîtres; la quatrième de ceux qui peuvent opposer^e, et ils ont un Maître; la cinquième de ceux qui attendent d'être Lieutenants, c'est-à-dire de prendre la place d'un frère qui se retire de ce monde, comme je dois l'expliquer.

La nourriture de tout ce peuple se tire de tous les particuliers de chaque quartier qui portent régulièrement lors qu'ils viennent à la conférence du matin, ce qui est nécessaire pour l'entretien de cette nombreuse famille.

Les maisons communes qu'ils nomment Hiebs, c'est-à-dire demeures d'hommes, sont vingt-cinq en chaque quartier; chacune de vingt-cinq pas de diamètre et de quatre-vingts pas ou environ de circuit. Elles sont partagées comme les Hebs par deux maîtresses murailles qui font quatre séparations qui aboutissent chacune à un département^f; elles sont toutes bâties de marbre blanc du pavé des Hebs, excepté les lieux des fenêtres^g qui sont du crystal des Habs pour donner du jour. Chaque séparation est habitée par quatre personnes qu'ils nomment « clé » que nous rendrions en notre langue « frère ». On ne voit rien dans ces bâtimens que quatre *repositoires*^h qui servent à leur repos, et sept ou huit formesⁱ de sièges.

a) Var. 1692 : vif. — b) douze grandes croisées. — c) enfans. — d) Alors les mères sortent, et leurs enfans sont élevez avec les jeunes hommes qu'on y instruit. Ces jeunes hommes, dont il y a un très grand nombre, sont divisez en cinq bandes. — e) composer. — f) appartement. — g) croisées. — h) espèces de banes. — i) quelques.

Les départements qu'ils appellent Huids, sont environ de trois cens pas de circuit, et de soixante et quinze de diamètre. La figure en est parfaitement quarrée, et ils se partagent en douze belles allées dont chacune fait le tour du *département*^a, avec une place quarrée au milieu de six pas de diamètre.

Les trois premiers et plus grands rangs sont garnis d'arbres de cinq à cinq pas qui portent des fruits qu'ils estiment moins délicats. Ils sont gros comme nos calbasses du Portugal, de sept ou huit poulces de diamètre. La chair en est rouge *comme celle des calvilles* et d'un goût qui surpasse celui de nos viandes les plus délicates, *mêlé du jus d'orange le plus pur et le plus détaché d'amertume*. Un seul fruit est capable de rassasier quatre hommes quand ils seroient *grands mangeurs*^b. Les cinq qui suivent sont plantés de petits arbres qui portent de petites bourses d'un jaune charmant, remplies d'un jus très substantiel pour rafraîchir, *désaltérer et réjouir*. Le contenu d'une bourse suffit pour étancher la soif, et l'ordinaire est d'en vider trois en chaque repas.

Les quatre derniers rangs sont remplis de moindres arbrisseaux qui portent un fruit de la grosseur des pommes reinettes, d'une couleur plus éclatante que notre pourpre, d'une odeur charmante et d'un goût incomparable dans l'Europe. Sa propriété est *d'exciter*^c le sommeil à proportion qu'on en mange, aussi est-ce la coutume de n'en manger que le soir et, en en mangeant un, on est excité à dormir pour trois heures.

Ils creusent en chaque allée deux rayes d'une médiocre profondeur, dans lesquelles ils entretiennent des racines qui produisent de trois sortes de fruits, dont les uns ne s'éloignent pas beaucoup de nos plus beaux melons; les autres sont gros comme les bons chrétiens, mais d'un bleu merveilleux; et les troisièmes approchent des petites courges d'Espagne, mais la couleur et le goût en sont entièrement différents.

Voilà ce qui est également en usage en toutes les parties de ce vaste pays pour la sustentation des hommes. Ils n'ont ni four, ni *marmite*^d pour cuire aucune viande, ils ne savent ce que c'est que cuisine et cuisinier. Leurs fruits les contentent avec des avantages si puissants qu'ils satisfont pleinement leurs goûts, sans offenser *ou blesser* en façon quelconque leurs estomachs, et avec une pleine vigueur qu'ils causent sans les charger, et sans leur causer aucune indigestion, ce qui provient de ce qu'étant parfaitement *cuits*^e ils n'ont nul reste de *verdure*^f.

On ne voit qu'un arbre dans le quartier du milieu qui est plus haut que les autres et d'un fruit de la grosseur de nos olives, mais d'une couleur rougeâtre, ils le nomment Ballf, ou arbre de Béatitude. Si on en mange quatre, on devient gay par excès; en mangeant six, on s'endort pour vingt-quatre heures. Mais si on passe outre, on s'endort d'un dormir qui n'a point de réveil. Et ce dormir est précédé *de tant de gayeté et de réjouissance qu'à les voir, bien loin de juger qu'ils vont mourir, on diroit qu'ils vont jouir du plus grand bonheur*^g du monde. Ce n'est que rare-

a) Var. 1692 : appartiennent. — b) fort affamez. — c) de causer. — d) cheminées, — e) meurs. — f) verdure. — g) des marques de la plus grande joie.

ment qu'ils chantent pendant leur vie, et jamais ils ne dansent, mais ce fruit les fait chanter et sauter jusqu'au tombeau.

Je ne dois pas omettre que tous les arbres dont j'ay parlé ont cet avantage qu'ils sont chargés en tout temps de fruits meurs, de fruits meurissans, de fleurs et de boutons. Nous avons *un crayon de cette incomparable bénédiction*^a en nos orangers, mais avec cette différence que les rigueurs de nos Hyvers et les ardeurs de nos Étés les altèrent beaucoup; au lieu qu'en ce pays, il est très difficile d'y pouvoir remarquer aucune *distinction*^b.

De ce que j'ai dit, il est aisé de juger que ce grand pays est plat, sans forêts, sans marais, sans déserts, et également habité par tout. Il est cependant facile de concevoir qu'il a de la pente contre la Ligne, et qu'on monte insensiblement du côté du Pôle, mais la montée en quatre et cinq cens lieuës n'en fait qu'environ trois de hauteur.

Il y découle quantité d'eaux des monts Iuads, et les Australiens savent si adroitement les conduire qu'elles environnent tous les seizains, tous les quartiers et tous les départemens, *et ils la font entrer dedans, quand et comme il leur plaît*, ce qui contribuë beaucoup à la fertilité de la terre.

La pente sus expliquée de cette terre Australe ne se voit pas seulement au regard du Continent, mais encore dans la mer qui est si basse l'espace de plus de trois lieuës qu'à peine peut-elle porter un bateau. Elle n'a pas sur les bords un doigt de profondeur et, après une lieuë, elle ne fait pas un pied, et ainsi à proportion. De là suit qu'à la réserve de quelques veines qui ne sont connuës qu'à ceux du pays, il est impossible d'approcher de cette terre du côté de la mer.

Cette même pente fait que toute cette prodigieuse terre est directement tournée au soleil pour en recevoir les influences avec tant d'avantage qu'elle est presque partout également fertile. On diroit facilement que les montagnes qui sont opposées à son pôle n'ont été élevées de la nature que pour la mettre à couvert de ses rigueurs, *et pour luy donner toutes les eaux nécessaires et utiles à son abondance*. Davantage ces affreux boulevards servent à arrêter les rayons du soleil et à les réfléchir contre les extrémités de ce pays. C'est de là que provient ce bonheur incomparable, duquel les Septentrionaux sont privés, de n'avoir aucun excès de froidure en Hyver, ni trop de chaleur en Été, ou plutôt de n'avoir jamais ny Été, ny Hyver.

Je ne doute pas que cette proposition ne doive surprendre les Géographes qui, ayant divisé la terre en deux parties égales par la Ligne qu'ils nomment Équinoxiale, mettent autant de chaleur et de froid d'un côté que de l'autre, fondez sur ce principe que l'Hyver consiste en l'éloignement du soleil et l'Été en ses approches.

Il y en a cependant qui ont corrigé cette erreur et qui, sans connoissance de la terre Australe, ont remarqué que si cette proposition avoit lieu, il faudroit que la Guinée, *les Abyssins* et les Moluques reçussent toujours beaucoup plus de chaleur que le Portugal et l'Italie, parce que le Soleil n'en est jamais tant éloigné, ce qui est contraire aux expériences

a) Var. 1692 : une image de cette merveilleuse fécondité. — b) altération.

de tous ceux qui ont voyagé et demeuré en ces quartiers, qui assurent que le temps des chaleurs est au juste celui de la canicule, et que les grands froids sont plus ordinaires aux signes du Verseau et des Poissons qu'en celui du Capricorne bien que le soleil soit alors plus éloigné. Il faut donc être assuré que l'Été est par toute la terre en même temps, et que l'Hyver est universellement partout, bien qu'avec une grande différence selon les différentes situations du pays. Les approches du Soleil y contribuent si peu que, si on y prend garde, on sera obligé de conclure qu'au temps même qu'il est plus proche, on expérimente qu'il est moins chaud que lorsqu'il est plus éloigné. On sait dans l'Europe que les chaleurs de may et de juin ne ressemblent pas à celles de juillet et d'aoust, les ardeurs de ces deux derniers mois le prouvent sans aucune contestation. On est souvent gelé en juin lorsque le soleil est en sa plus grande élévation, et on est rôti en juillet quand il se retire. Il faut donc autre chose que sa présence pour être échauffé, et il arrive soavent qu'en son absence la chaleur est plus grande, à savoir la nuit, qu'en sa présence. *Quand le soleil nous brûle, c'est à cause de la compagnie où il se retrouve. et c'est pour la même raison qu'il nous gèle.*

De ces principes évidents il est aisé de conclure de la situation de la terre Australe. Au temps que le Soleil s'approche de l'Europe, les étoiles ardentes qui l'accompagnent alors font qu'il nous cause une excessive chaleur, et comme c'est en ce temps qu'il s'éloigne de la terre Australe, son éloignement diminue son excès, et il n'échauffe qu'avec médiocrité. Au temps qu'il se retire de l'Europe, il se sépare de ses compagnies brûlantes, d'où suit un rigoureux hyver. Mais comme il s'approche de la terre Australe, sa présence empêche la rigueur du froid, et son éloignement des signes ardents est cause que sa chaleur est fort tempérée. En Été, le soleil est trop éloigné pour la rôtir et, en Hyver, il est assez proche pour échauffer suffisamment la terre afin de meurir ses fruits. Cette disposition cause une espèce d'Été perpétuelle en ce riche pays, et fait que tout s'y perfectionne en tout temps, bien qu'à la vérité on expérimente vers le mois de juillet et d'aoust un air plus desséchant, et au mois de janvier et de février des fraîcheurs plus considérables et plus de tardiveté à meurir.

On ne sait ce que c'est que la pluye du Ciel en ces quartiers, non plus qu'en Afrique : les tonnerres ne s'y rencontrent jamais et c'est fort rarement qu'on y voit quelques légères nuées. On n'y voit ny mouches, ny chenilles, ny aucun insecte, ils ne savent ce que c'est qu'araignée, que serpens et qu'autres bêtes venimeuses. En un mot c'est un païs de bénédiction qui, contenant toutes les raretez et toutes les délicatesses imaginables, est exempt de toutes les incommoditez qui nous environnent.

CHAPITRE V¹DE LA CONSTITUTION DES AUSTRALIENS
ET DE LEURS COUTUMES

Tous les Australiens ont les deux sexes², et s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'étouffent comme un monstre. *Leurs corps sont fermes, dispos^a et fort actifs^b*, d'une couleur qui tire plus sur le rouge que sur le vermeil, de la hauteur de huit pieds à l'ordinaire; d'un visage médiocrement long, d'un front large avec des yeux à fleur de tête, d'une bouche très petite environnée de lèvres plus rouges que le corail, d'un nez plus rond que long, d'une barbe et d'une chevelure toujours noires et qu'ils ne coupent jamais parce qu'elles croissent très peu, d'un menton fendu et recourbé, d'un cou délié, avec des épaules grosses et élevées, des *tétons ronds et évidens plus vermeils que rouges^c*; leurs bras sont nerveux, leurs mains larges et longues à *six doigts*, la poitrine fort élevée, le ventre plat et qui ne paroît que peu en leur grosseur, les hanches hautes, les cuisses larges, et les jambes longues avec les *pièds à six doigts*. *Il s'en trouve en plusieurs endroits qui portent sur les hanches une espèce de bras, menus à la vérité mais de la longueur des autres, qu'ils étendent à leur volonté, et avec lesquels ils serrent plus fortement qu'avec les ordinaires³.*

La nudité de tout le corps leur est si naturelle qu'ils ne peuvent souffrir qu'on parle de les couvrir, sans se déclarer ennemy de la nature et contraire à la^d raison.

Ils sont obligés de présenter au moins un enfant au Heb : mais ils les produisent d'une façon si secrète que c'est un crime entre eux de parler de « conjonction » de l'un avec l'autre à cet effet ; et jamais je n'ay pu connoître comme la génération s'y fait. Ils s'aiment tous d'un amour cordial, et l'amour est égal pour tous. Je puis assureur qu'en trente ans qu'il y a que je suis parmi eux, je n'y ay remarqué ni querelle, ni *difficulté^e telle qu'elle soit*. Ils ne savent ce que veut dire le mien et le tien ; tout est commun entre eux, avec une *sincérité si entière^f* que l'homme et la femme n'en peuvent avoir une plus parfaite parmi les Européens.

a) Var. 1692 : ils sont fort légers. — b) leur chair. — c) mammelles fort petites, et fort bas placées, plus rouges que vermeilles. — d) privé de. — e) animosité. — f) bonne foi et un désintéressement.

1. Ce chapitre et les deux suivants, dit M^r Lanson, sont infiniment curieux; on les croirait détachés d'un roman du xviii^e s. (*Origines et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littér. franç. de 1675 à 1748*). — 2. « Nicolas Sadeur est hermaphrodite, et ces aimables peuples (les Australiens) ont le même avantage, ce qui ne laisse pas d'être surprenant et nous reporte encore une fois aux *Images du Monde* » (Gilbert Chinard). — 3. Les Androgynes de Platon avoient quatre bras et quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre et posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties génitales, et ainsi du reste. Foigny n'a pas été jusque-là.

J'ay toujours été assez libre à dire mes sentiments ; mais je le fus trop à *expliquer plusieurs de mes étonnements*^a tantost à un frère et tantost à un autre, jusqu'à vouloir appuyer par raisons les *propositions que je tenois*^b. Je parlois de leur nudité avec certains termes d'aversion^c; je voulus *caresser*^d quelque frère, et l'exciter à ce que nous appellons plaisir. Je demandois avec un certain empressement où étoient les pères des enfants qui venoient au monde, et je disois que je *ne pouvois goûter*^e le silence qu'on en faisoit^f. Ces discours et quelques semblables ne tardèrent pas à me mettre en horreur entre les Australiens, et plusieurs, ayant conclu que j'étois un demi-homme, disoient hautement qu'il falloit se défaire de moy, ce qui seroit arrivé sans l'assistance *et les bons avis* d'un vénérable vieillard^g, Maître du troisième ordre dans le Heb, nommé « Suains ». J'ay seu que ce digne homme défendit plusieurs fois ma cause aux Assemblées du Hab, parce qu'il avoit été témoin oculaire du combat que j'ay décrit. Comme il vid que je continuoïis en mes discours qui scandalisoient les frères, il me prit un jour en particulier et me dit d'un *accent*^h fort grave : « On ne doute plus que tu ne sois des monstres ; ton esprit malin et tes *mauvaises parolles*ⁱ l'ont fait connoître et détester des nôtres. *Nous n'avons jamais veu un inventeur de crime comme toy*. On pense, il y a longtemps, à se défaire de toy, et n'étoit l'action que tu as faite à nos yeux, tu aurois été *détruit*^j peu de tems après ton arrivée. Dis-moy avec franchise, *si tu peux*, qui tu es et comment tu es venu icy. » L'épouvante que ces parolles me causèrent, jointe à l'obligation que je lui avois, fit que je lui racontay ingénument mon pays et les aventures qui m'avoient conduit en ces quartiers.

Le vieillard, témoignant avoir pitié de moi, m'assura que si je pouvois être retenu en^k mes discours *et en mes actions* on oublieroit le passé. Il ajouta qu'il vivroit encore deux ans pour me supporter et que, comme son Lieutenant étoit jeune, il me choisiroit en sa place. « Je sais bien — dit-il, qu'étant arrivé dans un pays où tu vois plusieurs choses contraires à celles qu'on pratique au tien, tu as quelque raison d'être surpris et étonné, mais comme c'est une coutume inviolable parmi nous de ne souffrir aucun demi-homme, et que nous les reconnaissons par le sexe et par les actions : Bien que les deux sexes te sauvent, tes façons de faire te condamnent, et il faut que tu les corriges pour prolonger ta vie^k. *Il n'est qu'un expédient que je te propose pour ta consolation, et que tu peux garder sans crainte, qui est que*^l tu viennes avec liberté me découvrir tes doutes, et je te donneray toute la satisfaction que tu pourras souhaiter, pourveu que tu sois discret, *et que tu ne provoques plus les frères à te*

a) Var. 1692 : déclarer tout ce qui me choquoit dans leurs manières. — b) sentiments que j'avois. — c) qui les choquoient extrêmement. — d) un jour arrêter. — e) trouvois ridicule. — f) qu'ils affectoient de garder sur cela. — g) ton fort froid et. — h) discours insolens. — i) mis à mort. — j) mes manières et en. — k) si tu veux être souffert parmi nous. — l) Le meilleur conseil que je puisse te donner pour cela est que.

4. « Comme tous les missionnaires, et suivant la tradition immuable des voyageurs, Sadeur va rencontrer un bon vieillard avec qui il aura de longs entretiens et qui le mettra au courant de la vie des Australiens (Gilbert Chinard).

vouloir détruire. » Je lui promis une fidélité inviolable; je m'engageay d'être tout sien et lui protestay d'être sur mes gardes pour ne choquer jamais personne. Il accepta toutes mes propositions et dit qu'il me *seroit mère autant de tems qu'il pourroit me supporter*^a. « *Sus donc pour commencer la candeur de nos entretiens*^b — poursuivit-il — tu sauras qu'ayant vu ton combat, je n'ay pû qu'à peine être persuadé que tu fusses des demi-hommes. *Premièrement. Parce que je connus que tu avois beaucoup de cœur. Secondement. Je te vis sans les pièces qui les couvrent. Troisièmement.* Je vis que tu avois toutes les marques d'un homme entier. *Quatrièmement.* J'apperceus un front large et un visage *des nôtres*^c. *Cinquièmement.* Et j'ay ensuite remarqué que tu raisonnois en plusieurs choses. *Ces raisons l'ont conservé depuis que tu as découvert que tu étois malicieux*^d. Découvre-moi: *Premièrement.* Comme on vit en ton pays. *Secondement.* Si tous sont hommes de corps et d'esprit comme toy. *Troisièmement. Si les superfluités que nous avons remarquées en plusieurs demi-hommes arrivent par accident en ces quartiers en sont bannies. Quatrièmement.* Si l'avarice et l'ambition *que nous avons connues entre eux en sont exclues*^e. *Cinquièmement.* Enfin explique-moy les façons de faire des tiens, sans déguisement quelconque, c'est l'une des fidélités que je te demande et que tu m'as promises. »

J'étois persuadé, en l'état où je me voyois réduit, que dissimuler c'étoit m'exposer à la perte *de ce vieillard* et de ma vie. Je crus donc qu'il falloit lui répondre simplement, et sans lui donner aucun sujet de se défier. Je lui fis le détail de mon pays selon les règles de la géographie; je lui fis comprendre le grand continent que nous habitons, auquel on donne les noms *d'Asie*, d'Europe et d'Afrique. Je m'étendis assez long-tems sur les différentes espèces des animaux *de toute sorte* qui remplissent nos quartiers, et ce bon homme n'admira rien plus que ce que nous méprisons davantage : les moucheron, *les poux*, *les puces*^f, ne pouvant comprendre comment de si petites pièces jouissoient de la vie et du mouvement arbitraire. Je lui fis le détail des diverses nourritures dont on se servoit, d'où il conclut par un raisonnement que nos meilleurs médecins n'ont pas ignoré, qu'il étoit impossible qu'on y vécût long-tems, *parce que l'estomach étant obligé de ne garder aucune règle ni aucune habitude dans sa digestion, il arrive que le sang étant par nécessité sans liaison, l'animal ne sauroit vivre sans beaucoup d'altération, et sans plusieurs maladies qui conduisent à la mort après plusieurs maux.* C'est ce que je luy accorday et l'assuray que c'étoit rarement qu'une personne parmy les septentrionaux parvenoit à l'âge de *quatre-vingts*^g ans. Mais que la nature sembloit y pourvoir suffisamment par l'abondance de la génération qui étoit telle *qu'un seul*^h produisoit souvent des dix et douze enfants. Il passa légèrement sur cette matière poussé du désir qu'il avoit

a) Var. 1692 : serviroit de père tant que je m'acquitterois des promesses que je lui venois de faire. — b) Et pour commencer le commerce des entretiens que je veux noier avec toy. — c) long. — d) c'est tout cela qui m'a conduit à prendre ta défense contre des ennemis que tu t'es fait ici. — e) 1692 : y règnent. — f) les insectes, les vermisseaux. — g) cent. — h) qu'un seul homme et une seule femme.

de m'entendre sur les autres. Je luy avouay que les deux sexes en un même étoient si rares en nos quartiers qu'ils passaient pour monstrueux. Pour le raisonnement, j'assuray qu'il étoit cultivé en plusieurs personnes^a et qu'on en faisoit des leçons publiques en quantité d'endroits. Alors il m'interrompit et dit : « Tu en avances trop ou trop peu, prends garde à ne te point couper, et à ne te point enlacer en des contradictions. Tu n'accorderas jamais l'usage du raisonnement avec l'exclusion des deux sexes et ce que tu ajoutes, que plusieurs raisonnent entre vous et qu'on y fait des leçons du raisonnement en plusieurs lieux, prouve que le raisonnement est banni de chez vous. Le premier fruit du raisonnement est de se connoître; et cette connoissance comporte par nécessité deux choses : l'une que pour faire^b un homme, il faut qu'il soit entier; l'autre, qu'il raisonne^c, ou du moins qu'il puisse raisonner librement et quand il luy plaît. Vous manquez au premier puisque tous vos hommes sont tous imparfaits; vous manquez au second puisque vous n'avez que peu de personnes qui puissent raisonner. Pourrois-tu contester ces réponses^d? » Je lui répondis que c'étoit un principe du raisonnement d'appeler une chose parfaite qui avoit tout ce qui étoit requis à son établissement^e, et que c'étoit faire un effet monstrueux d'y vouloir ajouter tout ce qu'on peut s'imaginer^f. Par exemple : « on ne peut dire qu'un homme manque de perfection parce qu'il n'est pas soleil, autrement on feroit une confusion dans la nature, et il n'y auroit rien de parfait^g. Il faut donc connoître ce qui est requis pour établir la perfection d'un homme et, en étant tombé d'accord, on jugera sans doute de ceux qui sont défectueux et de ceux qui sont parfaits. »

« Tu dis des merveilles — répliqua-t'il — et^h tu sais assurément que l'homme comprend deux choses, un corps plus parfait que ceux des autres animaux, et un esprit plus éclairé. La perfection du corps dilⁱ tout ce que le corps doit et peut contenir sans difformité, et celle de l'esprit fait une étendue de ses connoissances sur ce qui peut être connu, ou du moins une facilité^j de raisonner pour s'acheminer à les connoître. Or, de grâce, n'est-ce pas plus de perfection de contenir seul ce qui est requis pour perfectionner le corps d'un homme, que de le partager^k? Pour faire un homme entier, il faut deux sexes; pourquoy donc veux-tu faire deux hommes pour m'en représenter un seul? et n'avons-nous pas le droit de dire que celui-là est imparfait, qui n'en peut montrer que la moitié? »

— Je dis que nous devons considérer l'homme comme les autres animaux au regard de son corps, et que comme un animal ne peut être appelé imparfait en son espèce parce qu'il n'a qu'un sexe, de même on ne

a) Var. 1692 : presque partout. — b) être. — c) que pour cela il faut encore pouvoir raisonner sur tout ce qui se présente. — d) conséquences. — e) constituait sa nature. — f) ce que les autres ont de bon. — g) La lumière du soleil est une chose admirable, ajoutai-je : il n'y a rien de plus beau que cette charmante créature par qui nous voions toutes les autres; cependant s'est-on jamais avisé de dire que l'homme ne fût pas parfait, parce qu'il ne possède pas ce riche trésor de lumière. — h) Tu raisannes juste, reprit le vieillard, je te prends donc par tes principes. — i) emporte. — j) faculté. — k) à posséder seul tout ce qui compose un corps humain qu'à n'en avoir que la moitié?

peut raisonnablement dire que l'homme soit imparfait, en ce qu'il n'a pas les deux sexes. Au contraire, la confusion des deux sexes dans une même personne devrait plutôt passer pour *défectueuse et monstrueuse*, que pour un degré de perfection. — Ton raisonnement, répondit-il, vous suppose ce que nous vous croyons, à sçavoir des bêtes et, si on ne peut raisonnablement vous appeler telles, sans quelques limites, parce que vous avez plusieurs marques d'humanité; comme vous partagez entre la bête et l'homme, le plus qu'on vous puisse accorder, *pour ne point épargner la vérité, est de vous nommer*^a des demi-hommes. Ce que tu dis que nous convenons avec^b la bête en ce que nous avons un même corps est une erreur et, de distinguer l'esprit de l'homme de son corps *comme on séparerait une pièce d'une autre pièce*, c'est encore une erreur plus lourde. L'union de ces deux parties est telle que l'une est absorbée dans l'autre; *et comme toutes les opérations imaginables ne tireront jamais une partie du corps de l'homme qui ne soit de l'homme, et qui ne le distingue de la bête, c'est-à-dire qui ne soit tellement de l'homme qu'elle ne puisse être de la bête*^c, par conséquent il faut convenir que l'homme est distingué de la bête par tout ce qui est de l'homme même, et *qu'il n'a rien qui ne lui convienne privativement à la bête.* » Il vit que j'avois une grande démangeaison de parler; n'ayant donc fait signe de me satisfaire : « Peut-on nier — dis-je — que l'homme convienne avec la bête *en chair, en os et en sens*^d ? ne dit-on pas de l'un et de l'autre *qu'il a de la chair, qu'il voit, qu'il entend, et ne l'expérimente-t-on pas autant de fois qu'on y fait réflexion*^e ? — Oui — répondit-il — on le nie formellement^f, et l'homme n'a rien de l'homme qui puisse convenir à la bête. Toutes les conceptions chimériques dont tu t'entretiens ne sont que des foiblesses de ton raisonnement qui unit ce qui ne se peut joindre et qui désunit souvent ce qui est inséparable. Par exemple, quand on dit que *la chair*^g en général convient également à l'homme et à la bête, nous entendons que le mot de *chair*^g peut être appliqué à l'un et à l'autre, à cause de quelque analogie qui leur est commune. Mais *un foible cerveau conçoit que la chair de l'un est la chair de l'autre, ce qui est une contradiction manifeste, puis qu'il est impossible qu'une chose en soit une autre, en quelque sens qu'on la puisse prendre*^h. Il faut donc convenir que la bête est bête et a de la conformité avec une autre bête, en cela *particulièrement* que leurs sexes sont séparés, et que les deux sexes doivent se joindre pour faire la *production d'un semblable*ⁱ. Cette division d'opération ne peut faire une union si parfaite qu'elle fasse une identité, *c'est pourquoi le prodnit ne peut être sans beaucoup de deffauts*^j, et la nature qui a

a) Var. 1692 : (et) je crois que je ne vous fais point de tort en disant que vous êtes. — b) sommes semblables à. — c) en sorte que les puissances imaginables ne sçauroient rien tirer de l'homme, non pas même de son corps, qui ne soit tellement de l'homme qu'il ne puisse jamais convenir à la bête et. — d) en ce qui regarde la matière, dont le corps de l'un et de l'autre est formé. — e) qu'ils sentent, qu'ils crient et qu'ils font toutes les autres opérations des sens. — f) le peut nier et je le nie formellement. — g) le corps. — h) il y a toujours une différence très essentielle entre l'un et l'autre. — i) propagation de leur espèce. — j) aussi ne peuvent-ils être longtemps ensemble sans être obligés à se séparer.

besoin des deux ensemble pour produire, les oblige de se rechercher, faisant que l'un soit en langueur autant de tems qu'il est absent de l'autre. Quant à nous, nous sommes hommes entiers *et n'est personne des nôtres qui ne montre toutes les parties de notre nature avec toutes ses perfections*; cela fait que nous vivons sans ces ardeurs animales des uns pour les autres, et nous n'en pouvons même oïr parler^a. Cela fait encore que nous pouvons vivre seuls, comme n'ayant besoin de rien. Enfin cela fait que nous sommes contents et que notre amour n'a rien de charnel^b ».

Je ne pouvois entendre les paroles de cet homme, sans me souvenir de ce que notre Théologie enseigne de la production de la seconde personne de la sainte Trinité, et de tous ses effets au dehors de la Divinité. Je repassois sans cesse ces grands principes de notre Philosophie : « que tant plus un être est parfait, tant moins a-t-il de besoin^c pour agir ». *Qu'il se pourroit faire qu'une créature imitât en cela son Créateur, que d'agir seule en ses productions. Que la concurrence de deux pour agir et pour faire une même chose ne pouvoit être sans de grands deffauts, parce qu'étant nécessaire que deux actions s'unissent en un même effet, à peine peuvent-elles être parfaitement ensemble et, l'une suivant l'autre ou ayant plus de force, il faut un combat, une attente et une liaison pour produire ce qui ne peut être sans causer plusieurs foiblesses en ce qui est produit^d. Il vit assez par la suspension de mon esprit que je commençois à goûter ses raisons. C'est pourquoi changeant ou plustôt quittant ses preuves^e, il me demanda : Supposé les deux concurrents à la production d'un enfant, auquel il appartenoit de droit ? Je répondis qu'il appartenoit à l'un et à l'autre par indivis, et j'alléguay l'exemple de plusieurs animaux qui font connoître, par leurs soins réciproques, que leurs fruits leur appartiennent indivisiblement. Mais il rejetta, non sans indignation, l'exemple des animaux, et ne voulut plus, sinon que je voulusse cesser la dispute, que j'en usasse davantage, parce que je confirmois, ce qu'il prétendoit prouver, que notre procédé tenoit plus de la bête que de l'homme, et que c'étoit avec justice qu'ils ne nous regardoient que comme des demi-hommes. Il ajouta que cet indivis souffroit de grandes difficultez, parce que les volonteés des deux ne pouvoient être si réglées que l'une ne souhaitât quelquefois une chose et l'autre une autre d'où naissoient plusieurs débats. Je répondis qu'il y avoit beaucoup de subordination dans cette possession, et que la mère et l'enfant étoient assujettis au père. Mais comme le mot de « père » est inconnu entre les Australiens, et que même je fus obligé de le forger en quelque façon pour m'expliquer, il me le fit répéter jusqu'à trois fois et, de peur de se méprendre, il m'expliqua ce qu'il avoit conçu. Après quoi il fut entièrement persuadé de la pensée commune des Australiens que nous ne pouvions être hommes. Il s'écria avec une*

a) Var. 1692 : sans horreur. — b) ni de brutal. — c) de secours étrangers. — d) Je faisais réflexion sur la manière d'agir du souverain être, je vois bien que la créature ne pouvoit mieux lui ressembler, qu'en agissant seule comme lui en ses productions, et qu'une action qui se faisoit par le concours de deux personnes ne pouvoit être aussi parfaite que celles qui se faisoient par une seule et même personne. — e) et changeant de propos.

sévérité extraordinaire : « Hé, où est le jugement ? où est la raison ? où est l'homme ? où est l'homme ? » répéta-t-il jusques à trois fois. Je dis que les loix du pays le portoient ainsi, et que ce n'étoit pas sans fondement *puis que la cause première devoit être préférée et qu'on devoit considérer le père de cette façon, en ce qu'il étoit le premier principe de la génération*^a.

« Parlons avec quelque ordre sur cette matière — me dit-il — Tu as avancé qu'ils agissoient ensemble pour engendrer, tu m'as fait comprendre que l'action se passoit dans la mère. D'où est-ce donc que tu *peux savoir que le père agit premier que la mère ? S'ils agissent ensemble, où est le premier*^b ? S'il y a de la primauté, sur quel fondement l'attribuë t-on au père ? Si tout se passe chez la mère, *pourquoi l'exclut-on d'être première ?* Neseroit-ce pas avec plus de raison qu'on regarderoit ce prétendu père comme une *condition*^c étrangère, et que la mère dans laquelle se fait tout, et sans laquelle tout seroit impossible, seroit considérée comme la *vraye cause*^d ? Mais, dis-moy de grâce, cette mère est-elle si attachée à ce père qu'elle ne puisse concourir avec un autre ? Je luy répartis avec une grande *candeur qu'il n'en falloit point douter et que c'étoit un chemin par où plusieurs pouvoient passer avec autant de liberté que la mère en pouvoit donner*^e.

« *C'est une autre raison de l'extrême absurdité où vous tombez — répliqua-t-il — ce premier principe prétendu sur quel fondement peut-il soutenir son assurance d'être tel qu'on le veut croire ? Il faut s'en rapporter au second et ainsi le second devient le premier, et on ne luy sauroit refuser cette qualité sans quatre ou cinq injustices*^f ».

Ne doutez pas que je fusse fort surpris des^g discours de ce veillard, et bien que je ne puisse consentir à ses raisons qui renversoient toutes nos loix, je ne pouvois m'empêcher d'y faire mille réflexions, et d'avouër qu'on traitoit avec trop de sévérité un sexe à qui toute la nature a tant d'obligations. Mes pensées me fournissoient alors cent raisons pour appuyer ce vieux Philosophe, et je me voyois forcé de croire que ce grand empire que le mâle^h avoit usurpé sur la femelleⁱ, étoit plutôt une *espèce de*^j tyrannie, que de *conduite de Justice*^k.

La première partie de ma proposition étant vidée, nous entrâmes dans la seconde, qui étoit du raisonnement des *Septentrionaux*^l, mais il en parla comme par manière d'acquiescement pensant m'avoir poussé à bout sur la première, *que nous ne pouvions être hommes*. « Ce qui m'avoit donné

a) Var. 1692 : puisque le père étant la principale cause de la génération, c'étoit à lui que le fruit qui en provenoit devoit principalement appartenir. — b) conclus que le père doit être regardé comme cause principale. — c) cause. — d) cause naturelle et première. — e) sincérité, que non seulement cela étoit possible, mais encore qu'on ne voit arriver très souvent. — f) Si cela est, répliqua-t-il en m'interrompant, on ne peut être jamais assuré que celui qui prend le titre de père le soit effectivement : rien n'est donc plus ridicule que de le regarder comme la principale cause qui ait concouru à produire l'enfant, puisqu'il est toujours incertain qu'il ait aucune part à sa production, et l'on ne peut, sans injustice, ravir cette qualité à celle des deux personnes que vous nommez la mère, pour dire les choses comme elles sont. — g) Je me sentois ébranlé par le. — h) l'homme. — i) femme. — j) l'effet d'une odieuse. — k) d'une autorité légitime. — l) Européens.

des doutes de ce que vous pouviez être, s'est éclairci — dit-il —. Cependant comme on ne peut nier que tu n'ayes fait paroître quelque chose d'extraordinaire, il faut que je sache d'où cela peut provenir, soit pour ton courage, soit pour tes raisonnemens, *soit pour ta naissance*. » Je l'assurai que ce qu'il avoit veu *en cette dernière action*^a étoit plutôt l'effet d'un désespoir que d'un courage ordinaire, qu'on n'a point d'oyseau à combattre en nos quartiers, *que les combats sont d'égaux à égaux avec des efforts, des adresses et des boucheries fort cruelles*^b.

« Il en est au juste comme des *Fondins*^c — répartit-il — et comme j'en fus demeuré d'accord, il ajouta : « Il est assez de temps que tu demeures avec nous pour nous connoître, et pour être persuadé^d de notre conduite. Ce mot d'homme, qui emporte par une suite nécessaire la raison et l'humanité, nous oblige à l'union qui est telle que nous ne savons pas même ce que c'est que division et discorde entre nous. Il faut donc que tu *sois convaincu*^e, ou que nous sommes plus qu'hommes, ou que vous êtes moins qu'hommes, puisque vous êtes si éloignez de nos perfections. » Je dis qu'on ne pouvoit nier que les *diverses situations*^f ne contribuassent beaucoup aux différentes inclinations de leurs habitans, d'où suivoit que les uns étoient *moins bilieux*^g, les autres plus *actifs*^h, les uns plus pesants et les autres plus légersⁱ, cause *principale*^j des divisions, des dissensions, des guerres *et de tous les maux qui s'ensuivent*. *Mais il rejetta puissamment cette proposition*^k soutenant que l'homme demeurant^l homme étoit toujours homme, c'est-à-dire humain, raisonnable, débonnaire, sans passion, parce ce que c'est en ce point que consiste la nature de l'homme. Comme le Soleil ne peut être Soleil qu'il n'éclaire, *et l'eau ne peut être eau qu'elle ne soit humide* : ainsi l'homme ne peut être homme qu'il ne diffère *des bêtes, en ce qu'elles sont pleines de passions et de deffauts, et l'homme en doit être exempt*. *La preuve infailible que ce n'est pas un homme, et qu'il n'en a au plus qu'une image vaine et trompeuse, se connoît lorsqu'il est emporté, querelleux, gourmand, luxurieux, ou autrement défectueux, parce que l'homme consiste en l'exemption de ces deffauts qui sont naturels à la bête, laquelle approche plus ou moins de l'homme selon qu'elle est plus ou moins vicieuse*^m.

J'avouë que je ne pouvois entendre ce discours sans admiration. *Quand j'aurois leu un livre très spirituel ou que j'aurois oüï un puissant Prédicateur, je n'aurois pas été plus édifié que je le fus alors. Je me souvins de ce beau passage de l'Ecclesiaste qui nous fait entendre que « le tout de*

a) Var. 4692 : de moi dans le dernier combat. — b) mais que les hommes y combattoient jusques à s'entre-massacrer et s'entr'égorgier les uns les autres. — c) Note : Espèces de barbares dont le pays voisine de celui des Australiens. — d) de la sagesse. — e) avoues. — f) divers climats. — g) plus emportez. — h) tranquilles. — i) laquelle diversité de tempéramens étoit la. — j) ordinaire. — k) qui armoient les hommes les uns contre les autres; mais il se moqua de cette raison. — l) véritablement. — m) essentiellement des bêtes, en qui la fureur, la gourmandise, la cruauté et les autres vices et passions, sont comme une suite de leur nature imparfaite et défectueuse, que celui qui étoit sujet à ces mêmes deffauts n'étoit donc qu'une image vaine et trompeuse de l'homme, ou plutôt une véritable bête.

l'homme consiste en la garde des Commandements de Dieu » sans laquelle l'homme n'est plus homme, mais seulement une image trompeuse de l'homme^a.

M'ayant interrogé sur le raisonnement que je faisois paroître, je lui répondis qu'effectivement j'avois été cultivé dans les études et qu'on n'avoit rien omis *pour éclairer mon esprit*^b. Sur quoy, il demanda si le soin n'étoit pas égal envers tous et, *ayant connu qu'il étoit fort inégal*^c, il conceut par ses conclusions ordinaires que cette *inégalité*^d causoit nécessairement plusieurs divisions, d'où suivoient les chagrins, les désordres, *les débats* et les *contentions*^e parce que celui qui en sait moins, se voyant au dessous de celui qui en sait davantage, s'estime d'autant plus malheureux que la naissance les fait *semblables*^f. « Quand à nous — ajouta-t-il — nous faisons profession d'être égaux en tout; notre gloire consiste à paroître les mêmes et à être *cultivez*^g de « même façon.

Toute la différence *que nous recherchons est dans les exercices communs, afin de trouver quelque subtilité et quelque secret pour l'utilité commune*^h. » Il passa sur ma naissance, sur laquelle je ne m'étendis que fort peu, parce que j'avois déjà dit que bien loin de me donner quelque avantage sur les autres, c'étoit plutôt un effet d'une nature *défaillante* que d'une vertu particulière. Après cela, il me parla des « superfluitez ». Je connus qu'il entendoit par les superfluitez dont il parloit, les habits dont les Européens sont couverts, et je l'asseuray qu'on avoit autant d'horreur de voir une personne sans habit en nos quartiers qu'on en a de la voir avec des habits entre les Australiens. J'apportay la coutume, l'intempérie du pays, et la pudeur pour raisons. Il *connut sans difficulté* queⁱ la coutume faisoit tant d'effort sur nos esprits qu'on croyoit nécessaire ce qu'on pratiquoit de naissance, et qu'on ne le pouvoit changer sans se faire une violence aussi grande que de se changer soy-même. *J'ajoutay que le pays des Européens souffroit des rigueurs d'un froid*^j insupportable à des corps qui étoient beaucoup plus délicats que ceux des Australiens, qu'on en trouvoit même qui en mouroient et qu'il étoit impossible d'y subsister sans couverture. Enfin je dis que la foiblesse de la nature de l'un et de l'autre sexe, faisoit qu'on ne se pouvoit voir nud *sans*^k confusion, et sans des émotions que la pudeur oblige de passer sous silence.

« Il y a de la suite dans tout ce que tu avances, — répondit-il —, mais

a) Var. 1692 : et que rien ne m'avoit jamais tant édifié que cette pureté de morale, inspirée par les seules lumières de la nature et de la raison. — b) de tout ce qui pouvoit servir à former le jugement dans le soin qu'on avoit eu de mon éducation. — c) lui aiant répondu qu'il y avoit beaucoup à dire. — d) irrégularité. — e) querelles. — f) tous semblables, et qu'il n'a pas tenu à eux qu'ils ne surpassassent ceux à qui ils se trouvent beaucoup inférieurs. — g) élevez avec les mêmes soins et. — h) qu'on y trouve n'est que dans les divers exercices auxquels nous nous appliquons afin de trouver les uns et les autres, les diverses inventions dont les découvertes peuvent contribuer à l'utilité commune. — i) A ce que je puis comprendre, me dit-il. — j) Je répartis, en insistant sur la raison des divers climats, et lui dis qu'il y avoit des pays parmi les Européens où il faisoit un froid absolument. — k) sans rougir de.

d'où cette coutume peut-elle provenir? Comment s'est-il pu faire que tout un monde embrassât ce qui est si contraire à la Nature? Nous naissons *ce que nous sommes*^a et on ne peut nous couvrir sans croire *que nous sommes indignes*^b d'être veus^c. D'ajouter foy à la rigueur des saisons que tu allègues, je ne puis et même je ne dois pas : Si le pays est insupportable, rien n'oblige celui qui sait raisonner d'en faire sa patrie et il faut être pis que bête pour faire séjour où on n'est accueilly que de maux, surtout quand ils sont mortels.

La Nature faisant un animal luy donne la liberté du mouvement pour chercher son bien et fûir son mal. Quand donc il s'opiniâtre de demeurer où il est menacé de toute part et où il faut qu'il soit *en deffense*^d continue pour se conserver, *je perds le sens s'il luy en reste un degré*^e. Pour ce qui est de la foiblesse *dont tu as parlé*^f, il ne me reste rien à dire puisque tu *avouës*^g avec tant de sincérité *ce que je prétends te faire comprendre à force de raisons*^h. Il faut effectivement uneⁱ foiblesse *qui vous abaisse au dessous des bêtes* pour ne vous pouvoir regarder sans *les ardeurs*^j dont tu as parlé. Les bêtes se voyent, et cette vuë ne les altère nullement; comment se peut-il faire que vous, qui vous croyez *plus qu'elles*^k, soyez plus fragiles *que les plus foibles*^l. *On bien êtes-vous assez peu oculatifs pour ne pouvoir regarder au travers d'une couverture ce qui est dessous? La brute a plus de sentiment, et un chétif rideau n'empêchera jamais qu'elle ne suive sa pointe. A connoître les tiens parce que tu me découvres, ils ont de petites*^m étincelles de raison, mais elles *s'éteignent aussitost qu'on pense en être éclairé*ⁿ. S'il est vray que leur pays est inhabitable sans *fourrure*^o, ils font comme ceux qui, au lieu de s'éloigner d'un danger évident, raisonnent pour trouver mille préservatifs^p. S'il est vray que les habits les puissent conserver sages *et sans chaleurs*^q, ils imitent les petits enfans qui ne connoissent plus un objet aussitost qu'il est voilé. *La raison se porte au meilleur, elle pénètre dans les profondeurs et il n'est aucun arrêt qui puisse la retenir. Le raisonnement ne s'attache à la circonstance que lors qu'il ne peut éviter le principal. Quand le lieu de sa nature est mortel, il ne s'occupe pas à la recherche des lénitifs, mais au moyen de le fûir. Et s'il est persuadé de la poursuite d'un objet, une ombre ou un voile ne l'arrête pas, mais l'impossible seul cause ses barrières.* Pour moy, je crois qu'il n'est que la difformité qui ait causé les habits dans vos quartiers, qui les ait conservés et qui les autorise;

a) Var. 1692 : tous nuds. — b) qu'il soit honteux. — c) tels que nous sommes. — d) dans une gêne. — e) il faut qu'il ait tout à fait perdu le sens s'il en a jamais eû. — f) que tu nommes pudeur. — g) conviens. — h) de ce défaut. — i) grande. — j) ressentir les mouvemens brûlants. — k) d'un ordre bien supérieur à elles. — l) qu'elles ne sont. — m) D'ailleurs, il faut que vous aiez la vuë beaucoup plus foible que le animaux, puisque vous ne pouvez voir à travers une simple couverture, ce qui est au-dessous, et qu'il s'en trouve parmi eux qui ont les yeux assez pénétrants pour voir à travers une muraille ce qui est derrière. Tout ce que je puis juger de ceux de ton pays parce que tu m'en apprens c'est qu'il peuvent avoir quelques. — n) sont si foibles que bien loin de les éclairer, elles ne leur servent qu'à les conduire plus sûrement dans l'erreur. — o) à moins qu'ils ne se servent d'habits et de couvertures. — p) pour s'en mettre à couvert sans le fûir. — q) à la vuë les uns des autres.

l'homme n'a rien de plus beau que l'homme même, et il n'est beau que par la beauté de ses parties. Aussitôt qu'on les cache, on déclare qu'elles sont indignes d'être vuës. Enfin on ne me fera jamais comprendre qu'on puisse cacher avec justice ce qu'on juge parfait et agréable^a ».

J'écoutois cet homme plutôt comme un oracle que comme un philosophe; toutes les propositions qu'il formoit me fournissoient des raisonnemens que j'estimois invincibles^b. « Vray Dieu — disois-je — que les lumières de cet homme approchent des sentiments de notre foy, et qu'il est aisé de marier celles-là avec ceux-ci. Nous sommes venus nus et, autant de temps que nous sommes demeurez innocens, autant de temps notre nudité nous a été agréable. Il n'est que le péché qui nous ait donné de l'horreur de nous-même et qui, ayant sali notre âme devant Dieu, nous ait rendus insupportables. A voir ces gens, on diroit facilement qu'Adam n'a pas péché en eux, et qu'ils sont ce que nous aurions été sans cette chute fatale. Bien loin d'avoir quelque pudeur ou quelque honte de paroître nus, ils en font leur principale gloire, et ils ne peuvent concevoir comment on peut supporter la moindre couverture sans avouer de la difformité. » Il en est parmi eux en tout leur corps, quand il est question d'habit, comme de ceux qui ont quelque laidure au visage entre nous, ils cachent cette partie avec soin parce qu'ils sont honteux de paroître deffectueux. Les Australiens ne cachent rien de peur d'estre estimés sales et vilains en ce qu'ils pourroient cacher. Nous apportons pour excuser notre procédé les émotions et les ardeurs que causent les nuditez, mais je ne doute pas, si on y fait réflexion, que cette raison ne soit très foible. C'est une propriété de notre nature de souhaiter et de se porter avec chaleur à ce qu'elle ne voit pas, et de faire mépris de ce dont elle jouït avec liberté. Un homme marié verra la nudité de sa femme et couchera avec elle plusieurs nuits sans aucun inconvenient parce qu'il la voit souvent, au lieu qu'en voyant une autre il sentira des mouvemens auxquels il ne pourra résister sans violence. C'est un proverbe que les choses accoutumées ne causent point d'émotion, mais celles qui ne sont point en usage surprennent, excitent et emportent. D'abord que je me vis nud, je fus honteux et demeuray quelque temps sans pouvoir regarder les autres avec innocence, mais enfin je m'accoutumay et devins si indifférent que je n'y faisois pas même réflexion. Maintenant la seule pensée des habits me donne de la confusion et je ne les pourrois souffrir sans horreur. Puisque Dieu nous a fait nus, c'est une preuve infailible que nous ne pouvons pas être couverts sans deffaut, et puisqu'il nous a donné les habits comme la marque de notre désobéissance, nous ne les pouvons porter qu'en nous déclarant criminels, ni les aimer sans faire gloire de la marque de notre servitude et de notre péché qui en est la cause^c.

a) Var. 1692 : lorsqu'il est sans défauts et qu'il a toutes les qualités naturelles qui concourent à son entière perfection. — b) avancoit me paroissoient appuiées sur des raisonnemens invincibles. — c) Toute cette longue digression sur la nudité est supprimée dans 1692 et remplacée par les lignes suivantes : « Il n'en dit pas davantage touchant cet article, et sans me laisser le temps de lui rien répondre, il passa à celui de l'avarice.

Nous passâmes à la proposition de l'avarice et je connus très bien qu'il n'en connoissoit que le nom parce que l'ayant prié de m'expliquer ce qu'il vouloit dire, il me fit entendre une foiblesse d'esprit de faire des amas de choses curieuses et sans profit. Tous les Australiens ont en abondance ce qui est requis à leur entretien, ils ne savent ce que c'est qu'amasser ni même de garder quelque chose pour le lendemain; d'où vient que leur vie peut passer pour une véritable^a image de la béatitude naturelle, *n'y ayant bonnement que la veüe du futur qui nous fasse malheureux.*

Pour l'ambition, il en avoit quelque grossière connoissance, mais elle se terminoit à concevoir des hommes au dessus des autres.

Je lui dis qu'on étoit persuadé en notre pays qu'une multitude ne pouvoit pas être sans ordre, qu'elle ne fut *en confusion*^b, et que l'ordre supposoit par nécessité un *premier*^c, à qui les autres fussent obligés de se soumettre. Le vieillard, *sans pénétrer plus avant dans les diverses façons de supériorité qui sont parmi nous*, prit sujet de m'expliquer une doctrine dont je conceus effectivement le sens, mais que je ne saurois expliquer de la force qu'il la débita. Il me fit comprendre que c'étoit de la nature de l'homme de naître^d libre, qu'on ne pouvoit l'assujettir sans le *faire renoncer à soy-même*^e; qu'en l'assujettissant il devenoit pis que la bête, parce que la bête n'étant que pour le service de l'homme, la captivité luy est en quelque sorte naturelle. Mais l'homme ne *peut*^f naître pour le service d'un autre homme, *parce que la fin doit toujours être plus noble que son effet. Il s'étendit avec des propositions dignes d'admiration pour me faire comprendre*^g qu'assujettir un homme à un autre homme, c'étoit l'assujettir à sa propre nature, et le faire *aucunement*^h esclave de soy-même, ce qui ne peut être sans contradiction et sans une violence extrême. Il me prouva que l'essence de l'homme consistoit en sa liberté et que la lui vouloir ôter, sans la détruire, c'étoit le vouloir faire subsister sans son essence. *Que s'il arrive qu'on le lie et qu'on le captive, il perd bien le mouvement extérieur de sa liberté, mais l'intérieur ne diminue point. Comme la pierre ne perd rien de sa pesanteur, bien qu'on l'élève ou qu'on la retienne, parce qu'elle pèse toujours et tient toujours sa gravité puisqu'elle se porte en bas aussitost qu'on cesse de lui faire violence; de même l'homme ne souffre sa captivité que parce qu'on le tourmente. Aussitost que la force cesse, il fait paroître ce qu'il est, et sa gloire est de mourir plutôt que d'être contraint. Ce n'est pas qu'il ne fasse souvent ce que d'autres désirent, mais il n'agit pas parce qu'on lui dicte ou commande. Le mot de commandement lui est odieux, il fait ce que sa raison lui dicte de faire; sa raison c'est la loy, c'est la règle, c'est son unique guide. Il y a cette différence entre les vrais hommes et entre les demi-hommes, que toutes les pensées et toutes les volonteZ de ceux-là, étant parfaitement unies, sont les mêmes sans différence, c'est assez de les*

a) Var. 4692 : parfaite. — b) une confusion dans laquelle on ne pouvoit goûter aucun bien de la vie. — c) chef. — d) et de vivre. — e) dépouiller de sa nature. — f) pouvant. — g) on ne pouvoit le contraindre sans lui faire une violence qui le dégrade en quelque façon de sa propre existence. Il s'étendit fort au long pour me prouver. — h) en quelque manière.

expliquer pour les faire embrasser sans opposition comme les personnes raisonnables suivent avec plaisir le vray chemin aussitost qu'il est marqué. Mais parce que les demi-hommes n'ont que des commencements de connoissance et de foibles lumières, il arrive par nécessité que l'un pense une chose et l'autre une autre; et que l'un agrée un chemin pendant que l'autre le fuit avec des oppositions et des répugnances presque continuelles. La preuve en est claire, puisque celuy qui ne fait qu'entrevoir ne peut éviter les dangers de se tromper et de prendre souvent l'un pour l'autre.

Cette conférence avoit déjà duré quatre heures et plus, et n'eut été que l'heure d'une assemblée publique nous obligea de l'interrompre, nous étions en disposition de la faire beaucoup plus longue. J'entray au Hab l'esprit tout plein des raisonnements que j'avois oüy, admirant les connoissances et les grandes lumières dont ce peuple étoit remply. La force des raisons de cet homme suspendoit tous mes sens, et je passois le temps de cette *congrégation*^a dans une espèce d'étourdissement. Il me sembloit que *plusieurs écailles étoient tombées de mes yeux, et que je voyois les choses tout d'une autre façon qu'auparavant.* Je fus plus de huit jours comme forcé à faire des comparaisons continuelles de ce que nous étions par rapport à ce que je voyois. Je ne pouvois que je n'admirasse leur conduite opposée à nos deffauts, et j'étois honteux d'être obligé *d'avouer*^b en moy-même que nous étions si éloignez de leurs perfections. « Hé — disois-je — seroit-il vray que nous ne fussions pas tout à fait hommes? » *et lors que j'avois rejetté cette pensée par les principes de notre foy, « mais — ajoutois-je — leurs maximes surpassent non seulement toutes nos actions, mais encore toute notre morale naturelle^c, on ne peut rien concevoir de plus raisonnable, ny de plus exact que ce qu'ils pratiquent sans deffaut^d. »* Cette union *inviolable de tous^e, sans qu'ils sachent même ce que peut être la division; ce détachement de tous les biens sans qu'ils connoissent comment on peut les aimer; cette pureté inviolable entre eux, sans qu'on puisse savoir comment ils produisent les enfants; enfin cette attache si étroite à la raison qui les unit tous, et les porte à tout ce qui est bon et nécessaire, sont des fruits de personnes consommées en tout ce que nous pouvons concevoir naturellement de parfait^f, et si Dieu daignoit encore les éclairer de la grâce, ce seroit un peuple qui seroit un Paradis en ce monde¹.*

Mais lors que je venois à donner la liberté à toutes nos imperfections de s'opposer à tant de vertus, quand nos dissensions continuelles, nos

a) Var. 4692 : assemblée. — b) de reconnoître. — c) si cela n'est pas, quelle différence de ces gens à nous? Ils se trouvent par l'état de leur vie ordinaire élevez à un point de vertu où nous ne saurions atteindre que par les plus grands efforts de nos plus nobles idées. Notre Morale la plus pure. — d) comme naturellement sans règles et sans préceptes. — e) que rien ne peut altérer. — f) qu'il y a de meilleur et de plus juste, ne peuvent être que les fruits d'une vertu consommée au-delà de laquelle on ne peut rien concevoir de plus parfait.

1. « Nous sommes encore chez nos bons sauvages: tout y est, jusqu'à la phrase de restriction prudente, destinée à racheter ce que l'éloge de ces païens pourrait avoir de trop hardi » (Gilbert Chinard).

querelles et nos boucheries effroyables de frère à frère se présentoient à mes yeux, quand cette soif insatiable d'en avoir à tout prix et à tout risque paroissoit, lors que les désordres honteux de nos lubricitez me confondoient, enfin quand je me voyois obligé de confesser que la passion nous conduisoit beaucoup plus que la raison, je l'avouë, j'admirois ce peuple, et je souhaitois que l'exemple d'un vray homme pût servir à confondre la vanité de plusieurs qui, faisant gloire d'être éclairés des lumières surnaturelles, vivent comme des bêtes, pendant que ceux qui ne sont conduits que de l'humanité font paroître tant d'exemples de vertu^a.

CHAPITRE VI

DE LA RELIGION DES AUSTRALIENS

C'est le sujet le plus délicat et le plus caché qui soit parmi les Australiens que celui de la Religion. C'est un crime inouï que d'en parler, soit par dispute, soit par forme d'éclaircissement. Il n'est que les mères qui, leur donnant les premières connoissances, leur inspirent celle du Haab, c'est-à-dire de « l'Incompréhensible¹ » *On le suppose^b* et on l'honore partout avec tous les respects imaginables, mais on élève la jeunesse à l'adorer sans en parler, et on la persuade qu'elle ne sauroit discourir de ses perfections sans l'offenser^c. D'où suit qu'on pourroit dire que leur grande Religion est de ne point parler de Religion.

Comme j'ay toujours conservé de grands respects pour la Religion, j'ay récu fort longtemps avec beaucoup d'inquiétudes de n'y voir aucune cérémonie et de n'y entendre aucun discours de Dieu^d. Je découvris mes

a) Var. 1692 : Nous autres, au contraire, à combien de vices et d'imperfections en sommes-nous pas sujets? Cette soif insatiable des richesses, ces dissensions continuelles, ces trahisons noires, ces conspirations sanglantes et ces boucheries effroyables par lesquelles nous nous égorgions les uns les autres tous les jours, ne nous forcent-elles pas de reconnoître que nous nous conduisons bien plus par la passion que par la raison? Et dans cet état ne seroit-il pas à souhaiter qu'un de ces hommes que nous croions barbares, vint nous désabuser et parût avec tant de vertus qu'ils pratiquent par les seules vuës de la lumière naturelle, pour confondre la vanité que nous tirons de nos prétendûes connoissances, avec lesquelles toutefois nous ne laissons pas de vivre comme des bêtes. — b) Ils croient que cet être incompréhensible est partout. — c) par l'endroit le plus sensible. — d) Comme j'avois été élevé dans des maximes bien différentes de celles-ci, je ne pûs goûter un culte sans cérémonies, ni m'accomoder d'une religion où je n'entendois jamais parler de Dieu, cela me causa beaucoup d'inquiétude pendant un temps mais enfin.

J. M. Lanson explique avec beaucoup de vraisemblance cette conception de Foigny : « ... l'idée du Dieu « incompréhensible » lui vient peut-être de la tradition thomiste orthodoxe : mystiques et scolastiques, après avoir énuméré tous les attributs de Dieu, s'accordaient à reconnaître que Dieu, infini en tout, est très au dessus de notre faible entendement, et ils en arrivaient sous le prétexte de ne pas altérer l'idée de Dieu, à nier tout attribut défini et à n'affirmer que son existence. La notion de Dieu devenait ainsi très-indéterminée. « Dieu, dit saint Thomas, excède toute connaissance. » Autrement dit, Dieu est incompréhensible.

peines à mon vieux Philosophe qui, m'ayant oüy, me tira par la main, me conduisit dans une allée et me dit de *fort bonne grâce*^a : « Seroit-il bien possible, que vous fussiez plus hommes en la connoissance du Haab qu'en vos autres actions : Ouvrez-moy ton cœur, et je ne te céleray rien de *mes conceptions*. » Je fus ravy d'avoir rencontré une occasion si favorable pour *donner des lumières de ma croyance, et je me flattois que Dieu peut-être m'avoit conduit en ce pays pour se servir de moy, afin d'éclairer un peuple qui ne manque de rien en ce monde que de sa connoissance parfaite*^b.

Je dis, le mieux qu'il me fut possible, que nous avions deux sortes de connoissance de Dieu en *nos quartiers*^c : l'une naturelle, et l'autre qui surpassoit la nature. La nature nous enseigne un Etre Souverain, l'Autheur et le Conservateur de toutes choses. Cette vérité éclate à mes yeux, ajoutay-je, soit que je considère la Terre, soit que je regarde les Cieux, soit que je fasse réflexion sur moy-même. Aussitost que je reconnois des ouvrages qui n'ont pas pu être faits que d'une cause supérieure, je suis obligé d'y reconnoître et d'y adorer un Etre qui n'a pu être fait, et qui les a faits. Et quand je me considère moy-même, je suis assuré que comme je ne puis être sans avoir commencé, il s'ensuit que pas une personne semblable à moy n'a pu être sans commencement et, conséquemment, il faut que je *parvienn*^d à un premier Etre qui, n'ayant point eu de principe, soit l'origine de tous les autres. Lors que ma raison m'a conduit à ce premier principe, je conclus sans difficulté qu'il ne peut être borné, parce que les limites supposent de nécessité une production et une dépendance.

Le vieillard ne souffrit pas que j'étendisse davantage mon discours et, eu m'interrompant, il répartit avec plusieurs marques de satisfaction que si *ma nature*^e pouvoit former ce raisonnement, elle n'étoit pas privée des plus solides connoissances.

« Je t'ay toujours *médité*^f, comme tu viens de l'expliquer — ajouta-t-il — et bien que le chemin qu'il faut faire, pour appuyer cette méditation^g, soit extrêmement long, je suis persuadé qu'il est faisable. J'avouë cependant que les grandes révolutions de plusieurs milliers de siècles peuvent avoir causé de grands changements dans ce que nous voyons. Mais mon esprit ne me permet pas ny d'y concevoir une éternité, ny d'y comprendre une totale production, sans la conduite d'un Souverain Etre qui en soit le *grand Architecte et le suprême Modérateur*.

De laisser voger son imagination parmy des *millions de milliasses*^h de révolutions, et de rapporter tout ce que nous voyons à des cas fortuits qui n'ayent aucun autre principe qu'un mouvement local et le rencontre de plusieurs petits corpsⁱ, c'est s'embarasser en des difficultez qu'on ne résoudra jamais, et se mettre en danger de commettre un blasphème exécrationnable^j ; c'est donner à la créature ce qui n'appartient qu'au Créateur, c'est

a) Var. 1692 : d'un air fort grave. — b) apprendre le détail de la croyance de ces Peuples. — c) Europe. — d) remonte. — e) nos Européens. — f) formé ce raisonnement. — g) arriver à la vérité par ces sortes de réflexions. — h) milliers. — i) c'est s'abuser soy-même.

1. On voit que Foigny rejette la théorie épicurienne des atomes (Lanson).

conséquemment payer d'une ingratitude insupportable celui à qui nous avons l'obligation de tout ce que nous sommes, *niaut qu'il soit le principe de tous les êtres, et le voulant ignorer bien qu'il soit visible en tous ses effets*. Quand même on pourroit accorder^a que l'éternité de ces petits corps est possible, parce qu'il est certain que l'autre opinion est au moins autant pour ne pas dire plus probable que celle-là, c'est s'exposer à un crime volontaire de la laisser pour *favoriser*^b des corps sans sentiment et incapables d'aucune reconnaissance^c. *Je veux dire que disputant pour détruire l'Être des Êtres, on s'expose à commettre une fausseté criminelle, on mérite sa disgrâce, et on ne doit pas échapper à sa juste vengeance. Au contraire se rangeant de son côté, on ne peut que s'acquitter de son devoir, on est incapable de repentir, et on attire les reconnaissances de cet Infini. Enfin cette proposition est très probable, et on ne peut que bien faire en la suivant; l'autre est dangereuse, et on ne peut y acquiescer sans se déclarer coupable.* Cette considération nous obligea, il y a environ quarante-cinq révolutions, de supprimer ce premier de tous les Êtres, et de l'enseigner comme le fondement de tous nos principes, sans qu'on soullrit aucune raison contraire.^d »

J'écoutois les oracles^e de cet homme avec une attention toute particulière; la grâce dont il parloit et le poids qu'il donnoit à ses paroles attiroient autant mon cœur que mes oreilles^f. Comme je vis qu'il étoit sur le point de me faire quelque nouvelle question, j'ajoutay que, quand même on pourroit accorder que l'existence de ces petits corps seroit éternelle, on ne prouveroit jamais qu'ils ayent pû distinguer ce monde et le diversifier, comme nous voyons qu'il l'est maintenant, suivant ce principe incontestable que « *les choses étant les mêmes ne peuvent faire que le même*^g », et ainsi ces atomes n'ayant aucune différence entre eux que celle des nombres et de la pluralité, n'auroient pû faire au plus que des masses^h de même qualitéⁱ. « Ce qui cause de la difficulté à certains esprits — reprit-il — c'est la grande abstraction de cet Être des Êtres qui ne se découvre non plus que s'il n'étoit pas. Mais je trouve que cette raison n'a point de force parce que nous en avons plusieurs autres qui nous obligent de croire qu'il est trop au-dessus de nous pour se manifester à nous autrement que par ses effets^j. Si sa conduite pouvoit être particulière, j'aurois peine à me persuader qu'elle pût être sienne, puisqu'un Être universel ne doit agir qu'universellement et sans particularité. »

Mais s'il est ainsi — répliquay-je — que vous ne révoquiez point en doute, ce^k grand Souverain^l, d'où vient que vous n'établissez aucune Religion pour l'honorer? *Nous qui le reconnissons*^m avons nos heures réglées pour l'adorer, nous avons nos prières pour l'invoquer, nos louanges pour le glorifier, et ses commandements pour les garder.

« Vous parlez donc librement du Haab », dit-il « Ouy, sans doute, et ce

a) Var. 1692 : concevoir. — b) admettre. — c) connoissance. — d) depuis qu'on parlât d'aucune doctrine qui pût donner atteinte à cette grande vérité. — e) le discours. — f) ne me persuadoient pas moins que ses raisons. — g) les choses demeurant les mêmes, ne peuvent rien faire qui soit différent d'elles-mêmes. — h) informes. — i) qu'eux. — j) ouvrages. — k) premier et. — l) principe de toutes choses. — m) Les Européens qui le connoissent comme vous.

sont nos plus beaux et nos plus justes discours — répondis-je — nos plus beaux, puisque nous ne devons rien avoir de plus agréable que de parler de celui duquel nous dépendons pour la vie et pour la mort, et nos plus justes, puisque cet entretien doit être préféré à tous les autres, pour exciter nos respects et nos reconnaissances^a. « Il n'est rien de mieux^b, — répartit-il — mais vos sentiments sont-ils les mêmes sur cet [Etre] Incompréhensible^c? — Il en est peu — dis-je — qui ne le reconnoissent dans ses souveraines perfections *de même sorte*. » Parle-moy positivement et clairement — reprit-il avec empressment — êtes-vous les mêmes dans vos raisonnements sur ce premier Principe^e? »; j'avouay *qu'effectivement les esprits étoient fort partagez dans les conclusions, ce qui causoit plusieurs mépris et plusieurs haines, d'où naissoient des guerres, des meurtres, et d'autres suites très malheureuses*^d.

Ce bon vieillard répliqua avec beaucoup de naïveté que si j'avois répondu d'une autre manière, il auroit laissé ma conférence et m'auroit méprisé, parce que *c'est une suite nécessaire que parlant d'une chose incompréhensible, on en parle avec beaucoup de diversité*^e. Il faut être *dangereux*^f pour vouloir ignorer un premier Principe, mais il faut être *infiny* comme luy pour pouvoir en parler *également*^g parce que nous *supposons*^h qu'il est Incompréhensible. D'où suit *qu'aussitôt qu'on s'expose d'en entamer la matière, comme on n'en peut parler que par conjectures, on satisfait plutôt son esprit qu'on n'approche de la vérité. Et comme on est plus qu'aveugle en ces considérations, on est excusable si l'un pense d'une façon et l'autre d'une autre. C'est la raison qui nous oblige de n'en point parler parce que nous sommes persuadez qu'on n'en sauroit parler sans faillir*ⁱ. Les assemblées que nous faisons au Hab sont pour le reconnoître^j et pour l'adorer^k, mais c'est avec cette circonstance inviolablement observée de ne prononcer nulle parole^l et de laisser un chacun dans la liberté d'en penser ce que son esprit lui en suggère^m³. Cette conduite

a) Var. 1692 : envers lui. — b) plus raisonnable. — c) Etre. — d) de bonne foy que les sentiments étoient fort partagez dans les conclusions que chacun tiroit souvent des mêmes principes, ce qui causoit plusieurs contestations fort aigres, d'où naissoient souvent des haines très envenimées, et quelquefois même des guerres sanglantes et d'autres suites non moins funestes. — e) des opinions fort différentes et même tout à fait contraires. — f) aveugle. — g) exactement. — h) reconnoissons. — i) tout ce que nous en pouvons dire, peut bien contenter les curieux, mais ne sauroit satisfaire les personnes raisonnables. Et nous aimons mieux nous taire absolument que de nous exposer à débiter quantité de faussetez touchant la nature d'un Etre qui est si fort au-dessus de la portée de nos esprits². — j) [en] sa suprême grandeur. — k) [en] sa souveraine puissance. — l) de peur de nous engager par nos discours dans des erreurs qui pourroient l'offenser. — m) qu'il voudra.

1. « On reconnoît ici l'argument *ad hominem* des sauvages américains qui s'étonnoient tellement qu'Anglais et Français, adorant le même Dieu ne pussent arriver à s'entendre sur quelques-uns des attributs de ce Dieu... » (Gilbert Chinard). — 2. « Il y a quelque chose de si spécieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a assuré, dit Bayle, que les ayant lues à son valet, et lui ayant demandé : Qu'en dis-tu, La Fleur? on lui répondit : Parbleu, Monsieur, ce vieillard n'étoit pas manchot, je voudrois lui ressembler, je serois bien sage. (*Dict. hist. et critique*). — 3. « Il est assez piquant de constater la ressemblance qui existe entre certains chapitres de *L'Irréligion de l'Arenir* du philosophe Guyau et le livre de l'ex-capu-

est cause que nous sommes toujours unis et toujours en respect quand on en profère le nom, ce qui seroit impossible si nous voulions nous donner la liberté d'en discourir, comme celui qui s'engage dans un précipice s'expose nécessairement à périr.

J'ay remarqué — ajouta-t-il — ce que tu as avancé des dissensions et des suites funestes que causent vos diverses connoissances, et il faut que tu conchues que c'est un procédé inexcusable que celui-là. La commune doctrine de cette première cause doit être le principe de notre union, comme elle l'est de notre production. Et bien qu'on doive avouer qu'on n'en scauroit parler longtemps sans division, il faut conclure que lors que cette division forme des querelles et des guerres, on abuse du père commun au point essentiel qui nous doit unir. Mais comment peut-on penser qu'on luy est agréable, quand on se détruit l'un l'autre sous prétexte de luy plaire? On ne le peut bien connoître que comme une cause univér-selle à qui tout appartient de même façon, qui donne le branle et la cadence à tous les particuliers telle qu'il veut, et qui dispose de tout purement, selon sa volonté. N'est-ce pas donc abuser de sa bonté que de se déchirer les uns les autres, parce que les uns s'imaginent qu'ils le connoissent mieux que les autres?

Je répondis qu'on pouvoit excuser ce procédé par le zèle que chaque partie conserve d'étendre sa Religion, qu'un chacun croit si bonne qu'il l'appuye sur des révélations particulières, la confirme par des miracles, et en prend Dieu pour l'Auteur. Ce discours le surprit au-delà de toute imagination et, comme il ne put l'accorder avec les apparences de raisonnement qu'il avoit remarquées auparavant, il me dit d'un accent fort grave : « N'est-ce pas peut-être que pensant me complaire tu m'en fais accroire, et que tu imposes à ta nation? Est-il possible qu'avec les lumières que tu as fait paroître, on puisse accorder ces révélations? » Je luy protestay que j'étois sincère, et que bien que je fusse ravy de luy complaire, je ne le pouvois faire aux dépens de la vérité. J'ajoutay que ce n'étoit pas un même peuple qui avoit des sentiments différents, mais qu'il en étoit comme il en seroit des seizains, si l'un croyoit d'une façon et l'autre autrement : d'où suivoit qu'ils se méprisoient, se disputoient, se haïssoient, et se déchiroient assez souvent.

« Mais ne sont-ils pas capables — dit-il — de faire réflexion sur leur procédé et, suivant la connoissance que tu dis qu'ils ont de l'infinie bonté et sagesse de cet Etre divin, ne peuvent-ils pas penser qu'il ne sauroit agréer ces contradictions? Ne doivent-ils pas craindre que leurs frères croyant d'eux ce qu'ils en croient, il est possible que les uns et les autres soient trompez? Quelle grande assurance ont-ils pour s'exempter de cette juste crainte? » Je répondis qu'ils étoient puissamment persuadez que Dieu s'étoit lui-même découvert à quelques particuliers des leurs¹, et qu'il avoit commandé qu'on les écoutât et qu'on leur ajoutât

cin Foigny. « Il arrivera un jour, dit Guyau, où la manière la plus haute de prier, sera encore de penser ». C'est précisément ce que font les Australiens (Gilbert Chinard). — 1. « C'est là, je crois, la partie la plus neuve des *Aventures de Jacques Sadenr*; nulle part encore on n'avait attaqué si hardiment les religions révélées » (Gilbert Chinard). Foigny n'est pas plus net que Geoffroy Vallée, qui, cent ans avant

foy comme à sa personne, ne forçant toutefois aucun, mais attendant la mort d'un chacun pour récompenser ceux qui auront bien cru, et châtier ceux qui auront été incrédules.

« Mais comment croire — dit-il — que le Haab a plutôt parlé aux uns qu'aux autres? Et d'où peut provenir cette acception de personnes, qu'il préfère plutôt les uns que les autres pour les favoriser de ses lumières¹? »

Je répondis que les merveilles qu'ils avoient faites en étoient des preuves assurées, que Dieu étoit maître de ses volontez pour faire ce qu'il lui plaisoit, et que c'étoit à la créature de les adorer et de s'y soumettre.

Il me demanda « d'où l'on pouvoit connoître que ces merveilles avoient été faites, veu que les autres qui étoient de créance contraire ne les admettoient pas ».

Je dis qu'on le tenoit de père en fils. « Si cela est — répartit-il — la Religion qu'ils observent n'est fondée, ny sur la parole de Dieu puisqu'ils disputent entre eux si elle l'est véritablement ou si elle ne l'est pas, ny sur aucune merveille qui l'autorise puis que personne de ceux qui croyent ne se peut vanter d'en avoir veu, et que les autres, qui ne croyent pas, les rejettent comme supposées et, conséquemment, elle n'a nul autre fondement que la crédulité de ceux qui se laissent plus facilement persuader ».

Je répondis qu'il en étoit très peu qui ne crussent les mêmes révélations, mais que la diversité des Religions provenoit des différentes explications qu'on leur donnoit.

« Passons cette matière — dit-il — tu t'embarrasses et tu tombes d'erreur en erreur pour te rouloir trop expliquer. Si tout ce que tu avances pouvoit subsister, tu ferois paroître la nation comme des personnes qui n'ont des lumières que pour envisager des précipices inévitables, et pour se rendre nécessairement malheureuses. Ce que tu dis prouve qu'ils savent entrevoir un premier Être, mais cette connoissance ne sert qu'à les diviser, les tourmenter et leur donner mille faux préjugés de ce Souverain, le faisant partial, prenant ses révélations comme obscures et qui ont besoin d'explication, le considérant comme indifférent dans toutes les disputes qui se font pour sa gloire, et le traitant de cruel de perdre à la fin ceux qui ont travaillé avec plus de chaleur pour luy plaire, s'il arrive qu'ils n'ayent pas bien conçu ses volontez. Toutes ces procédures ne sont que des chicanes indignes d'être proposées quand il s'agit d'un Être suprême qui ne peut agir qu'avec toute la prudence et toute la sagesse. Quant à nous, nous connaissons la primauté et la haute Souveraineté de cette première cause. Nous trouvons par nos raisonnements que toutes les créatures étant également siennes, il les regarde de même œil et de même affection. Enfin nous sommes persuadés que nous sommes si peu de chose à son égard que nous ne méritons pas qu'il fasse aucun état de nous, ny qu'il nous considère en façon quelconque. Ce que

lui, avait publié ce véritable manifeste qui a pour titre : *La Béalitude des Chrestiens ou le Fléau de la Foy*. — 1. Dans ce chapitre Foigny fait la critique du miracle et de la révélation dans des termes qui semblent annoncer le vicair Savoyard (Lanson).

tu as apporté pour conclusion de la fin d'un chacun est la preuve d'une chose obscure par une autre qui est plus obscure. Nous sommes encore à chercher s'il est quelque différence entre un homme mort et un autre animal parce que les suites étant les mêmes, sans aucune différence et n'y pouvant fonder de distinction, on n'en peut parler que par des conjectures fort légères. Nous voyons à la vérité qu'un homme vivant fait paroître plus de vivacité qu'une brute, mais c'est trop peu pour nous persuader qu'il lui reste quelque avantage sur elle après la mort. Puisque les brutes qui ont plusieurs degrez de perfection entre elles, sont toutes égales en cette extrémité, je ne puis former aucun jugement positif de l'excellence de l'homme après sa mort, de ce qu'il excelle pendant sa vie.

« Il en est cependant parmi nous qui, trouvant trop d'opposition entre l'homme et la brute, ne peuvent souffrir qu'il meure tout à fait comme elle. Mais quand nous les voulons obliger d'expliquer la différence, ils hésitent, ils s'évanouissent dans leurs pensées, et ils ne donnent aucune satisfaction. Car dire que ce « plus » reste avec le corps dans la terre, c'est un « plus » superflu; dire qu'il se retire, on ne peut assigner le lieu, si ce n'est qu'il rentre en d'autres corps, mais ces pensées sont enveloppées de plusieurs difficultez qu'on ne peut résoudre ».

L'heure du Hab nous obligea de quitter, et je la passay toute à repasser par ma mémoire ce qu'il m'avoit expliqué, et comme j'y trouvay des embarras qui surpassoient la portée de mon esprit, j'adoray la divine Providence de m'avoit donné d'autres lumières plus claires et plus assurées, et de m'avoit fait comprendre qu'étant mon Sauveur comme il avoit été mon Créateur, il m'avoit doûé d'une âme immortelle qui devoit jouir de sa gloire. Je fus ensuite fort douteux pour me déterminer, si je devois lui découvrir la foy que nous avons d'un Dieu mort et ressuscité pour notre Salut. Enfin, après mille combats, je conclus que c'étoit présenter des pierres précieuses à des aveugles, que d'en vouloir entamer le discours. Comme je connoissois son humeur et son génie, je fus assuré qu'il m'entaceroit dans cent difficultez, et qu'il nous seroit passer, selon sa coutume, pour des ridicules. Je me souvins des paroles de l'Apôtre : « que la doctrine de l'Évangile étoit opposée à la vaine sagesse des mondains, que c'est une folie à ceux qui périssent, et que Dieu ne se donne pas à connoître aux orgueilleux de ce monde. » Et certes la connoissance que j'ay pû avoir de cette Nation, fait que je tiens pour assuré qu'elle est d'autant plus incapable des connoissances surnaturelles qu'elle croit impossible, ou incompréhensible, tout ce qu'elle ne peut comprendre. Il est vray qu'elle est capable de beaucoup, et que la raison qui est sa guide, la seroit incomparable si Dieu vouloit l'éclairer, mais cette même raison qui l'élève tant sur les autres, au regard des connoissances naturelles, l'abaisse au dessous de toutes en ce qu'elle ne connoît pas son salut. On peut donc dire que sa science ne sert qu'à l'abuser, et que la vivacité de son esprit, jointe à la douceur de son naturel, pour obéir avec plaisir à la raison, la faisant un miracle sur la terre, sera la cause de son malheur dans l'Éternité¹.

1. « Foigny a exposé avec trop d'enthousiasme la philosophie des Australiens

Je laisse aux savants de juger de leur conduite à^a ne point parler de Dieu en façon quelconque, et d'en remarquer plusieurs traces dans l'Antiquité. Ce que puis dire, c'est que ce procédé les contient dans^b un respect et dans une union admirable au regard des choses divines^c.

Ils m'ont rencontré plusieurs fois les genoux en terre, les mains jointes et les yeux levez vers le Ciel et, comme ils s'étonnoient de cette posture, mon vieillard m'interrogea un jour de ce que je prétendois faire. Ayant répondu que je priois Dieu, il ajouta qu'il ne croyoit pas qu'on le pût prier sans l'offenser, et voici à peu près le raisonnement qu'il forma : « Pour prier et invoquer le Haab, c'est une nécessité de supposer ou qu'il ignore ce que nous souhaitons, ou que, s'il le connoit, il ne le veut pas, et que nous prétendons le fléchir par notre importunité, ou du moins qu'il est indifférent, et que nous espérons le tirer à notre fauteur. Penser le premier c'est blasphémer; vouloir le second c'est impiété; croire le troisième c'est sacrilège... C'est un blasphème de croire que celui qui fait tout ignore quelque chose, et on ne peut, sans impiété, s'imaginer qu'on puisse l'obliger à vouloir ce qu'il ne vouloit pas auparavant, puisque c'est croire qu'on le peut changer, et qu'on peut le porter à vouloir ce qui n'est pas le meilleur. Quant à nous, nous concevons cet Etre Souverain comme incapable de changement et comme voulant toujours ce qui est plus parfait. Nous ne pouvons avoir d'autres pensées, sans manquer au premier principe du raisonnement qui nous enseigne que le Haab ne peut faillir et ne peut vouloir que ce qui est très bon. Cette vérité nous est si claire qu'elle passe pour l'une des premières règles de notre raison. Je dis plus, on ne sauroit rien demander au Haab sans témérité ou sans ignorance : La témérité éclate en ce qu'on s'attribuë de meilleurs sentiments que luy, et en ce qu'on veut réformer le cours ordinaire de sa conduite, l'obligeant à donner ce qu'il n'avoit pas dessein d'accorder. Car ou nous demandons ce que nous croyons le meilleur, ou ce qui, n'étant pas absolument le meilleur, nous est plus convenable. Si nous croyons qu'il est le meilleur, c'est témérité et peine perduë de le demander, puisque cette cause ne peut faire que le meilleur. Si on sait que ce n'est pas le meilleur, c'est une autre témérité d'oser le demander. Enfin c'est une ignorance insupportable de demander, sans faire réflexion, si c'est le meilleur qu'on demande ou si ce n'est pas le meilleur. Ces considérations nous obligent de tout attendre sans rien demander, et de

a) Var. 1692 : d'une conduite aussi extraordinaire qui est celle de. — b) leur impie. — c) dont nous ne voyons pas d'exemple parmi nous.

pour que nous soyons dupes de cette restriction; c'est bien à la religion chrétienne qu'il en a, il est véritablement un libertin; toutes ses attaques contre les religions révélées subsistent et seront reprises, nous savons par qui, au siècle suivant. Bayle, à l'article Spinoza, fait remarquer la ressemblance qui existe entre la doctrine du grand métaphysicien, et celle attribuée aux Chinois par le P. Bernier. Il y a entre les récits de voyages et les théories philosophiques et sociales du xviii^e siècle, des pénétrations réciproques que l'on pourra seulement déterminer le jour où nous aurons une histoire et des éditions critiques des plus grands voyageurs. Je me borne à signaler les rapports, et à reconnaître que Foiguy s'inspire très probablement directement de Spinoza (Gilbert Chinard).

recevoir tout ce qui nous arrive sans aucune répugnance, étant pleinement persuadé que c'est ainsi qu'il doit arriver, bien qu'il nous paroisse contraire et fâcheux.

Je répliquay qu'on croyoit parmy nous qu'il nous commandoit de prier et qu'au moins, étant sur le point de mourir et de changer de monde, nous devions implorer sa miséricorde. J'avancay expressément cette proposition pour connoître ses sentiments. Aussitôt, selon son activité ordinaire, il me dit que ma réponse contenoit tant de difficultez qu'il ne l'entendoit pas, et il m'obligea de m'éclaircir. Je lui fis donc connoître qu'en mourant nous changions de monde, et que nous étions placés selon la volonté de Dieu.

« Changer de monde — répondit-il — suppose deux mondes, et faire changement suppose nécessairement un grand voyage. Tu veux qu'on meure, c'est-à-dire qu'on cesse de pouvoir aller et, à même temps, tu veux qu'on fasse ce voyage, c'est-à-dire qu'on aille plus vite que si l'on vivoit. Tu veux deux choses fort opposées, un vivant qui ne puisse voyager en l'autre monde, et un mourant qui puisse faire ce voyage. Tu donnes plus de mouvement aux morts qu'à ceux qui vivent. Fais au moins réflexion sur ce que tu avances ». Je répartis que je n'avois pas apporté cette façon de parler : « changer de monde » à dessein d'expliquer un autre séjour éloigné de cet Univers, mais seulement pour faire entendre une façon de demeurer toute autre et toute différente de celle-cy. Que quand j'avois dit que nous changions de monde, je n'aurois jamais cru qu'on prit ma proposition, de tous nous-mêmes, ny d'un voyage matériel ; j'ajoutay que nous avions accoutumé de nous servir de cette façon de parler pour faire connoître la séparation de notre principale partie que nous appelons notre âme qui, nous distinguant des bêtes, nous fait raisonnables. Qu'il falloit être pis que stupide pour s'imaginer que le corps ne se changeât pas en terre : Que ce dont nous étions bien persuadés étoit que ce qui nous faisoit raisonnables, se dégageant des liens qui l'unissoit au corps devenoit libre, et se portoit, en un moment, au lieu que Dieu lui a destiné selon la qualité de ses actions. »

Tu crois donc — dit-il — que nous devenons des Habis, c'est-à-dire des Anges en notre mort et, qu'en cessant d'être, nous sommes beaucoup plus parfaits que nous ne sommes pendant que nous vivons, et tu t'embarasses trop pour pouvoir l'expliquer. Notre vie n'étant qu'une suite de mouvement, il s'ensuit que la cessation de notre vie n'est qu'une cessation de mouvement, et ainsi bien loin de pouvoir agir plus parfaitement étant morts, nous sommes incapables d'actions, puisque nous ne sommes plus susceptibles de mouvement. »

Je le priay de se conformer à ma pensée pour me répondre plus positivement, parce que je prétendois faire une distinction fort considérable entre nous-mêmes et entre notre âme qui n'en est qu'une partie. « Mais quand tu veux que cette partie se meuve, agisse, soit heureuse ou malheureuse, ou c'est le même, ou ce n'est plus le même qu'auparavant? — reprit-il — Si c'est le même, tu ne peux condamner mon raisonnement. Si ce n'est pas le même, tu as mal parlé, quand tu

as dit qu'en mourant on est placé selon ses œuvres. » Je dis que c'étoit le même en partie. « Très bien — dit-il — et en la partie la plus noble qui est prise pour le tout. » D'accord — fis-je — « et ainsi j'ay raison — reprit-il — d'avoir avancé ce que tu ne pouvois approuver : Quand tu veux que vous mouriez et, à même temps, que tu entends qu'au lieu de mourir, vous vivez beaucoup plus parfaitement que devant la mort.

« Les pensées que tu as voulu expliquer vous représentent comme une pièce de grand prix, enfermée dans une matière crasse, à qui la mort, au lieu de nuire, sert merveilleusement puisqu'elle ne fait que vous en séparer et vous dégager de la corruption. D'où suit que ce que vous appelez mort est votre perfection et non pas votre destruction. Ou plutôt mourir, selon ton dire, ce n'est pas mourir, mais cesser de mourir, ce qu'il est impossible d'accorder, puisque c'est mourir et ne pas mourir ensemble ; cesser d'être et être plus parfaitement ; être détruit et subsister mieux que devant. »

Je connus que je ne pouvois pousser plus avant les ouvertures de notre croyance qu'en scandalisant cet homme et attirant son aversion. Je le priay d'excuser ma foiblesse et de m'expliquer ses sentiments, ce qu'il fit d'un air si relevé que je ne pus retenir ce qu'il dit, bien qu'en l'écoutant je comprisse en quelque façon toutes ses propositions^a.

Il entra autant que je puis me souvenir dans^b la doctrine d'un génie universel qui se communique par parties à chaque particulier, et qui a la vertu, lors qu'un animal meurt, de se conserver jusques à ce qu'il soit communiqué à un autre, comme je le dois expliquer plus amplement dans leur philosophie, tellement que ce génie s'éteint en la mort^c sans cependant être détruit, puisqu'il n'attend que l'occasion d'une nouvelle disposition^d pour se rallumer¹ et qu'il se rallume selon la qualité du feu qui luy est communiqué.

a) Var. 4692 : Toutes ces longues dissertations depuis la p. 415 sont remplacées dans l'édition de 4692 par les lignes suivantes : « Comme je vois bien que l'heure du Haab nous alloit obliger à nous séparer, je le pressai de me dire quels étoient les sentiments des Australiens touchant la nature de l'âme; il m'expliqua donc leurs sentiments sur ce sujet, mais il le fit d'une manière si relevée que je ne pûs retenir ce qu'il me dit, quoiqu'en l'écoutant, je comprisse en quelque façon toutes ses idées. — b) L'essentiel de leurs opinions touchant cette matière, autant que je puis m'en ressouvenir, roule sur. — c) de cet animal. — d) de nouveaux organes-et la disposition d'une nouvelle machine.

1. Pour Bayle la doctrine de Sadeur (texte de 4692), est ici « d'un galimatias aussi absurde que l'Âme du Monde de quelques anciens philosophes. M. Lanson, estime, au contraire, que cette doctrine de l'âme universelle fait songer aux stoïciens et à Spinoza.

CHAPITRE VII

DES SENTIMENTS DES AUSTRALIENS SUR CETTE VIE

Je dois remarquer trois choses sur les sentiments des Australiens au regard de la vie^a, la première *pour la donner*^b, la deuxième *pour la conserver*^c, la troisième pour la finir.

J'ay déjà parlé de la façon dont les *petits*^d viennent au monde, mais comme c'est l'une des principales matières de cette histoire, *qu'on n'admireroit jamais assez, si on en pouvoit savoir la vérité telle que je la dépeins*, je trouve à propos d'en dire encore quelque chose. Ils ont tant d'aversion d'ouïr parler de ces commencements, qu'un au ou environ après mon arrivée, en ayant entamé quelques discours en la compagnie de deux frères, ils se retirèrent de moy avec plus de signes d'horreur que si j'eusse commis un^e crime. Un jour que je m'en découvris à mon vieux Philosophe, après m'avoir fait quelques censures sur ce sujet, il entra dans un long discours, et m'établi plusieurs preuves pour m'obliger à croire que les enfants venoient dans leurs entrailles comme les fruits viennent sur les arbres¹. Mais comme il vit que toutes ses raisons ne faisoient aucune impression sur mon esprit, et que je ne pouvois m'empêcher de

a) Var. 1692 : présente. — b) en regarde le commencement. — c) la suite. — d) Australiens. — e) quelque grand.

1. « Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine d'Antoinette Bourignon et celle du philosophe australien se ressembleront comme deux gouttes d'eau, Antoinette dit, en effet, « que le péché a défiguré dans les hommes l'œuvre de Dieu, et qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres et les plantes, qui, en ce point, ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre et avec douleur et misère. » Je m'étonne, dit Bayle, qu'ils n'aient pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur prétendue supériorité des plantes sur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition, car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa semence, indépendamment d'une autre plante de différent sexe, mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle-même, et par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, et sans le concours de l'autre sexe, la semence virile qui est comme la graine ou le noyau dans les plantes d'où sort un autre individu? Oui, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, répliqueray-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçue dans une matrice afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçue dans la terre? N'est-ce pas une dépendance d'autrui aussi grande, mais moins délectable que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous, mademoiselle Bourignon, et vous, Jacques Sadeur? Il est certain que, selon leur hypothèse, l'état parfait de l'homme ne serait point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produirait en lui-même et par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle-même ce de quoi la terre fait sortir une autre plante (*Dict. hist. et critique*).

sourire, il me quitta sans achever, témoignant que mon incrédulité provenoit de la corruption de *mon esprit*^a.

Il arriva pendant les six premiers mois de mon arrivée, que les caresses extraordinaires des frères me causèrent quelque mouvement déréglé, dont quelques-uns s'aperçurent qui en furent si fort scandalisez qu'ils me quittèrent^b. C'est ce qui me causa la haine de tous, comme j'ay déjà dit, et ma perte auroit été assurée sans l'assistance particulière de ce vieillard. Je suis obligé de dire qu'en trente-deux ans qu'il y a que je demeuray parmi eux je n'ay pû connoître ny quand, ny comment s'y fait la génération. *Leurs parties sont fort petites, on n'y aperçoit rien de toutes ces décharges de la nature communes aux femmes qui ne sont pas enceintes*^c. Leurs enfans ne savent ce que c'est que *teignes*, rougeolles, vérolles et semblables accidents auxquels les Européens sont sujets.

Aussitôt qu'un Australien a conçu, il quitte son appartement et se transporte au Heb, où il est receu avec des *congratulations particulières*^d, et où il a sa nourriture sans travail. Ils ont un certain lieu élevé^e pour rendre leur fruit, où ils étendent les jambes et l'enfant tombe sur des feuilles de Balf. après quoy la mère le prend, le frotte de ces feuilles, et l'allait *sans jeter du sang*, et sans faire semblant d'avoir souffert. Ils n'ont nul usage de bandes, ni de langes, ni de berceaux. Le lait que la mère leur donne est si substantiel qu'il leur suffit pendant deux ans, les excréments qu'ils jettent sont en si petite quantité qu'on diroit qu'il n'en rendent point. Ils parlent ordinairement à huit mois, ils marchent à un an, et à deux on les sèvre. Ils commencent à raisonner à trois ans *avec des divertissemens inexplicables*. Aussitôt que la mère les quitte, le premier Maître de la première bande leur enseigne *les éléments*^f, et ils demeurent trois ans sous sa conduite. Ils passent ensuite en la discipline du second Maître qui leur enseigne l'écriture, et ils le suivent quatre ans. Et ainsi des autres à proportion jusqu'à trente-cinq ans, auquel âge ils sont tous consommés en toutes les sciences *naturelles*, sans pouvoir distinguer quelque différence de capacité entre eux^g. Ayant ainsi achevé leur course, ils sont en attente d'être Lieutenants, c'est-à-dire de tenir la place de ceux qui veulent finir.

J'ay parlé de leur *constitution*^h au Chapitre V et, à vray dire, elle fait paroître une douceur mêlée de gravité qui *ne seroit pas commune en Europe*ⁱ. Ils sont^j d'une santé inviolable, sans connoître même ce que c'est que maladie. Je crois que la bonté de leur constitution provient de leur naissance et de l'excellente nourriture qu'ils prennent sans excès. *Nos maux ont des sources opposées*, à savoir *une conception de parents passionnés*^k, et une nourriture qui n'étant pas saine est souvent prise sans mesure. Nos parents nous communiquent ordinairement autant de défauts qu'ils en ont contractez par leur vie déréglée. *Si la gourmandise*

a) Var. 1692 : mes mœurs. — b) le cœur plein d'indignation. — c) Quoiqu'il en soit. — d) témoignages de bonté extraordinaires. — e) sur lequel ils montent. — f) à lire, et leur donne en même temps les premiers élémens des connoissances plus avancées. — g) soit par le génie ou le sçavoir. — h) humeur. — i) forme le tempérament des hommes les plus raisonnables, et les plus propres à la société. — j) forts, robustes, vigoureux et. — k) la corruption du sang dont nous sommes formez.

les remplit d'humeur, ils nous en donnent tant que nous devenons pleins de superfluité qu'il faut purger sous peine de périr. S'ils excèdent en chaleur, les ébullitions de sang s'ensuivent, avec mille ordures qui paroissent par nécessité sur nos corps^a. En un mot, ils nous font tels qu'ils sont parce qu'ils ne peuvent donner que ce qu'ils ont. Leur ardeur fait que nous sommes des chiens en concupiscence et leur bile nous enflamme de colère^b.

Les Australiens sont exempts de toutes ces passions parce que leurs parents n'en ayant point, ils ne leur en peuvent communiquer. Comme ils n'ont nul principe d'altération, ils vivent dans une espèce d'indifférence, sans autre mouvement que celui que la raison leur imprime¹.

Nous pourrions dire le même de la nourriture, car si les Européens sont assez misérables pour avoir souvent des viandes fort *défectueuses*^c, il arrive communément qu'ils en prennent deux et trois fois plus qu'il n'est requis pour *leur entretien*^d : d'où suivent les fièvres, les *catarrhes*, les foiblesses d'estomach et plusieurs pareilles infirmités inconnues aux Australiens. La grande solidité de leurs fruits et leur admirable tempérance de *n'en prendre qu'autant précisément que la nature en demande pour subsister*, les éloigne de tous nos maux. Bien loin de faire gloire de manger et d'être somptueux en festin, ils se cachent et ne mangent qu'en secret et comme à la dérobée. *Ils n'ont nulle heure réglée pour leur repas*^e (sic) parce qu'ils jugent que *c'est*^f une action trop animale, de laquelle un homme devrait s'abstenir s'il pouvoit. *De là provient qu'ils ont si peu de besoin des nécessités que nous appellons communes, qu'à peine rendent-ils quelques excréments en huit jours.*

Ils conviennent tous que cette vie n'est qu'une agitation, qu'un trouble et qu'un tourment². Ils sont persuadés que ce que nous appelons la mort est leur repos, et que le plus grand bien de la créature est *d'y retourner au plus tôt*³. Cette pensée fait qu'ils vivent non seulement avec indifférence pour la vie, mais même avec désir de mourir. Aussitôt qu'ils s'aperçoivent que je témoignoie quelque appréhension de la mort, ils se confirmoient dans la pensée que je ne pouvois être homme, parce que je manquois aux principes du vrai raisonnement. Mon vieillard m'en parla plusieurs fois, et voici à peu près les raisons qu'il m'en donna : « Nous sommes différents des bêtes, en ce que leurs connoissances ne pénétrant pas dans le fond des choses, *elles ne tirent leurs conséquences que de*

a) Var. 4692 : leur intempérance nous remplit d'une abondance d'humeurs superflus qui nous tuent, quelque robustes que nous soions, si nous ne nous purgeons très souvent. Ce sont les chaleurs excessives qu'ils allument dans leur sang par leurs débauches qui nous causent ces ébullitions et tous ces autres maux sales et dégoutants qui nous couvrent souvent tout le corps. — b) Leur bile nous donne des dispositions à la colère et leur lubricité augmente notre concupiscence. — c) malsaines. — d) se rassasier. — e) Ils dorment très peu. — f) le sommeil est. — g) d'arriver à ce terme qui met fin à toutes les peines.

1. « Rousseau ne nous dépendra pas autrement l'homme naturel, dans la première partie du *Discours de l'Inégalité* (Gilbert Chinard). — 2. « Tout cela (comme l'aspiration à se réunir le plus tôt possible à l'Être universel) est encore dans l'Écriture, voir le livre de Job. L'origine de ces idées est purement chrétienne (Lanson).

ce qui est apparent^a. De là suit qu'elles fuyent leur destruction comme le plus grand mal, et qu'elles se peinent pour leur conservation comme pour leur plus grand bien, ne considérant pas *que c'est une peine vaine et qu'étant une nécessité qu'elles périssent, le retard de périr n'est qu'un accroissement de leurs maux*^b. Il faut, pour raisonner à fond — continuait-il — que nous nous considérions dans un état de misère. *Premièrement parce que nos actions étant attachées à un corps pesant, plus nous agissons plus nous souffrons, et nous ne cessons de souffrir qu'en cessant d'agir*^c, tellement que, *parlant sincèrement*, désirer de vivre c'est souhaiter *de se peiner*^d, et demander la mort, c'est aspirer au repos et à l'exemption de souffrir^e. *Cela est d'autant plus vray qu'il est nécessaire que nous mourions, et que le délai ne sert qu'à nous causer de plus grands maux*. Cette pensée que nous n'avons rien de plus cher que nous-mêmes fait que, ne pouvant nous regarder que comme des *objets périssants*^f, nous languissons plutôt que de vivre, et avouons qu'il vaudroit mieux n'être point que d'être pour connoître que bientôt on ne sera plus. Les soins de se conserver sont inutiles puisqu'enfin il faut finir, et le retard ne sert qu'à l'augmentation de nos regrets. La veüe de nos *perfections*^g fait un autre tourment, puisqu'on ne les peut considérer que comme des biens passagers qui ont tant coûté pour être incontinent perdus. Enfin tout ce que nous considérons, au de dans et au dehors de nous, ne fait qu'*attirer nos peines et nos indignations*^h. »

Je dis qu'il me sembloit que ce raisonnement pouvoit trop, que pour lui donner toute sa force il faudroit que je fusse triste de ce que je connoisse quelque chose qui me surpasse. Ce qui *paroit d'autant plus blâmable*ⁱ que la bonté du jugement consiste à se pouvoir contenter de sa condition, et à éloigner les réflexions qui ne servent qu'à nous alliger, surtout si nous ne pouvons pas y apporter de remède.

« Il y a du solide en ta réponse — répartit-il — mais elle est foible en deux chefs : l'un de pouvoir suspendre son jugement, l'autre de se pouvoir aimer sans détester sa dissolution. Pouvoir le premier, c'est *avoir la veue bonne*, et pouvoir *pendant* être sans voir ce qui est sans cesse devant nos yeux. Pouvoir le second, c'est pouvoir *s'aimer*^j sans pouvoir hayr sa *destruction*^k.

« C'est une grande foiblesse de *pouvoir*^l vivre sans être frappé continuellement de sa destruction. Elle est plus grande de craindre ce qu'on sait qui arrivera infailliblement. Mais *elle est extrême*^m de chercher des préservatifs pour éviter ce qu'on connoît inévitable. Pouvoir être sans voir la mort, c'est pouvoir vivre sans se connoître. Parce que la mort est insé-

a) Var. 1692 : elles n'en jugent que par l'écorce et la couleur. — b) toutes les peines qu'elles se donnent pour l'empêcher deviennent à la fin vaines et inutiles. — c) quoiqu'elle (la vie) consiste dans l'union d'une âme spirituelle avec un corps matériel, dont les inclinations sont entièrement opposées l'une à l'autre. — d) d'essuyer la violence de ces oppositions. — e) dont chacune de ces deux parties jouit lorsqu'elles sont toutes deux dans leur centre. — f) composez dont la dissolution est certaine et infaillible. — g) plus rares talens et de nos connoissances les plus exquises nous. — h) contribué à nous rendre la vie odieuse et insupportable. — i) est pourtant faux puisque. — j) aimer l'être. — k) le néant. — l) croire qu'on puisse. — m) c'est une folie achevée.

parable de nous-même et que nous voir en toutes nos parties c'est ne voir rien que de mortel. Pouvoir craindre la mort c'est pouvoir accorder deux choses contradictoires, puis-que craindre suppose un doute de ce qui arrivera, et que nous savons que la mort arrive indubitablement. C'est encore pis de prendre des préservatifs pour la détourner puisque nous sommes assurez que cela est impossible. »

Je répliquay que nous pouvions avec justice craindre non la mort, mais ses approches, et que les préservatifs étoient utiles, au moins pour nous en éloigner pour un temps.

« Très bien — répartit-il — mais ne vois-tu pas qu'étant un faire le faut de mourir, le retard ne cause qu'une suite de peines, de chagrins, de regrets, d'ennuis, *et que ce n'est que se peiner pour augmenter sa misère.* »

J'ajoutay que ces raisons auroient beaucoup plus de poids parmy les Européens qu'en leurs quartiers, où ils ne savent ce que c'est que souffrir, au lieu que la vie des Européens est une vraye chaîne de misères.

« Quoy donc — dit-il — avez-vous d'autres infirmités que celles d'être mortels et de vous connoître mourants? »

Je l'assuray qu'on mouroit souvent plusieurs fois, auparavant que d'achever de mourir, et que la mort ne provenoit aux Européens qu'à force de maladies qui les abattoient et les faisoient enfin défailir. Cette réponse lui fut un mystère, *et il la prit à contre sens des combats des uns contre les autres dont nous avons parlé.* et comme je m'efforçois de lui faire comprendre nos gouttes, nos migraines, nos coliques, je vis qu'il n'entendoit pas ce que je voulois dire. Il fallut donc pour lui faire connoître ma proposition que je lui expliquasse en particulier quelques-unes des douleurs que nous souffrons et, comme il m'entendit, il ajouta : « Seroit-il bien possible qu'on pût aimer une telle vie? » Je répondis que non seulement on l'aimoit, mais encore qu'on n'omettoit rien pour la prolonger. D'où il prit un nouveau sujet de nous condamner ou d'insensibilité, ou d'extravagance *insupportable, parce qu'être^a assuré de mourir tout à fait, se voir mourir à force de souffrance, ne pouvoir étendre sa vie sans une continuelle langueur, et chercher de ne point achever promptement de mourir, sont des conduites qui ne peuvent être conceues d'un esprit capable de raison^b.*

« Nos sentiments sont bien éloignez de ce procédé — ajouta-t-il — aussitôt que nous sommes capables de nous connoître, comme nous sommes obligez de nous aimer, et que nous nous considérons les victimes nécessaires d'une cause supérieure qui *se plaît de^c nous détruire*, nous faisons un extrême mépris de notre vie et nous ne la regardons que comme un bien étranger que nous ne pouvons posséder qu'en fuyant. Le temps que nous *la conserverons^d* nous est à charge parce qu'il ne sert qu'à nous faire regretter un bien qu'on nous ôte plus facilement qu'on ne nous le donne. Enfin nous nous ennuyons de vivre, parce que nous n'osons nous

a) Var. 4692 : ne pouvant, disoit-il, comprendre qu'un homme raisonnable. — b) pût ne pas souhaiter la mort comme son plus grand bien. — c) peut à tous momens. — d) pendant lequel nous en jouissons.

attacher à nous-mêmes de toute la tendresse que nous pourrions avoir, *comme celui qui auroit une pièce charmante pour un temps seulement craindroit de luy donner son cœur, de peur de trop souffrir, étant contraint de la quitter.* »

Je dis que la Nature enseignoit^a que l'Être étoit préférable au Rien^b, et qu'il valoit mieux vivre, quand ce ne seroit que pour un jour, que de ne vivre pas. Mais il me répondit de la force que je vais expliquer :

« Il faut distinguer deux choses dans notre Être, l'une est l'existence générale qui ne périt point, l'autre est cette existence en particulier^c qui périt. La première est meilleure que sa privation, et c'est ce qu'on doit absolument entendre quand on dit que l'Être est préférable au Non-Être^d; la seconde est souvent pire que sa privation^e, surtout si c'est une^c connoissance qui ne tende qu'à nous rendre malheureux. »

Je répartis : « Que si l'Être en général étoit meilleur que le Non Être, il s'ensuivoit que l'Être en particulier valoit mieux que sa négation^f. » Mais il me satisfit en me proposant l'exemple même de l'état où j'avois été. « Dis-moy, de grâce — dit-il — quand tu te considérais seul, dans les lieux dont tu nous as parlé, environné de toute part de la mort, pouvois-tu croire alors que ta vie fût un bien, et l'estimois-tu plus que sa privation^g? N'est-il pas vray que tes connoissances ne servoient qu'à te rendre misérable, et que tu aurois préféré d'être insensible aux sentimens que tu avois de ta misère? Il ne sert donc de rien de vouloir s'opiniâtrer^h que connoître est un bien, puisque la connoissance qui m'afflige, non seulement ne n'est pas un bien, mais encore un mal que je dois éviterⁱ. C'est de ce principe que suit notre vraye misère en ce monde et le grand dégoût que nous avons d'y demeurer^j. Nous nous considérons ce que nous sommes et ce que nous devrions être; nous savons que nous sommes^k fort nobles, fort parfaits et^l dignes d'une éternité. Nous voyons que, nonobstant ces excellences^m, nous sommes obligés de dépendre de mille piècesⁿ qui sont beaucoup au-dessous de nous, et que nous sommes soumis à la liberté d'un Souverain qui ne nous a faits que pour nous changer, quand et comme il veut, et qui fait consister sa toute puissance à nous détruire, autant qu'à nous faire exceller. Voilà ce qui nous chagrine, ce qui nous cause de l'ennuy et qui fait que nous avons plus de penchant à n'être pas, qu'à être si élevez, pour nous voir autant et plus maltraitez que les plus chélives et les plus abjectes créatures. Nous nous considérons comme des personnes qu'on n'élève que pour les rendre plus malheureuses, en quoy on nous traite pis que des bêtes et il faut être plus insensible qu'elles pour n'en être pas persuadé^o.

a) Var. 1692 : à cela que la raison nous apprenoit. — b) néant. — c) ou cet Être individuel. — d) néant. — e) elle est accompagnée d'une. — f) privation. — g) le néant. — h) soutenir. — i) d'autant plus sensible que je le connois mieux. — j) le connoître. — k) des Êtres. — l) excellents, en un mot. — m) notre noblesse et notre excellence. — n) créatures. — o) Voilà ce qui est cause que nous ne nous regardons que comme des Êtres qu'on n'a élevez que pour les rendre plus malheureux, et ce qui fait que nous aimerions mieux n'être point du tout, que d'être tout ensemble et si excellens et si misérables.

1. Après la doctrine des stoïciens, voilà maintenant celle du nirvanâ (Lanson).

« Nos Ancêtres étoient tellement convaincus de cette vérité qu'ils cherchoient de mourir avec empressement. Et comme nos pays se désertoient, on trouva des raisons pour convaincre ceux qui restoient de s'épargner quelque temps. On leur remontra qu'il ne falloit pas rendre inutile une si belle et si grande terre; que nous faisons un ornement de cet Univers, et que nous devons *complaire au premier Souverain de toutes les façons*^a. Quelque temps après, pour remplacer *toutes les places vacantes, les particuliers*^b s'obligèrent de présenter jusqu'à trois enfants aux Hebs. Tout le pays étant repeuplé, *il y a enfin environ cent cinquante ans*, on restreignit l'obligation à ce qu'on n'accorderoit à personne la permission du grand repos qu'il n'eût présenté un *Lieutenant*^c. Que s'il manque de fils naturel, il est obligé d'en substituer un d'ailleurs. *Il n'est que vingt-neuf ans qu'on conclut dans une Assemblée du Hab*^d qu'on ne pourroit demander la permission de cesser [d'être] qu'on eût au moins cent ans, ou qu'on ne fit paroître quelque blessure qui affoiblit ou gâtât notablement le corps. »

Deux autres frères nous vinrent joindre, à mon grand regret, parce que ce Philosophe ne m'avoit jamais paru plus disposé à me *satisfaire qu'il l'étoit alors*^e.

Je fis plusieurs réflexions sur les discours qu'il n'avoit tenus, et j'y découvris des matières de très grande consolation. Je vis que si cette nation jouissoit des lumières que la foy nous enseigne, elle seroit d'autant plus heureuse qu'elle est misérable en étant privée. Sa tristesse de se voir obligée de cesser d'être se changeroit en une joye incroyable si elle étoit éclairée comme nous, que notre mort n'est pas pour nous détruire, mais plutôt nous exempter de mourir, et pour nous élever à une pleine et éternelle béatitude. Si le chagrin de périr bientôt l'oblige de souhaiter de n'être pas et même de n'avoir jamais été, l'assurance qu'elle auroit d'être toujours, et que son changement n'est que pour la rendre glorieuse, combleroit son bonheur.

Pour dire mon sentiment de ce procédé des Australiens au regard de la vie, je ne sais s'il faut l'attribuer plutôt à un dédain d'être pour vivre si peu, et au grand amour qu'ils se portent, qu'à une certaine force d'esprit qu'ils veulent faire paroître par tout. J'ay remarqué qu'ils ont tant d'ardeur pour être estimez de grand jugement, qu'ils ne se mettent en peine de d'exceller en ce point. De là vient qu'ils se piquent d'embrasser tout ce qu'on peut leur proposer de plus conforme à la raison. Comme ils ont peut être où que c'est le plus haut point d'un esprit généreux de mépriser cette vie, et de regarder la mort d'un courage inébranlable, ils ont reçu et embrassé cette opinion comme un principe.

Il n'est point d'assemblée au Hab, où des vingt et trente [personnes] ne demandent la liberté de retourner au repos; et il en est fort peu où on ne l'accorde à quelqu'un, quand les raisons qu'il donne sont approuvées.

a) Var. 1692 : endurer la vie quand ce ne seroit que pour complaire au Souverain Maître qui nous l'avoit donnée. — b) ceux qui avoient cherché leur repos dans une mort volontaire, tous ceux qui restoient. — c) homme au Heb. — d) mais on délibéra en même temps. — e) découvrir les mystères de toutes les choses sur lesquelles je lui demandois quelque éclaircissement.

La permission étant donnée, il présente son Lieutenant qui doit avoir au moins trente-cinq ans; la compagnie le reçoit avec joye, et on luy donne le nom du vieillard qui veut cesser de vivre. Cela étant fait, on luy représente les belles actions de celuy dont il occupe la place, et on dit qu'on est assuré qu'il n'est pas capable de dégénérer. Cette cérémonie étant achevée, le vieillard vient gayement à la table des fruits du repos, où il en mange jusqu'à huit d'un visage serein et riant. En ayant mangé quatre, son cœur se dilate *par dessus l'ordinaire*^a, et il commet plusieurs extravagances comme sont celles de sauter, de danser, et de dire toutes sortes de sottises, auxquelles les frères ne font point de réflexion parce qu'elles proviennent d'un esprit qui perd la raison. On luy en présente ensuite encore deux qui altèrent tout à fait son cerveau. Alors son Lieutenant avec un autre le conduisent au lieu qu'il s'est choisi *et ajusté* quelque temps auparavant^b, où étant, et luy ayant donné deux autres fruits, il s'endort entièrement. Puis ayant fermé proprement le lieu, ils s'en retournent, *témoignant qu'ils souhaitent avec ardeur de jouir de son bonheur*^c. Voilà comme^d vivent et comme meurent les Australiens.

CHAPITRE VIII

DES EXERCICES DES AUSTRALIENS

Les Australiens comptent leurs années depuis le premier point du solstice du Capricorne jusqu'à la révolution du même point, et ils en jugent exactement par l'ombre d'une pointe attachée contre une muraille et opposée directement au midy. Etant arrivée au point le plus bas qui est marqué en tous leurs *départemens*^e, ils reconnoissent l'année finie *et le commencement de la suivante*.

Depuis ce Solstice jusqu'à l'Equinoxe de Mars, ils comptent un Sueb ou un mois; depuis l'Equinoxe de Mars jusqu'au Solstice de l'Ecrevisse, un autre mois; depuis ce temps jusqu'à l'autre Equinoxe un troisième mois; et le quatrième s'étend jusques au Solstice du Capricorne. Ils n'ont conséquemment que quatre mois en l'année. Ils nomment Suem ce que nous appelons semaines, et ils en comptent autant que de lunaisons *et non plus; la semaine est passée quand une lunaison est finie*. Ils divisent les jours qu'ils nomment Suec en trois parties, *Sluec*^f, le jour commençant, *Suecz*^g, le jour avancé; *Spuec*^h le jour finissant. Ils ne font qu'un article de la nuit parce qu'ils la passent dans un profond sommeil à cause des fruits qu'ils mangent à cet effet. *Il n'est que les gardes des avennés qui veillent jusqu'à ce que d'autres frères viennent prendre leur place, ce*

a) Var. 1692 : sa rate s'épanouit. — b) pour sépulture. — c) conjurant le souverain Etre d'avancer les bienheureux moments auxquels ils doivent jouir du repos pareil à celui de leur frère. — d) naissent. — e) appartemens. — f) *Murc*. — g) *Dure*. — h) *Spurc*.

qu'ils font quand ils s'éveillent, et ils s'éveillent selon la quantité de fruits qu'ils ont mangés^a.

Ils commencent le Sluec à cinq heures du matin et il dure jusques à dix heures ; le Suecz suit qui dure jusques à trois heures du soir, après lequel est le Spuec qui finit à huit heures. *L'une^b* de ces parties est pour le Hab et les sciences, la seconde pour le travail, la troisième pour l'exercice public. Ils vont au Hab de cinq en cinq jours. L'ordre qu'ils observent est que le premier quartier vient y passer le Sluec, le second quartier le Suecz, le troisième le Spuec. Le second jour le quatrième quartier vient au Sluec, le cinquième au Suecz, le sixième au Spuec. Le troisième jour, le septième et puis le huitième, et neuvième, et ainsi des autres ; de sorte que le sixième jour le premier quartier recommence non au Sluec ou au matin, mais au Suecz. On voit ainsi sans cesse dans le Hab *au moins* quatre cens personnes sans compter celles des Hebs qui suivent leurs quartiers. Ils passent donc le tiers du jour au Hab sans prononcer une seule parole, éloignez d'un pas les uns des autres, et si attentifs à ce qu'ils pensent que rien n'est capable de les divertir. J'ay appris qu'ils faisoient les temps passez certains signes extérieurs accompagnez de grimaces, et de contorsions *de membres*, mais qu'on avoit trouvé à propos de les bannir entièrement parce qu'ils étoient indignes *de l'esprit de l'homme^c*. Les jours qu'ils ne vont pas au Hab, ils sont obligez de se trouver au Heb pour traiter des sciences, ce qu'ils font avec un si bel ordre^d que *j'étois ravy de voir la diligence qu'ils apportent pour employer le temps avec profit*. Ils proposent, les uns après les autres, leurs difficultez qu'ils appuyent de puissantes raisons. Ils répondent ensuite à toutes les instances qu'on leur oppose. La dispute étant finie, si on a proposé quelque chose d'important, on l'écrit dans le livre public et un chacun le remarque en particulier avec grand soin. S'il arrive que quelqu'un ait connu quelque chose qui luy déplaît, ou qu'il juge nécessaire *au bien commun^e*, il le propose aux frères, et on conclut ce qu'on juge de plus raisonnable, sans autre égard *qu'aux intérêts du pays^f*.

Ils occupent l'autre tiers du jour à leurs parterres qu'ils entivent avec une adresse *que nous ignorons^g* en Europe. Ils savent procurer une douceur si agréable à leurs fruits par de *certaines mixtions qu'ils mettent en la racine qu'elle passeroit pour un miracle en nos quartiers*. Il n'est chambre ou salle Royale aussi proprement ni autant richement préparée que leurs allées. *L'art y conduit la nature pour y représenter un grand nombre de si vifs portraits qu'ils surpassent les idées de nos meilleurs peintres*. Ce qui est au-dessus de toutes nos admirations c'est que tout y paroît d'abord semblable, mais plus on y arrête la veüe, plus on y trouve de diversité. Ce n'est, à vray dire, qu'une ressemblance de différence continuelle et, si une pièce est charmante, sa voisine est ravissante. Ce qui fait le souverain degré de la perfection imaginable c'est que ces

a) Var. 1692 : car ces fruits les assoupissent tellement que rien n'est capable de les réveiller tant leurs sens sont engourdis par la vertu de ces fruits. — b) La première. — c) d'un homme raisonnable. — d) et une méthode (si) merveilleusement claire et bien suivie. — e) à l'avantage de la patrie. — f) à autre chose qu'au bien public. — g) dont l'Art n'est point connu.

figures ne sont point momentanées ou de deux ou trois jours, comme on en voit quelquefois en Europe, mais elles durent les années entières et, bien loin de se flétrir après un long temps, elles deviennent plus vives, plus riches et avec des entrelassemens plus pressez et plus considérables.^a

Le dernier tiers du jour est pour trois sortes d'exercices fort divertissans. Le premier consiste à faire paroître ce qu'ils ont inventé de nouveau, ou à répéter ce qu'on a déjà fait auparavant. Mais c'est assez rarement qu'on le passe sans proposer quelque *rareté inouyë jusques alors*^b. Ceux qui l'ont trouvée obtiennent l'honneur d'être écrit avec leur invention dans le Livre des Curiosités publiques, ce qu'ils *présent comme on estime une très haute dignité parmi les Européens*^c. En trente-deux ans qu'il y a que je suis dans le pays, j'en ay remarqué plus de cinq mille qui passeroient pour des prodiges *entre nos meilleurs esprits*^d. *En voicy quelques-unes des plus récentes dont je me souviens.*

I. Un frère parut avec un morceau de bois fort dur en sa main, il donna le secret de l'amolir comme de la cire échauffée, et ensuite de le liquéfier; étant liquide et y ayant mêlé la pesanteur d'une once d'eau de mer, on vit qu'il se changea en trois heures en une tige chargée d'une belle fleur incarnate. Cette fleur étant pétrie et mélangée d'une espèce de vitriol, on en vit sortir un petit animal de la grosseur d'un chat, trois heures après.

II. Ayant un petit morceau de terre prise à liberté, l'arrosant, la salant d'un sel de vitriol, y mêlant deux cuillerez de jus du fruit du repos, la soufflant ensuite d'un certain biais, et l'exposant avec quelques couvertures de feuilles au Soleil, il en sort en deux heures un bel oiseau comme une mésange, mais j'ay remarqué qu'il ne vivoit pas longtemps.

III. Prenant un verre d'eau de mer, y mêlant six onces de terre ou environ, y versant demie cuillerée du fruit du repos, mettant le tout empaqueté de feuilles sous l'aisselle environ six heures, il en sort une espèce de petit chien merveilleux.

IV. Ayant recueilly demi-once de rosée, y mêlant du jus d'une fleur qu'ils ont d'un rouge fort haut, et l'ayant laissé cuire au Soleil un jour entier, le lendemain, au lever du même Soleil, il en sort une fleur incarnate sans pareille.

V. Ayant amassé une once de rosée, y ayant mêlé deux gouttes d'eau de mer, si on souffle dedans au Soleil avec un petit tuyau, il se forme une petite bouteille d'un Cristal inestimable.

VI. Une feuille d'un arbre telle qu'on roudra, lavée le matin du jus

a) Var. 1692 : certaines liqueurs dont ils arrosent leurs arbres, qu'on ne peut rien manger de plus délicieux. Leurs parterres sont émailléz de mille sortes de fleurs, les unes plus belles que les autres, et qui semblent se disputer l'avantage de l'éclat de la variété des couleurs, et des charmes de l'odeur. Leurs allées y sont d'une longueur à perte de vue et d'une propreté à laquelle on ne sauroit rien ajouter. Tout cela est entrecoupé de mille pièces d'eau toutes différentes qui forment des bassins, des canaux, des cascades et tout ce que l'Art peut inventer pour le plaisir des sens, si bien que ces jardins sont réellement tels que nous nous en figurons quelquefois en idée, lorsque nous laissons agir notre imagination au gré de nos desirs. — b) invention nouvelle. — c) estiment le plus grand honneur qu'on puisse recevoir parmi eux. — d) parmi nous.

du fruit de l'arbre du repos, devient ferme et beaucoup plus dure que notre fer; étant relavée de la même eau, elle blanchit et devient molle comme notre fin papier, c'est ce de quoy je me suis servy pour écrire ces lignes.

VII. Un fruit gros comme nos calebasses coupé par le milieu, et vuïd de son cœur, y mettant un verre d'eau marine, avec demi-once d'eau de vitriol, et quelques gouttes du fruit de l'arbre du repos, les parties étant rejointes et exposées au Soleil deux fois vingt-quatre heures, il en sort un animal de figure de nos lerrots, qui court et dresse les oreilles avec étonnement, mais il ne vit qu'environ trois heures parce qu'il n'est pas percé au fondement.

VIII. Une certaine huile tirée des feuilles des racines des parterres, mêlée avec de l'eau de mer, remuée par le mouvement d'une petite rouë, éclaire comme un gros flambeau, sans chaleur cependant, et l'on s'en sert communément pour les quartiers.

IX. Une perche ronde frottée d'une petite herbe égale à notre cerfeuille, empêche que l'eau découle à terre, ou plutôt l'eau s'y attache, comme le fer s'attache à l'aymant dans l'Europe.

X. Une rouë à quatre pointes et à quatre boulets qui s'étendent et se rétraignent fait un mouvement perpétuel. J'ay remarqué que cela provient d'un bois suspendu qui tire le boulet du côté droit et le chasse au gauche.

XI. Des feuilles cousûes ensemble, frottées deux fois du jus du fruit du repos, y mêlant quelques gouttes exprimées des feuilles du même arbre, font une toile plus brillante et plus polie que nos toiles d'or.

XII. S'étant frotté avec de l'eau de mer mêlée du jus des fruits des parterres, on devient rouge comme écarlate et, se frottant ensuite de la même eau, on est invisible durant deux heures.

Le livre de semblables merveilles est gros comme une vie des saints et il est presque plein.

Le second exercice est de manier deux sortes d'armes, dont les unes ont beaucoup de rapport à nos hallebardes, et les autres à nos tuyaux d'orgues. Ils manient celles-là avec une grande agilité, mais non pas cependant avec toute la dextérité que j'ay remarquée en Europe. Leurs hallebardes sont si grosses et si fortes qu'elles peuvent percer facilement six hommes ensemble. Ce sont des pièces de bois façonnées et trempées quelques heures dans une eau de mer mêlée du jus du fruit du repos^a qui les endureit et les rend en même temps plus légères.

J'appelle orgues, dix, douze et quinze^b tuyaux, qui ont certains ressorts au bout, lesquels étant lâchez poussent des balles avec tant d'impétuosité qu'elles percent les cinq et six hommes d'un coup. L'agilité dont ils les lâchent fait^c qu'il est presque impossible de se sauver^d, et on est plutôt frappé qu'on n'a pensé à plier ou à se contregarder. Ils jettent leurs hallebardes de trente et de quarante pas avec tant d'adresse qu'ils donnent les dix ou les quinze fois de suite dans un même trou^e. Mais leur

a) Var. 4692 : de quelques autres drogues. — b) ou douze. — c) l'action de ce rapport est si rapide et si prompte. — d) s'en garantir. — e) et de quinze coups ils n'en manqueront pas deux à frapper au blanc.

force est encore plus *considérable*^a puisqu'ils portent sans difficulté des six et sept quintaux, et qu'ils arrachent avec facilité des arbres que nous ne pourrions pas même remuer. Je me souviens d'en avoir vu un qui ayant percé de sa hallebarde quatre demi-hommes comme il nous appellent, les portoit sur l'une de ses épaules, suspendus à la même hallebarde, deux devant, deux derrière.

Le troisième exercice est de jeter avec la main *certain* boulets^b de trois ou quatre grosseurs. Ils jettent les uns en l'air, les autres contre des buts, et quelquefois l'un contre l'autre. Ceux qu'ils jettent en l'air *se suivent quatre, cinq et six, et s'entrechoquent* en un point marqué pour être bien tirez. Ceux qu'ils jettent contre un but doivent passer par un tron qui est au but, et ils réussissent jusqu'à *deux et trois*^c fois de suite.

Ce qui est plus remarquable dans ces exercices, c'est qu'ils les font d'un air gay, bien que grave et majestueux, sans désordre et sans altération quelconque. Les boulets qu'ils se jettent l'un contre l'autre sont pareils à nos paumes, si ce n'est qu'ils sont plus doux et moins dangereux. L'adresse de celui qui les jette est de frapper sa partie, qui doit esquiver les coups pour faire preuve de son agilité. Le divertissement de les voir est si grand qu'il n'est rien qu'on ne quitte pour jouir de cette satisfaction. Tantôt ils sautent en cabriolant pour donner lieu à la paume de passer, tantôt ils se contournent et courbent de tant de façons qu'il n'est *comédien en nos quartiers*^d qui approche de leur *gentillesse*^e. Quand l'adversaire lance les deux, les trois et les quatre paumes l'une sur l'autre qui assaillent la partie adverse, il n'est récréation qu'elle ne cause; elle se courbe à l'une, elle plie pour l'autre, elle reçoit et rejette la troisième et la quatrième de ses mains, et quelquefois des pieds, et tout cela se fait presque en même temps. Comme l'agresseur jette parfaitement droit, c'est une nécessité ou que tous les coups portent, ou que l'assailly fasse paroître une extrême adresse pour les éviter et les détourner. J'ay été estimé assez adroit, *et fort dispos* dans le Portugal, mais il est vray que je paroissois pesant entre les Australiens, et n'eût été que je *courrois ma pesanteur des deffauts que m'avoit causé*^f le grand nombre des playes que j'avois receües, j'aurois *passé et fait passer* ma nation pour lourde et *stupide*^g.

CHAPITRE IX

DE LA LANGUE AUSTRALIENNE ET DES ÉTUDES DE CE PAYS

Ils se servent des trois façons d'expliquer leurs pensées qui sont en usage en Europe, à savoir des signes, de la voix et *des lettres formées*^h. Les signes leur sont fort familiers, et j'ay remarqué qu'ils passent plusieurs heures ensemble sans se parler autrement *parce qu'ils sont fondez*

a) Var. 1692 : prodigieuse que leur adresse. — b) certaines bales. — c) dix et douze. — d) danseur de corde, ou voltigeur parmi nous. — e) agilité. — f) m'excusois sur. — g) grossière. — h) de l'écriture.

sur ce grand principe, « que c'est en vain qu'on se sert de plusieurs moyens pour agir, quand on peut agir avec peu. »

Ils ne parlent donc que lors qu'il est nécessaire de lier un discours et de faire une longue suite de propositions. Tous leurs mots sont monosyllabes, et leurs conjugaisons sont les mêmes pour la méthode. Par exemple ; *af*, signifie aimer ; leur présent est « *la* », « *pa* », « *ma* », j'aime, tu aimes, il aime ; « *lla* », « *ppa* », « *mma* », nous aimons, vous aimez, ils aiment. Ils n'ont qu'un prétérit que nous appelons parfait, « *lga* », « *pga* », « *mga* », j'ai aimé, tu as aimé, etc. ; « *llga* », « *ppga* », « *mmga* », nous avons aimé, etc. Le futur « *lda* », « *pda* », « *mda* », j'aimerai, etc. ; « *llda* », « *ppda* », « *mmda* », nous aimerons, etc. « Travailler » en langue Australienne c'est « *uf* », « *lu* », « *pu* », « *mu* », je travaille, tu travailles ; « *lgu* », « *pgu* », « *mgu* » ; j'ai travaillé, etc.

Ils n'ont aucune déclinaison, ny même aucun article, et très peu de noms. Ils expriment les choses qui n'ont aucune composition par une seule voyelle, et celles qui sont composées par les voyelles qui signifient les *simples principaux*^a dont elles sont composées. Ils ne reconnoissent que cinq corps simples, dont le premier et le plus noble est « le feu » qu'ils expriment par « *a* » ; le suivant est « l'air » signifié par « *e* » ; le troisième « le sel » expliqué par « *o* » ; le quatrième « l'eau » qu'ils appellent « *i* » ; le cinquième « la terre » qu'ils nomment « *u* ».

Pour faire les distinctions individuelles, ils appliquent des consonnes qu'ils^b ont en bien plus grand nombre que les Européens. Chaque consonne signifie une qualité qui convient aux choses signifiées par les voyelles : Ainsi *B*. marque clair ; *C*. chaud ; *D*. désagréable ; *F*. sec., etc. ; suivant ces explications, ils forment si parfaitement leurs noms qu'en les entendant on conçoit aussitôt l'explication et la définition de ce^c qu'ils nomment. Ils nomment les Etoiles « *Aeb* », mot qui explique leur composition de feu et d'air avec la clarté^d. Ils appellent le soleil « *Aab* » ; les oyseaux « *Oef* », marque de leur solidité, et de leur matière aérienne^e et sèche. L'homme « *Uel* »^f, qui signifie sa substance partie aérienne, partie terrestre, accompagnée d'humidité, et ainsi des autres. L'avantage de cette façon de parler est qu'on devient philosophe en apprenant les premiers éléments^g, et qu'on ne peut nommer aucune chose en ce pays qu'on n'explique sa nature en même temps, ce qui passeroit pour miraculeux auprès de ceux qui ne sont pas avertis du secret dont ils se servent à cet effet^h.

Si leur façon de parler est si admirable, celle d'écrire l'est encore davantage. Ils n'ont que des points pour expliquer leurs voyelles, et ces points ne se distinguent que par leur situation. Ils ont cinq places, la supérieure signifie l'*A*. la suivante l'*E*, etc., par exemple :

A.

E.

a) Var. 4692 : principaux d'entre les corps simples. — b) Tous leurs adjectifs et leurs épithètes se marquent par une seule consonne dont ils. — c) la nature de la chose. — d) fait entendre tout d'un coup les deux corps simples dont elles sont composées et qu'elles sont avec cela lumineuses. — e) piquante. — f) Uez. — g) mots qu'on prononce. — h) de leur alphabet et de la composition de leurs mots.

I.
O.
U.

et bien qu'il nous semble que la distinction en soit assez difficile, l'habitude qu'ils en ont la leur rend très *commune*^a. Ils ont trente-six consonnes dont vingt-quatre sont très remarquables, ce sont de petits traits qui environnent les points, et qui signifient par la place qu'ils occupent, par exemple : eb, air clair; oc, eau chaude; ix, eau froide; ul, terre humide; af, feu sec; es, air blanc^b... Il en est encore dix-huit ou dix-neuf, mais nous n'avons aucune consonne en l'Europe qui les puisse expliquer.

Tant plus on considérera cette façon d'écrire, tant plus on y trouvera de secrets à admirer : le B signifie clair; le C chaud; PX froid; L humide; F sec.; S blanc; N noir; T vert; D désagréable; P doux; Q plaisant; R amer; M souhaitable; G mauvais; Z haut; H bas; I consonne, rouge; A joint avec I, paisible. Aussitôt qu'ils prononcent un mot, ils connoissent la nature de ce qu'il signifie : comme dire une pomme douce et désirable, ils écrivent « *Ipm* », un fruit mauvais et désagréable *Ird*^c. *Je ne puis expliquer tous les autres secrets qu'ils comprennent et qu'ils expliquent dans leurs lettres*¹.

Les verbes sont encore plus mystérieux que les noms; par exemple, ils écrivent et prononcent af, pour aimer; a signifie le feu, et f signifie la sécheresse que cause l'amour. Ils disent la pour signifier J'aime, marque l'humidité actuelle qui se rencontre dans l'amour; pa tu aymes, signe de la douceur de l'aimant; Lla, nous aimons; la multiplication Ll signifiant le nombre des personnes. Oz, signifie parler; la lettre O marque le sel dont nos discours doivent être assaisonnez; z, signifie l'élevation et la compression des poumons qui sont requises pour former des paroles.

Quand on enseigne un enfant on luy explique la signification de tous les éléments, et quand il les joint ensemble, il apprend à même temps l'essence et la nature de toutes les choses qu'il profère. Ce qui est un avantage merveilleux tant pour les particuliers que pour le public, puisqu'aussitôt qu'ils savent lire, ce qui se fait régulièrement en trois ans, ils comprennent en même temps tout ce qui convient à tous les Êtres. Ils savent lire parfaitement en l'âge de dix ans, et ils connoissent tout ce qui est des subtilitez de leurs lettres en quatorze; ils savent toutes les difficultez de la Philosophie en l'âge de vingt ans, Depuis ce temps jusques à vingt-cinq ans ils s'appliquent à la contemplation des Astres, et ils donnent trois parties à cette Étude; la première est de la révolution des Astres qui comprend leurs années; la seconde de leur distinction; la troisième de leurs qualitez avec des raisonnemens qui sont tout autres que ceux que nous avons en Europe sur cette matière. Mais comme c'est un sujet purement philosophique, ce n'est ny le lieu ny le temps de le particulariser^d.

a) Var. 1692 : aisée. — b) et ainsi des autres. — c) Izd et ainsi du reste. — d) d'en parler plus en détail.

1. L'édition originale indique ici d'autres signes baroques correspondant aux lettres. Nous n'avons pu les reproduire; ils ont été d'ailleurs — pour le même motif — supprimés dans les éditions postérieures.

Ils s'occupent depuis vingt-cinq jusqu'à vingt-huit en la connoissance *des volumes* de leurs histoires. Mais comme je crois que c'est en ce point qu'ils font paroître de la foiblesse *et de l'extraragance*^a. Ils comptent près de douze mille révolutions de Solstices^b; ils enseignent que leur origine est du Haab ou d'une divinité, qui *en souffla trois en même temps qu'ils nomment par leurs noms*^c, d'où tous les autres sont venus^d. Ils ont de vieilles écorces qu'ils estiment de huit mille révolutions, *et on y distingue leurs annales*^e d'années en années avec plusieurs particularitez incroyables. Il faut un génie très particulier et très subtil pour pouvoir lire et expliquer les révolutions des cinq premiers mille, et jamais je n'y pus rien comprendre. Ce sont^e quarante-huit volumes d'une grosseur prodigieuse qu'ils conservent dans le Haab comme choses sacrées qu'on ne doit toucher qu'avec respect, et la seule raison qu'ils donnent pour autoriser la vérité de ce qu'ils contiennent, est que ce sont des hommes qui les ont écrits qu'il étoit incapables de tromper, ont conséquemment remarqué ce qui se passoit alors^f. Mais si ce qu'ils apportent étoit vray, les Etoiles seroient multipliées des deux tiers, le Soleil seroit grossy^g, et la Lune fort diminuée; la Mer auroit changé de place et mille choses pareilles qui sont hors de toute apparence.

Ils nous font commencer après cinq mille révolutions, et le commencement qu'ils nous donnent est tout à fait ridicule. Ils écrivent qu'un serpent d'une grosseur démesurée, Amphibie de nature, qu'ils nomment « Ams », se jeta sur un homme^h pendant son sommeil et, en ayant jouï sans lui faire aucun mal, cet hommeⁱ se réveillant sur la fin de l'action s'affligea tellement qu'il^j se précipita dans la mer. Le serpent, voyant ce désespoir, se jeta dans l'eau après luy, et ne cessa de le soutenir, de le soulever et de le porter jusques à une Isle voisine qui n'est plus maintenant, où étant, et lui ayant touché le cœur par ses caresses et par les marques d'amitié qu'il lui témoigna, il l'obligea de chercher à se nourrir^k. Quelques mois étant écoulés, le serpent sentant son fruit dans cet homme, redoubla ses services. En accouchant il fit deux enfants des deux sexes^l, ce qui obligea le serpent à des soins particuliers pour l'accouché, et à ne cesser d'aller et de venir pour trouver de quoy l'entretenir. Quand

a) Var. 1692 : d'esprit semblable à celle des autres peuples, tant pour l'antiquité jusqu'à laquelle ils font remonter leur origine, que pour les choses fabuleuses qu'ils racontent des premiers hommes dont ils disent être descendus. — b) depuis le commencement de leur République. — c) d'un seul soufle produisit trois hommes. — d) de leur histoire, et elle y est écrite en forme d'annales. — e) Le reste est compris dans. — f) mais tout ce qui y est rapporté a plus l'air de prodiges que d'Événemens Historiques, et est plutôt merveilleux que croiable. — g) de la moitié. — h) une femme. — i) cette femme. — j) de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle. — Dans ce qui suit, puisqu'il s'agit d'une femme au lieu d'un homme, il faut mettre partout *la* au lieu de *le*. — k) où (la femme) touchée de l'amitié de cet animal, et se repentant de son propre désespoir, elle résolut de se conserver la vie, et chercha dans ce lieu désert tout ce qui pouvoit lui servir d'alimens et de nourriture, le serpent de son côté lui apportoit tout ce qu'il trouvoit. — l) l'un mâle et l'autre femelle.

1. On voit que les Australiens suppriment Adam. C'est, dit Bayle, un système Prédamitique.

les fruits ordinaires lui manquoient, il prenoit des poissons, et quelque-fois de petits animaux, et les apportoit *et les faisoit manger* à ses petits. Ces deux enfants en croissant montroient plusieurs signes de malice et beaucoup de brutalité, ce qui causa tant de tristesse et de chagrin à *cet homme*^a, qu'il en devint inconsolable. Le serpent s'aperceut de ses ennuis et, pensant qu'il regrettoit son pays, après avoir fait son possible pour le consoler, sans rien avancer, il lui fit plusieurs signes pour lui faire entendre que, s'il vouloit retourner avec les siens, il l'assisteroit en son retour, comme il l'avoit aidé en sa venuë. *Cet homme*^b se jeta dans l'eau plutôt à dessein d'éprouver la volonté du serpent que pour autre considération. Mais le serpent se mit à la nage, se plaça sous son estomach, et le porta en peu d'heures en son pays; après quoy, il repassa pour joindre ses deux petits qui, étant devenus grands, s'accouplèrent et se multiplièrent beaucoup, ne vivant que de chasse et de pêche comme des bêtes carnassières. L'Isle étant trop peuplée pour les entretenir tous, ils trouvèrent le moyen de passer en d'autres pays et de les remplir de leurs productions, avec tous les désordres que nous expérimentons. Voilà l'origine qu'ils nous donnent.

Quand ils sont parvenus à l'âge de trente ans, ils peuvent raisonner sur toute sorte de matières, excepté sur celle du Haab *et des Habes*, c'est-à-dire de la Divinité *et de leurs Annales*. Quand ils ont environ trente-cinq ans, ils peuvent être Lieutenants dans les Hebs, et faire un corps de famille avec les autres frères *des appartements*^c. Après vingt-cinq ans ensuite, ils peuvent retourner au Heb pour y servir à l'instruction de la jeunesse, mais ils gardent ordinairement le rang de *l'antiquité*^d, à cet effet, si ce n'est que quelque vieillard le cède volontiers à un autre.

CHAPITRE X

DES ANIMAUX DE LA TERRE AUSTRALE

Il n'est personne, pour peu versé qu'il soit en la connoissance des pays, qui ne sache que les animaux y sont autant différents que les terres qui les portent. L'Angleterre n'a point de loups, *et elle commande à plusieurs Isles où les serpents ne peuvent vivre, et dont la terre transportée ailleurs les fait mourir*^e. Le bois des forêts d'Irlande ne souffre ny ver, ni araignée. Les Isles Orcades n'ont point de mouches, *et le Troudénus de Norwège ne sait ce que c'est que les vers*. La Candie ne porte aucun animal venimeux. Le venin même transporté aux Isles de la Trinité perd son activité et n'est plus mortel quand il y est.

C'est une chose assurée que les gros animaux ne sont pas toujours les plus incommodes. Les menuës vermines que les Australiens ne peuvent

a) Var. 1692 : la mère. — b) cette femme. — c) dans un appartement séparé. — d) l'ancienneté. — e) les serpents ne sçauroient vivre sur la Terre de l'Irlande, quelque part même qu'elle soit transportée.

comprendre^a, et qui n'ont rien de rare que la vie, font tant de désordres en plusieurs endroits de l'Europe, qu'elles causent souvent les stérilité, les maladies et les morts universelles^b, comme on peut le prouver par une infinité d'expériences. C'est pourquoy je dois mettre entre l'un des premiers bonheurs des Australiens qu'ils sont si universellement exempts de tous ces insectes, qu'ils rejettent comme contes faits à plaisir ce qu'on leur en raconte, parce qu'ils sont persuadez que la vie exige par nécessité des organes proportionnez et qui ayent une juste capacité. Toutes les bêtes sales, venimeuses, et nuisantes ne se trouvent pas dans toute l'étendue de leurs quartiers^c, et je me persuade facilement que la solidité des fruits qu'on y rencontre provient de l'exemption de ces excréments. C'est de là que les corps sont toujours vigoureux, frais, moins sujets à la pourriture, et qu'ils ne poussent point de ces exhalaisons puantes et insupportables que nous souffrons en Europe. Cette même raison fait qu'on se couche, et qu'on dort indifféremment sur la terre nuë sans aucune incommodité. et même avec santé et plaisir^d.

Ils ont gardé longtemps trois sortes d'animaux à quatre pieds, et ils en gardent encore en certains quartiers^e. Je pourrois comparer les moindres à nos singes, excepté que leur face n'est pas velüe; leurs yeux sont à fleur de tête, les oreilles assez longues, la bouche et le nez de forme humaine, les pattes plus longues avec cinq doigts dont ils tiennent et portent tout ce qu'ils veulent avec autant de facilité que les hommes. Ils sont fort actifs, et ils font paroître des tours de gentillesse qui ravissent en admiration^f. L'amitié qu'ils ont pour l'homme est telle qu'ils meurent de faim et d'ennui quand ils sont obligez d'en être éloignez. Etant en la présence de quelqu'un, ils ne se peuvent contenir sans luy donner quelque sujet de divertissement par leurs sauts, par leurs tours, leurs bondissemens et mille sortes de singeries. Il est assuré qu'ils vivent plus de la compagnie de l'homme que d'aucun autre aliment, aussi ne mangent-ils jamais qu'en leur présence. On les a bannis de plusieurs seizains à cause qu'ils étoient trop importuns, particulièrement dans le Hab. Comme on ne pouvoit les empêcher d'y aller, qu'on ne les retint enfermez, et qu'on ne les trouvât mourans au retour, aussi ne pouvoit-on les y laisser venir, et leur en permettre l'entrée sans s'exposer à une distraction continuelle et à la profanation de ce saint lieu.

Les animaux de la seconde sorte ont quelque conformité avec les pores médiocres, mais leurs poils sont doux comme de la soye et leurs museaux^g plus longs, on les nomme *Lums*^h. Ils ont certaine adresseⁱ de fouïr et de renverser la terre en lignes droites, avec autant et plus d'artifice que ne font nos meilleurs laboureurs avec leurs charrües, leurs bœufs et leurs chevaux. Ce qui surpasse toute commodité, c'est qu'ils n'ont besoin d'aucun conducteur pour commencer, continuer et finir leurs rayes. On les a cependant détruits dans la plupart des seizains, à cause des or-

a) Var. 1692 : concevoir. — b) la peste et d'autres maux aussi considérables. — c) en quelque endroit que ce soit. — d) C'est de là aussi en partie qu'ils ont un si grand nombre de fruits également délicieux et beaux. — e) endroits. — f) quantité de tours qui demandent autant d'adresse que d'agilité. — g) sont de la moitié. — h) Hums. — i) l'instinct.

dures qu'ils causent et parce qu'ils ne sont utiles que sept ou huit jours de l'année. Il faut les tenir enfermés le reste du temps ou souffrir des dégâts assez fâcheux *qu'ils font tant pour vivre que pour se divertir*.

La troisième sorte d'animaux a du rapport à nos dromadaires, si ce n'est que leur tête approche de celle des chevaux. L'échine de leur dos est enfoncée par tout, et les côtes qui s'élèvent au-dessus, font une façon de cœur dont la pointe est en bas, et on couche facilement deux hommes dans le creux du dessus. On les nomme « *Fuefs* »^a. *Ils portent des hommes de deux façons; la première est simple et sans façon, montant dessus sans selle et sans housse. Ils portent huit hommes sans difficulté qui pèsent au moins douze Européens^b. La seconde, qui est la plus commode, est avec une espèce de tour qui contient quatre hommes. La façon de conduire ces animaux est de les dresser avec une petite verge pour les avertir des détours qu'il faut prendre. On a conclu dans notre seizain de les détruire, tant parce que les oyseaux carnassiers les pourchassent avec avidité que parce qu'il faut employer beaucoup de temps à les entretenir, les loger et les conduire, ce qu'on juge indigne d'un homme qui ne doit être occupé qu'à des sujets dignes de sa nature.*

Outre ces animaux, on y voit quatre sortes d'oyseaux qui méritent nos réflexions; les premiers s'appellent « *Eÿs* » qui voltigent comme les poulles privées, et qui sont de leur grosseur, et leur couleux est d'un incarnat charmant. On commence à les bannir des seizains, parce qu'on n'en reçoit que de notables incommoditez dans les parterres.

Les seconds et les troisièmes sont semblables à nos tarins et à nos mésanges, mais ils sont un peu plus gros, et si privez qu'il les faut souvent chasser de dessus les personnes, et leur voix est si douce qu'on la préféreroit avec justice à nos concerts de musique. Ils voltigent avec les frères et les suivent par tout, ils entrent même dans le Hab, où ils causent une certaine douceur d'esprit par leur gazoüillement qu'ils appellent « *Paed* », c'est-à-dire divertissement de béatitude. Ils ne mangent jamais qu'avec les frères, et ils ne prennent aucun repos qu'ils ne soyent sur eux. Ils ont cette propriété de sentir de fort loin les oyseaux carnassiers, et de picquer les frères pour les avertir. En un mot, c'est l'une des plus agréables et des plus utiles récréations de ce peuple.

Les quatrièmes oyseaux sont de la grosseur de nos bœufs, d'une tête longue qui finit en pointe, avec un bec d'un grand pied *plus dur* et plus affilé que l'acier aiguisé. Ils ont de vrais yeux de bœuf, qui sortent de leur tête, deux grandes oreilles, des plumes rousses et blanches, un col aucunement délié, mais fort large, un corps long de douze pieds et large de quatre avec une queue de plumes grandes et recourbée un estomach sous leurs plumes à l'épreuve des coups et dur comme fer, des pattes plus menuës que grosses finissantes en cinq effroyables serres capables d'enlever facilement un poids de trois cens livres. Ces horribles bêtes se nomment « *Urgo* », et elles ne vivent que de proie *de la mer ou de la terre*. Elles font un certain temps une guerre si cruelle aux Australiens

a) Var. 1692 : Suefs. — b) et on s'en sert de même pour transporter les fardeaux les plus pesans, et les autres choses nécessaires dans le commerce de la vie.

qu'elles enlèvent quelquefois *les dix, les douze, et les quinze personnes*^a en un jour. Aussitôt qu'elles ont goûté de la chair humaine, leur avidité s'augmente pour en avoir, et il n'est ny stratagème, ny invention dont elles ne se servent à cet effet^b. Tantôt elles sont en embuscades, tantôt elles fondent de la moyenne région de l'air douze et quinze ensemble et, se jettant à la mercy des coups^c, c'est rarement qu'elles *quillent prise sans enlever quelqu'un*^d.

A bien considérer les Australiens, *ils n'ont que ces ennemis qui empêchent la perfection de leur béatitude naturelle*^e. Il est vray qu'ils ont fait et font encore tous les jours des choses inconcevables pour les détruire jusqu'à raser des Isles entières de trente et trente-cinq lieuës de circuit, avec des montagnes d'une lieuë de hauteur pour les chasser. Mais quoy qu'ils ayent fait et quoy qu'ils fassent, je ne vois aucune apparence d'en pouvoir venir à bout. Les Isles sont en si grande quantité en ces quartiers, à *trois, quatre, cinq, huit et dix lieuës, et plus avant encore*, avec des rochers si élevez qu'il est impossible de les ruiner toutes. *Quand même on pourroit ruiner celles-là, il en est d'autres plus éloignées, et c'est presque entreprendre d'applanir toute la terre, comme ils connoissent maintenant, que de vouloir ruiner tous les lieux que ces oyseaux peuvent habiter*. Mais nous parlerons plus amplement de ces animaux au chapitre suivant.

Outre tous les animaux dont j'ay parlé, les Australiens ont mille secrets pour en former de toutes les façons, mais comme ils ne mangent point, ils ne vivent que peu.

Je ne puis passer icy sous silence que bien loin de manger de la chair, ils ne peuvent même concevoir comme un homme en peut manger. Leurs raisons sont, premièrement : que cette viande ne peut compatir avec l'humanité, qui est éloignée de la cruauté; secondement : que la viande des animaux ayant beaucoup de rapport avec celle des hommes, celui qui peut manger de la chair de ceux-là, mangera sans difficulté de la chair de ceux-ci; troisièmement : ils croyent que la digestion en est trop dangereuse, et qu'on ne peut manger la chair d'un animal, sans se revêtir de ses inclinations; quatrièmement : ils sont persuadez que la chair d'une brute est tellement modifiée à cette brute qu'elle ne peut servir à la composition d'une autre qu'elle ne luy ressemble, et qu'on ne devienne brute à proportion qu'on s'unit de la chair de bête; cinquièmement : *Ce mot de bête*^f les rebutte tant qu'ils souffriroient plutôt de n'être pas que de communiquer de la sorte avec elle; sixièmement : *Ils ne savent pas ce que c'est qu'allumer du feu pour cuisiner*; septièmement : *Eusin l'antipathie est entière entre eux et la bête, et si un Australien avoit mangé de la chair d'une bête, il croiroit devenir bête.*

S'ils ont en horreur la chair des animaux terrestres, ils détestent celle des poissons. Il est vray qu'ils sont rares en ces quartiers parce que les oyseaux de proye dont je viens de parler^g leur font une grande guerre.

a) Var. 1692 : quatre ou cinq cens. — b) pour en attraper. — c) armes des Australiens. — d) ne manquent guères à enlever chacun le leur. — e) ces animaux sont leurs plus grands ennemis. — f) Qu'une bête. — g) s'en nourrissent et.

En trente-deux ans, je ne me souviens pas d'en avoir vu d'autres que certaines sortes d'anguilles de trois et quatre aunes de longueur, et certains petits pattus qui ne s'éloignent pas de nos porcs-espics d'un noir luisant comme ébène.

CHAPITRE XI

DES RARETEZ UTILES A L'EUROPE QUI SE TROUVENT DANS LE PAYS AUSTRAL

Ceux-là *sont aveugles et sans expérience*^a qui s'imaginent que l'Europe est un pays *plein* qui n'a aucun besoin de ses voisins. Les nouvelles commoditez que le commerce avec l'Asie et avec l'Amérique *a découvertes*^b depuis cent ans, sont des preuves certaines de cette erreur. Il n'est point de doute que, si elle pouvoit communiquer avec les Australiens, *elle ne fût tout autre qu'elle n'est maintenant*^c. *Je ne veux rien dire du naturel de ce peuple, et des vertus morales que tous les particuliers font paroître, ce qu'on doit considérer comme un trésor incomparable qui serviroit d'exemple et de modèle à ceux qui, après des trente et quarante ans de mortification, n'approchent pas de leurs perfections.* Je veux seulement faire mention de quatre avantages admirables qu'on en retireroit infailliblement.

Entre les animaux dont j'ay parlé, les Hums rendroient des services incroyables puisqu'ils exempteroient les hommes de ces peines *étranges*^d, qu'il faut avoir pour labourer la terre. Mais les Suefs donneroient encore plus de contentement. Ce sont des bêtes si douces qu'elles surpassent les bœufs les plus traitables, et elles sont d'un entretien si facile que deux livres d'herbe les nourrissent plus de trois jours. Il est plus, car elles demeurent *des jours entiers*^e sans manger, et *il n'est pas nécessaire de s'arrêter durant les dix ou douze heures de chemin pour les repaître quand on est en voyage.* *Cependant leurs pas sont grands et vites, et*^f *elles font les dix-huit ou vingt lieuës sans incommodité.* Le fruit que les marchands et les Seigneurs en retireroient *n'est pas explicable*^g; ils ne feroient pas la dixième partie de la dépense qu'ils sont obligez de faire *pour voyager, et pour le transport des marchandises.* Deux de ces animaux portent la charge d'un grand char tiré à six chevaux. Les Australiens, qui n'ont besoin d'aucun trafic, sont excusables d'en faire si peu d'état; mais les Européens devroient les rechercher à tout risque, à cause de l'avantage *incroyable* qu'ils en peuvent prétendre.

Mais ce qui passe tout ce que l'Europe a jamais connu de commode, c'est l'utilité des oyseaux carnassiers dont j'ay parlé. Ces animaux, qui sont fort cruels étant sauvages, s'appriivoisent facilement, et deviennent *si domestiques et si amis de l'homme, étant apprivoisez, que nos chiens ne le*

a) Var. 1692 : se trompent. — b) nous a apportées. — c) elle n'en retirât des avantages tout autrement considérables — d) extraordinaires. — e) un jour. — f) dans les voïages les plus difficiles. — g) est aisé à comprendre.

sont pas davantage. On en conservoit encore dans le seizain de *Burd*, quand j'arrivay dans la terre Australe, qui portoient un homme avec plus de facilité qu'un cheval d'Espagne. On monte sur le delfaut de leurs ailes, et les plumes de leur dos servent d'un coussin fort délicat^a. Il n'est que de leur attacher une petite ficelle au bec pour les conduire où et comme l'on veut, et on fait, sans se peiner, *les quinze et seize heures*^b d'une traite. Après s'être reposé environ deux heures pour les repaire de viandes, on en fait encore autant. Ainsi on avance en un jour, sans aucune incommodité, sans crainte et sans danger, *les trente et trente-cinq lieuës en ligne droite*^c sans se mettre en peine ny des ruisseaux, ny des rivières, ny des bois, ny des montagnes, ny d'aucune mauvaise rencontre. *En un mot, c'est une commodité sans pareille et un divertissement indicible.* Deux raisons ont obligé les Australiens à s'en défaire, qui n'ont aucun lieu en Europe; l'une est qu'ils sont d'une ardeur extrême pour la conjonction charnelle, ce qui causoit qu'un mâle portoit quelquefois celui qui le montoit dans une Isle où il sentoit quelque femelle, et l'Australien y étoit dévoré par les oyseaux sauvages. L'autre est qu'ils se persuadèrent que les privez attiroient les carnassiers sur leur terre, d'où suivoient les grands désordres qu'ils étoient obligez de souffrir. Ces considérations n'auroient aucun effet dans les pays septentrionaux parce qu'il n'y auroit que des oyseaux privez, *desquels on ne recevoit que des services. Il est vray qu'ils sont carnassiers, mais ils ne sont anthropophages que parce qu'on leur donne des appas et des allèchements pour l'être, comme je dois l'expliquer*^d.

Voilà ce que j'ay remarqué de plus considérable touchant les animaux de la terre Australe. Pour les fruits qu'elle porte, ils surpassent tout ce qu'on peut s'imaginer de beau et de délicat, *et les tables des Princes et des Rois seroient enrichies de leurs services.* Outre leur beauté et leur délicatesse, le fruit du repos a des propriétés que nous estimerions miraculeuses; le dormir nourrissant qu'il provoque tel qu'on veut, sans aucune incommodité, et toutes les playes que son jus guérit en très peu de temps, m'obligent de croire qu'il n'est aucun mal en Europe duquel il ne seroit le remède très assuré. J'ay seu que ce fut l'unique moyen dont on se servit pour panser mes playes à mon arrivée et, ayant receu ensuite en plusieurs combats quantité de coups, soit par ouverture, soit en contusion et en fracassement, j'ay toujours été parfaitement rétably en trois jours. Ce qu'étant ainsi on abrégeroit ce nombre sans nombre de drogues et de remèdes, *on seroit soulagé sans frais, et on vivroit sans danger de ces longues infirmités qui tuent la plupart du monde en nos quartiers*^e.

J'étois sujet à plusieurs foiblesses pendant mon séjour dans le Portugal, et les effroyables secousses que j'avois souffertes sur la mer devoient m'affoiblir beaucoup. Cependant depuis que je suis en ce pays, et que je vis des fruits qui y servent de nourriture, je dois dire je n'ay senty nulle infirmité corporelle telle qu'elle soit, et bien *que mes deffauts m'ayent causé des traverses très considérables, et que l'éloignement de*

a) Var. 1692 : commode. — b) quarante à cinquante lieuës tout. — c) cent lieuës. — d) et où il n'y en auroit point de sauvages. — e) qui coûtent si cher en Europe, et qui tuent la plupart des malades à qui on les donne.

mon pays joint à des coutumes toutes extraordinaires, que je suis obligé de pratiquer, me donnent plusieurs ennuis; aussitost que je mange un fruit du repos, mes ressentiments s'adouissent, mon cœur devient gay, et je me trouve d'une humeur qui me rend très content. C'est ce qu'on estimeroit à poids d'or dans les pays septentrionaux où les tristesses en tuent la plupart, et où les chagrins causent des langueurs qui sont pires que la mort.

Mais que peut-on s'imaginer de plus souhaitable que de vivre splendidement et très délicatement, sans dépense, sans nécessité ny de cuisine ny de cuisinier, ny de tous les attirails qui s'en suivent? Que peut-on penser de plus délicieux que de jouïr d'un boire cordial, plus nourrissant et plus roboratif que toutes les boissons naturelles et artificielles de l'Europe, sans peine, sans travail et en se divertissant? Quel repos d'esprit pour les âmes Religieuses de pouvoir vivre quasi sans manger et sans boire, je veux dire sans être obligées de perdre et temps et argent à mille sortes d'appêts, puis qu'on n'auroit besoin que de trois ou quatre morceaux d'un fruit plus doux et plus appétissant que nos viandes les plus substantielles et les mieux assaisonnées, et de boire d'une espèce de nectar naturel dont on ignore la délicatesse en nos pays, sans autre soin que de le recevoir de la nature, après quelque médiocre culture^a.

Davantage comme les Européens sont extrêmement curieux de nouveautés, ils pourroient, avec le jus du fruit du repos et quelques cuillerées d'eau salée diversement mélangée, faire quasi toutes sortes d'inventions utiles, nécessaires et admirables. On peut faire quelle couleur on veut; on peut changer ce qui est mol en des matières plus dures que l'acier sans besoin de fonte, ny de coup de marteau. On peut rendre ce qui est dur, traitable et maniable comme de la cire fondue. Enfin jamais magicien ny joueur de passe-passe n'est approché et n'approchera des gentilleses et des curiositez qui suivent de ce mélange, et il se fait avec tant de facilité qu'il n'est personne, pour peu expérimentée qu'elle soit, qui ne puisse présenter des effets que nous jugerions miraculeux.

J'ay admiré cent fois comme la nature donne en se jouant et même avec profusion en ce pays, ce dont elle est avaricieuse en nos quartiers. Tout ce que nous estimons rare, charmant et ravissant, y est si commun qu'on n'y voit rien de moindre considération. Enfin ce que les Européens ne peuvent avoir sans de très longs et de très pénibles travaux ne coûte qu'une production momentanée en ce pays. Je ne puis passer sous silence cette abondance de fin crystal qui s'y rencontre, qu'ils savent tailler et poser l'un sur l'autre, avec tant de propreté et tant d'artifice qu'on a peine d'en connoître la séparation; et qui est si transparent qu'on n'en sauroit distinguer les pores, si les riches figures de diverses couleurs que la nature y a entrelassées ne les faisoient connoître. J'ay pris pour une marque infailible que ce pays a été aplany qu'on voit, dans le seizain de Huff, un Hab qui^b est assurément d'une seule pierre^c, ce qui n'a

a) Var. 1592: qui coule par ruisseaux en ce païs, où chacun peut s'en rassasier sans être obligé ni à labourer la terre, ni à cultiver les arbres. — b) Mais ce qui passe, à mon sens, tout ce qu'on peut voir de plus prodigieux au monde, c'est un Hab qui se void dans le seizain de Huf, lequel. — c) de Cristal.

pû être qu'à force de picquer et de tailler dans un roc de cette nature. *C'est une pièce si riche et si prodigieuse qu'elle n'est pas concevable.* Ce miraculeux ouvrage surpasse les ordinaires en hauteur et en largeur. Il est en haut de *quinze cents^a* pieds et large de *deux mille^b* ; les figures dont le crystal est entremêlé sont plus *rares qu'à l'ordinaire^c*, et on voit bien qu'elles sont de toutes leurs longueurs sans aucune *coupure^d*. On m'a assuré qu'on avoit déjà proposé plusieurs fois dans les assemblées s'il ne valoit pas mieux le détruire que de le conserver, premièrement : Parce qu'il cause de la curiosité ; secondement : Parce qu'il est occasion de distraction^e ; troisièmement : *Parce que c'est une particularité ; mais je ne sçay quelle conclusion on a prise. Les Chrétiens Européens qui recherchent avec tant de soin l'enrichissement et la décoration de leurs Eglises, trouveroient là tout ce qu'ils peuvent souhaiter pour faire éclater et admirer leurs saints lieux.*

La grande difficulté est de trouver le moyen de pouvoir communiquer^f avec ces peuples et, après y avoir fait toutes les réflexions possibles, j'y vois des peines insurmontables. Comme ils ne souhaitent rien^g, il n'est aucune apparence qu'on les puisse attirer par l'amorce du gain, de la récompense ou du plaisir. D'ailleurs l'aversion *inexplicable^h* qu'ils *conservent et qu'ils cultivent pour notre nationⁱ* est cause qu'ils *ne nous peuvent voir sans horreur. Nous n'avons pas plus de haine contre les loups et contre les serpents qu'ils en ont contre nous, et ils ne peuvent oüïr parler de notre nature^j*, sans témoigner la passion qu'ils ont de nous détruire. Tout ce que nous portons aux terres qu'on appelle *neuves^k*, qui nous en a procuré l'entrée et l'accès favorable auprès des habitants, leur paroît des *sottises, des jeux^l* d'enfant, et indignes de l'estime d'un homme. Ils regardent toutes nos étoffes comme nous considérons nos toiles d'araignées ; ils ne savent ce que signifient les mots d'or et d'argent. En un mot, tout ce que nous croyons précieux passe en leur jugement pour ridicule et pour recherche de bêtes. *Mais ce qui rebute toutes les recherches que je puis faire, pour assurer le moyen de communiquer avec eux, c'est le grand avantage qu'ils ont de la mer. Elle^m* est si peu profonde en ces pays, qu'elle ne peut soutenir un vaisseau à deux ou trois lieues de leurs bords *ny même une chaloupe à cinq ou six cents pas*, exceptez les détours particuliers qu'on ne peut connoître, sans une longue expérience. Davantage ils ont des gardes si exacts sur les rivages qu'il est impossible de les surprendre, ny même de les attaquer, avec espérance de succès, comme on verra dans la suite.

a) Var. 1692 : deux cents. — b) cent cinquante. — c) grandes que les autres. — d) pièce rapportée. — e) à ceux qui s'y assemblent ; cependant il subsiste encore et j'ai peine à croire qu'on puisse se résoudre à détruire une pièce si riche et si rare. — f) et avoir commerce. — g) et qu'ils n'ont besoin de rien. — h) étrange. — i) ont pour nous. — j) nous. — k) nouvellement découvertes et ce. — l) bagatelles et des jouets. — m) il ne nous resteroit plus que la voie des armes pour nous faire une entrée chez eux par la force ouverte ; mais ils ont en cela un avantage sur nous qui rendroit tous nos efforts inutiles, car la Mer.

CHAPITRE XII

DES GUERRES ORDINAIRES DES AUSTRALIENS

C'est un ordre *inviolable*^a en ce monde que l'homme ne peut avoir un bien sans peine ny le conserver sans difficulté. *Les Australiens qui seroient heureux dans leurs possessions remplies de tous les avantages dont la nature est capable, ne manquent pas d'ennemis qui les exècent, ny de guerres pour se deffendre. Les plus ordinaires sont, premièrement : Contre les Fondins ; secondement : Contre les monstres marins ; troisièmement : Contre les oyseaux sauvages et carnassiers. La première et la seconde les oblige de conserver*^b plusieurs mille hommes continuellement en garde *aux pieds des monts de Juads*^c et beaucoup plus sur les côtes de la mer, à savoir vingt mille en soixante lieues de pays. La troisième les contraint de ne pas s'éloigner en certains temps les uns des autres, et d'être en des précautions très grandes et fort incommodes.

Le choix qu'on fait pour l'envoy des gardes ne souffre aucune difficulté. Il est si bien ordonné de tout temps, tant pour aller que pour séjourner et pour l'entretien, que tout se fait sans qu'on en parle en façon quelconque. On tire environ six millions de personnes de tout le pays pour la garde de toutes les avenues, et ils sont tellement disposez qu'il peut y avoir environ trois cent trente hommes en l'espace de chaque lieuë et plus de cent mille en trois cents lieuës.

Ceux qui remarquent quelque approche de l'ennemy élèvent un signe qui éclatte comme une flamme brillante, et qui, à même temps, fait un bruit comme d'une cheute d'eau impétueuse^d qui s'entend facilement de deux lieuës. Aussitost les autres, à droite et à gauche, dressent le même signal, et toute la côte en vingt-quatre heures est avertie. La moitié des gardes courent vers le lieu de l'alarme avec cette promptitude qu'en six heures *des trois et quatre*^e mille sont sur la place. Quand on connoît qu'on est assez de monde pour s'opposer et pour ruiner l'ennemy, on ôte le premier signal et, à même temps, tous les autres cessent, et les renforts ne s'augmentent plus.

Ce qui surpasse tous les sujets d'admiration, c'est de voir que sans aucun *conducteur*^f, sans avertissement, et même sans se parler, ils savent se poster avec tant *d'exactitude et d'adresse que jamais soldat pour bien commandé et conduit qu'il soit, n'a été plus ponctuel ny mieux dressé qu'ils le sont*^g. *Ceux qui sont les premiers avancent faisant face, selon*

a) Var. 1692 : constant. — b) ainsi on ne doit pas être surpris que les Australiens soient obligez quelquefois à soutenir de grandes guerres pour défendre un país dont leurs voisins connoissant les avantages font tous leurs efforts pour y pénétrer. Les plus redoutables de ces voisins sont les Fondins, peuple fier et belliqueux qui est toujours prêt à faire irruption du côté qu'on les attend le moins. Ce qui oblige les Australiens à avoir. — c) sur les montagnes. — d) Le premier des Gardes qui s'aperçoit des approches de l'Ennemi fait aussitôt le signal dont on est convenu. Ce signal consiste à jeter une espèce de fusée volante qui s'élève fort haut et dont le bruit. — e) trente et quarante. — f) chefs. — g) d'ordre et de discipline qu'on diroit que ce

le besoin qu'ils connoissent. Un chacun a la raison pour guide, à laquelle ils s'unissent tous, avec un tel soin qu'on diroit, ou qu'ils ne font qu'un même, ou qu'ils sont autant d'admirables conducteurs qui n'ont qu'un même dessein, et un même moyen pour l'exécution.

J'ay assisté à deux irruptions que les Fondins ont fait dans le pays, la première fut environ dix-sept ans après mon arrivée, et l'autre se fit l'année passée. Les Fondins s'étoient amassez environ cent mille pour frayer un passage duquel on ne s'étoit point douté. Ils s'étoient postez plus de trente mille en un endroit, *d'où il n'y avoit qu'à descendre cinquante pas pour être dans le pays*^a. Ils défiloient en faveur de la nuit, et n'eût été le bruit de quelques inconsiderez, ils seroient *entrez plus de dix mille*^b devant que le signal eût été posé. Comme on vid un danger extraordinaire, ou doubla le signal, marque infailible que tous les seizains doivent courir.

Au commencement les Fondins qui entroient en foule, ne trouvèrent que trois cents Australiens qui faisoient ferme avec tant de vigueur qu'ils arrêtrèrent l'entrée. Mais comme ceux qui étoient déjà dans le pays les environnèrent, il n'en resta pas un. Cependant comme ils virent leur vie très chèrement et qu'ils combattirent plus de deux heures, les deux seizains voisins eurent le temps de s'approcher, de sorte que pendant que ceux-cy succomboient, un autre gros se forma d'environ quinze cents personnes. Les Fondins, ayant passé sur le ventre aux premiers, se jettèrent plus de soixante mille dans le pays, criant « ham, ham », victoire, victoire. Les quinze cents s'opposèrent comme un rocher quarré faisant front de toute part. Mais les Fondins les environnèrent facilement et en firent une grande boucherie.

Le jour commença, et une partie des Fondins s'étant opiniâtré au combat contre les quinze cents firent un grand feu de tous les côtez, ou pour les brûler, ou, du moins, pour les empêcher de fuir. *Les Australiens*^c formèrent environ vingt-cinq mille hommes entre lesquels j'étois et, ayant fait trois corps, le plus petit, qui étoit de cinq à six mille, tâcha de gagner le passage par où les Fondins étoient entrez. Les Fondins très bien avertis de leur procédé, avoient laissé vingt mille hommes *en embuscade* sur les avenues pour les deffendre, et ils donnèrent si rudement contre les Australiens pendant cinq heures entières qu'ils les auroient tous deffaits, sans un renfort de trois mille qui survint et soutint le combat cinq autres heures, avec un carnage^d de part et d'autre *qu'on ne sauroit expliquer*. Les deux autres corps combattoient avec la même vigueur et occupoient entièrement les Fondins. La boucherie fut si grande que le lieu du combat faisoit un mortier du sang des corps morts, où on enfonçoit jusqu'aux genoux. Les Fondins commençoient à se lasser lorsqu'un autre secours de vingt mille Australiens arriva qui, ayant percé les Fondins sans grande difficulté, vint à nous *pour nous donner de la nourriture*. *Cela fait*^e, on détacha dix mille hommes pour aller secourir les frères du passage

sont autant d'admirables capitaines qui n'ont tous qu'un même dessein, et un même moyen pour l'exécuter. — a) Var. 1692 : moins bien gardé. — b) tous entrez. — c) mais le reste des Australiens qui accouroient de toutes parts. — d) horrible. — e) Comme nous nous trouvions de beaucoup supérieurs à nos ennemis.

qui souffroient beaucoup parce que les Fondins *les assommoient de leurs embuscades sans pouvoir se deffendre. On redoubla le combat contre ceux qui étoient dans le pays, mais comme ils étoient fort fatiguez*^a, ils quittèrent bientôt la place, et se disposèrent à fuir. Comme ils trouvèrent les chemins fermés et qu'ils virent que la perte leur étoit inévitable, ils retournèrent contre les Australiens qui les poursuivoient en queue, et se deffendant en désespérés, ils *fendirent plus de vingt mille Australiens*^b qui se lassoient de les tuer.

Ayant gagné la liberté de fuir dans le pays, ils se dispersèrent qui çà, qui là. Le combat dura jusqu'au milieu de la nuit suivante que les Australiens ne cessèrent d'accourir de toute part au secours, et comme ils rencontroient les Fondins fuyards, ils n'en laissoient échapper aucun. On courut promptement au passage où les Fondins se deffendoient encore avec beaucoup de vigueur. Mais, voyant ce grand secours, ils lâchèrent pied et tâchèrent de se retirer. Le combat étant finy, les Australiens qui avoient combattu, *ayant mis bas les signes*, se rafraîchirent et se reposèrent pendant que les nouveaux venus cherchèrent tous les frères qui étoient morts dans cette défaite. On trouva plus de dix-neuf mille Australiens tuez sur la place, et les blesez faisoient nombre de douze mille, du nombre desquels je dois me mettre puisque j'y eus un bras cassé et une cuisse percée. Un chacun reconnut ses morts *et des combattants des deux seizains plus proches du combat, il n'en resta que vingt-sept*. On mit les ordres nécessaires pour transporter tous les tuez dans leurs départements, et pour amasser tous les corps des Fondins au lieu de leur irruption. On en compta près de quatre-vingt et dix mille qu'on mit les uns sur les autres, *presque l'espace d'une lieuë et demie de chemin*.

Voilà le premier combat des Australiens contre les Fondins que je décris comme témoin oculaire et comme combattant; je n'y remarquay nulle régularité de notre côté que de tenir ferme et d'être inébranlables jusqu'à la mort. *Ceux qui font haye, s'occupent à parer les coups qu'on décharge, et les autres de derrière en déchargent contre les assailants avec tant de vitesse et tant d'impétuosité que cinquante Australiens sont capables d'embarrasser dix mille hommes*. Ils ont tous dans le combat une espèce de petite cuirasse légère et *délicate*^c comme notre papier, mais si dure et si difficile à pénétrer qu'il faut un coup extraordinaire pour la percer. Pour leur nourriture, elle se tire pour un chacun en particulier de l'appartement d'où il est, *avec une adresse d'autant plus grande qu'on s'en aperçoit moins*. Les frères la portent en leur Hab le matin; les frères du Hab voisin la transportent dans le leur, et ainsi des autres jusqu'à l'endroit où sont les gardes auxquels les fruits sont destinés. *S'il arrive que la distance des lieux cause quelque altération aux fruits, on les change dans un Hab, et on en met des frais*.

Le second combat arriva seize ans après celui-cy. Les Fondins s'étoient emparez d'une Isle fort considérable à dix lieuës du seizain de Puls. Elle

a) Var. 1692 : jettoient sur eux de grosses pierres du haut des montagnes où ils étoient en embuscade. De notre côté, nous qui avions des troupes toutes fraîches, nous recommençâmes comme un nouveau combat contre des gens presque abatus de fatigue. — b) s'ouvrirent un passage au travers de nos soldats. — c) mince.

avoit *neuf heures*^a de largeur, et comme c'étoit une très bonne terre, ils s'y étoient fortifiés et multipliez. La douceur de l'air, jointe à l'abondance, y attiroit tous les jours de nouvelles colonies. Ils avoient même trouvé le secret de faire des courses dans le continent des Australiens.

Comme on fut résolu de les chasser de là, *on ne trouva pas à propos de mettre aucun signal*. On en écrivit seulement aux cinq cents seizains voisins qui détachèrent chacun quatre cents personnes, et ainsi on eut une armée de deux cent mille hommes. On fit aussitôt une espèce de plateforme qui contenoit trois cents hommes de front et quatre cents de côté, et ainsi elle portoit *six vingt mille*^b hommes rangez en bataille *qui marchèrent dans l'eau, autant de temps que la plateforme ne les put porter*^c. De plus ils équipèrent six cents petits vaisseaux pour contenir chacun cent hommes, *avec toutes les provisions nécessaires pour vivre huit jours*, et quatre cents autres vaisseaux *qui portoient les vivres de l'armée de la plateforme, et deux cents autres qui alloient et venoient selon les diverses nécessitez de toute l'armée*^d. *Davantage il y avoit trois machines conduites par deux cents vaisseaux des six cents susdits. La première contenoit une espèce d'orgue de mille tuyaux pour tirer mille coups différents tout de suite. La seconde étoit toute d'échelles artificielles, et la troisième étoit de plusieurs rouës artificielles*^e qui pousoient certaines pointes dans les murailles où, étant, elle s'élargissoient en crochet^f et puis en tournant les rouës, elles tiroient les murs et les renversoient. J'étois placé sur la plateforme quand tout ce prodigieux attirail commença à marcher contre les Fondins qui se préparoient depuis trois mois à se défendre très courageusement. *C'étoit la première fois, de toute mémoire, que les Australiens attaquoient les Fondins, qui ne les croyoient pas capables de sortir de leurs terres, ny même de se deffendre hors de leur pays*. Ils étoient garnis de toute sorte de provisions; *ils s'étoient remparez tout à l'entour de l'isle de bons fossez et d'une double muraille*. Enfin ils faisoient plus de trois cent mille combattants *sans les femmes et les filles qui doubloient le nombre*, et tous étoient résolus ou de vaincre ou de mourir. Les Australiens, étant arrivez à la *portée des machines*^g des Fondins, s'arrêtèrent *assez long-temps* pour délibérer de quelle façon on les pourroit forcer. Après une sérieuse délibération, la conclusion fut qu'on déchargeroit la nuit vingt mille hommes de la plateforme dans les petits vaisseaux pour environner l'Isle et provoquer les Fondins, pendant que dix mille se jetteroient à la nage avec les instruments nécessaires pour *creuser*^h les murailles. Cela fut exécuté d'une diligence extrême, sans que les Fondins eussent le temps *d'y apporter aucun remède, ny même de le connoître*ⁱ. Les dix mille s'attachèrent *sans délai* à la première muraille, et, l'ayant percée, deux mille passèrent le fossé à la nage et s'attachèrent au second mur. Comme il commençoit à être troué, les sentinelles ouïrent le bruit, et *firent tout ce qui étoit possible en cette rencontre*.

a) Var. 1692 : dix-huit lieues de longueur et quatorze. — b) douze mille. — c) qu'on fit avancer de cette sorte vers l'Isle. — d) qu'on chargea de vivres et de munitions. — e) Entre toutes les machines de guerre que j'y vis, j'en remarquai une bien particulière; elle consistoit en plusieurs échelles. — f) par le moyen d'un ressort. — g) vue de l'Isle. — h) renverser. — i) se reconnoître.

Mais comme la nuit étoit des plus obscures et que les Australiens nageoient entre deux eaux avec autant de facilité que nous marchons, ils disparurent sans perte.

Ils étoient entrés plus de vingt-cinq mille dans les fossez et ils firent un silence extrême pendant que les Fondins bouchèrent les deux trous. D'ailleurs les Australiens pressoient terriblement par dix ou douze endroits, plusieurs montoient même sur les murailles et s'alloient sacrifier à la mercy des Fondins, qui connurent enfin, mais trop tard, que leurs ennemis étoient autant et plus puissants dans les attaques que dans la deffense. Les Australiens qui étoient dans les fossez, ayant respiré quelque temps, commencèrent à monter les secondes murailles, et cinq cents s'étant jettez de l'autre côté s'allièrent pour tenir ferme et^a soutenir les autres qui montoient avec tant d'ardeur, qu'en une heure vingt mille les joignirent malgré tous les efforts des Fondins. Le Roy étant averty que c'étoit tout de bon que les Australiens entroient dans l'isle prit soixante mille^b hommes d'un corps de réserve et vint à leur tête pour les reconnoître et les assommer.

Les Australiens commencèrent à crier de leurs voix accoutumées pour assurer les autres qu'ils étoient dedans, et il se fit une bataille si opiniâtrée de part et d'autre que les morts et les blessez tomboient comme les fruits d'un arbre fortement secoüé. Les Frères, sachant le courage et le danger inévitable des autres^c, grimpoient de tous les côtez et nonobstant la résistance des Fondins, qui étoit autant généreuse qu'on la puisse dépeindre, ils montèrent^d plus de cinquante mille, partie pour secourir les autres, partie pour se saisir de l'Isle. Aussitost que le jour commença, ils dégagèrent leurs Frères qui commençoient à succomber. Ils redoublèrent leurs cris et, s'étant rendus maîtres d'un côté des murailles^e, les vaisseaux y abordèrent promptement; il y monta à la faveur de leurs échelles en deux heures plus de vingt mille hommes. Les Fondins firent un autre corps d'armée de cent mille soldats à dessein de hasarder le tout pour le tout, et ils donnèrent avec tant d'ardeur contre cinquante mille^f qui faisoient ferme, qu'ils auroient été perdus si un autre corps d'Australiens, qui avoient tiré bas plus de deux cents toises de murailles, ne fût venu à leur secours. C'étoit un détachement de soixante mille^g hommes de la plate-forme, tous frais et en bon ordre, qui prirent les Fondins en queue et qui en firent un tel carnage qu'à peine en resta-t-il deux mille qui furent dans une petite forteresse voisine. Enfin l'Isle fut gagnée vers les trois heures après-midy, et^h avant que de faire aucune violence à tous les forts, qui étoient dix-huitⁱ dans toute l'Isle, ils s'emparèrent de tous les dehors, et de tous les vaisseaux qui étoient à l'entour. Leur dessein étoit d'ôter tous les moyens aux Fondins de fuir et de pouvoir

a) Var. 1692 : allèrent aussitôt avertir le corps de garde le plus proche, mais l'ardeur des Australiens étoit si grande, qu'avant que leurs ennemis eussent été avertis, il y en avoit déjà plus de cinq cents au delà de la muraille qui faisoient ferme pour. — b) six mille. — c) Les Australiens. — d) il y en eut. — e) qui passèrent et qui se rendirent maîtres d'une partie de la muraille dans le temps que le jour commença à paroître. — f) un gros d'ennemis. — g) six mille. — h) ainsi les Australiens se trouvèrent maîtres de la campagne. Néanmoins. — i) plus avant.

échapper. On mit deux jours à cette exécution, et deux autres à reconnoître les corps des frères morts, qu'on compta jusqu'à quarante-deux mille et plus. *On les chargea sur la plate-forme, et on les conduisit dans l'Australie pour leur donner la sépulture^a.* On fit aussi le compte des Fondins morts qu'on trouva au nombre de six vingt mille. *On recensa ensuite un renfort de cinquante mille hommes qui vint aux Australiens.*

Cela fait, on alla par toutes les villes et bourgades ; on en força cinq assez promptement *qui comptoient plus de quarante mille feux*, avec un carnage effroyable de tous ceux qu'on rencontroit. Il est difficile de s'imaginer d'aussi belles créatures que celles que je vis alors, et je ne pouvois les voir égorger sans une compassion qui ne fut que trop connue de plusieurs Australiens. J'entray dans une maison qui paroissoit plus considérable que les autres, où je trouvay une vénérable matroune avec deux filles de vingt-cinq à vingt-six ans qui se jettèrent à mes pieds. Ce fut alors que *l'amour me transporta et que les^b charmes de leurs visages et de leurs seins nus*, me fit perdre raison et connoissance. *Je les relevay et les ayant embrassés^c, j'en pris une qui me donna la liberté. Mais à peine avois-je commencé que deux Australiens entrèrent et me trouvèrent sur le fait. Je vis bien par les traits du visage qu'ils firent paroître que j'étois perdu. Ils se contentèrent cependant d'égorger ces Dames en ma présence. Je ne savois ny ce que je devois devenir, ny à quoy me résoudre, et je ne pouvois plus envisager un Australien sans honte. Aussitôt qu'ils s'approchoient de moy, la confusion me contraignoit de baisser la tête. Je retournay dans un vaisseau, où je fis semblant d'être blessé et hors de combat et, en effet, j'avois l'esprit si abattu d'ennuy et de tristesse, que j'avois peine à me soutenir^d.*

Le plat pays et toutes les villes étant saccagées, on se résolut d'attaquer les places fortes. On en environna trois d'un coup. Le siège qu'ils formèrent fut de remuer la terre d'une façon particulière. *Trente mille^e* furent occupez à creuser à l'entour d'une place, pendant que le reste les soutenoient. Ils arrivèrent aux murailles en trois jours, et nonobstant toutes les contremines des Fondins, et les diverses sorties qu'ils faisoient *tant dessous terre que par dessus*, il sapèrent toutes les murailles, et démantelèrent les villes au grand étonnement, *et à la grande consternation* de tous les habitans. Ils firent aussitôt un assaut général, et toute l'ardeur des Fondins qui se défendirent très généreusement, n'empêcha pas que les trois forts ne fussent pris en quatre jours. *Le massacre qui se fit seroit frémir les plus résolus, si on le pouvoit dépendre. On voyoit le père, la mère, et cinq ou six enfants égorgés les uns sur les autres. On voyoit des ruisseaux de sang qui couloient au milieu des rues. Enfin on ne pardonnoit à personne de quelque âge et de quelque condition qu'il fût^f.*

Les autres forts prévinrent le siège des Australiens, et vidèrent la nuit du jour qu'on alloit les investir. On vit sur le bord de la mer plus de cin-

a) Var. 1692 : on leur rendit les devoirs ordinaires de la sépulture. — b) leurs. — c) et m'étant avancé vers une de ces filles que j'embrassois en la relevant. — d) souffrir moi-même. — e) trois cents. — f) Le carnage y fut général, et on n'épargna ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfans : tout fut enveloppé dans un commun massacre.

quante mille^a personnes de toute sorte, dont les unes se précipitoient dans l'eau, les autres se jettoient à la mercy de leurs ennemis, et les autres attendoient, en levant les mains au Ciel, la mort qu'elles voyoient inévitable.

Voilà comme cette belle Isle fut dépeuplée, *et le compte étant fait des tuez, on en trouva trois cent quatre-vingt et dix-huit mille neuf cent cinquante-six de toute sorte* que les Australiens amassèrent en quatre monceaux^b sur les bords de la mer, à la mercy des oyseaux carnassiers. Outre les Australiens morts, dont nous avons parlé à l'assaut de l'Isle, on en trouva plus de dix-huit mille qu'on transporta dans plusieurs vaisseaux au pays, et les blessez des deux attaques faisoient plus de trente mille qu'on ramena de même.

Il est à remarquer que les Australiens observent les Assemblées du Hab et du Heb, aussi bien hors du pays que dedans, *avec cette seule différence que le temps n'est pas si réglé que chez eux*. Ils s'assemblèrent donc aussitôt que l'Isle fut paisiblement en leur possession pour louer Dieu et pour délibérer sur quantité d'affaires survenues, dont les principales étoient, comme on devoit disposer de ma personne, et comme on devoit travailler à la destruction de l'Isle. Je fus accusé de cinq chefs, dont chacun méritoit la mort et, ayant été oüy, je fus renvoyé en mon seizain. On délibéra de raser l'Isle par deux troupes, chacune de cinquante mille hommes, et toute cette prodigieuse masse de terre fut détruite et couverte d'eau en dix de leurs mois, ouvrage non seulement impossible en dix ans aux Européens, mais même *inconcevable et épouvantable*^c. Voilà ce que j'ay vu des combats des Australiens.

Les seconds ennemis que les Australiens ont à combattre sont les monstres marins et, à ce que j'ay pû connoître, ce sont des Européens qu'ils distinguent des Fondins, en ce qu'ils savent la demeure de ceux-ci, *mais il ne savent d'où viennent les autres et ils en parlent avec des connoissances toutes confuses. Ils ne peuvent nier qu'ils ne soient des demi-hommes, mais comme leurs façons de parler et de se couvrir sont toutes différentes, et qu'ils ne peuvent distinguer d'où ils viennent*^d, ils les nomment communément monstres marins, monstres inconnus, demi-hommes marins. Auparavant que mon bon Amy se fut retiré de ce monde, il m'entretint plusieurs fois de nos pays, *et bien qu'il n'ajoutât pas toute la foy que j'aurois souhaitée aux vèrites que je lui proposois, je voyois bien qu'il y prenoit une satisfaction fort particulière*. Il me décrivit qu'il avoit vu des personnes semblables à celles que je marquois, qu'il avoit admiré la fabrique de leurs vaisseaux, *et la gentillesse de certains ouvrages dont il m'en montra quelque échantillon*. Il ajouta qu'il avoit toujours souhaité quelque éclaircissement du pays de ces demi-hommes, et qu'il trouvoit beaucoup de conformité à ce que je disois avec ses raisonnements.

Il me fit entendre qu'il en avoit vu de bien plus courageux les

a) Var. 1692 : deux cent mille. — b) les corps des Fondins. — c) encore qu'ils n'auroient jamais osé entreprendre. — d) et qu'ils ne les voient jamais venir que du côté de la mer.

uns que les autres. Il m'expliqua qu'une fois entre les autres, les Australiens eurent affaire à de puissants Guerriers qui étoient dans sept grands vaisseaux qui se défendirent trois jours entiers. J'ay vu leurs vaisseaux *et plus de cinq cents autres qui sont sur le sable de temps immémorial, parce qu'ils n'en détruisent aucun*^a. Il n'y avoit pas six mois qu'il avoit deffait une flotte quand j'arrivay et, même, il y restoit encore *vingt-huit*^b corps pendus aux mâts des vaisseaux^c. *Je distinguay facilement que c'étoit une, où plutôt deux flottes jointes ensemble de François et de Portugais. Le chef des vaisseaux françois avoit pour devise « uni », avec les armes de France chargées d'un lambel. Le plus considérable de Portugal avoit les armes de la maison du Portugal écartelées avec celles de Bragance.* Mon vieillard, qui fut spectateur du combat qui se fit alors, m'assura qu'après ce que j'avois fait contre les oyseaux, il n'avoit rien vu de pareil. L'adresse du maître pilote fit qu'ayant reconnu les veines de la terre, il enfonça à demi-heure des côtes, et comme il n'y restoit pas *demi-pied d'eau*^d, on commanda mille hommes de mettre pied à terre et d'aller reconnoître le pays. Ils abordèrent d'une hardiesse extraordinaire. et forcèrent facilement les gardes de la mer. On se dépêcha d'arborer le signal, et comme ces nouveaux venus s'encrèrent dans le premier quartier d'un seizain *du pays de Puls* avec beaucoup de violence, on le doubla de telle sorte qu'auparavant que les Européens eussent achevé le butin qu'ils vouloient ramasser, plus de huit mille Australiens parurent sur le bord de la mer. Le canon des vaisseaux ronflait terriblement, mais la distance étoit trop grande pour porter des coups assurez. On environna les mille qui forcèrent une maison, d'où ils se défendirent quelque temps; mais enfin il fallut succomber à la quantité qui les assailloient de toute part, et pas un ne put reporter aucune nouvelle à la flotte. Les Australiens firent ensuite un détour assez long pour aller boucher l'entrée aux vaisseaux, ce qu'ils savent faire si adroitement par certains monceaux de terre dont ils couvrent les avenues, qu'il n'est nul moyen de se dégager. Cela fait, on entreprit de les aborder; mais le carnage qui se fit surprit effectivement ces gens *qui veulent passer pour incapables de crainte.* De huit mille qui approchoient, six mille furent renversez d'une décharge de tous les vaisseaux ensemble, et mon vieillard m'avoüa *qu'il n'avoit jamais rien vu ny creu de pareil*^e. Mais les secours de toute part fournissant à la perte avec beaucoup de surcroit, on recommença une seconde attaque avec douze mille hommes qui furent traitez fort rudement, non pas toutefois avec autant de perte que les premiers. Ils arrivèrent jusqu'aux vaisseaux d'un courage, *ou plutôt d'une conduite de désespéré*^f, et comme ils montoient, nonobstant une boucherie effroyable que les Européens en faisoient, on les tira à brûle pourpoint, comme on dit, et on en tua plus de *sept*^g mille. *Cette attaque dura plus de deux heures, et aussi-*

a) Var. 1692 : car les Australiens conservent tous ceux qu'ils prennent, comme des Trophées de leur valeur et des monuments de leurs Victoires. — b) plusieurs. — c) entre lesquels je reconnus des Portugais, des François et des Espagnols à leurs habillemens qui s'étoient conservez. — d) deux pieds d'eau, il fut contraint de s'arrêter. — e) qu'ils n'avoient jamais éprouvé tant de bravoure dans aucun des ennemis dont ils eussent été attaquez. — f) et d'une fierté surprenante. — g) quatre.

tost vingt mille Australiens survinrent qui, trouvant les ennemis recrus d'une fatigue incroyable *et même sans munitions autant que je l'ay pu comprendre*, ils les obligèrent de succomber. Il y avoit trois mille soldats dans les navires et autant de mariniers qu'ils égorgèrent *et pendirent tous à leurs raiſseaux*^a. *Ayant fait le compte des Australiens tuez, on en trouva dix mille six cent et quinze et six mille de blessez.*

Les combats ordinaires qu'ils ont contre les oyseaux, desquels nous avons parlé, les embarrassent bien davantage, parce que venant et retournant par l'air, il n'est aucun moyen, ny de les détruire, ny de les empêcher.

On^b combat de trois façons contre ces effroyables bêtes : elles attaquent aux deux premiers combats, et on va les attaquer au troisième. Le premier combat est tout de surprise^c; tantôt ces oyseaux se couvrent à la faveur des arbres, tantôt ils s'élèvent dans l'air à perte de veü pour fondre sur leur proye en un instant. Les petits oyseaux dont j'ay parlé les sentent de très loin et ils crient d'une façon triste et empressée jusqu'à donner plusieurs coups de bec pour obliger les Australiens à se mettre sur leur garde. Cependant, nonobstant toutes leurs précautions, ces ennemis sont si subtils et si adroits qu'à peine peut-on les éviter. J'allois un jour au Hab en la compagnie de mon Philosophe et de trois autres, nous étions avec nos armes ordinaires, je veux dire avec nos hallebardes, nos façons de casques et nos cuirasses. A peine eûmes-nous fait la moitié du chemin que nos petits oyseaux crièrent extraordinairement, et voltigèrent d'une façon effarée pour nous obliger à connoître le danger où nous étions. Aussitost voicy six de ces bêtes qui nous attaquèrent très furieusement. Nous nous pressâmes l'un contre l'autre, nous nous couvrimes de nos armes et nous disposâmes à parer les coups. L'une se jetta sur le bois de ma hallebarde, et l'enleva de mes mains *d'une façon étonnante*^d, les^e autres embarrassoient si fort mes compagnons qu'ils avoient une peine incroyable à se deffendre. A peine eus-je tourné la tête pour voir comme je pourrois les seconder que je fus enlevé, et j'aurois été assurément perdu si je n'eusse été secouru de cinq autres frères qui accoururent et me dégagèrent. *Leur adresse est si grande que c'est rarement qu'on leur porte un coup étant en moindre nombre, qu'elles n'enlèvent celuy qui les a voulu frapper. Aussi les mieux sensez ne font aucun semblant de les attaquer en ces rencontres, et certes c'est s'exposer en un grand danger, sans aucune utilité, parce que leur estomach étant comme une cuirasse à l'épreuve, ce n'est que rarement qu'on peut les blesser*^f.

Outre ces surprises, elles paroissent quelquefois les quatre ou cinq cents ensemble avec un bruit qui cause de la frayeur aux plus résolus. On jugeroit facilement qu'il y a de la conduite particulière entre elles et qu'elles forment une espèce de corps d'armée pour assaillir les Austra-

a) Var. 1692 : en moins d'une heure. — b) Ils (les Australiens). — c) parce qu'ils en sont attaquez de trois manières différentes. — d) avec une force à laquelle il n'y a point d'homme qui puisse résister. — e) cinq. — f) des serres de l'oiseau qui me tenoit; plusieurs autres Frères étant encore venus à notre secours, les Oiseaux s'envolèrent.

liens. Elles campent indifféremment partout où elles trouvent mieux à se repaître, *et elles perdent pour deux ou trois mois les parterres où elles se placent*. Les Australiens des quartiers se cantonnent alors dans leurs maisons et personne n'ose sortir. On plante le signal pour faire connoître l'ennemy, *et les seizains voisins font les quatre et cinq mille hommes, afin de secourir les frères*^a. La régularité qu'ils observent alors pour les combattre est beaucoup plus exacte que celle qu'ils gardent contre les Foudins. Ils se pressent les uns contre les autres, ils font un quarré fort exact, qui fait front de tous les côtez, ils ont leurs *orgues ou canons*^b dont j'ay parlé. enfin ils ont des hallebardes et plusieurs coute-lats. D'abord que les oyseaux apperçoivent l'armée qui vient contre eux, ils se séparent *d'une dextérité qui peut passer pour un stratagème très spirituel*; les uns tirent de çà; les autres de là et la plupart s'élèvent à perte de veüë. Mais ce n'est que pour se réunir bientôt et fondre tous ensemble sur les Australiens qui, nonobstant toutes leurs gardes et toutes leurs deffenses, perdent toujours quelques-uns de leur compagnie. Je me suis trouvé trois fois en ce combat. Nous perdimes au premier six hommes, au second huit et au dernier trois; et aux trois combats ensemble, nous ne tuâmes que sept de ces oyseaux. Il est impossible d'expliquer l'impétuosité dont ils se jettent à la mercy des coups, la violence dont ils frappent *et l'activité dont ils se détournent*. Je vis une action au dernier combat où j'assistay qui mérite d'être racontée : Un Urg enleva la hallebarde de mon compagnon ; un autre Urg à même temps se saisit de sa personne; je voulus le deffendre avec ma hallebarde, mais un troisième Urg me l'arracha; mon voisin s'attacha à celuy qu'on enlevait, et le même oyseau les soulevoit l'un et l'autre; un troisième embrassa le second, mais un autre Urg me lança terriblement sur lui. Comme il l'enlevait, je m'attachay à luy pour le retenir, mais nous étions infailliblement perdus tous quatre si, à force de coups, on n'en eût enfin assommé un. Le premier enlevé se trouva mort et étranglé quand il fut lâché.

Ce combat dure toujours jusqu'à la nuit, avec tant de violence qu'on ne peut respirer avec liberté, ny même détourner les yeux, sous peine d'être frappé. S'écarter pour peu que ce soit, et être enlevé, c'est le même. Je ne sais si c'est la faim ou l'amour, ou bien la rage qui les transportent mais ils sont comme des désespérez en ces rencontres et, si cette humeur continuoit longtemps, le pays seroit malheureux et inhabitable. On remarque que la mer continuant à être orageuse des cinq ou six jours de suite, ils entrent dans *cette mauvaise constitution, soit*^c qu'ils ne peuvent prendre les poissons nécessaires à leur nourriture, *soit parce que ce trouble de la mer altère leurs cerveaux.*

J'ay déjà dit que les Australiens ont fait et font encore tous les ans de très grands efforts pour détruire ces effroyables ennemis. Ils ont rasé trois Isles considérables de deux lieüs de longueur en trente ans, et ils travaillent maintenant à la destruction d'une autre qui est à six heures^d

a) Var. 1692 : chacun se tient sur ses gardes. — b) sarbacanes. — c) une espèce de rage parce. — d) lieues.

de leur pays. *Ils sont alors attaquant, et l'ordre qu'ils observent à cet effet est de choisir le temps propre, et de s'y transporter avec trente mille hommes qu'on change par quatre mille de mois en mois.* Le temps le plus commode à cet effet est le tropique du Capricorne, *parce que ces oyseaux ont alors je ne sais quelle timidité qui fait qu'ils se retirent sans beaucoup de résistance, après trois ou quatre tours aux environs de l'Isle.* Aussitôt que les Australiens sont entrez dans l'Isle, *ils ont certaines machines pour faire un grand bruit qui donne l'alarme aux ennemis. Ils mettent ensuite le feu partout, ce qui donne frayeur à ces animaux.* Ils travaillaient en après fort paisiblement à la démolition de l'Isle jusqu'à l'équinoxe de mars, auquel temps ces oyseaux commençant à entrer en chaleur font plusieurs menaces, mais sans effet jusqu'à ce que le Soleil entre au signe de Taurus. C'est alors qu'ils viennent en troupe attaquer les Australiens avec tant de rage et tant d'impétuosité, que quoy qu'on fasse et qu'on résiste, il faut se résoudre à perdre plusieurs hommes *et quantité d'utiles.* La chaleur de cet horrible combat dure quelquefois des dix^e heures entières, sans aucune relâche durant trente jours. Après ce temps, ils quittent peu à peu jusqu'au mois d'octobre, où le combat recommence avec la même ardeur qu'en avril.

CHAPITRE XIII

DU RETOUR DE SADEUR JUSQU'A L'ISLE DE MADAGASCAR

J'écris ce qui suit de l'Isle de Madagascar, et je commence à me flatter que cette histoire pourra *donner de l'édification*^b à mon pays.

Il est aysé de juger *de tout ce que j'ay avancé que la différence de mon naturel et la contraire éducation que j'avois receüe me rendoient incompatible aux Anstraliens.* Il est aussi assuré^c que je ne devois la conservation de ma vie parmy ce peuple, qu'à l'action de désespéré que je fis paroître *par cas fortuit* en y arrivant, et à la violence continuelle que je faisois sur mon esprit pour me conformer à leurs façons de faire, *après les avertissements du*^d *vieillard qui me servit de protecteur.* Cependant comme la nature ne se peut détruire, j'étois toujours forcé, malgré toutes mes diligences, de donner quelque marque de ce que j'étois. Tout le temps que mon vieux philosophe vécut, il fit cent harangues pour arrêter les desseins que les frères formoient de se deffaire de moy, il dépeignoit mon combat comme un prodige inoüy, qui seul devoit me conserver en leurs bonnes grâces, nonobstant tous mes deffauts. Il disoit que depuis qu'on m'avoit accordé la vie, bien qu'on connût que je n'étois pas naturel, on ne pouvoit me l'ôter avec justice à cause des deffauts qui provenoient de ma nature. Il ajoutoit qu'après tout, étant étranger, on ne pouvoit me

a) Var. 1692 : six. — b) aller avec moi jusques. — c) par tout ce que j'ay dit de l'incompatibilité des Australiens avec les peuples de l'Europe. — d) et aux soins que prit de moy le.

condamner sans *m'avoir averty*, et sans pouvoir être assuré de mon incorrigibilité^a. Quand il voulut se retirer de cette vie, il redoubla ses prières et ses raisons pour les obliger à me conserver, il me nomma pour tenir sa place, après une exhortation vraiment paternelle qu'il me fit, et tous les frères m'acceptèrent d'un commun consentement. Enfin on me supporta jusqu'à la guerre des Fondins dont j'ay parlé où ma perte fut arrêtée.

Les chefs d'accusation qu'on forma contre moy se peuvent réduire à cinq principaux. Premièrement : Que je n'avois point combattu, en preuve de quoy je n'avois produit aucune oreille des Fondins; secondement : Que j'avois témoigné de la douleur en la destruction de leurs ennemis; troisièmement : Que *je m'étois joint avec*^b une Fondine; quatrièmement : Que j'avois mangé des viandes des Fondins; cinquièmement : Que j'avois fait des questions malicieuses. Pour entendre toutes ces plaintes, il faut savoir que c'est la coutume des Australiens de couper toutes les oreilles de ceux qu'ils tuent au combat et d'en faire une ceinture. Celui qui en apporte davantage est estimé plus généreux, et tel étoit, en la prise de l'Isle, qui en avoit apporté jusques à deux cents. Bien loin d'avoir tué, j'avois témoigné un extrême regret de voir la sanglante boucherie de ces pauvres malheureux. J'ay parlé de *ma concupiscence au Chapitre IV. Pour la conjonction charnelle avec les Fondines, ils la considèrent comme nous considérons le crime de bestialité en Europe*^c. Aussitost que cette action fut connue, ils ne daignèrent plus me regarder ny me parler. *Ils détestent aussi les apprests que font les Fondins pour vivre et ils croient que c'est trop abaisser leur condition, que de se servir de leurs viandes*. Les questions dont ils m'accusoient sont, entr'autres, que j'avois dit qu'on pourroit garder au moins quelques Fondines, et de s'en servir comme d'Esclaves, que je préférerois vivre avec une à tout le reste^d.

Aussitost qu'on eût ouï ces plaintes, on me proposa le fruit du repos *avec des paroles fort désobligeantes, et je l'acceptay fort librement*^e. Comme on gardoit un grand silence, attendant que je vinsse à la table pour le manger à la façon ordinaire, je dis que je me reconnoissois si obligé aux frères que j'avois peine à les quitter, sans leur communiquer un grand secret que je savois pour détruire facilement les Urgs. *On ne répondit rien*; j'ajoutay qu'effectivement j'étois criminel de ce dont on m'avoit accusé, mais que comme l'origine de tous ces crimes étoit ma propre nature, que tout le monde connoissoit Fondine, j'attestois leur raison si, m'ayant supporté bien que Fondin, on ne devoit pas aussi supporter les deffaits qui étoient inséparablement attachez à ma nature. Il est vray, disois-je, que j'ay témoigné de la tendresse pour *ma nature*^f; il est vray que je n'ay pû égorger mes semblables; il est vray que j'ay fait paroître de la compassion pour des autres moy-même. Si je ne l'avois

a) Var. 1692 : entendre ce que je pouvois dire pour ma justification. — b) j'avois embrassé. — c) la tendresse que je témoignai à une de ces belles Fondines que je trouvai dans leur maison avec leur mère. — d) le butin que je pouvois prétendre dans le pillage de ceste Isle. — e) mais d'un ton si impérieux, et avec des termes si précis, que je n'eus d'autre parti à prendre que celui de l'accepter. — f) mes semblables.

fait, je devrois passer pour dénaturé, et votre raison si^a clairvoyante n'estimerait justement cruel. Si le malheur réduisoit un Australien à être entre les Fondins, *je sais bien qu'on dira qu'il se détruiroit aussitôt, mais si nous pouvions supposer qu'il ne se détruisit pas*, ne seroit-il pas excusable si, dans une guerre contre sa propre nation, il paroissoit humain et avec de l'inclination pour ses frères. Ce n'est pas que je prie pour prolonger ma vie, je suis ravy de me retirer, mais pour vous laisser une bonne odeur de ce pauvre Étranger que vous avez voulu supporter, je vous supplie d'un petit délai.

On sortit du Hab à la façon accoutumée, sans m'avoir donné aucune réponse, et aussitôt toutes mes pensées furent de chercher un moyen propre à hasarder mon retour. Toutes les aventures de ma venue occupoient continuellement mon esprit, *et le chemin de la mer me paroissoit plutôt facile que dangereux*. J'avois sans cesse *ma planche^b* devant les yeux, *je disois cent fois que la main de Dieu n'étoit point raccourcie, et que celui qui m'avoit conduit pouvoit me reconduire de la même façon. je priois, je suppliois, je demandois des lumières du plus profond de mon âme pour pouvoir échapper*. Il me sembloit que si je pouvois me dégager de la veuë des Australiens, mon retour seroit assuré. Enfin après plusieurs pensées et une infinité de desseins *qui ne servoient qu'à me tourmenter*, voicy la dernière résolution que je formay et que j'exécutay. Je fis une corde de l'écorce de l'arbre du Schueb, je la frottay du jus du fruit du repos, mêlé de quelque peu d'eau de la mer, et elle durcit comme le fer; je la frottay d'un autre jus, et elle devint flexible, *je l'ajustay en façon d'un gros lās^c*, et l'étendis sur un arbre voisin où les Urgs avoient accoutumé de se percher. Je ne cessois d'aller et de venir dans l'impatience de l'effet que j'espérois, lorsque mes petits oyseaux m'ayant averty de me retirer, deux Urgs se placèrent sur cet arbre, *dont l'une le prit^d* par le haut de la patte.

Les frères qui virent ce secret coururent pour assommer le captif, mais je les priay d'avoir un peu de patience, les assurant qu'ils verroient bientôt *des effets dignes de leurs approbations^e*. Ma bête prise fit deux jours fort la mauvaise quand on vouloit s'en approcher. Mais enfin voyant qu'il n'y avoit nulle apparence d'échapper et, la faim la contraignant, elle commença à s'adoucir et à souffrir que j'en approchasse pour luy présenter à manger. Comme j'étois le seul qui la servoit, elle ne tarda pas à me témoigner plusieurs marques de reconnoissance. Je la maniois par tout, je montois sur son dos, je levois ses grosses pattes, je considérois ses griffes, j'ouvrois même son bec. Enfin j'étois libre et sans crainte en sa compagnie. Je répétois *cent fois* en la maniant : « Ne se pourroit-il pas faire que comme je ne suis arrivé en ce pays que par la cruauté de ces bêtes, j'en puisse sortir par leur *amitié^f*? » J'espérois tout, et mon espérance se fortifioit à mesure que les douceurs de cet animal s'augmentoient.

a) Var. 1692 : pure et si. — b) cette planche qui m'avoit été si favorable. — c) et enfin j'en fis une espèce de filet. — d) où j'avois placé mon filet, et il y en eut un des deux qui s'y prit. — e) quelque chose de plus surprenant que ce qu'ils voyoient. — f) secours.

On parla au Hab de ma conduite^a et je répondis que je commençois déjà à me regarder comme une personne qui cessoit d'être, que c'étoit la coutume de ceux de notre nation, étant sur le point de mourir, de vivre dans une grande retenue; que mon esprit ne me permettoit pas d'être le même dans la pensée où je me voyois de n'être plus dans peu de temps; que j'occupois les moments qui me restoient à méditer une dernière action qui devoit les édifier beaucoup plus que la première. Ces raisons satisfirent aucunement l'Assemblée et on arrêta de me laisser finir comme je voudrois, sans parler davantage de moy, ny de mes actions, puisque je devois déjà être estimé du nombre des morts. On ordonna même de mon Lieutenant, et on ne me regarda plus que comme un mourant, libre d'achever de mourir de la façon qu'il le souhaitoit. Cette ordonnance me donna tant de consolation que je croyois assurément qu'elle étoit la porte de ma délivrance.

Je passois presque tout le temps auprès de mon oyseau, et je n'omettois rien pour lui témoigner toutes les marques possibles de bienveillance. Je vis un jour qu'il avoit peine à se soutenir, et je trouvay que la corde qui l'arrêtoit, le tenoit si serré, qu'elle avoit coupé la peau (de la patte) et étoit entrée bien avant dans la chair. La playe étoit très considérable, et je travaillay longtemps pour trouver les moyens de le soulager. L'ayant oint^b, je la banday proprement, et fis tant qu'en huit jours elle fut parfaitement guérie. Son inclination s'augmenta tellement pour moy qu'il ne pouvoit plus souffrir que je m'éloignasse sans plainte, et moy réciproquement je n'étois content que lorsque j'étois auprès de lui. Je lui laissay peu à peu la liberté d'aller seul, mais au lieu de penser à fuir, il faisoit de *continuelles violences*^c pour me suivre partout. Je voulus faire un essay pour connoître s'il pourroit me porter en volant, et je connus qu'il le faisoit avec plaisir et avec une légèreté que j'admirois. Je fis ensuite une ceinture de plusieurs feuilles que je frottay du jus du fruit du repos pour la rendre impénétrable aux eaux; je fis par après une forme d'écharpe creuse et ayant emply l'une et l'autre des fruits les plus substantiels du pays, et des petites bouteilles de leur liqueur, comme aussi de ce manuscrit, je bouchay le bout très proprement et le ceignis. J'avois aussi fait une petite valise que je remplis (de fruits) pour la nourriture de ma bête, et l'ayant proprement liée sur son dos, je me résolus de partir la nuit suivante qui étoit le quinzième du Solstice du Capricorne, trente-cinq ans et quelques mois après mon arrivée et le cinquante-septième de mon âge. *Tous les effroyables dangers auxquels j'avois été exposé en mon premier voyage, bien loin de m'épouvanter, augmentoient mon espérance.*

Afin que ma monture pût plus aisément prendre son vol, je la fis monter sur un arbre où étant, et m'étant ajusté au devant de ses ailes, je commençay le grand voyage de mon retour plein de désir et d'espérance. La crainte que j'avois d'être apperçu des gardes de la mer, fit que je l'élevay fort haut en l'air, mais le grand froid de la moyenne région me contraignit bientôt de descendre. Il y avoit environ six heures que nous

a) Var. 1692 : avec éloge. — b) du jus d'un fruit propre à consolider sa playe. — c) continuel efforts.

étions en chemin, et je ne sais si ma bête se sentoît encore de sa blessure ou si le long repos qu'elle avoit eu l'avoit appesantie, mais je m'apperceus bien qu'elle se lassoit extrêmement et qu'elle n'en pouvoit plus. Je fis donc en sorte qu'elle se posât sur l'eau et, comme elle enfonçoit trop, je descendis pour la soulager me confiant que ma ceinture me supporteroit sans danger. Cet animal craignant du commencement que je ne périsse, ou que je ne le voulusse quitter, crioit, se contournoit, et s'approchoit de moy *pour me soulager*^a. J'appuyai ma tête contre ses plumes et lui ayant donné des fruits du bissac à repaître, le sommeil m'abbatit, et le jour parut beau et clair à mon réveil. Je le fis encore manger et ayant aussi pris ma réfection, je remontay assez légèrement à dessein d'avancer chemin. Le malheur fut qu'elle ne pût jamais prendre son vol parce que la pesanteur étrangère de mon corps l'enfonçoit trop dans l'eau et, quoy que je fisse et qu'elle s'efforçât, il fallut mal gré bou gré rester au même lieu, ce qui me mit fort en peine. Après quelque temps comme je connus que ma bête marchoit très bien et très vite dans l'eau, je m'attachay à sa queue, et elle me tira assez loin pour découvrir une Isle qui me paroissoit quasi à perte de veuë. Cependant comme la nuit approchoit, et que mon oyseau étoit fort fatigué, j'arrêtay pour le repaître et je me repus avec lui. Cela fait, soit qu'il regrettât le repos qu'il avoit quitté, soit *qu'il perdit l'air*^b de son climat, ou qu'il eût peine de me voir en cet état, il ne voulut jamais passer outre, *ou y bien retourner à toute force, et me pousser jusqu'à me tirer de son bec pour m'obliger à le suivre. Comme il voyoit que je n'acquiesçois pas à son inclination, il faisoit paroître des marques de colère, et il ne s'adoucissoit qu'à mesure que je faisois semblant de retourner*. Enfin la nuit étant venuë, il s'arrêta et s'endormit d'un profond sommeil, et *m'étant persuadé que Dieu sans doute vouloit que je ne despendisse que de sa Providence, aussi bien pour mon retour que pour ma venuë*^c, je détachay doncement mon sac de dessus son dos et m'éloignay de lui à dessein de le quitter entièrement, bien qu'avec d'extrêmes regrets. « Seigneur », — *dis-je du plus profond de mon âme. — Vous le voulez que je ne dépende que de vous, et que je sois entièrement soumis à la conduite de votre Providence. Je le veux, mon Dieu, et j'embrasse vos volontés comme l'unique guide de ma vie. Je suis honteux et confus de tant de soin que vous avez daigné faire paroître pour un si chétif sujet. C'est trop, Père de Miséricorde, c'est trop faire pour un misérable avorton. J'aurois souhaité de pouvoir repasser, pour annoncer vos merveilles et vos magnificences au peuple que vous avez choisi privativement à tant d'autres pour vous connoître, vous bénir et jouyr de votre gloire, mais de peur d'en demander trop, je m'abandonne et me soumetts à tout ce qu'il vous plaît. Je mourray au moins avec la satisfaction de n'avoir pas été homicide de moy-même contre votre commandement ». Voilà à peu près les termes dont je me servis, et que j'arrousay de mes larmes. Cela fait, comme je vis que ma ceinture et mon écharpe servoient fort à me sou-*

a) Var. 4692 : avec une agitation qui marquoit sa peine et son inquiétude, mais comme j'étois encore plus fatigué que lui. — b) qu'il ne pût vivre dans un air différent de celui. — c) pour moi il me fut impossible de fermer l'œil, je délibéray donc longtems sur ce que j'avois à faire et après bien des réflexions.

tenir, et mon bissac à m'appuyer pour pousser et avancer chemin, je commençay à m'éloigner tout de bon de ma bête, à la faveur d'un vent austral qui m'aidoit sans aucune incommodité. J'arrivay enfin à la pointe du jour à l'Isle que j'avois apperceue, et montay sur la terre avec beaucoup de facilité. Je mangeay là quelques-uns de mes fruits avec *une joye intérieure qui m'obligeoit à mille soupirs d'actions de grâce vers un si bon Dieu pour moy^a*. Le sommeil m'abatit ensuite, et je dormis environ six heures; étant éveillé je me résolus d'avancer chemin, tirant plutôt du côté du Nord-est qu'au Nord de peur de me mettre en danger de demeurer toujours dans la grande mer qui sépare le Vieux monde du Nouveau. Comme je me jettois dans l'eau, j'entendis le bruit du vol des gros oyseaux dont j'ay parlé, qui d'abord bouleversa mes entrailles, et je crus être perdu, mais ma crainte se changea bientôt en joye, lors que je reconnus que c'étoit ma bête qui me cherchoit, et qui vint se jeter à mes pieds avec tant de caresses et tant de marques de douleur de ce que je l'avois quittée que j'en avois pitié. Ayant connu qu'elle étoit extraordinairement fatiguée, et qu'il falloit qu'elle eût fait un grand voyage pour me chercher, je passay le jour et la nuit dans l'Isle, pour la faire reposer et pour la nourrir. Il y avoit environ une heure et demie que nous étions ensemble, lors que tout à coup dix bêtes de la grosseur et presque de la couleur de nos loups de l'Europe s'approchèrent de nous. Elle les apperçut devant moy, et se jetta dessus avec tant de promptitude et d'impétuosité qu'elle leur donna la fuite. Elle en attrapa une, et l'ayant élevée médiocrement haut, elle la jetta sur une autre qu'elle assomma. Comme toutes les autres suyvoient dans leurs trous, elle vola et en prit une troisième qu'elle mangea en partie devant que de retourner à moy. La nuit étant arrivée, *elle fut toujours inquiète, jusqu'à ce que je fusse proche d'elle, et en état que je ne pusse me retirer sans l'éveiller*. Je dormis donc en sa compagnie environ six ou sept heures. *Comme elle me vit éveillé elle^b* se jetta sur l'une des bêtes qu'elle avoit tuées et en fit son déjeuner. Je mangeay aussi quelques-uns de mes fruits et, aussitôt après, je la conduisis sur un petit rocher d'où je montay sur son dos comme auparavant, et elle prit son vol selon ma conduite. Elle avançoit d'un train fort considérable, et nous avions déjà fait un grand chemin, lors que deux oyseaux de sa grosseur nous vinrent à la rencontre et se lancèrent contre nous à grands coups de bec et de griffes. C'étoit une nécessité que cette pauvre bête succombât, tant à raison de sa charge qui la mettoit hors de delfense, que parce qu'elle étoit attaquée de deux ensemble. J'avois déjà receu quelques coups, qui me mettoient tout en sang, *lorsque^c* je me jettay bas de dessus elle, et *je passay^d* quelque temps à voir leur combat. Ma bête étoit sans autre mouvement que de présenter toujours ses griffes et le bec pour darder autant de coups que l'occasion se présentoit. Enfin un brouillard survint qui me déroba ce

a) Var. 1692 : un plaisir mêlé de je ne sçai quelle consolation que je n'avois point encore ressentie. — b) mon oiseau ne s'endormit qu'après que je fus endormi; il s'éveilla presque aussitôt que moi, et à peine eut-il les yeux ouverts qu'il. — c) ainsi voyant que nous étions tous deux également en danger, et qu'en l'empêchant de sauver sa vie je ne mettois pas la mienne en seureté et. — d) me jettay dans l'eau où je demeurai.

spectacle avec bien du regret. Ce fut alors que je ne pûs me contenir de donner lieu à une profonde tristesse, qui m'obligea de repasser par ma mémoire la misère où j'étois réduit par ma faute.

La terre Australe se représentoit à mon esprit avec tous ses avantages ; l'Isle que je venois de quitter avec mon oyseau me paroissoit infiniment commode. « J'y pouvois demeurer — disois-je — sans danger, sans crainte *et même avec plaisir*, le reste de mes jours, mon oyseau auroit été ma garde assurée, *je ne puis sans abuser de la bonté de Dieu, et sans le tenter, me précipiter de la sorte. Je tombe dans le même inconvénient, que je craignois tant, de me faire mourir, et même ma faute est plus grande puisque je pouvois m'excuser sur la nécessité d'observer les loix du pays, au lieu qu'il semble que je ne sois conduit présentement que par le désespoir^a.* »

Le comble de mon malheur étoit que je ne savois de quel côté tourner, d'autant que je ne voyois pas à trente pas de moy *et, comme je n'avois rien pour m'appuyer, je ne pouvois avancer qu'avec peine*. Pendant que ces pensées agitoient mon esprit, j'entendis un grand bruit comme d'un vaisseau qui vogoit. J'avois peine à me résoudre si je devois crier ou non, lorsque je fus apperceu des nautonniers qui déchargèrent quantité de coups contre moy, qui me blessèrent dans plusieurs endroits. Le vaisseau s'étant approché et, ayant reconnu à ma voix et à mes gestes que je ressemblois à un homme, ils m'abordèrent et me tirèrent avec des marques de compassion. *Ils avoient une certaine sorte d'habits, dont j'avois vu quelque marque sur deux vaisseaux échoués aux côtes de la terre Australe, qui cachoit les cuisses et la poitrine, mais qui laissoit les parties que nous appelons honteuses à découvert. Ils eurent la bonté d'oindre mes playes, de me présenter à manger et de me faire prendre une liqueur qui donne de la force et du courage^b. M'ayant bien considéré, et examiné, ils conclurent, nonobstant toute les marques contraires que je m'efforçois de leur donner, que j'étois Australien. Je leur présentay de mes fruits et bien qu'ils eussent perdu de leur douceur naturelle, ils n'en mangèrent qu'avec admiration, et ils ne me laissèrent nul repos que toute ma bandoüillère ne fut vuide. Mes petites bouteilles les charmoient de telle sorte qu'ils ne pouvoient les goûter assez, ny se contenter de donner des loüanges à la terre qui les avoit portées. Nous arrivâmes en huit jours en leur Isle, où le bruit s'étendit aussitôt qu'on avoit pris un Australien. On fit de grandes assemblées pour me voir et des deux et trois mille m'abordoient tous les jours. Après avoir délibéré de ce qu'on feroit de moy, on conclut qu'il falloit ne traiter ainsi que les Australiens traitoient les autres. Comme on n'avoit jamais ouï parler qu'on eût surpris ou attrapé un Australien, on publia une feste publique au jour destiné à mon sacrifice. Je n'avois plus rien que ma ceinture large d'un pied et épaisse d'un demi-pied, et on fit plusieurs efforts pour me l'ôter, mais comme on vid qu'elle tenoit trop et qu'on avoit peur de la*

a) Var. 1692 : Je reconnoissois donc que j'étois moi-même la seule cause de ma misère. — b) ils visitèrent mes blessures, ils lavèrent mes plaies avec de l'huile et du vin, et y aiant versé d'un baume très précieux, ils les bandèrent fort proprement.

briser, on résolut d'attendre que je fusse exécuté pour l'avoir entière. Le peuple qui s'assembla pour cette solennité étoit tel, et en si grand nombre, qu'il remplissoit une grande place, au milieu de laquelle j'étois attaché sur une espèce d'échaffaut de trente pieds de hauteur. Je n'entendois que des voix confuses d'allégresse et d'acclamation, lorsque quatre des principaux s'approchèrent avec de certaines pointes, et me picquèrent assez légèrement. Ayant tiré de mon sang dans de petits gobelets, ils se tournèrent vers le peuple, où ayant fait certains gestes entremêlez de quelques paroles, ils heurent avec marque de joye jusqu'à la dernière goutte tout ce qu'ils avoient tiré. Deux des plus puissants me chargèrent ensuite sur leurs épaules, une cuisse sur l'un et une cuisse sur l'autre, et deux jeunes hommes les précédoient avec quatre pointes, et les quatre gobelets dont les premiers s'étoient servis. Ma pensée est qu'ils avoient dessein de me faire picquer de tous les particuliers et de leur faire goûter, ou de mon sang ou de ma chair tant qu'elle auroit duré. Mais ils furent interrompus par le bruit d'une volée de canons qui fut déchargée contre les gardes du port qui donna l'alarme au quartier. Tout ce grand monde disparut presque comme un éclair, et mes porteurs se déchargèrent de moy, et m'abandonnèrent. Je ne dis rien des sentiments que j'avois alors parce que je tenois plutôt de l'insensible que de l'animal. J'étois dans un certain étourdissement qui ne m'empêchoit ny de voir, ny d'entendre, mais qui me réduisoit en l'état d'une tristesse noire qui, m'accablant de différentes pensées, me mettoit comme hors de moy-même. Cette catastrophe imprévuë me fit respirer et revivre aucunement. Aussitost que je fus seul, je voulus essayer de me lever, mais je me trouvay si foible, qu'il me fut impossible de demeurer sur mes jambes. Cependant l'extrême passion que j'avois de ne pas mourir encore, faisoit que je trouvois des forces pour me traîner à quatre [pattes], sans savoir où j'allois, si ce n'est que je m'éloignois du côté où mes ennemis étoient suïs. Je pris quelque peu de ma salive et, en ayant frotté un endroit de ma ceinture, j'y fis un trou, pris trois de mes fruits et vuiday deux de mes petites bouteilles qui, bien que changées, eurent assez de force pour me sustenter et me donner courage d'avancer. A peine avois-je fait cent pas, que je vis des hommes couverts à la façon Européenne qui couroient à moy. Je me jettay à genoux, et les priay, les mains jointes, en langue latine d'avoir pitié de leur propre frère, que plusieurs malheurs avoient porté en ces quartiers depuis quelques années, et qui étoit destiné à une horrible fin sans le bonheur de leur arrivée. Deux de douze qu'ils étoient m'entendirent, et ayant connu qui j'étois, me conduisirent aux vaisseaux. Je connus d'abord que c'étoit trois navires françois partis de Madagascar pour butiner et chercher fortune. Ils ne trouvèrent rien dans l'Isle parce que le peuple s'étoit réfugié dans la caverne d'un roc inaccessible. Après quelques efforts pour attraper quelque chose, ils retournèrent à leurs vaisseaux^a. Alors le premier capitaine qui étoit de condition et de pro-

a) Var. 1692 : Tout ce très long passage depuis : *M'ayant bien considéré* (p. 157) est remplacé par cette phrase : « Comme ils me parurent être des Européens, je leur parlai latin et j'appris d'eux qu'ils étoient François et que leur Vaisseau étoit parti depuis peu de l'Isle de Madagascar, à dessein de butiner.

bité, m'aborda avec beaucoup d'humanité et, ayant connu que j'étois Européen, me fit couvrir d'un de ses habits, me prit en sa compagnie, et voulut que je mangeasse à sa table. Le premier entretien que j'eus avec lui dura plus de trois heures. Je luy fis le récit de ma naissance, de mon éducation, de mes naufrages et de mon arrivée en la terre Australe. Il m'écouteoit avec beaucoup de compassion, et s'étonnoit comme une personne avoit pû tant souffrir et être dans tant de dangers sans périr. Je voyois bien qu'il racontoit en françois à la compagnie ce que je disois en latin, et que tout le monde *haussoit les épaules*, admirait comment je pouvois rester en vie. Il eut ensuite la discrétion de me laisser manger sans m'interroger davantage, mais comme j'avois perdu l'usage des viandes *et des apprêts* de l'Europe, je n'y trouvay nul goût, et mon estomach ne pût que très difficilement les souffrir. Je pris de mes fruits qui commençaient à vieillir *et à perdre leur goût* et de mes petites bouteilles qui se desséchoient. J'en offris une au capitaine qui la goûta et protesta qu'il n'avoit jamais rien bû de si délicieux. Il m'en demanda une seconde qu'il fit boire au maître-pilote; il en voulut une troisième et puis une quatrième, et ne cessa de demander que ma ceinture ne fut vuide. Il n'y avoit personne qui n'admirât et la couleur et la délicatesse de ces fruits, et on ne pouvoit se persuader qu'ils fussent naturels. Le repas étant achevé, je fus obligé de recommencer mon histoire, et de raconter le mieux qu'il me fût possible les particularitez du pays Austral, de ses habitants et de leurs façons de faire. Je donnois tant de particularitez au capitaine de ce que j'avançois qu'il n'en pouvoit douter, et il répétoit plusieurs fois qu'il voudroit, au péril de sa vie *et de tout ce qu'il pouvoit avoir en ce monde*, avoir jouÿ du même bonheur. Il tiroit aussi quantité de conclusions de ce que je décrivois de la terre Australe, et il jugeoit de la perte inévitable de ses amis en ces quartiers par le récit que je luy faisois de la difficulté de l'aborder.

Nous arrivâmes, après huit jours de navigation quelquefois heureuse et quelquefois indifférente, au port de Tonholo, qui est aucunement Austral, à Madagascar, c'est-à-dire Sudouest. Le capitaine continua sa bienveillance en mon endroit, et ne me quitta que parce que le Gouverneur de Tonholo me voulut avoir. *Je sus que le lieu où j'avois été pris, étoit une Isle de celles qu'on nomme Australes, et que les naturels l'appelloient Ausicamtou Oscamt. Les François ont une grande passion de s'en saisir, parce que le passage seroit plus commode et moins dangereux que le Cap de Bonne-Espérance. Mais c'est une entreprise qui demande plus de temps et plus de monde que le Gouverneur n'en pouvoit fournir alors.*

CHAPITRE XIV

DU SÉJOUR DE SADEUR EN L'ISLE DE MADAGASCAR

Tonbolo où nous arrivâmes est un port, suivy d'une petite ville médiocrement forte habitée de cinq à six cents ménages^a dont la plupart sont François, quelques-uns Portugais, d'autres Anglois et fort peu de Hollandois. Il y reste quelques naturels du pays qu'on a bien de la peine à apprivoiser. Elle est sous le tropique du Capricorne au soixante-cinquième méridien selon la géographie de Ptolémée.

La terre de cette contrée est non seulement ingrate, mais encore très malsaine, autant que j'ay pû en juger. On ne vit en ce lieu que de vivres apportez d'ailleurs, et les naturels, qui ne sont pas assujettis, n'y ont nulle demeure arrêtée. *Ils sont sans provision et sans aucun autre ordre que celui de leur passion^b.* Après plusieurs conférences avec le Gouverneur^c, je le suppliy de m'accorder quelques hommes pour monter par un fleuve qu'ils appellent Sildem afin de découvrir le pays. *Ce qui m'excitoit ce désir, étoit la majesté dont le fleuve se dégorge dans la mer, qui semble montrer tacitement que le pays d'où il vient est digne d'être recherché.* Il m'assenta qu'il avoit eu la même volonté, mais que les habitants sont tellement sauvages qu'ils n'épargnent personne. Il ajouta qu'ils avoient attrapé deux de ses soldats, il y avoit environ trois mois, et qu'il avoit appris par un Sauvage qu'il avoit amené de ces quartiers que, les ayant liez tout vifs par les pieds et pendus à des arbres à cinq ou six pas l'un de l'autre, ils les avoient jetez l'un contre l'autre, et fait entrechoquer jusqu'à ce qu'à force de meurtrissures, ils eussent expiré. Qu'il se trouvoit là un grand nombre d'enfants qui attendoient que le sang et la cervelle de ces misérables coulissent, pour les recueillir et les manger. Que leurs corps étant meurtris et noirs de coups, ils les détachèrent et les mangèrent sans nul apprêt *comme les chiens dévorent une charogne.* Il dit de plus que, *regrettant la perte de ces deux hommes, il choisit trente cavaliers, et vint fondre avec impétuosité sur la compagnie qui déchiroit ces corps, de laquelle il fit une boucherie très considérable, au paravant qu'ils peussent se reconnoître, mais que, comme il se retiroit, il se vit environné d'un grand nombre de ces sauvages qui l'épourentoient d'avantage par leurs horribles cris que par leurs coups, bien que drus et menus. Tous ses soins furent alors de fendre la presse et, en tout cas, de rendre sa vie autant cher qu'il lui fût possible. Il en tua un assez grand nombre et enfin, ayant rompu la haye qui l'enfermoit, il échappa avec la perte de quinze cavaliers. Voilà ce que j'ay pû apprendre des François touchant le naturel des habitants de ce pays, et je ne fais nul doute qu'ils ne soient descendus des Caffres de l'Afrique. Leur constitution, jointe à*

a) Var. 1692 : ou six mille habitants. — b) Il fallut encore ici raconter mon Histoire au Gouverneur. — c) lui, néanmoins comme je commençois à m'ennuyer en attendant quelque Vaisseau qui retournoit en Europe.

leur façon de vivre et de faire, en est une preuve que je crois incontestable.

Je ne pouvois m'étonner assez de voir qu'une si grande terre, d'ailleurs si bien située fut si mal habitée et si peu cultivée. Plus j'y pensois, plus j'étois surpris, et moins je me pouvois résoudre^a, jusqu'à ce qu'un vaisseau françois amena au port une espèce de chaloupe très bien faite, d'une figure plus ronde qu'ovale avec deux becs d'oyseau aux deux extrémités. Il s'en étoit saisi dans un trajet qu'elle faisoit en une Isle Australe, et elle n'étoit chargée que d'un vénérable vieillard, qui n'avoit autre compagnie que six rameurs qui luy servoient de valets en toutes les occasions. Cet homme approchoit fort de la taille des Australiens; son front et son menton étoient plus quarrés que longs, ses cheveux et tout son poil noir, son corps de couleur brune, tout nud à la réserve des parties honteuses qui étoient couvertes d'une écharpe assez délicate d'un pied de large. J'avoue qu'aussitost que je le vis, je fus touché de compassion et porté d'un extrême désir de le converser. Le Gouverneur qui ne fit point de difficulté de m'accorder la liberté de le voir, souhaitoit que je pusse tirer de lui quelques particularitez du pays, mais il ne croyoit pas que j'en pusse venir à bout. Je l'aborday, et lui ayant témoigné par plusieurs signes que j'étois réduit à la même misère que luy, il fit paroître quelque marque de consolation. Après trois ou quatre entrevües, je trouvay le moyen de m'expliquer comme il suit : Nous couvinmes par signes de prendre certains mots pour expliquer nos pensées, et j'en formay près de deux cents en une nuit qu'il comprit facilement, et nous formâmes une façon de parler en deux mois assez exacte pour nous entendre et comprendre nos conceptions. Je luy fis connoître mes accidents, ma demeure en la terre Australe et mon retour. Après avoir eu plusieurs preuves de ma sincérité^b, il ne fit plus de difficulté de me découvrir plusieurs circonstances fort considérables de son pays. Il me fit entendre qu'il comprenoit le milieu de l'Isle, qu'il étoit d'une température très saine, d'une terre très fertile, et plein d'un peuple fort civilisé. Il m'expliqua qu'ils avoient deux puissans boulevards qui les séparoient à l'Orient et à l'Occident de deux peuples barbares et sauvages; ce sont deux prodigieuses montagnes, celle de l'Occident s'appelle Canor et celle de l'Orient Harnor. Pour les deux côtes^c, il m'assura que la nature les avoit munis de tant de bancs de sable dans la mer qu'on n'y pouvoit aborder sans une expérience de plusieurs années. Il me fit connoître que leur terre avoit environ cent lieues de diamètre^d et que le Gouvernement y étoit Aristocratique; qu'on y choisissoit de trois en trois ans six puissants Gouverneurs : le premier pour la mer du Nord; le second pour l'Australe; le troisième pour le mont Canor; le quatrième pour le Harnor; le cinquième et le sixième pour le reste du pays. Ces Gouverneurs divisent toute leur terre en six parties, et il faut obéir sous peine de perdre la vie d'une façon honteuse^e. A ce que je pus

a) Var. 1692 : Ces cruantez firent que je n'eus pas envie de connoître plus particulièrement ni le Païs, ni les Habitans. Je commençois donc à m'ennuier extrêmement. — b) L'aïant engagé à avoir confiance en moi. — c) Et que du côté de la mer. — d) six mille lieues de tour. — e) que ces Gouverneurs avoient puissance de vie et

connoître, ils cultivent la terre presque à la façon Européenne; ils sèment et moissonnent, *bien que leur récolte soit différente*. Les animaux dont ils se servent pour labourer la terre sont de la grosseur de nos éléphants. *Ils souffrent beaucoup de certains gros oyseaux qu'ils appellent Ruch, et ils enlèvent facilement un Orbus, c'est-à-dire une bête grosse comme un bœuf*. Il m'avoïa, *bien qu'avec quelque répugnance*, que son peuple aymoit plus sa liberté que sa vie, qu'il étoit l'un des Gouverneurs dont il avoit parlé, et que le malheur de sa perte provenoit d'une tempête qui s'étoit élevée contre toute coutume, lorsqu'il étoit allé reconnoître certains bancs de sable qui grossissoient trop, *et qui pouvoient contenir du monde*. La tempête l'ayant écarté fort loin de son pays, *et la foiblesse, ou la curiosité l'ayant obligé de différer de se faire mourir*, il étoit tombé entre les mains des *Etrangers*^a. *Il me dit qu'à la vérité ma connoissance lui avoit causé du contentement et qu'il étoit bien aise d'avoir survécu à son malheur*.

Enfin après quatre mois d'un entretien fort familier avec lui^b, deux vaisseaux *Italiens* arrivèrent du Mogol qui vouloient partir dans deux jours pour Livourgne. J'avois peine à me séparer d'une si douce conversation. Cependant de crainte de perdre une si favorable occasion, je lui expliquay mes desseins et mon départ. *Il supplia le Gouverneur de luy permettre de faire ce voyage en ma compagnie, mais en vain parce qu'il en espéroit une rançon considérable*^c. Je l'allay trouver pour prendre congé de luy et pour m'en séparer. Mais m'ayant répondu assez froidement qu'il me quitteroit le premier, *il me pria de prendre le soin qu'on jettât son corps mort dans la mer, parce que c'étoit le propre des corps de leur pays de retourner vers leur terre*^d. Aussitôt après, il se jetta à mes pieds pour me témoigner l'estime qu'il faisoit de ma personne et, s'étant écrié cinq ou six fois en sa langue, deux valets accoururent qui lui tordirent le cou; et ensuite s'entrechoquèrent si fortement de leurs testes qu'ils se [la] brisèrent et tombèrent morts sur la place. Les quatre autres bien qu'éloignez firent le même au même temps que les autres, de sorte qu'on les trouva morts tous ensemble, non sans un très grand étonnement du Gouverneur et de sa compagnie. *Je racontay l'histoire de la mort du principal et les dernières prières qu'il m'avoit faites devant que de mourir*. *Le Gouverneur, voulant faire preuve de ce discours, fit jeter les sept corps dedans la mer. Elle étoit alors fort calme et sans agitation, cependant tout le monde vid, non sans admiration, qu'ils s'arrangèrent de telle sorte que celui du Seigneur alloit le premier vers l'Orient comme on marcheroit au petit pas, les autres six le suivant toujours éloignez de deux pas*. *Après qu'ils eurent avancé environ une lieue, le Gouverneur commanda qu'on les retirât et qu'on les séparât fort loin l'un de l'autre*. *Le*

de mort sur tous les Peuples de leur département, de quelque condition qu'ils fussent. — a) Var. 1692 : pirates qui l'avoient livré au Gouverneur de Tombolo. — b) Nous passions des jours entiers dans la douceur de nos entretiens lorsque. — c) Cette nouvelle l'affligea sensiblement, néanmoins il me témoigna qu'il trouvoit mon dessein trop raisonnable pour s'y opposer. — d) et qu'il me prioit de lui conserver dans mon cœur l'amitié dont je lui avois donné tant de témoignages depuis que je le connoissois.

corps du Seigneur fut jetté au Nord-ouest et les autres au Sud-ouest d'une bonne lieue de distance. Mais celui-là avança toujours son train ordinaire, les autres paroissant immobiles jusques à ce que le premier fût en une certaine distance qui attira les autres, et qui, lui ayant donné le devant, le suivirent comme auparavant. Nous étions plus de cent à ce spectacle, et un chacun en parloit fort différemment, lors que je dis que, sans doute, il étoit de ces corps comme de plusieurs pièces aimantées qui se cherchent étant en une certaine distance, et la plus aimantée attire plus puissamment les autres. J'ajoutay que le corps du premier étoit sans doute plus aimanté, tant à raison d'une différente et d'une plus délicate nourriture, qu'à cause d'une naissance de parents plus considérables. Je dis enfin que ce qui attiroit tous ces corps vers l'Orient étoit que leur pays étoit comme un véritable aimant au regard de tout ce qui en sortoit, cause assurée de cette attraction qui paroissoit si miraculeuse. Il y avoit un cap qui avançoit plus de deux mille dans la mer à trois lieues de là : le Gouverneur ayant commandé à trois barquiers de les suivre jusqu'en ce lieu, ils rapportèrent qu'ils avoient fait le détour avec autant de conduite qu'un expert patron le pourroit faire.

Ici finit l'histoire de Monsieur Sadeur. On peut penser avec beaucoup de probabilité que, s'étant embarqué bientôt après^a, il n'eut plus le loisir d'écrire les aventures de son retour^b.

a) Var. 1692 : Voilà tout ce que portent les mémoires écrits de la propre main de Sadeur; son Histoire finit ici, et il y a apparence que s'étant embarqué bientôt après la mort du Vieillard dont nous venons de parler. — b) en Europe.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE GABRIEL DE FOIGNY

I. A) *La facilité et l'élégance des langues latine et françoise comprises en XCI leçons expliquées avec tant de clarté qu'une personne de jugement pourra se perfectionner en l'une et en l'autre langue en un an et moins; de plus un abrégé de toutes les phrases françoises plus difficiles à expliquer en latin; avec un petit traité des poësies latine et françoise. A Genève, pour Jean Hermann Widerhold, 1673. In-8, en deux parties, XVI, 192 et 136 pp. (Genève).*

Épître dédic. : A. Mgr le Prince Ferdinand-Guillaume, duc de Wirtemberg, sig. G. de F.

B) *L'usage | du jeu royal | de la | langue latine, | Avec | La Facilité et l'Elégance des Langues | Latine et Françoise, | Comprises en XCI Leçons, | Le tout expliqué avec tant de clarté, qu'on | pourra se perfectionner en l'une et en l'autre Langue, en six ou sept mois. | De plus, | Un abrégé de toutes les phrases Françoises | plus difficiles à rendre en Latin. | Enfin | Un petit Traitté des Poësies Latine et Françoise. | Par Gabriel de Foigny, | A Lyon, | Chez la Vêve de Benoit Coral Ruë Mercière | à la Victoire. | M. DC. LXXIV (1674). | Avec approbation. In-8 de 9 ff, dont le portrait gravé de Marc de Roset, 96, 192, et 136 pp. chiff. (B. N., X 8879).*

Les feuillets préliminaires comprennent le titre, le portrait, l'épître dédicatoire à Marc de Roset, Sieur de Fernex, Conseiller (sic) d'Etat, etc., sig. Gabriel de Foigny, deux distiques latins sig. P. Viollerius, l'avis « Au lecteur », l'errata.

Voici le texte de l'épître dédicatoire :

Monsieur,

Cette pièce d'une méthode toute particulière vient s'offrir à vous, avec les très humbles respects de son Auteur : et elle tient à honneur de ne parèître en public, qu'avec votre approbation, et sous l'appui de votre conduite. Je sçais qu'on pourroit dire en sa faveur, que sa rareté devoit la rendre recommandable : puisqu'elle est unique en son invention, et que nous ne trouvons pas que les siècles précédents ayent éclos quelque chose de cette nature. Cependant comme la Critique s'attache particulièrement à la nouveauté; cette raison bien que puissante pour lui procurer l'estime des mieux Censez, causera peut-être sa censure auprès de certains Esprits : et si sa singularité attire plusieurs Curieux, il est à craindre, que quelques-uns ne soient plutôt portez à la condamner, qu'à l'approuver. Il est vrai que ses Partisans la considèreront avec les grands avantages qu'elle présente à la Jeunesse, en découvrant le précieux secret de joindre le plaisir avec les chagrins de l'étude, et faisant un Jeu, de ce qu'on a jugé jusques ici très pénible. Mais c'est ce mot de Jeu qui sera

peut-être la butte des contradictions : et ceux qui voudront ignorer l'importance qu'il y a de mêler les moïens de recréer les jeunes gens avec ceux de les enseigner, croiront tout dire pour l'étouffer dans sa naissance, en alléguant que ce n'est qu'un Jeu.

C'est donc très à propos, Monsieur, que vôtre nom et vôtre sang lui serviront d'abry, et que vos mérites et vos qualitez lui donneront de l'éclat. Vôtre nom marquant la noblesse de vôtre Origine, qui surpasse la mémoire des temps passez sera sa couverture : et vos Mérites forceront les plus opposez de ne point mépriser ce que vous honorez de vôtre agrément. Vôtre Sang qui n'a servi qu'à remplir les premières places et à négocier auprès des Souverains depuis plusieurs siècles pour le bien du pays, appuyant ce qui ne tend qu'à l'Utilité de tout le monde, résistera à la légèreté de ceux qui jugent avant que de connoître : et vos qualitez qui vous ont élevé aux premières dignitez aussi bien que vos Ancestres, la feront éclatter auprès de ceux qui en auront la connoissance.

Ce sont, Monsieur, les avantages que ce travail se promet de vôtre appui avec d'autant plus de raison, que vous ne pouvez ignorer les grands soins de vos Prédécesseurs pour cultiver la Jeunesse dans les sciences, comme étant le soutien des plus florissans États. On n'admira jamais assez entre les autres l'Illustre Budée, l'un de vos Ayeuls maternels, qui préféra les travaux de faire revivre la Langue Grecque, ensevelie dans l'épaisse ignorance de tous les occidentaux, à la charge la plus importante de toute la France, et dont les Œuvres ont fait et font encore aujourd'hui autant de Grecs qu'on distingue de Savants. Puis donc que vous soutenez si glorieusement le lustre de ces héroïques Personnes : je ne puis douter que vous ne les imitez, en favorisant un ouvrage qui seconde leur dessein, et qui donne toute la facilité et tout l'agrément possible à la Langue Latine, qui est sans contredit le fondement de la Grecque dans l'Occident, et l'un des plus riches ornemens de l'homme.

Comme il est certain que ces considérations ne peuvent être sans force sur vôtre esprit, c'est avec raison qu'elles m'ont donné la liberté de vous mettre en la tête de cette Pièce, étant constant qu'elle ne peut que réussir sous une aussi glorieuse protection, et tenant à grand bonheur le premier fruit, que je me suis proposé, qui est de pouvoir me publier, Monsieur, Vôtre très humble et très obéissant Serviteur, Gabriel de Foigny.

Une autre édition, si ce n'est pas la même avec un titre rafraîchi, porte la date de 1676 (Cat. *Veinant*, 279).

II. *Le Grand Garantus, Genève, 1674*, et années suivantes.

Cet almanach paraît perdu.

III. *Les Pseaumes de Marot et de Bèze* (édition accompagnée d'arguments en tête de chaque pseaume, de prières à la suite, et d'une vie du chrétien. *Imprimé à Charenton (Genève), 1674*.)

Imprimé à Genève par Gamonet. Ce livre paraît perdu.

IV. *La Terre australe connue : c'est-à-dire la description de ce pays inconnu jusqu'ici, de ses mœurs et de ses coutumes. Par M. Sadeur. Avec les aventures qui le conduisirent en ce Continent, et les particularitez du séjour qu'il y fit durant trente-cinq ans et plus, et de son retour. Réduites et mises en lumière par les soins et la conduite de*

G. de F. A Vannes (Genève). Par Jacques Verneuil, ruë S. Gilles. 1676.

In-12 de 8 ff. n. chiff., en dehors du titre, contenant un avis « Au lecteur » et la table des Chapitres et 267 pp. chiff.

Réimprimée par les soins de l'abbé François Raguenet, sur un manuscrit, préparé vraisemblablement par Foigny avec des suppressions et des corrections de style importantes, sous le titre :

Les Aventures | de | Jaques Sadeur | dans la découverte | et le voyage | de la | Terre Australe. | Contenant | Les Coûtumes et les Mœurs des Austra- | liens, leur Religion, leurs Exercices, | leurs Etudes, leurs Guerres. les Ani- | maux particuliers à ce Païs, et toutes | les Raretez curieuses qui s'y trouvent. | A Paris, | Chez Claude Barbin, au Palais, sur | le second Perron de la Sainte Chapelle. | M. DC. XCII (1692) | Avec Privilège du Roy.

In-16 de 8 ff. n. chiff., 341 pp. chiff. et 1 f. (N).

Le privilège, daté du 29 may 1692, est accordé pour 8 années à Claude Barbin, marchand-libraire, avec achevé d'imprimer le 14 juin 1692. — Imprimé par Laurent Roudet.

Autre édition ou plutôt contrefaçon hollandaise sous un titre différent :

Nouveau | voyage | de la | terre australe, | contenant | Les coûtumes et les Mœurs des Australiens, leur | Religion, leurs Exercices, leurs Etudés, leurs | Guerres, les Animaux particuliers à ce pays | et toutes les Raretez curieuses qui s'y trou- | vent | Par Jacques Sadeur. | A Paris, chez Claude Barbin au Palais | M. DC. XCIII (1693). Avec privilège du Roy. |

In-12 de 6 ff., 177 pp. chiff. et 1 f. (N.).

C'est de cette contrefaçon hollandaise que Pierre Bayle s'est servi pour les citations des *Aventures de Jacques Sadeur* dans son *Dictionnaire historique et critique*.

Réimpression de l'édition de Paris, Barbin, 1692 : *A Paris, | chez Pierre Ribou, Quay des Augustins, | à l'Image saint Louis. | M. DCC. V (1705). Avec Privilège du Roy.*

In-12 de 8 ff., 341 pp. chiff. et 1 f. pour le privilège. Texte de 1692. Il y a à la fin une Approbation signée Pouchart qui mérite d'être reproduite. En voici le texte :

« J'ay lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les *Aventures de Jacques Sadeur*, etc. A considérer cet ouvrage comme un pur Roman, l'impression peut en être permise. A Paris, le 18 novembre 1704 ». — Le privilège daté du 14 décembre 1704, sig. Le Comte, est accordé seulement pour quatre années à Christophe David, libraire à Paris, qui l'a partagé avec les sieurs Auboüin, Charpentier, David, Ribou et Compagnie.

Les exemplaires invendus de cette édition ont été remis en circulation sous le même titre : *A Amsterdam | chez David Mortier, libraire | à la Mappe-Monde | M. DCC. XXXII (1732). In-16.*

Enfin *Les Aventures de Jacques Sadeur* ont été réimprimées dans la collection des *Voyages Imaginaires* (Amsterdam et Paris, 1788). T. XXVI.

DENIS VEIRAS (D'ALAIS EN LANGUEDOC)

M. Georges Ascoli, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, a publié dans les *Mélanges Lanson : Quelques notes biographiques sur Denis Veiras, d'Alais*. Le résumé que nous en donnons ci-après n'en présente qu'une idée imparfaite; il sera nécessaire de recourir au texte original pour apprécier avec quelle sagacité et avec quelle méthode M. Ascoli a établi la biographie de Veiras.

La source de cette biographie (en dehors de son auto-biographie¹) est tout entière dans un article de C. Tomasius, utilisé par Prosper Marchand et inséré dans le journal littéraire (novembre 1689) publié à Halle *Frey müthige Vernunft und Geotzmassige Gedanken über allerhand fürnemlich aber neue Bücher, duch alle zwölfmonat des 1689 Jahrs, etc.* (réuni sous la date de 1690). Cette « notice contemporaine » est précieuse, dit M. Ascoli, bien que rien n'en authentique les affirmations, car elle semble provenir d'un homme qui a connu personnellement Veiras, sans doute de quelque réfugié français en Allemagne.

Veiras est né à Alais en Languedoc, entre 1635 et 1638, d'une famille protestante. Ses études terminées, ses parents le destinent à la robe. A la suite d'une rixe avec un voisin catholique, son père (ministre évangélique ?) l'éloigne et s'exile momentanément lui-même. Denis Veiras s'engage à quinze ou seize ans dans l'armée royale, sert deux ans en Piémont, passe un congé à Alais et rejoint l'armée de Catalogne. A vingt ans, de retour dans son pays natal pour y recueillir la succession paternelle, il étudie le droit, est reçu docteur, probablement à Montpellier, et se fait inscrire comme avocat, sans doute, au Parlement de Toulouse. On ne sait pour quelle cause, (est-ce dégoût de la chicane ? est-ce la mort de sa mère ?) Veiras abandonne le barreau et parcourt la France, après avoir aliéné les biens paternels et maternels, sauf une petite terre qu'il possédait à Saint-Quentin près d'Uzès, Il s'arrête deux années à Paris et traverse la Manche, se rendant à Londres (1665). A sa connaissance du grec et du latin, il ajoute celle de l'anglais. En 1672 il est en Hollande, non comme officier de l'armée française, mais comme plénipotentiaire attaché à Buckingham et à Arlington qui, avec Halifax, allaient négocier à La Haye.

Ce poste diplomatique prouve que Veiras avait réussi à se faire apprécier dans la société anglaise qui gravitait autour des ministres de « la Ca-

1. Voir p. VIII.

bale » ; il se lie avec Locke, le conseiller de Shaftersbury. La disgrâce de Buckingham et d'Arlington (1674) avec qui il était retourné en Grande-Bretagne le force à rentrer en France au moment où l'on imprimait, en anglais, à Londres la première partie de son *Histoire des Sévarambes*.

De nouveau à Paris et, cette fois s'y fixant définitivement, il met sous presse en 1677 la première partie en français de cette même *Histoire des Sévarambes*, la continue par une seconde (1678) et la termine par une « Conclusion » (1679). On le trouve logé successivement rue de Bussi, au faubourg Saint-Germain, rue du Four, rue Sainte-Marguerite, donnant des leçons de langue française et anglaise, d'histoire et de géographie, faisant des traductions, etc., en un mot gagnant sa vie par tous les moyens en son pouvoir. Un moment il est gouverneur, pendant leur séjour à Paris, des jeunes comtes de Lichtenstein. En 1681 il publie une *Grammaire française* et, en 1683, un abrégé de cette *Grammaire* en anglais. Thomasius rapporte qu'il faisait des conférences fort suivies de gens de lettres et d'abbés qui lui valurent une réputation d'homme d'esprit et cite, parmi ceux qui en eurent une haute opinion, le géographe Guillaume Samson. Il ajoute qu'il fréquentait les jansénistes et que, s'il avait voulu se rapprocher d'eux, il eut pû avoir un grand avancement. Cette dernière assertion est sujette à caution.

A partir de 1683 il n'est plus question de Veiras. La Révocation de l'Edit de Nantes ne pouvait l'atteindre, son indifférence en matière de religion étant absolue.

Voici maintenant ce que M. G. Ascoli dit de l'homme :

Le biographe, ami de Veiras, fait de lui un bel éloge :

« Sa taille et son visage avaient quelque chose de spécial, et il avait ce qu'on appelle une physionomie heureuse. Toutes ses actions étaient bien éloignées de l'hypocrisie, mais tendaient à l'honnêteté et il avait un goût singulier pour la morale : il en faisait volontiers des discours, car il avait l'élocution facile et agréable ».

Négligeons ici des agréments physiques, auxquels Veiras donnait peut-être quelque prix lui-même, puisqu'il insiste, à plusieurs reprises, sur le mérite à cet égard du capitaine Siden (Denis) ou de son héros Sévaris (Veiras). Contentons-nous de discuter la valeur morale de Veiras. Or son attitude, au cours d'une affaire sur laquelle des documents édifiants nous sont parvenus, nous laisse bien penser que ce pauvre homme, dans une vie étroite et misérable, faisait peut-être souvent de beaux sermons de morale, mais ne craignait point, à l'occasion, de faire argent de tout, même de sa parole et de ses amitiés.

Parmi les personnages qui fréquentèrent le logis de Veiras à Paris entre 1675 et 1679, et qui réclamèrent ses services pour des traductions, et peut-être quelques travaux cartographiques, il y avait un aventurier

anglais, qui se faisait appeler le Colonel Scott¹, et que Veiras avait autrefois connu à Londres, dès 1670, et rencontré à nouveau, en 1672, dans les Provinces-Unies. Les relations entre les deux hommes étaient fort amicales. Quand il avait les poches pleines d'argent, Scott aimait à venir rue du Four, et offrait à Veiras un bon dîner que les amis faisaient monter de chez le traiteur voisin; bien plus, quand son hôte était gêné, Scott offrait de lui prêter quelques pistoles, et même quelques louis : « manières d'agir fort obligeantes et, dit Veiras, c'est ainsi qu'on se fait de vrais amis² ». Point toujours pourtant.

Il arriva, en effet, que ce même Scott, pour se venger du Secrétaire de la Marine d'Angleterre, Pepys, qui l'avait fait arrêter comme espion, quelque temps en 1678, tenta d'impliquer Pepys dans le fameux « complot papiste » et l'accusa de trahison en faveur du gouvernement français, accusation qui entraîna d'abord la chute de Pepys et son internement à la Tour de Londres, en 1679. Bientôt Pepys, désireux de se justifier, fit de grandes dépenses pour recueillir, tant en France qu'en Angleterre, des témoignages établissant l'indignité de son accusateur. C'est alors que Veiras, l'ami et l'obligé de Scott, entra en scène, et profitant de ce que son intimité avec Scott lui avait appris sur ce personnage, offrit, pour un bon prix, sa déposition contre le Colonel.

Il sut que le beau-frère de Pepys, Balthazar St-Michel, était venu en France pour recueillir des informations et il s'arrangea pour lui faire savoir qu'il avait bien des choses à dire; mais, en même temps, il entendait ne point avilir, en le donnant à trop bon compte, un témoignage comme le sien. Ainsi, au mois de juillet 1679, devant des Anglais résidant à Paris qu'il avait toutes raisons de croire en relations avec St-Michel, il faisait sans scrupules une déclaration de principes :

« Il avait reçu récemment la visite d'un M. St-Michel, et bien que le dit St-Michel ait causé avec lui sans aborder le sujet, il avait bien vu de quoi il s'agissait, qu'il voulait recueillir des informations sur le Colonel John Scott; mais bien que je connaisse, disait-il, assez de ses mauvaises actions tant en Hollande qu'en France, pour le faire pendre, pourtant, pour Dieu je n'en découvrirai rien à moins que je ne puisse en obtenir quelque chose. Et à l'un deux qui avait reçu lui aussi la visite de St-Michel, il affirma que c'était le moment et l'occasion pour lui de faire sa fortune, qu'il serait un sot et un âne, s'il disait quoi que ce fût de ce qu'il savait sur la mauvaise conduite de ce Scott, sans être d'abord assuré du profit qu'il en tirerait³. »

Dans des conversations avec un de ses élèves, le jeune Latour, sur l'indiscrétion de qui il devait pouvoir compter, il précisait ses prétentions tout en jouant à l'honnête homme, surtout en faisant savoir que si on ne l'achevait pas bien vite, peut-être la partie adverse prendrait-elle les devants :

« Il y avait une personne ici, à Paris, qui sachant qu'il connaissait fort le dit John Scott et qu'il savait le détail de sa vie, le vint trouver et lui offrit

1. Sur ce personnage singulier, voir une plaquette de O. D. Scull, *Dorothea Scott*, Printed for private circulation, Oxford, 1883, in-8. — 2. Bibliothèque Bodleienne. Ms. Rawlinson A, 188, f^o 252-3. — 3. Ms. Rawlinson A. 188, f^o 254, 255 (en anglais).

vingt mille livres avec cent écus pour les frais de son voyage, s'il voulait aller à Londres déposer contre le dit Scott, et il n'a jamais voulu, aimant mieux son honneur que tous les biens du monde ; il est vrai qu'il savait des choses contre lui, que le dit Scott lui a dit de sa propre bouche, étant à Paris, qui étaient plus que suffisantes pour le faire rouer tout vif, eût-il dix mille vies, parlant seulement des choses qui regardaient le roi d'Angleterre et l'Etat.... mais il serait le dernier de tous les hommes si un ami, buvant et mangeant avec lui, et parlant franchement, venait à lui dire des choses qui pussent lui porter préjudice, et qu'ensuite de cela il allât déposer contre lui, il mériterait lui-même châtement et pour cent empires, il ne déposerait jamais contre lui ; il avait écrit audit M. Scott qu'on lui avait offert vingt mille livres pour déposer contre lui à Londres, et qu'il n'avait pas voulu et que le dit sieur Scott lui avait fait faire réponse, afin que cela ne parût pas de sa main par un sien ami qui était ami de tous les deux, lequel remerciait fort le sieur Dalès (D'Alais) de son honnêteté et lui dit qu'on parlait fort de lui, que cette généreuse action lui avait acquis¹ une grande réputation parmi ceux qui le connaissaient, et que si jamais, en attendant qu'on le remerciât autrement, on pouvait lui rendre quelque service en Angleterre, qu'on le servirait en tout ce qu'on pourrait². »

Veiras eût préféré sans doute que Scott le remerciât *autrement*, et si celui-ci avait une fois de plus mis généreusement la main à la bourse, peut-être Veiras eût-il gardé bouche cousue, mais ou bien Scott, qui, selon le mot de Veiras « aujourd'hui était misérable et n'avait pas un sol, et demain bouillonoit d'or et d'argent » était dans une de ses mauvaises passes, ou bien il jugea que les accusations d'un Veiras ne sauraient être redoutables. En tout cas, du côté de Pepys, on ne se montra pas plus empressé. Les conditions de Veiras paraissaient excessives. On essaya de se passer de lui en demandant à Latour un rapport détaillé de tout ce qu'il avait entendu dire par son maître d'anglais ; on essaya de jouer de finesse avec lui. En effet, voici ce que le capitaine de Moralès écrivait à Pepys, le 17 juillet 1680 :

« Cependant je ménage fort l'esprit de M. Dally (D'Alais) afin de l'obliger de lui-même à déclarer ce qu'il sait dans cette affaire : les promenades que je lui fais faire, et les repas que je lui donne souvent, l'obligent à se lier d'amitié avec moi, ce qui me fait prendre des mesures justes pour savoir tout ce qui s'est passé entre lui et ce Colonel Scott, et je ne lui fais pas connaître dans quelle vue je lui procure tous ces divertissements, pendant lesquels je lui fais dire une partie de la vérité, et quand j'auray tout su de lui, je le rendrai capable à certifier comme moi, lorsque le temps le requerra. Je n'ose pas le trop presser, car s'il savait avec quel dessein je le vois, il pourrait écrire au Colonel Scott. C'est pourquoi, je le ménage comme si votre affaire me touchait, et je vous réponds que je me rendrai maître de son esprit, et que vous devez faire fonds sur ce que je vous mande³. »

Peut-être Veiras se jouait-il des ruses grossières de l'agent de Pepys et faisait-il ainsi le niais pour se faire traiter plus longtemps !

1. C'est l'anglais que Veiras enseignait au jeune Latour, qui rédigea ce rapport, et non le français. — 2. Ms. Rawlinson A, 188, f^o 252, 253. — 3. Ms. Rawlinson, 188, f. 284.

Enfin le 29 octobre 1680, un horloger anglais, du quartier St-Sulpice, obtenait de lui que, devant deux notaires, il fit une déposition officielle et signée où il reconnaissait :

« ...que ledit sieur Colonel Scott lui fit voir une carte marine qu'il avait faite du Canal entre la France et l'Angleterre dans laquelle étaient marqués les ports et les rades des royaumes de France et d'Angleterre, et, de plus déclare ledit sieur d'Allais, qu'il a entendu dire au Colonel Scott plusieurs choses contre le Roi et le Royaume d'Angleterre... ce que ledit sieur d'Allais offre d'affirmer par devant tous juges, en tel lieu que ce puisse estre¹. »

La pièce fut envoyée à Pepys qui remercia Veiras par une lettre qui en demandait plus encore, en faisant de belles promesses, et d'habiles compliments :

« Je jugerais bien mal de ma part, écrivait-il, de recevoir un si grand service de qui que ce fût sans le reconnaître, et par suite je prens la liberté de vous répondre que, comme mon affaire ne réclame d'autre secours que celui de la vérité, pour ce que vous m'avez communiqué d'une façon si inattendue pour m'y aider, et pour les services, en faveur de la justice que vous voudrez bien encore me rendre à ce propos, vous n'aurez pas à vous repentir de ce que vous m'aurez accordé. »

Il terminait en demandant un rapport détaillé en anglais, puisque Veiras « possédait cette langue aussi bien que la sienne propre² ».

Le 30 novembre, Veiras répondait par une longue lettre où, se fondant sur l'amour de la justice et son désir de servir un honnête homme dans la peine, il accusait formellement Scott d'avoir dans les Provinces-Unies reçu de l'argent pour lever un régiment, et de l'avoir gardé pour lui, et aussi de s'être livré à des travaux d'espionnage entre les deux pays de France et d'Angleterre³. Veiras oubliait qu'il avait autrefois collaboré, comme traducteur, à ces travaux de Scott, et qu'ils ne lui avaient sans doute pas paru alors aussi condamnables.

Je ne sais combien la déposition de Veiras lui fut payée; j'aime à croire qu'elle était véridique, et que s'il se décida à accuser un homme de qui il avait reçu de bons procédés et de l'argent, ce ne fut pas pour vendre contre lui des mensonges. J'imagine d'ailleurs qu'il oublia de rendre à Scott ce que celui-ci lui avait précédemment prêté. »

1. Ms. Rawlinson, A, 188, f. 260. — 2. Copie de cette lettre du 31 octobre (vieux style) se trouve dans le Ms. Rawlinson A 194, p. 221 (en anglais). — 3. Ms. Rawlinson, A 188, f. 262, 263 en anglais.

HISTOIRE DES SÉVARAMBES

PROSPER MARCHAND ET DENIS VEIRAS

Nous ne reproduisons de l'*Histoire des Sévarambes* de Denis Veiras, d'Alais, que le chapitre consacré à l'imposteur Omigas ou Stroukaras, dans lequel Veiras a visé tous les fondateurs de religions y compris Jésus-Christ, et le discours du philosophe sévarambe Scromenas ; nous nous bornons à l'analyse qu'a donnée Prosper Marchand des passages les plus intéressants de cette fiction : « On n'en « a peut-être jamais vu, dit-il, de composée avec plus d'art et avec « plus d'industrie, et il faut avouër qu'il y en a peu où le vraisem- « blable soit aussi ingénieusement et aussi adroitement conservé. »

Prosper Marchand est représentatif de la mentalité du XVIII^e siècle ; il est au nombre des gens intelligents et instruits de cette époque. Lisons ses remarques et retenons ses réflexions :

« Les bornes étroites que je me suis prescrites dans ces Remarques ne me permettent point d'entrer ici dans le détail de tout ce qu'il y a de curieux et d'intéressant dans cette *Histoire des Sévarambes* touchant le Gouvernement, la Police, les Lois, la Milice, les Mœurs, les Coutumes, les Sciences, les Arts, les Divertissemens, etc. de cette Nation. Je me contenterai donc de remarquer en général, Que tout y est admirable : *Que la véritable Politesse n'y consiste point... comme chez les Nations malignes et dissoluës de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique,.... Gens effectivement fort barbares quoi qu'ils se croient fort polis,...* dans quelques Discours affectés, dans quelques Modes bizarres, dans quelques Sinagrées extérieures ; mais dans la Justice, dans le bon Gouvernement, dans l'Innocence des Mœurs, dans la Tempérance, et dans l'Amour et la Charité que tous les Hommes devoient avoir les uns pour les autres¹. Qu'ils en regardent le plus habile et le plus adroit comme un Barbare s'il n'est juste, bienfaisant, charitable, et modéré ; et que, selon eux, la Véritable gloire des Princes et des Magistrats consiste, non point dans les Victoires et les Conquêtes, mais dans la bonne Conduite et le bon Gouvernement de leurs Sujets, et dans une juste Distribution des Récompenses et des Peines : Que la raison et la vertu sont leurs seuls guides, et que le Désordre et le Crime ne se rencontrent presque point

1. Nous avons respecté les majuscules et l'italique du texte de Prosper Marchand. Le texte en italique est emprunté à Veiras.

chez eux, parce que leurs Loix tendent principalement à l'abolition des trois Vices les plus préjudiciables à toute Société, l'Orgueil, l'Avarice et l'Oisiveté; et que, pour cet effet, suivant le Droit Naturel, et la Politique la plus sage, ces Loix conservent soigneusement l'égalité de Naissance entre tous les Sujets, bannissent toute Propriété de biens dont elles ne permettent que l'usage, et emploient indispensablement tous les Sujets à des Arts et Métiers dont il doit nécessairement revenir de l'avantage et de l'utilité à la Nation : Qu'aussi, selon l'Auteur, *si l'on considère le Bonheur de ce Peuple, on trouvera qu'il est aussi parfait qu'il le puisse être en ce Monde, et que toutes les autres Nations sont très malheureuses au prix de celle-ci* : Et enfin, si tout ce qu'on dit dans cette Relation pouvoit être réel, il faut avouer de bonne foi, qu'il n'y auroit point au Monde de plus grand Bonheur que de pouvoir habiter au milieu d'un Peuple si sage et si bien gouverné ».

Non seulement le collectivisme n'effrayait pas Prosper Marchand, mais il le considérait comme un progrès. Voici en quels termes il justifie Denis Veiras :

« Cette égalité de naissance et cette communauté de biens n'ont paru bizarres et impraticables à certaines gens, que parce qu'ils ne connaissent (et pour cause) que les manières de leur païs et de leur siècle, et qu'influés de ces manières, ils s'imaginent qu'on ne sauroit vivre autrement. Un peu de lecture les rendroit moins décisifs, et leur apprendroit que c'étoit une coutume établie chez différens peuples de l'Antiquité qui s'en trouvoient très bien, et qui donnoient de fort bonnes raisons. En effet, elle étoit en usage chez les premiers habitants d'Italie, selon Justin, *Historiar. Libr. XLIII, chap. I*, chez les Lacédémoniens, selon Plutarque, *in Lycurgo cap. VI*, et chez les anciens allemands, selon César, *Comment. Libr. VI, ch. II, circa finem*, et il n'y a point à douter qu'elle ne le fut aussi chez beaucoup d'autres, puisque selon Tacite, *Annalium Libr. III, cap. XXVII*, les premiers hommes l'avaient universellement adoptée. Les Pythagoriciens en faisoient profession publique, comme le remarquent Jamblique, *de Vita Pythagoræ, Cap. XXX*, et Aulugelle, *Noctrium Atticatum, Libr. I, cap. IX* : et Platon la trouvoit si raisonnable et si sage, qu'il auroit ardemment souhaité la rétablir partout, et qu'il refusât d'être le Législateur d'une Ville où l'on ne voulut point la recevoir. Voyez-le, de *Legibus, Libr. IV*, ou sa *Vie* par André Dacier, p. 448. Voyez aussi Elien, *Var. Histor. Libr. II, Cap. XLII*, p. 399, 4556, in-folio. Elle est encore en usage chez beaucoup de Peuples nouvellement découverts, comme les relations en font foi. »

L'érudition de l'éminent bibliographe est immense, mais si sa pensée est libre, sa vue est courte. Il oublie de nous expliquer pourquoi le collectivisme n'a persisté nulle part, et pourquoi il n'était pratiqué de son temps que par des peuplades sauvages!

Voyons maintenant les idées de Denis Veiras sur le mariage; elles font partie du « Tout y est admirable » de notre religionnaire :

« On ne vit point là dans le Célibat, on veut que tout le monde se marie. L'Amour, dit un Sévarambe, est le Lien et le Conservateur de toutes choses et, lors qu'il est réglé par la droite raison, il ne produit que de bons effets, parce qu'il ne se propose que de bonnes fins, à savoir : les plaisirs honnêtes, l'accroissement et la conservation de chaque espèce, où tous les Animaux tendent naturellement. Notre grand et illustre Législateur, ayant considéré toutes ces choses, a bien ordonné de punir l'intempérance et la brutalité; mais il prétend aussi qu'on songe à suivre les desseins de Dieu et de la Nature pour la conservation du Genre Humain. C'est pour cela qu'il ordonne que ceux qui sont arrivés à un certain âge réglé par les Loix, se marient et que les Voyageurs puissent habiter avec les Esclaves, dont nous avons un assez grand nombre. Ce grand Homme nous a défendu de regarder comme une chose criminelle ce qui sert à la conservation de l'espèce: mais il ne prétend point que les excès troublent la modération qui doit se trouver dans l'usage de tous les plaisirs. C'est pour cette raison, que nous ne souffrons point que personne soit ici sans femme.... Je sais bien que cette coutume seroit condamnée en Europe, où l'on ne considère pas assez que la vertu se trouve dans l'usage honnête de l'amour, et non pas à y renoncer entièrement; mais aussi, nous ne voïons parmi nous aucun de ces crimes abominables qui deshonorent votre País. Il n'est point permis aux Filles de se marier avant l'âge de dix-huit ans, ni aux Garçons avant celui de vingt-et-un; et de l'autre côté les Loix défendent aux Veures qui ont atteint l'âge de soixante ans, et aux Hommes qui ont passé celui de soixante-et-dix, de contracter de nouvelles Noces. Mais si un Homme de cet âge est fort et robuste, et de constitution à ne se pouvoir passer de Femme, on lui donne une Esclave pour Concubine.... On ne permet aux nouveaux Mariez de coucher ensemble, que de trois nuits une pendant les trois premières années de leur union; et puis de deux nuits une, jusques à leur vingt-huitième année de leur union; et après quoi ils sont libres, et peuvent coucher ensemble, quand il leur plaît. Le plus grand honneur des Femmes est d'aimer leurs Maris, et d'élever elles-mêmes plusieurs enfans à la Patrie. Lorsqu'il se trouve dans la Nation quelque Fille d'une beauté extraordinaire, on la fait voir au Vice-Roi, qui la prend pour lui s'il veut; et s'il ne la veut pas, il la donne à quelqu'un de ses Sénateurs qu'il veut obliger par ce présent, pourvû que le nombre des Femmes qu'il doit avoir ne soit pas complet..... Le seul Vice-Roi n'est point limité dans le nombre de ses Femmes : néanmoins, c'est sa coutume de n'en prendre jamais plus de douze... à l'exemple de notre Législateur qui n'excéda jamais ce nombre..... Les Officiers de l'Etat sont bornés à cet égard, selon leur rang et leur élévation,.... mais les gens du commun ne peuvent avoir qu'une Femme, et une Concubine en cas que la Femme soit stérile; et si la Concubine est aussi stérile, ils la peuvent changer contre une autre. Il est aussi permis à tous les Hommes de changer de

Femme avec leurs Concitoïens, pourvû qu'ils en conviennent tous deux, et que les femmes y consentent; et cela se pratique souvent, quand ils ne peuvent s'accorder ensemble..... Mais il arrive rarement que ceux qui ont eu des Enfans se séparent ainsi, bien qu'il leur soit permis par les Loix : cela même ne se fait jamais sans quelque espèce d'infamie, car tout le monde a mauvaise opinion de ceux qui rompent un lien aussi fort que celui des Enfans communs à la Femme et au Mari.... » Comme on vient de le voir, la Polygamie est en usage chez les Personnes constituées en dignité parmi ce Peuple; mais on y a en horreur le commerce d'une Femme avec plusieurs Hommes : et l'Auteur observe, que lors que le Capitaine Siden eut accordé cinq Hommes à chaque Femme du commun de son équipage, *l'expérience fit voir en cette rencontre que la pluralité des Hommes est contraire à la génération : car, peu de celles qui avoient eu plusieurs Maris devinrent grosses et, au contraire, presque toutes celles qui n'en avoient qu'un le furent. Aussi la Polygamie des Femmes a été souvent pratiquée, et l'est encore aujourd'hui parmi quelques Nations, mais je n'ay pas encore lû que celle de plusieurs Maris ait jamais été en usage ».*

Prosper Marchand se garde de nous faire connaître son opinion sur la *polygamie*; il semble que son esprit libéré, et tout à fait philosophique, s'en accommoderait sans grande résistance. N'oublions pas son « Tout y est admirable ».

Passons maintenant à son exposé de la religion des Sévarambes. Avec un guide tel que lui, qui a soin de reproduire le texte même, on est sûr d'être fixé sur la pensée de Denis Veiras. Il nous en donne impartialement la quintessence :

Ils en regardent comme l'Instituteur, un Sevarias, Persan, non Mahométan, né en 1375, qui fut obligé de courir longtemps le Monde avec un Esclave Chrétien, de qui il avoit appris les principes du Christianisme; et qui enfin, après avoir abordé en 1407 dans le Continent Méridional, s'en rendit le Maître sous le Titre de Vice-Roi du Soleil, qu'il en déclara Roi effectif et perpétuel, de la même manière dont les Athéniens avoient autrefois choisi Jupiter pour être le leur. C'est un merveilleux expédient dont se sont servis les plus habiles Législateurs pour dominer absolument et sûrement sur leurs Peuples : et il est bien étonnant qu'un Moderne l'ait traité de *spécieux prétexte pour favoriser la révolte et secoüer le joug de toute autorité réglée*¹, puisqu'il n'y a rien de plus propre à maintenir les esprits dans la soumission et la dépendance, que la persuasion où l'on a sù les mettre de quelque communication secrète que l'on entretient avec la Divinité. Sévarias s'en prévalut habilement pour établir de nouvelles Loix, et pour instituer une nouvelle Religion dont voici les Articles fondamentaux. — I. *Qu'il y a un Dieu souverain, indépendant et invisible,...* et que ce grand Dieu qu'ils appellent « *Khodimbas* », c'est-

1. Ramsay. *Voies de Cyrus*, T. I, p. 159.

à dire « *Roi des Esprits* »,..... est un *Etre éternel, infini, tout-puissant, tout juste, et tout bon, qui gouverne et qui conduit toutes choses par une admirable sagesse;.... qui ne veut pas que nous le voyions autrement que des yeux de l'Esprit; et qui se contente des Respects et des Sacrifices que nous offrons à celui qu'il a fait le Dispensateur de toutes les Grâces qu'il nous communique.* — II. Que le *Soleil*, qui est ce Dispensateur, et qu'ils appellent *Erimbas*, c'est-à-dire *Roi de Lumière*, et *Phodariestas*, c'est-à-dire *Source de Vie*, et *Antemikondas* c'est-à-dire *Miroir divin*, etc., que le *Soleil*. dis-je est un *Dieu subordonné*,..... un *Dieu visible et glorieux*,.... qui les vivifie, les éclaire et les nourrit;.... le *Canal* par où les *Hommes* reçoivent la vie, et tous les biens qui aident à la soutenir,.... et qu'ils sont tous obligés, par estime et par reconnaissance, de lui adresser leurs *Vœux*, de lui rendre leurs *Hommages*, et de lui diriger immédiatement leur *Culte Religieux*, comme au *Ministre du Grand Dieu* qui l'a commis pour mouvoir et pour conduire le *grand Orbe* que nous habitons et les autres qui sont de sa *Province* et de sa *Jurisdiction.* — III. Que la patrie est encore un *Dieu subordonné* au *Grand Dieu*, et au *Soleil*; trois Divinités qu'ils représentent ainsi dans tous leurs Temples : le premier, au fond et sur l'*Autel* même, par un voile noir, comme un *Dieu éternel* et invisible qu'ils ne connoissent point, et qu'ils ne peuvent regarder des noires ténèbres dont leurs yeux sont enveloppés; le second, à droite de l'*Autel*, par un *Globe de Cristal lumineux*, tout raïonnant d'*Or* et de *Pierreries*; et le troisième, à gauche de l'*Autel*, par une *Statuë* de *Femme* nourrissant plusieurs *Enfans* : ce qui leur fait dire ordinairement, qu'il y a dans la *Religion* trois principaux *Devoirs*, auxquels tous les *Hommes* sont indispensablement obligés; le premier, qui lie toutes les *Créatures raisonnables* au *grand Etre des Etres* par un *Respect* et une *Vénération intérieure*; le second, au *Soleil*, par un *Culte extérieur*, comme le *Gouverneur du Globe* où nous habitons; et le troisième, à leur *Patrie*, au *Païs natal*. où ils ont premièrement reçu la *Vie*, la *Nourriture*, et l'*Education.* — IV. Que le *Monde* est infini, qu'il n'y a ni *Vuide* ni *Néant* dans la *Nature*, qu'il y a une *Génération* des *Globes particuliers* qui forment l'*Univers*; que la naissance des uns ne vient que de la destruction des autres, qui se dissolvent par le *Feu*, et forment en cet état ce que nous appellons des *Comètes*; que le *Soleil* donne le *Mouvement* à la *Terre* et à toutes les *Planètes* de sa *Province*, et que tous ces *Orbes* se meuvent concentriquement sur un *Cercle* par la force de ses *Raïons*, qui font tourner ces *Corps* comme l'*Eau* et le *Vent* font tourner la *Rouë* d'un *Moulin.* — V. Que toutes les *Ames*, tant des *Hommes* que des autres *Animaux*, viennent du *Soleil*, dont elles sont les *Raïons* les plus épurés, avec la différence du plus au moins; qu'elles sont immortelles, et sujettes à des récompenses et à des peines; que les *Ames* des *Justes*, après avoir passé dans divers *Corps*, ou erré quelque temps dans les *airs*, soit dans notre *Orbe*, soit dans quelque autre *Planète*, sont enfin réincorporées au *Soleil*, où elles trouvent leur parfaite félicité; et que les *Ames* des *Méchants* au sortir du *Corps* en vont occuper d'autres dans des lieux éloignés de la face lumineuse du *Soleil*, et qu'après avoir été longtemps reléguées parmi les *neiges* et les *glaçons*, et après s'être purgées de leurs

vices et de leur corruption, elles sont enfin réincorporées au Soleil, de même que celles des Justes. »

Disons à la décharge de Prosper Marchand qu'il a admis que cette fiction pouvait être interprétée dans un sens opposé à son « Tout y est admirable » :

« Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a entendu finesse dans cet Ouvrage et qu'on en a porté des jugemens bien opposez. Les uns le prirent, à la vérité, pour une belle idée, imaginée par l'Auteur, pour s'égaier et se divertir; les autres crurent de bonne foi qu'on leur y racontoit sincèrement les particularitez d'une nouvelle découverte; mais d'autres, plus fins ou plus défiants, pénétrèrent plus loin, et crurent découvrir que c'était un Ouvrage dangereux qui sous le voile de la Fiction en vouloit directement à la Religion et au Gouvernement. »

Il reste à savoir qui a raison de Prosper Marchand ou des esprits défiants! *L'Histoire de l'imposteur Omigas (Stroukaras)* et le *Discours du philosophe Scromenas* que l'on trouvera plus loin, nous fixeront à cet égard.

*

A l'opinion de Prosper Marchand, calviniste, contemporain des Encyclopédistes, opposons celle de M. Gilbert Chinard qui l'a exprimée dans son beau livre : *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, publié en 1913. Ce parallèle est vraiment suggestif; il prouve combien les gens « éclairés » du xviii^e siècle et libérés de la tradition, avaient perdu le sens critique; les théories les plus absurdes et les plus niaises ne leur apparaissent pas irréalisables, au contraire. En l'espèce, Prosper Marchand ne regarde pas en avant, mais en arrière; ce qui le séduit, ce n'est pas ce que l'expérience a consacré mais ce qu'elle a rejeté, tels que communisme, collectivisme, polygamie, etc.!

« ... Cette société de sages et de gens parfaitement heureux (imaginée par Denis Veiras, dit M. Chinard) repose sur l'esclavage, car il y a des esclaves qui sont chargés des besognes particulièrement dures et pénibles sans lesquelles aucune société ne peut malheureusement subsister. Du jour où un citoyen refuse d'obéir aux lois parfaites dictées par Sévarias, il est rejeté de la société, condamné à devenir le serviteur de tous les autres, sans espoir de jamais pouvoir se réhabiliter. Il y a là de quoi nous faire réfléchir sur le bonheur des Australiens. Avec ses maux inévitables, la monarchie de Louis XIV était, peut-être bien, préférable à la Sévarambie; on pouvait, au moins, espérer d'échapper des galères et la vie n'y présentait pas cette régularité vertueuse qui aurait fait hésiter un saint.

Sans doute, tout cela fait sourire et paraît naïvement et dangereusement utopique; ce n'était cependant pas pure rêverie. Les Sévarambes

ont existé, non pas en Australie, mais en Amérique; cette société communiste, réglée avec une rigueur inflexible pour le plus grand bonheur des citoyens, ces périodes de travail et d'amusement déterminées par le son de la cloche, ce roi maître absolu et seul propriétaire de tout l'état, avaient déjà été décrits dans les relations des Jésuites. Ce sont des petites sociétés de ce genre qu'ils avaient tenté d'établir au Canada et qu'ils y établirent en réalité, non pas près de Montréal, mais à l'intérieur du continent américain, dans des tribus retirées, c'est le régime même qu'ils installèrent au Paraguay et en Californie ».

Si Prosper Marchand avait su qu'il justifiait, en partie, l'œuvre réalisée au Canada, en Californie et au Paraguay par les Jésuites, il n'aurait pas hésité à condamner l'utopie de Veiras, et cela avec la plus parfaite bonne foi, tant la phobie de la célèbre Compagnie a troublé, de tout temps, les cerveaux les plus solides.

HISTOIRE DE L'IMPOSTEUR OMIGAS (STROUKARAS)¹

Lorsque Sevarias et ses Parsis arrivèrent aux terres Australes, ils virent bien que les Habitans de ce continent étoient adorateurs du Soleil mais ne trouvèrent pas qu'ils fussent tous d'accord dans la manière de le servir. Au contraire, ils étoient divisez par des opinions différentes qui avoient été cause de longues guerres que les Stroukarambes avoient fait aux Prestarambes. Ces derniers se vantoient d'avoir retenu l'ancien culte du Soleil dans sa pureté, et accusoient les autres d'avoir innové et mêlé dans la Religion les rêveries d'un faus prophète nommé des siens Omigas et par eux Stroukaras, c'est-à-dire Imposteur. Ils disoient que cet Omigas se vantoit d'être fils du Soleil, et qu'il avoit séduit presque tous les Habitans de ces Païs à plus de cent lieuës autour de Sévarinde. Selon le rapport des Prestarambes il s'étoit attiré un renom de divinité, par diverses ruses, et par plusieurs faux miracles ; car comme il avoit la connoissance de plusieurs simples, il en tiroit des poisons fort subtils qui tuoient par le seul odorat ou par le seul attouchement, et par leur moyen il se défaisoit souvent de ceux qu'il trouvoit contraires à ses desseins. Il avoit aussi le secret de guérir quelques maladies, ce qui le rendoit fort recommandable parmi ces peuples ignorans, qui prenoient pour miracles de purs effets de la nature et qui croyoient qu'il y eût en lui une vertu divine.

Mais entre tous les moyens dont il se servoit pour autoriser ses impositions, celui de la pierre merveilleuse² dont nous avons parlé étoit le plus efficace, et l'on dit qu'après l'avoir recouvrée, *on ne sait de quelle manière, et après en avoir reconnu les vertus, il crut pouvoir s'en servir utilement pour persuader au peuple crédule qu'il avoit du commerce avec le Soleil, et que cet Astre étoit son père. Plusieurs se laissoient d'autant plus facilement persuader à ces paroles, qu'ils croyoient qu'après avoir été pendant quelque tems dans un profond assoupissement, à son réveil son visage devenoit si radieux que personne ne pouvoit le regarder sans en être ébloui. Cette lumière faisoit encore un d'autant plus grand effet, qu'il étoit fort bel homme, et qu'il avoit le don de bien parler et de dire*

1. Le texte en italique est celui qui ne se trouve que dans la première édition, le *texte* entre crochets a été ajouté dans les suivantes. Nous n'avons reproduit généralement que le commencement des notes de Prosper Marchand, celles-ci sont quelquefois tellement copieuses qu'elles prendraient — inutilement d'ailleurs — des pages entières. L'intention qui les a dictées est celle d'attaquer la religion « papiste », et c'est là probablement l'explication de son « Tout y est admirable » en parlant de l'*Histoire des Sévarambes*, malheureusement Jésus-Christ est visé par Veiras aussi bien que tous les fondateurs de religions, et Prosper Marchand est obligé de reconnaître que c'est possible! — 2. Sœur Marie de la Visitation, prieure des Dominicaines de l'Annonciade de Lisbonne, abusa long-temps les Portugais par un semblable artifice, etc., etc. (Prosper Marchand).

les choses avec un air et une grâce qui charmoient tous ceux qui l'écoutoient.

Par de *telles et semblables ruses*^a, cet Imposteur s'acquît dans peu de tems beaucoup de réputation parmi la populace grossière qui le suivoit par tout, et qui lui rendoit une obéissance aveugle. Il subornoit de tems en tems des gens qui contrefesoient les aveugles et les boiteux, et qui se disoient atteints de diverses maladies dont il prétendoit les guérir au nom du Soleil. Et pour se mieux faire valoir parmi le peuple, il s'associa quelques-uns d'entr'eux qui alloient parlant de ses miracles et de sa sainteté et qui ne manquoient pas d'exagérer toutes choses à son avantage. Plusieurs femmes le suivoient aussi, car il étoit bel homme, et il fesoit dire à quelques-unes qu'il avoit corrompuës qu'il parloit familièrement avec le Soleil du sommet d'une haute montagne où il alloit quelquefois passer des mois entiers¹. Là il se faisoit porter des fruits et des viandes par des oiseaux qu'il avoit instruits, et que quelques-uns de ses disciples luy envoyoient de tems en tems.

Quand par tous ces artifices il se fut acquis une haute réputation parmi le peuple, il leur fit accroire que le Soleil lui avoit commandé de se retirer dans un lieu sacré pour lui offrir journallement des sacrifices en reconnaissance de tant de bienfaits qu'il répandoit tous les jours sur les hommes.

Pour cet effet, il choisit un bois toujours verd dans le fonds d'une vallée qui étoit fort à l'abri du mauvais temps, et au travers de laquelle on ne pouvoit passer à cause d'une montagne roide, qui en fesoit une espèce de cul de sac. Là dans un Boccage épais et autour d'un arbre d'une prodigieuse grandeur, d'une longue durée et dont il ne se trouve que peu dans le païs, il fit une espèce de Temple de bois et l'environna d'une triple palissade pour en deffendre l'accez. Il s'y logea *ensuite avec*^b ses principaux amis, se servant de leur ministère, et ne se montrant que rarement au peuple pour se rendre *par là* plus vénérable et plus respecté. Dans ce Temple ou aux environs, il fesoit *faire*^c tous les jours des sacrifices au Soleil et y recevoit les offrandes qu'on lui portoit de tous côtez, par le moyen desquelles luy et ses associés vivoient à leur aise sans peine et sans soucy, étant respectez de tout le monde, et leur *fesant accroire*^d ce qu'ils vouloient.

Il y a dans ce païs une espèce d'Aigle, couvert d'un plumage jaune et qu'à cause de sa couleur on appelle *Erimfronda*, c'est-à-dire l'oiseau du Soleil. Stroukaras et ses compagnons trouvèrent le moyen d'en apprivoiser plusieurs dans leur Boccage, où personne n'osoit entrer sans leur permission, et de là ils les lâchoient souvent à la veüe du peuple, qui les voyant voler dans les nuës à perte de veüe *comme c'est*^e la coutume de ces oyseaux, et puis revenir dans le boccage, crurent facilement que ces

a) Var. 1702 : tels artifices. — b) lui et ses. — c) offrir. — d) persuadant. — e) suivant.

1. C'est ainsi que le fameux Orphée, le Père du Polythéisme des Grecs, en imposoit autrefois aux Peuples de son temps et de son païs, en leur faisant accroire qu'il tenoit de Titan, ou du Soleil, tout ce qu'il leur débitoit... (Prosper Marchand).

animaux alloient porter les messages de Stroukaras au Soleil, et venoient lui en rapporter les ordres et les commandemens¹. Cependant ses ministres fesoient valoir cette croyance tant qu'ils pouvoient, et confirmoient le peuple dans l'opinion que le Soleil tenoit un commerce fréquent avec son fils par le moyen de ces oiseaux. Ils leur dirent de plus qu'ils avoient ordre de leur déclarer de la part de ce bel Astre, que le lieu où étoit son temple et tous les environs étoit sacré, que de peur que quelque impie ne vint à profaner ce lieu saint, il étoit nécessaire d'y tenir nuit et jour des gardes armez tout à l'entour, et qu'il falloit que ces gardes y fussent entretenus aux dépens de la Nation, qui tenoit du Soleil et la vie et tous les biens nécessaires pour la conserver. On leur accorda bien-tost cela, si bien que Stroukaras ayant fait choix d'un bon nombre d'hommes propres à ses desseins, il en fit autant de gardes *et de satellites de sa demeure et de sa personne*, et se fit considérer par les armes aussi bien que par la Religion. Il étoit grand observateur des tems et des saisons, et prédisoit souvent la tempeste et l'orage quand il approchoit, comme aussi les pluyes et le beau tems, les bonnes et les mauvaises années. Quelque tems avant qu'une seicheresse, qui gasta tous les fruits, arrivât, il la prédit au peuple, et leur fit accroire que le ciel les châtoit *en cela parce*^a que plusieurs d'entr'eux ne vouloient pas se soumettre aux ordres qu'il leur donnoit de la part du Soleil. En effet il y avoit plusieurs personnes *discrettes*^b dans la Nation, et sur tout les Principaux du peuple, qui connoissoient ses fourbes, et qui ne vouloient nullement céder à ses ordres ni recevoir les superstitions qu'il vouloit *fourrer*^c dans la Religion. Toutefois ils n'osoient s'y opposer ouvertement à cause du peuple *que*^d cet imposteur avoit *ensorcelé*^e par ses artifices et ses faux miracles.

Par malheur [pour la Nation] sa prédiction vint à s'accomplir, et la seicheresse perdit tous les fruits de la terre, ce qui lui attira de plus en plus l'admiration du peuple qui crut fermement que la désobéissance des Principaux avoit attiré ce châtiment du Ciel *sur la Nation*. Stroukaras ne laissa pas *échapper cette*^f occasion de rüiner ses ennemis, et pour cet effet il fit accroire à ceux qui favorisoient son parti, que s'ils ne chassoient loin d'eux les Rebelles et les Impies, ils sentiroient de plus en plus le courroux de son père qui étoit irrité contr'eux, et qui brûleroit tous les ans les fruits, l'herbe et les grains dont ils tiroient leur nourriture et celle de leurs enfans.

La populace crédule *se laissa remplir de cette croyance*^g et s'irritant contre les Impies prétendus, offrit à Stroukaras de les bannir pour jamais du païs, s'il vouloit les nommer et les leur faire connoître.

Alors il leur nomma les Principaux de la Nation, qui lui étoient les plus opposés, les accusa d'être la cause de tous les maux que le peuple souffroit, et leur dit que, s'ils ne se repentoient ou ne s'éloignoient du

a) Var. 1702 : à cause. — b) habiles. — c) introduire. — d) dont. — e) dispoit. — f) passer une si belle. — g) abusée par cet imposteur.

1. Il semble que Pythagore ait eu un semblable secret : témoin ce qu'il raconte de l'Aigle, ou des Aigles qu'il faisoit venir et repartir à son gré... (Prosper Marchand).

païs, ils attireroient sur la Nation des calamités beaucoup plus grandes. Ceux-ci tâchèrent de se justifier devant le peuple auquel ils firent voir qu'ils avoient suivi les traces de leurs Ancêtres et dans la Religion, et dans les bonnes mœurs, sans y avoir rien changé, et que s'ils n'avoient pas voulu recevoir les innovations de Stroukaras, ce n'étoit que parce qu'ils n'avoient pas crû le devoir faire. Qu'il ne leur paroissoit point qu'il eût aucune autorité légitime pour changer les maximes de leurs pères et mêler *ses nouvelles Doctrines dans*^a la Religion des Anciens. Que néanmoins s'il pouvoit leur faire paroître son autorité, ils s'y soumettroient comme les autres, dès qu'ils seroient convaincus qu'elle étoit légitime, et qu'il étoit Fils du Soleil. Ces raisons arrêterent pour un tems la furie du peuple, et quelques-uns d'entr'eux représentèrent à Stroukaras qu'il étoit de la justice de^b les écouter avant que de bannir des gens si considérables de leur patrie, et s'ils s'obstinoient dans leur incrédulité, après qu'il leur auroit fait paroître par ses raisons et par ses miracles qu'il avoit une autorité légitime, qu'alors il pourroit les chasser du païs avec justice. Stroukaras écouta cette proposition, sembla l'approuver, et répondit que dans une affaire de cette importance il ne pouvoit pas donner de réponse positive, sans premièrement consulter la volonté de son père, qui fesoit la règle de toutes ses actions. Que pour s'en instruire il lui offriroit un sacrifice tout extraordinaire, et lui enverroient ses Messagers volans, qui lui rapporteroient les ordres de ce grand Astre, et lui diroient de sa part de quelle manière il se devoit conduire dans cette occasion. Cette réponse satisfît tout le monde, et calma les esprits pour quelque tems, ou du moins suspendit les effets de leur rage. A quelques jours de là Stroukaras fit un sacrifice solennel devant tout le peuple, et en leur présence il envoya ses oiseaux au Soleil, et leur commanda de revenir du Ciel le plutôt qu'ils pourroient pour lui annoncer la volonté de son père. Ces oiseaux, selon leur coûtume, prirent leur essor vers le Soleil, et montèrent dans l'air jusques à ce qu'on les eût perdus de veuë. Ils revinrent quelques heures après en présence de tout le monde, et s'allèrent poser sur les épaules de Stroukaras, qui les porta dans son Temple, comme pour écouter en secret ce qu'ils avoient à lui dire de la part de son père. Il en sortit *quelque tems après*^c, et vint dire au Peuple qui attendoit sa réponse en grande dévotion, que le Soleil lui avoit commandé de leur dire que si dans vingt jours les personnes accusées venoient dans le Boccage, ils seroient reçus à dire leurs raisons, et que s'ils ne pouvoient pas demeurer d'accord avec lui de son autorité légitime, il la confirmeroit par un nouveau miracle capable de les convaincre, s'ils ne s'obstinoient volontairement à rejeter les témoignages du Ciel. Cette proposition, quoi que suspecte, fut reçue de ceux à qui elle étoit faite, parce que tout le monde la trouvoit raisonnable, et qu'ils ne la pouvoient refuser sans s'exposer à la furie du peuple : si bien qu'ils promirent de se trouver au tems et au lieu assigné pour examiner les raisons et les preuves que Stroukaras devoit donner de son autorité prétenduë.

a) Var. 1702 : sa nouvelle doctrine à. — b) devoit. — c) dans un moment.

Cependant cet imposteur fit creuser une grande fosse, dans son bocage, et quand elle fut faite, il y fit jeter des^a matières combustibles, et puis la fit couvrir si adroitement, qu'il ne paroissoit pas qu'on eût remué la terre dans cet endroit. En suite il fit faire une large feuillée par^b dessus, qui couvrit non seulement cette fosse, mais aussi une bonne portion de terre ferme tout auprès. Il y fit mettre des sièges pour y faire asseoir toutes les personnes qui devoient être de l'Assemblée, et en fit poser la moitié sur la fosse et l'autre moitié sur la terre ferme, laissant un espace entre deux. Il avoit si bien ajusté toutes choses, que l'on pouvoit par un chemin pratiqué du dehors jusques à la fosse, alumer les matières combustibles qu'il y avoit fait mettre, et en tirant une cheville faire abîmer la machine qui supportoit la terre dont elle étoit couverte. Quand le jour dont on étoit convenu fut arrivé, les personnes qui devoient composer l'Assemblée ne manquèrent pas de se trouver au Bocage, et Stroukaras les fit mener sous la feuillée^c qu'il avoit fait faire pour les recevoir, et fit asseoir ceux de son parti sur les sièges qui étoient posés sur le ferme, et ses adversaires sur ceux qu'on avoit arrangés sur la fosse. Lorsqu'il seut que tout le monde étoit assis, et qu'on n'attendoit que lui, il alla trouver l'Assemblée, et commença la conférence avec ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Chacun dit librement ses raisons, toutes choses furent débattues de l'un et l'autre côté avec beaucoup d'ardeur, et Stroukaras mit toute son éloquence en usage pour persuader ses adversaires qu'il étoit fils du Soleil, et que la doctrine qu'il avoit prêchée et les miracles qu'il avoit faits étoient des purs effets de l'obéissance qu'il rendoit aux ordres sacrés de ce grand Astre. Mais voyant que le parti contraire persistoit dans son incrédulité, et qu'il demandoit des témoignages assurés de l'autorité dont il se vantoit, alors il se leva sur ses pieds, et haussant les bras vers le Ciel, il pria le Soleil son père de faire un miracle qui prouvât la vérité de ses paroles, et qu'il fit ouvrir la terre pour l'engloutir, s'il avoit rien avancé de faux, ou qu'il punit de la même manière ceux qui s'opposoient à la doctrine céleste qu'il lui avoit commandé de prêcher à son peuple. Il n'eut pas plutôt achevé de prononcer cette imprécation, que ceux qui avoient le signal firent abîmer dans la fosse profonde les innocens infortunés qui étoient assis dessus, et l'on en vit sortir incontinent après une épaisse funée, qui fut suivie de flâmes, dont toute la feuillée^d et le bois qu'on avoit mis dessus furent embrasés¹. Ainsi par cette ruse détestable Stroukaras fit périr les principaux de ses ennemis, et s'établit plus que jamais dans l'esprit du peuple par ce miracle prétendu. Néanmoins il y en eut plusieurs que cette imposture ne fut pas capable de convaincre, et qui persistèrent dans leurs premiers sentimens. Il en fit massacrer un grand nombre, mais craignant que ses cruautés ne le fissent enfin haïr autant

a) Var. 1702 : qu'il fit remplir. — b) un cabinet de verdure. — c) verdure. — d) verdure.

1. Le fameux Dunstan, archevêque de Cantorbéry, homme auquel les miracles ne manquaient jamais au besoin, fit autrefois quelque chose de semblable, au Concile de Calne, aiant trouvé le secret de faire fondre le plancher de la salle sous les pieds de tous les assistans, excepté la seule poutre sur laquelle étoit placée sa chaise qui y demeura ferme. Voyez *Rapin, Hist. d'Angleterre*, etc. (Prosper Marchand).

qu'elles le fesoient craindre, il fit publier que ceux qui ne voudroient pas se soumettre à la volonté de son père, selon qu'il la leur déclaroit, eussent à se retirer au delà des montagnes qui séparent la Sévarambe de Sporombe. Il y eut un grand nombre de *peuple*^a qui aima mieux prendre ce parti, que de changer leur Religion, et ainsi ces pauvres innocens furent contraints d'abandonner leur Patrie, ou de se voir cruellement massacrez. Après cela cet imposteur ne trouvant personne qui osast lui résister, redoubla ses Gardes et se fit ensuite déclarer Chef de toute la Nation qui de son nom fut appelée la Nation des Omigarambes jusqu'au tems de Sévarias. Quand il se vit à la teste de ces Peuples qu'il avoit enchantés par ses prestiges, il ne crut pas les pouvoir gouverner en seureté, tant qu'ils auroient du commerce avec ceux qui ne vouloient pas se soumettre à lui, et qui pour la plupart avoient passé les Monts, et s'étoient retirés, comme nous venons de dire, dans le païs que présentement on nomme Sporombe, qui s'étend le long des Côtes de l'Océan vers le Septentrion et vers l'Orient.

Il persuada donc à ses sujets de leur faire la guerre, pour les engager *dans des haines et dans des inimitiés éternelles*. Les autres se voyant attaquez songèrent à se défendre, et, pour cet effet, choisirent parmi eux un brave homme, nommé Prestar, qu'ils firent leur *Capitaine général, le nommant*^b Prestaras, et de son nom s'appelèrent Prestarambes.

Celui-ci étant homme habile et vigoureux défendit ses nouveaux sujets contre leurs ennemis, et les repoussa diverses fois au delà des montagnes avec grande perte de leurs gens, ce qui augmenta de plus en plus la haine de ces Peuples les uns contre les autres, et les rendit ennemis irréconciliables.

Cependant Stroukaras régnoit absolument, *fesoit accroire tout ce qu'il vouloit*^c à ses sujets, et leur *persuadoit*, par ses artifices et ses faux prodiges, qu'il étoit fils du Soleil et le seul Interprète de ses volontés.

Cela lui *attira une opinion de divinité*^d, et même avant sa mort on commença de lui adresser des vœux, comme à la seule personne au moyen de laquelle on pouvoit obtenir la faveur du Ciel. Il ne se monroit plus au Peuple, et depuis que l'âge eut terni sa beauté et affoibli son corps, il ne leur parloit que par ses Ministres. Enfin après avoir longtems régné, quand il se sentit vieux et cassé, et qu'il vit qu'il n'avoit pas long-tems à vivre, il fit courir le bruit qu'il devoit bien-tost monter au Soleil son Père, et qu'il ne converseroit plus visiblement avec ses Sujets. Que néanmoins il ne laisseroit pas de venir souvent au Temple du Boccage, et que là il leur déclareroit la volonté de son père, et leur donneroit des témoignages du soin perpétuel qu'il vouloit prendre de ceux qui auroient recours à lui. Que cependant pour suppléer à son absence, il leur donneroit son fils et ses Ministres pour les commander, jusqu'à ce qu'il les auroit plus pleinement instruits de sa volonté.

Peu de temps après que^e ces discours eurent couru parmi les Peuples, et les eurent préparés à la soumission, il leur donna son fils, qu'ils

a) Var. 1702 : personnes. — b) nommèrent. — c) persuadant. — d) acquit le renom de participer à la Divinité. — e) Quand.

reçurent pour leur Chef après lui avoir témoigné le regret et la douleur que leur causoit son éloignement, mais il les consola par l'espérance d'un prompt retour.

Cependant il ordonna à son fils et à ses disciples de creuser le grand arbre qui étoit au milieu du Boccage, et d'y ensevelir son corps dès qu'il auroit rendu l'âme, ce qui arriva dans peu de jours après, mais on ne fit pas savoir sa mort ni son départ au Peuple, jusques à un certain jour, qu'il fit des éclairs et des tonnerres épouvantables. L'on prit ce temps-là pour faire accroire à ses Sujets que Stroukaras étoit monté au Ciel, mais qu'il en descendroit de temps en temps, comme il l'avoit promis, pour leur déclarer la volonté du Soleil, son père. Dès ce temps-là on le révéra comme un Dieu, on lui offrit des sacrifices, et lors qu'on trouvoit quelque grande difficulté, soit dans la Religion ou dans le Gouvernement de l'Etat, on le prioit de descendre du Ciel, pour déclarer la voie qu'on devoit prendre. Pour cet effet on fesoit entrer un prêtre dans le grand arbre creux, et de là ce Prêtre répondoit comme un Oracle à toutes les demandes qu'on lui fesoit, comme si c'eût été Stroukaras.

S'il y avoit^a quelque belle fille dans la Nation, les Prêtres ne manquoient pas de la demander, et de *faire accroire*^b à ses parents que le fils du Soleil avoit jetté ses regards favorables sur elle, et que pour la rendre un vaisseau de sainteté, il daigneroit bien descendre du Ciel pour s'unir à elle et cueillir la première fleur de sa jeunesse (car c'est ainsi qu'ils s'exprimoient). Ils ajoutoient que si la fille et ses parens avoient une véritable foi, et que s'ils recevoient cet honneur éclatant avec tout le respect et toute l'humilité convenable en une telle occasion, le divin Stroukaras ne manqueroit pas de remplir la vierge d'un fruit sacré, qui porteroit la bénédiction du Ciel à toute la famille. Que si cette vierge ainsi sanctifiée enfantoit un garçon, il seroit l'un des Prêtres qui offrent des sacrifices au bel Astre du jour; et que si, au contraire, elle concevoit une fille, cette fille seroit sainte, et que l'homme qui l'épouserait, quand elle seroit parvenuë à l'époque du mariage, se pourroit vanter d'être gendre du divin Stroukaras, et petit-fils du Soleil. Qu'une alliance si illustre seroit accompagnée de plusieurs autres avantages, outre le suprême bonheur qu'auroit la fille de se voir unie à un Dieu. Le peuple crédule et superstitieux ajoutoit facilement foi à toutes ces belles promesses, et il n'y avoit point de pères ni de mères qui ne s'estimassent heureux d'avoir mis au monde une fille dont la beauté auroit pû plaire au divin fils du Soleil. Cette persuasion fesoit que, de tous les endroits du Païs, on menoit au Temple du Boccage les plus belles filles qu'on pouvoit trouver, pour les offrir et les consacrer à Stroukaras. Quand les prêtres prenoient quelqu'une de ces filles, ils lui faisoient quitter ses habits prophanes pour lui en donner de sacrez, après qu'elle avoit été lavée dans un bain composé de plusieurs herbes aromatiques. Le jour devant la nuit en laquelle Stroukaras la devoit visiter, on fesoit des Sacrifices et on chantoit divers Cantiques, afin qu'il descendit du Ciel et qu'il vint prendre possession de l'humble et sainte pucelle qui lui avoit consacré sa virgi-

a) Var. 1702 : Dès qu'il se trouvoit. — b) persuader.

nité¹. Après toutes ces cérémonies on laissoit la fille toute seule avec un vieux Prestre qui lui faisoit quitter tous ses habits, et lui enseignoit à faire cent postures lascives devant l'Autel, pour solliciter Stroukaras de la venir voir et prendre possession de sa personne. Pendant qu'elle fesoit toutes ces cérémonies impures, les autres Prestres qui s'étoient retirés pour la laisser seule avec son vieux directeur, s'alloient cacher derrière des jalousies d'où ils pouvoient voir par tout le Temple sans être vus, et de là ils satisfaisoient leurs yeux impudiques par la vuë de cette personne. Ensuite ils jettoient au sort entr'eux à qui en jouïroit le premier, et dès lors que les ténèbres de la nuit étoient venuës, on menoit la fille dans un lieu obscur fait pour cet usage, où l'on lui commandoit de se coucher sur un lit, et d'y attendre avec grande dévotion la venuë de son céleste amant. Quelque temps après on fesoit paroître comme des éclairs qui lui frapportoient les yeux, et qui lui inspiroient du respect et de l'étonnement. Ces éclairs étoient suivis d'un tonnerre artificiel que l'on fesoit gronder pour la remplir de crainte et d'admiration, si bien qu'elle ne manquoit pas de prendre tous ces artifices pour autant d'avant-coureurs de l'arrivée de son glorieux amant. Néanmoins il venoit vers elle dans l'obscurité après s'être bien parfumé, et unissoit ainsi sa fausse divinité à la véritable humanité de cette crédule et dévote vierge. Ensuite on la gardoit de cette manière jusqu'à ce qu'elle fust enceinte, et puis on la rendoit à ses parens, qui la recevoient avec beaucoup de respect et d'humilité.

Ces sales pratiques s'exercèrent parmi ces peuples ensorcellez jusqu'à ce que Sevarias leur eust fait connoître les impostures de Stroukaras et celles de ses Sacrificateurs, mais ceux qu'il ne soumit pas à sa puissance, retiennent encore aujourd'hui ces coûtumes abominables.

A cette imposture inventée pour satisfaire leur concupiscence, ces Prêtres en ajoûtoient une autre pour exercer leur cruauté contre ceus qui les désobligeoient, ou dont les lumières leur étoient suspectes. Ils demandoient ces misérables de la part de Stroukaras pour être inmoiez à la colère du Soleil, lors que les péchez du peuple l'avoient irrité contre eus, comme ils leur faisoient accroire, et l'unique moyen (selon leur dire) d'apaiser le courroux de cet Astre, étoit d'égorger ces malheureux pour laver dans leur sang les crimes de la Nation, et pour se conserver la faveur de Stroukaras.

Le fils de cet imposteur régna l'espace de quelques années après lui, mais venant à mourir d'une mort subite, il n'eut pas le temps de nommer un successeur. Cela mit les Prestres dans une étrange division, et faillit à les perdre tous, parce qu'ils ne pouvoient s'accorder touchant la succession. Néanmoins comme^a ils demeuroient dans un lieu où personne qu'eux n'osoit entrer, ils tinrent la chose cachée jusques à ce qu'ils furent tombez d'accord. Il y avoit deux principales factions *parmi eux et les*^b deus Prestres les plus autorisez étoient à leur teste. Tous les autres partis

a) Var. de 1702 : Comme pourtant. — b) dont.

1. On a cru que, par ce dernier endroit, l'Auteur en vouloit particulièrement à la Présence réelle et à la Transsubstantiation et cela est assez vraisemblable (Prosper Marchand).

cédèrent à ces deus-là, et les uns se rangeant à l'un et les autres à l'autre, ils se trouvèrent également partagez, et s'opiniâtrèrent si fort, chacun à soutenir son propre party, qu'il fut impossible de faire en sorte que l'un cédât à l'autre en la moindre chose du monde. Enfin après plusieurs contestations ils convinrent de se séparer, de faire un nouveau Temple dans quelqu'endroit du Païs, et de décider par le sort lequel des deus partis quitteroit la vieille demeure pour aller habiter la nouvelle, et y établir le culte et la Religion, de la même manière qu'il étoit déjà établi dans le vieux Boccage. Ayant donc vuïdé leur différend par cette voye, ils firent accroire^a au peuple que Stroukaras pour leur commodité, et pour les soulager du long chemin que plusieurs d'entre eux avoient à faire de leurs demeures jusques au Temple, avoit ordonné qu'on lui en feroit un nouveau dans un autre endroit qu'il avoit choisi pour cet effet, et que là il leur rendroit ses oracles tout de même qu'au premier. Ils choisirent donc un autre bois où ils avoient trouvé un grand arbre de la même espèce que celui dont nous avons déjà parlé, et lors qu'ils y eurent basti un Temple, et qu'ils l'eurent environné de trois fortes palissades, ils y transférèrent la moitié de leur Clergé.

Dès qu'ils y furent établis, ils y offrirent des sacrifices, et s'y gouvernèrent de la même manière qu'ils faisoient au vieux Boccage, et Stroukaras y venoit rendre ses oracles tout comme il fesoit à l'autre Temple devant cette séparation.

Depuis ce temps-là ces Temples se multiplièrent beaucoup et Stroukaras se trouvoit à tous, tout à la fois, et rendoit des réponses en un même moment dans plusieurs endroits différens et fort éloignez les uns des autres, sans que personne trouvast cela étrange, ou du moins en osast parler parce qu'il étoit dangereux, et que la funeste expérience de plusieurs avoit fait voir qu'il valoit mieus se taire que de s'opposer à des abus déjà autorisez par le tems, la coûtume, et de faus prodiges.

Sur ce sujet, je dirai ici une histoire remarquable que les Sévarambes savent par tradition, et dont ils ont exactement conservé la mémoire. Ils disent qu'après la mort de Stroukaras, ses Successeurs pour faire valoir sa religion et la rendre plus vénérable, la confirmoient de tems en tems par de faus miracles et par de nouvelles cérémonies, se servant de toutes les ruses dont ils se pouvoient aviser^b pour donner du crédit à leurs innovations superstitieuses. Cela parut principalement en la personne d'un certain personnage nommé Sug-nimas, qui se vantoit d'avoir quelquefois du commerce avec Stroukaras, et d'avoir reçu de lui le don de Prophétiser et de faire des miracles. Il n'étoit pas Prestre, mais il étoit secrètement envoyé des Sacrificateurs du Temple du Boccage, qui l'avoient suborné de longue main pour faire accroire au peuple qu'il conversoit familièrement avec le fils du Soleil, et qu'il recevoit de lui la vertu de faire les choses au dessus des forces de la Nature. Et comme lui et ceus qui l'avoient envoyé fesoient des observations fort exactes sur le tems et les saisons à l'exemple de Stroukaras, il prédisoit souvent les orages et le beau tems, les bonnes ou mauvaises récoltes. Quelquefois il

a) Var. 1702 : persuadèrent. — b) qu'ils pouvoient inventer.

faisoit seicher les arbres fruitiers de ceus qu'il soupçonnoit ne pas favoriser sa doctrine, et disoit devant tout le peuple : si j'annonce la vérité, que les arbres d'un tel seichent dans trois jours ; et si je prêche le mensonge, que je puisse seicher moy-même pour la punition de mon forfait. Mais avant que prononcer cette imprécation, il étoit assuré que ces arbres seicheroient par le moyen d'une eau minérale qu'il avoit déjà fait répandre au pied des arbres qu'il vouloit ainsi priver de leur vigueur et de leur verdure. Si bien que l'effet suivait toujours ses paroles au grand étonnement de la populace crédule et superstitieuse. Il se servoit encore d'une autre eau, *par le moyen de laquelle il se rendoit*^a le corps incombustible, et lors qu'il s'en étoit bien frotté, il marchoit hardiment sur les charbons ardents, et passoit au travers des flammes sans courir aucun risque de se brûler. On trouva par expérience qu'il tiroit cette eau de certains serpens qui sont en fort grand nombre au pied d'un rocher escarpé tourné vers le Midi dans les montagnes de Sporombe. Ces animaux qui sont d'une nature extrêmement froide, se trouvent principalement dans cet endroit, à cause de la grande chaleur que la réverbération du Soleil y fait contre ces rochers, qui sont creus et unis, et qui sont à peu près de la forme d'un miroir concave. Ce Sug-nimas ayant observé que ces serpens aimoient extrêmement la chaleur, voulut éprouver s'ils pourroient vivre dans le feu, ce qui réussit selon sa pensée. Après la première épreuve il alluma un grand bûcher dans l'endroit où il avoit remarqué qu'il y avoit le plus de ces animaux, et vit, non sans étonnement, que tous ceus qui sentoient la chaleur du feu y venoient de tous côtez, se traînoient avec plaisir sur les charbons ardents, et bien loin de s'y brûler, ils y acquéroient de nouvelles forces. Or ces animaux n'étant point venimeux ni mal faisans, il les prenoit facilement à la main sans en recevoir aucun dommage : il lui vint dans la pensée d'éprouver si leur graisse n'auroit pas la vertu de rendre le bois incombustible. Il en tua donc quelques-uns, et en frotta des petits bâtons qu'il jetta *ensuite* dans le feu, et vit qu'ils ne brûloient non plus qu'une pierre. Après cette expérience, il en fit sur des créatures vivantes, et enfin sur lui-même, et trouva que toutes les matières qu'il frottoit avec soin de l'eau ou de la graisse qu'il tiroit de ces serpens, devenoit impénétrable à l'activité du feu¹. Il tint cette découverte fort secrète, et n'en parla qu'aus prestres du Boccage, qui voulurent s'en servir comme d'un prodige pour confirmer de plus en plus la Religion de Stroukaras, et l'authorité qu'ils s'étoient acquise sur le peuple crédule. Ils gagnèrent donc Sug-nimas, lui firent part de leur abondance et de leurs plaisirs, et se servirent de son ministère pour faire de nouveaux miracles parmi le peuple, ce qui leur réussit en diverses occasions. Mais comme les choses les plus cachées se découvrent à la fin, le secret de Sug-nimas fut découvert par un jeune homme² qui avoit du

a) pour se rendre.

1. Peut-être avait-il de la Corne du Front de ces Anes sauvages que mentionne Philostrate..., ou bien cette Pantarbe de Chariclée citée par Héliodore ; Sophocle dans son *Antigone* parle du serment confirmé par le feu, etc., etc. (Prosper Marchand). — 2. C'est à peu près ainsi que les prêtres chaldéens, accoutumés à détruire les

commerce avec sa femme, laquelle étant irritée de ce qu'il la négligeoit pour se divertir avec d'autres dans le Temple du Boccage, crut pouvoir lui rendre la pareille et prendre souvent avec un amant le plaisir qu'elle n'avoit que rarement avec son mari. Le jeune homme dont elle fit choix étoit de ces familles qui ne croyoient nullement aux innovations de Stroukaras, *bien que*^a, pour éviter les malheurs des Prestarambes elles eurent fait semblant d'approuver ses impostures. Il gagna si bien le cœur de cette femme qu'elle lui découvrit tous les secrets de son mari, le commerce qu'il avoit avec les Prestres, et les moyens dont il se servoit pour faire ses miracles, et surtout celui de passer par le feu sans se brûler. Ce jeune homme en fit des épreuves, et trouva que sa Maistresse ne l'avoit point trompé, et qu'il pourroit par les moyens qu'elle lui avoit enseignés faire autant de prodiges que Sug-nimas, et décrier les impostures de ce faux Prophète devant tout le monde, quand quelque occasion favorable s'en présenteroit. Il s'en présenta une, peu de temps après, où cet Imposteur devoit, devant tout le peuple, en un jour de solennité, *se reautrer dans*^b un brasier, pour autoriser une nouvelle cérémonie que les prestres du Boccage avoient établie. Toutes choses estant donc préparées, Sug-nimas après avoir publiquement fait l'éloge du divin Stroukaras et imploré assistance, souhaita qu'il pût estre réduit en cendres dans le brasier où il s'alloit jeter, s'il avoit rien avancé au peuple de contraire à la vérité et au culte qu'on devoit rendre au Soleil et à son fils. Après cela, il se précipita dans les flammes et en sortit aussi sain qu'il y étoit entré, non sans causer une grande admiration et un respect extrême dans l'esprit des assistans, à la réserve du jeune homme qui connoissoit son imposture, et de deux ou trois de ses amis auxquels il l'avoit découverte. Il s'étoit frotté de l'eau tirée de ces serpens, et en avoit fait faire de même à ses compagnons, pour pouvoir d'autant plus facilement convaincre Sug-nimas d'imposture. Quand ce fourbe eut achevé son miracle, le jeune homme s'avançant vers lui, demanda audience, et souhaita d'être paisiblement écouté de tout le peuple ; ce qu'ayant obtenu, il parla à *peu près* de cette manière. « Tu viens, ô Sug-nimas, de faire un grand miracle pour autoriser « la doctrine de Stroukaras, et tu te vantes d'avoir reçu de lui cette vertu « surnaturelle. Je te demande si tu es le seul qui l'ait reçue de sa bonté, « et s'il a communiqué cette grâce à d'autres aussi bien qu'à toi ? » L'Imposteur qui croyoit avoir seul le secret de faire ce prodige, et qui ne prévoyoit nullement l'affront éclatant qu'on *s'étoit apprêté*^c de lui faire, répondit hardiment qu'il étoit le seul à qui le divin Stroukaras avoit donné la vertu de passer par le feu sans se brûler, pour confirmer par ce signe miraculeus la vérité de sa doctrine. « Et si d'autres aussi bien « que toi, lui répliqua le jeune homme, fesoient ce prodige pour faire voir « que ta doctrine est fausse et que tu n'es qu'un imposteur, tout ce peuple « que tu fascines, n'auroit-il pas juste raison de croire que tous tes mira-

a) Var. de 1702 : quoi que. — b) rouler sur — c) avoit résolu.

images des Dieux de tous les autres peuples, à l'aide du feu, le symbole de leur Dieu, furent enfin confondus par un Prêtre Egyptien plus rusé qu'eux, etc. (Prosper Marchand).

« ces sont des impostures, et que ta doctrine n'est inventée que pour le « séduire et le détourner du vray culte du Soleil, que toi et tes semblables « ont farci de mille superstitions? »

Sug-nimas fut surpris de cette demande, mais comme il falloit répondre et qu'il ne craignoit pas qu'on eust découvert son secret, il répondit sans *s'ébranler*^a et dit, qu'à la vérité, on auroit juste sujet de douter de ses miracles et de sa doctrine si d'autres que lui les pouvoient exercer pour une fin contraire à la sienne, mais qu'il ne croyoit pas que cela fût possible, et qu'il en défioit tous les hommes du monde. Alors le jeune homme mettant bas ses habits, dit à haute voix qu'il alloit faire voir à tout le monde que Sug-nimas étoit un faus Prophète, un fourbe et un imposteur, et qu'il souhaitoit, si son témoignage n'étoit pas vrai, que le feu ardent où il s'alloit jeter le pût réduire en cendres. Dès qu'il eut prononcé ces paroles, il se précipita dans les flâmes, se *veutra un fort*^b long tems dans le brasier, et en sortit enfin sans aucune brûlure ni aucun mal, au grand étonnement de tout le peuple. et à la confusion de Sug-nimas. Pour le rendre encore plus confus, il lui proposa de choisir sur le champ quelqu'un des siens pour faire la même épreuve, offrant d'en faire autant de son côté, ou qu'il confessât publiquement son imposture. Il ne répondit rien à ce discours, et le jeune homme voyant qu'il avoit la bouche close, dit tout haut, qu'on pouvoit facilement connoître par le silence de cet imposteur, que son crime l'occupoit, et que pour l'en convaincre encore plus clairement, il feroit *exercer*^c le prodige qu'on venoit de voir à deus ou trois personnes de la compagnie. Pour cet effet il appella trois de ses compagnons dont les corps étoient préparez comme le sien, et leur dit de se jeter dans le feu ; ce qu'ils firent l'un après l'autre en présence de tout le peuple. Cette aventure mit Sug-nimas dans une espèce de désespoir, et donna infiniment de chagrin aux Prestres du Boccage, qui sachant que plusieurs du peuple commençoient à douter de leurs miracles et qu'ils en murmuroient assez ouvertement, crurent qu'ils perdroient tout leur crédit s'ils ne réparoient leur réputation par quelque coup d'adresse fatal à leurs adversaires. Ils consultèrent donc entr'eus et trouvèrent enfin un moyen pour s'en vanger et pour rétablir leurs affaires. Le Boccage où Stroukaras bâtit son Temple est vers le fond d'un long vallon que forment certains rochers fort hauts et fort escarpez, qui vont toujours en s'élargissant vers la plaine, et forment cette vallée agréable où règne un Printemps éternel, que Stroukaras choisit entre tous les lieux du païs pour y faire sa demeure et y exercer sa nouvelle Religion. Ce vallon se rétrécit peu à peu quand on monte vers les montagnes, et finit au pied d'un grand rocher qui s'élève en forme de coquille. et au pied duquel sort un très grand nombre de grosses sources. A deux cens pas du rocher, dans l'endroit où se fait l'assemblage de toutes ces eaux, il se forme une espèce de rivière qui coupe le vallon en deux, et l'arrosant de tems en tems quand elle déborde, elle y entretient une abondance prodigieuse de toute sorte de fruits et une verdure perpétuelle. Le Temple est situé environ cent pas au dessous du lieu où se fait l'assemblage de ces eaux, sur un terrain

a) Var. 1702 : hésiter. — b) roula très. — c) faire.

assez élevé, où croissent plusieurs arbres qui forment un boccage épais, aussi agréable qu'on puisse voir.

Au commencement Stroukaras se contenta d'environner ce boccage d'une triple palissade, mais depuis on en a tiré une semblable tout au travers du vallon, d'un rocher à l'autre, pour en fermer tout à fait le bout d'en haut, et en deffendre l'accès au peuple. Ainsi les Prestres jouissoient seuls de tout le terrain de la vallée depuis la triple palissade jusques au rocher d'où sortent les belles sources qui forment une rivière de leurs eaus fort près de leur origine. Dans l'espace qui est fermé de la palissade, on avoit trouvé au pied d'un rocher une grande quantité de bol ou craye rouge, qui, estant détrempée dans l'eau, la rend rouge comme du sang. Les Prestres du Boccage s'avisèrent de se servir de cette terre pour faire un nouveau miracle, et faire accroire au peuple que leurs adversaires avoient attiré sur eux le courroux du Ciel en contrefesant des prodiges qu'il ne leur avoit esté permis d'imiter, qu'afin que le courroux du Ciel éclatât plus manifestement sur les coupables. D'abord ils ne s'opposèrent point au jeune homme ni à ses compagnons, mais faisant semblant d'admirer la vertu dont ils avoient donné des preuves si publiques, ils dirent qu'assurément ils avoient reçu de Stroukaras cette vertu divine mais que peut-être ils en avoient fait un mauvais usage. Que, pour cet effet, ils avoient résolu de consulter le fils du Soleil pour savoir de lui la vérité et pouvoir distinguer les vrais prophètes d'avec les faus. *Pour cet effet* ils firent des sacrifices *tout* extraordinaires, et prièrent la Divinité de faire quelque miracle capable d'éclaircir leurs doutes et de leur montrer de quelle manière ils devoient se gouverner dans une affaire épineuse et pleine de contradictions si manifestes. Cependant ils firent un grand amas de la terre rouge dont nous avons parlé, la réduisirent en poudre, et la détremperent soigneusement dans des réservoirs, dont ils pouvoient facilement vider les eaux dans la rivière. Quand ils eurent préparé tous leurs matériaux, ils dirent au peuple qu'ils avoient vainement pendant plusieurs jours sollicité le divin Stroukaras de leur révéler sa volonté et de les tirer de la peine où ils estoient, qu'il avoit témoigné de la colère contre tout le peuple, et menacé de le punir sévèrement à cause de quelque grand péché qu'il avoit commis. Mais qu'enfin il s'étoit apparu au grand Prestre, et lui avoit dit que, dans peu de jours, il feroit un prodige qui avertiroit le peuple de son devoir. Lorsqu'ils eurent répandu ce bruit, dans une nuit obscure et vers le point du jour, ils firent couler leurs eaus rougies dans le ruisseau et, par ce moyen, ils corrompirent la pureté de ses eaus et les rendirent de couleur de sang¹. Ces eaus sont extrêmement claires et salubres, et parce qu'elles passaient au pied du Temple, les Prestres avoient

1. Les Prêtres phéniciens ne se servoient pas moins habilement de la rougeur qui survenoit en certaine saison de l'année aux eaux de leur fleuve Adonis, pour persuader au Peuple que cela n'arrivoit, que parce que c'étoit le temps auquel Adonis avoit été blessé par un sanglier dans une des forêts du Mont-Liban, et que c'étoit alors qu'il falloit célébrer les Mystères. Mais les habiles gens n'ignoroient pas que ce changement de couleur ne venoit que de certaine terre rouge du Liban entraînée alors par les Vents et par la pluie dans le lit de cette rivière. Voyez *Lucien*, etc. (Prosper Marchand).

dès longtemps fait accroire au peuple qu'elles estoient sacrées et qu'elles avoient plusieurs vertus secrettes. Cette opinion estoit cause que de tous les lieux d'alentour on en venoit puiser, et qu'en Été tout le monde tâchoit de s'y baigner. Quand donc ceus qui avoient accoutumé d'en venir prendre dès le matin, en virent la couleur toute changée, ils répandirent bientôt la nouvelle de ce changement parmi le peuple. Les Prestres firent semblant d'estre fort étonnez de ce nouveau prodige, dirent qu'il falloit là-dessus consulter Stroukaras, lui offrir de nouveau des sacrifices, et tâcher de savoir la cause d'un changement si étrange et si peu attendu. Cependant le peuple voyant la couleur de l'eau, n'osait en boire, et se voyant obligé d'en aller chercher ailleurs, qui n'estoit ni si saine, ni si agréable, se trouva fort incommodé, et crut facilement tout ce qu'on prit le soin de lui faire accroire. Au bout de trois jours les Prestres dirent au peuple, impatient de savoir la réponse de Stroukaras, que ce divin fils du Soleil se laissant enfin toucher aus humbles supplications de ses Ministres, leur avoit dit que la rivière ne perdrait jamais sa couleur de sang, ni le venin mortel dont ses eaus estoient imprégnées, jusques à ce qu'on répandist dans sa source le sang criminel de ceux qui avoient contrefait les miracles de Sug-nimas. Ils ajoutèrent que ces impies n'avoient en cette puissance que pour en faire un bon usage, mais qu'ayant abusé de cette grâce du Ciel, elle devoit tourner à leur propre ruïne ou à la destruction totale du peuple; et que c'estoit à ens à juger laquelle de ces deux choses il valoit mieux choisir, ou de sacrifier ces âmes criminelles pour appaiser la Divinité, ou d'attendre que son courroux exterminât toute la Nation.

Cette réponse ayant esté faite devant la populace, elle ne balança point dans le parti qu'elle devoit prendre, et sans aucun délai on alla saisir les quatre jeunes hommes qui avoient convaincu Sug-nimas d'imposture. En suite on les mit entre les mains des Prestres, qui après leur avoir fait souffrir les tourmens les plus horribles dont ils se purent aviser, les égorgèrent enfin et jettèrent leurs corps dans la rivière. Peu de tems après les eaus perdirent leur couleur ensanglantée pour reprendre leur première pureté, parce qu'on n'y jetta plus de la matière qui la souilloit, et l'on fit accroire au peuple que ce changement estoit un effet du sacrifice qu'on avoit fait au divin fils du Soleil, dont la colère étoit appaisée par leur prompte obéissance à ses ordres sacrez. Le peuple fut d'autant plutôt persuadé que la colère de Stroukaras avoit fait changer la couleur des eaus de cette rivière qu'il croyoit, par une vieille tradition, qu'elles devoient leur origine à ce fils du Soleil, et que, dès lors que le valon estoit fort aride, il avoit miraculeusement fait sourdre ces belles sources en frappant du pied contre les rochers d'où elles coulent présentement.

Cette tradition est fondée sur ce que Stroukaras détourna le cours de ces eaus, qui à trente pas de leur source s'alloient précipiter dans un gouffre, ou conduit souterrain, d'où elles ne sortoient qu'à trois ou quatre lieux plus bas, après avoir coulé invisiblement sous la terre, sans que personne l'eût jamais remarqué. Mais le subtil Stroukaras ne fut pas longtemps à y prendre garde et à se servir adroitement de cette remarque pour en tirer ses avantages. Quand donc il se fut bien établi dans le païs et dans le Boccage, et qu'il en eut fermé l'accès par une triple palissade,

il fit courir le bruit que son père vouloit faire en sa faveur et pour la commodité de ceus qui viendroient habiter les lieux des environs de sa demeure, un miracle fort éclatant par lequel ils connoïtroient la puissance qu'il avoit donnée à son fils, et le soin qu'il prenoit de ceus qui avoient une vraye et vive foi en sa doctrine. Après avoir durant quelque temps semé ce bruit parmi le peuple, il fit travailler à une digue capable de détourner le cours deseaus du gouffre où elles se perdoient, et les fit couler tout le long du vallon dans un canal qu'il avoit fait faire exprès.

Il choisit un Été fort sec, pour faire voir dans cette saison le premier effet de son miracle, et quand le jour qu'il avoit destiné pour cela fut arrivé, ayant pris avec lui un nombre de ses Disciples, il les mena dans le fond du vallon où il avoit fait faire la digue qui devoit détourner les eaux, et, en leur présence, il donna un coup de pied à une pierre qu'on avoit placée dans une petite levée de terre tout vis à vis du canal, et cette pierre estant ostée de son lieu par le coup qu'il lui avoit donné, ouvrit le premier passage à l'eau, qui depuis a coulé dans le canal, et qui arrose tout le vallon. De là on prit occasion de dire que Stroukaras avoit fait sourdre l'eau hors d'un rocher en le frapant de son pied¹ et ses Disciples répandirent si bien ce faus miracle parmi le peuple, qu'il fut généralement reçu de tous ceux qui suivoient la doctrine de cet imposteur. Depuis ce tems, les Prestres ont souvent détourné l'eau du canal pour la faire couler dans le trou souterrain quand ils vouloient châtier le peuple et lui *faire accroire*^a que Stroukaras étoit irrité contre eux, et se sont souvent servis de cette *ruse*^b pour faire passer les superstitions qu'ils vouloient établir, quand ils trouvoient qu'on leur faisoit quelque résistance.

Les Prestarambes conservent la mémoire de ces événemens jusques au jour présent et regardent comme de glorieux Martyrs de leur religion les quatre jeunes hommes qui furent cruellement massacrez pour avoir découvert les impostures de Şug-nimas.

Depuis ce tems-là personne n'osa s'opposer à l'autorité des Prestres du Boccage, et ils pûrent tout à leur aise faire des miracles et faire accroire au peuple crédule et superstitieux tout ce qu'ils lui voulurent persuader. Ils ne trouvoient point d'obstacles à leurs desseins et les plus sages et les plus éclairés de la nation, quoy qu'ils connussent assez leurs impostures, étoient ceux qui s'y oppoioient le moins et qui prenoient les premiers le parti de se taire, plutôt que de s'attirer leur haine et *les tristes effets* de^c leur cruauté.

a) Var. de 1702 : persuader. — b) expédient. — c) de s'exposer à.

4. Il y a très longtemps que Tacite a dit quelque chose d'approchant de Moïse, et en le réduisant au simple bonheur qu'il avoit eu de voir grimper un troupeau d'Anes sauvages sur un Rocher où il y avoit quelque source d'eau, et cependant les anciens Païens ne faisoient point difficulté d'en admettre de semblables, lors qu'il étoit question de leurs Dieux et de leurs Merveilles : témoins leur Janus, et leur Atalanta, qui tirèrent de l'eau d'un Rocher, etc., etc. (Prosper Marchand).

DISCOURS DU PHILOSOPHE SÉVARAMBE SCROMENAS

Durant cette solennité (la Feste du Grand Dieu appelée Khodimbasion) il se fait en divers endroits de la Ville des assemblées de Sçavans qui parlent de la Divinité chacun selon ses sentimens, et souvent on y fait des Controverses fameuses, où les beaux esprits ont de belles occasions pour faire voir au public les fruits de leurs études et la beauté de leurs génies.

Je me trouvay un jour à l'une de ces Assemblées, où un homme fort sçavant et fort éloquent nommé Scromenas, fit un long et grave discours touchant la constitution du monde universel, la naissance de nostre globe, l'origine des animaux, le progrez des sciences humaines, et touchant le culte religieux que les hommes ont établi parmi eus.

Pour le premier chef, il dit que le grand monde étoit éternel et infini, et qu'on le devoit considérer comme matériel ou comme spirituel; que la matière et l'esprit qui l'anime étoient inséparablement unis ensemble, quoique ce fussent deux choses distinctes, comme le corps et l'âme dans les animaux. Que cet esprit avoit une vertu formatrice par laquelle il opéroit perpétuellement dans tous les corps en mille façons différentes, et se peignoit en racourci dans toutes les créatures; qu'il agissoit avec intelligence, que tous ses ouvrages particuliers avoient un rapport merveilleux à l'idée du Grand-Tout, et qu'il ne fesoit rien en vain quoiqu'il semblast à nostre foible raison que quelques-unes de ses productions fussent vicieuses, irrégulières et monstrueuses. Il ajouta que la vertu formatrice de cet esprit étant répanduë par tous les corps, elle y agissoit diversement, et qu'elle se plaisoit à une admirable variété. Que selon ce principe elle aimoit à quitter des corps pour passer dans d'autres, et que cela étoit la cause de la destruction et de la naissance de certains composez, de la mort et de la vie; que ses ouvrages avoient des proportions différentes, puisque quelquefois elle formoit des globes *tout* entiers, et qu'ensuite elle agissoit dans chacun de ces globes, et s'y peignoit en racourci de mille manières. Que dans la dissolution des corps il n'y avoit que leur forme qui périt pour en prendre une nouvelle, sans qu'il se perdist rien de leur matière. Que l'esprit qui l'abandonnoit ne périssoit point non plus, mais qu'il alloit opérer dans d'autres sujets.

Ce Docteur appuyoit son raisonnement de l'autorité de Pythagore, de Platon et de plusieurs grands Philosophes tant Grecs, Arabes qu'Indiens, qu'il disoit avoir été de son opinion, du moins dans la plus grande partie. Il ajouta que le monde universel étoit composé d'un nombre infini de globes différens dans leur proportion, leur mouvement, leur situation, leur usage et leur fin. Qu'il y avoit aussi des Soleils à l'infini qui étoient

comme autant de sources de vie et de lumière pour éclairer et pour animer les globes que la Providence avoit placez dans l'étenduë de leur sphère, et qu'ils étoient comme ses Lieutenans dans la conduite du Grand-Tout. Que nul de ces globes n'étoit éternel, quoy qu'ils fussent d'une très longue durée avec la différence du plus ou du moins selon le degré de leur excellence et de leur solidité, même que tous sans exception avoient eu un commencement, et devoient avoir une fin comme les autres corps inférieurs. Que la Providence ne souffroit la dissolution des uns et la naissance des autres que dans les divers tems qu'elle avoit ordonnés, afin que le Grand-Tout ne fit aucune perte et ne souffrist aucune violence. Enfin qu'il en étoit de même à l'égard des globes que des diverses espèces des animaux dans lesquelles on void tous les jours périr les individus, sans que pour cela l'espèce périsse, parce qu'il en naist d'autres pour remplir la place de ceux qui meurent.

Après avoir ainsi parlé du Monde universel; il tomba sur le discours de nostre Globe en particulier, et dit qu'il avoit eu un commencement comme tous les autres, et que comme eus il auroit une fin, mais que les termes de sa durée n'étoient connus d'aucun homme mortel, que les opinions des hommes étoient partagées touchant le tems de sa naissance, les uns le faisant plus ancien, et les autres plus nouveau : que les Egyptiens lui avoient donné de leur tems jusques à quatorze ou quinze mille ans d'antiquité; que les Braméens des Indes Orientales lui en donnoient près de trente mille, et que les Chinois comptoient quatorze ou quinze mille ans dans l'ordre de la succession de leurs Rois; mais que pour lui il ne croyoit pas que nostre globe fût si ancien. Qu'il trouvoit la *computation*^a des Juifs plus plausible, en ce qu'elle s'accordoit mieux avec les progrès des sciences et des arts, et que bien qu'il y eust sur la terre des peuples présentement aussi barbares que leurs ancêtres le pouvoient être il y a quatre mille ans, néanmoins il ne laissoit pas d'estimer cette dernière *computation*^a comme la plus probable, parce qu'il sembloit que les corps des animaux alloient toûjours en diminuant, soit à l'égard de la stature, soit à l'égard de la force et de la santé. Il dit que cela se remarquoit principalement dans les nations malignes et dissoluës, comme étoient la plupart des peuples de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, qui à la vérité étoient des gens fort barbares, quoiqu'ils se crussent fort polis, parce qu'ils faisoient consister la politesse en des apparences extérieures en quoi elle ne consiste point en effet; que la véritable politesse ne consiste pas dans quelques discours affectez, dans quelques modes bizarres et dans quelques simagrées extérieures, mais dans la justice, dans le bon gouvernement, dans l'innocence des mœurs, dans la tempérance, et dans l'amour et la charité que les hommes doivent avoir mutuellement les uns pour les autres. Que le plus souvent le plus habile et le plus adroit de tous les hommes étoit un barbare s'il n'étoit juste, bien-faisant, charitable et modéré, et que les lumières de son esprit n'étoient qu'une fausse lueur qui ne servoit qu'à l'ébloüir, et à le faire tomber dans le précipice. Que les Nations mal gouvernées étoient aveugles, et que la véritable gloire

a) Var. de 1702 : suputation.

des Princes et des Magistrats consiste dans la bonne conduite et dans le bon gouvernement de leurs sujets, dans une juste distribution des récompenses et des peines.

Pour ce qui est de l'origine des animaux, Scromenas dit qu'elle étoit inconnue aux hommes aussi bien que le tems de la naissance des globes; que néanmoins si l'on pouvoit se fonder sur des conjectures vrai-semblables, il y avoit lieu de croire qu'au commencement de chaque globe la Providence avoit créé une couple de tous les animaux parfaits dont elle le vouloit remplir; et que de cette couple, comme d'une source, des espèces s'étoient accruës par les voyes de la génération. Qu'il estimoit beaucoup en cela l'opinion de Moïse, et qu'il la regardoit comme la plus probable et la mieux fondée en raison. Que pour les autres globes qui font partie du Monde universel, comme le nostre, personne ne sçavoit quelle étoit l'œconomie de la nature dans ces grands corps, et qu'ainsi on n'en pouvoit parler sans témérité; qu'il nous suffisoit de raisonner sur les choses que nous voyons sur nostre terre, et d'y admirer en mille endroits les merveilles de la sagesse divine. Que comme il y avoit diverses espèces d'animaux dans les différens élémens et dans les divers climats de nostre globe, il se pouvoit faire aussi que Dieu eut peuplé les divers globes particuliers d'animaux de différentes espèces qui n'auroient rien de commun avec ceux que nous voyons parmi nous. Qu'il faisoit toutes choses pour sa gloire, et que ce n'étoit pas à nous à vouloir témérairement pénétrer dans les secrets de sa Providence. Qu'entre tous les animaux qu'il avoit créés icy bas, il avoit donné à l'homme de grands avantages qu'il n'avoit pas voulu départir aux autres, et que ces dons et ces grâces étoient différens et dans leur mesure et dans leur espèce. Que néanmoins l'homme étoit un animal mortel et périssable comme les autres, et qu'il ne devoit pas s'enorgueillir de biens dont la possession est courte et incertaine. Il ajoûta que c'étoit une [haute] folie en plusieurs personnes de s'imaginer que le Ciel, la Terre et tous les astres lumineux que nous voyons briller sur nos têtes, n'ayent été créés que pour l'usage particulier des hommes, comme si la Providence n'avoit pas de fin plus noble ni plus relevée, que celle de plaire à de misérables vers de terre. Enfin il dit sur la vanité de ces sortes de gens, des choses si mortifiantes, que le plus habile de nos Prédicateurs n'en auroit pû dire davantage pour humilier un pécheur superbe qui oseroit s'élever contre Dieu.

De là il passa au discours de l'origine et des progrès des sciences et des arts, sur quoi il dit des choses fort curieuses, en faisant voir historiquement tout ce que les écrivains les plus célèbres de diverses Nations en ont écrit. Il cita plusieurs Auteurs Chinois et Braméens, comme aussi les Juifs, les Grecs et les Arabes, et fit voir que plusieurs belles connoissances qu'on avoit autrefois s'étoient perduës, mais qu'il espéroit qu'elles seroient rétablies avec le tems par le soin et par l'industrie des Sévarambes, qui en avoient déjà rétabli quelques-unes et qui pouvoient réüssir dans ce dessein beaucoup mieux qu'aucune autre Nation du Monde, à cause de leur excellent gouvernement, et du soin qu'on prenoit d'envoyer de tems en tems un nombre suffisant de personnes habiles,

pour voyager dans les Nations les plus polies de nostre Continent, et pour y apprendre tout ce qu'ils jugeroient digne de la curiosité de leur Nation.

Il finit par un discours sur la Religion et le culte qu'on doit à la Divinité suprême, et dit beaucoup de choses assez étranges qu'il n'est pas convenable de rapporter icy. Je me contenteray de dire seulement qu'il tascha de faire voir, que naturellement les hommes n'ont pas plus de religion que les bestes, et que si ce n'étoit l'usage de la parole, il n'auroient guères plus de lumière. Mais que par le moyen du discours ils s'entrecommuniquent leurs pensées, et que la plupart des Sciences et des Arts doivent leur origine et leurs progrès à l'art de s'expliquer en parlant. Il ajoûta que la religion devoit sa naissance à la curiosité et à la contemplation; qu'avant que les hommes eussent établi aucun culte religieux il vivoient comme les bêtes, et que les méditations de quelques personnages contemplatifs, qui par la considération de l'ordre de la Providence s'étoient peu à peu élevez à la pensée d'un être suprême et indépendant, avoit produit les premiers mouvemens de dévotion. Qu'ensuite des sentimens de respect et de reconnoissance avoient produit le culte extérieur qu'on avoit pratiqué à l'égard de Dieu et du Soleil, son grand Ministre, qui est la créature la plus glorieuse et la plus bien-faisante que nos yeux puissent découvrir. Que c'étoit pour cette raison que l'adoration du Soleil étoit la plus ancienne, la plus générale et la plus plausible de toutes les adorations, et que bien que la raison plus épurée portast l'esprit à l'idée d'un être supérieur, néanmoins ses premiers mouvemens et le témoignage des sens se bornoient à l'adoration de ce grand Astre. Il dit que les premières cérémonies qu'on avoit instituées étoient fort simples, et qu'elles n'avoient consisté pendant les premiers siècles, qu'en quelques sacrifices des fruits que le Soleil meurt pour la nourriture des hommes. Que dans la suite l'ambition et l'avarice venant à s'y mêler on avoit farci la religion de mille cérémonies superstitieuses et ridicules, qui s'étoient établies par le tems et la coûtume malgré l'évidence de la raison et de la vérité. Que ces erreurs avoient été suivies de doctrines impies, cruelles et tyraniques, par le moyen desquelles on avoit tâché de captiver les esprits. Que les hommes s'étant ainsi détournés du droit chemin, il ne falloit pas s'étonner s'ils passoient de plus en plus d'erreur en erreur, d'idolâtrie en idolâtrie, et s'ils s'accordoient si mal dans l'objet de leur adoration et dans la manière de leur culte religieux. Que leur aveuglement dans une matière si importante, remplissoit leur esprit de mille faus préjugés qui les empeschoient de voir la lumière de la vérité, quelque éclatante qu'elle fût d'elle-même. Que l'habitude qu'ils s'étoient faite dans l'erreur avoit tellement corrompu les affections de leur-cœur, qu'elle offusquoit toutes les lumières de la raison, et ne leur permettoit pas d'agir librement dans le choix du bien et du mal, du vrai et du faus. Que de là étoit venu ce zèle inconsidéré des peuples de tous les tems et de tous les lieux, qui pour maintenir, ou pour augmenter leur parti, avoient souvent violé toutes les lois de la justice et de l'humanité, sous prétexte de soutenir leurs opinions, et de rendre vénérables les Idoles foibles et impuissantes dont ils avoient fait l'objet de leur adoration. Que l'opiniâtreté de ces différens partis avoit souvent été cause des guerres,

des massacres et enfin de la ruine de puissans Empires. Que pour éviter tous ces malheurs, il étoit nécessaire qu'un Etat bien ordonné laissât vivre chacun dans sa liberté naturelle, puis qu'il étoit injuste de la violer, et que cette violence ne pouvoit produire que de mauvais effets. Qu'il n'est pas au pouvoir des gens de croire tout ce qu'ils voudroient bien croire, que la foy est toujours fondée sur quelque raison précédente, qui persuade le croyant, et sans laquelle il lui est impossible d'embrasser aucune profession, quelque semblant qu'il puisse faire de l'avoir embrassée. Que tous ceux qui abandonnent la Religion dans laquelle ils ont été élevez pour en choisir une autre, doivent démontrer par des preuves évidentes les motifs qui les ont portez à ce changement. et justifier par de bonnes raisons. que la seule force de la vérité les a obligez à renoncer à l'erreur. Que sans cela toutes ces conversions étoient feintes, et tous les Prosélites des trompeurs ou des insensez, qui ne sçavoient ce qu'ils fesoient, ou qui se proposant des avantages mondains plutôt que le salut de leur âme, couvroient leur apostasie du voile spécieux de la piété et tâchoient impudemment de tromper Dieu et les hommes. Qu'on pouvoit par *la force* et la raison vaincre les préjugés de l'éducation, et descendre de certaines Religions superstitieuses à d'autres plus épurées, mais qu'il étoit impossible de monter et d'embrasser sincèrement des croyances contraires à la raison et au témoignage des sens. Qu'il en étoit en cela comme d'un arbre. dont on peut bien couper et émonder les branches superfluës, mais auquel on ne sçauroit en ajouter de nouvelles. Que selon cette vérité incontestable on pouvoit sincèrement et raisonnablement abandonner toutes sortes de Religions pour embrasser celle des Sévarambes, comme étant la plus raisonnable et la moins chargée de superstition; et que, bien que tous les partis disent la même chose pour leurs propres croyances, néanmoins tous ne pouvoient pas également les soutenir par des raisons fortes et évidentes.

Scromenas finit ainsi son discours, qui dura plus d'une heure, et auquel tout le monde prêta une attention très favorable. et j'eus de la joye de voir qu'un Payen eust en tant de choses une si bonne opinion de Moïse, et de quelques croyances dont les Chrétiens font profession, quoique je n'approuvasse pas beaucoup de ce qu'il avoit dit touchant la Religion. Mais ma joye ne fut pas de longue durée, et elle se convertit bien-tost en tristesse, quand un moment après que ce Docteur eut parlé, j'entendis un de mes gens qui dit tout haut, que luy et cinq ou six de ses compagnons. étant convaincus de la force du raisonnement de Scromenas, ils vouloient embrasser la Religion des Sévarambes. Celui qui parla ainsi étoit Morton l'Anglois, esprit changeant et factieux. Il s'étoit préparé à me faire cet affront pour se venger de quelque châtement que je lui avois fait souffrir avec justice, et [pour cet effet il] avoit de longue main obligé Scromenas à composer ce long discours, pour pouvoir renoncer à la Religion Chrétienne avec plus d'éclat. et sous une belle apparence de piété. Je m'opposai tant que je pus à ce changement, je lui représentai son devoir, à lui et à ses compagnons, avec toute la douceur imaginable, mais toutes mes raisons et mes remontrances ne purent amolir leur cœur endurci, et infidelle à leur Dieu et à leur Religion. Ils

renoncèrent publiquement au Christianisme pour embrasser la Religion des Sévarambes, et tâchèrent par beaucoup de vains raisonnemens de justifier leur infidélité. Je fis tous mes efforts pour les ramener et pour empescher le mauvais effet que leur exemple pourroit produire, mais lors que je vis qu'il n'y avoit rien à espérer de leur part, je ne pûs m'empescher de m'emporter contr'eus, et de leur dire que c'étoit une malédiction de Dieu tombée sur leur teste, qui leur avoit ôté l'entendement : Que leur opiniâreté et celle de leurs ancestres leur avoit attiré ce malheur, et qu'il n'y avoit pas lieu de s'étonner de voir que les enfans de ceus qui s'étoient élevez contre la sainte Eglise Catholique, tombassent dans un sens réprouvé et renonçassent enfin au Christianisme, que leurs pères avoient partagé en plusieurs sectes envenimées contre la Religion ancienne, Orthodoxe, Catholique et Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut. Ils se moquèrent de mes reproches comme il avoient fait de mes exhortations, et je fus enfin contraint de me taire et de les laisser vivre à leur mode. Mais je me conservai entièrement par la grâce de Dieu, dans la foi de l'Eglise, et j'espère d'y vivre et d'y mourir, sans que rien soit capable de me détourner de la foi de Jésus-Christ, ni de l'obéissance que tous les vrais Chrétiens doivent à son Vicaire ¹.

1. On avouera que pour un protestant, voilà une déclaration surprenante; mais Veiras n'était ni protestant ni catholique!

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE DENIS VEIRAS

I. L'Histoire | des | Sévarambes ; | peuples qui habitent | une partie du troisième Continent. | communément appelé | la terre australe. | Contenant un compte exact du Gouvernement, | des Mœurs, de la Religion, et du langage de | cette Nation, jusques aujourd'huy inconnüe aux Peuples de l'Europe. | Traduit de l'anglois, | Première partie. | A Paris, | Chez Claude Barbin, au Palais, sur le | second Perron de la Sainte Chapelle. | M. DC.LXXVII (1677) | Avec Privilège du Roy (N, Y² 9305-9310).

In-12 de 28 ff. pour le titre, l'épître dédicatoire « A Monsieur Riquet, baron de Bonrepos, signée D. V. D. E. L. (Denis Veiras d'Alais en Languedoc), l'avis « Au Lecteur » et l'Extrait du Privilège du Roy en date de 13 février 1676 pour dix ans pour la 1^{re} et la 2^e partie de l'Histoire des Sévarambes à partir de l'achèvement d'imprimer pour la première fois du 26 janvier 1677. Pp. 1 à 236 chiff.

L'exemplaire de la Bibliothèque Nat. avait été acheté par Huet, évêque d'Avranches, le 17 février 1677.

Extrait du Privilège du Roy :

Par grâce et Privilège du Roy donné à S. Germain en Laye le 13 février 1676, signé par le Roy en son Conseil, d'Alencé, il est permis au Sieur D. V. D. E. L. de faire imprimer La Première et Seconde Partie de *l'Histoire des Sévarambes*, etc., durant le temps et espace de dix ans, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la première fois; et défenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires, et autres, de l'imprimer, vendre ny débiter, sans le consentement dudit Exposant, à peine aux contrevenans de trois mil livres d'amende, confiscation des exemplaires contrefaits, et de tous dépens, dommages et intérêts, ainsi qu'il est amplement porté par ledit Privilège.

Et ledit Sieur D. V. D. E. L. a cédé son droit du Privilège de la Première Partie divisée en deux Tomes, à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

Achévé d'imprimer pour la première fois le 26 janvier 1677.

A monsieur Riquet, baron de Bonrepos.

Monsieur,

Depuis quelques années rien n'est devenu si commun que les Epistres Dédicatoires, et il s'en est vû de si pleines de flatterie, qu'on a commencé à les regarder toutes en général avec beaucoup moins d'estime qu'on ne faisoit autresfois, qu'elles estoient plus rares et plus sincères.

Cette considération, Monsieur, et celle du mauvais succez qu'ont eu plu-

sieurs Dédicaces, m'a obligé, à l'exemple de beaucoup d'Autheurs, de donner quelques pièces au Public sans les dédier à personne, et même sans y mettre mon nom : Car ne m'estant proposé dans tous ces Ouvrages, qu'une honnête occupation, je n'ai jamais prétendu d'en tirer de ces loüanges fades et inutiles, dont plusieurs flatent leur vanité.

Néanmoins comme l'abus des choses n'en doit pas empêcher le bon usage, et que des raisons importantes m'engagent à m'adresser à Vous, j'ay crû devoir changer de résolution pour Vous témoigner mon respect, dans l'espérance que vous agréerez le présent que j'ose icy vous faire de l'Histoire d'un païs nouvellement découvert, où paroissent, en plusieurs endroits, les heureux effets d'un Génie pareil au vôtre. Ce Génie, Monsieur, y règne souverainement au milieu de la Paix, de la Justice et de l'abondance qu'il y produit, et pour en chasser la Guerre, l'Indigence et l'Oisiveté. ses ennemies, il fait qu'une Nation entière s'occupe principalement à faire des Canaux, à dessécher des Marais, à rendre fertiles des Terres stériles et sablonneuses, à percer des Montagnes, et à s'ériger, en mille lieux, des marques publiques et comme éternelles de son industrie et de sa magnificence.

On n'y fait point consister la Grandeur et la force de l'Empire dans la vaste étendue des Provinces, ni dans le désir avare de découvrir des mines et des trésors : mais dans la multitude des sujets bien gouvernez, et dans l'abondance des biens capables de les faire vivre à leur aise, sans se laisser corrompre à une molle oisiveté, ni se consumer par l'excès d'un travail immo-déré.

En effet, ce ne sont pas les païs les plus grands et les plus féconds en métaux, qui sont les plus riches et les plus puissans, mais ceux qui sont les mieux peuplez, et où la Nature libérale et l'Art ingénieux donnent une heureuse abondance des choses véritablement utiles et nécessaires à la vie, au commerce et à la société. Cela se peut prouver, non seulement par cette belle maxime du plus sage et du plus riche des Rois qui dit que *la multitude des Temples fait la félicité des Royaumes*, mais aussi par la comparaison qu'on pourroit faire de l'état présent de la France avec celui de l'Espagne.

Celle-ci void dans un même temps lever et coucher le Soleil dans la vaste estendue de sa Domination, et possède les plus riches mines d'or et d'argent qu'on ait encore découvert : et cependant à faute d'un nombre convenable de sujets industrieux, ce n'est presque qu'un désert inculte ; et depuis quelques années on la peut justement regarder comme un Corps foible et languissant, qui n'a plus guères de sang dans les veines, et qui ne subsisteroit pas longtemps sans le secours d'une Puissance Estrangère qui luy sert de soutien et d'appui.

La France, tout au contraire, n'est à comparaison de l'Espagne, qu'un petit Corps ramassé, mais plein de force et de vigueur. Elle abonde en hommes agissans et laborieux, qui par la culture de la terre, tirent de cette Mère commune, non seulement ce qui est de la nécessité de la vie, mais aussi tout ce qui en fait les commoditez et les plaisirs. Ainsi par le moyen de ses fruits et de ses manufactures, Elle attire les trésors de l'Espagne, et des autres Estats voisins. Ce qui fait voir clairement qu'un Païs bien peuplé et bien cultivé, est une source inépuisable d'or et d'argent, mille fois plus riche que toutes les mines du Mexique et du Pérou.

Mais bien que la France ait tous ces grands avantages par les moyens ordinaires, elle est néanmoins capable d'en avoir de beaucoup plus grands par des voyes particulières, comme sont celles, Monsieur, dont vous vous servez pour l'orner et l'enrichir. Ces grands et fameux Ouvrages, dont vous avez la conduite, et qui font tant de bruit, même dans les païs Estrangers, luy ont

déjà procuré des biens qu'elle n'avoit pas auparavant, et selon toutes les apparences, ils luy en doivent encore procurer beaucoup d'autres très solides et très agréables, dont toute la postérité se ressentira. La province de Languedoc, en particulier, commence à reconnoître les bons effets de vostre Génie, quoy qu'elle en ait longtems douté, et les suites de vos heureux succez, après avoir triomphé de l'Envie, luy feront voir enfin, que les entreprises comme la vostre, quand elles sont bien conduites, sont toujours utiles et glorieuses à une Nation, quoy qu'elles puissent coûter.

Outre cela, Monsieur, si l'on considère avec soin les dépenses qui se font dans les ouvrages de cette nature, et même celles qu'on fait pour les Edifices, et les autres ornemens publics, on trouvera qu'elles sont toujours profitables à un Estat, et que bien qu'elles semblent luy coûter beaucoup, elles ne luy coûtent rien en effet, pourveu que cet Estat soit contigu dans toutes ses parties, comme est le Royaume de France. Car si d'une main il répand l'argent parmi ses sujets, il en recueille encore davantage de l'autre, et ainsi tout le monde s'occupe, et vit heureusement de son travail.

Il en est à peu près du Corps Politique comme du corps naturel, où le sang circule perpétuellement pour en nourrir toutes les parties, sans toutesfois jamais sortir des veines, à moins qu'on les ouvre tout exprès pour verser au dehors ce trésor précieux, qui contient en soy tous les principes de la vie.

Quand une Nation est une fois parvenue jusques à un haut degré d'opulence, elle la fait ordinairement éclater par les grands desseins, par la pompe et par la magnificence extérieure. Cela s'est vû principalement dans l'Empire Romain, lequel après avoir atteint jusques au faite suprême de la gloire, a laissé presque partout des marques éclatantes, et comme éternelles de sa grandeur et de sa félicité.

Ainsi la Monarchie Française, qui marche sur ses pas, et qui semble luy devoir succéder, donnant comme luy des témoignages étonnans de sa force et de son bonheur, en donne en même temps de très remarquables de splendeur et de magnificence, en divers endroits du Royaume, et sur tout dans sa Ville Capitale que l'exemple de son Auguste Monarque, les soins de ses Ministres et l'émulation louable de plusieurs de ses sujets, ornent et embellissent tous les jours.

On peut dire, avec vérité, Monsieur, et sans aucunement vous flater, que parmi ces derniers, vous occupez le premier rang. Puisque non content de joindre la Mer Méditerranée à l'Océan, vous avez conçu le dessein de répandre dans Paris une plus grande quantité d'eau, que n'en répandirent jamais, dans la Maïtresse du Monde, ces Illustres Romains, qui prodiguaient si libéralement leurs trésors pour acquérir l'amour et l'estime de leurs Citoyens par les biens, les commoditez et les plaisirs qu'ils leur procuroient.

Vous ferez, Monsieur, pour Paris, ce qu'ils firent autrefois pour Rome, quand vous aurez achevé le Canal que vous avez déjà commencé pour y faire venir une grande abondance d'eau, et pour la distribuer dans tous les endroits de cette grande Ville, ce qui soulagera beaucoup ses habitans : et outre les grandes utilitez qu'ils en pourront tirer, les Fontaines et les jets d'eau qu'on y verra de tous costez en feront sans doute un des plus agréables ornemens. Ce dessein est grand. Je l'avouë, et d'une hardiesse tout extraordinaire. Mais il faut avouër, Monsieur, que vostre choix n'est pas moins juste dans la liaison que vous avez voulu prendre avec Monsieur Demanse pour l'exécution d'une aussi grande entreprise, dans laquelle on le void agir avec une connoissance toute particulière pendant que vous achevez ce grand Ouvrage de la Jonction des Mers, que vous avez heureusement conduit près de sa fin. Ce n'est pas peu d'honneur à la Province de Languedoc de vous avoir donné à la France, et sur

tout au temps du Roy le plus magnifique et le plus glorieux qu'elle eut jamais, qui fait cas de vos entreprises, qui les a autorisées avec joye, et qui daigne vous honorer de son estime et de sa faveur, parce qu'il vous considère comme un digne sujet qui contribué beaucoup à la gloire de son Règne et de son Royaume.

Si l'on examine avec soin la nature du bien, on trouvera que son excellence vient principalement de son utilité, de son étenduë et de sa durée. Les biens, Monsieur, que vous procurez à votre Patrie ont éminemment toutes ces grandes qualitez, puis qu'ils sont utiles à des Villes, à des Provinces et à une Nation toute entière, et que les avantages en doivent passer jusques aux siècles à venir, ausquels, comme au présent, vous donnez de surplus, un bel exemple à imiter.

Après cela, Monsieur, je laisse à juger à toutes les personnes raisonnables si vous n'avez pas bien mérité du Public, et s'il n'y auroit pas de l'ingratitude à taire et à étouffer les louanges qui vous sont duës avec tant de justice, pendant qu'ailleurs on les répand si laschement sur des gens sans vertu, qui bien souvent ne diffèrent des hommes les plus méprisables, que par un peu d'éclat extérieur, qu'une Fortune aveugle et téméraire leur a presté.

Mais pour ne pas dérober à des Plumes plus éloquentes que la mienne, l'honneur de faire vostre Eloge, et de peur d'offenser vostre Modestie, je finiray icy, en vous assurant que je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : D. V. D. E. L. (Denis Veiras, d'Alais en Languedoc).

Id. id. id. Seconde partie. A Paris.... M.DC.LXXVII (1677). In-12 de 268 pp. chiff.

L'exemplaire de la Bibl. nat. avait été acheté le 18 février 1677.

*Histoire.... la terre Australle | contenant un conte exact du Gouverne-
| ment, des Mœurs, de la Religion, et du lan- | gage de cette Nation,
| jusques aujourd'uy | inconnuë aux Peuples de l'Europe. | Seconde partie.
| Tome I. | A Paris. | Chez l'Authour ruë de Bussi. Faux-bourg S. |
| Germain, proche le petit Marché: entre un | Apotiquaire et un Pâtissier.
| Et Chez Estienne Michalet, ruë Saint | Jacques, à l'Image S. Paul
| proche la Fon- | taine S. Severin. | M.DC.LXXVIII (1678) | Avec Pri-
| vilège du Roy.*

In-12 de 8 ff., 342 pp. chiff. (la pag. saute de 232 à 241), et 1 f. pour l'Extrait du Privilège du Roy, daté de Versailles le vingtième jour d'Aoust 1677, sig. Dalencé, et accordé pour vingt ans (erreur d'impression rectifiée à l'errata : dix ans) à dater de l'achevé d'imprimer pour la première fois le 18 décembre 1677, et l'Errata.

Les 8 ff. comprennent une nouvelle épître dédicatoire : A Monsieur Riquet, baron de Bonrepos, sig. D. V. D. E. L. et un Avertissement. La texte commence : Histoire de Sévarias, législateur des Sévarambes, premier Viceroÿ du Soleil, et celle de ses successeurs.

L'exemplaire de la Bibl. nat. avait été acheté le 13 avril 1678 par Daniel Huët, évêque d'Avranches.

Extrait du Privilège du Roy :

Par grâce et Privilège du Roy, donné à Versailles le vingtième jour d'Aoust 1677. Signé par le Roy en son Conseil, Dalencé: Il est permis au sieur D. V. D. E. L. de faire imprimer la Première et Seconde Partie de *l'Histoire des Scarambes*, etc., durant le temps et espace de vingts (erreur d'impression rectifiée à l'errata : dix ans) à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la première fois; et défenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires et autres, de l'imprimer, ou faire imprimer, vendre ny débiter, sans le consentement dudit Exposant, à peine aux contrevenans de trois mil livres d'amande, et confiscation des exemplaires, etc., ainsi qu'il est plus amplement porté par ledit Privilège.

Achévé d'imprimer pour la première fois le 18 décembre 1677.

Il y a, dans quelques exemplaires seulement, en tête de cette *Seconde partie*, une lettre du sieur van der Haert, médecin hollandois, touchant ce qu'il a appris de cette histoire de la propre bouche du capitaine Siden.

A monsieur Riquet, baron de Bonrepos.

Monsieur,

La seconde partie de *l'Histoire des Scarambes*, après avoir esté longtems attenduë, vient enfin de paroître au jour, et je prens la liberté de vous demander pour elle la même protection que vous accordâtes à la première lors qu'elle vous fut présentée. Je vous la demande, Monsieur, et ne doute point de l'obtenir de cette généreuse bonté avec laquelle vous recevez tous ceux qui s'adressent à vous. Plusieurs autres, aussi bien que moi, ont sujet de s'en louer et de publier qu'avec un juste discernement vous sçavez obliger de bonne grâce et par des paroles et par des bien-faits. Aussi le ciel qui quelquefois récompense la vertu, même sur la terre, a digneinent récompensé la vôtre, et versé sur vous de ses plus précieuses bénédictions. Après vous avoir donné une âme grande et généreuse, un esprit droit et pénétrant, un jugement clair et solide, et une constance inébranlable, il ne s'est pas contenté de bénir vos entreprises par des succès éclatans : Mais pour un comble de bonheur, il vous a donné une famille digne de vous. Il vous a donné deux Fils, qui outre les belles qualitez de leurs personnes, ont l'honneur de servir leur Prince dans les emplois, où consistent les deus principales fonctions de la Royauté, dans la Justice et dans les Armes.

Le premier¹, après avoir paru avec éclat dans le second Parlement de France, en a esté tiré pour remplir la Charge de Maître des Requêtes, et pour être fait Membre d'un Corps plus illustre et plus proche du Souverain. Dans l'un et l'autre de ces emplois il a donné des preuves si claires de sa suffisance et de son intégrité, qu'il est aisé de voir *que les affaires ont plutôt servi de matière pour exercer son esprit, que d'occasion pour l'instruire*, et que dans un si beau chemin, où son mérite et sa fortune le poussent également, il luy sera facile d'aller plus loin et de parvenir à des dignitez encore plus relevées.

L'autre², quoi que dans un âge peu avancé, a déjà seize ou dix-sept ans de service dans les Gardes, où il est monté de degré en degré depuis le mousquet jusqu'à la Charge de Capitaine. Pendant toute cette guerre il a toujours suivi son Maître dans les occasions les plus hazardeuses, et il s'est

1. Jean Mathias, président au Parlement de Toulouse. — 2. Pierre-Paul, comte de Caraman, lieutenant-colonel aux Gardes-françaises.

toûjours acquité de son devoir avec honneur, et n'a pas seulement mérité par son zèle et par son courage, la bonne opinion des plus grands Officiers de l'Armée et de la Maison du Roy; mais il s'est encore acquis leur amitié par sa franchise et par ses manières honnestes et engageantes.

Enfin tous deux, se distinguant parmi ceus de leur profession, se font aimer et estimer par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens qui les connoissent.

L'amour mutuelle qui unit si étroitement toutes les personnes de votre Famille, est encore une grande bénédiction du Ciel, et l'on peut dire avec vérité, que vous estes aussi heureux en vos Enfans qu'ils le sont en leur Père. Je souhaite, Monsieur, que vous puissiez longtemps jouïr avec eus de ce rare bonheur; et je le souhaite avec autant de zèle et de sincérité, qu'il est vray que je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

D. V. D. E. L. (Denis Veiras d'Alais en Languedoc).

AVERTISSEMENT

Quoique la première Partie de cette Histoire ne soit qu'une introduction à la Seconde, elle n'a pas laissé de plaire et de se bien débiter en France, comme en Angleterre, malgré les faus raisonnemens de certains Critiques, qui croyent faire les Esprits forts en condamnant tout ce que les autres approuvent. Mon dessein n'est pas de les réfuter ici, bien qu'il ne me fût pas difficile, parce que la Préface de la première Partie de cette Relation a répondu par avance à toutes leurs objections, ausquelles un Traducteur n'est pas obligé de répondre. J'avertiray seulement le Lecteur, que depuis qu'elle a esté publiée, j'ai eu le bon-heur de voir à Paris un Neveu de l'illustre Monsieur du Quesne, qui par son courage et par sa conduite a remporté sur les Hollandois et les Espagnols des avantages si glorieux à la France : J'ai, dis-je, vû dans Paris un Neveu de ce Grand Homme, nouvellement venu de Batavia, où il avoit esté long-temps prisonnier. Ce Gentilhomme qui porte le nom de son Oncle, m'a dit en présence de Madame du Quesne et de quelques autres personnes d'honneur qu'estant à Batavia, il avoit oûi parler d'un Vaisseau Hollandois qui avoit fait naufrage sur les côtes des Terres Australes, et que l'équipage de ce Vaisseau avoit esté pris par les gens du país, dont il avoit oûi dire plusieurs choses, qui avoient beaucoup de rapport avec ce qu'on en lit dans cette Relation. Depuis ce tems-là quelques Personnes curieuses m'ont proposé plusieurs difficultez qu'ils pensoient y avoir trouvé; Mais comme ils n'en avoient lû que le commencement, ils ne disoient rien de solide sur ce sujet. Entre tous ceus qui s'en sont entretenus avec moy, et qui m'en ont parlé raisonnablement, un des plus savans Hommes de notre siècle, dont les Ecrits sont admirés de tous les gens habiles, tant à cause de la force de ses raisonnemens, et de la sublimité de ses pensées, que de la pureté de son style, me dit un jour, parlant de l'*Histoire des Sévarambes*, qu'il doutoit fort qu'elle fust véritable, parce qu'il ne croyoit pas qu'il y eût au Monde de si honnestes gens. En effet, si l'on considère avec soin les Mœurs, la Religion, le Gouvernement et la politesse de ces Peuples, comme toutes ces choses sont représentées dans ce Livre, on aura peine à croire qu'il y ait sur la terre une Nation si honneste et si vertueuse. Nous donnons au public le corps de cette Histoire feinte ou véritable, et nous prions le Lecteur d'excuser nos négligences et les fautes de l'impression.

Id.... la terre australe | Contenant | un conte exact du Gouvernement, | des Mœurs, de la Religion, et du Langage | de cette Nation, jusques aujourd'huy in- | connuë aux Peuples de l'Europe. | Seconde partie. | Tome II. | A Paris, Chez l'Authheur, ruë de Bussi, Faux-bourg | S. Germain, proche le petit Marché, entre | un Apotiquaire et un Patissier. | Et chez Estienne Michalet, ruë Saint | Jacques, à l'Image S. Paul, proche la | Fontaine S. Severin. | M.DC.LXXVII (1677) | Avec Privilege du Roy.

In-12. Titre et 358 pp. chiff.

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale avait été acheté le 15 avril 1678 par son premier détenteur.

Conclusion | de | l'Histoire des | Sevarambes. | peuples qui habitent | une partie du troisième Continent. | communément appelé | la terre Australe. | Contenant un conte exact du Gouvernement | des Mœurs, de la Religion, et du langage | de cette Nation. jusques aujourd'huy in- | connuë aux Peuples de l'Europe | Seconde partie. | Tome III. | A Paris. | Chez l'Authheur, au bas de la ruë du Four, | proche le petit Marché, Faux-bourg S. | Germain, attenant un Boisselier | Chez Estienne Michalet, ruë Saint | Jacques, à l'Image S. Paul proche la | Fontaine S. Severin | Et au Palais, | M.DC.LXXIX (1679). | Avec Privilege du Roy.

In-12. Titre et 456 pp. chiff.

L'expl. de la Bibliothèque nationale avait été acheté le 20 janvier 1679.

B) Les cinq volumes de cette édition ont été réimprimés à Bruxelles, chez Lambert Marchant, en 1682, in-12 (*Prosper Marchand*).

Id. Amsterdam, 1682, in-12 (d'après La France protestante).

C) *Histoire | des | Sevarambes, | peuples qui habitent | une Partie du troisième Continent, | communément appelé | la terre australe. | Contenant une Relation du Gouvernement, | des Mœurs, de la Religion, et du lan | gage de cette Nation, inconnuë jusques à | présent aux Peuples de l'Europe. | Première (et Seconde) partie. | A Amsterdam, | Aux dépens d'Estienne Roger, | Marchand Libraire, chez qui l'on trouve | un assortiment général de toute sor | te de Musique | M.D.CC.II (1702) (ex meis).*

In-12 de 10 ff. n. chiff. y compris le front. gravé, et pp. 21 à 333 chiff., pour la 1^{re} p.; fr. gravé (le même), titre et pp. 5 à 303 chiff. (au verso de la p. 303. Catalogue des livres de musique) et 12 ff. n. chiff., pour la 2^e partie.

D) *Id. Nouvelle Edition, reveü et corrigée. | Première partie et Tome second. | A Amsterdam, | Aux dépens d'Estienne Roger, | Marchand Libraire, chez qui l'on trouve | un assortiment général de Musique. | M.D.CC.XVI (1716).*

In-12 de 10 ff. n. chiff. y compris un nouv. frontisp., pp. 21 à 333 et 4 figures

n. s. pour la 1^{re} partie; même front. et titre, pp. 5 à 289 chiff. et 4 fig., au verso de la p. 289 : Avertissement (d'Est. Roger), pp. 291 à 348 chiff. et catalogue de Musique, pour le Tome second.

E) *Id. Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12* (British Museum).

Dans la collection des *Voyages imaginaires*, publiée par Garnier, et qui comprend trente-neuf volumes, T. V, 1787.

Voici un extrait de l'« Avertissement de l'éditeur » :

« L'article de la religion se sent plus que les autres de la singularité des opinions de l'auteur, et lui a suscité des traverses. *Non seulement son ouvrage a été proscrit en France, mais aussi dans les autres royaumes de l'Europe*, où on l'avoit fait connaître par la voie de la traduction. Cette réclamation générale a été moins excitée par le plan de la religion des Sévarambes, que par le tableau que l'auteur y oppose de la religion des Stroukarambes, peuples qui occupoient autrefois le pays des Sévarambes. Peut-être a-t-on cru voir quelque analogie entre l'imposteur Stroukaras, et ce que nous avons de plus respectable : on a cru apercevoir quelque ressemblance entre les miracles consignés dans nos livres sacrés, et les faux prodiges de ce chef de secte. Si l'auteur a eu cette coupable intention, et qu'il se soit permis des allusions aussi repréhensibles, il a bien mérité les peines qui ont été la suite de son imprudente témérité; nous observons même que ces hardiesses, si propres à révolter ceux qui respectent la religion, n'apportent d'ailleurs aucun agrément à l'ouvrage, qu'elles y sont hors d'œuvre, et nous les avons supprimées, sans craindre qu'aucun de nos lecteurs puisse les regretter... »

Nous répétons qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune preuve de l'interdiction en France de l'*Histoire des Sévarambes*, pas plus qu'à l'étranger.

Un extrait de l'*Histoire des Sévarambes* avait paru dans l'édition des *Voyages du capitaine Gulliver en divers pays éloignés*, par Jonathan Swift (trad. de l'abbé Desfontaines). A La Haye, chez Jean Swart, 1762, en 3 vol. in-12.

Le T. III contient une *clef* des deux premiers volumes, un second *Voyage à Brobdingnag* et un *Voyage au pays des Sévarambes*.

TRADUCTIONS

Anglaises.

1^e p. — *The history of the Sevarites or Sevarambi a nation inhabiting a part of the third continent, commonly called Terrae Australes Incongnitae. With an Account of their admirable Government, Religion, Customs, and Language. Written by one Captain Siden. Printed for*

Henry Brome at the Gun at the West End of St Pauls Church-Yard. London, 1675. In-12.

II^e p. Id. *A further Account of their Government, Religion, Customs, and Language. The Second Part more wonderful and delightful than the First. London... 1679. In-12 (British Museum, 836 B. 5).*

« Le premier volume français (1677) et le premier volume anglais (1675) sont absolument identiques, à la différence de langue près, bien entendu. Le deuxième volume (translated by A. Roberts) qui parut en 1679 n'est qu'un extrait, ou, si on veut, une sorte d'abrégé de la deuxième partie de l'ouvrage français. Ce deuxième volume anglais sacrifie l'intérêt philosophique du livre à la fable romanesque. Il semblerait donc résulter que Veiras a eu soin lui-même du premier volume anglais, mais qu'il n'a pas présidé à l'impression anglaise de la suite de l'ouvrage, soit que le libraire ait été effrayé de la hardiesse de certaines des idées de l'auteur, soit que ce commerçant ait voulu se livrer à de fructueuses spéculations de librairie » (Lanson).

Id. London, 1738, in-8 (British Museum, 12611 b. 4).

Allemande.

Geographisches Kleinod, ans zweyey sehr ungemeynen Edelogesteinen bestehend; darunter der Erste eine Historie der Neugefundenen Völcker Sevarambes genannt, ... der Ander aber vorstellet, die Seltzannem Begebenheiten Herren T. S. eines Englischen Kauff-Herrens, welcher von den Algierischen See. Räubern zum Sclaven gemacht, und in das Innwendige Land von Africa, geführt worden, Sambt einer neuen Beschreibung des Königreichs Algier..., anfänglich durch den Autor selbst geschrieben, hernach in öffentlichen Druck in Englicher Sprache heraus gegeben, durch A. Roberts. Anietzo in Hochteutscher Sprache mit.... Kupfern.... mitgetheilet. 2 part. Sultzbach, 1689. In-4 (id. 10002 bbb. 8¹).

Id. A. Roberts. Historie der nengefundenen Völcker Sevarambes, etc. pp. 362-400, Nurnberg, 1714? et 1717. In-4. Avec frontispice gravé (Id., 012553 g. 24).

Flamande.

Historie der Sevarambes Volkeren die een gedeelte van het derde vaste Land bewonen, gemeelyk Zuidland genaemd (trad. du françois), par G. Van Broechuysen). Amsterdam, chez Thimotée van Hoorn, 1683. In-4.

Italienne.

Id.... Venise, 1728 (Bibliothèque italique. T V. p. 296).

II. A.) *Grammaire | méthodique | contenant en abrégé | les principes | de cet art | Et les règles les plus nécessaires | de la Langue Française |*

dans un ordre clair et naturel, | Avec de nouvelles observations et des | caractères nouveaux pour en faciliter | la prononciation, sans rien changer | d'essentiel dans l'orthographe ni dans | l'étymologie des mots. | Ouvrage fort utile à toute sorte de gens, et | composé pour l'instruction particulière de | Son Altesse Royale Monseigneur le Duc | de Chartres. | A Paris, | Chez l'Auteur le Sr D. V. d'Allais, au bas de la | ruë du Four, proche du petit Marché, | Faubourg Saint Germain. | M.DC.LXXXI (1681).

In-12 de 4 ff. pour le titre et la Préface et ? pp. (N, x9807).

Cet ouvrage a été imprimé par Jean Cusson. L'abbé de La Rocque l'a apprécié favorablement dans le *Journal des Savants* du 30 mars 1682. Les exemplaires non cartonnés portent à la p. 100 : la *Maniveau*, la *Montespan*, la *Manchini*, au lieu de : la *Brinwilliers*, la *Voisin* et la *Neveu*. — L'exemplaire de la Bibl. nat. est incomplet, il finit à la p. 244.

B). *Grammaire raisonnée et méthodique, contenant.... Nouvelle édition. Paris, D. Mariette, 1702. In-12 (Quérard).*

TRADUCTION

A short and methodical Introduction to the French Tongue, composed for the particular Use and Benefit of the English, by D. V. d'Allais, a Teacher of the French and English Tongues in Paris c'est-à-dire, Courte et méthodique Introduction à la Langue Française, composée pour l'usage et l'avancement particulier des Anglois par D. V. d'Allais, Maître des Langues Française et Angloise à Paris. A Paris, chez l'Auteur, au bout de la rue Ste Marguerite, proche le Carrefour St Benoist, Fauxbourg St Germain, 1683.

Petit in-12 de 6 pp. pour le titre et la Préface, et 130 pp.

CLAUDE GILBERT

Nous devons les renseignements ci-après sur Claude Gilbert à l'abbé Philibert Papillon, chanoine de la Chapelle au Riche de Dijon, son compatriote ; ils ne nous apprennent rien sur ses mœurs.

Claude Gilbert, avocat, fils de Philippe Gilbert et de Marguerite Pain, né à Dijon le 7 juin 1652, épousa, le 15 juin 1700, Marie Rey, et mourut en sa patrie le 18 février 1720, après avoir été attaqué, quelque temps auparavant, d'une paralysie qui l'avoit rendu perclus de la moitié de son corps. Il fit imprimer à Dijon, en 1700, un in-12 de 329 pp. intitulé : *Histoire de Calejava, ou de l'Isle des hommes raisonnables, avec le parallèle de leur Morale et du Christianisme*. Ce livre ne porte point le nom de l'auteur ni de l'imprimeur. On sçait néanmoins qu'il est sorti de la boutique de Jean Ressayre. Un avocat, qui avoit lû quelque chose de cet ouvrage, dit à l'imprimeur que, s'il y mettoit son nom, il pourroit en être inquiété. Celui-ci remit toute l'édition à l'auteur qui la brûla entièrement, ainsi qu'il me l'a assuré plusieurs fois, avec serment, à la réserve d'un exemplaire. L'imprimeur avoit cependant retranché plusieurs endroits dangereux concernant le Christianisme et le Judaïsme. La veuve de Claude Gilbert préparoit le même sort à cet unique exemplaire, mais elle céda aux prières que je lui fis de me le remettre, et m'en fit un don le 15 mars 1735. Gilbert mettoit l'Isle de Calejava en Lithuanie. L'ouvrage est en dialogues. Le même auteur avoit encore fait un livre manuscrit où il rappeloit toutes les Loix à la crainte : *Primus in Orbe dedit Leges timor*. Ce manuscrit a été quelque temps chez sa veuve, mais elle n'a sçu depuis ce qu'il étoit devenu (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, 1745*).

M. André Lichtenberger a analysé *L'Histoire de Calejava* dans son livre : *Le Socialisme au XVIII^e siècle, 1895* :

« L'île de Calejava est un pays où l'or est inconnu, où la religion est libre, pourvu que l'on croie à l'existence de Dieu et de l'âme, où l'on n'attache nulle honte à l'acte de la reproduction, où l'époque des mariages est fixé par la loi, où les enfants sont élevés par l'État, et où l'on jouit d'un vrai bonheur, parce qu'il est conforme à la nature et à la raison, qui ont établi les règles qui doivent l'assurer. Tous les Avaïtes, y compris les magistrats, travaillent deux heures et demie le matin et autant le soir à la culture de la terre ou à un métier manuel, après quoi ils sont libres, le reste du temps, de se livrer à leurs occupations préférées. Les magis-

trats et les vieillards sont chargés de veiller que chacun remplisse ces obligations. Les Avaïtes vivent dans des maisons pareilles entre elles qui rappellent les osmasies des Sévarambes. On produit en commun et, pour la répartition, « les fruits de la terre, et les ouvrages des particuliers sont mis dans les magasins, et les caludes les distribuent à chacun selon ses besoins. » Ceux qui ont trop peu vont prendre chez les autres. Des magistrats parcourent continuellement toutes les maisons, afin de s'assurer qu'il ne se produit nul abus. L'auteur remarque que cette communauté doit plaire à la divinité qui aime également tous les hommes et veut, par conséquent, que les biens soient partagés le plus également possible. Le peuple vit en commun comme les premiers chrétiens. S'il se trouve qu'une chose soit indivisible, ou devienne inutile, une fois partagée on la donne à celui qui peut en faire le meilleur usage. En résumé, comme règle de conduite générale, les Avaïtes ont établi « que nous devons prendre pour manière d'agir celle qui contribue le plus à rendre les hommes heureux, sans avoir égard sur qui le bien doit tomber, de sorte que celle qui produit le moindre est un peu péché par comparaison. »

Voici maintenant l'opinion de M. Lanson sur l'utopie de C. Gilbert :

« Cet ouvrage est plein d'idées curieuses... On y voit, une femme, du nom d'*Eudoxe*, fille d'une catholique et d'un protestant : elle est pendant huit jours de la religion de son père et pendant quatre jours de celle de sa mère (allusion probable aux disputes jansénistes). Eudoxe est mariée à un certain *Alâtre*, dont le nom seul révèle les doctrines (*Alâtre*=sans adoration).

« *Alâtre* était bon philosophe, bon mathématicien et bon jurisconsulte ; il méprisait extrêmement la théologie scolastique ; il prétendait qu'il avait acquis le droit de le faire par la peine qu'il s'était donnée de l'étudier. Quoiqu'il n'eût pas beaucoup de religion, il avait beaucoup d'honneur et de probité ; il jugeait de tout sainement et sans prévention ».

La fable du roman est sans intérêt : Eudoxe et *Alâtre* voyagent et arrivent chez les *Avaïtes*, ou habitants de l'île de Caléjava, que l'auteur se complait à décrire. Les dialogues sont beaucoup plus intéressants pour nous. On y voit un dialogue curieux sur « l'autorité des savants » entre Christophile, *Alâtre*, Eudoxe et Samieski » d'où je détache des phrases comme celle-ci : « La peine qu'il faut pour chercher la vérité par ses propres yeux est grande en comparaison de la commodité qu'il y a à suivre aveuglément le chemin que les autres suivent aussi à l'aveugle ». Ainsi l'autorité ne vaut que par les raisons qu'elle présente, et la critique est un instrument infiniment précieux. Les contradictions des historiens nous montrent qu'il ne faut ajouter aux histoires qu'une foi très limitée (deuxième dialogue). Seule la raison ne trompe pas, si on la conduit bien : « Prenez garde que ce ne soit pas elle qui vous trompe, mais que ce ne soit vous-même qui vous précipitez dans l'erreur. Si vous faites un bon usage de votre liberté, vous ne recevrez pour vrai que ce qui est évident, comptez alors sur l'infaillibilité de votre raison. Si vous n'admettez le vraisemblable que pour ce qu'il est, vous ne vous trompez point : s'il ne

se trouve pas vrai, vous êtes dans l'ignorance et non dans l'erreur; mais se plaindre de ce que nous n'avons pas la plénitude de la science, se plaindre de ce que nous ne sommes pas infailibles, c'est se plaindre de ce que nous sommes des hommes, c'est se plaindre de ce que nous ne sommes pas des dieux ». On reconnaît ici les principes de Descartes, auxquels l'auteur adhère entièrement.

Ses déclarations sur la question de l'immortalité de l'âme sont très curieuses, parce que l'auteur saisit ici l'occasion d'entrer en lutte contre Pascal. Il fait d'abord reprendre par des interlocuteurs le fameux argument du pari : « Que risquons-nous de nous tromper, si l'âme est mortelle? Mais que ne risquons-nous pas si, après avoir vécu dans ce sentiment, nous trouvons, un jour, notre criminelle confiance malheureusement déçue? » Mais, plus loin, l'auteur fait discuter ce même argument par un *Avaité* : « Que risquez-vous, dit Samieski, à croire l'*Alcoran* s'il est faux, mais que ne risquez-vous pas à ne le point croire, s'il est véritable? — Ce raisonnement, dit l'*Avaité*, est tiré de Mahomet, au chapitre hécaf. Il parle ainsi : *Avez-vous considéré en quel état vous serez si l'Alcoran est envoyé de Dieu?* Mais qui empêche toutes les religions de tenir un pareil langage? ».

Les attaques contre les croyances des catholiques sont très nombreuses et très vives dans cet ouvrage. L'auteur, imprégné de Malebranche, combat les miracles et la croyance aux « volontés particulières » de Dieu. Il n'admet ni les prières, ni les cérémonies extérieures : « Les *Avaités* ne font pas un si grand fonds sur la prière que les superstitieux; ils adorent Dieu *par un acte de l'esprit* en quelque lieu qu'ils soient, parce que les substances spirituelles n'en ont aucun; on les accoutume de bonne heure à ne point faire l'existence locale, ou à croire qu'un être peut exister en nul lieu. » L'homme peut donc, à tout instant et en tout lieu, adorer la Divinité : tout ce que la Divinité exige de lui, ce sont des vertus solides et de bonnes intentions.

« Dieu peut-il être assez injuste pour punir un homme qui, ayant fait un bon usage de sa liberté, ne croit pas une chose, qu'il ne trouve pas croyable? » C'est dire qu'il est impossible que les infidèles et les païens honnêtes soient damnés : peu importe qu'ils aient cru ou non à tel dogme, pourvu que leur vie ait été vertueuse.

L'auteur se prononce nettement en faveur de la tolérance :

« Contraindre les gens d'agir contre leurs sentiments ou contre leur conscience, c'est les contraindre de pécher et pécher soi-même; nous sommes donc obligés en conscience de laisser un chacun libre dans ses opinions, pourvu que, par ses actions, il ne trouble pas le repos de l'État. » C'est le principe qu'on rencontre chez Bayle.

L'auteur réduit nettement la religion à la morale : « Une action n'est point contraire aux ordres de Dieu, que lorsqu'elle est capable de faire du mal à quelqu'un ou de le priver de quelque bien. Cette maxime est évidente par nos principes; Dieu n'exige rien de nous pour lui, mais il nous commande seulement d'être heureux. » Cette idée que Dieu nous a créés pour être heureux est chère à l'auteur du *Caléjava*. Il revient à plusieurs reprises sur la légitimité du plaisir, et il montre que l'utilité générale est

le criterium du bien moral : « Toutes les vertus ne sont telles, qu'à cause qu'elles apportent quelque utilité aux hommes. » Mais le bonheur individuel est inséparable du bonheur d'autrui : « Un homme qui raisonne juste voit bien qu'il ne le peut trouver (son plaisir) qu'en en procurant aux autres, et qu'il ne saurait être heureux si, dans son bonheur, les autres ne trouvent le leur; il faut donc, pour être heureux, rendre les autres heureux aussi. » Ainsi l'auteur fait effort pour établir une morale sociale, pour passer de l'idée du plaisir à une philosophie altruiste du bonheur.

Ayant posé le principe du bien général, il essaie de constituer une sorte d'arithmétique du bonheur : par exemple, un vieillard doit sacrifier sa vie pour conserver celle d'une jeune femme, et ainsi de suite. Chacun doit savoir se priver d'un plaisir pour épargner à autrui une douleur. D'ailleurs il faut se garder de confondre le plaisir et le luxe : « Il ne faut pas faire des besoins de quelques délicatesses dont on se peut facilement passer : elles cessent par l'accoutumance d'être des biens et deviennent par l'habitude des nécessités capables de nous rendre malheureux ».

Cela conduit l'auteur à réhabiliter les passions, et à se placer sans cesse au point de vue de la vie et de l'action. Au nom de ces principes, il condamne la paresse des moines, et, d'une manière générale, tout le christianisme, car le devoir de tout homme est de se marier et de donner la vie.

Quant au pouvoir, il a son origine dans la souveraineté du peuple, et il doit être subordonné au bonheur public.

Dans un passage curieux, l'auteur du *Caléjava* expose nettement ses intentions :

« Ce qui m'a porté à le rendre public (cet ouvrage), est que nous voyons beaucoup de chrétiens dont la foi est si faible, qu'elle n'est pas capable de les contenir dans leur devoir : j'y ai donc voulu ajouter les lumières de la raison pour les gouverner par l'amour-propre ; c'est avec cet amour qu'un habile homme a dit qu'on pourroit faire une société de gens qui vivraient comme des saints ».

L'« habile homme » dont parle ici l'auteur du *Caléjava* n'est autre que Nicole, qui, en 1675, dans son traité : *De la Charité et de l'Amour-propre*, avait tenté, sous l'influence de Hobbes, de constituer une morale de l'amour-propre qui produirait les mêmes résultats que la morale chrétienne. C'était un premier essai de morale laïque rationnelle.

On voit tous les problèmes que soulève ce petit livre du *Caléjava*, et avec quelle hardiesse l'auteur s'aventure à travers les terrains les plus dangereux...

En Claude Gilbert se mêlent et se confondent les influences de Fontenelle, de Saint-Evremond, de Bayle, de Malebranche et de Nicole. On voudroit avoir sur lui des renseignements plus nombreux et plus précis. Une connaissance plus exacte de sa vie, de ses études et du milieu dans lequel il a vécu, nous ouvrirait peut-être quelques aperçus nouveaux sur la formation et le développement des idées philosophiques à la fin du xvii^e siècle. (*Origines et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littérature française, de 1675 à 1748*, Revue des Cours et Conférences, 1908-1909).

Nous ne reproduisons de *L'Histoire de Galejava* que les deux chapitres : *Parallèle du Christianisme avec les mœurs et les sentiments des Avaïtes* et *L'application des maximes des Avaïtes aux mœurs des autres pays*.

PARALLÈLE DU CHRISTIANISME AVEC LES MOEURS ET LES SENTIMENTS DES AVAÏTES

DIALOGUE

Christofile, Alatre, Eudoxe.

Christofile témoigna à sa fille et à son gendre que ne voyant en cette Isle que des infidèles, il devoit en conscience s'en séparer comme saint Paul le lui ordonnoit¹ : Alatre s'éforça de lui persuader que saint Paul en cet endroit avoit seulement voulu défendre aux fidèles de s'assujettir aux cérémonies de la religion des infidèles, ce qu'il exprime bien par ces termes, *Ne faites pas avec les infidèles le couple du même joug*² ; c'est ainsi qu'on doit traduire à la lettre le texte grec, et saint Paul prétend si peu qu'on soit obligé de s'en séparer de corps, et même de cœur, qu'il veut que l'épouse fidèle ne quitte pas un infidèle qui seroit son époux, ni l'époux son épouse pour le crime d'infidélité : Faut-il que la diversité des sentiments jette la désunion parmi les hommes. Je veux qu'on mette entre les articles de Foi toutes les décisions des conciles, quoi qu'un Auteur moderne ait prouvé qu'il n'y en avoit qu'un nécessaire au salut, à sçavoir *que Jésus, Fils de Marie, est le Christ ou le Messie*³ : Faut-il pour une hérésie nous brouiller les uns avec les autres ? qu'importe à Dieu et aux hommes si Arius croit que Jésus-Christ est fils naturel ou adoptif de Dieu ? Je suis obligé d'aimer un homme de quelque secte qu'il soit, comme il paroît par la parabole du Juif soulagé par le Samaritain⁴ : Le Samaritain étoit à l'égard du Juif ce que sont aujourd'hui les hérétiques à l'égard des Orthodoxes, et Jésus-Christ veut que le Juif c'est-à-dire l'Orthodoxe prenne pour son prochain ou pour l'objet de son amour le Samaritain, c'est-à-dire l'hérétique au préjudice même du Prêtre et du Lévite. Il paroît par cette parabole et par d'autres passages de l'Écriture⁵ que le mot de prochain ne signifie que notre ami, ou celui qui nous fait du bien ; mais Jésus-Christ qui n'a point voulu que notre amour se bornât à une simple reconnaissance, met au même niveau l'ami et l'ennemi, le bon et le méchant, le juste et l'injuste⁶ ; ainsi quand nous prendrions un hérétique pour notre ennemi, pour un homme méchant et injuste, nous sommes obligés à l'aimer et à lui faire du bien : Pour nous en montrer l'exemple, J.-C. n'hésita pas à faire du bien à la Cananéenne préférablement aux Juifs⁷, et la dureté de la réponse qu'il lui fit rend cette préférence plus sensible ; je conviens de tout ce que vous dites, répondit Christophile et je suis d'un avis bien contraire à ceux qui veulent forcer les

1. Ad Corint. 2, cap. 6, V. 17. — 2. Ibid., v. 14. — 3. Thomas Hobbes, de Civ. 3, pars. — 4. Luc. Ch. 10, v. 28. — 5. Mat. C. 5, v. 43. — 6. Mat. C. 5, v. 44. — 7. Marc. C. 7, v. 26.

gens à suivre contre leur conscience une religion qu'ils croyent fausse et qui employent les menaces et les supplices au lieu de raisons pour la leur persuader : S. Paul veut que chacun agisse suivant qu'il est pleinement convaincu¹ et peu après il ajoute, que *tout ce que nous faisons et que nous croyons ne devoir pas faire est péché*². Qui doute qu'un Turc ne péchât en échangeant sa religion, qu'il croiroit bonne, contre le Christianisme, quelque menace que l'Evangile lui fasse ? *Heureux* (dit ce même Apôtre) *celui que sa conscience ne condamne pas en ce qu'il veut faire*³ ; contraindre les gens d'agir contre leurs sentiments ou contre leur conscience, c'est les contraindre de pécher et pécher soi-même ; nous sommes donc obligés en conscience de laisser chacun libre dans ses opinions, pourvu que par ses actions il ne trouble pas le repos de l'Etat, ou que ces opinions ne permettent des crimes qui renversent l'ordre de la vie civile ; mais pour aimer les Avaïtes (poursuivit Christofile) puis-je vivre avec eux ? Quand on a une religion il faut la professer, et je ne puis pas le faire dans un pays dont les mœurs et les sentiments ont une extrême répugnance avec le Christianisme . Je ne trouve pas (répartit Eudoxe) que cette répugnance soit si grande ; il me semble au contraire qu'il y a beaucoup de conformité entre les Chrétiens et les Avaïtes ; et pour vous le faire voir, je m'en vais comparer les mœurs et les sentiments des uns avec les mœurs et les sentiments des autres.

Les Avaïtes poursuivit Eudoxe, reçoivent pour loi la raison, et c'est ce que vous avez prouvé tout maintenant, qu'il faut vivre selon sa conscience ; on peut ajouter que Jésus-Christ est la véritable lumière qui éclaire tous les hommes qui viennent en ce monde⁴, il est appelé dans un autre endroit⁵ la lumière du monde ; pouvez-vous trouver une autre lumière qui éclaire tout le monde, qui éclaire les Idolâtres et les Mahométans lorsqu'ils y viennent ; pouvez-vous trouver, dis-je, une autre lumière que la raison ? Mais la raison, dit Christofile, ne peut nous enseigner que la loi naturelle, et la loi naturelle, répondit Eudoxe, en quoi diffère-t-elle de l'Evangile⁶ ? *Les Gentils*, dit l'Apôtre, *n'ont pas la loi et ils font naturellement les choses que la loi commande*⁷, et ceux qui pratiquent la loi seront justifiés, si dans cette loi il y avoit quelque chose d'essentiel qui ne fût pas de la loi naturelle, on ne le pourroit pas faire naturellement ; je ne sçai, dit Alatre, comment le Docteur de la grâce entend ce mot *naturellement*, qui semble exclure la nécessité du secours divin pour la justification des hommes. Zvingle aparament le croyoit ainsi, lorsqu'il a avancé⁸, *que comme la vie éternelle n'a point été promise sous cette condition, qu'on ne l'obtiendroit pas sans être circoncis ou baptisé, ce seroit une témérité de condamner aux Enfers ceux qui n'ont pas été consacrés par ces signes* ; il se fondoit sans doute sur Justin Martyr qui appelloit Socrate et Héraclite Chrétiens, en ce qu'ils ont vécu selon la droite raison : Clément Alexandrin disoit que la Philosophie avoit justifié les Grecs, saint Epiphane a cru que plusieurs gens avoient été sauvés

1. Marc. Rom. C. 14, v. 5. — 2. Ibid., v. ult. 23. — 3. Ibid., v. 22. — 4. Joan. C. 1, v. 9. — 5. Joan. C. 8, v. 12. — 6. Ad. Rom. C. 2, v. 14. — 7. Ibid. — 8. Tome II, p. 118, e. ad Urban Rhég.

sans la loi de Moïse et sans celle de l'Évangile; quelques Théologiens modernes de l'Église Romaine ont été de même sentiment¹, et ont cru que les grands hommes de l'Antiquité avoient été Chrétiens en suivant la raison, et qu'ils étoient sauvés. Dieu seroit-il bon, ne seroit-il point barbare, si la droiture de cœur et d'esprit de ces grands hommes ne leur tenoit lieu de Baptême? C'est pourquoi, ajouta Eudoxe, saint Pierre a dit² que *le baptême ne consistoit pas dans une purification du corps avec de l'eau; mais dans une interrogation qu'une bonne conscience nous fait en Dieu*, et pour paraphraser ces mots traduits trop fidèlement du grec: être baptisé ce n'est pas tant être lavé avec de l'eau, qu'avoir un intérieur éclairé qui nous arrête sur chacune de nos actions, pour demander à Dieu si elle est juste ou injuste, alors on est dans la disposition de faire tout ce qu'on jugera en conscience être obligé de faire aprez un bon usage de sa liberté, et c'est être implicitement Chrétien, et avec une foi implicite on pourroit être dans une meilleure voie que ceux qui sont tout extérieurs et qui entraînés par l'exemple donnent à travers les cérémonies et les superstitions sans réflexion et sans connoissance.

En second lieu, poursuivit Eudoxe, les Avaïtes comme les premiers Chrétiens, mettent tout en commun. Ce n'est point là, dit Christofile, que je trouve à redire, mais pourquoi ne pas sanctifier le Sabat: pourquoi ne pas connoître son père pour l'honorer: parce que, repartit Eudoxe, Jésus-Christ dit: *n'apelez personne votre père sur la terre*³, il veut que nous soyons tous égaux, ce qu'il marque par le mot de frère⁴; le père et l'enfant Chrétiens ne sont plus père et enfant, mais ils sont frères. Lors que Jésus-Christ compte encore entre les Commandemens de Dieu, celui d'honorer son père et sa mère⁵, il parle à un homme qui n'étoit pas agrégé parmi les siens, puisqu'il lui dit de le suivre, s'il l'avoit fait, il lui auroit appris qu'il ne vouloit pas que quelques-uns de ses disciples exerçassent aucun empire sur les autres⁶, et que comme les qualités de père et de maître donnent un droit de supériorité, il en falloit abolir jusques au nom; la police des Avaïtes n'exige pas comme la nôtre, le rétablissement de ce précepte que l'Évangile semble détruire; mais de cette égalité ordonnée par Jésus-Christ entre le Supérieur et l'Inférieur, il naît une obligation au premier d'user de son pouvoir avec beaucoup de douceur et de modération et de gouverner comme les Avaïtes plutôt par raison que par autorité.

Pour l'observation du Sabat, je remarque qu'il est dit nettement⁷, *que le Sabat est fait pour l'homme, et que l'homme n'est pas fait pour le Sabat*; c'est-à-dire si je ne me trompe, que le Sabat doit céder à l'utilité de l'homme, mais que l'utilité de l'homme doit l'emporter sur le Sabat; je le sanctifierai si je trouve qu'il me soit avantageux de le faire, et non autrement, comme mon soulier est fait pour mon pied, et non mon pied pour mon soulier; il faut que le soulier s'accommode au pied, et non le

1. *Thammerius et Andradius apud Chemntium. Examen Concil. Trident. pars 16 in Sessionem.* 6. *Suares* lib. 2, in *Decal. C. 1, n. 16.* — 2. *Petr. 3, 21.* — 3. *Mat. 23, 9.* — 4. *Math. C. 23, v. 8.* — 5. *Matt. C. 19, v. 19.* — 6. *Matt. C. 20, v. 25.* — 7. *Marc. C. 2, v. 72.*

pieu au soulier : Christofile témoigna par son air qu'il n'étoit pas content de ces raisons, sans y répondre cependant, il dit je suis en peine de savoir comme vous défendrez les mariages des Avaites : Pour le faire avec quelque méthode, répondit Eudoxe, je diviserai cette apologie en plusieurs points.

Premièrement, le mariage est d'obligation.

Secondement la polygamie est permise aussi bien que le divorce en trois cas, à sçavoir, lorsque les deux parties y consentent, ou que l'une le demande par de bonnes raisons, et enfin si les mariés demeurent trois ans sans avoir d'enfants : Je commence, continua-t-elle, par prouver la nécessité du mariage comme fondée sur le premier commandement que Dieu ait jamais fait à l'homme¹; ce commandement est général et comprend tous les hommes, on n'en doute pas dans la Loi de nature, non plus que dans la Loi écrite : Celle-ci² regarde la stérilité comme une peine, et la fécondité comme une récompense; mais si Dieu donne une récompense au mariage, et une peine au célibat, il nous marque assez qu'il veut l'un et qu'il ne veut pas l'autre; il ne s'est pas contenté de commander le mariage dans la Loi de nature, il y a aussi attaché un plaisir qui fait une espèce de violence, et il y punit ceux qui y résistent, principalement les femmes, de plusieurs maladies incommodes et dangereuses : Voyons quel changement a apporté la Loi de grâce.

Les Pharisiens dans saint Marc, *Chap. 10*, demandent à Jésus-Christ si la répudiation est permise, il leur répond que non, et le prouve par le premier chapitre de la Genèse, où il est dit, que Dieu a fait l'homme mâle et femelle, c'est-à-dire que Dieu a donné à l'homme le moyen de conserver son espèce par la génération; de cette distinction des sexes, et de cette étroite union qui se doit former entr'eux pour ne faire qu'une chair³, comme dit l'Écriture, Jésus-Christ conclut que c'est Dieu qui a uni par le mariage l'homme et la femme, et que les ayant unis, il n'est pas permis à qui que ce soit de les séparer : Suivant ce raisonnement, le fondement de l'indissolubilité du mariage dans la Loi de Grâce est la distinction des sexes, par laquelle Dieu marque en la Loi de Nature qu'il unit le mari et la femme; cette volonté de Dieu qui oblige l'homme au mariage subsiste donc encore aujourd'hui, puisqu'elle fait la base et le fondement de l'indissolubilité de cette union : Qui croira en effet que Dieu ait aboli en tout ou en partie la Loi de Nature? Cependant, répartit Christofile, J.-C. ne dit-il pas qu'il y en a qui se sont faits eunuques pour le Royaume de Dieu⁴? Par le Royaume de Dieu, reprit Eudoxe, on n'entend que l'établissement de la Religion, et non pas le Paradis; cela est si vrai que J.-C. promet⁵ à quelques-uns de ses Disciples qu'ils ne mourront pas qu'ils ne voyent le Royaume de Dieu; c'est donc en ce monde et non en l'autre qu'il est : En un autre endroit⁶ il dit aux Pharisiens qui lui demandent quand viendra le Royaume de Dieu, qu'il est entr'eux, c'est-à-dire qu'il y a parmi eux quelques fidèles qui composent ce Royaume : Ainsi se faire eunuques pour le Royaume de Dieu, est se passer de femme pour prêcher l'Évangile,

1. Genes. Cap. 1, v. 28. — 2. Deuteron. C. 7, v. 14. — 3. Genes. Cap. 2. — 4. Mat. Cap. 19, v. 12. — 5. Luc. cap. 9, 27. — 6. Luc. Cap. 17, v. 21.

comme saint Paul et saint Barnabé¹ parce que pour établir la Religion, on devoit parcourir toute la terre, et une femme ne pouvoit qu'embarasser; comme Dieu ne destinoit que des hommes pour prêcher l'avènement de son Règne, il ne parle que d'eux dans le passage que nous expliquons : On ne dit pas qu'une femme soit eunuque, on dit qu'elle est stérile; et le second membre de la division ne lui peut point convenir, ni les autres par conséquent, ou la division seroit irrégulière et monstrueuse : Mais pour en être entièrement convaincu, on n'a qu'à prendre garde que J.-C. répond à ses Disciples qui ne lui parloient que des hommes et non des femmes : Si ce passage est obscur, répartit Christofile, comme le dit J.-C. lui-même, le Saint-Esprit parle plus clairement par la bouche de saint Paul dans son Epître... saint Paul, interrompit Alatre, étoit-il plus éclairé, plus infaillible, plus impeccable que le Prince des Apôtres qui se trompoit, qui faisoit mal au propre mot de saint Paul même²? En vérité prendrons-nous pour article de foi, *que la nature nous enseigne qu'il est honteux à un homme de laisser croître ses cheveux* à cause que saint Paul l'a dit³ : Cette réponse, répartit Eudoxe n'est point de mon goût; si vous vous donnés la liberté de mettre en compromis l'infaillibilité de saint Paul, qui vous empêchera de contester celle des Evangélistes comme a fait le docte Érasme; il est pourtant vrai que saint Paul parloit quelquefois de son chef et sans inspiration de Dieu; *ce n'est pas moi* (dit-il) *qui vous commande, mais le Seigneur*, et peu aprez, *c'est moi qui vous parle et non le Seigneur*⁴. Si c'est un article de foi de croire tout ce que dit saint Paul, nous ne pouvons pas douter que ce n'est pas le Seigneur qui a toujours parlé par sa bouche, mais il faut prendre garde que saint Paul a marqué lui-même les endroits qui ne sont pas inspirés de Dieu, et celui où il recommande la virginité en est un⁵; il dit : *je n'ai point de commandement à faire aux vierges de la part du Seigneur, mais je leur déclare ma pensée comme ayant reçu de Dieu la grâce d'être fidèle* : Quoique dise saint Paul, aprez ce préambule il nous laisse la liberté de l'examiner et de rechercher si le célibat qui laisse une infinité d'âmes croupir dans le néant, correspond mieux à la bonté de Dieu que le mariage qui les en tire, pour jouïr d'un bonheur éternel : comme encore si le célibat est plus digne de mort que l'homicide par la raison des Avaïtes.

Je ne parle point de ceux qui se font eunuques pour établir le Royaume de Dieu, ou des Religieuses qui prétendent lui donner quelque relief.

L'Eglise sans doute n'approuveroit pas le célibat qui ne contribueroit pas à la gloire de Dieu, ou qu'on n'embrasseroit que pour fuir les peines du mariage; et un Avaïte constamment par une semblable vûe seroit réputé voluptueux.

Pour la polygamie, il est aisé de la justifier, dit Christofile, elle étoit permise chez les Juifs, et il ne paroît pas⁶ qu'il soit défendu de prendre une seconde femme en gardant la première lorsqu'on ne fait pas le chagrin à celle-ci de la chasser pour lui en préférer une autre : Mais d'où vient cependant, poursuivit-il, que ce crime est défendu parmi nous ? C'est

1. I. Ad Cor. C. 9, v. 6. — 2. Ad Gal. Cap. 2, v. 11. — 3. I. Ad Cor. Cap. 11, v. 14. — 4. I. Ad Cor. Cap. 7, v. 12. — 5. I. Ad Cor. Cap. 7, v. 25. — 6. Mat. 19, 9.

parce que les Romains, répondit Alatre, qui étoient les maîtres du monde, étant devenus Chrétiens, firent observer leurs loix dans le Christianisme : Celle de la monogamie et les autres qui concernent le mariage ne sont sorties que des puissances séculières ou ecclésiastiques.

Le dernier point de cette apologie est du divorce, reprit Eudoxe ; il étoit permis aux Juifs ¹ poursuivit-elle ; et l'Évangile défend au mari seul de répudier sa femme ; et à la femme seule de répudier son mari ² ; mais il ne leur défend pas de se répudier conjointement et unanimement, il leur permet par conséquent, et la loi de Moïse n'est point abrogée en ce cas. Car, dit Alatre, la Loi nouvelle n'abroge l'ancienne que dans le cas exprimé ³. Nous lisons dans nos Livres une Loi ⁴ d'un Empereur chrétien, qui permet le divorce sans cause lorsque les deux parties y consentent ; mais, répondit Christofile, ils est dit *que l'homme ne divise point ce que Dieu a joint* ⁵ ; comment Dieu, répartit Eudoxe, unit-il l'homme et la femme ? par leur consentement mutuel, tant qu'il subsiste cette union subsiste aussi ; mais aussi-tôt qu'il cesse, ce lien qui en dépend est rompu ; et Dieu lui-même coupe le nœud qu'il avoit formé en vertu de leur mutuel consentement. Un contrat, ajouta Alatre, s'anéantit par la même voie qu'il a pris naissance ⁶ ; le principal étant éteint, ce qui en suit l'est aussi : Quelle cruauté de forcer des époux malgré leurs humeurs incompatibles à vivre ensemble dans le trouble, dans la défiance, et dans des querelles continuelles ; c'est la barbarie qui a fait cette Loi, aussi bien que celle qui oblige une malheureuse épouse de vivre dans le célibat, aprez avoir quitté un mari qui l'outrageoit excessivement : Aussi J. C. n'a jamais entendu pousser si loin l'indissolubilité du mariage ; lorsqu'on lui demandoit pourquoi Moïse avoit permis le divorce ⁷, pensoit-on à la distinction ⁸ inventée plus de 3.000 ans aprez sa mort ? Et certainement les Pharisiens n'entendoient parler que d'une répudiation qui leur permettoit de convoier en d'autres noces : J. C. qui sçavoit comme ils l'entendoient, et qui répond juste, leur dit que cette répudiation est défendue, si ce n'est à cause de fornication : Or comme le cas excepté de la défense est une permission, J. C. permet, en cas de fornication, le divorce de la manière que les Juifs l'entendoient : Au reste, le mot de fornication signifie dans le langage de l'Écriture toute sorte de crime : David en use dans ce sens au 72^e Pseaume, et les Apôtres au 15^e chapitre des Actes, verset 29. De tout ce que j'ai dit, il résulte que J. C., ne veut pas qu'on répudie une femme pour lui donner le chagrin d'en voir une autre en sa place qu'on lui préfère, ni qu'on la répudie par caprice comme le permettoit la Loi de Moïse : Il permet seulement la répudiation pour quelque crime un peu considérable auquel cas on peut se remarier. Il paroît, dit Alatre, que les Chrétiens ont expliqué ces passages en ce sens, du moins jusqu'au sixième siècle, puisqu'on trouve des Loix faites par des Empereurs Chrétiens qui font le détail des crimes qui donnent lieu à un divorce ⁹ : Elles permettent au mari de prendre une autre femme sur le champ, et ordonnent à la femme d'a-

1. Deut. 24. — 2. Mar. C. 11. — 3. I. præcip. C. de apell. — 4. L. 9 C. de repud. 5. Math. 19, 6. — 6. Cl. 35 et 129 § 1, ff. de reg. jur. — 7. Mat. Cap. 19, v. 7. — 8. Quod ad vinculum quo ad thorum. — 9. L. 8, C. de repud.

tendre un an pour se remarier, afin qu'on sçache qui sera le père de son enfant : Justinien a ajouté de nouvelles causes de divorce, et le permet même à un mari en donnant à la femme une certaine somme par rapport à son bien¹; s'il en étoit besoin, on pourroit prouver que l'indissolubilité du mariage n'a guère que trois siècles.

Pour la troisième cause du divorce des Avaïtes, reprit Eudoxe, on sçait que l'impuissance donne lieu à la dissolution du mariage, et qu'il y a une impuissance absolue, et une autre qu'on appelle respective, qui consiste en ce qu'un homme, soit par rapport au tempérament d'une certaine femme ou par quelqu'autre cause, ne peut pas engendrer avec elle, quoiqu'il soit capable de faire des enfants à une autre : Cette impuissance respective n'est pas un moindre empêchement que l'autre à la fin du mariage qui est la génération, et il y a autant de raison de rompre un mariage pour l'une que pour l'autre impuissance²; c'est, ajouta Alatre, la décision des Jurisconsultes : *Ubi eadem ratio idem jus statuendum*, et le tems de trois ans est le tems déterminé par le Droit Canon pour reconnoître l'impuissance³; mais cette impuissance, dit Christofile, peut cesser après quelque tems. Se marie-t-on, répondit Eudoxe, pour avoir des enfans dans dix ans; si cela étoit, on attendroit dix ans à se marier : Si cette impuissance peut cesser, elle peut aussi ne pas cesser; ai-je consenti en me mariant à courir ce risque : Et d'ailleurs qui me peut promettre de lui survivre?

Passons maintenant, poursuivit Eudoxe, à la Théologie des Avaïtes; l'un des premiers et des principaux principes est, que tous les hommes sont égaux; c'est ce que dit saint Paul en ces termes : *Du moment que vous êtes Chrétien, vous n'êtes plus Juif, ou Grec, esclave ou libre, homme ou femme, vous n'êtes tous qu'un en J.-C.*⁴. C'est la même chose que ce qui est dit en tant d'endroits de l'Écriture, qu'il n'y a point en Dieu d'acceptation de personne; saint Paul s'explique en un autre endroit d'une manière plus claire et plus conforme aux sentiments des Avaïtes : *je n'entends pas, dit-il, que vous soyez surchargés et que les autres soient soulagés, mais j'entends que pour ôter toute sorte d'inégalité, votre abondance supplée aujourd'hui à leur pauvreté, et que réciproquement votre indigence soit un jour soulagée par leurs richesses, et qu'ainsi tout soit réduit dans l'égalité.*

Il suit de ce principe que plus un homme sera heureux en ce monde, moins il le sera en l'autre; c'est ce que Jésus-Christ nous veut faire entendre par la parabole d'un pauvre nommé Lazare et d'un riche⁵; le premier, malheureux en ce monde et heureux en l'autre; le second, heureux en ce monde et malheureux en l'autre. L'Écriture n'impute les maux du riche qu'aux aises qu'il s'est donné en cette vie et ceux que le pauvre y a soufferts est le seul titre qui lui donne droit de jouir du bonheur dont il jouit dans le sein d'Abraham; et J.-Christ dans saint Luc, 6. 25, promet aux malheureux, et aux persécutés... Ce n'est pas là ce qui me choque, interrompit Christofile; mais comment prouverez-vous que les Avaïtes font bien de défendre le jeûne, de ne point admettre de miséricorde en

1. L. 11, ibid., § 1. — 2. L. illud quæsitum. ff. ad leg. aquil. — 3. Cap. litteræ vestre extr. defrig. et males. — 4. Ad Gal. C. 3, v. 28. — 5. Luc. Cap. 16, v. 19.

Dieu, de ne le point prier, de retrancher tout l'extérieur de la Religion, et enfin de chercher à être heureux en ce monde? L'entreprise, répondit Eudoxe, n'est peut-être pas si difficile que vous pensez : on convient, premièrement, que le jeûne n'est point commandé par aucun passage de l'Écriture. Jésus-Christ dit bien, quand vous jeûnerez vous le ferez en secret¹. Jésus-Christ dit aussi, quand vous offrirez votre présent et que vous vous souviendrez au pié de l'Autel que votre frère a quelque ressentiment contre vous, avant que de faire votre offrande vous irez vous réconcilier avec lui². Malgré ce passage, les offrandes des Juifs ne laissent pas que d'être abolies, et le jeûne malgré l'autre passage pourroit bien aussi l'être : Jésus-Christ tire des coutumes qui sont en usage dans le tems qu'il parle des exemples propres à faire entendre sa pensée, à sçavoir qu'il ne faut point faire parade de la vertu, et que le premier devoir de la Religion est la réconciliation avec nos ennemis : aprez la défaite de ce passage, dit Christofile, les autres tenans du jeûne n'oseront plus se présenter au combat, et il faut qu'il cède la victoire à l'intempérance. Vous outre ma pensée, répondit Eudoxe, et je ne prétens pas que le vice élève des trophées des dépouilles de la vertu, mais il faut distinguer deux sortes de jeûne : l'un que j'appelle judaïque, ou excessif, et l'autre que j'appelle évangélique ; le premier consiste à ne pas manger pendant un tems encore qu'on ait faim ; et le jeûne évangélique consiste à manger autant seulement que la nature en a besoin, et dans le tems seulement qu'elle en a besoin ; ce dernier n'est pas moins pénible que l'autre ; et tout bien considéré peut-être l'est-il davantage ; je crois qu'un homme bien constitué ne sçauroit refuser à son corps les aliments qui lui sont nécessaires sans altérer sa santé, du moins imperceptiblement ; je crois aussi que Dieu a institué dans un homme sain la faim et la soif pour lui déclarer l'ordre qu'il lui donne de manger et de boire ; la nature qui n'est point dérangée ne demande rien de trop ; si elle n'a pas ce qu'elle demande elle n'a pas assez, et elle ne peut manquer de rien sans un danger petit ou grand d'une altération ou d'une destruction : Quels commandemens le Seigneur nous fait-il par là, et quelle règle puiserons-nous de cette source sinon celle que saint Paul nous donne en écrivant aux Callossiens en ces termes : *Ces abstinences, ce choix des viandes et les mortifications causent leur perte par l'abus qu'ils commettent en suivant les enseignemens et les traditions des hommes ; ces choses à la vérité ont quelque aparence de sagesse, mais ce n'est que pour de petits esprits qui se font une religion à leur caprice, laquelle consiste à ne pas ménager assez son corps, au lieu de compter pour beaucoup de lui donner tout ce qu'il lui faut*³. Ce passage dans la Vulgate est assez difficile, mais en recourant au grec, la version que j'en viens de faire me paroît fidèle et intelligible ; on voit par là que saint Paul n'approuve pas le jeûne judaïque ; et il avoit appris cette doctrine de son Maître qui nous l'a enseignée, tant par son exemple que par ses paroles.

Jésus-Christ jeûna quarante jours et quarante nuits ; quelque long que soit ce jeûne, on en a trouvé dans certains tempéramens qui l'ont été davantage. Pendant ce tems Jésus-Christ n'eut pas faim puisque

1. Matt. C. 6, v. 17. — 2. Matt. C. 5, v. 23. — 3. Ad Coll. Cap. 2, v. 21.

l'Écriture dit que ces quarante jours étant finis, ensuite il eut faim ¹. La faim survenue le jeûne cessa, c'est ce que nous avons appelé jeûne évangélique. Les Disciples de Jean dans un autre endroit reprochent à Jésus-Christ, que ni lui, ni les siens ne jeûnoient point ²; Jésus-Christ répond qu'ils jeûneront assez, lorsque l'époux leur sera enlevé, c'est-à-dire lorsque qu'il sera monté au Ciel, ils iront prêcher son Evangile et planter la Foi par toute la Terre; ils seront alors obligés de souffrir le froid, le chaud, la faim et la soif comme dit saint Paul ³. Jésus-Christ excuse encore ses Apôtres ⁴ qui aimoient mieux, en passant par des blés ne pas observer le Sabat au grand scandale de leur prochain, que de ne pas amuser leur faim par quelques épis de blé qu'ils égrenoient; si on peut jeûner quelquefois judaïquement, c'est lors qu'on ne peut s'en empêcher sans scandale et sans enfreindre la Loi comme les Apôtres le faisoient: cependant Jésus-Christ approuve leur procédé aussi bien que l'action de David qui viola la Loi plutôt que de se passer de manger ayant faim, tant il est vrai que la défense du jeûne judaïque est une des plus fortes que Dieu ait faites: aprez des preuves aussi convaincantes, il ne seroit pas peut-être nécessaire d'y en ajouter de nouvelles, mais puisque Jésus-Christ nous en a encore fourni d'autres, nous devons croire qu'elles sont utiles pour détruire une erreur aussi pernicieuse et voilée d'une aparence de sagesse comme ditsaint Paul ⁵; Jésus-Christ dit donc en parlant du jeûne judaïque, *qu'il ne faut point coudre à un vieil habit une pièce neuve, ni mettre du vin nouveau dans de vieux tonneaux*, et pour parler sans énigme, il dit aux Phariséens et aux Disciples de saint Jean, qu'eux qui sont vêtus de ce vieil habit et qui suivent la Loi ancienne ne doivent pas coudre à cette Loi une pièce neuve, qui est le jeûne évangélique, mais on met une pièce de drap neuf dans un habit neuf, c'est-à-dire dans la Loi nouvelle il faut insérer un nouveau jeûne: Il est inutile, répartit Christofile, d'alléguer quelques passages qui favorisent le jeûne, vous les expliquerez en faveur de l'évangélique, mais que direz-vous de la miséricorde de Dieu? Les Avaïtes ne peuvent pas l'admettre comme les Chrétiens, parce que dans l'ordre de la grâce elle dépend du mystère de la Rédemption inconnu aux Avaïtes, mais les uns et les autres se ressemblent, en ce que Dieu ne nous pardonne passi nous ne nous repentons, et que le repentir lave nos fautes en tout ou en partie. A l'égard du culte extérieur de la Religion, les Avaïtes en ont peu pour être les vrais adorateurs dont Jésus-Christ parloit à la Samaritaine ⁶ quand il lui disoit, *que Dieu est un esprit et qu'il faut qu'on l'adore en esprit et sans feinte*: Or il n'est pas besoin que le corps entre dans un culte qui se fait en esprit, et s'il s'y rencontre de la feinte, ce n'est que par quelque signe extérieur: Les Avaïtes cependant adorent Dieu et le prient tous ensemble, quoique J.-Christ ait recommandé ⁷ à ses Disciples de ne prier qu'en particulier et la porte fermée; je trouve dans la prière des Avaïtes une singularité remarquable, c'est qu'ils ne demandent à Dieu que ce qui dépend d'eux; cette prière ne les acoûtume pas à attendre qu'ils descendra du Ciel (comme par une machine) quelque puis-

1. Luc. C. 4, v. 2. — 2. Matt. C. 9, v. 14. — 3. Ad. Corint. C. 4, v. 11. — 4. Luc. C. 6, v. 1. — 5. Mat. 9, v. 6. — 6. Joan. 4, v. 23. — 7. Matt. C. 6, v. 6.

sance extraordinaire pour les secourir, mais elle les acoûtume à rechercher avec soin les moyens naturels pour la réussite de leurs desseins ; on ne peut pas accuser les Avaïtes de tenter Dieu dans leurs prières ; pour moi ne veux-je pas faire en quelque façon une épreuve de sa puissance lors que je le prie pour la santé d'un parent, je prie inutilement en effet, si ce parent doit guérir par des voies naturelles et par les remèdes qu'on lui fera, s'il ne doit pas guérir de cette manière, il faut un miracle je le demande à Dieu, n'est-ce pas ce qu'on appelle le tenter ? du moins il s'ensuit que la prière de ce Pays est bonne, et qu'une autre n'est d'usage que comme les habits des cérémonies : La prière, poursuit Eudoxe, est un désir que l'âme forme en la présence de Dieu ; je dis en la présence de Dieu, afin qu'il n'y ait rien d'injuste et de déraisonnable. Par ce désir l'âme se met en état de rechercher et de prendre les mesures nécessaires pour réussir : Sur ce plan j'explique ainsi la prière que J. C., a donnée pour modèle à ses disciples¹.

Par la première et la seconde demande nous nous disposons à faire tout ce qui dépend de nous, afin que le nom de Dieu soit sanctifié, et que son Royaume s'établisse : Le nom de Dieu signifie sa puissance, cette puissance paroît dans tout ce que nous sommes, c'est par elle que nous vivons, que nous pensons, que nous respirons, que nous nous mouvons, et que nous faisons tout ce que nous faisons : Sanctifier le nom de Dieu c'est donc rendre toutes nos actions conformes à ses ordres ; cette demande n'est que le désir de faire notre devoir : Par la troisième demande, nous témoignons à Dieu une grande résignation à ses ordres ; nous lui marquons que nous n'avons aucun désir pour tout ce qui se fait par sa volonté, et par conséquent nous ne nous en réservons que pour ce qui se fait dépendamment de la nôtre ; et ainsi on tombe dans la manière de prier des Avaïtes : Par la quatrième demande nous ne voulons pas que le nécessaire nous manque, nous ne pensons que pour le jour seulement ; nous serions moins heureux de raprocher à aujourd'hui les soucis du lendemain, pour les avoir aujourd'hui et demain, pour les avoir deux jours au lieu d'un ; chaque jour en fournit assez², J. C. même s'en déchargeoit tout à fait³ : Mais J. C. nous fait inquiéter pour le pain de chaque jour, afin qu'il ne nous manque pas, et que nous ne tombions pas dans l'indigence ; mais de peur que nous ne péchions par un autre excez, il ne veut pas que nous poussions notre prévoyance trop loin : Par la cinquième demande, nous pardonnons à notre prochain les offenses que nous avons reçues de lui : Ce pardon peut seul maintenir la paix entre les hommes, on ne parle ici que des fautes qui se commettent par légèreté et par mégarde, ou on ne pourroit pas concilier ce passage avec un autre qui ordonne le pardon à cette condition, que le pécheur se corrigera⁴ ; car le mot Grec que la Vulgate traduit par faire pénitence, signifie changer d'esprit, ou rentrer en son bon sens ; et en un autre passage⁵, J. C. veut que l'on poursuive en Justice la vengeance d'une injure que nous fait notre frère, et qu'à cet effet on prenne des témoins ; mais ce n'est

1. Mat. C. 6, v. 9. — 2. Mat. C. 6, v. 34. — 3. Mat. C. 10, v. 16. — 4. Luc. C. 17, v. 4. — 5. Mat. C. 18, v. 15.

comme dans le passage précédent, qu'après qu'il n'aura pas voulu se corriger : Le mot Grec que la Vulgate traduit par celui d'Eglise signifie aussi le Sanhédrin ou la Justice des Juifs, et j'ai choisi cette dernière signification parce qu'il paroît¹ que J. C. a voulu que la moindre injure, que le plus petit emportement d'un Chrétien contre son frère fût puni en Justice : Si on pardonnoit les fautes qui sortent d'un fond de malice, et d'une habitude vicieuse et incorrigible, les méchans troubleroient trop à leur aise le repos public, et ils se rendroient eux-mêmes malheureux aussi bien que les autres : C'est pourquoi J. C. veut qu'on entre en indignation contre eux et qu'on les ait en horreur².

Les deux dernières demandes sont faites pour nous garantir de l'occasion de pécher, ou du moins du péché, si on ne peut pas éviter l'occasion.

De ce que nous avons dit sur la quatrième et la cinquième demande, il s'ensuit que Dieu veut que nous soyons heureux en ce monde; cette vérité est encore plus évidemment prouvée par les deux préceptes fondamentaux de la morale de J. C. : *faites aux autres ce que vous voulez qu'on vous fasse, et aimez votre prochain comme vous-même*³. La manière dont je veux que les autres en usent à mon égard est la Règle de la manière dont j'en dois user envers les autres; et l'amour que j'ai pour moi-même est le modèle de celui que je dois avoir pour mon prochain; si je ne veux pas être heureux, je dois me comporter de telle sorte que les autres aussi ne le soient pas et fraper sur eux des mêmes verges dont je viens de me battre : Si Dieu veut que j'étouffe le désir naturel que lui-même m'a inspiré pour la félicité, j'ai les mains liées pour en procurer à mon prochain que j'aime comme moi-même, ou il faut que Dieu me donne une autre Règle que l'amour de moi-même, qui dirige celui qu'on m'ordonne d'avoir pour mon prochain.

Il est vrai que J.-C. dit, *si quelqu'un me veut suivre qu'il renonce à soi-même, et qu'il porte sa croix*⁴. Renoncer à soi-même ou à l'amour-propre, c'est ce que les Avaïtes commandent pour n'être point voluptueux et c'est ce que fait saint Paul, quand il dit⁵, *qu'il retient fortement son corps, et qu'il le réduit en servitude* : Afin de ne pas accorder sans discernement à la sensualité tous les plaisirs qui se présentent, mais seulement ceux qui sont permis par la raison : Quelquefois même l'homme sensuel, non content des plaisirs qui s'offrent d'eux-mêmes, emploie ses soins et son étude à en rechercher et à s'en procurer, aussi saint Paul nous ordonne⁶, *de n'avoir point de prévoyance pour satisfaire les désirs déréglés de la chair* : Par la seconde partie du passage de saint Marc, J.-C. nous enjoint de porter notre Croix : porter sa Croix n'est pas s'empresse à la trouver et à la charger sur ses épaules, mais c'est ne s'en pas laisser accabler : Cette vie est remplie de trop de maux pour les pouvoir tous éviter, mais supportons avec constance et fermeté ceux qui tromperont notre vigilance et nos soins, que notre courage élève notre âme au-dessus du malheur, afin qu'il n'en trouble point le repos et la tranquillité dans laquelle nous avons vû que notre félicité consistoit : Par

1. Mat. C. 5, v. 22. — 2. Mat. C. 18, v. 17. — 3. Matth. 7, 12 et 22, 39. — 4. Mar. 8, 34. — 5. Ad. Cor. 9, 27. Grec. — 6. Ad. Rom. 13, 14. Grec.

la patience, dit J.-C., vous serez les maîtres de vos âmes¹. Il prétendoit si peu qu'on dût rechercher des maux qu'il prie lui-même son père d'éloigner de lui le Calice de sa Passion², et saint Paul qui nous défend d'être voluptueux, nous exhorte à être heureux : *Réjouissez-vous*, dit-il, *au Seigneur*;³ c'est-à-dire rendez-vous heureux légitimement; et en un autre endroit : *Réjouissez-vous toujours, je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous*⁴. Christofile se retira alors en murmurant, entre ses dents, quelque chose d'Arius, de Pélage, de Déisme, de Epicurisme qu'on ne put pas entendre.

Pour lever les doutes de Christofile, et pour fortifier les preuves d'Eudoxe, Alatre ajouta le lendemain qu'un demi-savant en s'arrêtant au superficiel de la Religion et à la police civile ou ecclésiastique trouveroit dans ce parallèle des paradoxes, qu'un savant bien pénétré des vraies maximes du Christianisme prendra pour le véritable sens de l'Écriture : Les préceptes essentiels de J.-C. sont d'aimer Dieu et son prochain; et comme l'amour de Dieu ne consiste que dans l'obéissance, il est de même que l'amour du prochain, suivant le Grec en saint Mathieu, 22, 40, ou suivant la Vulgate il est semblable, mais ils ne seront ni les mêmes ni semblables s'ils sont différents l'un de l'autre, et ces mouvements de l'âme sont différents, si l'un se trouve sans l'autre : or Jésus-Christ dit que les pécheurs aiment leur prochain, et nos demi-savants ne diront pas qu'ils aiment Dieu, mais si l'amour de Dieu n'est qu'une obéissance, et qu'il nous commande d'aimer notre prochain, nous ne pouvons obéir à Dieu sans aimer notre prochain, sans par le seul même acte obéir à Dieu : aussi dans le dénombrement de ses Commandements, il ne parle que de l'amour du prochain⁵, parce que *cet amour les comprend tous, et il accomplit seul toute la Loi*⁶; les bienfaits, les services, les honnêtetés, les complaisances. la haine des procez et les racommodements sont les heureux fruits de cet amour⁷.

Voilà les Préceptes essentiels de l'Évangile que les Pharisiens du Christianisme ont abandonné pour suivre des traditions et des commandements humains⁸; ils font profession cependant d'être les plus exacts observateurs de la Loi, et d'avoir atteint à la perfection du Christianisme à cause qu'ils imposent aux hommes des devoirs qui les acablent; il veulent être salués par des noms qui impriment le respect, il se distinguent par leurs habits⁹, et prétendent qu'en conséquence les premières places leur sont dues¹⁰; ils font de longues oraisons à l'aide desquelles ils épuisent les maisons des veuves¹¹, ils jeûnent deux fois la semaine, et font une grande différence des autres hommes à eux¹².

Il y a d'autres Chrétiens qui, pour secouer le joug de l'Évangile, font sans fondement une distinction des préceptes et des conseils pour ne pas suivre ces derniers, comme si la raison ne nous obligeoit pas à prendre toujours le plus grand bien, et que le moindre ne fût pas un mal. Saint-

1. Luc. 21, 19. — 2. Luc. 22, 42. — 3. Phi. 4, 4. — 4. I. Thess. 15, 16. — 5. Matt. 19, 19. — 6. Rom. 13, 9, Gal. 5, 14. — 7. Matt. 5. Luc. 6. — 8. Matt. C. 15, v. 9. — 9. Luc. C. 20, v. 47. — 10. Mat. C. 23, v. 4 et 8. Et Luc. C. 20, v. 47. — 11. Ibid. — 12. Luc. C. 18, v. 11.

Jacques a dit : *Que c'étoit un péché de sçavoir le bien et ne le pas faire* ¹ ; il est encore plus surprenant qu'on divise un commandement en deux parties : de l'une on en fait un conseil, de l'autre on en fait un précepte ; Jésus-Christ commande à ses Disciples *de prêter sans en rien attendre* ², la Vulgate en expliquant le même mot grec en deux sens différents a donné lieu aux ignorants, c'est-à-dire à tout le monde, d'expliquer ces mots *sans en rien attendre*, des intérêts de la somme qu'on prête et on ne s'aperçoit pas de l'absurdité qu'il y a dans le verset précédent, où Jésus-Christ dit, que les pécheurs prêtent à intérêts pour recevoir autant qu'ils prêtent, ce qui est faux, car il reçoivent le principal et les intérêts. De la première partie de ce précepte on en fait un conseil, et de l'autre partie un crime qu'on punit très-sévèrement ; cependant on feroit plus de plaisir à un homme de lui prêter dans le besoin à usure que ne lui rien prêter. La pensée de Jésus-Christ est que les Chrétiens, prêtent et détachent de leur prêt l'obligation de rendre que les autres ont coutume d'y mettre, le Christianisme alors sera florissant pour la charité, et pour la paix, cette manière de prêter ramènera les mœurs des Chrétiens et des Avaïtes.

Mais pour revenir à nos Pharisiens, ils enchérissent sur les autres, toute l'année est de fête pour eux ; quoique saint Paul ³ recommande tant aux Fidèles de gagner leur vie par le travail : Ces fainéants de contemplatifs pour satisfaire leur orgueil en croupissant toute leur vie dans une honteuse oisiveté, ont inventé la distinction de la vie active et de la vie contemplative, et ils ont donné contre la pensée de J.-C. la préférence à celle-ci ; je dis contre la pensée de J.-C. ⁴, car Marthe par les mouvements extérieurs qu'elle se donne pour lui, par ses empressements à lui rendre des services qui le regardent uniquement, désigne une âme qui s'atache entièrement à la personne de J.-C. Pour Marie elle écoute sa parole qui nous mène à l'amour du prochain et à la pratique des maximes que nous venons de rapporter, qui demandent toutes de l'action ; et s'il faut que la vie active et la contemplative soient figurées par les deux sœurs, Marthe sans doute est la figure de la première, puisque Dieu est l'unique objet des mouvements de son cœur et de l'application de son esprit : Ce n'est pas pour ces fainéants de contemplatifs, mais pour les ouvriers des œuvres de miséricorde et de charité du prochain que le Royaume du Ciel est préparé ⁵.

1. Jac. C. 4, v. 27. — 2. Luc. C. 6, v. 35. — 3. Thes. 4, 11. — 4. Luc. 10, 39. — 5. Mat. 25.

DE L'APPLICATION DES MAXIMES DES AVAÏTES AUX MŒURS DES AUTRES PAYS¹

Christofle et Samieski résolurent de quitter l'île de Calejava, et ils prièrent l'Avaïte de leur donner un vaisseau qui les rendit en quelque Pays que ce fût, d'où ils pourroient aller au leur, l'Avaïte le leur promit aprez avoir fait de vains efforts pour rompre leur dessein.

Pendant qu'on équipoit un vaisseau, et qu'on faisoit les préparatifs nécessaires pour leur voyage, l'Avaïte les fit convenir qu'il étoit bon pour le bien de la société civile, que les hommes ne se fissent pas une étude d'étouffer tout-à-fait les sentiments que la nature nous inspire, qu'on le sçavoit par l'exemple de quelques Payens qui avoient excellé en toute sorte de vertus, et qu'il sembloit qu'elle fût d'autant plus aisée à pratiquer aux Avaïtes, que par le secours de quelques réflexions, elle étoit toujours d'intelligence avec leur amour-propre; ce qui leur en rend la pratique infaillible. Il n'y a que la nature qui suive constamment les mêmes Règles. Je conterois bien plus sur un homme qui n'agiroit que par des principes naturels et bien liés que sur un visionnaire qui ne prétendroit jamais agir que par des voies surnaturelles; j'aurois du moins peur qu'un esprit en proie aux chimères n'en prit quelqu'une pour une réalité.

Là-dessus Christofle et Samieski prièrent l'Avaïte de leur faire l'application des maximes de son Pays aux usages des autres qui se gouvernent par des Loix tout-à-fait différentes : Quelles que soient ces Loix, répondit l'Avaïte, il les faut suivre, du moins extérieurement, ou l'on ruineroit la société civile; mais on doit aussi s'y assujettir même intérieurement, c'est-à-dire lorsque personne ne devoit sçavoir que nous les avons enfreintes. On doit, dis-je, s'y assujettir par la raison que nous avons dite, à sçavoir, que nous serions dans une continuelle défiance les uns des autres, que nous ne nous trompassions réciproquement, et si nous croyons que cela soit permis, nous devons travailler sans cesse à nous surprendre pour nous procurer par là légitimement quelque avantage; mais qui ne voit que cette pensée remplira le monde de trouble et de confusion, qu'elle détruira la société civile, et qu'elle corrompra la tranquillité et le bonheur que les Loix aportent au genre humain? En vain Dieu s'armera de la Justice s'il ne veut punir le violement des Loix que les hommes ne connoissent pas, et qu'ils ne sçauroient vanger aussi bien que lui : En vain Dieu veut qu'ils soient heureux, s'il leur permet de saper par le fondement la société civile, la base et l'appui de leur félicité.

1. Livre douzième. Du départ de Christofle et de Samieski avec l'application.

La seconde raison, poursuit l'Avaïte, qu'on peut tirer de nos maximes, pour prouver qu'on doit obéir aux Loix, même à l'insu de tout le monde, c'est que tous les hommes sont égaux, et en d'autres Pays que celui-ci ils le sont par les Loix qu'ils y trouvent en usage, de la même manière que les joueurs le sont entre eux par leurs conventions : un joueur en entrant au jeu n'a point d'avantage sur l'autre, mais ce qui arrive à l'un ou à l'autre change cette égalité ; il en est de même des affaires de la vie que du jeu. On a déterminé qu'un fils hériterait de son père, que chacun recueillerait les fruits de son héritage ; l'égalité consiste en ce que les Loix sont générales, et qu'elles peuvent être autant avantageuses aux uns qu'aux autres ; comme l'égalité est ôtée entre les joueurs par l'événement de leurs conditions, ainsi l'autre égalité est levée ; si mon père est assez adroit et heureux pour m'amasser beaucoup de bien, si le teins qui se fait est propre pour mon champ ; mais ce même père pouvoit ne me laisser qu'une succession chargée de dettes, la grêle pouvoit perdre tous mes fruits, de même qu'il pouvoit arriver que le joueur qui a gagné amenât le point qui a fait perdre l'autre : La partie ne seroit ni égale ni équitable, si une personne qui se trouve en une certaine situation ne jouissoit pas des mêmes droits dont un autre jouiroit s'il étoit en sa place. Christofile remarqua que cette égalité donnoit dans le sens de ce grand précepte de l'Évangile, qui dit : *faites aux autres ce que vous voulez qu'on vous fasse* : On nous ordonne par là de ne nous point arroger de droits que ceux que nous accorderions aux autres s'ils étoient dans les mêmes conjonctures que nous.

Les Loix, reprit l'Avaïte, ne tirent leur force et leur vigueur que de la convention des peuples, et ainsi celles des parties vont de pair avec la Loi aussi bien que les conventions tacites qu'on prend pour Règle de l'équité, parce qu'on présume par la nature de l'affaire ou par la coutume des lieux que les parties les ont sous entendues.

Il faut remarquer, continua-t-il, que l'on ne doit point d'obéissance aux Loix dont l'observation ne produit aucun bien, ou dont l'infraction ne cause aucun mal ; et il faut tenir pour maxime certaine, qu'il n'y a point de mal moral qui n'ait pour fondement un mal physique, ou pour s'expliquer en d'autres termes, une action n'est point contraire aux ordres de Dieu, que lorsqu'elle est capable de faire du mal à quelqu'un ou de le priver de quelque bien : Cette maxime est évidente par nos principes ; Dieu n'exige rien de nous pour lui, mais il nous commande seulement d'être heureux ; nous ne sommes heureux ou malheureux que par le sentiment du plaisir ou de la douleur ; qu'un homme soit tout couvert d'ulcères sans en ressentir de la douleur, et qu'au contraire il sente du plaisir, il sera heureux ; mais si un autre homme comblé de biens et d'honneurs, a le cœur rongé par des soucis et des chagrins cruels, il sera véritablement malheureux : Dieu ne veut donc que nôtre bien physique, et ce bien est par conséquent la cause du bien moral : Malgré cette maxime cependant, on est obligé d'obéir extérieurement à des Loix qui ne produisent aucun bien, et qui nous chargent inutilement de quelques vaines obligations : Malheur à ceux qui de bon gré contribuent en quelque façon que ce soit à les faire exécuter ; on les doit regarder avec autant d'horreur que les

Juifs en avoient pour les Publicains : Les Particuliers et les Magistrats sont obligés en conscience de faire leurs efforts pour rendre ces Loix sans effet et sans force. Mais comme on a souvent affaire à des Athéniens qui feront mourir un Socrate s'il essaye de les faire revenir de leurs superstitions, avec de telles gens la dissimulation est permise; hors de là elle ne l'est point; si ce qu'on pense est bon pourquoi le cacher, s'il n'est pas bon pourquoi le penser.

On obéira donc aux injustes Magistrats extérieurement et en gémissant; on leur rendra seulement un respect extérieur, car pour l'intérieur s'ils en sont dignes nous ne pourrons pas le leur refuser : Que les Magistrats sçachent pour le mériter que le peuple n'est pas fait pour servir par sa misère et sa bassesse à flater leur mollesse et leur orgueil, mais qu'ils sont faits pour défendre et soutenir les Loix et servir par leur sagesse au repos et à la félicité du peuple; la vigilance, la sévérité et l'exactitude maintiennent le bon ordre, et l'injuste démençe d'un Magistrat est coupable de tous les crimes que l'espérance de l'impunité fait commettre. Comme toute puissance et toute autorité ne tire son origine que de l'obéissance volontaire du peuple, cette même autorité lui doit être entièrement dévouée; les particuliers, de leur part, sont tenus à les aider dans leurs pénibles fonctions par leurs respects et leurs soumissions, et à leur fournir (sans qu'on leur demande) tous les éclaircissements qui dépendront d'eux, leur témoignage principalement.

Il y a une autre sorte de supérieurs que la loi nous donne dépendamment de la nature, ce sont nos pères; leur autorité est très difficile à mettre en œuvre; il est rare qu'ils en usent bien par la raison que nous avons dite.

Pour nôtre devoir à l'égard de nous-mêmes, continua toujours l'Avaiïte, vous sçavez que nous devons ménager avec soin les forces du corps et la capacité et l'étendue de l'esprit pour raisonner juste : toutes nos fautes ne sont que des paralogismes; vous les avez toutes attribuées au mauvais usage de notre liberté, et elle ne consiste que dans le pouvoir de douter et d'examiner; sans le doute et sans l'examen toutes nos démarches sont criminelles; la vérité n'a rien à craindre de ce principe; bien loin de cela, lui seul nous la découvre et nous en assure, et on ne pourra s'empêcher de la suivre quand on en sera convaincu, mais qu'il est à craindre que les jeunes gens ne réfléchissent pas assez pour pouvoir mettre en usage cette maxime, et que les erreurs n'ayent jetté de trop profondes racines dans la vieillesse pour lui permettre d'en profiter! L'application des autres maximes de ce Pays se fait sans peine et sans pénétration, et on peut aisément avec ces règles conduire toutes les actions de sa vie; il ne reste qu'à sçavoir si le commerce que nous avons avec les animaux ne forme pas quelque engagement : Il semble que comme Dieu a mis l'homme en état d'en tirer des services, nous pouvons croire qu'il veut en effet que nous nous en servions pour notre utilité; quoi qu'il ne soit pas constant parmi nous que leurs âmes ne soient pétries que de fange et de boue, les abeilles, les fourmis et ceux des animaux qui recueillent et qui amassent ne vivent pas sans police et sans loix, et elles seroient inutiles aux autres; d'ailleurs paroît-il que leurs âmes sortent de ce monde moins parfaites que

celles des enfants et même de quelques hommes : Pour cette vie je ne sçai si tout bien compensé notre sort est plus heureux que le leur ; nos Philosophes disent que, plus l'Univers aura d'étendue, plus cet Univers *indéfini* renfermera de mondes, plus la mer, l'air et la terre de ces mondes, produiront éternellement et continuellement des créatures capables de sentir les bienfaits que Dieu répandra à jamais sur elles, plus son ouvrage sera admirable, plus il sera digne d'un artisan bon, immense et infini.

Peu aprez ces discours le vaisseau fut équipé, et nos gens furent prêts à partir : Eudoxe promit d'envoyer dans quelque tems en France son enfant bien instruit des maximes de l'Ile et du Christianisme, et en état de répondre aux questions qu'on lui pourra faire.

Christofile et Samieski s'embarquèrent, mais à peine ils eurent pris terre, que le premier tomba malade, et au bout de huit jours il mourut ; il recommanda fort à l'autre de faire tenir à un de ses parens en France une cassette, dans laquelle on a trouvé des feuilles volantes sans suite et sans ordre, écrites tant de sa main, que de celles de son gendre et de sa fille : Ce parent donna un ordre et une suite à ces feuilles volantes ; pour moi je n'ai fait que d'abrèger, et peut-être trop, l'ouvrage de ce parent.

Ce qui m'a porté à le rendre public est, que nous voyons beaucoup de Chrétiens dont la foi est si foible qu'elle n'est pas capable de les contenir dans leur devoir : j'y ai donc voulu ajoûter les lumières de la raison pour les gouverner par l'amour-propre : c'est avec cet amour qu'un habile homme a dit qu'on pourroit faire une société de gens qui vivroient comme des saints ; à la vérité ce ne seroit qu'à l'extérieur parce que leurs actions seroient purement humaines et qu'elles ne seroient pas élevées par la grâce à cet état qui les rend dignes de la vie éternelle, mais cet extérieur doit être compté pour quelque chose ; outre qu'il ôte le scandale et procure la paix dans le monde, c'est que la grâce ne trouve plus tant à faire dans un cœur et qu'il est par là moins indisposé à la recevoir. Ces mêmes raisons m'ont empêché de supprimer le parallèle qu'Eudoxe a fait des mœurs et des sentimens des Avaïtes avec le Christianisme, pour faire voir que l'amour-propre éclairé par la raison peut produire de trez-bons effets, puisqu'on en tire les principes d'une morale si conforme à l'esprit de l'Evangile, d'une morale plus étroite et plus sévère que celle qui se lit dans les offices de Cicéron qui s'appuioit sur les principes rigides des Stoïciens ; on ne sçauroit disconvenir que les Avaïtes n'ayent déterré des principes qui nous étoient inconnus et qu'ils ne nous fournissent contre les libertins de nouvelles preuves de quelques vérités importantes ; ces découvertes même sont en assez grand nombre pour croire qu'elles ne sont point sorties toutes du fond d'un seul particulier, mais j'ai peur qu'étant trop contraires à nos préjugés les plus enracinés on ne donne pas toute l'application nécessaire aux solides raisons des Avaïtes pour entrer dans leurs sentimens quelques véritables qu'ils soient ; d'autant plus que les matières sont sèches et peu susceptibles d'ornemens ; peut-être aussi ce livre est trop court et trop abrégé : quelque claire et quelque solide que soit une raison, il faut qu'elle ait une juste étendue pour prendre place et s'arranger dans l'esprit du lecteur ; le remède est de tenir pour suspectes d'erreurs les opinions communément reçues, de lire peu à la

fois des endroits difficiles, et de les méditer beaucoup; on aura l'esprit assez bon et docile si à la première lecture on commence à douter et suspendre son jugement, si on ne rebute rien avant que de l'entendre, et qu'on suive le conseil de Lucrèce que j'ai donné d'abord et par lequel je finirai :

Ne mea dona, tibi studio disposia fideli, Intellecta priusquam sint, contempta relinuas.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire | de | Calejava | ou | de l'isle des | Hommes raisonnables. | Avec le parallele | de leur Morale et du | Christianisme. | M. DCC (1700). In-12 de 329 pp. et 7 pp. de tables (N., D² 7939).

Au verso du titre ce distique de Lucrèce : *Ne mea dona, tibi studio, disposa fidei | Intellecta priusquam sint, contempta relinquo* (Lucrèce, lib. I, de Rer. nat.).

Voici les titres des différents chapitres : Première partie (p. 3). De l'origine du nom et des loix de Calejava. — (p. 14). Livre premier. Seconde partie. Du voyage de trois françois en Lithuanie. — (p. 27). Livre premier. Troisième partie. De l'arrivée de quatre Européens en Calejava. — (p. 33). Livre second. Des dispositions requises pour devenir Avaïte. Premier dialogue. De l'autorité des sçavans. (Personnages) Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski; (p. 48). Second dialogue. De la foi qu'on doit avoir aux Histoires; (*s'il n'y a pas erreur d'impression, le troisième dialogue manque, car le volume est complet*) (p. 56). Quatrième dialogue. De la raison (Personnages) Alatre et l'Avaïte. — (p. 68). Livre troisième : De l'existence de Dieu; (p. 71). Premier dialogue. De l'idée de Dieu : Christofile, Alatre, Eudoxe, l'Avaïte et Samieski; (p. 77). Second dialogue. De l'existence de Dieu : Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski. — (p. 87). Livre quatrième. De l'immortalité de l'âme. Premier dialogue : Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski; (p. 95). Second dialogue. Réponses aux objections, id.; (*le troisième dialogue paraît supprimé*); (p. 104). Quatrième dialogue. Des conséquences du dialogue précédent : Christofile, Alatre, Eudoxe, Samieski et l'Avaïte; (p. 109). Cinquième dialogue. De la liberté : Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski. — (p. 115). Livre cinquième. De plusieurs coutumes des Avaïtes. Premier dialogue. De la culture de la terre : Christofile, Alatre, Eudoxe, Samieski et l'Avaïte; (p. 118). Second dialogue. De la Police générale des Avaïtes; (p. 122). Troisième dialogue. Des mariages des Avaïtes : Christofile, Alatre, Eudoxe, Samieski et l'Avaïte; (p. 126). Quatrième dialogue. De l'éducation des enfans : L'Avaïte, Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski. — (p. 133). Livre sixième. Abrégé de la morale et de la théologie des Avaïtes. Première leçon. De l'indépendance de Dieu; (p. 134). Seconde leçon. De la bonté de Dieu; (p. 139). Troisième leçon. De la providence Divine; (p. 155). Quatrième leçon. Principes de la morale des Avaïtes; (p. 161). Cinquième leçon. Des peines et des récompenses de l'autre vie; (p. 171). Sixième leçon. De la justice et de la miséricorde de Dieu; (*Septième leçon supprimée*); (p. 180) Huitième leçon. De la manière d'adorer Dieu; (p. 181). Titus : *Le livre septième du Judaïsme supprimé. Le livre huitième du Christianisme supprimé.* — (p. 182). Livre neuvième. Du Mahométisme. Premier dialogue : Samieski, l'Avaïte, Eudoxe, Alatre et Christofile. Sur ces paroles de l'Alcoran du chapitre de la Vache : Ceux à qui nous avons enseigné l'Écriture, qui l'étudient...; (p. 186). Second dialogue. Samieski et l'Avaïte. Sur le chapitre de la lignée de Joachim; (p. 189). Troisième dialogue. Des miracles de Mahomet : L'Avaïte, Samieski et Alatre; (p. 193). Quatrième dialogue. Du stile de Mahomet et de

L'amour de Dieu : Alatre et Samieski. — (p. 206). Livre dixième. De la fin pour laquelle Dieu nous a créés et de celle pour laquelle il nous a mis au monde. Premier dialogue. De la fin pour laquelle Dieu nous a mis au monde : L'Avaïte, Christofile, Alatre, Eudoxe et Samieski; (p. 218). Second dialogue. Dieu veut que nous soyons heureux en ce monde; (p. 230). Troisième dialogue. Du péché d'Adam : Christofile, Alatre et Eudoxe; (p. 241). Quatrième dialogue. De la Concupiscence : Christofile, Alatre et Eudoxe. — (p. 251). Livre onzième. Parallèle du Christianisme avec les mœurs et les sentiments des Avaïtes. Dialogue. Christofile, Alatre, Eudoxe. — (p. 310). Livre douzième. Du départ de Christofile et de Samieski, avec l'application des maximes des Avaïtes aux mœurs des autres Pays. — (p. 330 n. p.). Table des chapitres; (p. 332 n. p.). Table des matières; (p. 336 n. p.). Errata.

TYSSOT DE PATOT

Simon Tyssot de Patot, né à Londres en 1655, était l'aîné des enfants de Simon Tyssot de Patot, de Genève, d'une famille originaire du pays de Gex, et de Catherine Tassel, de Dieppe. De Londres, ils passèrent tous trois à Rouen, où leur qualité de religionnaires les engagea à quitter cette ville en 1664.

A dix-neuf ans le jeune Tyssot épousa Anne Philippe de Pas de la maison de Billy, jeune orpheline qui vivait depuis son enfance chez M. Pervillé, à Middelburg. Le 10 août 1680 il est appelé au poste de maître de l'école française à Deventer, avec un traitement annuel de 300 florins, plus une indemnité de 112 florins pour la location d'une maison et le droit de cité conféré à lui et à ses enfants. Etabli dans le Polstraat, il figure avec sa femme, son père, sa mère et sa sœur Marie, veuve du lieutenant de Fraïquin, sur la liste des membres de l'Eglise réformée. L'autorisation d'ouvrir provisoirement, à l'Ecole Illustre, un cours public sur les sciences mathématiques lui est accordée par les Magistrats, en 1688, sans cependant qu'il soit question d'augmenter ses émoluments. On lui assigne la chaire inférieure de l'Oratoire pour donner ses leçons en ordonnant qu'elles seront insérées au *Serès Lectionum*. Deux ans plus tard la recommandation de M. de Nyenhuys et de la douairière d'Ittersum lui vaut, malgré l'opposition très vive des pasteurs réformés, le titre de Professeur honoraire ou extraordinaire, mais à la condition qu'il continuera à s'acquitter exactement de ses fonctions de maître de l'école française, et toujours sans amélioration de salaire. A peu de temps de là il sollicite l'intervention de M. Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, pour obtenir la chaire de mathématiques à l'Ecole Illustre de cette ville, le titulaire précédent, M. de Bye, n'ayant pas été remplacé; il échoue. Tyssot reste donc à Deventer. Enfin ses vœux les plus ardents sont exaucés le 23 mars 1699 lorsque les magistrats consentent à le nommer Professeur ordinaire de Mathématiques, sous la réserve qu'il ne pourra être élu Recteur de l'Ecole Illustre, bien que cette clause ne figure pas dans son diplôme; on lui impose, en outre, cette condition que sa femme, ou quelque autre personne capable, assurera l'instruction des élèves de l'école française¹.

Tyssot s'acquitte de ses fonctions avec le plus grand zèle et à la satisfaction de tous. Il perd sa femme en 1713. Grande fut sa douleur. Cependant quatre mois après il a hâte de la remplacer. Le 12 avril 1714 il se marie avec la veuve d'un pasteur, une suédoise, Sara-Louise Bexe, âgée de quarante-quatre ans, belle-sœur de M. Rumpf, ambassadeur des Provinces-Unies des Pays-Bas en Suède.

1. Les renseignements qui suivent sont pris en partie textuellement dans l'article du Dr J. C. van Slec (*Revue du XVIII^e siècle*, 1917, n° 17).

En 1710 il fait imprimer — sous le manteau et sans y mettre son nom — les *Voyages et Aventures de Jacques Massé*; en 1720, *La vie, les aventures et le voyage en Grönland du R. P. Cordelier Pierre de Mésange avec une relation bien circonstanciée de l'origine et de l'histoire des mœurs et du Paradis des habitants du Pôle arctique*¹ et, en 1727, ses *Lettres choisies* et ses *Œuvres poétiques*.

Les *Lettres choisies* déclenchent aussitôt une tempête d'indignation. Le Consistoire de l'Eglise réformée lui intime l'ordre de s'abstenir désormais de la Sainte-Cène et s'adresse aux Magistrats afin d'obtenir que des extraits de ses *Lettres* soient examinés au point de vue de l'orthodoxie. L'examen, déféré à cinq pasteurs, est extrêmement défavorable à Tyssot. On conclut que les maximes de l'auteur sont très pernicieuses, qu'elles contiennent les éléments du Spinozisme, qu'elles attaquent la divinité de l'Écriture et la doctrine de la révélation, qu'elles affirment l'incompatibilité des mystères de la religion avec le bon sens et les mathématiques, et cela sans s'arrêter aux expressions blasphématoires à l'égard de Dieu et de ses œuvres! Tyssot savait donc les fondements de la religion chrétienne, sacrifiait toute vertu aux facilités d'une vie insouciant et immorale puisque, conformément aux doctrines de Spinoza, l'œuvre de Dieu s'accomplissait selon des lois régulières et immuables auxquelles Dieu lui-même était astreint. L'âme matérielle périssait avec le corps, l'espoir de la résurrection était futile et vain. Enfin on lui faisait grief de son langage souvent sale et obscène.

Les Magistrats suspendirent Tyssot de ses fonctions de Professeur ordinaire de Mathématiques et chargèrent les Curateurs de l'École Illustre de rédiger un acte de révocation qui fut signifié à l'inculpé. On ne sait comment Tyssot accueillit cette communication, mais peu de temps après il quittait Deventer avec sa famille; il avait alors soixante-douze ans. On ne sait où il a fini ses jours.

Le souci de l'équité nous oblige à mettre sous les yeux du lecteur la défense de Tyssot de Patot présentée par lui-même dans la *Préface* de ses *Œuvres poétiques*, publiées peu après ses *Lettres* (1727), à Amsterdam, chez Michel Le Cène.

Sans vouloir amoindrir la valeur de son plaidoyer, nous présenterons quelques observations préalables.

Tyssot, en énumérant tous ses ouvrages, oublie à dessein de parler des *Aventures de Jacques Massé* (publiées sans nom d'auteur) et de *La vie et les aventures... du R. P. Cordelier Pierre de Mésange*, celle-là signée, c'est-à-dire de ses productions vraiment libertines!

1. M. Gilbert Chinard a donné une intéressante analyse de cet ouvrage dans : *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*.

Ses *Lettres* avaient justement ému, on l'a vu, le Consistoire de Deventer, en dehors même des attaques qu'elles contenaient contre la Bible. Elles le frappèrent à l'endroit le plus sensible : la bonne foi des pasteurs ! Tyssot nous apprend, en effet, que Bois-le-Duc a possédé un *Meslier*, près de quarante années avant le *Testament* du curé d'Etrepagny (avec la seule différence qu'il a joué son double rôle sans laisser de traces écrites) en la personne de Pierre Béguin, à qui *La France Protestante* a consacré une courte notice :

« Ministre à Villiers le Tourneur, en Champagne, jusqu'en 1678. Il se retira alors en Hollande. Appelé par l'église wallonne de Bois-le-Duc, en qualité de deuxième pasteur ; sa vocation fut approuvée par le Synode tenu à Flessingue en septembre ; il mourut en juin 1680.

Cette notice sera tout à fait exacte en la complétant par le portrait moral de Béguin présenté par un homme qui l'a connu et fréquenté en 1679 :

« ... Entre nos pasteurs (de Bois-le-Duc), nous avons M. Béguin, qui est l'homme du monde le plus éloquent et le plus pathétique que je connoisse : il enchante par ses prédications et ses prières, soit à l'Église, soit auprès des malades, où je lui en ai entendu faire sur différens sujets, sont inimitables. C'est dommage que l'art seul guide cette langue disert, et que le cœur n'y ait pas seulement la moindre part. Il est peu de docteurs capables de s'énoncer en public avec plus d'emphase, lorsqu'il s'agit surtout des mystères de la Religion, et peu d'impies qui en secret les profanent davantage. Il se moque lui-même des plus forts argumens qu'il emploie pour en prouver la vérité, et tourne en ridicule ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré dans le Christianisme... »

La sensibilité paternelle de Tyssot et son opinion sur la nécessité du baptême sont mises en pleine lumière dans le passage suivant d'une de ses lettres :

...A la seconde couche (de sa première femme) elle me donna un fils. La suivante nous apporta une fille, qui, selon les apparences, auroit été aussi laide que si elle avoit été engendrée par *Mopsus* ; elle mourut douze jours après sa naissance et comme j'avois négligé de la faire baptiser, parce que son parrain qui doit revenir de Hollande n'étoit pas encore arrivé, de peur de donner de l'ombrage aux ignorans et aux superstitieux, qui attachent le salut à cette cérémonie, qui n'est ni plus ni moins essentielle et absolument nécessaire à un Chrétien, que l'écharpe à un Officier, au jour de la bataille, l'un et l'autre n'étant qu'une formalité, qui sert au premier

1. *Lettres choisies*, T. I, p. 24, lettre IX à M. de La Porte.

de sceau, apposé sur ses lettres-patentes de fidèle, et à l'autre pour donner à connoître qu'il a du commandement et de quel parti il est¹...

Enfin un dernier trait fixe sa physionomie : il a jugé nécessaire, dans la *Préface* de ses *OEuvres poétiques*, de nous entretenir de sa virilité; il n'hésite pas à s'en vanter aux dépens de ses deux épouses alors que la seconde vivait encore. Le reproche a dû aller au cœur de cette dernière !

«..... Je suis fort, robuste et de si bonne constitution, que j'ai lieu de douter que le père d'Ali, fameux parmi les Turcs, au témoignage de M. Chevreau, ait été plus vigoureux et de meilleure trempe que je le suis. Cela, sans doute, m'a porté, aussi bien que lui, à aimer le badinage, surtout depuis cinquante-deux ans que je me suis marié pour la première fois, me persuadant que la couche est alors sans tache, mais je ne me suis jamais souillé ailleurs, quoi que j'en aie eu les occasions du monde les plus favorables et que mes Epouses n'aient que rarement répondu à mes caresses assidues... »

Comment douter de la sincérité d'un homme aussi franc? Mais alors que restera-t-il des opinions émises par Tyssot de Patot dans les *Avantures de Jacques Massé* et du *Cordelier Pierre de Mé-sange* après avoir lu sa démonstration, qui suit ladite *Préface*, de « l'Existence d'un Etre souverainement parfait, et de l'immatérialité et immortalité de l'Âme distincte d'avec le corps »? Peu de chose, à moins qu'un esprit défiant ne voie là que deux pantalonades analogues à celles auxquelles se livrait Pierre Béguin, cinquante années auparavant, quand il parlait des mystères de la religion chrétienne! La mémoire de Tyssot s'était certainement conservée aussi intacte que son système nerveux!

PRÉFACE

Je suis si éloigné de vouloir paroître au premier rang, qu'occupent les Célèbres habitans de la République des Lettres, que j'aurai lieu d'être content si les savans me font l'honneur de me placer dans l'un des derniers.

En récompense, je prétens avoir été l'un des plus laborieux amateurs des sciences, et avoir noirci autant de papier qu'aucun Ecrivain de mon tems. En éfet, il n'est pas moins vrai que je le dis, et que mes manuscrits le témoignent, que j'ai tracé fort proprement les figures des *quinze livres d'Euclide* et en ai abrégé les démonstrations.

1. *Lettres choisies*, T. I, p. 28, lettre IX à M. de La Porte.

J'ai composé un *cours complet de Géométrie*, in-folio, aussi beau qu'il s'en soit jamais vû. J'ai fait un excellent *Traité de la Fortification*, qui m'a servi dans mes Collèges, à former des Ingénieurs, qui se sont distinguez par leur savoir à l'Armée.

J'ai dicté un volume, à peu près semblable aux deux précédens, de *toutes les règles de l'Arithmétique et de l'Algèbre*; mais que l'arrivée de plusieurs grands hommes, et entre autres, du R. P. Prestet, me fit abandonner, comme j'en étois venu aux équations cubiques.

J'ai écrit de l'*Astronomie*, de la *Géographie*, de la *Navigation*, de l'*Horlogéographie*, de la *Perspective*, de la *Mécanique*, et de presque toutes les parties des *Mathématiques*.

J'avois même entrepris de traiter de l'*Histoire* et de la *Chronologie*: mais comme j'en étois venu à Charlemagne, l'*Histoire du monde*¹ parut: je la trouvai si belle, que j'abandonnai entièrement mon dessein, ne me sentant nullement en état de faire mieux.

De tout cela rien n'a paru au jour, à cause de la grande quantité de figures dont ces livres sont remplis et qui les auroit rendus trop précieux, sur-tout dans un siècle où la science des Grandeurs ne se cultive presque plus parmi nous.

Voiant que tous ces beaux et pénibles ouvrages ne pouvoient pas être imprimez, l'envie me prit de tirer de cinq ou six tomes de lettres en feuille, que j'avois écrites à mes amis depuis ma jeunesse, et dont j'avois gardé des copies, une couple de centaines de celles que je crus les plus diversifiées, et les plus propres à faire voir à toute la terre, que bien loin d'avoir été oisif, j'avois leu une infinité de livres, et pris par cette prodigieuse lecture, à en composer moi-même. J'envoiai ce recueil à la Haie, de là il fut porté à Rotterdam, en suite à Amsterdam, et enfin il retourna au même endroit où il avoit été la première fois, et où, après avoir rôdé huit ou dix ans, faute d'avoir trouvé un homme qui, pour avoir eu d'ailleurs trop d'occupation, eût pu jusqu'alors l'entreprendre; il fut pourtant expédié. Pendant ce grand intervalle de tems, j'avoüe franchement que j'avois perdu l'idée du contenu de tous ces écrits, de sorte qu'après s'en être assuré, il ne s'y trouvât quelque chose capable d'aigrir le Public, j'écrivis trois fois à l'Editeur, pour le prier, ne pouvant pas être sur le lieu moi-même, de ne pas permettre que rien de semblable vît le jour.

A cela il me répondit, comme je le vais faire voir, qu'il ne s'étoit rien trouvé dans ce recueil qu'il crût devoir faire la moindre peine à personne. Cependant, ce même recueil, qui est proprement en abrégé, l'*Histoire* de ma vie, et que j'ai cru avoir autant de droit de mettre en lumière, que Messieurs de Bassompierre, de Pontis² et d'autres, en ont eu de publier la leur, et que j'avois dédié à son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince d'Orange, Stadt-Houder et Capitaine Général des Provinces de Geldre, de Frise, etc., en reconnaissance des bontez que ses Héroïques

1. *Histoire du Monde* (de Chevreau), III^e éd., revue, corrigée et augmentée (par Bourgeois de Chastenot). Paris, Nyon, 1717, 8 vol. in-12. La première édit. est de 1686. — 2. *Mémoires du Maréchal de Bassompierre*... Amsterdam, 1721, 4 vol. in-12. — *Mémoires du sieur de Pontis* (Thomas du Fossé?). Paris, 1676, 1678. Amsterdam, 1678. Paris, 1715.

Ancêtres, et Guillaume le Grand, Roi de la Grande Bretagne, son parent, de glorieuse mémoire, avoient témoignées à ma famille; et pour le porter à protéger de même mes fils et mes neveux, qui sont encore actuellement dans le service, ce recueil, di-je, à ce que j'ai appris, et tout à fait contre mon atente, a été mal reçu à la Cour, tant parce que je n'en avois pas demandé la permission, comme on y est accoutumé dans la maison de Nassau, ce que j'ai absolument ignoré, qu'à cause qu'on prétend qu'il s'y trouve des endroits enjouez, galans et burlesques, qui ne conviennent nullement à un jeune Prince¹, dont les mœurs sont pures, et auquel on ne veut inspirer que des mouvemens de piété; de sorte que je voudrois de tout mon cœur n'avoir point commis cette bévuë.

Les choses n'en sont pas restées là, il s'est trouvé des gens qui m'ont accusé d'avoir traité trop cavalièrement des matières de Religion: et il n'est pas jusqu'à mon Epouse, qui n'ait été estomaquée d'y avoir trouvé une lettre, écrite à M. le Professeur Toullieu², au commencement de notre Mariage, dont elle n'avoit aucune connoissance.

Pour répondre aux premiers, je suis obligé de déclarer, ou qu'ils ne m'entendent pas, ou qu'ils sont trop scrupuleux. Je les prie de prendre la peine de bien examiner toutes mes lettres; ils en trouveront quantité, comme par exemple, la 27 du 2^e tome, à la Douairière de Patot, sur le décès de son mari, la 49, à M. Keppel, S^r de Dinx-hof, au sujet de sa conversion, la 102 à M. Tyssot, Capitaine à Ceilon, etc., qui portent des caractères si essentiels de la droiture, de la résignation et de la piété de leur auteur, que je ne comprends pas comment on peut lui attribuer des sentimens, dont il n'a seulement jamais eu la moindre pensée.

Je suis Mathématicien de ma Profession, et grand amateur de la Phisique; j'aime fort à raisonner, non en Théologien, ou Dogmatiseur, mais en Philosophe, et suivant mes lumières naturelles, de sorte que si je me suis entretenu avec mes intimes amis de quelques passages de l'Écriture Sainte, qui paroissent obscurs ou douteux, comme ceux de la 31^e lettre du 1^{er} tome, ce n'a pas été dans la vuë de les éluder, mais de les éclaircir, comme je l'ai fait en plusieurs endroits, et sur tout, dans la 55^e, d'une manière aussi forte qu'il se peut, et où je prouve évidemment l'existence d'un Etre Souverainement parfait.

En un autre lieu j'ai proposé comme une simple spéculation, conjecture, hipotèse ou telle qu'on voudra la nommer, le moien de concilier les différentes Nations, par raport à la Chronologie d'une manière qui intéresse si peu l'Écriture, que j'avois composé sur ce sujet, une Oraison, laquelle j'avois résolu de rendre en public, au cas que Messieurs nos Curateurs m'eussent créé, à mon tour, Recteur Magnifique, comme cela m'appartenoit de droil: et sur quoi je me flattois d'avoir l'aplaudissement de tous les savans; ce que je n'aurois eu garde de tenter si j'avois eu quelque malicieux dessein en tête.

Quand j'ai parlé de l'âme, ce n'a été que dans la vuë de faire voir aux fidèles que quelques argumens que Zénon, Origène, Tertulien, Spinosæ et

1. Les *Lettres choisies* sont dédiées à S. A. S. Mgr Johan Wilhelm Carel Friso de Nassau, prince d'Orange. — 2. *Lettres choisies*, T. II, lettre LIV, p. 322.

une infinité d'autres Docteurs, ont emploiez pour prouver qu'elle est corporelle, et par conséquent mortelle; ce ne sont au fond, qu'autant de foibles nuages qui disparaissent à l'approche des Sacrez Oracles, dont le contenu doit être la règle infaillible de notre foi, puis qu'ils nous assurent de la vérité des mystères les plus incompréhensibles de la Religion que nous professons.

J'ai dit ailleurs que naturellement parlant, il est impossible que le déluge de Noé ait été universel, par raport au globe terrestre, mais simplement à l'égard des hommes, qui ne devoient pas s'étendre fort loin alors : cela est aisé à prouver : mais je ne le nie pas pourtant; on n'a pour me fermer la bouche, qu'à mettre ce fait au nombre des Miracles, comme la prise de Jérico, la défaite des ennemis des Israélites, dont un Ange en défit cent quatre-vingt cinq mille dans une nuit, alors j'y donnerai les mains, sans difficulté, puis que je serois au désespoir de prescrire des bornes à une Puissance infinie. Enfin, je n'ai traité Adam d'ignorant tant à l'égard des sciences, que l'Écriture ne dit point qu'il ait entenduës, au lieu qu'elle nomme fort bien ceux de ses déçendants qui ont été Forgeons, Musiciens, Astronomes, que par raport aux noms qu'il a imposez aux bêtes, qu'après M. Malebranche dans son excellent *Traité de la recherche de la vérité*, imprimé à Paris, avec privilège de Louis quatorzième : Si j'ai mal fait en cela, c'est à cet Eclésiastique, consommé dans les Arts et dans les langues, à en répondre, et non à moi. Et si dans le même discours j'ai avancé quelques conjectures, par raport à la prédestination, j'ai pris pour garant l'Apôtre saint-Paul qui me paroît si fort et si clair, sur ce chapitre-là, que je n'ai pas cru me méprendre, de sorte que j'aurois poussé cette matière plus loin, si je n'avois appréhendé que l'on n'y trouvât à redire.

Il est donc vrai comme je le dis et j'en prends Dieu à témoin, que je n'ai rien écrit dans tout mon livre à dessein de choquer mon prochain en quoi que ce soit; si je l'ai fait, ça été par innocence, je lui en demande excuse et le désapprouve entièrement.

Pour achever de dissiper entièrement ce nuage épais, qui ne peut avoir été formé que par les vapeurs que l'inadvertance ou le trop peu d'attention que l'on aura aportée à la lecture de mon ouvrage, plutôt que la malice, et le désir de me rendre odieux à la société, auront insensiblement produites : j'ai cru que je ne ferois pas mal d'insérer dans le premier tome de mes *Œuvres poétiques*, une dissertation où je démontre, d'une manière claire et concise, l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme afin que l'on aprenne à juger, par là, de mes véritables sentimens.

Pour satisfaire de même Madame Tyssot, quoique ce soit une affaire qui n'intéresse point proprement le Public, je proteste que je ne comprends pas comment cette lettre burlesque et obscène est entrée dans le recueil du petit nombre que j'en ai fait mettre sous la presse. puisqu'étant en vers, si elle avoit dû se trouver quelque part, c'étoit dans les *Œuvres Poétiques*, et nulement parmi la prose; je ne laisse pas d'en faire un sacrifice à sa vertu.

Au reste, ce n'a pas été seulement dans la manière vulgaire de s'exprimer, que je me suis mêlé d'écrire; j'ai donné aussi quelques heures de

mon tems au Parnasse. J'étois encore fort jeune lors que j'avois commencé la correction des *Pseaumes*, que je ne trouvois nullement de mon goût, et j'en étois environ à la troisième partie, quand celle qu'en avoit faite M. Courart¹ me tomba entre les mains, et m'ôta l'envie d'y plus travailler. Je m'étois aussi proposé de faire, en vers, l'harmonie des *quatre Evangiles*, et je me trompe si je n'en étois au quatorzième chapitre de Saint-Mathieu, lors qu'un pareil ouvrage, intitulé *l'Emmanuel*² me fit jeter au feu ce que j'en avois mis sur le papier.

Le plaisir que j'avois pris dans mon enfance, à la lecture des métamorphoses, et autres semblables fictions, m'en avoit fait mettre plusieurs en rime. Il n'y a guère de vertus morales, au sujet desquelles je ne me fusse exercé : J'avois fait des stances sur la Prière, sur la Foi, sur les Bonnes Œuvres, sur la Piété, sur les Richesses, sur la Pauvreté, sur la Patience, et sur tant d'autres sujets semblables, que j'en avois un nombre prodigieux, mais que je sacrifiai en suite à Vulcain, parce que Momus les avoit trouvez dignes de sa censure.

Je n'ai presque conservé que ce que renferment les trois tomes suivans, que j'ai crus, en quelque façon, dignes de voir la lumière : j'avouë pourtant, quelque exact que j'aie été à en retrancher un grand nombre de pièces, les plus enjouées et les plus jolies, mais capables de choquer de nouveau de certaines oreilles trop chatouilleuses par raport à un homme de mon tempérament et de ma profession, qu'il y a des endroits, qui quoi qu'ils soient infiniment moins licentieux que les ouvrages de Messieurs Marot, de *La Bergerie*, de *La Fontaine*, etc., auroient pu encore être plus chatiez, mais je me suis imaginé que je n'ai absolument rien avancé qui ne soit fort pardonnable à un Poète.

Tout ce que je demande, c'est qu'on n'en tire aucune conséquence qui intéresse ma probité : si mes paroles sont libres, mes actions sont retenues, modestes et incapables de scandaliser qui que ce soit, c'est de quoi tout l'univers me rendra témoignage. Je suis fort, robuste et de si bonne constitution, que j'ai lieu de douter que le père d'Ali, fameux parmi les Turcs, au témoignage de M. Chevreau, ait été plus vigoureux et de meilleure trempe que je le suis. Cela sans doute, m'a porté, aussi bien que lui, à aimer le badinage, sur tout depuis cinquante-deux ans que je me suis marié pour la première fois, me persuadant que la couche est alors sans tache, mais je ne me suis jamais souillé ailleurs, quoi que j'en aie eu les occasions du monde les plus favorables et que mes Epouses n'aient que rarement répondu à mes caresses assiduës.

Je puis avoir des sentimens, lesquels ne conviennent pas, à tous égards, avec ceux du vulgaire, qui juge ordinairement d'un homme parce qu'il fait semblant de croire, au lieu que je ne regarde principalement qu'à ce qu'il fait, mais je respecte les loix jusqu'au scrupule, et je crois même la Nature si fort capable de nous punir, lors que nous passons les bornes

1. *Les Psaumes retouchés sur l'ancienne version de Cl. Marot et de Th. de Bèze*. Charenton, 1677 et 1679, in-12. — 2. *Emmanuel ou Paraphrase Evangélique, poème chrétien divisé en 15 livres (de Philippe Le Noir)*, 1658, in-12. — 3. Gilles Durant de *La Bergerie*, auteur de : *Imitations de Jean Bonnefous.., et autres gaietés amoureuses*, etc., 1587, in-12, souvent réimprimées, et d'*Œuvres poétiques*, 1594.

qu'elle nous a prescrites, que je défie les habitans de nos Provinces de m'avoir jamais vu faire aucun excès. J'aime à me rendre justice, et à conserver ma santé, autant que je le puis, mais je serois en même tems bien marri de rien faire au préjudice de mon prochain, et de le traiter d'une autre manière que je ne voudrois que l'on me traitât moi-même, puisque j'appréhenderois que le Souverain Maître de l'Univers, que j'adore du plus profond de mon cœur, ne m'en punit.

Voici la démonstration de l'Existence de Dieu et de l'Immortalité de l'âme¹.

DISSERTATION OÙ M. TYSSOT DE PATOT DÉMONTRE CLAIREMENT
ET MÉTHODIQUEMENT L'EXISTENCE D'UN ÊTRE
SOUVERAINEMENT PARFAIT, COMME AUSSI L'IMMATÉRIALITÉ
ET IMMORTALITÉ DE NOTRE AME, ET SA RÉELLE DISTINCTION
D'AVEC LE CORPS. ÉCRITE EN FORME DE LETTRE.
A M^r T., A UTRECHT.

MONSIEUR,

Votre homme à chicanes n'a pas tort de soutenir que les Géomètres sont les seuls Docteurs, qui aimant la vérité toute pure, ne veulent point convaincre par impression, mais par évidence et par lumière : mais vous avez aussi raison de prétendre qu'il n'y a qu'eux de même, qui paient comptant : aux autres, souvent il faut faire crédit, et leur donner le tems de satisfaire leurs auditeurs.

Les vérités ne sont pas également manifestes ; on a quelquefois besoin d'une grande enchaînage de paroles pour les démontrer, cependant il ne laisse pas d'y en avoir, qui sont si nuës et si palpables, qu'on ne sauroit entreprendre de les éclaircir, sans les rendre obscures, et les enveloper de ténèbres.

C'est de cette nature que sont proprement les Axiomes, dans la connoissance des grandeurs : il n'y a point d'ignorant qui ne sache que, si à choses égales, on ajoute choses égales, les produits en seront égaux : et

1. Cette démonstration est précédée du sixain suivant « A la louange de l'auteur, sur sa savante Déduction », signé C. D. S. G. :

Si ta plume a, Tyssot, innocemment forfait,
Elle répare ici le mal qu'elle avoit fait,
En prouvant avec évidence,
De l'Être Souverain la réelle existence;
Et l'immortalité de l'âme des humains,
Dont lui-même forma le premier de ses mains.

que les grandeurs égales à une même, sont égales entre elles. Au lieu que si vous vous ingérez de vouloir démontrer à un homme de bon sens, par des règles Mathématiques, que le tout est plus grand que sa partie, vous pourrez tellement embrouiller la Matière qu'il lui sera impossible de vous suivre, et qu'il ne vous entendra non plus que si vous vous exprimiez en un langage inconnu. Il en est de même de l'Être souverainement parfait, de l'existence du Créateur de toutes choses : plus bien des Philosophes veulent rendre cette vérité évidente, plus ils l'enveloppent de nuages épais, où les plus clair-voians ont de la peine à la retrouver. Je la mets au rang des Axiomes, puisqu'il est constant qu'elle est de tout âge, de tout tems, et de toutes les nations.

Aristote qui à cet égard n'étoit rien moins que crédule, a soutenu hautement que la créance d'une Divinité est répandue par tout le monde.

Les hommes ne peuvent vraisemblablement être parvenus à cette connoissance, que par la révélation, ou par une tradition continuée de siècle en siècle, et passée d'une postérité à l'autre : si c'est par la révélation, c'est une preuve convaincante qu'il y a un Dieu, puisqu'il n'appartient qu'à lui seul de se manifester aux mortels : et si l'on prétend que cela soit arrivé par une pure tradition, il faut en même tems que l'on montre dans quelles vuës il y a eu des gens assez bêtes pour vouloir abuser les autres Animaux de leur espèce, et se tromper malheureusement eux-mêmes : ce seroit un procédé dont la seule pensée feroit honte à l'humanité. Avec tout cela, on ne sauroit nier que de tems à autre, il a paru des monstres vicieux et déréglés, qui, peut-être, dans l'appréhension où ils étoient que la persuasion d'un Dieu immortel, quidoit un jour nous faire rendre compte de nos actions, et nous juger selon que nous aurons fait, ou bien, ou mal, ne les inquiétât, ont non seulement tâché d'effacer de leur esprit les certitudes d'un fait que la Nature avoit gravées profondément dans leur propre conscience afin de s'exempter, du moins pendant cette vie des peines qu'ils appréhendoient de souffrir dans celle qui est à venir : mais leur vanité les a portés jusqu'à soutenir éfrontément que le hazard seul avoit produit tout ce qui est renfermé dans l'enceinte de l'Univers : mais leur petit nombre et les obstacles insurmontables qu'ils ont rencontrés lors qu'ils ont voulu introduire des sentimens si préjudiciables à la Société, fait voir évidemment qu'ils n'agissoient pas de bonne foi, ou suivant les lumières de la droite raison, mais par les principes d'un esprit corrompu, qui ne bute qu'au renversement des loix fondamentales des États les mieux affermis.

Le Docteur en médecine, dont vous me parlez, est de cette bande, il ne se contente pas de publier ses erreurs dans presque toutes les compagnies où il se montre, il le fait avec tant de profanation, que je ne le vois plus qu'avec dégoût, et que toutes les fois que les vacances m'attirent à Utrecht, j'évite, autant que je le puis, de me trouver en sa Compagnie.

Quoique ces pestes du Genre-humain soient en petite quantité, il ne laissent pas d'obliger les Philosophes bien intentionnés, pour s'opposer à leur pernicieux dessein, à inventer tous les jours de nouveaux argumens capables de montrer à toute la Terre que non seulement il y a un Dieu, mais qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas.

Plusieurs grands Hommes y ont parfaitement réussi, M. des Cartes, entre autres, a eu, à ce sujet, l'applaudissement d'un nombre infini d'honnêtes gens : vous m'avez, Monsieur, cité deux des principaux argumens de ce célèbre Auteur, dont vous vous êtes servi, pour confondre votre partie; ils sont en effet démonstratifs.

Un attribut, dit-il dans l'un, qui est contenu dans l'idée que l'on a d'une chose, peut être dit avec vérité appartenir à cette chose.

Or l'existence nécessaire est contenue dans l'idée que nous avons de Dieu.

Donc l'existence appartient à Dieu, et ainsi Dieu existe. Et dans l'autre, voici comme il s'énonce :

La réalité objective de chacune de nos idées requiert une cause dans laquelle cette même réalité soit contenue formellement ou éminemment.

Or la réalité objective de l'idée que nous avons de Dieu n'est contenue en nous, ni formellement ni éminemment, non plus que dans aucune autre créature.

Donc cette idée de Dieu, qui est en nous, demande Dieu pour cause, et par conséquent Dieu existe.

Quoi que ces silogismes soient rangez dans toutes les formes que demande l'art de penser, il s'est ven des critiques, qui comme votre adversaire y ont trouvé à redire, mais il n'en faut pas être surpris, il y en a bien qui prétendent faire voir à l'œil que bien loin que le tout soit plus grand que sa partie, il est aisé de prouver que, par exemple, la moitié d'un carré de quatre piez de contenu, et de huit de circonférence, est infini, et par conséquent infiniment plus grand que son autre moitié, et que la figure entière n'étoit avant qu'elle fut divisée en deux parties.

Pour apuier leur raisonnement d'une vraisemblance trompeuse, la moitié d'un carré, disent-ils, se peut diviser en deux parties, l'une de ces parties en deux autres, et ainsi de suite; et d'autant que la matière, suivant l'opinion commune, est divisible à l'infini, et que la moindre parcelle ne peut être réduite en de si petites, qu'elles ne restent encore divisibles, il est évident que cette divisibilité se pourra pousser pendant toute l'éternité, sans jamais parvenir jusqu'à un Atome qui reste indivisible à moins que de suivre le sentiment d'Épicure, qui est absurde, et ainsi, continuent-ils, ce demi-carré sera d'une étendue infinie, et par conséquent plus grand que n'étoit l'espace superficiel ou corporel, tel qu'on le voudra prendre, dont nous avons fixé le contenu à quatre piez.

Mais qui ne voit que ce Sophisme est impertinent, ridicule, et incapable d'éblouir que de simples ignorans, puis qu'il n'est pas question ici de la divisibilité des parties d'une figure, mais de son contenu, et que ce qui a été dit de sa moitié, ne pouvant pas être dénié au tout, il s'en suivra que la division de l'un n'ira pas moins loin que la division de l'autre, et que les parties de l'entier resteront toujours doubles de celles du morceau qui en a été retrenché.

On pourroit dire la même chose au sujet des objections que l'on a faites contre les argumens de notre Philosophe François, mais laissant la question indécise, voions si par une autre méthode dont je me suis servi

ailleurs, nous pourrions concourir avec lui, à parvenir au louable but que ce grand Homme s'étoit proposé.

Pour rendre ma proposition évidente par un raisonnement incontestable, permettez-moi de faire une supposition, qui sera, si vous voulez, sans exemple, mais laquelle ne laisse pas pour cela d'être fort vraisemblable.

Je m'imagine que comme il arrive quelquefois à des hommes de maître sourds, aveugles, etc., la Providence, directement par elle-même, ou indirectement, suivant les loix de la nature, vient de me faire passer du non être à l'être, entièrement privé de l'usage des sens, mais de manière néanmoins que je sois capable de réflexion. Il est évident qu'en cet état, je n'aurai connoissance d'aucune chose qui soit au monde, sans exception, non pas même de mon propre corps. Les autres individus de mon espèce auront beau m'approcher : je ne les verrai, ni ne les entendrai point : je serai insensible à l'odeur des esprits les plus pénétrants, et des senteurs les plus fortes : je mâcherai et avalerai machinalement les viandes que l'on me mettra dans la bouche pour ma nourriture, mais je ne les sentirai non plus que le choc où m'expose la rencontre des autres objets qui m'environnent.

Et que l'on ne me dise pas qu'ayant des piez, dont je me sers à marcher, et des mains que j'emploie à prendre ce que l'on me tend, ou ce qui se rencontre casuellement à leur portée. je ne saurois manquer de m'apercevoir de leur solidité et de leur étendue ; non seulement cela n'est pas véritable, mais il est même absolument impossible qu'il me vienne dans la pensée d'en avoir, ni qu'il y ait rien d'existant, qui ait du rapport à la matière, comme il n'est pas en la puissance d'un aveugle né d'avoir aucune idée des couleurs, ni d'avoir même jamais songé pendant le sommeil d'en avoir vû. Cela étant, je donne à juger au plus habile de tous les mortels, si je puis me représenter un espace, un mouvement, une figure comme le prétendent, à tort, les Philosophes modernes ; si j'avois quelque sentiment, je saurois, en étendant les bras, que la distance qu'il y a de l'une de mes mains à l'autre fait une longueur que l'on pourroit mesurer à l'aide d'une ligne droite. En posant le pouce et deux de mes doigts sur mon estomac, je formerois un triangle, et trouverois peut-être, à force d'y réfléchir, le moyen de démontrer que ses trois angles sont égaux à deux droits ou à cent quatre-vingt degrez. Il me seroit de même aisé de former une figure, dont les quatre côtes seroient égaux, et les angles droits, et d'y trouver entre autre, que deux fois le quarré de sa diagonale est égal aux quarrés de ses quatre côtes. Aiant encore tiré un cercle, et dans ce cercle deux lignes droites à discrétion, au travers ou hors du centre, il ne seroit pas impossible de trouver, par une forte méditation, que le quadrangle fait des deux sections de l'une de ces lignes, est justement égal au quadrangle construit des deux sections de l'autre, et d'étendre ainsi mes lumières, en repassant toutes les figures, qui me pourroient tomber dans l'esprit, et qui, étant en aussi grande quantité que les nombres, renferment tant de propriétés si admirables et si nécessaires dans la culture des Arts, pour le bien de la société, que quand, par parentèse, il n'y auroit point d'autres preuves, celle-là suffiroit seule pour

nous convaincre de l'existence d'une sagesse infinie, à laquelle on en doit nécessairement attribuer la cause, puis qu'il est impossible qu'elles puissent tenir toutes ces sublimes qualitez du hazard : mais quelle aparence? mes membres sont engourdis, ils sont morts, pour ainsi dire, je ne les sens point, je ne les ai jamais sentis, et j'ignore, par conséquent, qu'ils me soient de quelque utilité.

Je pense cependant, et quoi que je ne sache pas ce que je suis, une substance spirituelle ou matérielle, je suis pourtant assuré que j'existe, que je suis quelque chose, et, peut-être, l'unique chose qui soit : ma connoissance se borne à cela, je n'en ai absolument point d'autre.

Quelque simple qu'elle soit cette connoissance, elle ne sauroit manquer d'augmenter insensiblement, car pour peu que je rentre en moi-même, que je pense à ma manière d'exister, et d'où j'ai tiré mon origine, il est indubitable que cela me conduit à l'Être des êtres, au Souverain Maître de l'Univers.

Car enfin, pour peu d'attention que je fasse à ce qui se passe en moi, il me sera aisé, en réfléchissant sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, de conclure que je n'ai pas toujours été ce que je suis à l'heure qu'il est et qu'il n'est pas fort certain que je serai encore long-tems ce que je suis présentement, puis que je ne me sens aucune des facultez qui me seroient nécessaires pour perpétuer mon existence.

J'ai donc eu un commencement; mais comment suis-je parvenu à l'être? me suis-je produit moi-même? est-ce moi qui me suis tiré du néant? je ne voi aucune aparence à cela, car pour m'être tiré du néant, il m'auroit nécessairement falu agir, or pour agir il faut indispensablement exister, de manière que si je me suis fait et formé moi-même, c'est une nécessité que j'aie existé avant que je fusse; cela est contradictoire.

De là il paroît clair comme le jour qu'il faut que j'aie tiré mon origine de quelque autre principe; et d'autant, pour le dire en passant, qu'on peut former le même jugement par rapport à tous les autres êtres, de quelque nature qu'ils soient, il est incontestablement vrai qu'il faut que ce principe, jusqu'auquel on est sans contredit forcé de remonter, soit un être qui n'ait jamais eu de commencement, qui existe immanquablement par lui-même, qui soit la véritable cause de tout ce qui est, et auquel on est convenu de donner le nom de Dieu.

Remarquons de plus que dans l'état où je me suis supposé, il est naturel que je tombe dans le doute, s'il n'y a pas d'autres substances semblables à moi, et au cas qu'il n'y en ait pas, s'il seroit impossible qu'il y en eut; d'où il paroît que je ne me borne pas à la connoissance que j'ai eue d'abord de l'unité, mais que suivant pié à pié cette pensée, je remarque que je connois aussi le nombre de deux, de dix, de cent, de mille, et qu'il ne tient qu'à moi de l'étendre jusqu'à l'infini, puisqu'il n'en est point auquel on ne puisse ajouter quelque chose.

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, de vous faire remarquer ici qu'en arrangeant les nombres, dont j'ai présentement l'idée, de sorte qu'ils difèrent également les uns des autres, comme, 1, 4, 7, 10, 13, etc., je trouve que si j'en prens quatre de suite, par exemple, 4, 7, 10, 13, la somme 17 des deux moiens, 7, 10, égalera, sans exception, celle des

deux extrêmes, 4, 13, ou que les disposant de manière que la raison du premier au second soit comme celle du troisième au quatrième, par exemple, 9 à 3, comme 15 à 5, le produit du premier et du dernier 45 sera toujours égal à celui du second et du troisième, et ainsi des autres, et que ce sont ces progressions ou proportions Arithmétiques, Géométriques, etc., qui sont les principes des Mathématiques, et qui influent dans toutes les autres sciences; cela est évident, je vous l'ai appris autrefois, c'est un sujet sur lequel il n'est pas besoin que je m'étende. Mais, direz-vous, n'ayant aucune teinture de la matière et sachant, de science certaine, que vous êtes une chose qui pense, n'est-il pas évident que vous avez une idée claire de votre âme préférablement à tout ce qui a été tiré du néant? Je vous en fais juge vous-même, cependant je n'en resterai pas là : il est toujours sûr que cette méthode est beaucoup plus satisfaisante que celle de M. des Cartes, car au lieu que je pose pour fondement de ma démonstration des prémisses qui ont au moins de la vrai-semblance, en ce qu'encore que nous ignorions positivement l'état d'un Homme qui naîtroit sans l'usage des sens, nous savons certainement que nous ne nous faisons point d'illusion, et ne prétendons en imposer à personne, au lieu qu'on peut douter de la justesse du raisonnement de ce Philosophe, qui révoque en doute des vérités évidentes par elles-mêmes, comme que le tout soit plus grand que l'une de ses parties, que deux et trois fassent cinq, qu'il y ait de l'égalité entre les raïsons d'un même cercle, et après avoir nié qu'il ait un corps, en conclut la spiritualité de son âme.

Au reste, après avoir prouvé qu'il y a un Dieu qui existe nécessairement par lui-même de toute éternité, il suit que ce même Dieu est infini, et qu'il renferme, au suprême degré, toutes les perfections qui sont renfermées dans l'enceinte du monde; il n'y a point d'autre principe que lui, dont elles peuvent avoir été produites. Pour être parfait il faut qu'il soit Bon au suprême degré, Puissant, Intelligent : qu'il voie tout, qu'il sache tout, fasse tout suivant sa volonté, qui n'est dépendante d'aucun autre être qui existe dans la nature, puisque c'est uniquement de lui, pour lui et par lui que tout ce qui a été fait, a été fait.

Quand même ce que nous avons dit ne nous conduiroit pas à cette incontestable vérité, nous en serions suffisamment convaincus à la vue des ouvrages admirables que cette divine Providence a créés. Vous avez appris l'Anatomie, vous savez la structure inimitable du corps humain, la formation et l'arrangement de ses parties, à quoi les pères et les mères ont si peu de part, qu'ils n'y vont proprement qu'à tâtons.

Les bêtes des champs, les oiseaux de l'air et les poissons de la mer, naissent, agissent, se nourrissent et font toutes leurs fonctions avec tant d'adresse et tant de précaution, qu'il est impossible qu'ils y soient portés par une puissance aussi aveugle qu'est la matière, elle en est incapable, il faut incontestablement que la Providence les guide pour parvenir à de si ingénieuses fins.

Je pourrois aisément m'étendre sur la diversité infinie des plantes, sur la contexture de leurs fibres, sur leur beauté, et sur l'utilité que nous en recevons, si tout cela ne vous étoit connu aussi bien qu'à moi.

Mais sur tout, que ne dirions-nous pas si nous voulions nous entretenir de la vaste étendue du Ciel, des Astres brillans qui en enrichissent la voûte, de leurs différens mouvemens, des avantages que nous en retirons, et principalement du Soleil, qui porte des marques si essentielles de la puissante main qui l'a tiré du néant, pour nous éclairer de sa lumière, nous échauffer de ses rayons, rendre nos campagnes fertiles, et sans l'aide duquel il ne nous seroit pas possible de subsister, pour ainsi dire, un moment, il est sûr que nous n'aurions jamais rien fait.

Ces différentes Créatures, l'ordre dans lequel elles sont maintenues, et où nous les voyons continuellement employées à servir à nos besoins, n'est non plus l'effet de la puissance de l'homme, que la soumission volontaire de tant de sortes d'Agens différens, il faut qu'une Intelligence supérieure les oblige à cela, et cette Intelligence ne peut être autre que celle du Créateur, qui par un seul acte de sa volonté, les a produits pour sa gloire et pour notre usage.

Toutes ces choses ont eu un commencement. L'homme, comme nous l'avons démontré, n'est non plus éternel que les autres créatures, il faut même qu'il n'y ait pas fort long-tems que le monde que nous habitons ait été créé; nous en sommes plus convaincus que jamais depuis la connoissance parfaite que nous avons acquise de la Navigation, et les grands voyages que des personnes curieuses ou dans la nécessité ont faits, puis que par là, ils ont découvert des païs entiers, qui n'étoient pas encore habitez, ce qui ne pourroit pas être s'il étoit vrai que le globe terrestre fût éternel, comme bien des Auteurs païens l'ont prétendu.

Il y a je ne sais combien d'arts et de professions, qui sont tout nouveaux, et dont on n'avoit point ouï parler auparavant. Seroit-il possible que des animaux raisonnables fussent restez des millions d'années sans découvrir les mines d'Or, d'Argent, de Cuivre et autres métaux et minéraux, que l'on a trouvées depuis peu. L'invention des Monnoies, de la Boussole, du Verre, de la trempe de l'Acier; l'écriture, la Peinture, la Sculpture, les Horloges, la Poudre à Canon, les Armes à feu, l'Imprimerie, tant de Machines différentes, que l'on emploie, par mer et par terre, à la guerre, et en général les Mathématiques : tout cela est si nouveau que l'on peut dire à point nommé, les lieux et les tems où nos ancêtres leur ont vû prendre naissance.

Et que l'on ne s'avise pas de me dire que les preuves que l'on en donne sont douteuses; ce qu'ils en racontent est si vrai-semblable, qu'il n'est pas possible de le révoquer en doute sans insulter à la raison et au bon sens.

Après tout, je croi qu'on peut dire hardiment qu'il n'y a point de démonstration plus évidente de l'existence d'un Dieu immortel et tout puissant que les Miracles, dont plusieurs célèbres Historiens font mention.

J'avouë que toutes les Histoires ne sont pas également recevables; il y en a sans doute de fort sujettes à caution, mais il est constant que celle qui traite de la Religion des Juifs est incontestable, et il n'est pas possible, sans vouloir passer pour extravagant, qu'on en puisse nier les faits, apuiez sur une infinité de prodiges, tels qu'ils ont été décrits par Moïse, le plus parfait Historien qui fut jamais. Ce témoignage que les Circoncis lui rendent, et auquel nous donnons notre consentement, est fondé sur de très

bonnes raisons, puis qu'eux-mêmes en ont été les témoins oculaires. Ils ont beau être le rebut de toutes les autres nations, ils n'ont pas laissé, dans tous les coins de la terre habitable, où ils sont malheureusement dispersez, d'en conserver le souvenir, tant par des mémoires authentiques, que par une tradition indiscutable. Ces mémoires se lisent tous les jours parmi eux, les copies qu'ils en tirent, sont toujours les mêmes, ils n'y apportent aucun changement; et ils ont soin d'en inculquer le contenu avec tant de précision à leurs enfans, que quand le monde dureroit éternellement, il se raconteroit sans interruption de la même manière.

Si ces prodiges, dont la narration se perpétue de génération en génération, n'avoient pas été vus de leurs propres pères, comment Moïse, qui n'avoit aucune liaison avec les autres Nations, point de troupes réglées à son service, nulle forteresse où il auroit pu se retirer en cas de besoin, ni par un des autres moiens humains, dont les Princes se servent pour tenir les peuples dans l'obéissance, auroit-il eu le pouvoir de les charger de loix onéreuses, qui n'auroient pas manqué de les porter à la rébellion dans un tems sur tout où ils ne cessoient de donner tous les jours de nouvelles marques d'obstination et de désobéissance.

Outre cela, il ne faut qu'examiner avec application, les écrits de ce sage Législateur, pour être convaincu de la vérité de leur contenu : ils portent par tout des marques visibles de sa piété, de son désintéressement et de sa droiture.

Ses livres sont les plus vieux que nous connoissons; les loix des plus Anciens peuples sont tirées des maximes de ce prophète. Ce qu'il dit de l'origine du monde se trouve en substance dans les Histoires les plus anciennes des Phéniciens, que Sanchoiathon avoit compilées.

Les Grecs n'ont pas ignoré la création des animaux en général, et de l'homme en particulier fait à l'image de Dieu. Ovide, à leur imitation raconte ce fait dans ses métamorphoses. Les Platoniciens ont soutenu que tout avoit été fait par la parole de Dieu, conformément à ce que nous en raconte Moïse.

Thalès, quoi que Païen, a enseigné publiquement que Dieu est le plus ancien de tous les êtres.

Virgile chante hautement un Esprit universel, comme le seul principe de la vie et du mouvement. Et Maxime de Tir soutient que toutes les nations conviennent qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu, qui soit l'Auteur et le Souverain Maître de l'Univers.

La conformité de cent autres Écrivains fameux avec l'Histoire des Juifs, que je pourrois nommer ici, si cela étoit nécessaire, me fait conclure que les événemens, dont parle Moïse, doivent avoir eu l'approbation des autres habitans de la terre, ce qui n'auroit pas été s'il y avoit rien mêlé de fabuleux, puis que les Égiptiens, les Arabes et les autres ennemis jurez des Israélites, n'auroient pas manqué de se récrier à l'encontre, et de les nier ou de les rendre ridicules au reste des Habitans du Globe terrestre.

Non seulement on ne sauroit révoquer en doute ce que cet Auteur célèbre assure qui est arrivé de son tems, et dont il y a eu autant de témoins qu'il y avoit d'hommes dans la République d'Israël, mais on ne peut sans impiété, refuser d'ajouter foi à tout ce qu'il raconte dans l'Histoire qu'il

nous a laissée de la création du monde et de ce qui est arrivé avant et après le déluge jusqu'à lui.

La première raison qui nous porte à cela, c'est que ce grand Législateur, qui parloit à Dieu, pour ainsi dire, bouche à bouche, ne mettoit rien par écrit que suivant l'ordre précis de la Providence, qui guidoit lui-même sa plume, et dirigeoit toutes ses pensées par son saint Esprit.

L'autre est que quand ce n'auroit été qu'un simple écrivain, tels que sont ordinairement les autres Historiens, il n'auroit pas manqué pour cela de nous raconter les choses comme elles étoient, sans les entremêler d'aucunes fables, puis qu'il pouvoit aisément savoir par tradition ce qui s'étoit passé depuis la naissance du monde jusqu'alors, par le moien de huit personnes seulement, qui ont pu se communiquer les choses de bouche, l'un à l'autre, dans l'espace de vingt-cinq siècles.

Ces huit personnes sont : Adam, Mathusalem, Sem, Abraham, Isaac, Jacob, Lévi, et Amram, père de Moïse, c'est-à-dire que le premier homme, qui étoit, sans doute, instruit à fond de tout ce qui étoit arrivé de son temps, avoit pu le communiquer à Mathusalem, qui naquit en 688 et 242 ans avant la mort de son prédécesseur. Sem parut en 1559, c'est-à-dire 97 ans avant le décès de Mathusalem, et ainsi des autres. De sorte que Moïse né en 2469 et âgé de 58 années quand son père expira, avoit pu apprendre de lui ce que Amram avoit entendu raconter à Lévi, Lévi à Jacob, et ainsi du reste, en remontant de la sorte jusqu'au premier des vivans. Tout cela étant positif, nous pouvons soutenir hardiment ce que je vous ai promis ci-dessus, Monsieur, d'ajouter à ma première démonstration, au sujet de l'âme, savoir qu'il faut nécessairement qu'elle soit immatérielle, et par conséquent immortelle, parce que le texte, que nous avons suffisamment montré être d'inspiration divine, porte au verset 7 du Chapitre II du Livre de la Genèse, que Dieu aiant formé Adam de terre, souffla dans ses narines respiration de vie et fût fait ainsi en âme vivante; or je croi ne rien risquer, quoi que ce ne soit pas positivement le sentiment de M. Calvin, d'assurer qu'au lieu que tout ce qui s'étoit produit au seul son de la voix du Tout-puissant, comme a été le Ciel, la Terre, la Mer et tout ce que renferme la voûte supérieure de son incomparable trône, étoit Matériel, ce qui se forme ici dans la personne du premier homme, du souffle de sa propre bouche, est sans contredit un esprit, une substance pensante, et qui est réellement distincte du corps, ce que je rends par ce silogisme en forme :

Tout ce qui est émané d'une substance immatérielle et immortelle, est de même nécessairement immatériel et immortel.

Or l'âme du premier homme a été émanée de l'Esprit de Dieu, qui est incontestablement immatériel et immortel.

Donc l'âme d'Adam, et par conséquent celle de ses descendants, est spirituelle, immatérielle et immortelle. Et que l'on ne m'aille pas chicaner ici sur le terme d'émaner, comme si j'entendois par là un écoulement de quelque substance, ainsi qu'on prétend que l'a entendu Zénon, lorsqu'il a soutenu que notre âme étoit une étincelle du feu divin qui est ignée, embrasée et étincelante.

Ou que je fusse du sentiment des Gnostiques, Manichéens et Priscilia-

nistes dans St-Augustin, qui ont cru que l'âme de l'homme étoit une parcelle de la propre substance de Dieu; comme si dans l'infini il y avoit quelque partie qui ne fût pas infinie.

Par émanation je veux dire l'effet d'une cause qui vient d'une Puissance supérieure : ainsi, le pouvoir qui est donné aux Juges, est une émanation de la puissance du Prince. Défences émanées du conseil des Cardinaux. *Marc, Schis. l. i.*

Et c'est encore ainsi qu'en Philosophie, on dit que l'Ame raisonnable est une émanation de la Divinité. *Richelet, Dict. Franc.*

Cette opinion, comme vous savez, est très ancienne, les Philosophes Grecs et les Brachmanes des Indes Orientales, l'ont publiquement enseignée : la plupart des anciens, et les peuples les plus éloignés de nos Climats, l'ont cruë, et ont même reconnu un jugement dernier après cette vie, où le Juge suprême des morts et des vivans, unira la peine avec le crime, le bonheur avec l'innocence, et condamnant les Auteurs des péchez énormes aux suplices qu'ils ont mérités, assignera de même aux actions vertueuses de grandes récompenses, et un repos éternel et assuré.

Et ce que je trouve admirable, et qui semble un véritable acheminement à cette redoutable journée; c'est qu'il y a d'habiles Astronomes qui croient avoir remarqué que le Soleil s'approche tous les ans assez sensiblement de la Terre : d'où il semble devoir suivre que comme les hommes ont péri par les eaux d'un déluge universel, à la fin du monde ils périront par le feu. On pourroit me faire ici une objection, au sujet de l'Astre du jour que je di s'approcher tous les jours du globe terrestre, savoir au cas que cela fût véritable, à quoi on a pu s'en apercevoir, et si les jours et les années ne devoient pas à proportion, devenir plus longs, ou plus courts. Mais outre que cette proposition n'a jamais été démontrée, quand même elle seroit véritable, comme cela pourroit fort bien être, ce n'est ici, ni le lieu, ni le tems de traiter cette matière à fond : tout ce que je vous en puis dire présentement, est que la vie d'un homme ne subiroit pas pour s'en apercevoir, et qu'il n'y a point de quadrans, ni d'Horloges, de quelque nature qu'elles soient, qui nous y put faire remarquer le moindre changement, c'est ce que je pourrois vous démontrer sans aucune peine, cela se fera une autre fois. Contentez-vous pour ce coup, que je vous ai prouvé l'existence d'un Etre Souverainement parfait, et la réelle distinction de l'Ame d'avec le corps, d'une manière aussi claire et aussi intelligible qu'il s'en soit jamais inventé de personne.

Comme la matière est vaste, et de la dernière importance, j'aurois pu m'étendre beaucoup plus que je n'ai fait, mais au lieu d'une lettre, dont j'ai déjà passé les bornes, il auroit falu faire un gros livre, ce qui seroit fort inutile, puisqu'une grande prolixité sert quelquefois plus à embrouiller un sujet qu'à l'éclaircir. Je suis

MONSIEUR, etc.

*

L'analyse impartiale des *Voyages et Aventures de Jacques Massé* faite par M. J. C. van Slee, nous dispense d'en reproduire le texte original. Il conclut que ce religieux mérite une place des plus honorables parmi les *libres esprits* qui ont préparé et commencé la grande œuvre philosophique du xviii^e siècle !

En 1643, Jacques Massé s'embarque, en qualité de chirurgien de marine, au port de Dieppe, où il vient de rencontrer par les rues le Juif Errant Michel, autrefois domestique de Ponce-Pilate. A la hauteur du cap Finistère, le navire échoue, mais grâce au secours apporté par un vaisseau anglais, les naufragés sont sauvés. On les conduit à Lisbonne, où Massé est reçu à bras ouverts par un confrère, le chirurgien Du Pré, aux soins de qui il a été précisément confié.

Du Pré, qui est protestant, exhorte Jacques Massé à entreprendre la lecture de la Bible. Ce livre fait d'abord à Jacques Massé l'effet d'être une collection de fables sacrées ; la Genèse, une pure fiction ; la loi des Juifs et leurs cérémonies, un badinage de vaines puérilités ; les Prophéties, un abîme d'obscuritez et un Galimatias ridicule, et l'Évangile, une fraude pieuse, inventée pour bercer des femmelettes et des esprits du commun. Mais, éclairé par les explications de M. Du Pré, « il commençoit à apercevoir l'enchaînement du grand ouvrage de la rédemption ; les combinaisons et les rapports, que les parties du *Vieux Testament* ont avec celles du *Nouveau* ; comment les antécédens et les conséquens y dépendent réciproquement les uns des autres, de sorte qu'il conclût que : et création du monde, et chute de l'homme, et menaces et promesses, et déluge et circoncision, et songes et visions, et passage de la Mer Rouge, et Loi cérémonielle et Prophéties et tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans la République d'Israël, n'étoient que des types, des allégories, des emblèmes, des figures et des ombres, qui n'avoient rapport qu'avec la Nouvelle Alliance, qui ne brilloient qu'à la clarté de l'Évangile, et dont le véritable corps étoit Christ. »

De Lisbonne, Massé part pour les Indes Orientales. Mais le vaisseau fait encore naufrage, cette fois sur une côte inconnue, à douze cents lieues de Sainte-Hélène. L'équipage, ayant pu échapper à la mort, s'établit tant bien que mal sur ce rivage. Au bout d'un certain temps, Massé et deux de ses compagnons prennent la résolution de quitter l'endroit de l'atterrissage et de s'avancer dans le cœur d'un pays où, probablement, personne avant eux n'avait pénétré. Ils partent secrètement le 24 septembre 1644. Après mille difficultés, ils atteignent un plateau du haut duquel ils découvrent une région bien cultivée qui leur semble un Paradis terrestre. Mais avant d'y parvenir ils ont à passer à la nage un grand lac. Un des trois aventuriers préfère essayer de franchir une fissure étroite qui sépare le plateau d'une pente descendant plus directement au pays enchanté. Il tombe dans l'abîme et l'on ne le revoit plus. Il devait retrouver ses camarades à leur sortie des eaux du lac, et s'était chargé de leurs

habits. Massé et son compagnon La Forêt se trouvent donc, lorsqu'ils reprennent pied sur terre, dans la plus embarrassante des situations. Par bonheur, ils aperçoivent bientôt quelques bergers, et vont à leur rencontre. Ces hommes leur font le meilleur accueil, et tout d'abord donnent à chacun d'eux pour s'en revêtir une grande robe à laquelle est attaché un bonnet en forme de capuchon. Puis ils les emmènent dans leur village.

Jacques Massé et La Forêt vécurent environ cinq années dans ce pays, obligeamment pourvus de tout ce dont ils avaient besoin. Ils avaient rapidement appris la langue, assez simple et facile, que parlait le peuple. Ils s'ingéniaient à se rendre utiles à leurs hôtes; La Forêt, en leur construisant des horloges, invention qui leur était inconnue, Massé, en les instruisant des sciences et des commodités de la civilisation européenne. Massé poussa même les choses plus loin. Dans de fréquents entretiens qu'il avait avec le Juge et le Prêtre du canton où il se trouvait, et même avec le roi Bustrol, « il leur raconta entre autres les récits de la Bible » et « parcourut l'histoire de la création, du déluge, des patriarches, de Moïse, des Prophéties par rapport au Messie, de la venue du Fils de Dieu et de quelle manière il nous avoit rachetés de la punition que nous avions méritée en la personne du premier homme, notre père, et il leur fit voir la nécessité de la prière »; et ensuite il leur parla de la résurrection des morts. Mais le Prêtre repartit « que cette création était une pure allégorie, assez grossière et fabriquée par un auteur assez ignorant de la nature des choses; que l'idée d'un Dieu qui travaille et se repose ne peut être digérée que par des peuples ignorants »; et quant à la résurrection des morts, il ne voulut admettre que Dieu pût y songer : « Pourquoi, disoit-il, ressusciter après cette vie? Quelle nécessité y avoit-il d'exterminer le genre humain, pour le faire revivre dans la suite? Si Christ étoit Dieu, ne pouvoit-il pas exempter l'homme de cette mort-là, aussi bien que de l'autre? Et puis, de quoy subsister, si nous étions tous vivants? Il n'y en auroit pas assez pour un déjeuner dans tout le pays. Et pour ce qui est de prier Dieu, cela est absolument inutile; outre que ce seroit comme lui vouloir faire violence; car étant immuable de sa nature, il est évident qu'il ne sauroit souffrir aucune ombre de changement. »

Le Juge du canton fit également connoître à Massé ses sentiments religieux : « Pour ce qui me touche en particulier — car il est impossible que ma confession soit générale, puisqu'il n'y a peut-être pas moins d'hommes que d'opinions — je crois une substance incréée, un esprit universel, souverainement sage et parfaitement bon et juste, un Être indépendant et immuable, qui a fait le ciel et la terre et toutes les choses qui y sont; qui les entretient, qui les gouverne, qui les anime; mais d'une manière si cachée et si proportionnée à mon néant, que je n'en ai qu'une idée très-imparfaite. Cependant voyant la nécessité de son existence et la dépendance où nous sommes à son égard, nous croyons être dans une obligation indispensable de lui rendre nos hommages et nos adorations, de ne parler de lui qu'avec respect et de n'y penser même qu'en tremblant, ce qui fait la principale partie de notre culte. L'autre est de lui rendre continuellement nos actions de grâces pour les biens qu'il nous a faits,

sans aucune prétention pour l'avenir, et bien moins après la mort, puisqu'alors, n'existant plus, nous n'aurons absolument plus besoin de rien. Et c'est pour cette fin que nous nous assemblons tous les matins chez notre prêtre. Mais nous ne pensons pas qu'un jour soit en rien plus excellent que l'autre; ils sont sans doute tous égaux; et quoique nous ne soyons qu'une heure le matin dans nos églises, nous ne laissons pas de consacrer à Dieu le reste de la journée, de méditer à chaque moment sur sa grandeur et d'admirer sa bonté envers toutes ses créatures. »

En outre Massé apprit que la peine de mort, même pour les plus grands délits, répugnait à leurs idées, parce que « la vie de l'homme dépend uniquement de Dieu qui la lui a donnée » : que c'était un blasphème contre Dieu d'honorer un homme mortel du nom de Fils de Dieu; et que ce serait « rendre Dieu le plus cruel des Etres » que de prétendre qu'il aurait « créé l'homme pour le damner éternellement sous prétexte qu'il avoit enfreint le commandement de ne pas manger une pomme. »

Massé entretenoit surtout le Roi de nos découvertes et inventions et des choses de l'histoire et de la politique. Le Roi prit un grand intérêt à l'exposé du système de Copernic. Quant aux armes à feu, qui lui étaient totalement inconnues, « il les auraient estimées n'eût été le mauvais usage qu'on en fait ». Le récit de nos guerres le faisait frémir, et la supposition que Dieu pût les autoriser même justes, et qu'il souffrit d'être appelé alors le Dieu des Armées, lui faisait horreur. « Je vous jure », disoit-il, « qu'au lieu d'exposer des armées à la fureur de mes ennemis, j'aurois mieux mille fois devenir le moindre de mon royaume, que d'en conserver la souveraineté aux dépens de la vie d'un seul homme ». Et au bout de son discours, il dit à Massé : « Je trouve bien des charmes dans vos sciences, mais votre religion et vos maximes ne m'agrément pas. »

Cela ressembloit quelque peu à un congé. Massé et La Forêt quittent donc le « Pays de Bénédiction », et regagnent l'endroit d'où ils étaient partis. Ils y retrouvent la plupart de leurs anciens compagnons. Quelques mois plus tard, un vaisseau espagnol s'approche de la côte, les prend à son bord, et les débarque, le 13 avril 1663, à Goa. Là un moine Dominicain porte devant le tribunal de l'Inquisition une accusation d'hérésie contre Jacques Massé, que l'on incarcère dans un cachot sordide. Il y rencontre un Chinois, qui étoit chrétien, et qui lui communique des opinions fort suspectes, touchant la personne de Jésus. Il soutenoit que « sa naissance d'une vierge immaculée, son nom de Fils de Dieu, ses guérisons miraculeuses, aussi bien que la résurrection des morts, se doivent entendre spirituellement, car alors il n'y a aucune difficulté à expliquer l'Ecriture. »

En 1670, Massé est condamné aux galères pour la durée de sa vie. On le transporte à Lisbonne, Mais, à la hauteur des îles Canaries, le vaisseau est attaqué par des pirates. L'équipage, fait prisonnier, est emmené à Serselli, à vingt lieues d'Alger, et Massé est vendu à un charpentier de navires, qui le traite fort bien. Massé rencontre là l'Athée ou Déiste le plus déterminé qu'il eût jamais vu. Cet homme, un nommé Gaston, lui raconte, un jour qu'ils discutoient sur la religion, une « Fable des Abeilles » que voici en plus bref :

Un roi puissant avoit dans son île une grande quantité d'abeilles,

auxquelles il avait interdit une certaine espèce de fleurs. Quelques-unes cependant désobéirent. Le roi, courroucé, voua à l'extermination toutes les abeilles; mais bientôt il se repentit d'une si rigoureuse sentence et chercha quelque expédient qui lui permit d'épargner tant de condamnées, sans se donner à soi-même le démenti. Son propre fils, son fils unique, s'offrit alors pour médiateur. Celui-ci se métamorphosa en abeille, et voulut supporter lui-même toutes les peines que ces bestioles avaient à endurer. Mais elle se moquèrent de lui, le maltraitèrent, le piquèrent si cruellement qu'il en mourut. Il revint alors auprès du roi son père, et se mit à intercéder pour ces malheureuses. Il n'a pas cessé de le faire, et non sans succès. Le roi consent à avoir pitié de quelques-unes des abeilles, pourvu qu'elles s'attachent entièrement à son fils. Mais celles qui ne veulent pas croire sur ce point ce que leur enseignent certains frelons, ces frelons les menacent de punitions épouvantables qu'elles subiront après leur mort. Les abeilles, qui suivent un avis si salutaire, et qui donnent aux frelons le meilleur de leur miel, iront tout droit dans le palais du roi remplir sa grande salle d'audience d'une musique qui lui est éminemment agréable, tandis que le bourdonnement des incrédules sera relégué sous une voûte humide, où, transi par le froid, il deviendra le bruit le plus pénible, révélateur d'une infinité de souffrances endurées.

Telle est la « Fable des Abeilles » dont l'ironique allégorie n'est que peu difficile à pénétrer.

Après plusieurs années d'esclavage, Jacques Massé recouvre sa liberté, grâce au consul anglais, M. Elliot, qui se trouve être un ami de Jean Massé, frère de Jacques, marchand de soie à Londres. Et c'est ainsi que finissent les voyages et aventures du personnage imaginé par Tyssot de Patot.

BIBLIOGRAPHIE

I. *Voyages | et | aventures | de | Jacques Massé. | A Bordeaux, | chez Jacques l'Aveugle | M. DCC. X (1710).*

In-12 de 4 ff., y compris le portrait du « Philosophe Jacques Massé, tiré de la Bibliothèque de Mylord Bolinbroke », le titre, la « Lettre de l'Editeur à M^{...} » n. s. et la table des chapitres, pp. 1 à 508. — Tyssot de Patot ne manquait pas d'audace ou d'hypocrisie comme on voudra, voici ce qu'il dit dans la lettre de l'Editeur : « Il y a des endroits dans certaines conversations sur des matières de Religion, qui m'ont paru d'abord un peu forts, mais les ayant examinés de plus près, et voyant que l'Auteur, qui a toujours tenu ferme pour sa Religion [réformée] en a fait voir presque toujours la foiblesse ou la fausseté, j'ay crû qu'il n'y auroit rien qui pût ébranler un homme bien instruit dans la Foi Chrétienne, qui est, Dieu merci, assez bien fondée pour ne rien craindre des attaques des libertins ou des infidèles. Ainsi nous n'avons pas besoin d'employer d'indignes artifices pour cacher la force des raisonnemens qu'on fait contre nous, comme si nous avions une mauvaise cause à défendre. »

Autres éditions : *Id. A Cologne chez Jacques Kaincus, M. DCC. X (1710).*

In-12 de 4 ff. y compris le portrait et 508 pp. (ex meis).

Id. Premier (sic) (et seconde) partie. L'Utopie, chez Jacques l'Aveugle M. DCC. LX (1760).

In-12 de 271 pp. chiff. pour la 1^{re} partie; et 231 pp. chiff. pour la seconde (ex meis).

Traduction anglaise par Est. Watley : *Londres. Jeh. Watts, 1733. In-12.*

II. *La Vie, les Aventures et le voyage de Groënland du Révérend Père Cordelier Pierre de Mésange. Avec une relation bien circonstanciée de l'origine, de l'histoire, des mœurs et du Paradis des Habitans du Pôle Arctique. Amsterdam, Estienne Roger, M. DCC. XX (1720). 2 vol. in-12.*

La dédicace adressée à « M. Walter Joseph, baron de Wynbergen, chez qui depuis plus de vingt ans l'auteur vivait, usant de sa maison, de sa table et de sa bourse » est signée Tyssot de Patot. M. Gilbert Chinard a, comme toujours, analysé cet ouvrage avec une remarquable sagacité dans son beau livre : *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle. Paris, 1913.*

III. *Lettres | choisies | de M. | Simon Tyssot, | de Patot; | Professeur*

Ordinaire en Mathématiques, | dans l'Ecole Illustre de Deventer en | Over-Yssel, | Ecrites depuis sa jeunesse jusqu'à un âge fort | avancé, à différentes personnes, et sur | toutes sortes de sujets. | Tome premier (et second), | A la Haye, | chez Matthieu Roguet, | M. DCC. XXVII (1727).

In-12 de 3 ff. n. chiff. pour le titre et l'épître dédic. : A S. A. S. Johan Wilhem Carel Friso de Nassau, prince d'Orange, Stadhouder des provinces de Gueldre, de Frise, de Groningen, etc. etc., sig. S. Tyssot de Patot; pp. 1 à 515 chiff. et 6 ff. de table du T. I. — 7 ff. n. chiff. pour le titre et l'Avertissement à M. le Vicaire Général de Saint-Omer, Tyssot, sig. S. Tyssot de Patot, pp. 1 à 580 chiff., et 8 ff. n. chiff. pour la table du T. II.

IV. *Les | œuvres | poétiques | de monsieur | Simon Tyssot | Sr de Patot | Professeur ordinaire en Mathématiques, | dans l'Ecole Illustre de Deventer, | en Over-Yssel. | Tome I (II et III) | A Amsterdam, | chez Michel Charles Le Cène | libraire. | M. DCC. XXVII (1727).*
In-12 (N, Ye 8947-8948).

13 ff. n. chiff. pour le portrait de Tyssot avec un septain sig. Du Mont, l'épître dédic. à MM. Cornelis Schaar, John Adriaan Crudop, etc., etc., conseillers extraordinaires des Indes bataviennes, etc., sig. Tyssot de Patot, et la Préface; 26 pp. chiff. pour un sixain sig. C. D. S. G. et une *Dissertation de Tyssot de Patot qui démontre clairement et méthodiquement l'existence d'un Estre souverainement parfait, et sa réelle distinction d'avec le corps*; pp. 1 à 391 chiff.; au verso du dernier f. la table du T. I. — Titre et pp. 1 à 372 avec 4 ff. de table pour le T. II. — 2 ff. dont 1 bl. pour le titre et 263 pp. chiff. avec au verso du dernier feuillet la table du T. III.

Enfin Tyssot de Patot a publié dans le « Journal littéraire », La Haye, 1723, pp. 453 et suivantes :

V. *Discours dans la vue de concilier les différentes nations au sujet de la Chronologie.*

Dans ce « Discours » Tyssot montre clairement qu'il ne considère pas la « Bible » comme un livre sérieux.

APPENDICE

LA PREMIÈRE UTOPIE DU XVII^e SIÈCLE (1616)

LE ROYAUME D'ANTANGIL

L'attention a été attirée sur les utopies françaises du xvii^e siècle par M. André Lichtenberger : *Le Socialisme au XVIII^e siècle*, puis par M. Gustave Lanson : *Origine et premières manifestations de l'esprit philosophique de 1675 à 1748*¹, et ensuite par M. Gilbert Chinard : *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*. Enfin un américain, M. Geoffroy Atkinson, qui avait suivi le cours professé à la Sorbonne par M^r Lanson, vient de publier deux volumes consacrés aux voyages aux pays de la chimère : *The extraordinary voyage in the french littérature*.

La première de ces utopies a été ignorée jusqu'ici. Après en avoir trouvé trace dans le Catalogue Méon, nous avons pu la lire à la Bibliothèque nationale.

Disons-le tout de suite, l'auteur n'est pas un libertin, c'est un protestant encore fortement imprégné de catholicisme et d'une imagination tant soit peu terre à terre. Son utopie nous donne une idée de ce qu'aurait pu être l'organisation politique, sociale et religieuse d'une république d'inspiration réformée si on avait cherché à l'établir au xvii^e siècle en ce bas monde, après l'expérience de celle organisée à Genève par Calvin.

Voici le titre de l'ouvrage de ce gentilhomme tourangeau dont nous n'avons pu identifier les initiales I. D. M. :

Histoire || du grand || et admira- || ble royaume || d'antangil². || In-
cogneu jusques à présent à tous Historiens || et Cosmographes : composé de
six vingts || Provinces très-belles et très-fertiles. Avec || la description d'ice-
lui, et de sa police nom- || pareille, tant civile que militaire. De l'in- || struc-
tion de la jeunesse. Et de la religion. || Le tout compris en cinq livres. ||
Par I. D. M. G. T. || A Saumur || Par Thomas Maire || M.DC.XVI (1616).
In-8 de 4 ff., 1 carte, la table des lieux principaux et 203 pp. chiff. (N, Y²
2062 Rés.).

La qualité de réformé du gentilhomme tourangeau ressort clairement du lieu d'impression (Saumur), de l'épître dédicatoire à Très hauts, très puissans et très illustres Seigneurs, Messieurs les Estats des Provinces unies du païs bas, et de la religion pratiquée au royaume d'Antangil : une théologie protestante sans la base de la doctrine de Calvin : la prédestina-

1. *Revue des cours et conférences*, 1908. — 2. Antangil signifie grâce céleste.

tion, ou de Luther, la justification par la foi, mais, au contraire, avec celle même du catholicisme : le mérite des œuvres.

La fiction est réduite à rien. L'auteur raconte (dans l'épître dédicatoire) que, s'étant embarqué pour les Indes Orientales, sous la conduite de l'amiral Jacques Cornicille Neeq, il est arrivé à Bandan, ville principale de la grande Jave, en 1598, où il se fixa momentanément. Là il apprit la langue « moëlaïque et Javane » et fit la connaissance d'un nommé Renuchio, italien, qui le mit en rapport avec l'ambassadeur « d'un grand roy très chrestien devers le Su » en mission à Bandan. Notre tourangeau s'entretint avec ce dernier, en présence de Renuchio, « de nos anciens preux », de la France, de ses institutions et, de son côté, l'ambassadeur exposa l'origine, les coutumes, la religion, etc., du royaume d'Antangil, dont voici le résumé :

Le royaume d'Antangil est situé au sud de la grande Jave, sa longueur s'étend six degrés par deçà le Tropique du Capricorne, et à l'Ouest vers le pôle Antarctique jusqu'au 50° degré, soit 22 degrés en tout « revenant à 330 lieues. » Sa largeur est un peu moins de deux cents lieues, tellement que sa figure est comme un « quarré longuet » et contient de tour mil soixante lieues.

Il est limité, du côté de notre Pôle, par la grande mer des Indes : De l'Antarctique, par certaines hautes montagnes toujours pleines de neiges, nommées Sanché, habitées de gens fort barbares et cruels. A l'est, par un grand fleuve nommé Tarrit qui va tomber dans la mer des Indes. A l'ouest, par un autre fleuve nommé Bachi. Au milieu, il y a un grand golfe nommé Pachinquir qui s'étend jusques à cent lieues dans les terres, etc., etc., et dont la longueur est de dix-sept lieues. Il reçoit quatre grands fleuves. Le pays est naturellement fertile et agréable...

L'évangélisation d'Antangil fut l'œuvre d'un « Braquemane très savant nommé Byrachil (colonne de foi et de piété), disciple de Saint-Thomas ». Ce Byrachil, accueilli avec enthousiasme à Sangil, capitale du royaume, par le roi et ses sujets, qu'il convertit en un tournemain, fut moins heureux dans un des états païens du voisinage, où on le martyrisa.

Cent-vingt provinces forment le royaume d'Antangil ayant chacune une capitale qui porte le nom de la province composée elle-même de cent villes ou villages ; cette capitale est le siège de la justice en dernier ressort.

Les maisons de la capitale provinciale et des villes et villages qui en relèvent sont divisées par dizaines, centaines, milliers, dizaines de milliers et centaines de milliers, si la grandeur et l'amplitude des villes le permettent. Dans chaque groupe de dix maisons, le père de famille, le plus « suffisant » et habile commande leurs habitants, surveille les mœurs et doit connaître « à point nommé, jusques à un liard, la valeur des biens tant meubles que immeubles ». On voit que l'inquisition fiscale était très habilement organisée par notre « réformé », devançant en cela nos amis anglais et suisses. Le recouvrement de l'impôt sur le revenu — et, au besoin, sur le capital, et sa confiscation même — n'aurait souffert aucune difficulté dans Antangil. Nous ne parlerons pas de la procédure à suivre contre le contribuable récalcitrant : elle part du dizainier pour aboutir au centmi-

lenier, mais aucun juge ni auxiliaire de justice n'étant rémunéré, les procès ont chance d'être étouffés dès leur naissance.

Passons maintenant au Gouvernement, ensuite aux finances, au service militaire, à l'instruction publique et enfin à la religion d'Antangil.

Gouvernement.

Le Gouvernement est exercé nominalement par un roi, un vice-roy et deux conseils : Le Conseil de S. M. royale ou Sénat et le Conseil des Etats. Nous disons nominalement, le roi n'ayant aucune autorité réelle. Il préside le Sénat, reçoit les ambassadeurs, commande les armées, assisté de dix sénateurs, quand il est à leur tête, mais sans pouvoir infliger aucun châtiment. Ce Sénat, élu par le Conseil des Etats et composé de cent Grands et Savants personnages du royaume non en richesse mais en considération, âgés d'au moins quarante ans, est souverain ; il élit le Roi et le Vice-Roi, dispose de la paix et de la guerre, conclut les alliances, nomme les juges, les dépose et les châtie s'ils attentent « à remuer ou à modifier aucune chose de l'Etat ». Une seule restriction à ses pouvoirs existe, c'est celle qui a trait à l'intérêt des provinces, le Conseil des Etats ayant voix délibérative pour accorder, refuser ou modifier.

Ce Conseil des Etats se recrute dans chaque province qui est représentée par un noble, un citoyen de la ville capitale et un pour les bourgs et villages. Cent-vingt Provinces élisent ainsi trois cent-soixante conseillers en résidence permanente à Sangil, dont la mission est de renseigner le roi et son Conseil sur toute question intéressant la chose publique. Le Conseil des Etats peut rejeter ou accepter les décisions du roi et de son Conseil, il envoie dans les provinces les ordres d'exécution, reçoit ou transmet les doléances de leurs habitants. La durée des pouvoirs de ses membres est d'une année.

Finances.

Le Trésor public est alimenté pour faire face aux charges de l'Etat :

1° Par les sommes provenant de l'affermage annuel des mines d'or, d'argent, pierreries et autres minéraux, produisant un revenu annuel d'environ quatre millions,

2° Par l'affermage des terres labourables, bois, taillis, prairies, lacs, rivières et étangs, haras de chevaux et grands troupeaux de bœufs, moutons, chameaux, éléphants et buffles, d'un revenu annuel de six millions.

Soit ensemble dix millions environ.

L'adjudication par lots a lieu chaque année au plus offrant et dernier enchérisseur. Les fermages sont payés dans chaque ville capitale à des Trésoriers, assistés de deux commis et de « dix sergents », ceux-ci étant là pour contraindre, exécuter ou emprisonner les fermiers lors qu'ils ne s'exécutent pas au terme de la demi-année.

Le cas échéant, des taxes sont établies sur l'avoir de chaque particulier dont la valeur, nous l'avons dit, est connue du dizainier jusqu'au dernier sou. En cas de résistance, la prison est de rigueur.

Service militaire.

Le service militaire est obligatoire. Tout homme propre à porter les armes est enrégimenté depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de cinquante-cinq ans. Les exercices militaires commencent à l'école. Le refus d'obéissance entraîne la dégradation et la peine des galères. Si un soldat revient sans congé, il est pendu haut et court.

Les cadres élevés de l'armée sont recrutés en presque totalité dans la noblesse. Tout noble entretient un cheval de service par 500 livres de revenu. Les chevaux en excédent sont attribués aux nobles qui ont un revenu inférieur à ce chiffre.

Les capitaines, élus par les soldats, désignent les sergents, etc.

Instruction.

Au point de vue de l'instruction, la nation est divisée en deux catégories de citoyens :

La première comprend les nobles et les riches du « commun ».

La seconde, le « commun » c'est-à-dire le peuple.

Les nobles et les riches du « commun » sont instruits dans une Académie où les professeurs les plus distingués enseignent les arts et les sciences et dans les collèges des villes capitales des provinces. Les nobles paient une pension selon la valeur de leurs biens, et l'excédent de cette pension sert en partie à l'instruction des nobles pauvres.

La durée des études à l'Académie est de dix-huit années divisées en trois âges : Le premier commence à six ans et finit à douze ans. Les enfants apprennent à lire et à écrire, la grammaire, la poésie, l'histoire, la musique et quelques petits principes de géométrie et de cosmographie ; au second âge : la rhétorique, les mathématiques, la dialectique, la physique, la métaphysique et la médecine ; entre temps l'architecture, la fortification, etc. ; au troisième âge, les mêmes matières et, deux ans durant, les lois et ordonnances du royaume. La théologie est réservée à ceux qui se destinent aux dignités ecclésiastiques.

Chaque matin l'écolier se lève à quatre heures, s'habille et fait la prière, lisant et interprétant le catéchisme ou les commandements de Dieu. Ensuite les élèves chantent un psaume et vont une heure au presche. Après la classe qui dure jusqu'à huit heures, on mange un morceau de pain, puis exercices de huit heures et demie à onze heures et déjeuner. Les tables levées après le repas, on rend grâces à Dieu en musique, avec voix et instruments, selon qu'il plaît aux maîtres, etc.

Pour le « commun » l'instruction est rudimentaire. Il y a dans chaque paroisse des « régents » et « régentes ». Ils apprennent à lire, écrire et calculer aux garçons et filles, ainsi que le catéchisme et les principaux points de la foi chrétienne. L'élève qui se distingue entre ses camarades est envoyé à l'Académie où il est reçu gratuitement si ses parents ne peuvent payer la pension ; il en sort pour être docteur, c'est-à-dire professeur dans les collèges des villes capitales.

Antangil ne connaissait pas l'instruction primaire laïque.

Leurs études terminées, les nobles et les riches du « commun » sont appelés à remplir les charges publiques. Leurs noms « mis dans une grande bouëte » en la salle du Sénat, sont tirés au sort en assemblée publique. Il leur est assigné d'abord divers postes en province de mileniers populaires ou d'avocats suivant les présidents et conseillers, ensuite de commis de trésoriers et receveurs généraux appelés à visiter les terres et domaines de la Couronne. Rentrés à Sangil, leur stage d'une année accompli, ils sont loués ou blâmés, puis mis en congé pour trois mois. Cette première sélection est suivie de deux autres, toujours par tirage au sort, de façon que toutes les charges de l'Etat soient remplies y compris les plus hautes.

Religion.

Non seulement la Religion d'Antangil a, nous l'avons dit, le principe catholique du « mérite des œuvres », mais encore ses ministres exercent sous les noms de curés et d'archi-prêtres; mais c'est là tout ce qu'elle emprunte à la communion romaine. Pour le reste, elle est protestante.

Voici d'ailleurs le texte même de l'auteur.

De quelques principaux points de leur religion.

Premièrement, ils (les Antangiliens) ne croient que deux sacrements, savoir est, le Baptesme et la sainte Cène; l'un qui nous lave du péché originel, nous donnant entrée au royaume de Dieu; l'autre qui nous nourrit et unit avec Jésus-Christ, par le moyen de son S. Esprit en toute sanctification.

Ils croient que sans les œuvres nul ne peut estre sauvé, et qu'il les faut nécessairement faire qui veut parvenir à la vie éternelle, d'autant que bien que ce soit la cause efficiente du salut estant mis en liberté par le lavement du baptesme, si est-ce qu'il requiert les bonnes œuvres, comme estant signe et marque nécessaire de la vraie foi (laquelle comme dit Saint-Jacques opère par bonnes œuvres) promettant rémunérer jusques à un verre d'eau.

Il faut donc nécessairement que qui veut estre en sa grâce et avoir la vie éternelle, il prie qu'il supplée à ses défauts par ses infinis mérites. C'est pourquoi il faut courre incessamment pour remporter le prix de la supernelle (sic) vocation que les violens seulement ravissent, de peur que nous ne nous confions trop en la vocation supernelle, et par ce moien n'opérant point nostre salut avec crainte, nous ne soions en fin réprouvez.

On ne prie aucunement pour les deffuncts, ne croians point ceste chimère de Purgatoire, ni qu'il se puisse faire aucune satisfaction par delà, car là où il n'y a plus de quoi paier, de quoi peuvent-ils satisfaire? Et si eux-mesmes ne peuvent contenter leur Créancier, comment les autres paieront-ils pour eux? Veu que c'est par la foi et repentance qu'on satisfait à la justice de Dieu, et que par delà, il n'y en a plus, mais toute finition et jouissance de félicité pour les bons, et punitions pour les mauvais.

La prière des Saints trespassez n'est aussi non plus en usage, d'autant, disent-ils, qu'il nous est donné un seul Advocat du Père, pour intercéder pour nous, lequel promet nous exaucer toutesfois et quantes que nous le prions en son Nom, de façon, disent-ils, que ce seroit grande folie de laisser le certain pour courir après l'incertain : ne sachant si ceux qu'ils prieront sont

sauvez, ni en quel lieu ils sont, ni s'ils oient leurs prières, et que quand ils les entendoient, qu'ils ne sont Médiateurs ni Dieux, pour se trouver en tous endroits, et qu'ils n'en ont aucun commandement en l'Ecriture.

Quand à la vénération et adoration de la croix, et images des Saints, ils n'en parlent aucunement : n'avaient images, statues, ni représentations dans les Temples, ni aussi dehors, hormis la croix, pour marque et souvenance de la mort et passion de nostre Seigneur Jésus-Christ, et non pour l'adorer.

Les jeusnes et abstinences y sont commandez aux veilles des grandes festes, comme sont ces quatre : L'Annonciation, Pâque, Pentecoste, Noël ou nati- vité du Christ, et le premier jour de l'an, et aux grandes nécessitez et afflic- tions de l'Eglise, d'autant qu'il n'y a chose qui eslève davantage l'Esprit à Dieu, que l'abstinence et la sobriété.

Le Carême, Vendredi et Samedi, n'y sont observez, mais chacun mange de ce qu'il lui plaist indifféremment, la boucherie et poissonnerie estans ouvertes en tout temps suivant la doctrine de l'Apostre.

Quant aux festes, celles sont seulement observées, auxquelles quelque grand mystère de nostre salut a esté opéré, comme sont les quatre premières que nous avons dites, les autres non, l'oisiveté et paresse estant rigoureu- sement défendues, comme la racine de tout mal.

Des mœurs et louable vie des Ecclésiastiques.

Suivant le précepte de l'Apostre qui veut que l'Evesque soit irrépréhen- sible : ce saint personnage Byrachil ordonna que nul Ecclésiastique ne se dist supérieur des autres Evesques et Curez, sinon pour l'ordre et bienséance seulement, se faisant plustost craindre, honorer et respecter des siens par la bonté et sincérité de leur vie, que par la rigueur des commandemens.

Il voulut aussi qu'ils fussent sobres et frugals, ne mangeant que deux fois le jour.

La chasteté leur est fort recommandée sans qu'il leur soit licite de hanter familièrement autres que leurs femmes, mères et sœurs.

Les banquets leur sont interdits, si ce n'est en lieux fort honnestes et mo- destes, et avec personnes graves et d'autorité. Leurs propos sont toujours confits avec le miel de la sainte doctrine, sans se mesler beaucoup de ce qui regarde les choses temporelles. Les jeux et exercices ne leur sont permis, hormis les promenades avec leurs semblables, ou autres personnes graves et qualifiées, encore faut-il que ce soit en lieux esloignez du commun, comme dans les cloistres, jardins et autres lieux escartez.

Le dedans de leur maison est peu orné, mais accommodé seulement pour la nécessité.

Leurs femmes et tout leur petit train sont aussi fort modestement vestus.

Leurs enfans sont bien instruits, ainsi qu'il appartient à gens de leur profession.

Nul d'eux ne plaide ni chicane, mais s'il y a quelque procès, les Anciens de l'Eglise prennent la cause pour eux sans qu'il leur couste aucune chose, d'autant que c'est bien raison que ceux qui veillent incessamment pour nostre instruction, soient aussi soulagez des autres affaires qui leur surviennent et que l'Eglise les embrasse pour eux...

En résumé, le royaume d'Antangil se présente comme un état gouverné par un roi fainéant, assisté de deux chambres élues au suffrage restreint. Ses deux dominantes sont le militarisme et la religion protestante.

Le gentilhomme tourangeau est en avance (?) sur son siècle en préco-

nisant le service militaire obligatoire et la monarchie constitutionnelle. Par contre il n'a rien dépouillé de ses préjugés de gentilhomme : il tient le peuple pour peu de chose, exalte le métier des armes et aime le faste à un degré qu'il serait difficile de dépasser. La description du cérémonial observé aux sorties du roi ne comprend pas moins de six pages de texte, tout un chapitre. Le Souverain se rend au Conseil précédé de mille soldats marchant dix à dix, suivi de quatre mille gentilhommes, de vingt-quatre joueurs d'instruments tant de hautbois, sacqueboutes, cornets à bouquins, de vingt-quatre trompettes, puis de hérauts, etc., etc.; derrière lui viennent, deux à deux, les cent Sénateurs, le vice-roi à leur tête, les députés des provinces, mille autres soldats, etc., etc.

Les costumes sont pour tous les fonctionnaires publics d'une richesse extraordinaire, tout aussi bien que celui de l'Evêque : longue robe de serge violette pourprée, à manches étroites, avec boutons par devant, couverte de croix, de branches de palmier et d'olivier en broderie de soie, d'or et d'argent, le chapeau de même couleur orné d'un cordon blanc, brodé aussi d'or et d'argent; la soutane, bas de chausses et souliers sont de même couleur, etc., que celui des Conseillers d'Etat habillés aux couleurs de la province qu'ils représentent avec les armes de la ville capitale sur la poitrine et sur le dos, etc.

L'auteur entre dans une profusion de détails qui prouvent avec quelle minutie il a étudié son sujet. Notons seulement qu'il est à peu près muet sur l'agriculture; cette richesse essentielle de l'Etat ne semble pas l'intéresser ou il en a méconnu l'importance.

La publication de son livre n'a pas suscité la moindre émotion. Personne ne l'a lu, sauf quelques protestants; on l'a considéré comme une niaiserie, il a sombré dans l'indifférence complète, et c'était d'ailleurs justice.

Voici la liste des chapitres, ce qui dispense de donner l'analyse du plus grand nombre; ils sont très courts :

LIVRE PREMIER

Description du grand et admirable Royaume d'Antangil.

Chapitres : I. De la situation du Royaume d'Antangil, avec les limites d'ice-lui. — II. De l'air et de son tempérament. — III. De la Mer, Goulphe, Lac, fleuves, rivières et fontaines. — IV. De la terre et nature d'icelle. — V. Des poissons et monstres marins. — VI. Des animaux terrestres. — VII. Des oyxeaux.

LIVRE SECOND

De l'excellente police de cet Empire, tant en général qu'en particulier.

Chapitres : I. De la confusion en laquelle estoient toutes les Provinces de cest Empire auparavant qu'elles fussent jointes ensemble, et du moien qu'on tint à les unir. — II. De la division de ces Royaumes, Principautez et républiques en Provinces, de l'establisement des villes capitales et de leur autorité. — III. Du Conseil des Estats et pourquoi il fust établi. — IV. Du Con-

seil de la Majesté Royale. — V. Du Roy, de sa puissance et de l'Estat que le public lui donne pour son entretenement. — VI. De la magnificence du Roy quand il sort en public. — VII. De l'ordre qu'on tient à la maison du Roy et de la dépense ordinaire de lui et de ses officiers. — VIII. Du Palais royal et de sa fabrique. — IX. Des bonnes coutumes et exercices du Roy. — X. De la manière d'assembler le Conseil, de leurs séances et comme les affaires se posent. — XI. Du choix et élection des Juges qu'on envoie aux Provinces. — XII. Quelle autorité et puissance ont les Présidens et Conseillers envoieés aux Provinces. — XIII. De quelle façon la Justice est exercée, et avec quelles circonstances. — XIV. Du Palais où demeurent les Juges dans chaque ville provinciale, et de leurs séances. — XV. Des finances, et quels sont ceux qui les manient. — XVI. De la manière que les finances de chaque Province sont administrées par les Thrésoriers. — XVII. De la manière de voiajer en ce Royaume et de la police des hosteleries.

LIVRE TROISIÈME

De la police militaire.

Chapitres : I. De l'establisement des Dizeniers, Centeniers et Mileniers sur tous les soldats des Provinces. — II. Du choix et eslection que font les Capitaines des soldats, et comme ils sont mis par compagnies. — III. Des armes des soldats tant offensives que défensives. — IV. De l'ordonnance de la Gendarmerie et chevaux-légers. — V. De la paie des gens de guerre. — VI. Des exercices des soldats des paroisses en temps de paix. — VII. De l'exercice de la Gendarmerie en temps de paix. — VIII. De l'artillerie, et autres munitions de guerre qui sont en chaque ville capitale. — IX. De la forme et manière de camper. — X. De la manière de faire les gardes au camp et de donner le mot. — XI. De la justice et bonne police qu'on tient dans le camp. — XII. Comment et avec quel ordre l'armée chemine sortant hors du camp. — XIII. De l'ordre que l'on tient quand on veut combattre. — XIV. Des armées et esquipages de mer.

LIVRE QUATRIÈME

De la nourriture et instruction de la jeunesse.

Chapitres : I. De la structure des bastimens de l'Académie. — II. De quelle façon le Conseil procéda à la création de ceste grande Académie. — III. Avec quel ordre la jeunesse est mise sous les Maistres de chambre ou Pédagogues. — IV. De quelle façon la jeunesse est disciplinée par les Maistres des Chambres. — V. De leur boire et manger. — VI. De leurs habits et chausseures. — VII. Des sciences et des arts qu'on leur apprend selon leur aage. — VIII. Des exercices selon leur aage. — IX. Comment outre les sciences et exercices qu'ils apprennent des maistres, il leur est donné des chefs qui leur apprennent à marcher et à se mettre en ordre de bataille, et faire les divers changemens que peut faire un bataillon. — X. En quel temps ceste jeunesse sort de l'Académie, et ce qu'elle fait après, tout le reste de sa vie. — XI. De la façon comment estans sortis de l'Académie, ils sont envoieés aux Provinces pour exercer les charges publiques.

LIVRE CINQUIESME

De la religion de ce peuple.

Chapitres : I. Annonciation du S. Evangile en Sangil, ville capitale du Royaume d'Antangil, par un braquemane très-sçavant nommé Byrachil, disciple de Saint-Thomas. — II. Comment les idoles furent ostées et le vrai service divin établi. — III. Des premiers Evesques qui furent ordonnez, de leur suite et Clergé, et des Suffragants et Curez. — IV. Des habits des ecclésiastiques. — V. De la fabrique des Temples des Idoles auxquels maintenant se célèbre le Service divin. — VI. Des logis et demeures des Evesques et Curez. — VII. De la manière de célébrer le service divin et des Cérémonies. — VIII. De quelques points principaux de leur religion. — IX. De la manière de célébrer la sainte Cène. — X. De la manière d'administrer le Baptesme. — XI. Des Enterremens. — XII. Comme il n'y a point de pauvres en ce païs selon qu'il a esté ordonné en l'ancienne Loy. — XIII. Des hospitaux tant des Capitales, villes, que des paroisses. — XIV. Des Régens et Régentes qui sont ordonnez par toutes les paroisses pour instruire le commun, et de ce qu'on leur apprend. — XV. Des mœurs et louable vie des Ecclésiastiques. — XVI. Du glorieux martyr de Byrachil, disciple de Saint-Thomas, fondateur des Eglises de Dieu au Royaume d'Antangil.

Voici les deux dernières ligues :

A Dieu seul sage, immortel et invisible, soit gloire et honneur ès siècles des siècles. Amen.

TABLE DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS

Les noms propres commençant par D', Du, De, La ou Le et Van sont classés aux dites lettres.

Les chiffres ayant un astérisque indiquent que le nom est répété plusieurs fois dans la même page.

A

Abraham, 221.
 Adam, 37, 132, 234, 240, 251*.
 Ali, 238, 242.
 Amran, 251*.
 Argand, genevois, 49, 50.
 Arlington, 167, 168.
 Ascoli (Georges), viii*, 167*, 168.
 Atkinson (Geoffroy), 261.
 Auboin, libr., 166.
 Aulu-Gelle, 173.

B

Bacquenois (Nicolas), impr., 3.
 Barbier, libr. impr., 43, 44.
 Barbin (Claude), libr., 62, 166*, 200*.
 Baron (François), 34.
 Bary (Jacques), 23.
 Bary (Nicolas), horloger, 22*, 23*, 24.
 Bassompierre (maréchal de), 239.
 Bayle (Pierre), 12, 111, 117, 118, 132, 166, 213.
 Beausobre, de Morges, 14, 15.
 Béguin (Pierre), pasteur, 237*, 238.
 Berlie (Jeanne), 51*, 52*, 53*, 54*.
 Bernier (le Père), 115.
 Bexé (Sarah-Louise), femme de Tyssot de Patot, 235.
 Bille, libr., voir Pille.
 Blaeu (Jean), libr., 33.
 Blanchenay, de Genève, 11.
 Blanchon, diacre, de Morges, 18*, 20*.
 Blot (Claude de Chouvigny, baron de), vi.

Bolinbroke (milord), 257.
 Boniface, pape, xiv.
 Bonnefons (Jean), 242.
 Bonvard (François), de Genève, impr., 22*, 23*, 24*.
 Bourgeois de Chastenet, 239.
 Bourignon (Antoinette), 34*, 118*.
 Bouvier (Auguste), pasteur, xii.
 Brinvilliers (la), 209.
 Brome (Henry), libr., 208.
 Brusier, chantre, de Genève, 17*, 18*, 21.
 Buckingham, 167, 168.
 Burnat, chantre, de Genève, 17, 18*, 21*.
 Butiny (Gabriel) ou Butigny, 29*, 39, 41*, 42*, 43*.
 Bye (de), 235.

C

C. D. S. G., 243, 258.
 Calendrin (Bénédict), pasteur, 9, 30*, 31, 39, 41*, 42*, 43*, 44*, 45*, 46, 54*.
 Calvin, xi, xii*, xv*, xviii, 4, 251, 261.
 Campanella, 33.
 Carey, savetier, xii.
 César, 173.
 Chabrol, médecin, 43, 44*.
 Chapellaz (Jacques), de Genève, xvi.
 Charlemagne, xiv, 239.
 Charpentier, libr., 166.
 Chevreau, 238, 239*, 242.
 Chevrens (Claude), de Genève, xvi.
 Chinard (Gilbert), vii, viii*, 33, 34, 35,

84, 95, 96, 107, 111, 112*, 115*, 120, 177, 236, 257, 261.

Clément, de Genève, 21.

Clerc, professeur de théologie, 9, 11*.

Conrart, 242.

Copernic, 255.

Coral (veuve), libr. à Lyon, 27*, 164.

Crébillon fils, v.

Croissy, 57, 59.

Crudop (John Adrian), 258.

Cusson (Jean), impr., 209.

Cyrano de Bergerac. vii*, ix, x*, xi*, 33, 60*.

D

D'Alencé, censeur, 200, 204.

Dante, xiii.

Daudet, de Genève, 18.

D'Aulanne, de Morges, 17.

David (C.), libr., 166*.

Decombe, pasteur, 18*.

Delamaison (Léa), voir Ducrest.

Id. (Andrée), 8.

Delesmilière (Gamaliel), pasteur, 24, 25, 33, 41*, 42*, 43*, 44*, 45*.

Demanse, 202.

De Pas, voir Pas (de).

Desbarreaux (Jacques Vallée, sieur), vi.

Descartes, 212, 245, 248.

D'Eschichens, 14, 15, 16.

Desfontaines (abbé), 207.

Després, pasteur, 36*, 37*, 38, 39, 41, 42.

Devenoge, pasteur, 10*, 18*, 19.

D'Expilly, 3.

D'Ittersum (douairière), 235.

D'Orange (le prince), 239, 258.

D'Orléans (Philippe), v.

Du Barri, voir Bary (de).

Ducrest (Léa Delamaison, veuve), 5, 6, 7, 8*, 9*.

Du Fossé (Thomas), 239.

Dufour (Ch.), pasteur, 21*, 55, 56.

Du Mont, 258.

Dunstan, archev. de Cantorbéry, 183.

Dupan (Jean), syndic, 22*, 23*, 29*, 31, 46, 47.

Du Pré, chirurgien, 253*.

Dupré (Roland), 56, 57*, 58*, 59.

Du Quesne, amiral, 204.

Du Quesne (madame), 205.

Durand, libr.-impr., 44*.

Durant (Gilles) de la Bergerie, 242.

Dutil, orfèvre, de Genève, 32.

E

Elien, 173.

Elliot, consul, 256.

Erasme, 219.

F

Fabri, scolarque, 41*, 42.

Faguet (Emile), xi.

Favre (F.-J.), pasteur, 21*.

Fichte, xiv.

Floud, professeur à Genève, 28.

Foigny (Anthoine), voir Foigny (J.-A.).

Id. (Benjamin de), 51.

Id. (Catherine de), 59*.

Id. (Gabriel de), vii, ix*, x, xv, etc.

Foigny (Jacques de), chanoine, 3.

Id. (Jean), impr. à Reims, 3*.

Id. (Jean), procureur à l'Officialité de Reims, 3.

Id. (Jean-Anth.), fils de Gabriel, 17, 59.

Id. (Simon de), impr., 3*.

Id. (Simon), libr., 3.

Fontenelle, 213.

Forel, de Morges, 17.

Fraiquin (lieutenant), 235.

G

Galego (Fernandez), 64.

Gallatin, 57*, 58.

Gamonet, impr., 29*, 165.

Id. (les hoirs), 32*.

Id. (le jeune), 32*.

Gaston, 255.

Gaudy (D.), pasteur, 21*, 30*.

Gaullieur, 35.

Gentil, de Lausanne, 27*.

Gilbert (Claude), ix, x*, 210*.

Id. (Philippe), 210.

Gonneville, 63.

Goyau (Georges), xii*.

Guamerey (Marguerite), xv.

Guillaume le Grand, roi d'Angleterre, 240.

Guyau, philosophe, 111, 112.

H

Halifax, 167.

Héliodore, 188.

Hibner, profess. de théologie, 9, 11*.

Hobbes (Thomas), 213, 215.

Hudson (Henri), 64.

Huet, évêque d'Avranches, 200, 203.

I

I. D. M. G. T., 261.

Isaac, 251.

J

Jacob, 251*.

Jaquart, libr.-impr., 43, 44.

Jay (Jacques), horloger, 51.

Jésus-Christ, ix, 179, 215*, 217, etc.

Job, 120.

Joly (François), notaire, 59.

Justin, 173.

K

Kaincus (Jacques), libr. supposé, 257.

Kant, 14.

Keppel, sieur de Dinx-hof, 240.

Kilchberguer, de Berne, 14, 15.

Kurz (G.), archiviste d'Etat, à Berne, 2.

L

La Chaumette, pasteur, 40, 41, 43.

La Combe (Jean de), 51.

Laez (Sebastiano de), 77.

La Fontaine (Jean de), 242.

La Forêt, 254*, 255.

La Maison, voir Delamaison.

La Mothe Le Vayer (Fr.), vi.

Lanson (Gustave), 95, 108, 109, 113, 117, 120, 123, 208, 210, 261*.

La Pierre, imprimeur à Genève, 24, 26, 35*, 38, 39*, 40*, 41*, 45*, 46*, 47*.

La Porte, 238.

La Rocque (abbé de), 209.

Latour (le jeune), 169, 170.

L'Aveugle (Jacques), libr. supposé, 257*.

Le Banderet-Régis, 12.

Le Bret (Henri), 60*.

Le Cène (Michel), libr., 236, 258.

Le Comte, censeur, 166.

Le Neveu, bourgeois de Genève, xv.

Le Noir (Philippe), 242.

L'Esmilière, voir Delesmilière.

Leti (Gregorio), xvi.

Lévi, 251*.

Lichtenberger (André), 210, 261.

Lichtenstein (comtes de), 168.

Locke, 168.

Louis XIV, 22*, 23*, 25*, 57, 65, 177.

Lucien, 191.

Lucreèce, 233.

Luther, xi, xiii*, xiv.

Lullin (Isaac), 41, 42.

Lullin (Jean Anthoine), 17, 18, 27, 35*, 38, 39*, 40*, 41*, 42*, 45*, 46*, 47*.

Luterhaun, de Berne, 14, 15.

M

Magellan, 63.

Maire (Thomas), libr. à Saumur, 261.

Mahonet, 212, 233.

Malebranche, 212, 213, 240.

Mancini (Mlle de), 209.

Maniveau (la), 209.

Marchant (Lambert), libr., 206.

Marchand (Prosper), viii, ix*, xi, xiv*, 172*, 173*, 175, 177*, 178, 179*, 180, 181, 183, 186, 188, 189, 191, 193.

Margel (de), de Morges, 14, 16.

Marie (sœur), de la Visitation, 179.

Mariette, libr., 209.

Marot (Clément), 242.

Martin (Paul), archiviste d'Etat, à Genève, 2.

Martine (Jean), pasteur, 24, 25, 45, 46, 50.

Mathusalem, 251*.

Mauris, notaire, 52*, 53*, 54*, 55*.

Maurras (Ch.), xiii.

Maxime de Tyr, 250.

Mésange (Pierre de), 236*, 257.

Meslier, curé d'Etrepagny, 237.

Mestrezat (Amédée), pasteur, 5, 7.

Id. (Amy), pasteur, 30*, 31, 35, 36*, 37, 38*, 44.

Mestrezat (Philippe), pasteur, 29*, 50.
 Michallet (Estienne), libr., 203, 206*.
 Michée (Catherine), voir Foigny (Catherine de).
 Migard (Mathieu), 52*, 53.
 Moïse, 193, 196, 250.
 Momus, 242.
 Montespan (Mme de), 209.
 Moralès (capitaine de) 170.
 Morell, 52*, 53, 54*.
 Mortier (David), libr., 166.
 Morus (Thomas), 33*.

N

Naudé (Gabriel), vi.
 Necq (Jacques Corneille), amiral, 262.
 Neveu (la), 209.
 Nicole, 213*.
 Nyenhuis (de), 235.

O

Origène, 240.
 Orphée, 180.
 Ottin (Guillemette), 69.

P

Paëz (Louis), de Torrès, 64.
 Pain (Marguerite), 210.
 Pan (Augustin), 58*.
 Papau, pasteur, 17.
 Papillon (abbé Philibert), 210.
 Pas (Anne-Philippe de), 235.
 Pascal, 212.
 Paul (Marc), vénitien, 63.
 Pela, chantre, de Genève, 17*, 18*.
 Pepys, 169*, 170*, 171*.
 Perdrix, libr.-imp., 43, 44.
 Pernet (Louis), 59.
 Perrin, 55, 56*.
 Perrillé de Middelburg, 235.
 Pêtre, de Genève, 25, 26.
 Philippe (Henri), de Genève, xv.
 Pictet le jeune, 57*, 58.
 Pierrot, libr.-imp., 44*.
 Pille, libr. à Clermont, 35, 39, 40*, 42*, 44*, 45, 46.
 Pinaud, 56*.
 Planhol (René de), xiii.

Platon, xiii, 34, 95, 173.
 Plutarque, 173.
 Pontis (de), 239*.
 Porral (Jean), de Genève, xvi.
 Prestet (le Rév. Père), 239.
 Prommic (comte de), 49*.
 Pythagore, 173, 181.

Q

Quir (Ferdinand de), 33, 64*.

R

Rabelais, 84
 Raguenet (abbé François), ix, 60*, 62*, 166.
 Ramondon (Abraham), peintre, 22*, 23*, 24, 25.
 Id. (Gabriel), 24.
 Ranty (de), 64.
 Rapin, historien, 183.
 Raymond, archiviste d'Etat, à Lauzanne, 2.
 Régis, genevois, 54, 55.
 Renuchio, 262*.
 Ressayre (Jean), libr., 210.
 Rey (Marie), 210.
 Reynaud (Jeanne), de Tourneyse, 59.
 Ribou (Pierre), libr., 166.
 Richelet, 252.
 Rillet (Pierre), 51.
 Ringard (Marie), de Genève, xv.
 Riquet, baron de Bonrepos, ix, 200*, 204.
 Id. (Jean-Mathias), président, 204*.
 Id. (Pierre-Paul), comte de Caraman, 204*.
 Roberts (A.), 208*.
 Roger (Estienne), libr., 206, 257.
 Roguet (Mathias), libr., 258.
 Roland-Dupré, voir Dupré.
 Rolart, libr., 43, 44.
 Rondet (Laurent), imprimeur, 166.
 Roset (Marc de), seigneur de Fernex, 26.
 Rousseau (J.-J.), v, xiii, xiv*, 120.
 Rumpf, ambassadeur de Hollande en Suède, 235.
S
 Saint-Barnabé, 219.
 Saint-Evremond, vi, 213.

Saint-Jacques, 227.
 Saint-Jean, 216*, 223.
 Saint-Luc, 215, 218*, 221*, 223*, 224, 226*, 227.
 Saint-Marc, 215, 216, 217*, 220, 225.
 Saint-Mathieu, 215*, 217*, 218, 219, 220*, 222*, 223*, 224*, 225*, 226*, 242.
 Saint-Mauris, 51*.
 Saint-Michel (Balthazar de), 169*.
 Saint-Paul, 219*, 223, 225, 226, 227, 240.
 Saint-Pierre, 217.
 Saint-Thomas, 108, 262, 269*.
 Sainte-Marthe, 227.
 Sainte-Vierge (la), 227.
 Samson (Guillaume), géographe, 168.
 Sare (de), 71, 72*.
 Sarrasin (Jacques), modérateur, 17, 18*, 19, 20*, 54, 55*.
 Sarrazin, syndic, 42, 43, 44*.
 Id. (Pierre), 50.
 Sartoris, pasteur, 24, 25*.
 Savoie (François, duc de), 25.
 Schaar (Cornélis), 258.
 Schafstersbury, 168.
 Sem, 251.
 Sercy (Ch. de), libr., 33.
 Servin, de Genève, xvi.
 Servin (comte), xvi.
 Simon (Jacques), de Genève, 59.
 Id. (Jean), id., 59.
 Scott (colonel), 169*, 170*, 171*.
 Id. (Dorothea), 169.
 Sophocle, 188.
 Sorbière (Samuel), 33.
 Spifame, xvi.
 Spinosa, 115*, 117, 236, 240.
 Stürler (Vincent), de Berne, 14, 15, 17.
 Suarès, 217.
 Swart (Jean), libr., 207.
 Swift (Jonathan), 207.

T

Tacite, 173, 193.
 Tassel (Catherine), 235.
 Tertulien, 240.
 Thévenot, géographe, 33.

Thomasius (Christian), ou Tomasius (Chrétien), ix, xi, 167, 168.
 Toullieu (le professeur), 240.
 Tournes (de), impr., 24.
 Tronchin (Louis), professeur de théologie, 46*, 47*, 54, 55*.
 Troussy L'Espérance, 50, 51.
 Turretin (François), pasteur, 17, 20, 21, 22*, 23*, 25*, 48*, 49*.
 Tyssot, capitaine à Ceylon, 240.
 Id., vicaire général de S. Omer, 258.
 Tyssot de Patot, x*, 235.
 Id. (Mme), 240.
 Id. (Marie), 235.

V

Vallée (Geoffroy), 37, 113, 114.
 Vanre (de), 69.
 Van Broechuysen (G.), 208.
 Van der Haert, 204*.
 Van Hoorn (Timothée), libr., 208.
 Van Slee (J.-C.), x, 235, 253.
 Vasco de Gama, 80.
 Veiras (Denis), d'Alais, viii*, ix*, x, xi*, xiv, 167, etc., etc.
 Verneuil (Jacq.), libr. supposé, 35, 166.
 Viau (Théophile de), vi.
 Villafranca (comte de), 73*.
 Id. (comtesse de), 73*, 75.
 Viollerius (P.), 164.
 Vitarius (Gabriel), 51.
 Voisin (la), 209.
 Vulcain, 242.

W

Walter (Joseph), baron de Winbergen, 257.
 Warnery, de Genève, xii.
 Watley (Est.), 257.
 Wats (Jeh.), libr., 257.
 Westein, libr., 34.
 Widerhold (J.-H.), impr., 26*, 164.
 Wirtemberg (Ferdinand de), 26, 164.
 Witsen, bourg. d'Amsterdam, 235.

Z

Zeder (comte), 49.
 Zénon, 240, 251.
 Zwingle, 216.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS	V
Les Successeurs de Cyrano de Bergerac	VII
<i>Gabriel de Foigny.</i>	
Genève	XV
La vie de Gabriel de Foigny	1
I. 1630-1666. Foigny avant son arrivée en Suisse. Son premier séjour à Genève, p. 3. — II. 1666-1668. Foigny à Lausanne, p. 7. — III. 1669-1671. Foigny à Morges, p. 10. — IV. 1672-1673. Second séjour de Foigny à Genève. Il demande à être nommé chantre du Temple de Saint-Pierre. Conflit à son sujet entre la Vénérable Compagnie qui s'oppose à sa nomination et le Conseil de Genève, p. 17. — V. 1673-1675. Foigny écrivain. La Vénérable Compagnie demande au Conseil de Genève la suppression de son édition des « Pseaumes de Marot et de Bèze », p. 26. — VI. 1676-1677. Le Procès de « La Terre Australe connue », p. 33. — VII. 1678-1684. Foigny et sa servante Jeanne Berlie. Son retour à la religion catholique, il quitte Genève, p. 51.	
La Terre Australe connue	61
Avis au Lecteur, p. 63. — Chapitre I. De la naissance de Sadeur et de son éducation, p. 69. — II. Du voyage de monsieur Sadeur au royaume du Congo, p. 75. — III. Des accidens qui conduisirent Sadeur dans la Terre Australe, p. 81. — IV. Description de la Terre Australe, p. 89. — V. De la constitution des Australiens et de leurs coutumes, p. 95. — VI. De la religion des Australiens, p. 108. — VII. Des sentimens des Australiens sur cette vie, p. 118. — VIII. Des exercices des Australiens, p. 125. — IX. De la langue	

australienne et des études de ce pays, p. 429. — X. Des animaux de la Terre Australe, p. 433. — XI. Des raretés utiles à l'Europe qui se trouvent dans le pays Austral, p. 437. — XII. Des guerres ordinaires des Australiens, p. 441. — XIII. Du retour de Sadeur jusqu'à l'isle de Madagascar, p. 451. — XIV. Du séjour de Sadeur en l'isle de Madagascar, p. 460.	
Bibliographie des œuvres de Gabriel de Foigny.	164
<i>Denis Veiras (d'Alais en Languedoc).</i>	
Notice biographique sur Denis Veiras.	167
Prosper Marchand et Denis Veiras (analyse et extraits de l'« Histoire des Sévarambes »).	172
Histoire de l'imposteur Omigas (Stroukaras).	179
Discours du philosophe sévarambe Scromenas.	194
Bibliographie des œuvres de Denis Veiras.	200
<i>Claude Gilbert.</i>	
Notice biographique sur Claude Gilbert.	210
Analyses de l'« Histoire de Calejava » par MM. Lichtenberger et Gustave Lanson.	210
Parallèle du Christianisme avec les mœurs et les sentiments des Avaïtes (extrait de l'« Histoire de Calejava »).	215
De l'application des maximes des Avaïtes aux mœurs des autres pays (id).	228
Bibliographie de l'œuvre de Claude Gilbert.	233
<i>Tyssot de Patot.</i>	
Notice biographique sur Tyssot de Patot.	235
Apologie de Tyssot de Patot par lui-même (Préface de ses « Œuvres poétiques », 1727).	238
Dissertation où M. Tyssot de Patot démontre clairement et méthodiquement l'existence d'un Etre souverainement parfait comme aussi l'immatérialité et immortalité de notre âme, et sa réelle distinction d'avec le corps. Ecrite en forme de lettre, à M. T. à Utrecht.	243

Analyse des « Voyages et Aventures de Jacques Massé » par M. J. C. van Slee.	253
Bibliographie des œuvres de Tyssot de Patot.	257

APPENDICE

La première Utopie du xvii ^e siècle (1616) : « Le Royaume d'Antangil » (historique et analyse)	260
Table des principaux noms cités.	271

LA ROCHE-SUR-YON
(VENDEE)
IMPRIMERIE CENTRALE
DE L'OUEST

843.46

C997ZLE

212583

